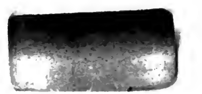
HISTOIRE ECCLESIASTIQUE. POUR SERVIR DE CONTINUATION À CELLE DE...

Jean Claude Fabre, Claude Pierre Goujet, Maurice Baquoy, ...


32
6 K
2



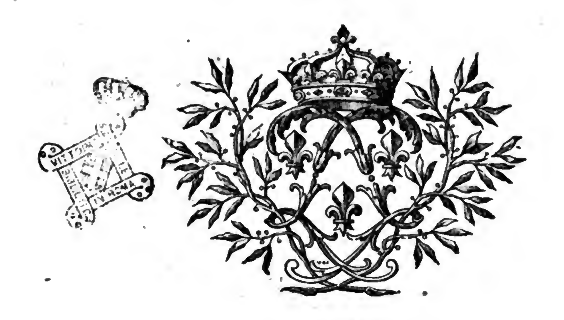


HISTOIRE ECCLESIASTIQUE,

Pour servir de continuation à celle de Monsieur l'Abbé Fleury.

TOME VINGT-QUATRIÉME.

Depuis l'An 1485. jusqu'en 1507.

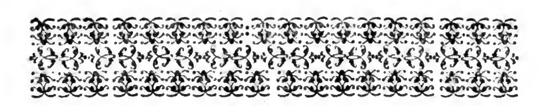


A PARIS,

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, Libraire, ruë S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, vis-à-vis S. Yves.

M. DCC. XXVIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roy.



SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE CENT SEIZIE'ME.

I. *Canonisation de saint Leopold marquis d'Autriche.* II. *Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.* III. *Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.* IV. *Le pape continuë à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs.* V. *Ceux de l'isle de Chio demandent au pape du secours contre les Turcs.* VI. *Le grand-maître de Rhodes députe au pape.* VII. *Autres ambassadeurs au pape.* VIII. *Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.* IX. *Le cardinal Baluë légat en France.* X. *Le pape Innocent écrit au roi de France.* XI. *Il declare la guerre à Ferdinand roi de Naples.* XII. *Ce prince seme la division dans Rome pour se venger du pape.* XIII. *Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.* XIV. *Ce roi n'observe aucun de ces articles & le pape l'excommunie.* XV. *Le pape écrit à l'évêque de Passavv, & à l'archiduc d'Autriche.* XVI. *Troubles en Espagne à cause de l'inquisition.* XVII. *Le pape accorde au roi d'Espagne les decimes sur le clergé.* XVIII. *Commencement de la découverte des Indes occidentales.* XIX. *Christophle Colomb refusé par le roi de Portugal va en Castille.* XX. *Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique.* XXI. *Inquietudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.* XXII. *Ce comte se rembarque & relâche à Dieppe.* XXIII. *Il se sauve de Bretagne & se retire en France.* XXIV. *On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.* XXV. *Ce comte bat l'armée de Richard & est couronné roi d'Angleterre.* XXVI. *Les Bretons s'unissent pour demander qu'on pu-* AN. 1485.

nisse Landais. XXVII. *On lui fait son procès & il est pendu*
à Nantes. XXVIII. *Le duc d'Orleans se retire en Bretagne sans*
prendre congé de la cour. XXIX. *Concile tenu à Sens.* XXX.
1486. *Propositions avancées par Jean Laillier.* XXXI. *Autres proposi-*
tions du même qualifiées par la faculté de théologie. XXXII.
Autre proposition de Laillier censurée par la même faculté.
XXXIII. *Explication que Laillier donne de ses propositions.*
XXXIV. *Rétractation publique de Jean Laillier.* XXXV. *Il est*
absous de toutes censures par l'évêque de Paris. XXXVI. *La fa-*
culté de théologie appelle de la sentence de l'évêque de Paris.
XXXVII. *Le pape rend deux bulles sur cette affaire.* XXXVIII.
Censure des propositions de Jean Marchand Cordelier. XXXIX.
Autre censure de la faculté de théologie de Paris. XL. *Le pa-*
pe confirme le mariage de Henri VII. & la succession des Lan-
castres. XLI. *Concile en Angleterre où l'on condamne Peacoche*
& Milverton. XLII. *On veut faire passer Lambert Simnel pour*
le comte de Warvick. XLIII. *La duchesse doüairiere de Bour-*
gogne donne des troupes aux Irlandois. XLIV. *L'armée des re-*
belles est défaite par Henri VII. XLV. *Ferdinand roi de Na-*
ples viole la paix faite avec le pape. XLVI. *Demandes injustes*
que le roi de Hongrie fait au pape. XLVII. *Ce roi fait la guerre*
à l'empereur. XLVIII. *Troubles dans le roïaume de Grenade.*
XLIX. *Conquêtes de Ferdinand dans le roïaume de Grenade.*
L. *Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre.*
LI. *Le roi de Portugal envoïe en Ethiopie.* LII. *Maximilien*
élû roi des Romains. LIII. *Couronnement de ce roi.* LIV. *Loi*
touchant la paix d'Allemagne. LV. *Maximilien écrit très-vi-*
vement au roi de France. LVI. *Les Barons de Bretagne divi-*
sez au sujet de la guerre avec la France. LVII. *Guerre de Ma-*
ximilien contre la France. LVIII. *Le roi de France traite avec*
les Bretons opposez au duc d'Orleans. LIX. *Comines est arrêté*
148 *avec plusieurs autres.* LX. *Lettres du pape aux rois catholiques*
sur leurs conquêtes. LXI. *Il promet du secours au roi de Polo-*
gne contre les Turcs. LXII. *Le pape fait sa paix avec les Ve-*
nitiens. LXIII. *Crainte du pape à l'occasion des Turcs.* LXIV. *La*
division recommence entre le pape & le roi de Naples. LXV.
Les Espagnols battent l'armée des Maures. LXVI. *Ferdinand*
se rend maître de Malaga. LXVII. *Les Ecossois demandent au*
pape la canonisation de Marguerite leur reine. LXVIII. *Le pape*
condamne les theses de Jean Pic de la Mirande. LXIX. *Propo-*

sitions extraites des theses de Jean Pic. LXX. *Mouvemens du roi des Romains pour faire une ligue contre la France.* LXXI. *Le roi de France envoïe son armée en Bretagne qui assiege Nantes.* LXXII. *Le comte de Dunois fait lever le siege.* LXXIII. *Le duc de Bretagne se reconcilie avec le maréchal de Rieux.* LXXIV. *Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie.* LXXV. *Mort de Charlotte reine de Chypre.* LXXVI. *Mort de George de Trebisonde.* LXXVII. *Mort d'Alexandre d'Imola.* LXXVIII. *Maximilien se broüille avec les Flamands.* LXXIX. 1488.
Ceux de Bruges le font prisonnier. LXXX. *On lui rend la liberté & à quelles conditions.* LXXXI. *Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans.* LXXXII. *Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orleans est fait prisonnier.* LXXXIII. *Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.* LXXXIV. *Mort de François II. duc de Bretagne.* LXXXV. *Les Genois se mettent sous la domination du duc de Milan.* LXXXVI. *Divisions en Ecosse.* LXXXVII. *Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape à Ferdinand.* LXXXVIII. *Ferdinand continuë la guerre contre les Maures.* LXXXIX. *Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile.* XC. *Le roi de Hongrie envoïe des ambassadeurs à Rhodes pour obtenir Zizim* CXI. *Jean évêque de Varadin en Hongrie accusé injustement d'heresie.* CXII. *Conjuration contre Jerôme Riario qui est assassiné.* CXIII. *Inconveniens des aziles en Angleterre.* XCIV. *Le pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.* XCV. *Réforme de quelques abus par l'université de Paris.* CXVI. *Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.* CXVII. *Innocent* 1489.
VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Isabelle. CXVIII. *Ferdinand leve une armée considerable contre les Maures.* XCIX. *Le pape s'entremet pour accorder les differends entre la reine de Suede & Stenon.* C. *Le parlement de Paris s'oppose aux decimes qu'on veut imposer sur le clergé.* CI. *Empressement de plusieurs princes pour avoir Zizim en leur disposition.* CII. *Bajazet députe au roi de France à l'occasion de Zizim.* CIII. *Zizim est livré aux deputez du pape & conduit à Rome.* CIV. *Le grand-maître de Rhodes est créé cardinal.* CV. *Promotion de cardinaux par Innocent VIII.* CVI. *Suite des affaires de Bretagne.* CVII. *Ambassade de France au roi d'Angleterre.* CVIII. *Réponse du roi d'Angleterre aux ambassadeurs de France.* CIX. *Les Anglois se liguent avec la Bretagne &*

declarent la guerre à la France. CX. *La ducheſſe de Bretagne épouſe le roi des Romains.* CXI. *Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.* CXII. *Traité de paix entre ces deux princes.* CXIII. *On manque aux articles de ce traité pour ce qui regarde la Brétagne.* CXIV. *Défaite des Tartares par les Polonois.* CXV. *Guerre entre la Hongrie & la Boheme.* CXVI. *Mort des cardinaux Burſcher & Piccolomini,*
1490. *& de Jean Vveſſel.* CXVII. *Le pape exhorte les princes à faire la guerre aux Turcs.* CXVIII. *Bajazet & le ſoudan d'Egypte envoïent des ambaſſadeurs au pape.* CXIX. *Bajazet veut faire empoiſonner ſon frere.* CXX. *Le pape continue ſes negociations pour faire la guerre aux Turcs.* CXXI. *Mort de Matthias roi de Hongrie.* CXXII. *Uladiſlas roi de Boheme, eſt élû roi de Hongrie.* CXXIII. *Les Hongrois s'oppoſent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix.* CXXIV. *L'évêque de Varadin ſe retire de la cour de Hongrie & ſe fait religieux.* CXXV. *Le pape approuve la confrairie de la miſericorde.* CXXVI. *Il eſt attaqué d'apoplexie.* CXXVII. *Le roi de Portugal envoïe des miſſionnaires a Congo.* CXXVIII. *Ferdinand roi d'Arragon pourſuit ſes conquêtes ſur les Maures.* CXXIX. *On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'heritiere de Bretagne.* CXXX. *On penſe à lui faire épouſer le roi de France.* CXXXI. *On engage le duc d'Orleans à renoncer à ce mariage.*

LIVRE CENT DIX-SEPTIE'ME.

1491. I. *LE pape recommence ſes inſtances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs.* II. *Conſtitution du pape pour maintenir les libertez de l'égliſe.* III. *Le roi de Hongrie fait la paix avec ſon frere Albert & le roi de Pologne.* IV. *Uladiſlas fait ſa paix avec Maximilien.* V. *Préparatifs des rois catholiques pour le ſiege de Grenade.* VI. *L'armée de Ferdinand vient camper à une lieuë de cette ville.* VII. *On change le camp en une ville pour aſſieger Grenade.* VIII. *Priſe de cette ville.* IX. *Articles du traité de la capitulation.* X. *Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.* XI. *Ferdinand & Iſabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques.* XII. *Mort des cardinaux Marc Barbo, Baluë & Arcimboldo.* XIII. *Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orleans.* XIV. *La ducheſſe de Bretagne conſent à épouſer le roi de France.* XV.

Articles du contrat de mariage. XVI. *Le roi de France épouse cette duchesse.* XVII. *Elle est couronnée à saint Denis & fait son entrée à Paris.* XVIII. *Mort du comte de Dunis.* XIX. *Maximilien se plaint du double affront que lui fait Charles VIII.* XX. *Le roi d'Angleterre declare la guerre au roi de France.* XXI. *Le roi de France rend au roi d'Arragon les comtez de Roussillon & de Cerdaigne.* XXII. *Deux Cordeliers engagent le roi à faire cette cession.* XXIII. *Le roi d'Angleterre pense à faire sa paix avec la France.* XXIV. *On s'assemble à Etaples & l'on y conclud la paix.* XXV. *Maximilien se rend maître de la ville d'Arras.* XXVI. *Découverte du titre de la Croix de Notre-Seigneur.* XXVII. *Bajazet envoïe au pape le fer de la lance.* XXVIII. *Le pape fait sa paix avec Ferdinand roi de Naples.* XXIX. *Mort du pape Innocent VIII.* XXX. *Désordres à Rome après la mort de ce pape.* XXXI. *Le Cardinal Borgia est élû pape.* XXXII. *Réjoüissances à Rome pour son élection.* XXXIII. *Il fait un de ses neveux cardinal.* XXXIV. *Les commencemens de son pontificat.* XXXV. *Mort de Laurent de Medicis.* XXXVI. *Mort de Casimir IV. roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succede.* XXXVII. *Mort du cardinal Maffeo Gherardo.* XXXVIII. *Mort de quelques auteurs ecclesiastiques.* XXXIX. *Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.* XL. *Commencement de Jerôme de Savonarolle.* XLI. *Le pape accorde au roi d'Arragon l'investiture des terres découvertes par Colomb.* XLII. *Ferdinand oblige les Maures à se faire baptiser.* XLIII. *Il court risque d'être tué.* XLIV. *Conclusion du traité pour la restitution du Roussillon & de la Cerdaigne.* XLV. *Le roi de France fait sa paix avec le roi des Romains* XLVI. *Dessein du roi de France sur le roïaume de Naples.* XLVII. *Fondement de ses droits sur ce roïaume.* XLVIII. *Le dessein de la conquête du roïaume de Naples désaprouvé de quelques-uns.* XLIX. *Etat dans lequel étoit alors l'Italie.* L. *Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.* LI. *Ambassade des princes d'Italie au nouveau pape.* LII. *Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.* LIII. *Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ses interêts.* LIV. *Ligue entre le pape, les Venitiens & le duc de Milan.* LV. *Ludovic recherche l'alliance des François.* LVI. *Le roi de France écoute ses propositions malgré les remontrances de son conseil.* LVII. *Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.* LVIII. *Le roi de Na-*

1492.

1493.

ples se prépare à la guerre contre la France. LIX. *Ses inquietudes sur les préparatifs que l'on fait en France.* LX. *Il envoye des ambassadeurs au roi Charles VIII.* LXI. *Il s'adresse au pape, aux Venitiens & aux rois catholiques.* LXII. *Ambassade de Charles VIII. à Venise, à Rome & à Florence.* LXIII. *Les Venitiens s'excusent sur la guerre avec les Turcs.* LXIV. *Les Florentins n'accordent au roi ses demandes qu'avec beaucoup de peine.* LXV. *Le pape ne donne que des réponses vagues & generales.* LXVI. *Mort de l'empereur Frederic III.* LXVII. *Maximilien lui succede à l'empire.* LXVIII. *Soins du pape pour réunir les Hongrois & ramener les Hussites à l'église.* LXIX. *Erection d'évêchez dans le royaume de Grenade.* LXX. *Les trois grandes maîtrises des ordres d'Espagne données à Ferdinand* LXXI. *Retour de Christophle Colomb en Espagne.* LXXII. *Le pape donne aux rois d'Espagne les pays découverts par Colomb.* LXXIII. *Contestations entre les rois de Castille & de Portugal touchant ces découvertes.* LXXIV. *Promotion de cardinaux par Alexandre VI.* LXXV. *Le pape approuve l'ordre des Minimes.* LXXVI. *Pic de la Mirande reçoit du pape un bref d'absolution.* LXXVII. *Censure de la faculté de théologie*
1494. *de Paris touchant l'astrologie judiciaire.* LXXVIII. *Autres censures de quelques propositions.* LXXIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LXXX. *Caractere de ce roi, & de son fils Alphonse.* LXXXI. *Alphonse demande au pape l'investiture.* LXXXII. *Le conseil fait de nouveaux efforts pour rompre le voyage du roi.* LXXXIII. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens détermine le roi à faire la guerre.* LXXXIV. *Ambassadeurs de France envoyez en Italie.* LXXXV. *Le pape ne leur répond pas favorablement.* LXXXVI. *Le roi de France se prépare au voyage d'Italie.* LXXXVII. *Le roi part & se rend à Lion & à Grenoble.* LXXXVIII. *Le duc d'Orleans attaque la flotte du roi de Naples.* LXXXIX. *Le roi arrive à Ast & y est attaqué de la petite verolle.* XC. *Le pape propose une alliance à Bajazet contre Charles VIII.* XCI. *Réponse de Bajazet au pape.* XCII. *Le pape s'adresse aux rois de Castille & d'Arragon.* XCIII. *Charles VIII. fait peu de cas des remontrances du pape.* XCIV. *Armée de Charles VIII. en Italie.* XCV. *Alphonse tente de surprendre Genes.* XCVI. *Alphonse & Pierre de Medicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.* XCVII. *Ludovic désabuse Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.* XCVIII. *Le*

roi

SOMMAIRE

LIVRE CENT DIX-HUITIE'ME.

1495. I. *Le pape refuse de voir le roi de France à Rome.* II. *Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire faire le procès au pape.* III. *Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.* IV. *Articles du traité de paix entre le pape & le roi de France.* V. *Le pape met Zizim entre les mains du roi.* VI. *Zizim meurt, & on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner.* VII. *Le pape vient au Vatican & reçoit le roi à saint Pierre.* VIII. *Guillaume Briçonnet est fait cardinal.* IX. *Le roi rend son obedience filiale au pape, & assiste à sa messe.* X. *Si le pape declara Charles VIII. empereur de Constantinople.* XI. *Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.* XII. *Alphonse roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.* XIII. *Alphonse se retire à Messine, & y meurt.* XIV. *L'ambassadeur du roi catholique se plaint vivement au roi de France.* XV. *Réponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.* XVI. *Les François forcent Montefortino & le Mont-saint-Jean.* XVII. *Les troupes du roi de Naples fuyent aux approches des François.* XVIII. *Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capouë.* XIX. *Trivulce livre Capouë au roi de France.* XX. *Naples se révolte contre Ferdinand son roi.* XXI. *Il se retire dans l'isle d'Ischia.* XXII. *Le roi de France arrive à Naples & y fait son entrée.* XXIII. *Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.* XXIV. *La conduite des François nuit à la conservation de Naples.* XXV. *Le roi de France forme le dessein de faire la guerre aux Turcs.* XXVI. *Ferdinand offre de ceder ses droits sur Naples.* XXVII. *Les François attaquent inutilement Ischia.* XXVIII. *Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples.* XXIX. *Les princes projettent une ligue contre le roi de France.* XXX. *Articles secrets & publics de cette ligue.* XXXI. *Le duc de Montpensier est fait viceroi de Naples.* XXXII. *Le roi part de Naples & va à Rome.* XXXIII. *Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.* XXXIV. *Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.* XXXV. *Savonarolle parle au roi en leur faveur.* XXXVI. *Charles VIII. prend les Pisans sous sa protection.* XXXVII. *Le duc d'Orleans se saisit de Novarre.* XXXVIII. *Il manque l'occasion de s'emparer de Milan.* XXXIX. *Le roi donne le change aux ennemis*

en prenant une autre route. XL. *Les François manquent leur entreprise sur Genes.* XLI. *Désordres des Suisses à Pontremoli.* XLII. *L'armée Françoise arrive à Fornoue.* XLIII. *Charles VIII. met son armée en bataille.* XLIV. *Disposition de l'armée des confederez.* XLV. *Bataille de Fornouë.* XLVI. *Les François remportent la victoire.* XLVII. *Quelle fut la perte de part & d'autre.* XLVIII. *L'armée de France se retire secretement à l'insçu de ennemis.* XLIX. *Entreprises sur Genes manquée.* L. *Le duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du secours.* LI. *Le pape fait sommer Charles VIII. de se retirer avec ses troupes.* LII. *Le roi se résout à lever le siege de Novarre.* LIII. *Traité du roi de France avec les Florentins.* LIV. *Mort de la marquise de Montferrat.* LV. *Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.* LVI. *Conferences pour le traité de paix.* LVII. *On execute les préliminaires du traité.* LVIII. *Difficultez sur la conclusion du traité.* LIX. *Articles du traité de paix avec la France.* LX. *Il est signé par Charles VIII. & Ludovic Sforce.* LXI. *Ludovic Sforce n'observe aucun des articles du traité.* LXII. *Les Venitiens & les Espagnols veulent rétablir Ferdinand.* LXIII. *D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.* LXIV. *Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.* LXV. *Montpensier sort de Naples & va au-devant de lui.* LXVI. *Ferdinand entre dans Naples.* LXVII. *Montpensier assiegé dans le château, est obligé de capituler.* LXVIII. *Precy d'Alegre va au secours de Montpensier & bat le comte de Matalonè.* LXIX. *Precy après s'être presenté devant le château de l'Oeuf, se retire en Calabre.* LXX. *Montpensier sort du château de Naples.* LXXI. *Ferdinand se rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.* LXXII. *Comines veut engager les Venitiens à la paix.* LXXIII. *Mort du dauphin de France.* LXXIV. *Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins sont mal executez.* LXXV. *Ferdinand épouse sa niece:* LXXVI. *Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France.* LXXVII. *L'isle de Teneriffe soumise aux rois catholiques.* LXXVIII. *Mort de Jean II. roi de Portugal.* LXXIX. *Emmanuel duc de Beja lui succede.* LXXX. *Il envoïe du secours aux Venitiens contre les Turcs.* LXXXI. *Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavasio & Robert Caraccioli.* LXXXII. *Mort du cardinal de Mendosa archevêque de Tolede.* LXXXIII. *La reine de Castille nomme Xi-*

menés à l'archevêché de Tolede. LXXXIV. *Chambre imperiale établie par l'empereur Maximilien.* LXXXV. *Mauvais succès des*
1496. *affaires de France en Italie.* LXXXVI. *Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.* LXXXVII. *Solemnitez celebrées à Rome à ce sujet.* LXXXVIII. *Le duc de Milan n'observe aucune des conditions du traité.* LXXXIX. *D'Entragues rend les places des Florentins.* XC. *Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.* XCI. *Montpensier envoïe chercher du secours en France, & on résout de lui en envoïer.* XCII. *Crainte de Ludovic sur les préparatifs qu'on fait en France.* XCIII. *Décadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.* XCIV. *Montpensier se retire dans Atelle, & y est investi.* XCV. *Il est obligé de se rendre & de faire un traité avec Ferdinand.* XCVI. *Articles de ce traité.* XCVII. *Montpensier est arrêté; son armée périt de faim & de misere.* XCVIII. *Mort du comte de Montpensier.* XCIX. *Ferdinand fait arrêter les Ursins à la priere du pape.* C. *Les François abandonnent entierement le roïaume de Naples.* CI. *Mort de Ferdinand roi de Naples, Frederic son oncle lui succede.* CII. *Commencement de guerre entre la France & l'Espagne, suivi d'une tréve.* CIII. *L'archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne.* CIV. *Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.* CV. *Le roi de Portugal assemble les états de son roïaume.* CVI. *Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.* CVII. *Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance.* CVIII. *Le roi de Portugal demande en mariage Isabelle infante de Castille.* CIX. *Declaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.* CX. *Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique.* CXI. *Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordre militaires de Portugal.* CXII. *Le pape confirme l'ordre de saint Michel.* CXIII. *Et le titre de roi catholique aux rois d'Espagne.* CXIV. *Création de cardinaux par Alexandre VI.* CXV. *L'archiduchesse Marguerite épouse le prince d'Espagne.* CXVI. *Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.* CXVII. *Trivulce manque l'occasion de s'emparer de Milan.* CXVIII. *Maximilien pense à s'emparer du roïaume de Naples pour son gendre.* CXIX. *Il mande au duc de Savoye & à d'autres de le venir joindre à Paris.* CXX. *Il attaque la ville de Ligourne sans succès.* CXXI. *Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.* CXXII. *Le roi des Georgiens dé-*

LIVRE CENT DIX-NEUVIE'ME.

XIV. *Ses ennemis l'accusent devant le pape.* XV. *Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.* XVI. *Un Dominiquain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la verité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.* XVII. *On arrête Savonarolle & on l'applique à la question.* XVIII. *Supplice de Savonarolle qui est pendu & brûlé.* XIX. *Ouvrages de Jerôme Savonarolle.* XX. *Apologie de Savonarolle par Jean-François Pic de la Mirande.* XXI. *Erreurs de Matthias Cordelier.* XXII. *L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpetuelle pour ses erreurs.* XXIII. *Succession des patriarches Grecs de Constantinople.* XXIV. *Censures de plusieurs erreurs par la faculté de théologie de Paris.* XXV. *Ximenés prend possession de l'archevêché de Tolede.* XXVI. *Reglemens qu'il établit dans deux Sinodes.* XXVII. *Mort de dom Juan prince d'Espagne.* XXVIII. *Le roi & la reine de Portugal sont reconnus heritiers de Castille.* XXIX. *On assemble les états en Arragon pour le même sujet.* XXX. *Mort de la jeune reine de Portugal.* XXXI. *L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers* XXXII. *Oppositions qu'il trouve dans l'execution de ce dessein.* XXXIII. *Il en vient heureusement à bout.* XXXIV. *Le pape envoye le chapeau & l'épée benite au roi d'Angleterre.* XXXV. *Perkins se retire dans un azile.* XXXVI. *Il se rend au roi qui le fait enfermer dans la Tour.* XXXVII. *On se saisit aussi de son épouse.* XXXVIII. *Perkins se sauve de la Tour. Il complote de nouveau & est condamné à la mort.* XXXIX. *Troisiéme voyage de Christophle Colomb pour les Indes.* XL. *On prévient le roi d'Espagne contre Colomb qui a ordre de revenir.* XLI. *Irruption des Turcs en Russie.* XLII. *Ma-*
1499. *riage de Louis XII. avec Anne de Bretagne.* XLIII. *Le roi Louis XII. se dispose à passer en Italie.* XLIV. *Traité d'alliance entre le roi & les Venitiens.* XLV. *La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre est confirmée par le pape.* XLVI. *L'archiduc rend hommage à Louis XII. representé par son chancelier.* XLVII. *Le roi de France ne peut s'accorder avec l'empereur.* XLVIII. *Il fait alliance avec le duc de Savoye & les Cantons Suisses.* XLIX. *Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.* L. *Le roi de France part de Blois & se rend à Lion.* LI. *Arrivée de Louis XII. dans le duché de Milan & ses conquêtes.* LII. *Le duc de Milan se retire en Allemagne.* LIII. *Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.*

siege de Napoli. XCV. *Nouveaux soulevemens des Maures dans le royaume de Grenade.* XCVI. *Découverte du Bresil.* XCVII. *L'archiduc Philippe visite le roi d'Angleterre.* XCVIII. *Mort du cardinal Morton.* XCIX. *Mort d'autres cardinaux.* C. *Création*
1501. *de cardinaux par Alexandre VI.* CI. *Fin de la chronique de Jean Naucler.* CII. *Clôture du jubilé à Rome.* CIII. *Légation du cardinal Raymond Perrault.* CIV. *Le duc de Valentinois assiege & prend la ville de Faënza.* CV. *Il tente en vain de prendre Boulogne.* CVI. *Les Venitiens veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.* CVII. *Traité entre l'empereur & Louis XII.* CVIII. *Ligue en faveur du roi de Naples.* CIX. *Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.* CX. *Gonsalve de Cordouë lieutenant general de la Calabre.* CXI. *Le duc de Nemours generalissime de l'armée Françoise en Italie.* CXII. *Frederic se prépare à la défense.* CXIII. *Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.* CXIV. *Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.* CXV. *L'armée Françoise se saisit de Capouë & d'autres places.* CXVI. *Frederic se retire à Naples & traite avec les François.* CXVII. *Il passe en France.* CXVIII. *Le pape se saisit de Piombino.* CXIX. *Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils.* CXX. *Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ses interêts.* CXXI. *Entrevûë du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.* CXXII. *L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.* CXXIII. *Voïage de l'archiduc Philippe en Espagne.* CXXIV. *Mort de Ro-*
1502. *bert Gaguin.* CXXV. *Arrivée de l'archiduc en Espagne.* CXXVI. *L'empereur manque au traité de Trente.* CXXVII. *Differend entre les François & les Espagnols au sujet du partage du royaume de Naples.* CXXVIII. *La guerre recommence entre les deux nations.* CXXIX. *Le duc de Valentinois surprend Urbin & Camerino.* CXXX. *Le pape excite des broüilleries dans la Toscane.* CXXXI. *Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.* CXXXII. *Les François se rendent maîtres de presque tout le royaume de Naples.* CXXXIII. *Le duc de Valentinois pense à se rendre maître de Boulogne.* CXXXIV. *Ligue des principaux seigneurs d'Italie contre le duc de Valentinois.* CXXXV. *Perfidie du pape & du duc de Valentinois.* CXXXVI. *Les François obligent le duc de Valentinois à se retirer de devant Boulogne.* CXXXVII. *Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.* CXXXVIII. *Henri VII. pense à faire épouser à son second fils*

la

la veuve d'Artus. CXXXIX. *Mort de Jean Albert roi de Pologne.* CXL. *Americ Vespuce fait la découverte de l'Amerique.* CXLI. *Le roi de Portugal l'employe pour découvrir de nouveaux païs.* CXLII. *L'archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.* CXLIII. *Jugement de la faculté de théologie de Paris au sujet des imprécations.* CXLIV. *Autre jugement touchant les excommunications faute de payer les décimes.* CXLV. *Le pape approuve l'ordre des Annonciades.* CXLVI. *Mort du cardinal Ferraro.* CXLVII. *Etat des affaires des François en Italie.* CXLVIII. *Embarras du duc de Nemours.* CXLIX. *L'archiduc pense à retourner en Flandres, & repasse par la France.* CL. *L'archiduc arrive à Lion & confere avec Louis XII.* CLI. *Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.* 1503. CLII. *Gonsalve refuse de déferer à ce traité, & continuë la guerre.* CLIII. *Les François battus à Seminara.* CLIV. *Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignolles.* CLV. *Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoise.* CLVI. *Bataille de Cerignolles, où les François sont battus.* CLVII. *Presque tout le royaume de Naples se soumet à Gonsalve.* CLVIII. *Chagrin de l'archiduc sur la conduite de son beau-pere.* CLIX. *Gonsalve assiege en vain Gaïette.* CLX. *Prise du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.* CLXI. *Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.* CLXII. *Louis XII. se prépare à la guerre contre l'Espagne, & leve quatre armées.*

LIVRE CENT VINGTIE'ME.

I. P*Romotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.* II. *Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois.* III. *Le pape recherche l'amitié du roi de France.* IV. *Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Ursins.* V. *Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.* VI. *Mort funeste du pape Alexandre VI.* VII. *Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.* VIII. *Funerailles du pape Alexandre VI.* IX. *Révolutions en Italie après la mort du pape.* X. *L'armée Françoise s'approche de Rome.* XI. *Intrigues du cardinal d'Amboise pour se faire élire pape.* XII. *On se prépare à tenir le conclave.* XIII. *Negociations du sacré college avec le duc de Valentinois pour un accommodement.* XIV. *Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à sortir de Rome.* XV. *Arrivée du cardinal d'Amboise & d'autres cardinaux à Rome.*

XVI. *Les cardinaux entrent au conclave.* XVII. *Serment que font les cardinaux avant de proceder à l'élection.* XVIII. *Le cardinal Ascagne agit contre le cardinal d'Amboise.* XIX. *Le cardinal de saint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.* XX. *Election du cardinal de Sienne sous le nom de Pie III.* XXI. *Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.* XXII. *Il se declare ouvertement contre la France.* XXIII. *Les Ursins veulent se saisir du duc de Valentinois.* XXIV. *Mort du pape Pie III.* XXV. *Brigue du cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être pape.* XXVI. *Les cardinaux entrent au conclave & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux-liens.* XXVII. *Le nouveau pape prend le nom de Jules II.* XXVIII. *Son installation.* XXIX. *Promotion de quatre cardinaux.* XXX. *Le pape reçoit plusieurs ambassadeurs.* XXXI. *Traité entre le pape & le duc de Valentinois.* XXXII. *Perfidie du duc de Valentinois.* XXXIII. *Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.* XXXIV. *Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.* XXXV. *Les Venitiens s'emparent de Faënza.* XXXVI. *Naissance de l'archiduc Ferdinand & d'Isabelle infante de Portugal.* XXXVII. *Les François levent le siege de Salces.* XXXVIII. *Tréve concluë entre la France & l'Espagne.* XXXIX. *Le roi d'Angleterre pense à marier son fils avec la veuve du prince Artus.* XL. *Les rois catholiques consentent à ce mariage, pourvû que le pape accorde la dispense.* XLI. *Le pape fait examiner à Rome s'il peut accorder la dispense.* XLII. *Le pape pour obliger Henri VII. à se declarer contre la France, accorde la dispense.* XLIII. *Les évêques d'Angleterre sont partagez sur la validité de cette dispense.* XLIV. *Bulle du pape Jules II. pour accorder la dispense.* XLV. *Mort de Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes.* XLVI. *Mort du cardinal Michiele.* XLVII. *Mort du cardinal Cibo.* XLVIII. *Mort*
1506. *du cardinal Borgia.* XLIX. *Gonsalve défait les François près du Gariglian* L. *Gonsalve se rend maître de Gaïette.* LI. *Les François abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour en France.* LII. *Gonsalve acheve la conquête de tout le royaume de Naples.* LIII. *Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne.* LIV. *Il se livre à Gonsalve qui l'envoye prisonnier en Espagne.* LV. *Ferdinand fait une tréve avec la France, & fait glisser un article captieux dans ce traité.* LVI. *Gonsalve s'empare des cinq villes qui restoient aux François.* LVII. *Louis XII. pense à se venger des rois catholiques.* LVIII. *Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de Fran-*

ce. LIX. *Mort de Frederic roi de Naples.* LX. *Mort d'Isabelle reine de Castille.* LXI. *L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.* LXII. *Il prend le titre de roi de Castille.* LXIII. *Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.* LXIV. *Les Callixtins continuent leurs erreurs en Boheme.* LXV. *Commencement de la secte des freres de Boheme.* LXVI. *Premiere confession de foi des freres de Boheme.* LXVII. *Leur opinion touchant les Sacremens.* LXVIII. *Edit du roi Uladislas contre les freres de Boheme.* LXIX. *Supplice d'un prêtre à Rome.* LXX. *Henri VII. fait agir à Rome pour la canonisation de Henri VI.* LXXI. *Congregation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.* LXXII. *Paix entre les Venitiens & les Turcs.* LXXIII. *Les Venitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.* LXXIV. *Le soudan députe un Cordelier au pape à ce sujet.* LXXV. *Les Portugais refusent tout accommodement avec les Venitiens.* LXXVI. *Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.* LXXVII. *Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle.* LXXVIII. *Mort d'Etienne vaivode de Valachie.*
LXXIX. *Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.* LXXX. 1505.
Bulle de Jules II. touchant l'élection des papes & les provisions des benefices. LXXXI. *Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France contre les Venitiens.* LXXXII. *Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'execution.* LXXXIII. *Les Venitiens s'accommodent avec le pape.* LXXXIV. *Saint-Vallier ambassadeur de France à Rome.* LXXXV. *Maladie du roi de France.* LXXXVI. *La reine prend ses mesures pour se retirer en Bretagne.* LXXXVII. *Divisions dans la Castille après la mort d'Isabelle.* LXXXVIII. *Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses interêts.* LXXXIX. *Conditions du traité entre les deux rois.* XC. *Ambassadeurs envoïez en France pour signer ce traité.* XCI. *Ferdinand donne avis de son mariage à l'Archiduc.* XCII. *Gonsalve reçoit ordre de retourner en Espagne.* XCIII. *Mort du cardinal Raymond Perrault.* XCIV. *L'archiduchesse Jeanne accouche d'une fille.* XCV. *L'archiduc dispose tout pour son voïage d'Espagne.*
XCVI. *Le pape fait une promotion de neuf cardinaux.* XCVII. 1504.
L'archiduc s'embarque en Zelande pour l'Espagne. XCVIII. *Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.* XCIX. *L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.* C. *Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix.* CI. *Arrivée de l'archiduc & de l'archiduchesse en Espagne.* CII. *Entrevûë des deux rois Ferdinand & Philippe.* CIII. *Ferdinand signe un traité que*

l'archiduc lui fait proposer. CIV. *Seconde entrevûë des deux rois de Castille & d'Arragon.* CV. *Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.* CVI. *Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.* CVII. *Les états de Castille declarent Ferdinand regent du roïaume.* CVIII. *Folie de Jeanne de Castille veuve de l'archiduc.* CIX. *Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand.* CX. *Disgrace de Gonsalve, que Ferdinand prive de ses emplois.* CXI. *Mécontemens des grands sur le traité de Louis XII. avec l'empereur.* CXII. *Assemblée des états à Tours, où l'on prie le roi de marier sa fille au duc d'Angoulême.* CXIII. *La princesse Claude est mariée au comte d'Angoulême.* CXIV. *Chagrins de l'empereur sur ce mariage.* CXV. *Henri VII. pense à marier sa fille au fils de l'archiduc.* CXVI. *Raisons du roi catholique pour s'y opposer.* CXVII. *Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.* CXVIII. *Le pape reprend Perouse & Boulogne.* CXIX. *Commencement de l'édifice de l'église de S. Pierre à Rome.* CXX. *Le pape confirme l'ordre des Minimes.* CXXI. *Mort de Christophle Colomb.* CXXII. *Mort d'Alexandre roi de Pologne.* CXXIII. *Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.* CXXIV. *Alphonse Alburquerque envoïé aux Indes par le roi de Portugal.* CXXV. *Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.* CXXVI. *Massacre qu'on y fait des Juifs.* CXXVII. *Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour regent des Païs-Bas.* CXXVIII. *Révolte des Genois contre la France.* CXXIX. *Le roi de France envoie une armée à Genes.* CXXX.
1507. *Le roi se rend à Genes, & réduit les seditieux.* CXXXI. *Le pape prévient l'empereur contre la France.* CXXXII. *L'empereur convoque une diete à Constance contre Louis XII.* CXXXIII. *Entrevûë du roi de France & du roi catholique à Savonne.* CXXXIV. *Sujét de cette entrevûë entre les deux rois.* CXXXV. *L'empereur brigue la regence des Pays-Bas.* CXXXVI. *Louis XII. se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere de Flamands.* CXXXVII. *Maximilien gouverneur des Pays-Bas.* CXXXVIII. *L'empereur va en Italie, & les Venitiens lui refusent le passage.* CXXXIX. *L'empereur porte la guerre en Italie contre les François & les Venitiens.* CXL. *Ferdinand roi catholique arrive en Castille.* CXLI. *L'archevêque de Tolede est fait cardinal avec trois autres.* CXLII. *Mort de quelques cardinaux.* CXLIII. *Du cardinal Pallavicini.* CXLIV. *Mort de S. François de Paule.*

Fin des Sommaires.



HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE CENT SEIZIE'ME.



EOPOLD marquis d'Autriche, surnommé le pieux, étant mort en odeur de sainteté le quinziéme de Novembre 1136. ou 1131. plusieurs papes penserent à sa canonisation. Mais l'affaire aïant été interrompuë Sixte IV. la reprit, & envoïa le cardinal de Saint Marc en Hongrie pour faire les informations necessaires. L'évêque de Porto vice-chancelier de l'église Romaine & l'évêque de Preneste furent nommez pour entendre les dépositions des témoins. Sixte mourut dans cet intervale. Innocent VIII. qui

AN. 1485.

I. Canonisation de S. Leopold marquis d'Autriche.

Raynald. Ann. eccles. ad ann. 1485. n. 54.

Naucler. general. 50. pag. 503.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Bullar. tom. 3.

Surius 15 Novembr. to. 6.

AN. 1485. lui ſucceda écouta les informations des commiſſaires, & ſur leur rapport, il tint un conſiſtoire, où François de Padouë avocat conſiſtorial fit un diſcours ſur les vertus de Leopold & les miracles que Dieu avoit operez par ſon interceſſion. Sur cela & ſur les inſtances de Frederic III. qui étoit de la famille de Leopold, Innocent donna une bulle de canoniſation. Elle eſt du ſixiéme de Janvier de cette année 1485.

II
Le pape exhorte les princes chrétiens à la guerre contre les Turcs.

Onuphr. in Innoc. VIII.

Les progrès de Bajazet empereur des Turcs avoient répandu beaucoup de terreur en Italie; on appréhendoit qu'après avoir augmenté ſon empire, il ne voulut auſſi aſſujettir ce païs, d'autant plus que les guerres qui diviſoient les princes chrétiens sembloient favoriſer ſes entrepriſes; le pape voulant le prévenir écrivit aux princes de mettre fin à leurs differends, & de s'unir tous enſemble pour défendre la cauſe de Jeſus-Chriſt, contre l'ennemi de la religion. Dans la lettre qu'il écrivit à Ferdinand roi de Naples, il lui marqua que toutes les nouvelles qui venoient d'Orient, ne parloient que des préparatifs de Bajazet pour venir attaquer l'Italie avec une armée formidable; que pour lui il avoit déja tenu pluſieurs conſiſtoires avec les cardinaux & même les ambaſſadeurs des princes, ſur les meſures qu'il falloit prendre; qu'il alloit faire équiper ſoixante galeres & vingt vaiſſeaux de haut bord, pour défendre les frontieres de l'Etat eccleſiaſtique. Il lui parloit auſſi des efforts que chacun devoit faire pour contribuer à la dépenſe, l'aſſurant de ſa part qu'il étoit prêt de ſacrifier non ſeulement ſes biens; mais encore ſa propre vie, pour une cauſe qui intereſſoit toute l'égliſe. Sa lettre eſt dattée de Rome l'onziéme jour de Février.

Il exhorta de même la plûpart des autres princes

d'Italie, & ce ne fut pas en vain : Hercule duc de Ferrare promit huit mille écus d'or, les Siennois autant, le marquis de Mantouë six mille, celui de Montferrat deux mille, la republique de Lucques la même somme. Mais les Florentins à qui le souverain pontife avoit imposé une contribution de trente-six mille écus d'or, allegueren differens prétextes pour s'en dispenser, & répresenterent que leur état étoit épuisé par les grandes dépenses qu'ils avoient été obligez de faire dans la guerre contre les Genois. Mais le pape sans écouter leurs excuses, leur remontra qu'il ne s'agissoit pas de la conservation d'une ville ; mais du salut de toute l'Italie, & même de la religion, qu'ils seroient tous compris dans la ruïne entiere de l'état, s'ils ne pensoient de bonne heure à en chasser les infideles. Votre republique est puissante, leur dit-il, suppor- « tez donc cette charge pour la gloire de Dieu, pour « le nom chrétien, pour la conservation de vos biens, « quoique vous soïez occupez à une autre guerre, « vous n'ignorez pas que nous travaillons autant qu'il « nous est possible pour la terminer, & nous nous « flattons d'y réüssir. «

AN. 1485.

III.
Les princes d'Italie promettent de contribuer aux frais de cette guerre.

Raynald. ad hunc annum. 1485.

En effet le pape avoit engagé le duc de Milan à rétablir la paix entre les Florentins & les Genois, afin qu'ensuite toutes les forces de l'Italie pussent s'unir pour repousser les efforts de l'ennemi commun. Mais cette paix ne se fit que l'année suivante. Le pape manda aussi à Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon, qu'il étoit de leur interêt d'équipper une flotte considerable pour défendre la Sicile contre les incursions des barbares. Il sollicita le cardinal de Tolede qui avoit beaucoup de crédit en Espagne, d'engager les rois catholiques à cette bonne œuvre.

IV.
Le pape continuë à prendre des mesures pour s'opposer aux Turcs.

Raynald. ad hunc ann. 1485. n. 5.

AN. 1485.

Et pendant qu'il exhortoit les uns & les autres à défendre leurs états, il ne negligeoit pas ce qui regardoit l'Etat ecclesiastique ; il donna ordre à Jean-Baptiste des Ursins légat du siege apostolique, de mettre de bonnes garnisons dans les villes de la Marche d'Ancone, & des vivres en abondance.

V.
Ceux de l'isle de Chio demandent au pape du secours contre les Turcs.

Ceux de l'isle de Chio étant continuellement vexez par les incursions des Turcs qui les menaçoient de se rendre maîtres de leur païs, s'adresserent au pape Innocent pour lui demander du secours. Le saint pere occupé à mettre l'Italie en état de défense, & d'ailleurs épuisé par les dettes qu'il avoit été obligé de contracter, ne put leur accorder ce qu'ils demandoient. Mais il engagea Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes à s'emploïer pour ces peuples auprès du sultan. D'Aubusson étoit assez bien venu de Bajazet, avec qui il avoit fait un traité, ainsi il n'eut pas beaucoup de peine à le porter à laisser ces insulaires en repos. Ceux-ci par reconnoissance firent present à d'Aubusson d'une grande cuvette d'argent très-bien travaillée, sur laquelle ils avoient fait graver son nom & le service qu'il leur avoit rendu. D'Aubusson cependant ne se reposoit pas tellement sur le traité qu'il avoit fait avec le Turc, qu'il ne prît aussi des mesures pour empêcher Bajazet de passer le détroit de Gallipoli, & de venir de-là fondre en Italie. Il en fit informer le pape par un de ses chevaliers appellé Guillaume, qui fut reçû avec beaucoup d'honneur dans un consistoire en presence de tous les cardinaux. Le chevalier fit un discours fort long, dans lequel il parla beaucoup des services que les Rodiens avoient rendus à la religion depuis la prise de Constantinople, des victoires qu'ils avoient remportées

Bosius hist. equit. Jerosolym. lib. 14.

Dominorum Chii reverendissimo Petro d'Aubusson magistro Rhodi de se optimè merito, donum.

VI.
Le grand maître de Rhodes députe au pape.

Bosius ibid. part 2. lib. 14.

ſur les Turcs, des efforts qu'ils avoient faits pour empêcher ces infideles de venir en Italie. Il ajoûta, que que la mort du bacha Achmet avoit été avantageuſe à pluſieurs. Enfin il conclut en recommandant au pape l'iſle de Rhodes qui avoit donné la naiſſance à ſon pere. Le ſouverain pontife le remercia avec beaucoup de bonté, & lui donna des lettres pour le grand-maître d'Aubuſſon. Elles ſont dattées du vingt-troiſiéme d'Avril de cette année.

VII. Autres ambaſſadeurs au même pape.

Innocent VIII. reçut auſſi des ambaſſadeurs des rois de France, d'Angleterre & de Dannemarc, des ducs de Milan & de Bretagne, de Bertold archevêque de Maïence, de Jean archevêque de Tréves, tous deux électeurs de l'empire, & enfin de la republique de Genes. Il les reçut tous avec beaucoup de bonté, & les exhorta à la paix, en leur expoſant les ſuites funeſtes des guerres, les temples profanez, le culte divin interrompu, les villes renverſées, les vierges deshonorées; ce qu'il leur repetoit pluſieurs fois, dit Onuphre. Il leur marqua le deſir ardent qu'il avoit de voir tous les princes unis pour faire ttiompher la Croix de Jeſus-Chriſt ſur les ennemis de ſon ſaint nom. Mais toutes ces belles exhortations ne purent preſque rien produire, à cauſe de la guerre qui étoit d'un côté entre Matthias roi de Hongrie & l'empereur Frederic, & de l'autre, entre Albert de Brandebourg & Othon de Baviere, dont on avoit beſoin pour arrêter les progrès des Turcs. Et comme George duc de Baviere emploïoit ſa médiation pour concilier ces princes, le pape lui écrivit, il fit l'éloge de ſon zele, & le preſſa fort à continuer une ſi bonne œuvre pour l'avantage de la religion. La lettre du pape eſt dattée de Rome du vingt-huitiéme de Septembre.

Onuphr. in Innoc. VIII.

AN. 1485.

La guerre de Baviere finit à la verité ; mais celle d'Autriche devint plus violente. Matthias roi de Hongrie, après être convenu d'une tréve avec les Turcs, vint assieger Vienne, & obligea cette ville à se rendre après six mois de siege.

VIII.
Le roi de Hongrie fait la guerre en Autriche & prend Vienne.

Bonfin. dec. 4. l. 6. Naucler. vol. 2. general. 50.

Cette ville fut prise le premier jour de Juin, sans que Frederic s'en mit aussi peu en peine que si cette affaire ne l'eut pas regardé. Ainsi bien loin de se disposer à sauver une place que la qualité de capitale d'une grande province sembloit rendre très-considerable, il l'abandonna à la discretion du vainqueur, & pour témoigner que sa disgrace le touchoit fort peu, il prit cette conjoncture pour aller visiter son fils Maximilien dans les Païs-bas, repettant souvent cette maxime, que l'oubli est le seul remede des choses perduës, quand elles sont irréparables. Dans ce même tems Antoine Bonfinius voulant faire sa cour à Matthias, lui presenta plusieurs ouvrages qu'il avoit composez ; ce prince le reçut fort bien & le retint auprès de lui pour composer l'histoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladislas roi de Boheme, lorsque ce prince fut parvenu à la couronne de Hongrie.

Bonfin. 4. dec. 9.

IX.
Le cardinal Baluë legat en France.

Le cardinal Baluë étoit du nombre des ambassadeurs que Charles VIII. roi de France avoit envoïez au pape. Il étoit venu dans le roïaume dès l'année precedente avant la mort de Sixte IV. & après celle de Loüis XI. qui l'avoit si long tems retenu en prison. Mais parce qu'il y voulut exercer ses fonctions de légat, avant que d'avoir fait agréer ses lettres au roi & les avoir presentées au Parlement, pour connoître s'il n'y avoit rien de contraire aux droits de la couronne & aux libertez de l'église Gallicane ; Charles VIII. en fut si offensé, qu'il lui défendit

de prendre les marques de sa légation. Jean de Nanterre procureur general du parlement, prit de-là occasion de protester contre tout ce que pourroit faire le pape, l'accusant d'attaquer les droits & les privileges du roi & du roïaume ; il se plaignit aussi que sa sainteté eut envoïé un légat *à latere*, sans aucun besoin : si cela étoit necessaire, disoit-il, il falloit choisir un plus digne sujet, qui fût animé de l'esprit de son état, qui eût la sagesse & la science du seigneur, qui fût homme de paix, zelé pour la justice, & non pas un homme qui n'aimoit que le trouble & la division. Cette protestation est du vingtiéme d'Août. En consequence le parlement défendit au légat d'user de son pouvoir. Néanmoins le conseil du roi aïant oüi ses raisons & reçû ses soumissions, lui permit d'exercer ses fonctions, ce qui ne dura pas long-tems ; parce que ce cardinal aïant appris la mort de Sixte IV. s'en retourna promptement à Rome, après avoir reçû du roi mille écus pour les frais de son voïage. Innocent VIII. le fit évêque d'Albano, & lui donna dans la suite la légation de la Marche d'Ancone.

AN. 1485.

X. Le pape Innocent écrit au roi de France.

Raynald. hoc anno. n. 36.

Après son retour à Rome, le pape écrivit au roi de France pour le féliciter sur son heureux avenement à la couronne, & l'exhorter à suivre l'exemple de ses ancêtres dans leur attachement inviolable à l'église Romaine. Cette lettre est du dix-huitiéme Avril : & dans un autre du dix-huitiéme Juin, il se plaint au même prince, des magistrats qui violoient les immunitez ecclesiastiques dans la Provence annexée depuis peu à la monarchie Françoise, & qui ne cherchoient que leurs interêts, sous prétexte de maintenir l'autorité roïale ; il exhorte le roi à y apporter un prompt remede & à réprimer ces abus.

AN. 1485.

Comme on avoit indiqué une assemblée du clergé pour le premier jour du mois d'Août, & que le souverain pontife craignoit qu'on n'y donnât quelque atteinte à son autorité, parce que plusieurs demandoient le rétablissement de la pragmatique sanction dans son entier, sa sainteté prie Charles VIII. dans une autre lettre du vingt-cinquiéme de Juillet, de respecter le siege apostolique dont ses ancêtres ont toûjours pris la défense, & de ne point suivre les conseils de ceux qui ne cherchent qu'à détruire son autorité.

XI. Il déclare la guerre à Ferdinand roi de Naples.

Mariana. hist. Hisp. lib. 25. cap. 7.

Mem. de Comines liv. 7. chap. 1.

Le zele du souverain pontife pour les libertez de l'église, lui fit declarer la guerre à Ferdinand roi de Naples, qui exerçoit une violente tyrannie sur les sujets de l'Etat ecclesiastique, & qui contre toutes les loix avoit fait mourir sur divers soupçons le comte de Sarno & beaucoup d'autres. Un grand nombre de seigneurs du roïaume de Naples avoient imploré le secours du pape, qui les assista avec d'autant plus de plaisir, que depuis le commencement de son pontificat, il se plaignoit de ce prince qui refusoit à l'église Romaine le tribut qu'il étoit engagé de païer, sous prétexte que le comtat d'Avignon n'avoit été cedé par la reine Jeanne au saint siege que pour remplacer ce tribut, qui montoit à quarante mille écus. Innocent offensé de ce refus, & invité par les seigneurs du roïaume de Naples, leva une armée, dont il donna le commandement à Robert de San-Severino, & appella René duc de Lorraine à cette entreprise, comme celui à qui le roïaume appartenoit. Ce duc y consentit volontiers, & se mit en voïage pour se rendre en Italie. Mais à peine fut-il arrivé à Lyon, que Charles VIII. lui manda de ne pas aller plus loin, se

reservant

reservant le droit d'appaiser ces differends, comme y étant le principal interessé, à cause du droit qui lui avoit été cedé.

XII. Ferdinand seme la division dans Rome pour se venger du pape.

Rayn. ad hunc ann. n. 42.

Ferdinand pour s'opposer au pape commença par appaiser les seigneurs de son roïaume, qu'il avoit si fort maltraitez. Il rendit la liberté au comte & à la comtesse de Montoire qu'il retenoit en prison, & tâcha d'engager le souverain pontife dans une guerre civile, afin qu'aïant de l'occupation dans Rome, il ne portât pas ses armes ailleurs. Aïant attiré dans son parti le duc des Ursins, il ne pensa plus qu'à semer la division dans Rome. Il fit des courses jusqu'aux portes de cette ville. Il emploïa les promesses, les menaces, & toutes sortes d'artifices, pour faire revolter les cardinaux & le peuple contre Innocent VIII. Il eut soin de répandre des écrits qui faisoient voir que l'élection du pape n'étoit pas legitime, aïant été faite par des cardinaux revétus de la pourpre sans aucun droit; & il promettoit son secours aux factieux pour élire un autre souverain pontife. Innocent se trouvoit fort embarassé, les dangers l'environnoient de tous côtez, ses ennemis s'étoient déja rendus maîtres du pont Lamentano, & y avoient mis une forte garnison qui ravageoit tous les environs de Rome. San-Severino pour arrêter ces incursions, s'avança avec son armée le vingt-huitiéme Decembre, chassa l'ennemi du pont qu'il occupoit, & fit mourir tous ceux qu'on arrêta. Ces désordres mirent toute l'Italie en feu. Ferdinand étoit appuïé des Florentins & de Sforce duc de Milan. Le pape avoit pour lui les Venitiens & les Genois. Mais aussi-tôt que le roi de Naples eut appris le départ du duc de Lorraine, la crainte lui fit écouter les propositions de paix qui lui

AN. 1485.

furent faites par quelques cardinaux, il les accepta; & elles furent avantageuses au souverain pontife.

XIII. Articles de paix entre le pape & le roi de Naples.

Onuphr. & Ciacon. in Innocent. VIII.

Les articles de cette paix furent, que Ferdinand païeroit au pape quatre-vingt mille écus d'or, à la place de la haquenée ou du cheval blanc, dont Sixte IV. s'étoit contenté tous les ans, comme d'un hommage pour le roïaume de Naples. Qu'il traiteroit les grands avec douceur. Que ceux d'Aquila auroient la liberté de se soumettre au saint pere ou au roi de Naples. Que tous les benefices du roïaume seroient conferez à la volonté du souverain pontife, qui pourroit fournir des vivres & donner passage aux François, s'ils tentoient de recouvrer Naples. Que Virginie des Ursins qui s'étoit revolté contre sa sainteté, viendroit lui demander pardon à genoux, nuds pieds & tête nuë avec la corde au col; & que les autres de la même famille des Ursins subiroient le châtiment qu'elle voudroit leur imposer. Ferdinand promit d'observer tous ces articles. Mais ses promesses furent sans effet, quoique le roi catholique, le duc de Milan & Laurent de Medicis eussent été ses cautions.

XIV. Le roi de Naples n'observe aucun de ces articles, & le pape l'excommunie.

Mariana hist. Hisp. lib. 25. cap. 7.

Bzov. ad ann. 1487.

Il continua d'opprimer les seigneurs, il en fit même mourir quelques-uns. On ne put lui faire païer le tribut dû à l'église Romaine, il se moqua même des avis & des remontrances du pape, qui enfin prononça une sentence d'excommunication contre lui, & le déclara privé de son roïaume en faveur du roi de France, qui prétendoit y avoir un droit legitime. Innocent VIII. travailla ensuite à reconcilier les Ursins & les Colonnes, & à procurer dans Rome la tranquillité & l'abondance. Mais parce que toutes ces guerres avoient épuisé ses tresors, il créa de nou-

velles charges à l'exemple de ſon prédeceſſeur, établit des ſcelleurs de bulles en plomb, & un college de ſecretaires. AN. 1485.

XV. Le pape écrit à l'évêque de Paſſaw, & à l'archiduc d'Autriche.

Raynald. ad hunc ann. n. 18. 19. & 20.

Dès le vingt-deuxiéme de Janvier de cette année ſa ſainteté avoit écrit à l'évêque de Paſſaw, pour arrêter les progrès que l'hereſie des Huſſites faiſoit en Boheme par le zele & les prédications d'un évêque Italien nommé Auguſtin qui renouvelloit les erreurs condamnées par les conciles de Conſtance & de Baſle. L'évêque de Paſſaw y travailla ſi efficacement, qu'il ramena l'auteur de ces troubles & lui fit rétracter ſes ſentimens heretiques. Il en informa le pape, qui accorda le pardon au coupable, à condition qu'il quitteroit la Boheme, afin que les peuples infectez de ſes erreurs ne voïant plus leur chef, rentraſſent plus aiſément dans le ſein de l'égliſe. Sa ſainteté écrivit encore le dix-huitiéme de Juin à l'archiduc d'Autriche, pour le prier de défendre dans ſes états l'épreuve du fer chaud, qu'on emploïoit pour connoître l'innocence d'un homme accuſé ou ſoupçonné. Elle l'exhorte auſſi à reprimer par ſon autorité les malefices, ſortileges, & autres ſuperſtitions magiques.

XVI. Troubles en Eſpagne à cauſe de l'inquiſition.

Supra liv. CXIV. n. 169.
Surita. tom. 4. Annal. lib. 20. cap. 65.
Mariana. hiſt. Hiſp. lib. 25. cap. 8.

Nous avons vû comment Ferdinand & Iſabelle avoient établi le tribunal de l'inquiſition dans le roïaume de Caſtille. Leur intention avoit été droite, & peut-être ce tribunal eut-il produit de grands biens dans ces commencemens, s'il ſe fut toûjours reglé ſur la juſtice, & s'il n'eut pas exercé un pouvoir tirannique. Mais on ne voïoit de ſa part qu'executions ſanglantes. C'étoit tous les jours quelque Juif ou quelque Maure Mahometan, qu'on accuſoit d'être retourné à ſes anciennes ſuperſtitions, & que l'on

faisoit mourir pour ce sujet, comme si la religion se persuadoit par la violence, & qu'elle se fit quelque gloire d'être cruelle, ou d'avoir un grand nombre de sujets malgré eux. Ceux qui avoient échappé à la severité de ce redoutable tribunal, se plaignoient qu'on faisoit tous les jours mourir un grand nombre d'innocens, dont le crime consistoit à avoir des ennemis interessez à leur perte. Quelques principaux seigneurs se joignirent à eux, sous prétexte qu'on violoit la liberté, & que non contens de confisquer les biens des accusez, le délateur étoit compté pour témoin, qu'on ne donnoit à ces mêmes accusez aucune connoissance de ceux qui les accusoient, & qu'il n'y avoit point de confrontation de témoins. Des plaintes on en vint aux murmures & à la révolte. Les états d'Arragon prierent Ferdinand d'y mettre ordre, de regler le tribunal de l'inquisition sur le modele des autres tribunaux, tant ecclesiastiques, que séculiers, & d'empêcher la confiscation des biens. Quelque juste que fut leur demande, les inquisiteurs en prirent aussi-tôt l'allarme. Il en couta la vie à un d'entr'eux nommé Pierre d'Arbuesa. Un mercredi quatorziéme de Septembre, comme il prioit suivant sa coûtume devant le grand autel dans l'église cathedrale de Sarragosse, une troupe de scelerats accoûtumez aux crimes, sans aucun respect pour la sainteté du lieu, se jetterent sur lui, & l'aïant percé de plusieurs coups de poignard, le laisserent à demi-mort sur la place. L'inquisiteur vécut encore deux jours, & les habitans de Sarragosse inhumerent son corps avec beaucoup de pompe au même lieu où il avoit été assassiné. On crut voir pendant ce tems-là boüillonner son sang sur le pavé; mais quoi qu'il en soit

AN. 1485.

de ce prodige, le pape Paul III. aïant égard à la sainteté de la vie de l'inquisiteur, le canonisa dans la suite à la priere de Charles-Quint.

AN. 1485.

XVII.
Le pape accorde au roi d'Espagne les décimes sur le clergé.

Raynald. ad hunc ann. 1485. Anton. Nebriss. Decad. 2. lib. 1.

Ferdinand d'Arragon qui avoit besoin d'argent pour continuer la guerre contre les Maures, s'étoit adressé au pape Sixte IV. pour obtenir les décimes de son clergé; il avoit levé jusqu'à cent mille ducats d'or, & avec ce secours il avoit déja fait assez de progrès. Mais comme Innocent VIII. avoit aboli toutes ces permissions accordées par son prédecesseur; Ferdinand s'adressa au nouveau pape pour lui en demander la continuation. Innocent la lui continua par une bulle dattée du vingt-sixiéme d'Août de cette année, & lui écrivit ensuite de même qu'à Isabelle le trentiéme de Janvier suivant. Cette permission détermina ce prince à rentrer dans le roïaume de Grenade avec une armée plus nombreuse qu'il n'avoit euë jusqu'alors; & l'aïant partagée en plusieurs corps, il attaqua en même tems & emporta avec une diligence incroïable plusieurs châteaux qui empêchoient l'approche de la ville de Ronda. Les Maures croïoient cette place imprenable, & sa prise jetta une si grande terreur dans toutes les villes voisines, qu'il suffisoit de les sommer pour les obliger à se soumettre. Par-là Ferdinand se rendit maître des dix-neuf villes des montagnes d'Arraval, des dix-sept de celles de Gausin, des douze de Villa-longa, de Maravelle, de Monte-major, de Cortos & de douze places des environs. Pendant qu'il combattoit ainsi en apparence pour le jeune roi de Grenade, son veritable but étoit de s'emparer pour lui-même de ce roïaume. Pour y mieux réüssir il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la mesintelligence en-

AN. 1485.

tre l'oncle & le neveu, il augmenta les défiances de celui-ci ; & pour lui ôter à son égard tout sujet de soupçon, il redoubla les caresses qu'il lui avoit faites jusqu'alors & le combla de nouveaux presens. Par ces bons traitemens, il lui fut aisé de faire entrer le jeune roi dans tous ses desseins. Ferdinand lui aïant fourni des troupes, il les conduisit lui-même contre son oncle, qui trop foible pour resister à tant de forces, se vit en peu de tems hors d'état de s'opposer aux progrès du roi d'Arragon.

XVIII. Commencement de la découverte des Indes Occidentales.

Mariana ibid. lib. 25. Marmol. l. 9. c. 27. De Thou. hist. lib. 1.

La découverte des Indes Occidentales que l'on commença cette année, augmenta encore la puissance de ce prince. On doit cette découverte aux soins de Christophle Colomb. Il étoit né à Aigurier petit bourg proche Genes. Après avoir assez bien étudié la cosmographie & l'astronomie, il s'appliqua à la navigation, & passa d'abord en Portugal avec Doria, que la republique de Genes envoïoit au roi dom Juan en qualité d'ambassadeur. Il se maria à Lisbonne avec Philippe Mogmez fille du fameux Peristiello, qui avoit découvert les isles de Madere & de Porto-sancto. Les fréquentes conversations qu'il eut avec sa belle-mere jointes aux observations qu'il avoit faites, lui firent concevoir le dessein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit soutenir lui seul une si grande entreprise, il en fit la proposition au roi de Portugal, auquel il demanda de si grands avantages, que ce prince essaïa d'en faire la découverte par un autre, sur les instructions de Colomb. Il fit partir secretement une caravelle, feignant d'envoïer des vivres & du secours aux isles du Cap-verd. Celui qui la commandoit n'entendant ni l'astronomie, ni la navigation, ne

pût ſuivre la route que Colomb avoit marquée, & à ſon retour perſuada à dom Juan que tout ce que lui avoit dit ce Genois étoit chimerique.

AN. 1485.

XIX. Christophle Colomb refuſé par le roi de Portugal, va en Caſtille.

Thomas Fazel. hiſt. Sicil.

Juſtiniani & Soprani ſcritt. del la Ligur.

Colomb n'aïant pas été écouté favorablement du roi de Portugal paſſa en Caſtille avec ſon fils Jacques Colomb, & envoïa en Angleterre ſon frere Barthelemi Colomb, pour faire la même propoſition à Henri VII. qui venoit de monter ſur le thrône. Chriſtophle étant arrivé à Cordouë où Ferdinand étoit alors, expoſa ſon deſſein à Louis de Saint-Ange homme de qualité d'Arragon, qui le preſenta au roi; & ce prince donna la commiſſion au prieur de Prado, depuis archevêque de Grenade, d'examiner le projet de cette découverte; mais ceux que Ferdinand emploïa pour cet examen n'étant pas aſſez habiles, n'y purent rien comprendre & renvoïerent Colomb, qui rebuté de tous ces obſtacles, voulut paſſer en France & de-là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de ſon frere. Mais le prieur Jean Perez à qui il communiqua ſon deſſein, le pria de differer juſqu'à ce qu'il eût parlé à la reine Iſabelle. Il alla trouver cette princeſſe à Loxa; & Colomb qui ne fut pas plus heureux cette ſeconde fois que la premiere, étoit ſur le point de ſe retirer & de partir pour la France, lorſque Saint-Ange offrit à la reine de faire les avances pour la premiere navigation. Iſabelle l'accepta, & l'on courut après Colomb pour le conduire à Loxa. Là dom Jean de Colonia ſecretaire d'état lui expedia des lettres patentes, par leſquelles il étoit déclaré amiral de l'Ocean, & viceroi de la Terre-ferme & des iſles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les gouverneurs & les juges à ſa volonté.

AN. 1485.

XX.
Il met à la voile pour aller à la découverte de l'Amerique.

c Ferd. Colomb. hist. del amir. Christ. Colomb.

Pizarro de los illustres Varones del Nuevo mundo. Foglieta in elog.

Quoique toute cette negociation ait commencé dans cette année, il se passa beaucoup de tems jusqu'à l'execution, puisqu'il paroît que Colomb ne partit que dans le mois d'Août 1492. & qu'il ne découvrit la Floride que dans le mois d'Octobre de la même année. Mais je pense qu'il s'agissoit alors d'un second départ au nom de Ferdinand, qui étoit ravi que Colomb eut si bien réüssi dans son premier voïage, & qui vouloit que les premieres découvertes qu'il feroit dans la suite fussent en son nom & qu'il en eût le profit. Il paroît donc que Colomb après avoir reçû ses premieres expeditions dans cette année, fit équiper trois caravelles avec lesquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, où il s'arrêta quelques jours; & après avoir essuïé plusieurs périls & avoir eu à souffrir le murmure de ses gens, qui le menaçoient de se révolter, parce qu'ils croïoient ses entreprises impossibles; il découvrit à la fin les isles de Lucaïes, dont il prit possession au nom du roi d'Arragon & de Castille. Il nomma la principale l'isle de Saint Sauveur, il en gagna les habitans en leur donnant des colliers de verre, qu'ils estimerent plus que des diamans. Colomb découvrit ensuite d'autres isles, ausquelles il donna differens noms, de la Conception, de Fernandine, de la Soameté & d'Isabelle. Il se remit ensuite à la voile & alla moüiller à l'isle de Cuba, où il fit radouber ses vaisseaux. Après s'être rembarqué avec douze Indiens qu'il fit monter sur son bord, il arriva à l'isle de Bocchio, qu'il appella l'Espagnole, & y fut visité par le roi de cette isle, qui entra dans son navire & dîna avec lui. Un de ses vaisseaux aïant échoüé sur un banc de sable, il fut secouru par ce prince, & avec ce secours il

trouva

trouva le moïen de sauver tout ce qui étoit dessus. Des débris de la caravelle échoüée, il fit faire une tour, & y aïant laissé quelques Espagnols du consentement du roi du païs, il partit pour l'Espagne. Mais tout ce qu'on vient de rapporter, n'arriva que dans les années suivantes.

AN. 1485.

XXI
Inquiétudes du roi d'Angleterre sur les démarches du comte de Richemont.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 23.

Pendant que le roi d'Arragon s'occupoit ainsi à faire des conquêtes dans le nouveau monde ; le comte de Richemont qui étoit toûjours en Bretagne, pensoit à se rendre maître du thrône d'Angleterre, dont il regardoit Richard comme l'usurpateur. Celui-ci qui entretenoit par tout un grand nombre d'espions, fut exactement averti de la conspiration qui se tramoit dans son roïaume. Il sçut le nombre & les noms des conjurez, les provinces d'où ils devoient tirer du secours, leurs ressources, leurs forces. Il apprit même que le comte de Richemont étoit en liberté, & qu'il devoit faire une descente en Angleterre avec des forces qu'on lui fit plus considerables qu'elles n'étoient en effet. Il profita en habile homme des avis qui lui avoient été donnez, il prévint les conjurez, les déconcerta par sa diligence, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre & d'abandonner leur dessein. Le duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, sans avoir voulu rien reveler. Plusieurs autres furent pris en differens endroits & traitez de même. Jean Morton évêque d'Ely, se sauva en Flandres avec quelques partisans zelez de la maison de Lancastre. Le plus grand nombre se retira en France, & le comte de Richemont lui-même, voïant après sa descente, qu'il couroit risque d'être arrêté & de perdre la vie, s'il s'arrêtoit plus long-tems, se rembarqua dans le dessein de s'en retourner en Bretagne ;

mais une furieuse tempête l'obligea de relâcher à Dieppe.

AN. 1485.

XXII. Le comte de Richemont se rembarque & relâche à Dieppe.

Harpsfeld histor. eccles. Anglic. Ser. 15. cap. 7.

Aussi-tôt il dépêcha un de ses principaux officiers à la cour de France vers le roi & la comtesse de Beaujeu, pour leur demander permission de passer par la France, & de se retirer en Bretagne. L'envoïé du comte fut très-bien reçû, il obtint ce qu'il demandoit ; & on lui fit entendre, que s'il se fût adressé au roi, il en eût reçû des secours plus considerables que du duc de Bretagne. Il partit donc pour la Bretagne, & y alla rendre compte au duc du mauvais succès de son voïage, le duc le consola & lui fit esperer de nouveaux secours. Mais les sentimens de Landais étoient alors bien differens de ceux du duc. Regardant le parti du comte comme entierement ruïné, il résolut de l'abandonner & de le faire conduire en Angleterre à l'insçû du duc, qui n'auroit jamais consenti à une pareille violence. Richard avoit gagné ce favori, qui lui promit tout ce qu'il voulut. L'évêque d'Ely qui étoit en Flandres, informé du traité conclu entre le roi d'Angleterre & Landaïs, en avertit aussi-tôt le comte de Richemont, qui partit secretement de Vannes, accompagné seulement de cinq personnes, sous prétexte d'une partie de plaisir à la campagne. A quelques lieuës de Vannes, il fit prendre une autre route à quatre de ses gens, avec ordre d'aller l'attendre sans s'arrêter, sur les frontieres de France. Par-là étant resté seul avec un domestique, il se déguisa en palfrenier, & arriva sur les frontieres d'Anjou avec tant de diligence, que les cavaliers envoïez par Landais, qui avoit été informé de sa fuite, le manquerent d'une heure.

XXIII. Le comte se sauve de Bretagne & se retire en France.

Polyd Virg. lib. 25.

Argentré hist. de Bretagne, liv. 12.

Les Anglois qu'il avoit laissez à Vannes l'aïant re-

joint, il partit avec eux pour se rendre à la Cour de France qu'il trouva à Langeais. Il fut bien reçû du roi, & encore mieux de la comtesse de Beaujeu, qui dans le dessein qu'elle avoit déja conçû de réünir la Bretagne à la monarchie Françoise, crut n'y pouvoir mieux réussir qu'en rétablissant le comte sur le thrône d'Angleterre. On lui fournit donc une nouvelle flotte & de nouvelles troupes, au nombre de quatre mille hommes aguerris. Il partit du Havre le premier d'Août, & après sept jours de navigation, il arriva au port de Milford dans le païs de Galles, où il trouva un grand nombre de partisans que sa mere lui avoit ménagez. Cette princesse avoit promis en son nom, qu'aussi-tôt que Richard seroit déthrôné, son fils épouseroit la fille aînée du roi Edoüard IV. afin de réünir par-là tous les droits des deux maisons, si longtems rivales, dans un païs où la loi salique n'exclut point les filles de la succession.

AN. 1485.

XXIV. On lui fournit des troupes en France, & il débarque en Angleterre.

Polyd. Virg. ibid.

Le chevalier Thomas Stamley que la mere du comte de Richemont avoit épousé en troisiémes nôces, fut choisi pour commander les troupes qu'on devoit joindre au secours de France. Il vint trouver le comte avec six mille hommes ; & un grand nombre de seigneurs se déclarerent aussi-tôt pour lui. Avec toutes ces forces, le comte se crut en état de tenir la campagne, & marcha du côté de Leicestre. Richard vint au-devant de lui avec une armée égale à la sienne, ils se joignirent près de Bosworth, & ce fut en cet endroit où se donna cette bataille décisive de tant de guerres & de combats qui avoient ensanglanté l'Angleterre depuis l'usurpation de Henri IV. jusqu'à celle de Richard III. Ce cruel meurtrier de deux rois y perdit la vie avec la victoire, & le comte

XXV. Le comte bat l'armée de Richard, & est couronné roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Raynald. hoc anno.

AN. 1485. de Richemont devenu roi par-là, épousa la princesse Elisabeth fille aînée d'Edoüard IV. pour unir les droits des deux maisons d'York & de Lancastre. Il fut couronné dans le camp avec la couronne même qu'on trouva parmi le bagage de Richard, & il le fut depuis avec les ceremonies ordinaires. Il se fit nommer Henri VII. Cette action décisive arriva le vingt-deuxiéme d'Août; & quelques jours après, il entra triomphant dans Londres, n'aïant perdu qu'environ cent hommes dans cette bataille.

XXVI. Les Bretons s'unissent pour demander qu'on punisse Landais.

Argentré hist. de Bretagne, liv. 11.

Il n'en auroit pas fallu d'avantage pour déconcerter Landais, s'il eut été encore vivant. Mais pendant la navigation du comte de Richemont en Angleterre, les Bretons l'avoient vengé de ce perfide. L'armée de ceux qu'il avoit fait declarer rebelles étoit à Ancenis; celle du duc convaincuë que le motif de la guerre n'étoit autre que l'ambition de Landais, à la perte duquel tous étoient également interessez, s'unit à l'autre; & les Bretons ainsi d'accord marcherent droit au château de Nantes où étoit le duc de Bretagne avec son favori. Les Nantois assurez qu'on n'en vouloit qu'à ce traître, s'unirent aux autres, ouvrirent leurs portes, & demanderent conjointement avec leurs compatriotes, que Landais fût mis entre les mains de la justice, & qu'on ne lui accordât point de grace, s'il se trouvoit coupable des crimes dont il étoit accusé. Ils députerent au duc le comte & le cardinal de Foix, qui ne furent pas écoutez; mais dans la crainte d'une sédition populaire Landais fut abandonné aux mécontens, & remis à François Chrétien chancelier du duc, qui lui dit que sa tête lui répondroit de celle de son ministre.

Les Bretons l'aïant en leur pouvoir, le remirent à la justice, & voulurent qu'il fût interrogé & jugé dans les formes. L'accusé fut apliqué à la question, il avoüa tous ses crimes, & entr'autres d'avoir fait périr en prison le chancelier Chauvin. Le duc de Bretagne en consentant la détention de Landais, avoit expressément commandé qu'on lui épargnât la vie, & lui avoit accordé sa grace de quelque crime dont il pût être convaincu; mais on n'eut aucun égard à ces ordres: on posa des gardes au tour du château de Nantes, pour empêcher qu'on n'informât le duc de ce qui se passoit. Landais fut condamné, & pendu le dix-neuviéme de Juillet à la vûë d'une infinité de personnes qui étoient accouruës de toutes parts, & qui n'en eurent aucune compassion. Le seigneur de l'Escun comte de Cominges amusa le duc pendant le supplice de ce malheureux, & obtint de lui une amnistie en faveur des rebelles, qui vinrent ensuite se jetter à ses pieds, le remercier de la grace qu'il leur avoit accordée, & promettre de lui être fideles. Telle fut la fin de ce favori, qui avoit si long-tems abusé de la faveur de son prince pour commettre toutes sortes de crimes, & qui en fut justement puni. Le duc ne sçut sa fin tragique qu'après qu'on l'eut enterré dans l'église des Carmes, il n'en parut pas beaucoup touché; mais cependant croïant que la comtesse de Beaujeu en étoit la cause principale, il résolut de s'en venger.

AN. 1485.

XXVII. On fait le procez à Landais, qui est pendu à Nantes.

Quoique le duc d'Orleans perdit beaucoup à la mort de Landais, il ne laissa pas de menager des intrigues à la cour du duc de Bretagne pour traverser la gouvernante du roïaume. Il gagna le prince d'Orange & le comte de Cominges qui étoient en Bre-

XXVIII. Le duc d'Orleans se retire en Bretagne sans prendre congé de la cour.

Jaligny hist. de Charles VIII.

AN. 1485. tagne. Sur les avis qu'en eut la comtesse, elle engagea le roi à prier ce duc qui étoit toûjours à Orleans de venir joindre la cour à Amboise, pour y reprendre sa place dans le conseil, & sur son refus, le maréchal de Gié lui fut envoïé pour réïterer ces mêmes ordres. Le duc se détermina enfin à partir; mais à peine fut-il arrivé, que sous prétexte d'une partie de chasse, il se retira d'abord à Fontevraux où sa sœur étoit abbesse, & ensuite en Bretagne. On sçut qu'il y avoit une ligue signée entre le duc de Bretagne & lui, la dame de Château-Briand & le maréchal de Rieux, que le comte de Dunois y étoit entré avec le comte d'Angoulême, le duc de Lorraine, le seigneur d'Albret & Maximilien d'Autriche. Le prétexte de cette ligue étoit de conserver la Bretagne pour les deux princesses que le duc avoit declarées ses heritieres contre les prétentions de Charles VIII. qui de son côté s'en alla en Guïenne pour s'assurer des places dont le comte de Cominges avoit le gouvernement.

XXIX. Concile tenu à Sens.

Labbe collect. concil. tom. 13. pag. 1721.

Spicileg. d'Acheris, tom. 5.

Tristan de Salazar archevêque de Sens, assembla cette année un synode dans sa ville, où il confirma les constitutions faites dans un autre synode tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun, qui en étoit alors archevêque. Tout ce concile roula principalement sur quatre chefs, la celebration de l'office divin, la réforme du clergé dans les mœurs & dans les habits, la réforme des religieux, & les devoirs des laïques envers l'église; sçavoir, la celebration des fêtes, le paîement des dixmes, les mariages, les immunitez ecclesiastiques & autres. Ces reglemens sont tirez des conciles de Basle, de Latran, de la pragmatique sanction, des décretales & des autres

conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne se trouve dans les autres conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il regle la maniere de celebrer le service divin & le tems auquel les chanoines doivent entrer au chœur pour être censez presens à l'office, il ne leur laisse pas la liberté d'entrer au chœur à leur fantaisie & d'en sortir de même. Il ordonne qu'ils soient censez absens lorsqu'ils ne seront point aux matines avant la fin du pseaume *Venite*, aux autres heures avant la fin du premier pseaume, & à la messe avant le dernier *Kyrie*, & il veut qu'ils ne sortent point d'aucun de ces offices avant qu'il soit fini. Si d'autres églises ont des usages plus severes, c'est-à-dire, plus conformes à la regle, le concile veut qu'elles les retiennent. La mitigation de ces reglemens montre que le concile a voulu accorder quelque chose à la dureté du chœur, & cependant qu'ils sont encore peu suivis. Dans le chapitre troisiéme, il défend les danses & les jeux dans l'église. Au chapitre troisiéme du second article, il renouvelle la défense de recevoir quelque chose pour l'entrée en religion, permettant toutefois d'accepter ce qu'on voudra donner après la profession religieuse, pourvû qu'il n'y ait pacte ni convention.

AN. 1485.

XXX. Propositions avancées par Jean Laillier.

D'Argentré collectio judic. tom. 1. pag. 308. ann. 1484.

Dans le mois de Juillet de cette année 1485. un certain Jean Laillier licentié en théologie avança ces propositions. 1. Saint Pierre n'a point reçû de Jesus-Christ, ni la puissance sur les autres apôtres, ni la primauté. 2. Tous ceux qui composent la hierarchie ecclesiastique ont reçû une égale puissance de Jesus-Christ, ensorte que les curez sont égaux en pouvoir & en jurisdiction pour le gouvernement de l'église. 3. Le souverain pontife ne peut pas remettre toute la peine

An. 1485.

dûë aux pêcheurs à raiſon de leurs pechez, en vertu des indulgences, quoiqu'accordées juſtement & avec raiſon. 4. Les abbez, les prieurs ne donnent pas l'abſolution à leurs religieux en vertu des clefs; mais par la ſeule coûtume, enſorte que la confeſſion n'eſt pas de droit divin. 5. Si vous voulez que je parle du ſouverain pontife, je ruinerai tout. 6. Les ſimples prêtres ſont inutiles. 7. Ceux qui ſe confeſſent aux religieux mandians preſentez & admis ſelon la forme de la décretale *Dudùm*, ne ſont point abſous, & ſont obligez de confeſſer les mêmes pechez à leur curé. 8. Le ſouverain pontife Jean XXII. n'a pû faire la décretale *Vas electionis*. 9. Les décrets & les décretales des papes ne ſont que des moqueries. 10. L'égliſe Romaine n'eſt point le chef des autres égliſes. Ce Jean Laillier avança toutes ces propoſitions de vive voix en répondant à ſa ſorbonique le trente-uniéme de Juillet, avec d'autres qui furent qualifiées par la faculté de théologie de Paris, ſous l'obéïſſance & dans l'attente du jugement du ſouverain pontife, après lui avoir été preſentées par l'inquiſiteur. Nous les rapporterons ici de ſuite avec leurs qualifications.

XXXI. Autres propoſitions du même qualifiées par la faculté de théologie.

D'Argentré ibid.

Ex primo regiſtro MS. cenſurarum ſacræ facultatis Pariſ. fol. 126. & fol. 111.

Premiere propoſition. » Vous devez garder les » commandemens de Dieu & des Apôtres, & au re- » gard du commandement de tous les évêques & autres » prélats de l'égliſe, tout autant que paille, ils ont » détruit l'égliſe par leurs rêveries. » La premiere propoſition, dit la faculté, eſt vraïe, la ſeconde partie eſt ſcandaleuſe, ſchiſmatique, contraire aux bonnes mœurs, à la doctrine évangelique & apoſtolique, par conſéquent on doit la revoquer publiquement & en faire réparation.

II.

II. Propoſition. « Quelques-uns font l'éloge « d'un ſaint comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer eſt « tombé ; ces prédicateurs gâtent tout, & depuis « qu'on les a établis, jamais l'égliſe de Dieu ne proſ- « perera. Ils feront tant, que quand la matiere ſera « bien diſcutée, on trouvera que celui qu'ils eſtiment « ſaint, n'eſt pas au lieu où étoit Lucifer ; mais où il « eſt actuellement : & de même que Pluton dieu in- « fernal tient Proſerpine entre ſes bras, ainſi Lucifer « tient cette ame. « Les docteurs en qualifiant cette propoſition, diſent que quant au ſens qu'elle fait paroître dans la ſeconde partie, elle eſt fauſſe, injurieuſe, ſéditieuſe, diſant du mal de l'état des ſaints, favorable à l'erreur condamnée, & que par conſequent elle doit être publiquement révoquée.

III. Propoſition. « Les ſaints riches ſont maintenant canoniſez, & les ſaints pauvres abandonnez. C'eſt pourquoi je ne ſuis pas obligé de croire « que tels ſont ſaints. La raiſon en eſt, que ſi le pape « reçoit de l'argent, ou monte ſur vingt échaffaux » à Rome pour canoniſer ce ſaint, que je ne ſuis pas « tenu de le croire tel, & ſi on ne le croit pas, on ne « fait pas mal. « Cette propoſition eſt declarée fauſſe, offenſant les oreilles pieuſes, injurieuſe au ſaint ſiege apoſtolique, contraire à la pieté des fideles ; & la troiſiéme partie de la propoſition quant au ſens qu'elle preſente, heretique.

IV. Propoſition. « Si un prêtre s'étoit marié « clandeſtinement, & venoit à moi à confeſſe, je « ne lui enjoindrois point de penitence. « Cette propoſition non ſeulement implique un faux ſens, que les prêtres puiſſent contracter mariage après avoir reçû les ſaints ordres ; mais encore elle eſt avancée

AN. 1485. témerairement, scandaleuse & suspecte d'heresie; quant au sens qui paroît declaré dans la proposition suivante.

V. Proposition. » Les prêtres de l'église orientale » ne pechent point en se mariant, & crois qu'ainsi » ne ferions nous en l'église occidentale si nous nous » marions. » La premiere partie de cette proposition dans le sens qu'elle presente; sçavoir, que les prêtres de l'église d'Orient se marient après la reception de l'ordre sacré, est fausse. La seconde partie qui est la profession de foi de l'auteur, le rend coupable d'erreur, & s'il y ajoûte l'opiniâtreté, il est heretique.

VI. Proposition. » Depuis quatre cent ans, fut » interdit aux prêtres soy marier, d'un pape ou d'un » papillon: je ne sçai s'il le pouvoit faire. » Cette proposition entenduë selon le sens, qu'avant quatre cent ans il étoit permis aux prêtres de se marier après avoir reçû l'ordre, est fausse: & ces mots (d'un pape ou d'un papillon) sont moqueurs, & font paroître un grand mépris pour la dignité & l'autorité du souverain pontife & de l'église. La seconde partie déroge à l'autorité du saint siege apostolique & du concile general, est mal sonnante dans la foi, & doit être revoquée publiquement.

VII. Proposition. » Je donnerai deux blancs à » celui qui me produira aucun passage de l'écriture, » par lequel soyons obligé à jeûner le carême. » Cette proposition paroît supposer que nous ne sommes obligez de faire que ce qui est expressément contenu dans l'écriture, & en ce sens elle est heretique. Et quant à ce que dit cet auteur, que nous ne sommes pas obligez au jeûne du carême, la proposition est fausse, contraire aux bonnes mœurs, scandaleuse,

& déroge à la coûtume de l'église universelle & à la détermination des saints.

AN. 1486.

VIII. Proposition. « Depuis saint Sylvestre, « l'église Romaine n'est plus l'église de Jesus-Christ; « mais l'église de Cesar & de l'argent. « Cette proposition est injurieuse à l'église & au siege apostolique, blasphematoire, heretique, & déja condamnée.

IX. Proposition. « On n'est pas plus obligé de « croire aux légendes des saints, qu'aux chroniques « des rois de France. « Cette proposition est fausse, capable d'offenser les oreilles pieuses, & déroge à l'autorité de l'église, heretique même, si on la prend universellement. Cette censure fut faite dans une assemblée generale de la faculté de theologie aux Mathurins le cinquiéme de Juin de l'année 1486.

XXXII. Autre proposition de Laillier censurée par la même faculté.

D'Argentré, ibid. pag. 309.

Dupin bibliot. des aut. tom. 12. in-4. pag. 149.

Outre les propositions précedentes, la même faculté qualifia encore une autre proposition enseignée & avancée par le même Laillier dans sa sorbonique, & qui étoit conçuë en ces termes. Un simple prêtre peut aussi-bien consacrer le chrême & conferer les ordres, que le pape ou l'évêque; « & tous les prêtres sont égaux en puissance d'ordre « & de jurisdiction, ensorte que Thomas avoit au- « tant d'autorité chez les Indiens, que saint Pierre en « a euë chez les Romains. « La faculté définit que cette proposition dans son entier est fausse, heretique, & qu'on doit obliger Laillier à la retracter publiquement; elle conclut aussi, qu'on ne le recevroit point au doctorat. Sur le refus qu'on lui en fit, il s'adressa au parlement, qui renvoïa l'affaire à l'évêque de Paris, afin qu'il l'instruisît & qu'il la jugeât conjointement avec l'inquisiteur & quatre docteurs

AN. 1486. députez de la faculté. Laillier presenta à l'official de Paris un écrit pour expliquer quelques-unes de ses propositions.

XXXIII. Explication que Laillier donne de ses propositions.

D'Argentré collect. judic. ibid.

Cet écrit contenoit ces termes : » 1. Je n'ai point » trouvé au vieil ni au nouveau testament, que Notre-Seigneur ni les Apôtres aïent commandé à jeûner corporellement le carême par forme de commandement sur peine de peché mortel, ou sur peine d'être damné : & mêmement les saints peres qui » en parlent au decret, ne le commandent point sur » peine de grande excommunication ou de peché » mortel, & n'usent point de ces mots-ci : *Præcipimus & mandamus*. 2. Je n'ai point dit que l'église » peut obliger à peché mortel ou non, en sermon : » combien qu'en dispute pendant le cours de l'école, » present reverend pere en Dieu M. de Meaux, j'ai » argué *pro & contrà*, comme en matiere problématique, ainsi que font maître Jean Gerson & maître » Pierre d'Ailly. 3. Je n'ai point dit que les prêtres » puissent être mariez après la susception des saints » ordres : mais j'ai dit que depuis la Passion de Notre-Seigneur jusqu'à Gregoire VII. ils ont été mariez » jusqu'en l'an 1073. Et saint Pierre & saint Paul » l'ont été, saint Philippe l'apôtre & le diacre, saint » Fabien pape & martir, saint Hilaire évêque de Poitiers, saint Germain d'Auxerre, & plusieurs autres, » & il y a deux ans que je dis cette clause. 4. Il y a » des propositions plus fortes que les miennes dans le » traité de Gerson : De la vie spirituelle de l'ame.

La faculté censura de nouveau ces propositions dans une assemblée aux Mathurins le 19. de Mai 1486. Elle dit sur la premiere que dépendamment du titre précedent, elle est témeraire, scandaleuse, schisma-

tique, contraire aux bonnes mœurs, qu'elle déroge à la coûtume de la sainte église universelle, & aux sentimens des saints docteurs : qu'enfin elle ressent l'heresie en plusieurs manieres, & qu'ainsi on doit solemnellement & publiquement la révoquer. Sur la seconde, les députez de la faculté ne prononcerent point, attendant une plus ample information. Sur la troisiéme, quant à ce qu'elle dit que saint Paul a été marié, elle est fausse, temerairement avancée, opposée vrai-semblablement à l'écriture sainte : & dans le sens qu'elle presente avec son titre, elle est scandaleuse, & tend à corrompre la pureté sacerdotale. Sur la quatriéme, qu'elle est fausse & injurieuse à la réputation de Gerson.

AN. 1486.

XXXIV. Retractation publique de Jean Laillier.

D'Argentré, ibid.

Arnoul Alouf promoteur de l'officialité de Paris, informé que ces propositions de Laillier avoient été avancées dans la chaire & prêchées en plusieurs endroits, au grand scandale des fideles; & qu'elles avoient été condamnées par la faculté de théologie, comme scandaleuses, schismatiques, injurieuses à la doctrine de l'église, tendantes à la rebellion contre les superieurs, blasphematoires contre les saints dûëment canonisez par le pape & par le siege apostolique, suspectes d'heresie, pernicieuses, temeraires, présomptueuses & contraires aux bonnes mœurs; ce promoteur engagea Laillier à les retracter publiquement devant le peuple, en ces termes. « Je Jean « Laillier prêtre, maître ès arts, licentié en théologie; pour ce que je suis noté, suspect & accusé d'avoir dit, publié & prêché au peuple de Paris plusieurs propositions scandaleuses, erronées, heretiques; pour ma justification & faire satisfaction au peuple qui peut en avoir été scandalisé, je promets &

AN. 1486. » jure par les saints ordres, que je ne crois point les » avoir dites dans la même forme & teneur ; & en » cas que je les aïe dites ou prêchées, je les ai abjurées » & les abjure de present & révoque, sans vouloir » m'obstiner dans lesdites propositions ni les défen- » dre, mais me réduire à la vraie verité.

» Il est vrai, & je le confesse, que j'ai dit touchant » la premiere proposition ce qui suit. Au regard des » commandemens des évêques & autres commande- » mens, je ne sçai s'ils obligent à peché mortel. Car » tant de commandemens gâtent tout & nous empê- » chent beaucoup. En quoi j'ai mal dit & prêché, » & par l'ordonnance de reverend pere en Dieu mon- » sieur l'évêque de Paris, du conseil des maîtres & » docteurs de la faculté de théologie & autres sages, » je la révoque comme schismatique, scandaleuse, con- « traire aux bonnes mœurs & à la doctrine de la sainte » églife, injurieuse & inductive à rebellion contre les » souverains. Je tiens & confesse sans doute & hé- » sitation aucune que les transgresseurs de plusieurs » commandemens de l'église, pechent mortellement.

» Je confesse avoir dit la seconde proposition » quant au sens. Aucuns ont voulu dire que le pa- » tron de leur ordre est en lieu d'où est tombé Luci- » fer. Ils feront tant que quand la matiere sera bien » discutée, comme dit Armacanus, on le trouvera » en lieu où de present est Lucifer, ou en lieu de Plu- » ton & de Proserpine. En quoi j'ai indiscretement » parlé & mal prêché. Et comme dessus, je la révo- » que comme fausse, offensive des pieuses oreilles, » scandaleuse, blasphematoire des saints canonisez, » dérogeant à l'autorité de la sainte église, & suspec- » te d'heresie.

AN. 1486.

Je confesse avoir dit la troisiéme proposition qui « suit. Saint Pierre & saint Paul ne sont point cano- « nisez d'eux-mêmes ; & si le pape canonise un saint « en disant une oraison de saint ou de sainte, je ne « suis point tenu de croire sur peine de peché mortel « qu'il soit saint. En quoi j'ai mal prêché, & comme « dessus, la révoque comme scandaleuse, pernicieu- « se, fausse & heretique. Et quant au sens qu'elle pré « tend, qu'on ne canonise sinon pour argent, inju- « rieuse au saint siege apostolique & à l'église univer- « selle. Et je suis tenu de croire au moins pieuse- « ment, que si le pape canonise un saint, il est saint. «

Je confesse avoir dit la quatriéme proposition « qui suit. Si un prêtre s'étoit marié clandestine- « ment, & venoit à moi à confesse, je ne lui enjoin- « drois pas grande penitence. J'ai mal dit & mal prê- « ché, je la révoque comme fausse & scandaleuse, « quant à ce qu'elle présuppose ; sçavoir, qu'un prê- « tre se mariât clandestinement. Et aussi quant à elle « en soy, comme temeraire, fausse & suspecte d'erreur. «

Je confesse avoir dit la cinquiéme qui suit. Les « prêtres de l'église orientale ne pechent point étant « mariez, & croi que ne ferions nous si nous l'étions. « Je n'ai pas voulu dire que les prêtres de l'église « orientale se pussent marier après qu'ils sont prêtres; « mais qu'ils ne pechent point en usant du mariage con- « tracté avant la susception des saints ordres. J'avoüe « que je ne devois pas ainsi nuëment prêcher cette « proposition, & je la révoque en ce que j'ai dit, que « ne ferions nous si nous l'étions, comme fausse, « scandaleuse, erronée & dérogeant au droit commun. «

Je confesse avoir dit la sixiéme qui suit. Gre- « goire VII. pape de ce nom, en son tems défendit «

AN. 1486. » que les prêtres fussent mariez. Mais le pouvoit-il » faire ? c'est une question. Je n'ai point voulu dire » qu'il ne fut défendu long-tems avant Gregoire VII. » & ne dois aucunement douter si le pape le peut fai- » re ou ordonner ; car ce seroit déroger à l'autorité » du saint siege apostolique. J'ai en cet article mal » prêché, parce que j'ai dit & donné à entendre au » peuple que la constitution de la continence & chas- » teté des prêtres fut dûëment ordonnée par un pa- » pe. Car elle est instituée par le pape & le conseil » general de l'église, & acceptée par l'église occiden- » tale. Je la révoque comme contraire aux bonnes » mœurs & doctrine, & aussi dérogeant au saint siege » apostolique.

» Je confesse avoir dit la septiéme qui suit. Je » donnerai deux blancs à celui qui me produira au- » cun passage de l'écriture, par lequel soyons obligez » de jeûner le carême. Toutes les circonstances, sans » que je sçache repliquer. J'ai parlai moins que dûë- » ment, & en termes que prédicateurs bien sensez & » reglez n'ont coûtume de se servir. Et parce que » plusieurs ont été scandalisez de cette proposition, » croïans n'être tenus à jeûner le carême selon l'in- » tention de l'église ; en réparant le scandale, je dis » & confesse, promets dire & confesser, sans jamais » aller au contraire, que nous sommes tenus & obli- » gez à jeûner le carême, selon l'intention & com- » mandement de l'église, sur peine de peché mortel. » Et autrement ce seroit dire assertion fausse, scan- » daleuse, contraire aux bonnes mœurs, & dérogeant » à la coûtume de l'église universelle, & à la doctri- » ne & détermination des docteurs.

» Je confesse avoir dit la huitiéme qui suit. Que depuis

depuis le pape Sylvestre l'église de Rome n'est plus « l'église de Dieu, mais de Cesar & d'argent. J'ai dit « ces paroles, en récitant l'opinion d'un grand doc- « teur, comme Wiclef, que je croïois, comme je « l'ai affirmé par serment, être catholique, & n'avoir « été réprouvé par l'église. J'ai mal dit, en préchant « au peuple ladite proposition ; car je la confesse « fausse, injurieuse au saint siege apostolique, & he- « retique, déja condamnée par l'église. Et je ne de- « vois pas dans un sermon publier, alleguer ou réci- « ter en aucune maniere l'opinion d'un heretique « ni l'appeller grand docteur, en favorisant ainsi ses « erreurs & l'autorité de son nom. «

AN. 1486.

Je confesse avoir dit la neuviéme. Qu'on doit « faire profit des legendes des saints, comme des « chroniques de France. En quoi je n'ai voulu ni « dire, ni entendre, que nous ne soïons plus tenus à « croire les legendes des saints, particulierement de « ceux qui sont canonisez, que les chroniques de « France. Car autrement dire, ce seroit affirmer pro- « position fausse, offensive des cœurs devots, de- « rogeant à l'autorité de l'église. Et cette révocation, « confession ou réparation, j'ai faite par l'ordonnan- « ce, commandement ou sentence de reverend pere « en Dieu & mon très-honoré seigneur M. l'évêque « de Paris, du conseil & de l'avis des maîtres & doc- « teurs de la faculté de théologie, pour garder la ve- « rité & integrité de la foi catholique, pour la sûre- « té de vos consciences & salut de vos ames, sup- « pliant très-humblement mondit seigneur, qu'il « plaise à sa bonté me pardonner & me faire grace. « Cette retractation fut prononcée publiquement le vingt-neuviéme de Juin, jour de la fête de S. Pierre &

AN. 1486.

ſaint Paul dans l'égliſe de Paris, où Jean Laillier reçut de l'évêque l'abſolution de toutes les cenſures qu'il avoit encouruës.

XXXV. Laillier eſt abſous de toutes les cenſures par l'évêque de Paris.

Comme l'inquiſiteur de ſon côté inſtruiſoit le procez de Laillier, & qu'il avoit communiqué à l'évêque les informations qu'il avoit faites, ce prélat ne voulut point lui communiquer les ſiennes, & ſans l'appeller il jugea ſommairement le procès. Il releva Laillier de la ſentence d'excommunication prononcée contre lui, le rétablit dans ſes fonctions, honneurs & dignitez, lui donna droit d'être promû à d'autres degrez, & abolit toute note d'infamie. En conſequence de cette abſolution, Laillier fit ſes efforts pour obtenir le degré de docteur. Mais la facuté le lui refuſa conſtamment. Et comme l'évêque de Paris vouloit la contraindre à lui donner le bonnet en vertu de ſa ſentence; elle en interjetta appel à qui il appartiendroit par un acte du ſixiéme de Novembre de cette année, parce que l'évêque avoit agit contre l'intention des députez dans cette cauſe. Cet appel fut fait par Arnoul Julin religieux Auguſtin au nom de la faculté de théologie.

XXXVI. La Faculté de théologie appelle de la ſentence de l'évêque de Paris.

D'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 313.

XXXVII. Le pape rend deux bulles ſur cette affaire.

D'Argentré ibid. pag. 316. & 317.

Le pape Innocent VIII. informé de ces diviſions entre l'évêque de Paris & la faculté de théologie, ſe ſaiſit de cette affaire, & rendit deux bulles. La premiere dattée du ſixiéme de Decembre de cette année 1486. adreſſée à Jean Coſſart vicegerent de l'inquiſiteur de la foi au-delà des Monts, par laquelle il interdit à Laillier la prédication, & commet la diſcuſſion de l'affaire au même Coſſart, à l'archevêque de Sens & à l'évêque de Meaux, pour empriſonner le même Laillier, enjoignant à l'évêque de Paris de les aider de ſon ſecours, & d'informer ſa ſainteté de la

maniere dont le coupable avoit révoqué ses erreurs. L'autre bulle dattée du septiéme Decembre de la même année est adressée aux doïen, regens & docteurs de la faculté de théologie de Paris, dont le pape loüe le zele & approuve ce qu'ils ont fait contre Laillier, fait défense de lui donner le bonnet de docteur, casse & annulle la sentence de l'évêque de Paris. Et « parce que cette affaire regarde la foi, si importante « dans l'église, nous voulons, dit le pape, que Lail- « lier soit puni comme il le merite ; & nous vous or- « donnons par ces presentes, vous & nos venerables « freres les archevêque de Sens & évêque de Meaux, « de faire prendre l'accusé pour être mis dans les pri- « sons de l'évêché de Paris, ou dans d'autres, comme « vous jugerez à propos. « On ne trouve point dans les registres comment fut terminée cette affaire, & quel en fut le succès.

AN. 1486.

XXXVIII. Censure des propositions de Jean Marchand religieux Cordelier.

D'Argentré collect. jud pag. 318.

Dupin bibl. tom. 12. in-4 pag. 148.

E 1. regist. MS. censurarum sacra facult. Paris. fol. 109.

Dans le même tems il en arriva une autre de même nature à un religieux Cordelier nommé Jean Marchand, qui avoit prêché à Besançon un grand nombre de propositions tout-à-fait impertinentes & ridicules, touchant les prérogatives de saint François d'Assise. Les voici telles que la faculté les qualifia & les censura le dixiéme d'Avril de la même année 1486. au nombre de douze, telles qu'on les trouve dans les registres de la faculté de théologie de Paris.

I. Lucifer qui étoit au-dessus de tous les chœurs « des anges, aïant laissé sa place vacante, merveilleu- « sement parée & ornée, elle a été reservée au seul saint « François, parce que comme Lucifer en a été chassé « à cause de son orgüeil, il ne s'est point encore « trouvé sur la terre aucun saint qui eut tant d'hu- « milité qu'en a eu saint François ; & c'est pour cela «

AN. 1486. » qu'il a été mis en sa place. Et le prédicateur ajoûtoit. Celui qui ne me voudra pas croire, se transporte dans l'endroit pour le voir, parce que j'aime » mieux voir que croire. » Cette proposition, dit la faculté, a quatre parties. La premiere qui est copulative, est fausse, contraire à l'écriture & au sentiment des saints peres, doit être exposée dans un sens catholique, & semble devoir être publiquement révoquée. La seconde, qui parle de la translation de saint François à la place de Lucifer au-dessus des chœurs des anges, est temeraire & présomptueuse, déroge à la dignité & aux privileges de la sainte Vierge. La troisiéme, qui parle de l'humilité, & qui dit qu'aucun saint n'en a tant eu que saint François, est temeraire, présomptueuse, fausse, injurieuse aux saints. La quatriéme, ne contient que des paroles de railleries, tout-à-fait indecentes dans la bouche d'un prédicateur.

II. » Saint François est semblable à Jesus-Christ » en quarante manieres ; il est un second Christ, & » un second Fils de Dieu. » Cette proposition a deux parties. La premiere, si elle s'entend d'une ressemblance entiere en perfection & égalité, est fausse & heretique : si c'est d'une ressemblance imparfaite, singuliere & speciale, au-dessus de tous les autres saints, elle est temeraire, scandaleuse & avancée sans aucune autorité ni apparence de verité. La seconde partie, que saint François est un second Christ, est fausse, heretique & doit être retractée publiquement.

III. » La conception de saint François a été prédite à sa mere par un ange. Il est né dans une étable entre un bœuf & un asne, & sa mere ne pouvoit le mettre au monde autrement ni dans un au-

tre endroit. « La premiere partie de cette proposition est avancée temerairement ; la seconde est ridicule ; & la troisiéme simplement fausse. AN. 1486.

IV. Saint François a reçû successivement ses « stigmates, deux heures d'intervale entre chacune, « qu'il ne recevoit qu'en tombant par terre, à cause « de l'excessive douleur qu'il ressentoit ; ensorte qu'il « auroit rendu l'ame, si Jesus-Christ ne l'eut fortifié. « Les deux parties de cette proposition ne sont soutenuës d'aucune autorité, & semblent être un effet de l'imagination du prédicateur : elles sont donc suspectes de fausseté, & dérogent beaucoup aux histoires publiques & à la legende approuvée de S. François.

V. Saint François en recevant ses stigmates a « souffert de si grandes douleurs qu'elles peuvent « être censées semblables à celles de Jesus-Christ « dans sa passion. » Cette proposition n'est pas seulement fausse, mais encore heretique ; elle paroît même usurper l'excellence du merite de Jesus-Christ & sa prérogative speciale, en ce que l'auteur a la temerité d'oser attribuer à saint François les mêmes privileges qu'au Fils de Dieu. On doit donc la retracter publiquement.

VI. Saint François a commencé de recevoir ses « stigmates de grand matin, & a continué jusqu'à « trois heures après midi, tems auquel Jesus-Christ « expira. « Cette proposition ne paroît pas seulement contraire à l'histoire de la vie du saint ; mais encore à la verité.

VII. Saint François a porté pendant deux ans « ses stigmates avec des cloux rivez dedans & de- « hors & enfermez dans ses plaïes. « Quoique cette proposition, comme elle est conçûë, soit manifeste-

AN. 1486. ment contraire aux histoires publiques & à la legende approuvée du saint ; on peut dire toutefois selon cette même legende, que ce saint a porté continuellement les stigmates imprimez sur son corps par le doigt de Dieu, deux ans avant sa mort, que les cloux s'élevoient de sa chair, & que leurs têtes rondes paroissoient dans la paume de la main & sur les pieds, laissant voir leurs pointes rivées en dehors.

VIII. » Jesus-Christ en personne a imprimé les » stigmates sur saint François, en le perçant de sa » propre main. » Cette proposition est temeraire & vrai-semblablement fausse, comme contraire à la legende du saint.

IX. » Saint François a reçû la plaïe à son côté, » quand Jesus-Christ a appliqué le côté percé en » croix au côté du saint. » Cette proposition est temeraire & vrai-semblablement fausse comme la précedente.

X. » Dans le tems que saint François a reçû ses » stigmates, la pierre s'est fenduë, comme il est arrivé dans la passion de Jesus-Christ. Saint Jean qui » nous l'apprend mit son bras dans la fente de la » pierre. » Cette proposition est douteuse, incertaine, & ne doit être nullement prêchée au peuple, à moins qu'elle ne se trouve dans l'histoire.

XI. » Saint François a obtenu de Dieu ce privi» lege, que tous les ans il descend dans le purga» toire le jour de sa fête, & en délivre tous ceux de » son ordre, religieux, religeuses, ceux & celles qui » portent son habit, & les emmene en paradis, com» me l'ame de Jesus-Christ est descendu aux enfers » & a emmené avec elle le troisiéme jour les ames » des anciens peres. » Cette proposition paroît suf-

pecte d'herefie, contraire à la justice & à la loi de Dieu, prêchée par interêt pour tromper le peuple : ce qui fait qu'on doit la condamner, & défendre qu'on la prêche sur peine des censures ecclesiastiques.

XII. Saint François a obtenu de Dieu, que tous « les religieux de son ordre qui n'observeroient pas « la regle comme il faut, ne pourroient demeurer « long-tems en ce monde ; & que ceux qui parle- « roient mal de ses religieux, seroient grievement « punis dans ce monde & dans l'autre. Ce que le « saint n'a revelé à personne pendant sa vie qu'à saint « Leon son confesseur, qui l'a revelé après la mort « du saint. » Cette proposition est condamnée comme schismatique, séditieuse, notoirement fausse, impertinente & suspecte d'herefie.

XXXIX. Autre censure de la faculté de théologie de Paris.

D'Argentré in collect. pag. 319.

In primo registro MS. censurarum sacræ facultatis Paris. fol. 134.

On trouve encore dans les registres des censures de la faculté de théologie de Paris, une autre censure de sept propositions que l'évêque de Meaux avoit presentées à la même faculté pour lui. Ces propositions sont. 1. C'est un plus grand crime d'avoir habitude avec « sa commere qu'avec sa mere. Cette proposition est « declarée heretique & scandaleuse. 2. L'évêque ni « son penitencier ne peuvent pas absoudre d'un tel « crime, il faut avoir recours au pape. « Ce qui est faux, contraire au droit commun & à la coûtume de l'église. 3. Un prêtre fornicateur ne doit pas dire, « *Dominus vobiscum*, ni reciter l'office en aucun lieu « sacré. Ce qui est faux & suspect d'herefie. 4. Les « sacremens administrez, ou l'office dit par un tel prêtre « ne valent pas mieux que les cris des chiens. » Proposition fausse & erronée dans la premiere partie, heretique, scandaleuse & offensant les oreilles pieuses dans la seconde. 5. Il n'y a qu'un saint Yves parmi «

AN. 1486.

» les avocats de sauvé. Cette proposition est vraïe ; » dit la faculté. 6. L'enfer est tout rempli d'avocats, » ainsi personne ne doit craindre d'y aller. Proposition » fausse en soi, temeraire & ridicule. 7. Les apotiquai- » res, les armuriers, les médecins, & ceux qui font pro- » fession d'autres métiers iront en paradis, s'ils y sont » portez par tous les diables ou sur la queuë d'un mu- » let. » Proposition temeraire, présomptueuse, qui condamne plusieurs professions permises dans l'état. Cette censure des docteurs de Paris est du troisiéme de Novembre de l'an 1486.

XL. Le pape confirme le mariage de Henri VII. & la succession des Lancastres.

Raynald ad hunc ann. 1486. n. 46. Labbe collect. concil. to. 13. p. 1467.

Dès que Henri VII. fut établi sur le trône d'Angleterre, Innocent VIII. confirma son mariage avec Elisabeth, & ordonna aux Anglois par son autorité apostolique de ne plus contester le roïaume à la maison de Lancastre ; à qui il se croïoit en droit de l'assurer. La lettre est du vingt-septiéme de Mars 1486. & adressée au roi. Il lui en écrivit une autre pour le prier de soustraire les ecclesiastiques de son roïaume à la jurisdiction séculiere. J'ignore la datte de cette lettre, elle est marquée du septiéme de Mai 1485. mais c'est une erreur, puisque Henri VII. ne monta sur le trône d'Angleterre que le vingt-deuxiéme du mois d'Août.

XLI. Conciles en Angleterre où l'on condamne Peacocke & Milverton.

Labbe collect. concil. to. 13. p. 1466.

Jean Morton archevêque de Cantorberi & légat du saint siege, croïant qu'il étoit utile de faire quelques reglemens au sujet de la discipline & des mœurs du clergé, assembla les prélats & le reste du clergé de sa province dans l'église de saint Paul de Londres le treiziéme de Février 1486. qui étoit la premiere année de sa translation du siege d'Ely à celui de Cantorbery. Nous n'avons point les reglemens qui furent faits dans cette assemblée, excepté un seul où il est ordonné

ordonné à chaque évêque de la province de faire celebrer un service & six messes pour chacun de leurs confreres dans le mois après qu'ils auront appris leur mort. Il y eut la même année un concile à Lambeth, où présida Thomas archevêque de Cantorberi & cardinal, pour condamner les erreurs de Renauld Peacock Anglois évêque de Chester. Ses livres furent brûlez, & lui-même fut déposé & enfermé dans un monastere. Les actes de ce concile ne sont point dans la derniere collection des conciles d'Angleterre, & je ne les ai point trouvé ailleurs. Peacock eut pour disciple Jean Milverton Carme, professeur dans l'université d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'évêque de Londres, s'enfuit à Rome, où le souverain pontife, sans avoir aucun égard à toutes ses frivoles raisons, le fit mettre en prison & l'y retint pendant trois ans.

AN. 1486.

XLII
On veut faire passer Lambert Simnel pour le comte de Warvik.

Bacon. hist. regni Henrici VII. Salmonet hist. des troubles de la Grande Bretag.

La maison d'York n'avoit point éteinte ses inimitiez contre celle de Lancastre. Elle vit avec peine le comte de Richemont occuper un trône où elle prétendoit elle-même. Cependant elle seroit peut-être elle-même demeurée tranquille sans les intrigues d'un simple prêtre qui ralluma la division. Ce prêtre se nommoit Richard Simondi, il étoit du comté d'Oxford, c'étoit un homme sans naissance & sans sçavoir, mais hardi & entreprenant, comme il est aisé de le voir par ce qu'il fit. Il élevoit à Oxford un jeune garçon de quinze ans nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Ce prêtre osa le faire passer pour Edouard Plantagenet neveu du roi Edouard IV. de la maison d'York, qu'on appelloit le comte de Warvik, & que Henri retenoit prisonnier dans la tour de Londres. Richard après lui avoir

donné toutes les instructions necessaires pour jouer cette fourbe, le mena en Irlande, où l'on avoit une grande veneration pour la maison d'York de laquelle étoit Plantagenet. Il se ménagea avec tant d'adresse, que le comte de Kildare qui étoit alors viceroi d'Irlande fut le premier à le recevoir. La plus grande partie de la noblesse suivit son exemple, & le peuple en fut transporté de joie; de telle sorte que Simnel fut mené au château de Dublin où on le proclama roi avec beaucoup de solemnité. Ce qui intrigua beaucoup Henri VII.

AN. 1486.

Persuadé que cette conspiration avoit été formée en Angleterre, il fit enfermer la reine doüairiere sa belle-mere dans un couvent où elle passa le reste de ses jours. Il fit voir aux seigneurs & au peuple de Londres le vrai comte de Warvik qu'il tira de la tour; il le fit assister à l'office dans l'église de saint Paul, manger en public, se promener le reste du jour par la ville; on lui parla, on l'entretint, & sur le soir on le reconduisit dans sa prison. Enfin le roi fit renouveller l'amnistie generale qu'il avoit donnée, & l'étendit jusqu'aux criminels de leze-majesté au premier chef. Ces démarches arrêterent les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres; mais les Irlandois secourus par Marguerite d'York duchesse douairiere de Bourgogne, ne relâcherent rien de leur entêtement. Cette princesse toujours passionnée pour la maison d'York, & grande ennemie des Lancastres résolut de se servir de Simnel pour élever sur le trône le veritable comte de Warvik. Le comte de Lincoln fils du duc de Suffolc & neveu d'Edouard IV. par sa mere, alla en Flandres solliciter la douairiere; quoiqu'il fut convaincu de l'imposture, la qualité flatteuse

de chef du parti des rebelles le détermina à faire ce voïage ; il trompa la vigilance de Henri, il sortit d'Angleterre, s'embarqua, & se rendit auprès de la duchesse, où il trouva Milord Louvel. Le dessein du comte étoit, ou de placer le vrai Warvik sur le trône, ou en cas que Henri s'en défît, de s'y mettre lui-même. Convention secrete qu'il fit avec ses amis, sans que la duchesse y eut aucune part.

AN. 1486.

XLIII.
La duchesse douairiere de Bourgogne donne des troupes aux Irlandois.

Bacon. hist. regni Henrici VII. Polyd. Virg hist. Anglic. lib. 26 Duchesne histoire d'Anglet. liv. 19.

Cette princesse lui donna deux mille Allemands de vieilles troupes fort aguerries, sous la conduite de Martin Sowart habile capitaine, pour les mener en Irlande. Leur arrivée redoubla le courage des factieux, & l'armée de Simnel devint si forte en peu de tems, qu'on résolut de passer la mer, & de s'avancer jusques dans la province d'York. Le comte de Lincoln fut choisi pour en être le chef. Sur la nouvelle de leur descente, Henri VII. vint joindre son armée à Nortingham l'année suivante 1487. Il rangea ses troupes dans une plaine au-dessus de Newark ; & les deux armées se trouverent en présence ; on en vint aux mains, le combat dura trois heures avant que la victoire se déclarât, & l'armée des rebelles fut défaite. Ses cinq chefs furent tuez ; Simondi & Simnel tomberent vifs entre les mains du vainqueur, qui ne voulut pas leur ôter la vie pour servir plus long-tems d'exemple. Le prêtre fut confiné dans une prison inconnuë où il passa le reste de ses jours ; il pardonna au jeune homme, moins par clemence que par une maligne politique ; car il l'occupa à tourner la broche dans sa cuisine, voulant faire aux peuples une leçon sur leur crédulité, en donnant un emploi si méprisable à leur fantôme de roi. On le tira toutefois quelque tems après d'une fonction si basse, pour le mettre

XLIV.
L'armée des rebelles est défaite par Henri VII.

Larrey hist. d'Angleterre, to. 1. de Henri VII.

dans la fauconnerie, & ce fut là où se terminerent sa

AN. 1486. faveur & ses honneurs.

XLV. Ferdinand roi de Naples viole la paix faite avec le pape.

Raynald annal eccl. hoc an. 1486. n. 20.

Quoique Ferdinand roi de Naples eut fait sa paix avec le pape, l'Italie n'en fut pas plus tranquille. Ce prince continua de persécuter les alliez du souverain pontife & les habitans d'Aquila. Il n'eut aucun égard ni pour Innocent ni pour Ferdinand roi d'Arragon, non plus que pour le duc de Milan, ni Laurent de Medicis qui avoient été caution de cette paix. L'archidiacre d'Aquila fut mis à mort avec beaucoup d'autres ecclesiastiques. Plusieurs échapperent par un exil volontaire aux maux qu'on leur préparoit. Matthias roi de Hongrie, sollicité sans doute par le roi de Naples dont il étoit gendre, se déclara aussi contre le pape & appella au sacré college des sentences qu'Innocent avoit prononcées contre Ferdinand. Le pape s'en plaignit à Matthias, l'exhorta d'avoir plus de déference pour les jugemens du saint siege, & lui manda que s'il avoit du crédit, il ne devoit l'emploïer que pour faire revenir son beau-pere de ses égaremens, & l'empêcher de se deshonorer encore par de nouveaux crimes. Mais il ne paroît pas que ces remontrances du pape aient fait beaucoup d'impression sur l'esprit du roi de Hongrie.

XLVI. Demandes injustes que le roi de Hongrie fait au pape.

Raynald. ibid. n. 38.

Bonfin. dec. 4. lib. 5. in fin. & lib. 6.

Il survint même une nouvelle brouillerie entre eux. Matthias vouloit exiger du pape qu'il confirmât l'archevêché de Strigonie à Hyppolite fils d'Hercule d'Est duc de Ferrare, qui à peine étoit sorti de l'enfance. Sa sainteté lui écrivit pour lui faire changer de résolution, & l'exhorta fort à placer dans ce siege un sujet recommandable par ses vertus, qui servît de bon exemple à l'église de Hongrie, & qui travaillât avec zele au salut des ames. Il est vrai que le roi de Hon-

grie se désista de sa demande ; mais il se vengea de ce refus sur l'archevêque de Colocza qu'il fit mettre en prison. Le pape irrité d'un procedé si indigne, lui écrivit pour demander la liberté du prélat. Il lui représente que s'il en a reçu quelque offense, il doit faire paroître sa grandeur d'ame en usant de clemence à son égard ; que si le croïant coupable de crime de leze-majesté, il prétendoit le soumettre aux loix, on devoit porter sa cause au tribunal du siege apostolique, parce qu'il étoit indigne de traduire un archevêque devant un juge laïque. La lettre du pape est dattée du sixiéme de Mars ; mais elle ne produisit aucun effet. AN. 1486.

XLVII. Le roi de Hongrie fait la guerre à l'empereur.

Bonfin. dec. 4. lib. 6.

Matthias convoqua cette année une assemblée à Bude, où il établit plusieurs loix très-sages pour éviter les chicanes dans les procès, pour en retrancher la longueur, pour arrêter les duels & d'autres abus. Mais ce qui l'occupoit le plus étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déja faite avec Uladislas roi de Boheme : il tourna aussi-tôt toutes ses vûës du côté de l'Autriche, & aïant levé une armée composée de Hongrois, de Bohemiens & de Russiens, il enleva à l'empereur plusieurs villes assez considerables ; il fit une irruption dans la Styrie ; il s'empara de plusieurs bourgs voisins ; & afin de faire diversion, il fit alliance avec Charles VIII. roi de France, ennemi déclaré de Maximilien d'Autriche fils de l'empereur Frederic.

XLVIII. Troubles dans le roïaume de Grenade.

Si l'Allemagne se trouvoit ainsi agitée de differens troubles, il n'y avoit pas plus de tranquillité dans le roïaume de Grenade. L'oncle du jeune roi se lassant

de l'avoir pour concurrent, & voulant encore moins l'avoir pour compagnon, traita secretement avec quelques Alfaquis d'Almeria, (ce sont des docteurs de la loi de Mahomet) & les engagea par de grandes promesses à l'introduire de nuit dans la ville, & à terminer tout d'un coup la guerre civile, en lui donnant le moïen de prendre & de tuer son neveu. Mais le secret fut mal gardé; le jeune roi fut averti de cette entreprise; & il en fut si effraïé qu'au lieu de donner ordre à la défense d'Almeria, ou du moins d'avertir son frere & les principaux de son parti de pourvoir à leur sûreté, il les abandonna à la vengeance de son oncle, s'enfuit presque tout seul, & s'alla jetter entre les bras de Ferdinand roi d'Arragon. A peine fut-il sorti d'Almeria que son oncle y entra par une porte que les Alfaquis lui livrerent: il courut droit à la forteresse, il y entra sans aucune résistance; & ne pouvant sacrifier son neveu à son ambition, il déchargea sa fureur sur le plus jeune des freres de ce jeune roi qu'il tua de sa propre main; il se saisit ensuite de tous les partisans de son neveu & les condamna tous à mort. L'arrêt fut executé si exactement, qu'aucun ne put se sauver de ce massacre qui fut détesté même de ses partisans.

AN. 1486.

Mariana hist. Hisp. l. 25. c. 9.

XLIX.

Conquêtes de Ferdinand dans le roïaume de Grenade.

Surita l. 20 c 68. Mariana, l. 25. c. 9.

Toutes ces cruautez ne servirent qu'à irriter davantage le jeune roi, qui s'engagea avec d'horribles sermens à poursuivre sans relâche la vengeance de la mort de son frere & de ses amis. Ferdinand pressé par le pape qui l'exhortoit fort à éteindre entierement cette nation infidele, se mit en campagne, & emporta tout à la fois les fortes places de Cambit & d'Haraval qui servoient de remparts aux Maures contre la ville de Jaën. Sabra fut ensuite prise d'as-

saut, & Locha qui passoit pour imprenable, fut contrainte après une longue résistance de se rendre à composition. Les villes d'Illora, Moclin, Montefrio & de Colomera eurent le même sort ; & les garnisons en aïant été changées, Ferdinand alla joindre Isabelle reine de Castille son épouse qui l'attendoit à Cordouë, laissant le reste de ses troupes sous le commandement du jeune roi de Grenade auprès duquel un si grand nombre de Maures vint se ranger, qu'il composa une nombreuse armée avec laquelle il tâcha de rétablir ses affaires. Mais toutes ses tentatives furent inutiles ; il attaqua plusieurs places sans aucun succès. S'étant venu présenter devant Grenade où on ne l'attendoit pas, & étant arrivé au commencement de la nuit du côté de l'Albayzin qui est un quartier de la ville separé du reste, il y fut reçu sans perdre un seul homme ; mais Muley son oncle se retrancha si bien dans l'Alhambra, que jamais le jeune roi ne pût l'en déloger.

AN. 1486.

L.
Les deux rois de Grenade continuent de se faire la guerre.

Mariana loco cit.

Non content d'avoir si bien pourvû à sa sûreté, Muley résolut de chasser son neveu de l'Albayzin ; l'attaque dura cinquante jours, & le jeune roi se voïant pressé envoïa demander du secours à Ferdinand qui lui envoïa cinq cens arquebusiers. Ce nouveau renfort conduit par dom Fadrique Henriquez, se jetta dans l'Albayzin. Ferdinand lui-même avec une puissante armée, marcha du côté de Velez Malaga & l'assiegea dans les formes. Cette démarche causa beaucoup de troubles dans Grenade ; l'on y étoit persuadé que la prise de cette place alloit entraîner infailliblement celle du reste de l'état, le jeune roi étant déja maître de l'Albayzin. C'est ce qui porta Muley à envoïer des députez à son neveu pour lui proposer un

An. 1486. accommodement : c'étoit le parti le plus avantageux pour celui ci, & le moïen de rétablir ses affaires. Mais par une obstination à contre-tems il refusa toutes les offres qu'on put lui faire, résolu d'être seul roi de Grenade, & ne voulant point partager l'autorité avec son oncle qu'il traitoit d'usurpateur & de tiran.

LI.
Le roi de Portugal envoie en Ethiopie

Ludolf. hist. Æthiop. l. 2. c. 1.

Jean II. roi de Portugal, flatté du succès de ses découvertes & cherchant à en faire de nouvelles dans les Indes, y envoïa en 1487. deux de ses sujets Pierre Covillan & Alphonse Payva, tous deux parlant la langue Arabe. Le principal motif de leur voïage étoit de s'informer exactement d'un prince chrétien, riche & puissant que l'on disoit regner en Asie dans les Indes & se nommer le Prête-Jean, ils avoient ordre de faire alliance avec lui. Arrivez en Egypte, ces deux envoïez se séparerent & penetrerent dans les Indes par deux chemins differens, mais sans avoir pû rien découvrir de ce qu'ils cherchoient. Covillan retournoit en Portugal, lorsqu'étant arrivé dans un port de la mer rouge, il y entendit parler du roi des Abissins, chrétien & fort puissant. Il ne lui en fallut pas davantage, peu instruit de l'histoire & de la geographie, & frappé seulement de la conformité des circonstances, il n'hesita pas à se persuader que ce prince étoit celui qu'il cherchoit ; il l'écrivit positivement au roi son maître, & sur le champ il partit pour l'Ethiopie où il trouva sur le trône Alexandre qui y étoit monté vers l'an 1475. Le bruit se répandit bien-tôt dans toute l'Europe que l'on avoit découvert en Afrique les états de ce fameux Prête-Jean, dont les anciennes chroniques faisoient mention, & sans approfondir la verité du fait, l'on s'accorda à donner au roi des Abissins le nom imaginaire de Prête-Jean, qui

qui long-tems auparavant avoit été donné avec aussi peu de raison, ou peut-être par corruption de nom, à un prince de la Tartarie. AN. 1486.

LII. Maximilien élu roi des Romains.

Naucler. chronic. general. 50. pag. 503. Burchard in diar. carem. Krantz. 13 Sax. I. Mechou. l. 4. c. 73. Cromer, l. 29. Bonfin. dec. 4. l. 7.

Les princes électeurs d'Allemagne sollicitoient depuis long-tems l'empereur Frederic à convoquer une diete où l'on pût lui choisir un successeur, & assurer l'empire à son fils Maximilien. Sa majesté imperiale n'y consentit qu'avec peine, & la diete fut convoquée à Francfort. L'empereur s'y rendit avec son fils le vingtiéme de Janvier, & le seiziéme de Février Maximilien fut élu roi des Romains selon toutes les loix de la bulle d'or. Il y avoit six électeurs, les archevêques de Maïence, de Cologne & de Treves, le comte Palatin, le duc de Saxe, & le marquis de Brandebourg. Aussi-tôt que l'ambassadeur de Maximilien à Rome eut appris la nouvelle de l'élection de son maître, il voulut préceder les ambassadeurs des autres rois & princes. L'affaire fut proposée dans un consistoire, & l'on y décida que les choses demeureroient dans le même état, jusqu'à ce que Maximilien eût fait ses soumissions au pape, & en eût été reconnu pour roi des Romains. Uladislas roi de Boheme ne se trouva point à la diete de Francfort, & n'y fut pas même invité, l'on sçavoit qu'il n'avoit pas lieu d'être content de Frederic qui lui avoit refusé toutes sortes de secours, & l'alliance qu'il avoit faite avec le roi de Hongrie, pouvoit faire craindre qu'il ne fût opposé à l'élection de Maximilien.

LIII. Couronnement de Maximilien.

Fricher tom. 2 rerum Germ. rer.

Cependant Uladislas trouva mauvais qu'il n'eut point été appellé à la diete, il s'en plaignit au pape, & le pria d'écrire aux princes électeurs de ne le point priver de son droit. Mais malgré ces plaintes Maximilien fut élu. La derniere ceremonie se fit à Aix-la-

AN. 1486.

Chapelle le neuviéme d'Avril, & l'archevêque de Cologne, ſuivant le privilege qu'il prétendoit lui appartenir, lui mit ſur la tête la couronne de Charlemagne. On s'étoit muni du conſentement d'Innocent VIII. & le ſaint pere après s'être aſſuré de l'obéiſſance de Maximilien, confirma ſon élection & l'en felicita par un bref. Il écrivit en même tems à l'empereur Frederic pour l'aſſurer de la joie qu'il avoit d'apprendre qu'on lui eût donné un ſi digne ſucceſſeur dans la perſonne de ſon fils.

LIV. Loi touchant la paix d'Allemagne.

Naucler. to. 3. gener. l. 50. p. 503.

Ces deux princes du conſentement des électeurs & des communautez de l'empire, firent une loi touchant la paix. Ils s'engagerent à la faire garder inviolablement durant dix années entieres dans tout l'empire. Pour cela ils manderent à tous leurs ſujets de l'obſerver, & reglerent que quiconque en viendroit aux voïes de fait l'un contre l'autre, de quelqu'état ou condition qu'il fut, ſeroit mis au ban de l'empire; de même que ceux qui contribueroient par leurs conſeils ou par leurs ſecours à violer cette paix. Il y en eut beaucoup qui l'accepterent, d'autres s'en mirent peu en peine. Parmi ceux qui y conſentirent, les peuples de la Souabe l'obſerverent avec le plus d'exactitude, ce qui les rendit ſi redoutables à leurs voiſins, que pluſieurs villes imperiales & des princes aſſez puiſſans rechercherent leur alliance; c'eſt ce qu'on a nommé l'alliance de Souabe, dont les hiſtoriens Allemands ont fait une ſi honorable mention.

LV. Maximilien écrit très vivement au roi de France.

Maximilien après la ceremonie de ſon couronnement prit la route de Flandres, où étant arrivé, il écrivit de Bruges au roi Charles VIII. des lettres très-vives & pleines de reſſentiment, ſans menager la réputation de la comteſſe de Beaujeu ni celle de

son époux. Il prétendoit qu'au préjudice de la paix faite entre Louis XI. & les Flamands, les François exerçoient tous les jours des hostilitez qui le forceroient enfin à une rupture ouverte, si l'on refusoit d'accepter les voïes d'accommodement pour la réparation des entreprises & des inéxecutions dont il se plaignoit. Il avertissoit le roi d'assembler les états de son roïaume afin d'y remedier. La réponse de Charles VIII. à cette lettre fut encore plus vive, & piqua tellement Maximilien, qu'il assembla les communautez de Flandres, & leur remontra de quelle importance il étoit de ne pas souffrir que les François attentassent impunément à troubler leur repos; il tâcha de réveiller en eux le desir de la guerre, en leur rappellant le souvenir de la bataille de Guinegat, il insista sur-tout sur la necessité de fournir abondamment aux frais de cette guerre. Peut-être la souhaitoit-il moins, que de l'argent pour soutenir avec éclat les dignitez dont il étoit revêtu; Frederic son pere lui faisant des avances si peu considerables, qu'il étoit obligé pour subsister d'avoir recours à toute sorte de prétextes.

AN. 1486.

LVI.
Les barons de Bretagne divisez au sujet de la guerre avec la France.

Quelques que fussent ses vûës, il se servit encore pour autoriser la guerre qu'il alloit declarer à la France, d'une raison fort specieuse en apparence. Il étoit entré dans la ligue des ducs d'Orleans & de Bretagne, & ceux-ci étant prêts de faire la guerre à la France, il ne pouvoit, disoit-il, leur refuser de joindre ses troupes aux leurs. Mais cet artifice ne lui réussit pas. Charles VIII. par son habileté, dissipa bien-tôt tous les projets du duc d'Orleans, le comte de Cominges fut dépoüillé de son gouvernement de Guïenne, & son comté réüni à la couronne; celui d'Angoulême

D'Argentré hist. de Bretagne, liv. 12. c. 23.

AN. 1486.

rentra dans son devoir, & le roi s'étant avancé sur les frontieres de la Bretagne avec des troupes, il jetta tellement l'allarme parmi les Bretons, que les seigneurs du païs se trouverent divisez. Les uns furent d'avis, que pour ne pas exposer mal-à-propos l'état, il falloit abandonner le duc d'Orleans. Les autres résolus de se défendre, vouloient qu'on armât contre la France, si elle leur déclaroit la guerre; mais ce n'étoit pas l'intention du roi. Il ne cherchoit qu'à s'assurer de leurs sentimens; aussi dès qu'il eut appris que le maréchal de Rieux étoit un des plus opposez à la guerre, il lui dépêcha d'Espinay archevêque de Bourdeaux, Breton de naissance, & le seigneur du Bouchage, pour le prier d'assurer le duc de Bretagne qu'il n'avoit point dessein de lui faire la guerre; mais qu'il vouloit seulement l'engager à ne point proteger des sujets rebelles. Ils avoient ordre d'ajoûter, que si le duc refusoit de se rendre à cette priere, le roi ne pourroit s'empêcher de fournir aux seigneurs Bretons les troupes necessaires pour obliger le duc d'Orleans à se retirer.

LVII. Guerre de Maximilien contre la France.

Jaligny hist. de Charles VIII.

Cette negociation n'empêcha pas le roi des Romains de commencer la guerre; après s'être accommodé avec les Flamands & les avoir obligé à le reconnoître pour tuteur de l'archiduc son fils, il vint surprendre la ville de Therouanne; mais pressé vivement par des Cordes qui commandoit en ce païs-là, il écrivit aux villes du roïaume, qui s'étoient obligées à la garantie du traité qu'il avoit conclu avec le roi, se plaignant de l'injustice que lui faisoient le comte & la comtesse de Beaujeu, sous le nom de ce prince. La lettre fut apportée à Paris par un heraut, & lûë dans une assemblée tenuë à l'hôtel

de ville ; mais le heraut ne reçut d'autre réponse que celle qu'il plût aux gens du roi de dicter. Cette tentative n'aïant pas réüssi à Maximilien, il en fit une sur la ville de Guise, qui ne lui fut pas plus heureuse. Il conduisit ensuite son armée composée de dix à douze mille hommes dans le Cambresis ; mais manquant de vivres & d'argent, & les maréchaux de Gié & des Cordes ne cessant de le harceler, ses troupes se débanderent, une grande partie des soldats Allemands deserta, il fut contraint lui-même de se retirer à Malines.

AN. 1486.

LVIII. Le roi de France traite avec les Bretons opposez au duc d'Orleans.

Le roi de France étoit allé de Beauvais à Compiegne. Il apprit dans cette derniere ville que le duc de Bretagne étoit tombé malade, ce qui le détermina à venir jusqu'à Tours avec des troupes. Mais la maladie du duc n'aïant pas eu de suite, il retourna à Amboise pour attendre la fin de la negociation de l'archevêque de Bourdeaux & du seigneur de Bouchage. Le succès en fut heureux, le traité fut signé à Château-Briant à ces conditions : que le roi ne feroit entrer dans le païs que quatre cent lances & quatre mille hommes de pied ; qu'il les en tireroit dès que le duc d'Orleans & ses partisans en sortiroient ; qu'il ne prendroit ni n'assiegeroit aucune place, que du consentement du maréchal de Rieux ; & qu'il ne prétendroit rien au duché. Car la crainte des Bretons étoit que le roi ne s'emparât de la Bretagne, & c'est à quoi ils vouloient obvier.

LIX. Comines est arrêté avec plusieurs autres.

Mem. de Comines, liv. 6. c. 11.

Dans le même tems Philippe de Comines soupçonné d'entretenir des correspondances avec le duc d'Orleans, fut arrêté avec le seigneur de Culant, Geoffroy de Pompadour évêque de Perigueux, George d'Amboise évêque de Montauban & Bussy son

AN. 1486.

Scev. de Sainte Marthe, liv. 1. elog.

Marchantius. liv. 1. comment. Flandr.

frere. On avoit intercepté plusieurs lettres de ceux-ci en chiffre qui les convainquoient d'infidelité. Comines fut d'abord conduit à Loches, où il demeura huit mois dans une cage de fer, comme il le dit lui-même en parlant de l'évêque de Verdun, qui après avoir été l'inventeur de ces cages y fut enfermé le premier, & y demeura quatorze ans. Comines ajoûte, qu'il y souffrit des peines incroïables, sans que le duc d'Orleans pour qui il s'étoit attiré cette affaire, fit la moindre chose pour le soulager. De Loches, on le transfera dans la prison des Tournelles à Paris, où il fut dix-huit mois avant que son épouse put obtenir qu'on lui donnât des commissaires pour lui faire son procès. Enfin on l'interrogea juridiquement, & il répondit avec tant d'esprit, d'ordre, de neteté & de vigueur, qu'il fut declaré absous de tous les crimes qu'on lui imposoit; il se retira dans sa maison d'Argenton en Poitou, d'où il ne sortit que pour accompagner le roi Charles VIII. dans la guerre de Naples.

LX.
Lettres du pape aux rois catholiques sur leurs conquêtes.

Raynald. ad hunc ann. 1487. n. 53. & 55.

Les grands progrès de Ferdinand roi d'Arragon dans le roïaume de Grenade, lui attirerent deux lettres du pape Innocent VIII. qui le felicitoit sur ses conquêtes, & l'exhortoit à les poursuivre. La premiere de ces lettres est du mois de Juillet. La seconde du mois de Decembre. De plus par un bref apostolique du mois de Janvier de 1487. Il permit au roi & à la reine d'assembler les états d'Arragon pour lever un subside sur ce roïaume, afin de fournir aux frais de la guerre contre les Maures, quoiqu'il y eut un reglement contraire, qu'ils avoient juré d'observer inviolablement. Sa sainteté écrivit aussi le trentiéme de Septembre à l'évêque de Bresse & à l'inqui-

siteur de Lombardie, de punir les heretiques qui perseveroient opiniâtrément dans leurs erreurs : & comme leurs officiaux refusoient d'en venir à ces extrémitez, le pape declara qu'ils seroient excommuniez, si aïant été requis de faire leur devoir, après six jours ils ne font pas executer les sentences de l'inquisition, à moins qu'il n'y ait quelqu'empêchement légitime. Casimir roi de Pologne s'étoit adressé au pape pour lui demander du secours contre les incursions des Turcs qui ravageoient la Lituanie & la Russie. Le saint pere lui promit de l'assister, & exhorta par un bref toutes les nations voisines de la Pologne, les Prussiens, les Livoniens, les Allemands, les Bohemiens à prendre les armes, & à se joindre à Casimir pour l'aider à défendre la religion, leur promettant le pardon de leurs pechez, & l'esperance d'une heureuse immortalité ; & d'un autre côté excommuniant tous ceux qui contreviendroient aux ordres du souverain pontife & violeroient la tréve faite avec la Pologne, pendant que le roi seroit occupé à la guerre contre les Turcs.

LXI. Il promet du secours au roi de Pologne contre les Turcs.

Raynald. ibid.

Le pape afin qu'on pût secourir Casimir plus efficacement, travailloit avec beaucoup de zele à établir la paix dans l'Italie. Celle qu'il avoit faite avec Ferdinand roi de Naples n'étoit pas fort stable, comme on a vû ; mais il fut plus heureux avec les Venitiens. Sa sainteté fit une alliance avec eux dans le mois de Février pour vingt-cinq ans Les Venitiens étoient alors en guerre avec Sigismond duc d'Autriche. Ils en vinrent même à une action dans laquelle Frederic San-Severino fut tué dans une irruption que les Trentins firent auprès de l'Adige riviere de l'état de Venise. Le pape pour reconcilier ces deux puissances,

LXII. Le pape fait sa paix avec les Venitiens.

Naucler. chronic. general. 50.

Raph. Volaterran. liv. 4.

AN. 1487.

nomma l'évêque de Trevise pour son légat, qui conjointement avec l'ambassadeur de l'empereur Frederic, les engagea à la paix, qui fut concluë dans le mois de Novembre. Ce qui facilita au saint pere des moïens plus efficaces pour s'opposer aux progrès de Bajazet. L'empereur pour le seconder, convoqua une diete des princes électeurs à Nuremberg, où l'on traita des voïes necessaires pour réünir les princes contre les Turcs. Frederic paroissoit avoir les meilleures intentions du monde : le pape lui accorda la permission de lever des subsides sur son clergé pour fournir aux frais de la guerre. Mais l'empereur occupé à reprendre l'Autriche que le roi de Hongrie lui avoit enlevée, n'eut que la volonté d'executer les desseins du pape, sans en venir aux effets : ce qui ne fit qu'augmenter l'appréhension où l'on étoit que Bajazet ne se rendît maître de la Sicile.

Surita. Annal. lib. 10. c. 79.

LXIII. Crainte du pape à l'occasion des Turcs.

Raynald. hoc anno 1485. n. 6.

Bucolini, si connu par ses desordres, après s'être emparé d'Osma ou Osimo, ville de la Marche d'Ancone, avoit fait alliance avec les Turcs pour s'y maintenir. C'est ce qui inquietoit beaucoup le pape. Il en écrivit au grand maître de Rhodes, & le pria d'emploïer son zele pour unir les princes de l'Europe en faveur de la cause commune, en s'opposant au Turc. En effet Bucolini en attendoit de grands secours. Il avoit promis à Bajazet qu'en moins de six mois il le rendroit maître de toute la Marche d'Ancone, s'il lui envoïoit dix mille Turcs, avec lesquels il pourroit conquerir tout le reste de l'Italie, à cause des divisions qui regnoient parmi les princes. Innocent VIII. ne se contenta pas d'avoir écrit au grand maître de Rhodes, il envoïa le cardinal Julien investir Osma, & lui donna pour lieutenant general Jac-

ques

ques Trivulce avec mille cavaliers ; Louis Sforce & le cardinal Baluë lui amenerent des troupes auxiliaires: mais toutes ces précautions furent inutiles, il fallut traiter avec Bucolini. Laurent de Medicis lui envoïa pour cela l'évêque d'Arezzo : on lui promit sept mille écus d'or, à condition qu'il rendroit Osma, & qu'il renonceroit à l'alliance qu'il avoit faite avec le Turc. Bucolini accepta le traité, & se retira à Florence auprès de Laurent de Medicis dont il fut trèsbien reçû. Mais Sforce l'aïant fait venir à Milan, il le fit pendre.

AN. 1487.

LXIV. La division recommence entre le pape & le roi de Naples.

Surita, lib. 20. c. 65.

Ferdinand roi de Naples toûjours ennemi du saint siege après avoir invité les principaux seigneurs de l'état ecclesiastique à un festin & à quelques parties de plaisir, les fit tuer. Innocent VIII. qui ignoroit cette cruauté, mais qui sçavoit qu'il étoit toûjours animé contre lui & ses amis, lui écrivit le huitiéme de Juillet de cette année, & l'avertit charitablement de rentrer dans son devoir, & de ne point maltraiter ceux qui sont sujets de l'église Romaine. Ferdinand avoit fait jetter dans la mer les corps de ceux qui avoient été tuez ; & pour ne point se rendre odieux au peuple & lui faire accroire que ces seigneurs vivoient, il leur faisoit porter tous les jours à manger, comme s'ils eussent encore été dans la prison. Le pape ignorant & la cruauté & la dissimulation de ce prince, manda à l'évêque de Cesene son internonce de menager la liberté de ces seigneurs, qu'il croïoit avoir été livrez à la justice seculiere, & de faire casser tous les actes faits contre eux, sous peine des censures ecclesiastiques. La lettre du pape à cet évêque est du vingt-quatre de Juillet. Son internonce étoit encore chargé d'engager

Onuphr. Panvin. in Innocent. VIII.

AN. 1487. Ferdinand à païer le tribut qu'il devoit à l'église. Mais il ne reçut que des réponses fort dures de ce prince. Ce qui engagea le souverain pontife à le priver de son roïaume, & à presser le roi de France de venir s'en rendre maître, conformément au droit legitime qu'il y avoit.

LXV. Les Espagnols battent l'armée des Maures.

* Surita, lib. 20. c. 70.

Mariana, hist. lib. 25. c. 10.

Ferdinand roi d'Arragon étoit toûjours occupé à la conquête du roïaume de Grenade. Comme la ville de Velez réduite à l'extrêmité étoit sur le point de se rendre, Muley oncle du jeune roi vint à son secours avec cinq ou six mille chevaux & plus de vingt mille hommes de pied. Hurtado de Mendoza qui commandoit l'armée Espagnole, l'attaqua, mit ses troupes en desordre & obligea le roi Maure à se retirer avec reste de son armée à Almugneçar, où ne se croïant pas en sûreté, il passa à Almeria, & de là à Guadix. Le jeune roi Mahomet Boabdil profitant de l'absence de son oncle se rendit maître de Grenade. Les deputez que Muley lui avoit envoïez en dernier lieu pour le porter à la paix, & qu'il avoit sçû gagner par ses caresses, ne contribuerent pas peu à lui en faciliter la conquête. Aussi-tôt qu'il s'y fut établi, il fit égorger en sa presence tous les partisans de son oncle, & dépêcha à Ferdinand & Isabelle pour les informer de l'heureux succès de ses armes, & leur demander la sûreté pour tous les Maures de son obéissance. Il leur promettoit de leur livrer la ville de Grenade trente jours après que leurs majestez catholiques se feroient emparées des villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, où son oncle s'étoit retiré.

LXVI. Ferdinand se rend maître de Malaga.

Mariana, ibid.

Ferdinand & Isabelle accorderent toutes ses demandes : & Velez se voïant sans esperance d'aucun secours, se rendit à composition. L'on entreprit en-

ſuite le ſiege de Malaga dont la garniſon ſe défendit avec beaucoup de valeur ; mais elle fut enfin obligée de ſe rendre. La perte de cette place entraîna celle de quantité d'autres. Ce qui rendit les rois catholiques maîtres de toute la partie occidentale du roïaume de Grenade. Le gouvernement de Malaga fut donné à dom Garcie Fernandez Manrique. La priſe de cette place parut d'une ſi grande importance, que l'on en fit des réjoüiſſances publiques à Rome. Le pape ſe rendit à cet effet à l'égliſe de ſainte Marie du peuple & y celebra pontificalement la meſſe. Ferdinand fit preſent au ſaint pere de cent Maures, qui entrerent dans Rome avec leurs chaînes, une partie fut diſtribuée aux cardinaux & l'autre aux principaux ſeigneurs Romains. Comme il y avoit dans Malaga beaucoup de renegats qui s'y étoient refugiez pour ſe mettre à couvert des pourſuites de l'inſiquiſition, le pape nomma deux cardinaux, le vice-chancelier & Baluë pour les pourſuivre & faire leur procès. Il y en eut plus de deux mille brûlez à Valence & ailleurs.

LXVII. Les Ecoſſois demandent au pape la canoniſation de Marguerite leur reine.

Raynald. Annal. hoc ann. 1487.

Un peu après le commencement de cette année Jacques III. roi d'Ecoſſe demanda à Innocent VIII. la canoniſation de Marguerite petite fille d'Edmond II. roi d'Angleterre, & fille d'Edoüard premier, ſecond fils d'Edmond & d'Agathe, qu'on croit avoir été fille ou niece de l'empereur Conrad le Salique. Marguerite étoit morte en odeur de ſainteté dans le mois de Novembre de l'année 1093. quatre jours après ſon mari Macolme roi d'Ecoſſe, qui avoit été tué au paſſage de la riviere d'Alne en combattant contre Robert comte de Northumbrie. Le pape à la priere des Ecoſſois donna une bulle dattée du deuxiéme de Juin 1487. par laquelle il nomme l'archevêque de S.

AN. 1487

Baillet, vies des saints in-fol. to. 2. au 10. de Juin, p. 119.

André, l'évêque de Glascow & d'autres, pour faire les informations necessaires. Quelques-uns disent, qu'elle avoit déja été canonisée solemnellement par Innocent IV. en 1251. On croit que son chef est à Doüay chez les Jesuites Ecossois.

LXVIII.
Le pape condamne les theses de Jean Pic de la Mirande.

Trithem. & Bellarm. de script. ecclesiast.

Paul Jov. in elog. c. 32.

Dupin bibliot. des aut. to. 12. p. 105.

P. Alexand. hist. sec. 15. part. 1. p. 104.

D'Argentré collect. jud. de novis errorib. to. 1. pag. 320. & seq.

Jean Pic prince de la Mirandole & de Concorde, un des plus sçavans hommes de son siecle, avoit soutenu à Rome l'année précedente des theses fameuses sur toutes les sciences, sur la théologie, les mathematiques, la magie, la cabale & la physique. Il y avoit neuf cent positions extraites des auteurs Grecs & Latins, Hebreux & Chaldéens. Jean Pic n'avoit alors que vingt-trois ans. Ces theses furent répanduës dans tout le monde, & ils les soutint en homme consommé dans toutes les sciences. La juste réputation qu'il s'acquit par-là lui suscita des adversaires. On voulut trouver à redire à ses theses, & on en taxa quelques-unes d'heresie. Le pape fit examiner l'extrait qu'on lui presenta, & on jugea qu'il y avoit treize positions insoutenables. Pic les défendit par une apologie qu'il composa en dix-sept nuits, elle au est commencement de ses œuvres. Jean Pic y rapporte une chose assez singuliere, & qui marque combien l'ignorance fait faire de fautes; il dit, qu'un théologien qui se mêloit de censurer ses theses, étant interrogé sur ce que signifioit le mot de cabale, répondit que c'étoit un homme méchant & heretique, qui avoit écrit contre Jesus-Christ, & que ses sectateurs avoient eu de lui le nom de cabalistes. Ceux qui n'étoient pas plus éclairez que ce théologien, accuserent Jean Pic de magie, ne pouvant comprendre qu'un jeune homme de cet âge pût être si sçavant. Le pape neanmoins défendit la lecture de ces theses

sous peine d'excommunication, & fit citer Pic de la Mirandole à Rome. Mas les choses en demeurerent-là pour lors. AN. 1487.

LXIX. Propositions extraites des theses de Jean Pic. D'Argentré, ibid. Dupin loco supra cit. Joan. Picus, pag. 83. edit. Basil.

Voici les treize propositions qui furent extraites de ses theses. I. Jesus-Christ n'est pas réellement « descendu aux enfers quant à la presence; mais » seulement quant aux effets. « Jean Pic dans son apologie justifie cette premiere proposition. Il avoüe qu'on doit croire que l'ame de Jesus-Christ est descenduë aux enfers; mais que quant à la maniere il n'y a rien de déterminé, & que l'ame étant séparée du corps, n'étant pas dans le lieu par presence, mais par operation; la proposition qui n'a point d'autre sens, ne peut être condamnée d'heresie; que ce sont au contraire ceux qui la condamnent comme telle, qui sont dans l'erreur, parce que ceux-là se trompent qui croïent comme de foi ce qui ne l'est pas.

Joan. Pic. ibid. p. 100.

II. Une peine infinie n'est pas dûë au peché « mortel qui est d'un tems fini; mais seulement une « peine finie. « Sur cette proposition Jean Pic dit, qu'il faut distinguer deux choses dans le peché; l'aversion de Dieu & la conversion à la créature: & que de même, on peut dire que la peine est dûë au peché en deux sens, ou en tant qu'elle lui sera effectivement renduë, ou en tant qu'il le merite: que le peché mortel en tant qu'il est aversion de Dieu, qui est un bien infini, est objectivement infini & merite une peine éternelle; mais que la peine éternelle ne suivra le peché mortel, que quand le peché sera infini dans sa durée; sçavoir, en cas que l'homme demeure dans ce peché & y persevere pendant toute l'éternité; car s'il en fait penitence avant sa mort, & qu'il

n'y demeure que pendant un tems fini, sa peine ne sera point infinie.

AN. 1487.

Joan. Pic. ibid. p. 102.

III. » L'on ne doit adorer la Croix ni aucune » image d'adoration de latrie, pas même dans le sens » de saint Thomas. » Sur cette proposition, Jean Pic dit, que le sentiment de saint Thomas touchant l'adoration de la Croix & des images, est qu'on les adore en tant qu'images, qu'au contraire Guillaume Durant, Henri de Gand, Robert Holket & plusieurs autres théologiens soutiennent qu'on ne doit en aucune maniere adorer ni l'image, ni la croix; mais qu'on adore seulement ce qu'elles representent : que c'est cette derniere opinion qu'il a suivie comme plus probable, en rejettant celle de S. Thomas.

Joan. Pic. ibid. p. 105.

4. » Je n'assure pas que Dieu puisse être uni hipos- » tatiquement à toute créature, mais seulement à une » créature raisonnable.» Jean Pic répond qu'il n'a point » assuré, comme a fait Henri de Gand, qu'absolu- » ment la divinité ne peut pas être unie hipostatique- » ment à une créature sans raison; mais qu'il a seule- » ment suspendu son jugement là-dessus, sans vouloir » rien décider d'une maniere positive.

Joan. Pic. ibid. p. 110.

5. » Il n'y a point de science qui nous rende plus » certains de la doctrine de Jesus-Christ que la magie » & la cabale. Il répond que cette proposition doit » être restrainte aux sciences qui n'ont point pour » fondement la révolution; & que c'est de celles là » seules qu'il a prétendu parler dans ses theses.

Joan. Pic. ibid. p. 120.

6. » Supposé l'opinion commune, que le verbe peut » s'unir hipostatiquement à une créature inanimée, il » se peut faire que le corps de Jesus-Christ soit réelle- » ment sur l'autel, sans que le pain soit changé au

corps de Jesus-Christ, ou anéanti; ce qui doit s'en-« tendre de la possibilité, & non pas que la chose soit« ainsi. L'auteur dit que cette proposition ne donne« aucune atteinte à la présence réelle du corps & du sang de Jesus-Christ dans l'eucharistie. Il agita la question; sçavoir si l'on peut apporter quelque autre moïen pour expliquer la conversion du pain & du vin au corps & au sang de Jesus-Christ, que la transsubstantiation; & si l'on peut se servir pour cela de l'union de Jesus-Christ avec le pain; & après avoir allegué des raisons & des autoritez de part & d'autre, il répond à celle que l'on apporte pour montrer qu'on peut soutenir encore une maniere d'expliquer la présence réelle differente de la transsubstantiation, & fait voir que la conclusion de ses theses ne favorise point ce sentiment.

AN. 1487.

7. Il est plus raisonnable de croire qu'Origene » soit sauvé que damné. Sur cette proposition il avoüe que les heresies attribuées à Origene sont impies; mais il soutient qu'il a pû assurer sans temerité qu'elles lui ont été faussement attribuées, & qu'en cas qu'il les ait soutenues, il a pû croire qu'il s'en étoit repenti; que l'église n'a jamais déterminé qu'Origene fut damné, & qu'enfin quand elle l'auroit fait, l'on ne seroit pas obligé de tenir en cela son jugement comme de foi, parce qu'il ne seroit pas plus certain que celui de la canonisation des saints, lequel, selon le sentiment de saint Thomas, n'est pas de foi.

Joan. Pic. ibid. p. 131.

8. Comme personne n'est précisément d'un avis, » parce qu'il veut en être; de même personne ne croit « précisément, parce qu'il veut croire. Jean Pic ré-« pond que cette proposition est veritable, parce que personne ne peut croire une chose qu'il n'ait des mo-

Joan. Pic. ibid. p. 148.

tifs suffisans qui l'obligent de croire ; mais qu'il ne s'ensuit pas de-là que l'acte de la foi ne soit pas libre.

AN. 1487.

Joan. Pic. ibid. p. 151.

» 9. Celui qui soutiendroit que les accidens ne » peuvent pas subsister, s'ils n'étoient soutenus par » l'eucharistie, ne laisseroit pas de soutenir la verité » du sacrement, & de croire que la substance du pain » n'y est pas. L'auteur dit que cette proposition est soutenable, parce qu'on peut dire avec S. Thomas qu'il y a une distinction réelle entre l'essence & l'existence pour servir de soutien aux accidens.

Joan. Pic. ibid. p. 153.

» 10. Les paroles de la consécration sont réïterées » materiellement & récitativement par le prêtre, & » non pas significativement. Jean Pic répond que les paroles de la consécration dans la bouche de Jesus-Christ ont été significatives, parce qu'effectivement il donnoit à ses Apôtres son corps qui devoit être brisé, & son sang qui devoit être répandu ; mais que dans la bouche du prêtre qui ne donne pas son corps & son sang, mais le corps & le sang de Jesus-Christ, qui ne doivent plus être ni brisez ni répandus, on les doit considerer comme un récit.

Joan. Pic. ibid. p. 154.

XI. « Les miracles de Jesus-Christ ne sont pas une » preuve de sa divinité à raison de l'operation ; mais » à cause de la maniere dont il les a faits. Sur cette proposition le même auteur dit que les miracles de Jesus-Christ précisément, prouvent bien qu'il les faisoit au nom de Dieu ; mais que ce qui prouve qu'il étoit Dieu, c'est qu'il les faisoit par sa propre autorité.

Joan. Pic. ibid. p. 155.

XII. » C'est parler plus improprement de Dieu, » de dire qu'il est intelligence ou entendement, que » de dire d'un Ange qu'il est ame raisonnable. Jean Pic se défend sur cette proposition par l'autorité des

livres

livres attribuez à saint Denis l'Areopagite, qui ne veut pas qu'on dise que Dieu est une intelligence.

AN. 1487.

13. L'ame n'entend & ne conçoit distinctement qu'elle-même. « Pic de la Mirande remarque que cette proposition ne doit pas s'entendre de toutes sortes de connoissances ; mais seulement de la connoissance secrete que l'ame a immédiatement de soi-même.

Joan. Pic. p. 155.

Ce fut ainsi que cet auteur tâcha de justifier les treize propositions qu'on vient de rapporter : il expose dans son apologie les motifs qui ont porté ses adversaires à l'accuser. Il dit que les uns ont blâmé son dessein & sa maniere de philosopher ; que les autres ont trouvé que c'étoit en lui une temerité d'entreprendre tant de choses à son âge ; que quelques-uns ont trouvé à redire au grand nombre de theses qu'il avoit proposées ; & qu'enfin quelques théologiens l'ont accusé d'heresie ; qu'il n'a pas crû devoir se taire sur cette accusation, aïant appris de saint Jerôme & de Rufin qu'on peut souffrir toutes sortes d'injures à l'exception de celle d'heresie, à l'égard de laquelle il n'est pas permis d'être patient. Il répond aux reproches qu'on lui faisoit sur sa maniere de philosopher, sur le grand nombre de ses theses, & en particulier de ce qu'il avoit découvert le secret de la cabale Juive.

LXX.
Mouvemens du roi des Romains pour former une ligue contre la France.

D'Argentré hist. de Bretagne, liv. 12.

Le traité conclu l'année précedente entre la France & quelques seigneurs Bretons inquietoit beaucoup le duc de Bretagne & les partisans du duc d'Orleans. Le mauvais succès des negociations de Maximilien roi des Romains acheva de les déconcerter. Ils comptoient beaucoup sur ce prince qui travailloit à former une ligue contre la France, dans laquelle il

AN. 1487. prétendoit faire entrer le duc de Lorraine, les rois catholiques, le duc de Savoye, le seigneur d'Albret, le duc de Bourbon connétable de France & d'autres. Mais toutes ses tentatives furent inutiles. La comtesse de Beaujeu avoit sçû fixer le duc de Lorraine en lui promettant la Provence, quoi que réünie à la couronne. La guerre avec les Maures occupoit assez le roi d'Arragon. Le duc de Savoye flatté d'un accommodement touchant le marquisat de Saluces, n'osoit rompre avec la France; & le connétable s'étoit reconcilié avec le comte de Beaujeu son frere, & la gouvernante. Il n'y eut donc que le seigneur d'Albret qui entra dans la ligue, & qui dans l'esperance d'épouser l'heritiere de Bretagne, quoiqu'il eut pour compétiteurs le roi des Romains & le duc d'Orleans, conclut un traité par lequel il promettoit de tirer sa compagnie de cent lances de l'armée du roi où elle servoit actuellement, & de la faire passer en Bretagne.

LXXI. Le roi de France envoïe son armée en Bretagne, qui assiege Nantes.

Gaguin lib. 11.

Bollefor. liv. 5. c. 153. & 154.

Cependant le roi Charles VIII. qui avoit soumis les places de Guïenne, & qui avoit fait son entrée à Bourdeaux le septiéme de Mars, se rendit à Poitiers, & fit sommer Parthenay qui capitula aussi-tôt. Il divisa ensuite son armée en quatre corps, qui marcherent vers la Bretagne, avec ordre d'y entrer par quatre endroits differens; & afin de pouvoir apprendre plus promptement des nouvelles de cette expedition, il s'arrêta à Laval dans le Maine. Cette armée trois fois plus nombreuse que ne portoit le traité fait avec les mécontens de Bretagne donna une terrible inquietude au duc, il assembla sur le champ des troupes pour s'y opposer; mais il s'en vit presqu'aussi-tôt abandonné & contraint avec quatre mille hommes qui lui restoient de s'aller enfermer dans Vannes. La

crainte d'y être assiegé, ne lui permit pas d'y rester long-tems; il s'embarqua, vint au Croisic, d'où il remonta jusqu'à Nantes. Dans cet intervale les François se rendirent maîtres de Ploermel, & assiegerent Vannes qui ne fit point de résistance. Alors les Bretons connurent, mais trop tard, la faute qu'ils avoient faite d'introduire les François dans leur païs. Le dixiéme de Juin l'armée de Charles VIII. vint mettre le siege devant Nantes, & le roi pour en être plus près, quitta Laval & s'avança jusqu'à Ancenis. AN. 1487.

Jaligny hist. Charles VIII.

La ville de Nantes étoit grande & munie d'une garnison nombreuse, résoluë de se bien défendre; la presence du duc de Bretagne qui la commandoit redoubloit son courage. Il étoit accompagné du duc d'Orleans, du prince d'Orange, du comte de Cominges, & d'autres seigneurs François & Bretons; car pour le comte de Dunois il étoit allé demander du secours au roi d'Angleterre; mais il ne pût en amener, le vent lui fut si contraire qu'il le rejetta jusqu'à trois fois dans le port de saint Malo où il s'étoit embarqué, & deux fois sur les côtes de Bretagne. Lorsqu'il étoit prêt à s'embarquer pour la sixiéme fois, le bâtard de Bourgogne lui amena quinze cent hommes de l'armée du roi des Romains. Avec ce secours & près de soixante mille hommes qu'il assembla dans la basse Bretagne, où chacun prit les armes sur l'avis que leur duc étoit assiegé dans Nantes, le comte s'avança vers cette ville; mais ces troupes incapables de discipline, mal armées, n'aïant jamais vû la guerre, ne sçachant manier ni la pique, ni l'épée, ne lui furent d'aucune utilité. Il choisit seulement de cette armée cinq à six mille hommes, & les aïant joints aux troupes de Flandres, il entra avec eux dans

LXXII. Le comte de Dunois fait lever le siege.

AN. 1487. Nantes qui n'avoit pû être investie du côté de la Loire, qu'on nomme la Fosse, & contraignit les François à lever le siege sur la fin de Juillet après six semaines inutilement emploïées à cette entreprise. L'armée Françoise se retira en bon ordre, & alla s'emparer de Clisson, de Vitré, de Dol, & d'autres places; mais toutes ces conquêtes ne compensoient pas la prise de Nantes, qui eût rendu le roi bien-tôt maître de toute la Bretagne.

D'un autre côté, le seigneur d'Albret qui avoit assemblé trois où quatre mille hommes pour venir au secours du duc, fut arrêté dans son passage par le seigneur de Candale, & investi dans le château de Nontron sur les frontieres du Limosin; ce qui l'obligea de capituler & de congedier ses troupes, promettant d'être à l'avenir fidele au roi. En même tems des Cordes qui commandoit l'armée sur les frontieres d'Artois, surprit saint Omer & Theroüanne, défit les troupes de Philippe de Cléves Ravestein à demi lieuë de Bethune; & celui-ci même fut fait prisonnier avec les comtes d'Egmond & de Nassau, le seigneur de Bossu & d'autres. Cette perte réduisit Maximilien à l'impossibilité de tenir la campagne, & à abandonner les provinces Walones à la discretion des vainqueurs.

LXXIII. Le duc de Bretagne se reconcilie avec le maréchal de Rieux.

D'Argentré hist. de Bret. liv. 12. c. 40.

Le duc de Bretagne se voïant ainsi frustré des secours étrangers, essaïa de se reconcilier avec la noblesse de son duché. Le maréchal de Rieux étoit un des plus puissans, on lui fit les propositions les plus engageantes, on lui promit de le mettre à la tête des armées, & de ne suivre que ses conseils; on lui representa que le salut de la Bretagne dépendoit de lui; enfin on lui exposa tant de raisons, que ce ma-

réchal déja mécontent des François qui n'avoient pas observé le traité de Château-Briant, conclut en secret sa reconciliation avec le duc par la médiation du comte de Cominges. Mais auparavant il écrivit au roi pour le prier de retirer ses troupes de la Bretagne, puisqu'elles n'y avoient été introduites que pour en faire sortir le duc d'Orleans, & que ce prince & ses partisans offrant de se retirer, elles n'y pouvoient plus demeurer sans contrevenir au traité. Le gentilhomme chargé de cette lettre avoit ordre en particulier de s'adresser à la comtesse de Beaujeu, pour sonder ses intentions; sa réponse les manifesta. Celle que reçut de Cominges qui avoit été envoïé en ambassade par le duc vers le roi, ne fut pas plus favorable. Il n'en fallut pas d'avantage pour convaincre pleinement le maréchal de Rieux, que la conquête de la Bretagne étoit le vrai motif de la guerre. Il abandonna les François & son exemple fit rentrer plusieurs seigneurs Bretons dans le parti du duc. AN. 1487.

LXXIV. Alliance entre le roi de France & le roi de Hongrie.

Bonfin. liv. 4. dec. 7.

Charles VIII. apprenant que Matthias roi de Hongrie faisoit la guerre à l'empereur Frederic, lui envoïa un ambassadeur, pour contracter ensemble une alliance solide & constante, afin que sa majesté imperiale & le roi des Romains son fils étant occupez à deux guerres en differens païs, l'une en Autriche & l'autre en Flandres, ne pussent se donner aucun secours l'un à l'autre. Matthias assiegoit alors Einquebourg ville d'Autriche. Aussi-tôt qu'il eût appris que l'ambassadeur François arrivoit, il ordonna à tous les seigneurs & prélats qu'il avoit auprès de lui, de l'aller recevoir, & il le reçut lui-même avec beaucoup de magnificence. L'alliance signée il lui donna son audience de congé, après l'avoir regalé de riches presens. Jean

AN. 1487. évêque de Varadin vint ensuite en France en qualité d'ambassadeur pour assurer le roi Charles de l'entier dévoüement du roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il venoit de signer. Il étoit encore chargé de fiancer Jean Corvin fils naturel de Matthias qui n'avoit point d'enfans legitimes, avec la sœur du duc de Milan, & de demander au roi de France Zizim frere de Bajazet empereur des Turcs, afin de faire plus sûrement la guerre à ces infideles. Mais on ne put lui accorder ce dernier article, le roi aïant déja promis Zizim au pape. L'équipage de cet ambassadeur étoit des plus superbes, il avoit avec lui trois cens chevaux de même poil & de même taille, montez par trois cent jeunes gentilshommes vétus d'écarlate & portant des toques, leurs cheveux étoient entrelassez de diamans, & ils avoient au col de riches colliers.

Jaligny hist. de Charles VIII.

LXXV. Mort de Charlotte reine de Chypre.

Æn. Sylv. in Asiâ cap. 97. & comment. lib. 7.

Lusignan hist. de Chypre.

Charlotte reine de Chypre fille de Jean III. du nom, & d'Helene Paleologue fille de Theodore Despote de la Morée, mourut de paralysie à Rome le seiziéme de Juillet de cette année. Après avoir essuïé bien des traverses, & s'être vûë dépoüillée de son roïaume par Jacques son frere naturel, elle s'étoit retirée en Savoye & ensuite à Rome, où elle fit donation de tous ses états à Charles duc de Savoye son neveu, en presence du pape & de plusieurs cardinaux.

LXXVI. Mort de George de Trebizonde.

Paul Jov. in elog. cap. 25.

Vossius de hist. lat. l. 3. c. 8.

On marque dans la même année, ou du moins dans la précedente la mort de George de Trebizonde, c'étoit un des plus sçavans d'entre les Grecs. Il mourut à Rome où il s'étoit retiré avant la prise de Constantinople du tems du pape Eugene IV. Il y enseigna plusieurs années la rhétorique & la philosophie, &

le pape Nicolas V. le fit ſon ſecretaire. Outre pluſieurs ouvrages qu'il compoſa en Latin, il traduiſit en cette langue un grand nombre de livres Grecs. Nous avons de lui une lettre à Jean Paleologue pour l'exhorter à ſe rendre à Florence plûtôt qu'à Baſle. Deux traitez de la proceſſion du ſaint Eſprit contre le ſentiment des Grecs, donnez par Leon Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe. Il traite dans le dernier de l'unité de l'égliſe catholique & de la primauté de l'égliſe Romaine; & il prétend que les cinq égliſes partriarchales ont une eſpece de ſubordination l'une à l'autre, ſuivant leur rang; & que pendant la vacance de l'égliſe de Rome, c'eſt au patriarche de Conſtantinople à gouverner l'égliſe univerſelle. Il a encore écrit un diſcours ſur ces paroles de J.C. Si je veux qu'il demeure juſqu'à ce que je vienne, dans lequel il prétend que S. Jean n'eſt point mort. L'hiſtoire du martire de S. André de Chio, mis à mort par les Turcs, eſt encore un de ſes ouvrages. Il a traduit de Grec & Latin les commentaires de ſaint Cyrille ſur l'évangile de ſaint Jean, & ſes quatorze traitez ſur la Trinité; pluſieurs homelies de ſaint Chriſoſtome; le traité de ſaint Gregoire de Nyſſe de la vie de Moïſe; les livres de ſaint Baſile contre Eunomius, & le traité de la préparation évangelique d'Euſebe. Il étoit ſi fort prévenu en faveur de la doctrine d'Ariſtote, qu'il ne parloit de celle de Platon qu'avec beaucoup de mépris: prévention qui fut combattuë par le cardinal Beſſarion, grand partiſan de ce dernier. Il mourut dans une extrême vieilleſſe après avoir perdu entierement le ſouvenir de tout ce qu'il avoit appris. André ſon fils, fit une aſſez foible apologie pour lui contre Theodore de Gaze.

AN. 1487.

Dupin bibl. des aut. to. 12. in-4. pag. 124.

S. Jean c. 21. v. 22.

AN. 1487.

LXXVII. Mort d'Alexandre d'Imola.

Fichard. in vita jurisconf.

Leand. Alberti, descript. Ital.

Possevin in apparat.

Alexandre Tartagni celebre jurisconsulte, surnommé d'Imola du lieu de sa naissance, mourut aussi dans cette année âgé de cinquante-quatre ans, & fut enterré dans l'église des Dominiquains à Bologne, où on lui érigea un tombeau de marbre. Il étoit disciple de Jean d'Imola, & il enseigna le droit pendant trente années avec beaucoup de réputation, dans les villes de Paris, de Ferrare & de Boulogne. Il laissa un commentaire sur le sixiéme livre des décretales & sur les clementines, sans parler de beaucoup d'autres ouvrages de droit civil, qui tous ont été imprimez à Venise, à Francfort & à Lyon. Sa vie écrite par Nicolas Antoine Gravatius, se trouve à la tête de son traité des conseils.

LXXVIII. Maximilien se broüille avec les Flamands.

Haræus in Annal. Brabant.

L'année suivante 1488. le roi des Romains sçachant que le sieur de Raffinghem lui étoit fort opposé, & faisoit paroître beaucoup d'attachement à la France, le fit enlever par Charles de Manneville & conduire au château de Vilvorde. Un nommé Liekerke aïant découvert le secret eut assez d'adresse pour tirer Raffinghem de ce château & le conduire à Tournay. Peu de tems après tous deux se rendirent à Gand, où Raffinghem representa aux Gantois le traitement qu'il avoit reçû de Maximilien pour avoir pris leurs interêts, & leur exposa les ravages que les Allemands faisoient dans la Flandres. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter ces peuples à un soulevement general; ils surprirent Courtray, Ypres se déclara pour eux. Ce qui irrita tellement le roi des Romains que dans le moment même il résolut de rendre ses volontez souveraines en Flandres, & de ranger ces peuples par la force ouverte. Le dessein étoit grand; ceux de Bruges en sentirent les consequences,

quences ; & comme ils avoient toujours agi de concert avec les Gantois, ils penſerent que ceux ci étant réduits,on ne manqueroit pas de venir auſſi-tôt fondre ſur eux. Cette réflexion ſaiſit d'abord l'eſprit des politiques, & ſe répandit bien-tôt parmi le peuple qui en fut ſi fort allarmé, que le premier de Février les bourgeois voïant Maximilien dans leur ville où il s'étoit retiré pour de là ſe rendre à Gand, ſe ſaiſirent des portes, des murailles, & des principales avenuës, & arrêterent priſonnier ce prince qui n'avoit avec lui que ſes domeſtiques & ſa garde. Ils l'enfermerent dans la maiſon d'un droguiſte dont ils firent griller toutes les fenêtres, & y placerent un corps de garde. Ils s'aſſemblerent enſuite dans la maiſon de ville, déclarerent Maximilien incapable de gouverner les états de l'archiduc Philippe ſon fils, créerent de nouveaux magiſtrats, ne lui laiſſerent que deux domeſtiques, mirent les autres en priſon & firent enfin trancher la tête à pluſieurs ſeigneurs, parce qu'ils étoient dans ſes interêts.

AN. 1488.

LXXIX. Ceux de Bruges le font priſonnier.

Dès que l'empereur Frederic eut appris ces violences, il ordonna aux Flamands de mettre ſon fils en liberté,& les menaça de s'unir avec tous les princes d'Allemagne pour les écraſer, s'ils n'obéiſſoient pas. Et ſans attendre davantage il ſe rendit en Flandres avec quelques troupes. Mais il trouva Maximilien élargi. Innocent VIII. ſollicité par l'empereur, avoit auſſi mandé à l'archevêque de Cologne d'excommunier ceux de Bruges en cas de refus. L'archevêque publia donc un monitoire pour les intimider, mais il paroît qu'ils ne ſe rendirent que parce qu'ils le voulurent,& qu'ils redoutoient peu les menaces de Rome. En délivrant Maximilien ils impoſerent eux-mêmes

LXXX. On lui rend la liberté & à quelles conditions.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 25. c. 11.
Raynald. ad hunc annum n. 2.
Krantz. Saxon. l. 13. c. 11.
Surita l. 20. c. 8.

AN. 1488. des conditions ; sçavoir, que tous les soldats étrangers se retireroient de Flandres & des Païs-Bas dans sept jours ; qu'on licentieroit toutes les troupes qui étoient sur pied ; que le roi des Romains emploïeroit toutes les voies raisonnables pour faire la paix avec la France, & qu'il donneroit des ôtages aux Gantois pour la sûreté de ses promesses. A ces conditions il fut mis en liberté vers le milieu du mois de Mai ; mais ne s'étant pas crû obligé de tenir sa parole, la guerre civile se ralluma avec plus de violence qu'auparavant. On dit que Ferdinand roi d'Arragon & Isabelle son épouse voulurent entrer dans cette affaire, qu'ils envoïerent des ambassadeurs à ce sujet ; & que dès-lors on jetta les premiers fondemens du mariage qui fut cause dans la suite de la grande élevation de la maison d'Autriche.

Les Flamands avoient déliberé s'ils livreroient Maximilien au roi de France, mais ils se contenterent d'envoïer le monitoire de l'archevêque de Cologne au parlement de Paris. Le roi fut mécontent de ce monitoire, il s'en plaignit hautement, prétendant que les Flamands n'aïant pas d'autre souverain que lui, le pape n'avoit pas eu droit de proceder contre eux avec cette rigueur ; qu'il n'avoit garde de le lui imputer, persuadé que son intelligence dans les affaires le rendoit incapable d'une conduite si précipitée ; d'autant plus que le saint pere instruit des privileges du roïaume n'auroit pas si facilement conclu à y déroger, s'il n'avoit été prévenu par les artifices de quelque ennemi de sa gloire & du repos de son état. Le procureur general du parlement de Paris appella des procedures du pape, & déclara le monitoire subreptice, injurieux à l'autorité du roi. Sa majesté en écrivit même au saint pere pour se plaindre.

AN. 1488.

LXXXI. Le roi de France fait ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans.

Mezeray abr. gé chron. to. 4. hist. de Charles VIII.

Maximilien après sa délivrance se retira en Allemagne auprès de l'empereur son pere, & donna le gouvernement de Philippe son fils à Albert duc de Saxe. Charles VIII. ne manqua pas de profiter de ces troubles de Flandres pour executer les desseins qu'il avoit sur la Bretagne. Son armée se mit en campagne au commencement du printems. Il avoit fait auparavant ajourner les ducs de Bretagne & d'Orleans à la table de marbre par le prevôt de Paris, accompagné d'un conseiller de la cour & du premier Huissier, & avoit pris contre eux tous les défauts. Le maréchal de Rieux qui s'étoit reconcilié avec le duc son souverain, avoit pris le commandement de son armée, & reçu ses troupes dans Ancenis, & il s'étoit rendu maître de Vannes, aidé de quelques fantassins Anglois, & de mille chevaux. Par droit de repressailles, la Trimouille qui commandoit l'armée du roi, emporta Château-Briant & fit raser la place, prit Ancenis, assiegea Fougeres & Saint-Aubin du Cormier.

LXXXII. Bataille de Saint-Aubin, où le duc d'Orleans est fait prisonnier.

Jaligny, hist. de Charles VIII. Belleforêt, liv. 5. c. 55. Belcarius in vita Ludov. XII. l. 4.

Les Bretons & les François du parti du duc d'Orleans s'étoient joints ensemble pour secourir Fougeres; mais ils apprirent que cette ville avoit capitulé, de même que Saint-Aubin du Cormier. La Trimouille craignant que ces troupes n'allassent reprendre cette derniere place, alla à leur rencontre, & s'approcha de cette ville le dimanche vingt-septiéme de Juillet. L'armée des Bretons se rangea en bataille, & fut attaquée par les François qui s'étoient rangez sur trois lignes. La premiere sous les ordres d'Adrien de l'Hôpital; la seconde commandée par la Trimouille, le maréchal de Baudricourt commandoit l'arriere-garde. L'artillerie fit un horrible fracas des deux côtez, parce que les cavaliers n'étoient pas en-

core accoutumez à l'éviter en ouvrant leurs rangs, & les fantassins en se couchant par terre. La Trimouille tout jeune qu'il étoit, tomba sur le maréchal de Rieux qu'il ne pût toutefois enfoncer ; ce qui l'obligea d'avancer un peu à côté, où ne trouvant que de la cavalerie legere, il la rompit aisément ; & venant fondre ensuite sur le corps de bataille, il rencontra les Bretons montez sur les chevaux des François, qui ne se trouvant pas assez fermes sur les arçons, furent tout d'un coup renversez par les hommes d'armes du roi. Ils ne se rallierent point, & leur infanterie abandonnée fut presque toute taillée en pieces. Six mille hommes de l'armée Bretonne resterent sur la place ; & la Trimouille eut la gloire d'avoir remportée la victoire la plus complete qu'on eut gagnée depuis long-tems.

AN. 1488.

Le duc d'Orleans & le prince d'Orange demeurerent prisonniers ; ce dernier fut trouvé au milieu d'un tas de soldats tuez, contrefaisant le mort ; mais il fut reconnu par un archer. La comtesse de Beaujeu peu de tems après lui rendit la liberté, parce qu'il avoit épousé la sœur de son mari ; & même elle le fit lieutenant pour le roi dans la Bretagne ; mais elle ne traita pas de même le duc d'Orleans ; elle ne put contenir sa joie d'avoir en sa disposition un tel prisonnier : elle le fit conduire d'abord au château de Lusignan en Poitou sous bonne garde, & quelque tems après dans la grosse tour de Bourges, d'où il fut ensuite transferé à Angers où le roi étoit, & enfermé dans le château. La Trimouille profitant de sa victoire, se rendit maître de Dinant & de Saint-Malo, par le moïen du vicomte de Rohan. Ce seigneur Breton avoit embrassé le parti des François

D'Argentré, hist. de Bret. l. 12. c. 47.

pour mieux faire valoir les prétentions qu'il avoit sur le duché de Bretagne, fondé sur ce que Marie de Bretagne sa mere & Marguerite sa sœur premiere femme du duc, étoient seules heritieres du duc François I. Dans cette extrémité le duc délibera s'il ne se retireroit point en Angleterre, mais on lui conseilla plûtôt de tenter un accommodement avec le roi : il y consentit, & envoïa pour cet effet à Charles VIII. les comtes de Dunois & de Cominges, & lui écrivit en termes fort soumis ; il appelloit le roi son souverain seigneur, & se donnoit à lui-même la qualité de sujet. Ils trouverent le roi à Angers, & ce fut-là où sa majesté leur donna audience.

Charles VIII. avoit de grandes prétentions sur le duché de Bretagne, en vertu de la cession que Nicole de Bretagne heritiere du comte de Blois avoit faite de ses droits à Louis XI. Il fallut donc convenir d'arbitres pour juger de ces droits ; & il y eut pour cela quelques conferences dans le château de Vergi en Anjou qui appartenoit au maréchal de Gié. Mais comme toute cette affaire demandoit de grandes discussions, & que ce qui pressoit davantage étoit de rétablir la tranquillité dans la Bretagne, le roi voulut bien accorder la paix à ces conditions. 1. Que le duc renonceroit à toutes ligues, & alliances étrangeres, en congediant les Anglois & les Navarrois qu'il avoit dans son armée. 2. Qu'il ne marieroit point ses filles sans le consentement du roi ; ce qui seroit ratifié par les états de Bretagne qui s'obligeroient à païer au roi deux cent mille écus d'or en cas de contravention. 3. Que le duc ne feroit venir aucunes troupes étrangeres dans ses états pour faire la guerre à la France. 4. Qu'il laisseroit au roi les places qu'il avoit con-

LXXXIII. Traité de paix entre le roi de France & le duc de Bretagne.

AN. 1488. quiſes dans le païs, comme Saint-Malo, Saint-Aubin, Dinant, Fougeres. 5. Qu'en cas que le duc vint à mourir, ſes filles pourroient faire valoir leurs droits ſur ces villes, que le roi leur rendroit, en le rembourſant de ſes dépenſes, s'il étoit prouvé que ſa majeſté ne fût pas bien fondée à les garder. 6. Que le duc donneroit paſſage aux François quand il ſeroit beſoin. Ce traité fut conclu à Sablé le vingt-huitiéme d'Août.

LXXXIV. Mort de François II. duc de Bretagne.

Bouchard, chron. & annal. de Bretagne. D'Argentré hiſt. de Bretagne, liv. 12. c. 49.

Mais le duc de Bretagne n'en vit pas l'execution. Il mourut à Nantes ou, ſelon d'autres, à Couairon le neuviéme de Septembre, d'une chute de cheval, accablé d'ennuis, & de malheurs. Il étoit âgé de cinquante-trois ans, deux mois & ſeize jours, & avoit regné trente ans. Son corps fut enterré dans l'égliſe des Carmes de Nantes. Par ſon teſtament il commit au maréchal de Rieux le ſoin de ſes filles, & lui joignit le comte de Cominges ſon intime ami avec Françoiſe de Dinant dame de Château-Briant pour en être la gouvernante. La cadette des deux princeſſes qui ſe nommoit Iſabelle mourut peu de tems après. Anne ſa ſœur en heritant des états de ſon pere, ſe vit encore plus expoſée que lui à la jalouſie de ſes voiſins. Sans argent, ſans troupes, ſans alliez de qui elle pût tirer quelque ſecours, à peine put-elle s'oppoſer à Charles VIII. qui conſervoit toujours ſes mêmes prétentions. Ce prince lui envoïa des ambaſſadeurs pour ajouter de nouvelles clauſes au dernier traité. Il demandoit à être ſon tuteur, à faire décider par des arbitres les droits qu'il prétendoit avoir ſur la Bretagne, & que juſqu'à cette déciſion elle ne prît point la qualité de ducheſſe. Ces propoſitions ne furent point écoutées, & le roi envoïa ordre à ſes troupes de s'em-

parer des villes de la Bretagne qu'elles pourroient surprendre.

LXXXV.
Les Genois se mettent sous la domination du duc de Milan.

Foliet.hist.Genue. lib. 11.

L'on vit dans cette année renaître les troubles & les divisions dans Genes dont le cardinal Paul Fregose étoit archevêque & gouverneur. Ce prélat sentant combien sa tirannie l'avoit rendu odieux au peuple, chercha les moïens de priver ses ennemis du gouvernement en cas qu'on le lui ôtât. Il persuada aux citoïens de se remettre une seconde fois sous la domination des Milanois avec lesquels ils avoient déja vécu assez paisiblement. Jean Galeas étoit pour lors duc de Milan, mais son oncle Louis Sforce surnommé le Maure, à cause de son teint bazanné, profitant de l'imbecillité d'esprit de son neveu, gouvernoit absolument, sur-tout depuis qu'il eut chassé Bonne mere de Jean Galeas. Les Fregoses lui envoïerent des ambassadeurs qui furent bien-tôt suivis par Fregose fils du cardinal, à qui Sforce avoit fait épouser Claire sœur naturelle du duc Galeas. Cette démarche piqua tellement les Genois, qui par là se voïoient encore davantage sous la domination du cardinal, qu'ils se soulevèrent contre lui, & l'obligerent de se sauver dans la citadelle, où ils l'allerent assieger, & mirent tout en usage pour le forcer. Aïant ensuite déliberé sur le parti qu'ils avoient à prendre, ils envoïerent deux ambassades; l'une au roi de France pour le prier de les venir secourir promptement, avec promesse de se soumettre à lui; l'autre au pape Innocent VIII. pour le conjurer d'avoir quelque compassion de sa patrie. Mais ils ne furent point écoutez, & Sforce fit tant par ses artifices, que la ville le reconnut pour son souverain. Il y établit Augustin Adorne son lieutenant pour dix

AN. 1488.

ans, & le cardinal Fregose se retira à Rome où il vécut encore beaucoup d'années.

LXXXVI. Divisions en Ecosse.

Polyd. Virg. l. 26. Buchanan. de rebus Scot. lib. 12. & 13.

L'Ecosse n'étoit pas exempte de troubles, les seigneurs y faisoient la guerre à leur roi Jacques III. sous prétexte qu'il les méprisoit, qu'il les éloignoit des emplois, qu'il donnoit les charges & les dignitez à des hommes de néant & à de nouveaux venus, qu'il étoit plongé dans les plaisirs & dans les débauches, & si cruel qu'il faisoit mourir tous ceux qu'il soupçonnoit d'avoir eu part à la conjuration précedente. Ils demandoient qu'il eût à ceder la couronne à son fils alors âgé de seize ans, qu'ils avoient déja élu pour leur roi. Jacques refusa de se rendre, & envoïa des ambassadeurs à Charles VIII. en France & à Henri VII. en Angleterre, pour leur demander du secours contre les rebelles, & leur remontrer l'interêt qu'ils devoient prendre dans son affaire, puisque la tranquillité de leurs états en dépendoit. Il s'adressa encore au pape Innocent VIII. qui envoïa en Ecosse Adrien Castellesi dit Corneto.

Raynald. ad hunc ann. n. 4.

Mais pendant qu'Adrien s'avançoit à grandes journées vers l'Ecosse, les seigneurs vinrent attaquer Jacques & l'obligerent à en venir à une action à Sterling. Le combat fut opiniâtre; ceux du parti du roi se battirent avec beaucoup de valeur, & ne laisserent pas d'être entierement défaits par l'armée des conjurez. Le roi d'Ecosse tomba de cheval, & s'étant sauvé dans un moulin, il y fut pris & tué avec quelques-uns des siens le onziéme de Juin à l'âge de trente-cinq ans, après en avoir regné vingt-huit. Adrien n'apprit cette mort que deux jours après son arrivée en Angleterre; ce qui l'obligea de s'y arrêter. Les Ecossois aussi-tôt après

après s'assemblerent, & déclarerent que Jacques avoit été tué justement, & qu'on ne poursuivroit point ceux qui avoient pris les armes contre lui, ni leurs familles. Ils reconnurent ensuite pour son successeur Jacques IV. l'aîné de ses fils, qui, comme on a dit, n'avoit pas encore seize ans, & qui profitant de l'exemple de son pere ménagea la noblesse, se conduisit avec beaucoup de moderation, & jouit d'une tranquillité parfaite. AN. 1488.

LXXXVII. Grandes maîtrises des ordres militaires en Espagne, accordées par le pape à Ferdinand.

Mariana. hist. Hisp. l. 25 c. 13. Surita. annal. c. 81.

Le grand-maître de l'ordre militaire de Calatrava étant mort en 1486. les chevaliers se disposoient à en élire un nouveau, lorsque Ferdinand & Isabelle leur firent signifier une bulle d'Innocent VIII. par laquelle le souverain pontife se réservoit la nomination de cette grande maîtrise; & le roi Ferdinand en eut l'administration pendant sa vie. Les rois catholiques aïant dans la suite représentez au pape les grandes dépenses qu'ils avoient été obligez de faire pour soutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenses dont jouissoient les grands-maîtres des ordres militaires de leurs états, qui montoient pour chacun à plus de cent mille ducats, les desordres & les guerres civiles que causoient les brigues des grands pour posseder ces dignitez, le pape aïant égard à leur priere, réunit pour toujours à la couronne d'Espagne les grandes maîtrises des ordres de Calatrava, de saint Jacques & d'Alcantara. La réunion ne s'en fit toutefois dans toutes les formes qu'en l'annnée 1500.

LXXXVIII. Ferdinand continue la guerre contre les Maures.

Mariana ibidem.

En effet Ferdinand continuoit toujours la guerre contre les Maures. Il entra cette année du côté de l'Orient avec la plus puissante armée qu'il eût euë jusqu'alors. Il s'attacha d'abord au siege de Baça qui passoit pour la plus forte place du roïaume de Gre-

AN. 1488.

Surita. Annal. lib. 10. c. 65. & 66.

nade, & l'emporta après un long siege. La prise de cette place détermina l'oncle du jeune roi à faire son accommodement avec les rois catholiques ; il envoïa leur offrir Almeria, Guadix, & toutes les villes qui le reconnoissoient pour souverain, pourvû qu'on lui accordât un établissement digne du rang qu'il tenoit parmi les Maures. Ferdinand y consentit; & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de sa dépendance. Quelque tems après il demanda permission de se retirer en Afrique avec tous ses tresors & tous les Maures qui le voudroient suivre. La reine Isabelle fut cause qu'on le lui accorda, suivant le conseil du grand Consalve; & le roi Maure partit quelques jours après avec trois ou quatre mille Maures des plus riches & des plus grands seigneurs du roïaume pour ne revenir jamais en Espagne. Il ne restoit plus rien à conquerir pour Ferdinand que la ville de Grenade & quelques petites places aux environs ; & c'est ce qu'il fit dans la suite.

LXXXIX.
Mauvais succès de l'entreprise des Turcs sur la Sicile.

Surita ut supra. c. 79.
Besio parte 2. lib. 14.
Sabell. Enn. 10. l. 8.

L'entreprise de Bajazet sur la Sicile auroit pû troubler la joïe qu'eut le pape de l'heureux succès des armes de Ferdinand ; mais le sultan aïant été obligé de se retirer sans avoir pû faire aucune conquête, ce fut un nouveau sujet de joïe pour le souverain pontife, qui se vit par-là délivré des inquietudes, que lui causoit un armement aussi considerable. Bajazet passa ensuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes, & il y fut battu avec perte de près de cinquante mille de ses soldats, entre le mont Amanus qui sépare la Syrie de la Cilicie & le golfe de Lajazzo, dans le même endroit où Alexandre avoit autrefois défait l'armée de Darius. La flotte de Bajazet qui avoit fait voile vers la Syrie pour ravager

cette province, ne fut pas mieux traitée, la tempête en submergea une partie, l'autre échoüa contre des écueils. Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes en informa le pape par ses lettres du quatriéme de Septembre, & lui apprit que la guerre que Bajazet avoit declarée au soudan d'Egypte, étoit à l'occasion de Zizim que ce soudan protegeoit, & qu'il avoit reçû des ambassadeurs des deux partis, avec de grandes promesses s'il vouloit se declarer pour l'un ou pour l'autre; mais qu'il avoit répondu qu'il vouloit demeurer dans la neutralité, afin de fomenter par ce moïen la discorde entre ces infideles.

AN. 1488.

XC.
Le roi de Hongrie envoïe des ambassadeurs à Rhodes, pour obtenir Zizim.

Bosio loco cit. in hist. Rhod.

Le dixiéme de Juin précedent, le roi de Hongrie avoit envoïé à d'Aubusson, Pierre Rhetasse son secretaire, pour le prier de lui accorder Zizim, afin de s'en servir pour declarer la guerre à Bajazet, & conduire son armée du côté de l'Europe, pendant que le sultan étoit occupé en Egypte; il l'assuroit que la victoire étoit certaine, parce que plusieurs Turcs étoient las de la domination de Bajazet, & ne souhaitoient qu'une occasion favorable pour se declarer en faveur de Zizim. La chose fut proposée dans le conseil des chevaliers, & peut-être auroit-on accordé à Matthias sa demande, sans les instances du souverain pontife, qui pressoit fort le grand-maître depuis long-tems de lui remettre son prisonnier, & qui l'obtint l'année suivante. Cependant le saint pere exhortoit toûjours les princes chrétiens à la guerre sainte. Il publia une croisade pour y engager les Anglois; il donna une commission à son internonce apostolique en Hongrie d'y engager les Bohemiens, les Hongrois, les Polonois & les Allemands. Mais toutes ces exhortations ne produisirent rien, &

AN. 1488.

ne firent aucune impression sur l'esprit des princes qui étoient occupez à d'autres guerres plus conformes à leurs interêts.

XCI. Jean évêque de Varadin en Hongrie, accusé injustement d'heresie.

Bonfin. dec. 4. lib. 10.

Le pape aïant reçû des plaintes contre Jean évêque de Varadin en Hongrie, qu'on accusoit d'heresie & d'être trop favoble aux Hussites dans la Boheme, sa sainteté en écrivit à son légat, & lui donna ordre d'informer du crime dont le prélat étoit accusé. La lettre est dattée de Rome le vingt-sixiéme d'Août. En vertu de cette commission le légat fit des informations exactes, & s'étant assuré que l'évêque avoit été injustement accusé, & que tout ce que l'on avoit avancé contre lui n'étoit fondé que sur des calomnies, il en informa le pape en lui rendant un témoignage avantageux de la pieté & de la vertu du prélat. Cependant l'évêque de Varadin quoique très-aimé du roi de Hongrie, comblé de ses bienfaits, & revêtu des premieres charges du roïaume, résolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Pour cela il s'adressa au pape, afin d'en obtenir la permission de se démettre de son évêché, & le saint pere la lui accorda, voulant même qu'il pût se retirer dans quelqu'ordre religieux & y faire profession. Mais Matthias qui ne pouvoit se passer des conseils de ce prélat, s'opposa à ses bons desseins ; ce qui ne fit que retarder sa retraite à laquelle il se livra entierement après la mort de ce prince, lorsqu'Uladislas fut élû roi de Hongrie. Jean alors se fit religieux Franciscain dans le monastere d'Olmutz.

XCII. Conjuration contre Jerôme Riario qui est assassiné.

Sab. Ilic. Enn. 10. lib. 8.

Jerôme Riario, comte de Forli & d'Imola, dont on a souvent parlé sous le pontificat de Sixte IV. continuant ses cruautez & ses desordres, obligea enfin les peuples à se soulever contre lui. Las de son gouverne-

ment tyrannique on conjura sa perte, & il fut immolé à l'indignation qu'il s'étoit attirée. Il fut tué le septiéme du mois d'Avril. Le pape fut d'abord allarmé de ces troubles; mais il revint de son appréhension par la soumission de ceux de Forli, qui aussitôt après la mort de Riario rentrerent sous la domination du saint siege, dont ils implorerent le secours, & ils auroient entierement recouvert leur premiere liberté, si Catherine veuve de Jerôme & fille de Galeas Sforce, n'eut emploïé la ruse pour recouvrer les états de son mari. La citadelle de Forli tenoit encore, elle promit de la rendre, si on lui permettoit d'y entrer; mais lorsqu'elle y eut été introduite, appuïée du secours des Milanois, elle fit une guerre si cruelle à la ville, qu'elle l'obligea une seconde fois à recevoir ses loix. Elle se fit rendre ses enfans, & poussant son ressentiment, elle fit punir du dernier supplice les chefs de l'armée du pape qui étoient accourus pour secourir ceux de Forli. Innocent VIII. dissimula cette injure, parce qu'il ne vouloit pas se broüiller avec les Milanois. Quelques tems après Galeot Malatesta gouverneur de Faënza subit le même sort que Jerôme, aïant été assassiné dans sa chambre le deuxiéme de Juin. Jean Bentivoglio gouverneur de Boulogne accourut au secours de la veuve, & il y auroit péri, si Laurent de Medicis ne l'eut tiré des mains de ceux de Faënza qui vouloient le mettre à mort.

AN. 1488.

XCIII. Inconveniens des aziles en Angleterre.

Les privileges accordez aux aziles s'étoient tellement accrus en Angleterre, & l'abus qu'on en faisoit étoit si manifeste, qu'il n'étoit pas possible de le dissimuler plus long-temps. De quelques crimes qu'on pût être coupable, l'on étoit à couvert des

AN. 1488. pourſuites de la juſtice, quand on s'y étoit une fois retiré. On voïoit tous les jours des rebelles, des ſéditieux, des gens accablez de dettes, des ſcelerats chargez de toutes ſortes de crimes, accourir aux égliſes, & trouver dans ces lieux conſacrez à Dieu l'impunité contre ſes propres loix, & une protection aſſurée contre la juſtice qu'il a lui-même établie. Comme il n'étoit rien de plus facile que de ſe mettre ainſi à couvert de la punition des plus grands crimes, le nombre des criminels augmentoit tous les jours : les rois & la religion même étoient ſans ceſſe expoſez aux attentats les plus énormes. Et c'eſt à quoi Henri VIII. roi d'Angleterre voulut remedier. Mais comme il s'agiſſoit des privileges de l'égliſe, & que ſon autorité avoit concouru à les établir, il réſolut de s'adreſſer au pape même, & dans cette vûë il lui envoïa un ambaſſadeur extraordinaire, mais à qui il cacha le veritable motif de ſon ambaſſade, afin que le clergé d'Angleterre n'en étant pas inſtruit n'y formât aucune oppoſition.

Bacon. in hiſtor. Henric. VII.

Le prétexte dont il ſe ſervit fut de faire part au pape de la naiſſance d'un fils qui lui étoit né, & qu'on appelloit le prince de Galles, de la victoire qu'il avoit remporté ſur les rebelles, & du deſſein qu'il avoit de porter la guerre en France, pour empêcher la conquête entiere de la Bretagne, qui étoit déja fort avancée. L'ambaſſadeur partit de Londres, & arriva à Rome ſans en ſçavoir davantage, parce qu'il avoit eu ordre de n'ouvrir la dépêche qui contenoit ſes inſtructions touchant les aziles, que quand il faudroit en parler au pape. Ainſi l'ambaſſadeur dans ſon audience publique ne parla à ſa ſainteté que des trois articles déja rapportez : mais dans l'audience

particuliere il lui rendit les lettres du roi, où Henri lui reprensentoit fortement les inconveniens des aziles. On ne sçait pas s'il lui en demandoit l'entiere suppression; mais il est certain qu'il ne pût obtenir qu'une moderation des privileges excessifs dont ils étoient en possession. Sa sainteté en fit expedier une bulle qui étoit adressée au roi, & qui contenoit les articles suivans. AN. 1488.

XCIV. Le pape accorde une bulle pour en modifier les privileges.

1. Que quiconque après s'être retiré dans un azile, l'auroit quitté pour commettre quelque nouveau crime, ou continuer celui qui l'avoit obligé de recourir à la protection des églises, n'y pourroit plus être reçû, & seroit privé pour toûjours du droit d'azile; n'étant pas juste que les lieux saints servent à fomenter les crimes. 2. Que les débiteurs qui pour éviter les poursuites de leurs créanciers auroient eu recours aux aziles, pourroient être saisis, & seroient sujets aux formalitez ordinaires de la justice; l'intention de l'église n'étant pas de favoriser les fraudes, ni de priver personne des dédommagemens qu'il a droit de prétendre. 3. Qu'un criminel de leze-majesté qui aura été reçû dans un azile n'en pourra être tiré; mais que le roi pourra l'y faire garder à vûë, & empêcher qu'il dise ou fasse quelque chose contre son service; l'équité naturelle ne permettant pas que des graces accordées par les princes tournent à leur préjudice, ni qu'elles favorisent les perturbateurs de la tranquillité publique, non plus que les attentats qui se pourroient commettre contre le prince & contre l'état. Il n'y avoit que ces trois articles. La bulle du pape fut publiée & executée dans toute son étenduë; & quoique le clergé eut envie de s'y opposer, Henri

AN. 1488.

qui étoit en état de se faire obéïr, fit qu'on s'y accoûtuma peu à peu.

XCV. Reforme de quelques abus par l'université de Paris.

Hist. Univ. Paris. to. 5. p. 782.

D'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 323.

Il s'étoit introduit certains abus parmi les écoliers de l'université de Paris; les jours des fêtes de saint Martin, de sainte Catherine, de saint Nicolas, les fêtes des nations & des colleges, & celle des rois, ils les passoient en plaisirs avec des farceurs & des comediens, qui dansoient & qui chantoient des airs tout-à-fait profanés. La faculté fit un statut pour défendre ces sortes de divertissemens, la seule fête des rois fut exceptée; mais afin que l'office divin ne fût point troublé, & qu'on y pût vaquer entierement & avec plus de devotion, l'on restraignit cette permission à la veille & au jour de la fête, pourvû que ce fut après les vespres, & qu'il n'y eut qu'un comedien ou tout au plus deux. L'on decerna des punitions contre les écoliers qui contreviendroient à ce reglement.

XCVI. Le pape excommunie Ferdinand roi de Naples.

Surita Annal. lib. 20. c. 82.

Vialard in vitâ Innocent. VIII.

Bzov. hoc ann. 1489.

Comme Ferdinand roi de Naples perseveroit toûjours dans sa révolte contre le souverain pontife, & qu'il refusa encore de païer à l'église le tribut qu'il devoit, le pape l'excommunia solemnellement à la messe dans l'église du Vatican le jour de la fête de saint Pierre & de saint Paul, & le declara rebelle à l'église, accumulant tous les jours crimes sur crimes, sollicitant les princes contre le vicaire de Jesus-Christ. Dans cette premiere excommunication le pape lui donnoit deux mois pour se reconnoître; mais ce prince demeurant dans son opiniâtreté fut excommunié une seconde fois le onziéme de Septembre, en presence de tous les cardinaux, des ambassadeurs, même d'Antoine évêque d'Alexandrie, ambassadeur de

de Ferdinand. Il le declara de plus privé du roïaume de Naples, & publia une croiſade contre lui, donnant le commandement de l'armée au comte Nicolas des Urſins, & invitant le roi Charles VIII. à le ſecourir. L'évêque Antoine appella de cette ſeconde excommunication au futur concile, au nom de Ferdinand ſon maître, qui perſiſta dans ſa révolte, juſqu'à ce que deux ans après il ſe ſoumit au ſaint ſiege, parce qu'il appréhendoit les armes de Charles VIII. que le pape avoit invité de venir au plûtôt en Italie pour faire valoir ſes droits ſur le roïaume de Náples, comme il y vint en effet dans les années ſuivantes.

XCVII. Innocent VIII. confirme la bulle de Sixte IV. en faveur de Ferdinand & d'Iſabelle.

Lib. Bullar. 46. p. 39.

Pendant que le ſaint pere prononçoit des excommunications contre Ferdinand roi de Naples, il combloit de ſes faveurs Ferdinand roi d'Arragon & ſon épouſe Iſabelle pour les engager à pourſuivre leurs conquêtes dans le roïaume de Grenade contre les Maures. On trouve une bulle de ce pape du neuviéme d'Octobre de cette année adreſſée à ces princes, en confirmation de la bulle de Sixte IV. pour lever des ſubſides dans la Caſtille & dans le roïaume de Leon, afin de fournir aux frais de cette guerre, en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur induſtrie, de quelque profeſſion qu'ils ſoient. Il les étend au roïaume de Navarre, & y fait un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déja faits ſur les infideles, l'exhortant à ne pas laiſſer une ſi bonne œuvre imparfaite, & eſperant que Dieu le favoriſera dans ſes entrepriſes, pour éteindre entierement la ſecte de Mahomet dans ſes états. Il charge les évêques d'Avila & de Leon de recueillir eux-mêmes les aumônes des fideles, avec beaucoup d'integrité, d'établir des

AN. 1489.

quêteurs qui rendront un compte exact de ce qu'ils auront reçû, & de frapper des censures ecclesiastiques ceux qui détourneront l'argent qu'ils auront amassé, pour l'emploïer à d'autres usages.

XCVIII.
Ferdinand leve une armée considerable contre les Maures.

Mariana de rebus Hispan. lib. 20. & 25. c. 13.

Surita, lib. 20. c. 81.

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette bulle; des aumônes qu'il reçut il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie & douze mille chevaux qui prirent tous la Croix. Il se rendit maître de plusieurs villes, & conçut le dessein d'assieger enfin Grenade, si le jeune roi ne vouloit pas la lui remettre. Il lui envoïa à ce sujet le comte de Tendille; pour lui representer qu'après que leurs majestez catholiques avoient executé de bonne foi le dernier traité, pris les villes d'Almeria, de Baça & de Guadix, obligé le prince son oncle à sortir du roïaume de Grenade pour se retirer en Afrique; il étoit juste qu'il remît la ville de Grenade, comme il avoit promis de le faire par le même traité: qu'en ce cas on lui promettoit une pension de quatre millions de Maravedis, tous les lieux de la Tau d'Andarax pour sa demeure, & les revenus de ces places pour sa subsistance. Le jeune roi étoit assez porté à satisfaire Ferdinand; mais la crainte des grands de sa cour qui le menaçoient de lui faire perdre la liberté & peut-être même la vie, s'il livroit leur ville capitale, lui fit répondre en termes équivoques; de sorte que Ferdinand après bien des tentatives résolut d'en venir à une guerre ouverte & d'assieger Grenade dans toutes les formes.

XCIX.
Le pape s'entremet pour accorder les differends entre la reine de Suede & Stenon.

Dorothée reine de Suede & de Norvege, veuve de Christiern I. roi de Suede mort le vingt-deuxiéme de Mai 1481. aïant eu un differend avec Stenon Stur gouverneur de ces roïaumes, au sujet de la for-

tereſſe d'Orobra, le pape adreſſa aux archevêques de Lunden & d'Upſal & aux évêques de Roſchild & de Strangen une bulle dattée du ſixiéme de Juillet pour les engager à appaiſer ce differend. Mais n'aïant pas réuſſi, l'affaire fut évoquée au ſaint ſiege & jugée en faveur de la reine. Le pape chargea auſſi les mêmes évêques d'uſer de cenſures envers Stenon s'il n'obéiſſoit pas.

AN. 1489.

C.
Le parlement de Paris s'oppoſe aux décimes qu'on veut impoſer ſur le clergé.

Jaligny hiſt. de Charles VIII.

Cette même année le parlement de Paris s'oppoſa aux décimes qu'on vouloit lever ſur le clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alleguoient pour raiſon, que le tréſor étoit épuiſé par les guerres de Flandres & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les soûtenir ſans un ſemblable ſecours. La propoſition ne fut pas bien reçuë du clergé ni du parlement. La Vacquerie premier preſident, & les conſeillers remontrerent au roi; que le pape n'accordoit jamais de ſemblables décimes, qu'il n'en eût la meilleure partie, que par-là elles étoient abſolument inutiles à l'état, & que pour les recueillir on étoit obligé à des frais qui abſorboient ce qu'on levoit; outre que dans cette levée, il s'y commettoit beaucoup de tromperies; qu'enfin le roi exigeoit de ſon peuple de grandes ſommes d'argent, qui avec ces décimes l'épuiſeroient entierement; que les eccleſiaſtiques ne recevoient qu'avec beaucoup de peine & fort tard les revenus de leurs benefices; ce qui leur cauſeroit une trop grande charge, ſi outre cela on leur impoſoit les décimes; en un mot que ſi les plaintes du clergé venoient au parlement, on ſe croïoit obligé de lui rendre juſtice. Ces remontrances eurent leur effet, & la choſe n'étant pas allé plus loin, on laiſſa le clergé tranquille.

AN. 1489.

CI.
Empressement de plusieurs princes pour avoir Zizim en leur disposition.

Addit. ad Ciacon. in Innocent. VIII.

Il y avoit déja long-tems que le pape pressoit le grand-maître de Rhodes de remettre entre ses mains Zizim frere de Bajazet empereur des Turcs, qui étoit toujours gardé par les chevaliers de Rhodes dans la commanderie de Bourg-neuf sur les confins du Poitou & de la Marche. Les rois de Hongrie, de Sicile & de Naples faisoient aussi tous leurs efforts pour avoir cet infortuné prince en leur disposition. Le soudan d'Egypte le demandoit aussi avec beaucoup d'instance pour le mettre à la tête de son armée contre le sultan. Mais le grand-maître de Rhodes ne jugea pas à propos de l'accorder ni aux uns ni aux autres. Il crut devoir plûtôt déferer aux demandes du saint pere, & il écrivit à ce sujet au roi Charles VIII. pour avoir sa permission, parce que Zizim étoit dans les terres de France. Le pape lui-même envoïa des députez au roi pour le prier d'y consentir ; & Charles VIII. venoit de donner son agrément, lorsqu'il reçut une députation de Bajazet pour empêcher que son frere ne sortît des états de France, & ne fût livré à d'autres.

CII.
Bajazet députe au roi de France à l'occasion de Zizim.

Jac. Bosius histor. Rhod. to. 2. l. 14. Jaligny hist. de Charles VIII.

L'ambassadeur du sultan étoit accompagné d'un envoïé du roi de Naples, il venoit offrir au roi toutes les reliques que Mahomet avoit trouvées dans Constantinople & dans les autres villes d'Europe & d'Asie; il promettoit de lui rendre les places prises sur les chrétiens, & de le secourir dans le recouvrement de la Terre-Sainte & du roïaume de Jerusalem sur le soudan d'Egypte qui s'en étoit rendu maître; & il ajoutoit à toutes ces offres une somme considerable d'argent pour l'entretien de Zizim. Il insista beaucoup sur l'appréhension qu'avoit Bajazet, que son frere ne tombât entre les mains du pape ou de Matthias roi de Hongrie, ou du soudan d'Egypte. Comme Zizim étoit encore en

France à l'arrivée de l'ambaſſadeur, le roi auroit pû le retenir ; & pluſieurs le lui conſeilloient ; mais comme un fils obéiſſant, dit Jaligny, & un roi très-chrétien, il voulut tenir la parole qu'il avoit donnée au pape, & ſe contenta de bien traiter l'ambaſſadeur Turc & celui de Naples qu'il combla d'honnêtetez & de préſens. Il laiſſa aller Zizim à condition qu'on le conduiroit à Rome & non ailleurs, & qu'il y ſeroit gardé par les chevaliers de Rhodes; en ſorte qu'on ne pourroit diſpoſer de lui ſans le conſentement du roi, ſous peine de dix mille livres d'or.

AN. 1489.

CIII. Zizim eſt livré aux députez du pape & conduit à Rome.

Il y avoit ſix ans que Zizim étoit en France où il s'ennuïoit de mener une vie privée & obſcure. Le chevalier de Blanchefort qui avoit été élu maréchal de l'ordre & grand-prieur d'Auvergne, fut chargé de le conduire en Italie, & arriva à Civita-Vecchia le ſixiéme de Mars 1489. Leonard Cibo parent du pape l'y reçut, & remit entre les mains de Blanchefort le château & la ville qu'on avoit deſtiné au logement de Zizim. Le cardinal d'Angers vint enſuite au-devant de lui à douze milles de Rome avec le prince François Cibo, & on le mena droit à Rome où il arriva le treiziéme du même mois ; il y fit ſon entrée avec beaucoup de magnificence. Peu de jours après il fut préſenté au pape dans un conſiſtoire public par l'ambaſſadeur de France & le grand prieur. Le maître des ceremonies l'avertit de faire la réverence à ſa ſainteté en lui baiſant les pieds. Quelques hiſtoriens, entre autres Matthieu Boſſe de Verone témoin oculaire, diſent qu'on ne put jamais l'obliger à cette ceremonie, & qu'il ne voulut point baiſer les pieds du pape. Cependant Sponde aſſure qu'il le fit, mais avec indignation, en prononçant quelques paroles que ſon

Mat. Boſſii Veron. epiſt. 30. Raynald. Annal. hoc ann. n. 2. Spond. ann. eccleſ. ad ann. 1489. n. 2.

AN. 1489.

interprete expliqua ; qu'il ne laissa pas d'admirer la majesté du souverain pontife qui le traita avec beaucoup de bonté, & le fit loger au vatican. Ce prince étoit âgé d'environ quarante ans, il avoit le regard farouche, & même assez cruel, le nez aquilin, le col & la poitrine fort large, & surpassoit la taille ordinaire des hommes.

CIV.
Le grand-maître de Rhodes est créé cardinal.

Ciac. & Onuphr. in Innocent. VIII. Bosius to. 2. l. 11.

Dès le lendemain de cette ceremonie, le quatorziéme du mois de Mars, le pape voulant récompenser les services du grand-maître de Rhodes, qui non-seulement avoit mis Zizim en sa puissance, mais encore avoit engagé le soudan d'Egypte à lui faire hommage & à entrer dans la ligue des princes chrétiens ; l'honora du chapeau de cardinal avec le titre de saint Adrien & la qualité de légat general du saint siege dans l'Asie. Il ne reçut cependant le chapeau que le vingt-neuviéme de Juin jour de la fête des apôtres saint Pierre & saint Paul. Sa sainteté renonça aussi par une bulle consistoriale signée de tous les cardinaux assemblez, au droit de pourvoir à quelque benefice de l'ordre que ce fut, même à ceux qui viendroient à vacquer en cour de Rome ; déclarant par la même bulle que la disposition de toutes les commanderies appartenoit entierement au grand-maître, sans qu'elles pussent être comprises au nombre des benefices que les papes s'étoient réservez, & pourroient se réserver dans la suite. Il donna encore au grand-maître le pouvoir de disposer des benefices & des revenus des ordres militaires du saint Sepulcre & de saint Lazare, en réunissant ces ordres à celui de saint Jean de Jerusalem. Cette bulle est dattée de Rome le vingt-huitiéme de Mars. Le cardinal grand-maître voïant les affaires dans un état paisible, augmenta ses soins pour faire fleurir

la religion ; il rétablit les églises ruinées & fonda plusieurs chapelles en differens lieux de l'isle de Rhodes.

AN. 1489.

CV
Promotion de cardinaux par Innocent VIII

Aubery, hist. des cardinaux, to. 3. Onuphr. in Innoc. VIII. Bosius l. 11.

Au grand-maître de Rhodes le pape en joignit sept autres qu'il éleva à la même dignité. Le premier à la recommandation du roi Charles VIII. fut André d'Epinay Breton, archevêque de Bourdeaux, puis de Lion, abbé de sainte Croix de Bourdeaux & prieur de saint Martin des Champs à Paris, cardinal prêtre du titre de saint Silvestre & de saint Martin aux Monts. Le second, Laurent Cibo Genois, neveu du pape, archevêque de Benevent, prêtre cardinal du titre de saint Marc & évêque d'Albano & de Palestrine. Le troisiéme, Ardicin de la Porte, de Novarre, évêque d'Aleria, prêtre du titre de saint Jean & de saint Paul. Le quatriéme, Antonio Pallavicini Genois, évêque d'Oronze, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie, puis de sainte Praxede, & évêque de Palestrine. Le cinquiéme, Maphée Gherardo Venitien, general de l'ordre des Camaldules, patriarche de Venise, prêtre cardinal du titre de saint Nerée & saint Achillée. Le sixiéme, Jean de Medicis de Florence, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in Dominica*, & qui devint pape sous le nom de Leon X. le premier de la famille des Medicis qui fut parvenu au cardinalat ; il n'avoit que quatorze ans ; & le pape ne lui donna le chapeau à un âge si peu avancé, qu'en faveur du mariage de sa sœur Magdelaine de Medicis avec Laurent Cibo son fils que sa sainteté avoit eu avant que d'être ecclesiastique. Enfin le dernier cardinal fut Ferry de San Severino Milanois, archevêque de Vienne, diacre cardinal du titre de S. Theodore. Raphaël Volaterran rapporte que le pape fit cette promotion contre la parole qu'il avoit donnée dans le conclave où il fut élu de ne point

Raph. Volaterran. comment. lib. 22.

AN. 1489.

exceder le nombre de vingt-deux cardinaux pour composer le sacré college; mais il est plus aisé de faire de belles promesses, lorsqu'on est absolument cardinal, que de les mettre à execution lorsqu'on est devenu pape.

CVI. Suite des affaires de Bretagne.

Jaligny, hist. de Charles VIII.

Charles VIII. pensoit toujours à se rendre maître de la Bretagne, ou par ses conquêtes, ou en épousant la princesse heritiere. Sur l'avis que ses troupes s'étoient emparées de Brest & du Conquêt, il partit dès le mois de Février de cette année pour la Touraine ; ce qui inquieta fort les Bretons qui n'étoient pas en état de s'opposer à l'armée de France. Tout ce qu'ils purent faire, fut d'engager Maximilien à faire une diversion. Charles de Saveuse un de ses generaux se rendit maître de Saint-Omer, pendant que des Cordes travailloit à engager le comte de Hainaut à s'unir aux Flamands. Les Bretons négocierent aussi avec le roi d'Angleterre qui étoit le plus à craindre pour la France, parce qu'il n'y avoit point d'endroit d'où la Bretagne pût tirer de plus grands secours.

CVII. Ambass. de France au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. Henric. VII.

La comtesse de Beaujeu devenuë duchesse de Bourbon en sentit parfaitement les conséquences; elle mit donc tout en usage pour mettre Henri VII. dans les interêts de la France ; & avant que les conquêtes des François en Bretagne pussent lui donner de la jalousie, elle lui envoïa des ambassadeurs qui avoient ordre de le feliciter sur la victoire qu'il venoit de remporter, & de lui rendre compte de l'état des affaires de France comme à un prince allié & ami. Ils devoient ensuite l'entretenir des affaires de Bretagne. Ils trouverent Henri à Lancastre ; ils lui insinuerent que Maximilien étant un prince sans argent, sans ressource, sans crédit parmi ses sujets, peu aimé, & encore moins estimé, il ne pouvoit être qu'à charge à ses alliez. Ils ajouterent

ajouterent que si Charles VIII. avoit porté la guerre en Bretagne, il n'avoit pû faire autrement, le duc s'étant prévalu de la jeunesse du roi pour débaucher les princes de son sang. Ils rappellerent à Henri les obligations qu'il avoit à la France qui l'avoit secouru au préjudice de ses interêts. Enfin ils lui dirent, que le moins que Charles VIII. pût attendre de son amitié étoit qu'il demeurât neutre; que sa majesté très-chrétienne soupiroit après la fin de la guerre de Bretagne, pour aller ensuite en personne en Italie, faire valoir les droits de sa maison sur le roïaume de Naples, après qu'il auroit épousé Marguerite d'Autriche fille du roi des Romains. Les ambassadeurs avoient un ordre exprès de toucher ces deux derniers articles du mariage du roi & de son voïage en Italie, afin qu'Henri ne crût pas que Charles eut dessein d'épouser la duchesse de Bretagne.

AN. 1489.

CVIII. Réponse du roi d'Angleterre aux ambassadeurs de France.

Bacon. ibid.

Le roi d'Angleterre avant que de répondre aux ambassadeurs, voulut en conferer avec son conseil, & quelques jours après il les admit à son audience, & leur dit qu'il avoit toute la reconnoissance possible de la part que le roi leur maître vouloit bien prendre au succès de ses armes, qu'à son tour il en prenoit beaucoup aux avantages qu'il avoit remportez sur le roi des Romains. Ensuite étant tombé sur la guerre de Bretagne, il ajouta que le roi & le duc dont il ne sçavoit pas encore la mort, étoient les deux princes du monde à qui il avoit de plus grandes obligations; que la reconnoissance qu'il leur devoit ne lui permettoit pas de se déclarer en faveur de l'un au préjudice de l'autre; qu'il seroit au desespoir si leurs differends l'obligeoient à prendre parti; que pour éviter cet inconvenient, il offroit sa médiation, & qu'il envoïeroit

AN. 1489. au plûtôt ses ambassadeurs en France & en Bretagne à ce sujet. En effet il y envoïa Christophle Urswic un de ses chapelains, avec ordre de s'appliquer à penetrer les desseins de la France, & d'offrir sa médiation, s'il trouvoit qu'on fût disposé à la paix; qu'il fit les mêmes offres au duc de Bretagne, qu'il dressât ensuite le projet de la paix, & revînt promptement lui en faire son rapport. Mais aïant appris sur ces entrefaites la victoire des François à Saint-Aubin, la mort du duc de Bretagne, & les intrigues de la duchesse de Bourbon, Henri se résolut enfin de faire la guerre à la France. Il assembla pour cet effet son parlement, & la guerre y fut résoluë contre Charles VIII. On mit huit mille hommes sur pied, & on les fit passer en Bretagne sous la conduite de Milord Brook.

CIX. Les Anglois se liguent avec la Bretagne & déclarent la guerre à la France.

Henri fit en même tems avec les Bretons une ligue défensive contre la France, à condition que la princesse heritiere ne se marieroit avec aucun roi ou prince sans le consentement du roi d'Angleterre, & ne feroit point d'alliance avec aucun souverain, à l'exception du roi d'Espagne & du roi des Romains. Après ce traité les Anglois s'embarquerent & arriverent à Guerande. Charles VIII. l'aïant appris, donna aussitôt ordre à ses troupes de se renfermer dans les principales villes de Bretagne dont il étoit maître, & d'abandonner la conquête des autres. Par là il empêchoit les Anglois de s'emparer d'aucun poste important, & en leur abandonnant le plat païs, son dessein étoit de les harceler par de gros partis que les commandans des places devoient envoïer courir par toute la campagne. Ce projet réussit. La duchesse de Bourbon avoit en même tems si bien sçû gagner par ses intrigues les plus grands seigneurs du païs, & brouiller les autres,

que les Anglois ne voïant que confusion à la cour de Bretagne où chacun vouloit être maître, ne sçachant de qui recevoir les ordres, ni à qui s'adresser pour avoir des munitions & de l'artillerie, furent obligez de repasser la mer & d'abandonner la Bretagne, sans avoir fait autre chose que d'achever de ruiner le païs. AN. 1489.

CX. La duchesse de Bretagne épouse le roi des Romains.

Le mariage de la princesse causoit toutes les divisions qui regnoient à la cour de Bretagne. Chacun des prétendans y avoit ses partisans, Charles VIII. roi de France, Maximilien roi des Romains, le duc d'Orleans, & le seigneur d'Albret se flattoient également d'acquerir le duché en épousant l'heritiere. Le roi des Romains étant veuf & aïant un fils de son premier mariage, il sembloit qu'il dût y avoir moins de part; mais outre qu'il n'avoit que trente ans, c'étoit le prince le mieux fait de son tems; l'archiduc son fils étoit fort délicat, & son alliance ne pouvoit donner aucun ombrage à l'Angleterre. Toutes ces considerations fortifierent son parti. Le maréchal de Rieux qui étoit fort porté pour ses interêts lui envoïa des personnes de créance pour l'assurer qu'il pouvoit venir en Bretagne épouser l'heritiere; qu'on ne lui demandoit autre chose, sinon qu'il y parut dans un équipage digne d'un prince de son rang. Son contrat de mariage avec la duchesse fut dressé. L'avarice de l'empereur son pere, qui lui refusa tout, & ne voulut faire aucune dépense, ne lui permit pas d'aller si-tôt lui-même en Bretagne; il y envoïa seulement avec les deputez un seigneur nommé Walfurg de Polheim qui épousa la duchesse en son nom. Cette affaire fut négociée si secretement que la duchesse de Bourbon n'en eut aucun avis; & Maximilien fit presque dans le même tems sa paix avec le roi de France, à la sollicitation du pape.

AN. 1489.

CXI. Le pape travaille à la paix entre le roi de France & le roi des Romains.

Vialard. in vita Innocent. VIII.

Comme sa sainteté voïoit de grandes dispositions à une guerre ouverte entre ces deux princes, & qu'elle jugeoit que le gros de l'orage tomberoit sur la Flandres; elle mit toute sa politique en usage pour l'en détourner; ses nonces eurent ordre d'inspirer des pensées de paix & d'union à toutes les puissances, à qui la necessité de leur confédération devoit faire prendre quelque engagement. Son entremise eut tout le succès qu'elle pouvoit s'en promettre; les princes électeurs assemblez à Francfort pour la diete, agissant de concert avec les nonces de sa sainteté, le comte de Nassau & les autres envoïez des princes conclurent enfin en presence de Maximilien & après plusieurs conferences un traité, où l'on agita quatre points importans; sçavoir, la restitution du comté de Charolois & du duché de Bourgogne au roi des Romains, la soumission des Flamands à ce prince, les interêts de la duchesse de Bretagne, & la liberté du duc d'Orleans prisonnier à Bourges.

CXII. Traité de paix entre ces deux princes.

Après beaucoup de contestations l'affaire fut terminée le vingt-deuxiéme de Juillet, à ces conditions. 1. Qu'il y auroit paix entre Charles VIII. & le roi des Romains. 2. Que les Flamands & Anne duchesse de Bretagne seroient compris dans le traité, & qu'on mettroit celle-ci en possession des places dont le feu duc joüissoit au tems de sa mort. 3. Qu'on désigneroit un lieu où les deux rois se trouveroient pour regler ensemble dans une entrevûë, la restitution du duché de Bourgogne, du comté de Charolois, & de la ville de saint-Omer que le roi de France demandoit. 4. Qu'on accorderoit à Philippe de Cléves la main-levée de ses biens qu'on avoit saisis, & la liberté aux Flamands prisonniers à Bruges.

AN. 1489.

5. Que le roi de France emploïeroit tous ses soins pour faire rentrer les Flamands dans leur devoir à l'égard du roi des Romains. 6. Que les sujets des deux rois seroient remis en possession de leurs biens confisquez. 7. Qu'on mettroit en sequestre saint Malo, Dinan, Fougeres & saint Aubin, jusqu'à ce que la duchesse de Bretagne eut renvoïé les Anglois, & que le differend qu'elle avoit avec Charles VIII. à l'occasion de ces places eut été terminé par arbitres ou par les voïes de la justice. 8. Enfin qu'on traiteroit dans l'entrevûë des deux rois de la délivrance du duc d'Orleans.

CXIII. On manque aux articles du traité pour ce qui regarde la Bretagne.

Ce traité qu'on n'ose appeller paix & qui merite plûtôt le nom de suspension d'aigreur & de ressentiment entre les deux princes, fut executé assez exactement, si l'on en excepte les articles qui regardoient la Bretagne. Le prétexte dont on se servit en France pour ne les pas observer fut que la duchesse avoit conservé quelques Anglois qui étoient en garnison dans les villes qu'elle occupoit. Elle envoïa cependant une ambassade au roi qui étoit à Amboise, dont le chef étoit le comte de Dunois, auquel étoit joint Montauban chancelier de Bretagne, en qui la duchesse avoit mis toute sa confiance. Mais cela n'empêcha pas de recommencer les hostilitez l'année suivante.

CXIV. Défaite des Tartares par les Polonois.

Cromer hist. Polon. lib. 29.

Casimir roi de Pologne excité par les plaintes de ses sujets qui le sollicitoient de s'opposer aux incursions des Tartares, envoïa contr'eux Jean Albert & son fils avec de bonnes troupes pour les empêcher de ravager la Podolie & la Russie. On croit qu'ils y avoient été engagez par Bajazet qui avoit envoïé une armée dans la Valachie dont il s'étoit depuis peu ren-

AN. 1489. du maître ; quoique le vaivode secouru par les Polonois eut fait tous ses efforts pour s'y opposer. Jean Albert trouva l'armée des Tartares divisée en deux corps ; l'un de quinze mille hommes presque tous de cavalerie ; l'autre de dix mille hommes d'infanterie : il attaqua le premier & le défit ; il traita de même le second, & remporta une victoire complete, toute la cavalerie étant demeurée sur la place.

CXV. Guerre entre la Hongrie & la Boheme.

Bonfin. 4. dec. liv. 8.

La guerre qui survint pour lors entre Uladislas roi de Boheme & Matthias roi de Hongrie ne fut pas d'une longue durée. Ce qui y avoit donné occasion, étoit que Matthias se voïant infirme & ne pouvant disposer de la Hongrie en faveur de Jean son fils naturel, à cause des oppositions que Beatrix son épouse y formoit, il avoit résolut de l'établir roi de Boheme, dont il possedoit déja une grande partie. La sœur du duc de Milan ne lui étoit même accordée en mariage qu'à cette condition. Il fit donc solliciter quelques gouverneurs dans la Silesie, à lui livrer leurs villes, moïennant une somme d'argent, & comme quelques-uns le refuserent, il les y voulut contraindre à main armée. Uladislas allarmé prit les armes, il mit des troupes sur pied ; mais l'évêque de Varadin l'aïant appaisé, Matthias resta tranquille possesseur de beaucoup de places qu'il avoit acquises. Il n'auroit été à souhaiter pour ce dernier que de joüir d'une meilleure santé. La goute qui se joignit à ses autres infirmitez & qui le mit presque dans l'impossibilité d'agir, ne l'empêchoit pourtant pas de vacquer comme auparavant aux affaires, il recevoit des ambassadeurs, leur donnoit audience & s'entretenoit d'affaires avec eux. Il en reçut particulierement de la part du pape au sujet de l'emprisonnement de Pierre ar-

chevêque de Colocza qui duroit depuis quatre ans, & dont le saint pere demandoit la liberté ; mais il ne put rien obtenir. Bajazet lui en envoïa aussi pour traiter de la paix, afin que n'aïant rien à craindre du côté de la Hongrie, il pût faire plus puissamment la guerre au soudan d'Egypte & à celui de Syrie, & vanger sur eux l'affront qu'ils lui avoient fait recevoir ; mais ce dernier aïant envoïé de son côté à Matthias le patriarche de Jerusalem, il n'y eut rien de conclu, & le même patriarche eut ordre de se rendre ensuite à Rome, pour engager le pape à faire une ligue contre le Turc.

AN. 1489.

CXVI. Mort des cardinaux Burscher & Piccolomini, & de Jean Wessel.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 24.

Aubery hist. des cardinaux, vol. 3.

Le sacré college perdit cette année le trentiéme de Mars Thomas Burscher ou Bourchier Anglois, archevêque de Cantorberi, & frere de Henri comte d'Essex, qui avoit témoigné beaucoup de zele contre les sectateurs de Wiclef, & avoit exercé les fonctions d'évêque durant cinquante-un ans en differens dioceses, aïant été d'abord évêque de Wigorne, ensuite d'Ely, & enfin archevêque de Cantorberi. Le pape Paul II. l'avoit recompensé du chapeau de cardinal en 1467. Il y eut après sa mort de grandes brigues en Angleterre, pour obtenir du roi Henri l'archevêché de Cantorberi ; mais comme la primatie du roïaume y est attachée, & que les archevêques de cette église ont la presséance sur tous les princes qui ne sont pas du sang roïal ; le roi qui ne vouloit élever à une si grande dignité qu'une personne d'une fidelité éprouvée, le donna à Jean Morton évêque d'Ely, qu'il fit aussi-tôt après chancelier d'Angleterre.

Freher theatrum illustr. virorum. Vies des professeurs de Groningue.

Jean de Wessel ou de Wessales de Groningue, docteur en théologie, né environ l'an 1419. mourut aussi cette année 1489. le quatriéme d'Octobre. Aïant

AN. 1489. perdu dans son enfance son pere & sa mere, qui n'étoient que boulangers, une dame charitable eut soin de son éducation & le fit étudier avec un fils unique qu'elle avoit. Elle les envoïa tous deux à Zwol dont le college étoit plus estimé que celui de Groningue. Wessel y fit beaucoup de progrès, & y enseigna même ensuite publiquement. Il en sortit pour aller continuer ses études à Cologne, où l'on le soupçonna d'être peu orthodoxe. Il voulut enseigner la théologie à Heidelberg, il y fut refusé, parce qu'il n'étoit que laïque & qu'il ne vouloit pas s'engager dans la clericature. Il revint à Cologne, passa à Louvain, & delà à Paris. François de la Rouere general des Freres Mineurs le mena à Basle, du tems du concile, & il s'y fit admirer des habiles gens. Il revint à Rome quand Sixte IV. fut élû pape, & quitta l'Italie pour venir mourir à Groningue sa patrie. On ne peut douter qu'en plusieurs choses ses sentimens ne fussent contraires à ceux de l'église catholique. Après sa mort on brûla plusieurs de ses manuscrits, ce qui en resta fut imprimé à Groningue en 1614. & à Amsterdam en 1617. On a parlé ailleurs de la condamnation que les inquisiteurs d'Allemagne firent l'an 1479. de plusieurs propositions trop libres qu'il avoit enseignées.

Dupin bibl. des aut. XV. siecle.

Sup. liv. CXV. n. 4.

Le onziéme de Septembre de la même année mourut encore Jacques Piccolomini cardinal, qui avoit été secretaire de Callixte III. & de Pie II. qui lui donna le chapeau. Il a laissé sept livres de memoires qui contiennent l'histoire de ce qui s'est passé dans l'Europe depuis le voïage de Pie II. à Ancone, jusqu'à la mort du cardinal de Carvajal, c'est-à-dire, depuis l'an 1464. jusqu'en 1469. C'est dans cette même année

née 1489. que Donat Bossius Milanois finit sa chronique des archevêques de Milan. Il a aussi composé une autre chronique des principaux changemens du monde jusqu'à son tems. On ne sçait pas l'année de sa mort.

AN. 1490.

CXVII. Le pape exhorte les princes à faire la guerre aux Turcs.

Bzovius ad hunc annum. 1490.

Vialard in vita Innocent. VIII.

Le pape après avoir approuvé sur la fin de 1489. l'ordre des Religieuses de la conception de la S. Vierge, qui avoit été institué à Tolede par Beatrix de Sylva fille Portugaise, à la priere d'Isabelle reine de Castille, & avoit suivi d'abord la regle de Cîteaux; sa sainteté ne pensa plus qu'à tirer avantage de la personne de Zizim dont elle étoit maîtresse, pour faire la guerre aux Turcs. Elle envoïa dès le commencement de 1490. des nonces à l'empereur, aux rois, aux princes & aux republiques, les exhortant à députer de nouveaux ambassadeurs à Rome pour le vingt-cinquiéme de Mars jour de l'Annonciation de la sainte Vierge, afin de prendre avec eux les mesures necessaires à l'entreprise de cette guerre. Les princes se rendirent aux exhortations du souverain pontife; on résolut avec leurs envoïez, que chacun contribueroit selon son pouvoir en argent, armes ou soldats; & l'on convint de laisser au pape une entiere liberté de lever les annates, les décimes & les autres contributions; de publier des indulgences, des privileges & une croisade; le pape promit de sa part que si l'un des trois rois de France, d'Espagne ou d'Angleterre se chargeoit de la conduite des troupes, il s'y trouveroit lui-même en personne; que si aucun roi n'étoit chef, il se contenteroit de nommer deux légats, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre; que les Italiens, les François, les Espagnols & les Anglois serviroient dans la premiere; les Allemands, les Bo-

An. 1490. hemiens, les Hongrois & les Polonois dans la seconde. Les légats & les nonces furent envoïez dans toutes les provinces à ce sujet; mais tous ces grands projets furent sans execution. Les princes n'avoient garde de préferer le bien public à leurs interêts personnels; & le souverain pontife lui-même, si l'on en croit quelques historiens, quelques belles apparences de zele qu'il fit paroître, étoit dans les mêmes sentimens.

CXVIII. Bajazet & le soudan d'Egypte envoïent des ambassadeurs au pape.

Raynald. hoc anno 1490. n. 2. & 3.

Pendant qu'on faisoit tous ces préparatifs assez inutilement, Bajazet fort irrité contre le grand-maître de Rhodes de s'être dessaisi de la personne de Zizim son frere, envoïa des ambassadeurs au pape, pour faire alliance avec lui, & lui promettre six-vingt mille écus d'or, pourvû qu'il voulut arrêter Zizim & le retenir en prison. Dans le même tems le saint pere en reçut d'autres du soudan d'Egypte pour l'engager à lui livrer le même prince, afin de pouvoir plus sûrement faire la guerre aux Turcs. L'ambassadeur de Bajazet fut reçû avec beaucoup d'honneur; tous les cardinaux & les officiers du pape allerent au-devant de lui; il étoit chargé de l'argent qu'on promettoit, avec beaucoup de pierreries & de presens, cette somme devoit servir à païer trois ans de la pension de Zizim, à quarante mille écus d'or par chaque année. Il eut une audience publique en presence de tout le sacré college. Il paroît que le pape accepta ses propositions, & qu'il reçut tous les ans la somme dont ont étoit convenu pour l'entretien de Zizim. Ce n'étoit pas vouloir faire la guerre aux Turcs, pour laquelle il ne laissoit pas de lever des décimes.

Raynald. ibid. n. 4.

L'ambassadeur que le soudan d'Egypte avoit envoïé à Rome, étoit Antoine Milan gardien des Cordeliers

de Jerusalem. Il avoit ordre en passant par l'Espagne, de menacer les rois catholiques, Ferdinand & Isabelle de la part du soudan, qu'il se vengeroit sur tous les chrétiens qui étoient en Egypte & en Syrie, & qu'il leur feroit souffrir les tourmens les plus cruels, si on ne laissoit les Maures en repos, & si l'on ne cessoit de leur faire la guerre. Mais le Cordelier ne s'acquitta point de sa commission. Il se contenta d'informer Ferdinand roi de Naples des ordres dont il étoit chargé ; & celui-ci qui n'étoit pas tout-à-fait ennemi des Maures en donna avis au roi d'Arragon, qui l'instruisit des justes sujets qu'il avoit de faire la guerre à ces infideles, & lui dit qu'il redoutoit peu les menaces du soudan. Le gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome eut audience du pape ; il demanda qu'on lui remît Zizim pour le faire chef de l'armée du soudan, & offrit en échange quatre cent mille ducats, & la ville de Jerusalem qui seroit sous la domination des chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiere liberté pour faire le voïage de la terre-sainte sans païer aucun tribut ; il promit encore de remettre au pape toutes les conquêtes qu'on feroit sur Bajazet, quand ce seroit même Constantinople. On tint plusieurs consistoires sur ces propositions en presence des cardinaux ; mais on ne décida rien.

AN. 1490.

CXIX.

Bajazet veut faire empoisonner son frere.

Raynald. ad hunc ann. n. 5.

Cependant les belles offres & les presens de Bajazet devoient être suspects, puisque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoisonner son frere Zizim. Un certain Christophle Macrin surnommé le Picentin, fort irrité d'avoir été privé & même chassé de son emploi par les gens du pape, s'en alla à Constantinople & promit au sultan de mettre fin à la guerre en tuant & le pape & Zizim. Le Mu-

AN. 1490.

phti lui procura plusieurs conferences avec Bajazet; on le chargea d'or, de pierres prétieuses & d'autres presens; on lui promit le gouvernement de l'isle de Negrepont, & une flotte de deux cent galeres, s'il pouvoit empoisonner la fontaine dans laquelle on puisoit l'eau pour la boisson du pape & de Zizim; on lui donna même une phiole pleine d'un poison très-violent. Christophle promit des merveilles; il partit de Constantinople & vint à Rome, où aïant été arrêté pour d'autres crimes, on l'appliqua à la question dans laquelle il confessa le dessein qui l'avoit amené à Rome. Sur son aveu on le condamna au dernier supplice dans le mois de Mai. Il fut conduit par la ville & déchiré avec des tenailles ardentes, & ses membres exposez à differentes portes de Rome, pour inspirer de la terreur aux complices de son crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

CXX. Le pape continuë ses negociations pour faire la guerre au Turcs.

Innocent VIII. nonobstant l'accord qu'il avoit fait avec Bajazet, travailloit toûjours à réünir les princes pour faire la guerre aux Turcs. Il s'adressa à Maximilien roi des Romains qui promit d'y contribuer, pourvû qu'on rétablît auparavant la concorde entre l'empereur Frederic son pere & Matthias roi de Hongrie, & qu'on reconciliât ces deux princes. Le souverain pontife envoïa aussi Bernard Stich à Naples, pour rendre au roi Ferdinand les lettres de Frederic & de Maximilien, & d'Albert duc de Saxe, & l'engager à prendre les armes pour la défense de la religion. Mais ce prince bien loin de satisfaire sa sainteté, ne pensoit qu'à l'inquieter & la chagriner. Il lui enleva dans cette année Benevent dont il avoit chassé les magistrats qu'Innocent avoit établis. Enfin

après plusieurs negociations de part & d'autre pour établir la paix entre l'empereur & le roi de Hongrie, on convint d'une assemblée pour le treiziéme de Septembre, où seroient terminez tous les differends. Mais la maladie de Matthias fut cause qu'on la remit à un autre tems. Et sur ces entrefaites ce prince mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche, un mardi sixiéme d'Avril de 1490. Quelques historiens prétendent qu'il fut empoisonné par sa femme Beatrix, qui lui donna des figues avant que de boire pour appaiser la soif qu'il souffroit. Mais cela n'est pas certain. AN. 1490.

CXXI. Mort de Matthias roi de Hongrie.

Raph. Volaterran. geog. lib. 8.

Bonfin. dec. 4. lib. 8.

Turos in rebus Hungaric.

Cromer, Krantz. & alii.

Paul Jov. in elog.

Pierre Ranzane Sicilien évêque de Luceria, qui se trouva à la mort de ce prince, comme ambassadeur de Ferdinand roi de Naples, fit son oraison funebre, & parla de lui comme d'un roi qui devoit être canonisé pour son zele en faveur de la religion chrétienne. Bonfinius en fait un grand éloge, & dit que ce heros n'ignoroit rien de ce qu'un grand prince doit sçavoir, & qu'il fut heureux en paix & en guerre. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, si l'on en excepte la grecque & la Turque; qu'il étoit extrémement enjoüé, & se plaisoit à dire de bons mots; qu'il aimoit les sçavans & les beaux arts; qu'il emploïoit les plus excellens peintres d'Italie, & qu'il attiroit à sa cour les plus beaux esprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle bibliotheque qu'il avoit enrichie des ouvrages les plus curieux & des manuscrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe-roïale, & mis dans le tombeau des rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans, & en avoit regné trente-deux. Il avoit épousé en 1452. Catherine fille de George Pogebrak roi de Boheme, la-

AN. 1490

quelle étant morte sans enfans en 1464. douze ans après en 1476. Matthias se remaria avec Beatrix fille de Ferdinand I. roi de Naples.

CXXII.
Uladislas roi de Boheme est élû roi de Hongrie.

Isthuanff. lib. 1. & 2.

Bonfin. dec. 4. lib. 9. & 10.

Cromer, lib. 27.

Michou l. 4. c. 83.

Comme le roïaume de Hongrie étoit électif, plusieurs princes firent valoir leurs droits pour faire tomber le choix sur eux. Maximilien roi des Romains se fondoit sur une ancienne alliance faite avec le roi défunt, lorsque l'empereur Frederic son pere lui avoit rendu la couronne de Hongrie. Uladislas roi de Boheme, aïant pour lui la reine Beatrix, y prétendoit par droit de succession du côté de sa mere. La victoire que Jean Albert son frere venoit de remporter sur les Tartares, la réputation qu'il s'y étoit acquise, les suffrages de quelques seigneurs Hongrois le mettoient en droit d'aspirer à cette couronne. Ferdinand roi de Naples s'étoit pareillement mis sur les rangs ; & enfin Jean Corvin fils naturel de Matthias faisoit beaucoup valoir la gloire qu'il s'étoit acquise sous le regne de son pere, qui l'avoit honoré des premiers emplois, & l'on pouvoit se promettre qu'il effaceroit la honte de sa naissance par sa valeur & ses grandes actions. Chacun de ces princes avoit ses partisans ; mais ceux d'Uladislas devinrent les plus forts, depuis que Beatrix se fut declarée en sa faveur. Elle avoit conçûë de l'amitié pour lui depuis l'assemblée d'Olmutz, & elle se flattoit de l'épouser lorsqu'il seroit monté sur le thrône.

Bonfin. dec. 4. lib. 10.

Il fut donc declaré roi de Hongrie le quinziéme de Juillet, & couronné à Albe-roïale le vingt-uniéme de Septembre ; mais comme son élection ne s'étoit pas faite sans beaucoup d'oppositions, la guerre la suivit de près. Jean Albert frere du nouveau roi prit le premier les armes & vint l'attaquer. Une ba-

taille décisive où il courut risque de perdre la vie, l'obligea d'accepter la paix. Maximilien & Jean Corvin y furent aussi contraints, & Uladislas aïant ensuite fait la sienne avec Bajazet, regna dans une profonde paix, se faisant autant estimer par sa pieté que par la generosité de ses sentimens. La reconnoissance vouloit qu'il épousa Beatrix qui avoit si fort contribué à son élection & il le souhaitoit : mais comme les Hongrois ne vouloient point consentir à ce mariage, parce que Beatrix étoit sterile, cette reine eut recours au pape ; mais Innocent ne voulut rien terminer ni se méler de cette affaire. Beatrix ainsi rebutée se retira dans une isle & mourut de chagrin.

AN. 1490.

Nicol. Isthuanff. lib. 1. & 2.

CXXIII. Les Hongrois s'opposent au mariage de leur nouveau roi avec Beatrix.

Isthuanff. loco cit.

Jean évêque de Varadin persistoit toûjours dans la résolution de se démettre de son évêché & de se retirer dans un monastere. Il n'en avoit pû obtenir la permission de Matthias qui l'aimoit trop pour y consentir. Dès qu'il le vit mort & qu'il eut couronné le nouveau roi, il ne pensa plus qu'à executer ses pieux desseins ; ainsi après avoir donné les instructions necessaires pour le gouvernement du roïaume, il quitta la cour au grand regret de toute la nation, qui le pleuroit comme son pere ; il ne demanda pas même l'agrément du roi, parce qu'il sçavoit bien qu'il en seroit refusé. Quelques tems après sa retraite il prit l'habit dans l'ordre de saint François, & y fit profession, & l'on eut souvent depuis recours à ses conseils. Jeanne sœur du roi de Portugal imita l'exemple de l'évêque de Varadin, & se retira le quatriéme de Mai dans l'ordre des religieuses de saint Dominique. Nous avons sa vie écrite par Antoine de Vasconselle Jesuite & théologien de Lisbonne.

CXXIV. L'évêque de Varadin se retire de la cour de Hongrie & se fait religieux.

Bonfin. dec. 4. l. 7.

Le pape approuva le vingt-troisiéme d'Août, ou

AN. 1490.

ſelon Raynaldus, le premier de Septembre, une confrairie de la miſericorde établie depuis peu à Rome.

CXXV. Le pape approuve la confrairie de la Miſericorde.

Bullar. Innocent. VIII. to. 1. conſtit. 16.

Onuphr. in vita Innoc. VIII. ſub fin.

Elle fut inſtituée pour aſſiſter les criminels condamnez à mort, & pour avoir ſoin de leurs funerailles. Le ſaint pere accorda aux confreres beaucoup d'indulgences & de privileges; & peu de tems aprés le vingt-ſeptiéme de Septembre, il eut une attaque d'apoplexie, qui le laiſſa prés de vingt-quatre heures ſans connoiſſance, ſans poulx & ſans ſentiment. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les cardinaux penſoient déja à prendre des meſures pour lui donner un ſucceſſeur. Mais la bonté de ſon temperament jointe à quelques remedes le fit revenir, il n'eut pas toutefois l'eſprit auſſi libre qu'auparavant pour vaquer aux affaires. On crut que ſa maladie étoit venuë de la fraïeur que lui cauſa un coup de tonnerre, qui abattit le clocher de l'égliſe de ſaint Pierre, & vint tomber dans la chambre de l'évêque de Conſtance qui étoit à Rome. Dans l'intervale qu'on le crut mort, les cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or recueilli des décimes, & deſtiné aux frais de la guerre contre les Turcs, & de celle de Naples contre Ferdinand, dans l'appréhenſion que cet argent ne fut expoſé au pillage.

CXXVI. Il eſt attaqué d'une apoplexie.

CXXVII. Le roi de Portugal envoïe des miſſionnaires à Congo.

Spond. ann. 1484. n. 11. & 1491. n. 7.

Jacques Canus Portugais aïant découvert en 1484. le roïaume de Congo, Jean roi de Portugal y envoïa enſuite Gonçalo de Souza avec quelques vaiſſeaux pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio dont le ſouverain ſe fit baptiſer & fut nommé Emmanuel. Et pour faire voir qu'il aimoit la religion qu'il venoit d'embraſſer, il permit qu'on bâtît une égliſe dans ſa capitale ſous le titre de ſainte Croix. Le roi de Portugal pour cultiver ces heureux commen-

commencemens, fit équiper trois galeres dans le port de Lisbonne, & y fit embarquer des missionnaires. Il donna la conduite de ces galeres à Gonçalo : mais le succès ne répondit point à ses soins. Chacun des Officiers voulut commander dans cette flotte, & la division fut grande ; la peste & d'autres maladies y causerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui perirent. Ceux des missionnaires qui échapperent firent ce qu'ils purent pour affermir la religion dans le roïaume de Congo, mais le roi ne pouvant se résoudre à se contenter d'une seule femme retourna à l'idolâtrie. Alphonse son fils aîné qui s'étoit aussi fait baptiser persevera dans le christianisme.

AN. 1490.

CXXVIII
Ferdinand roi d'Arragon poursuit ses conquêtes sur les Maures.

Mariana de rebus Hisp. lib. 25.

Burchard. in MS. arch. Vatic. p. 938.

Lib. Bullar. 50. p. 271.

Le jeune roi de Grenade qui avoit refusé de remettre sa ville capitale à Ferdinand & Isabelle, & qui sçavoit que leur dessein étoit de l'assieger, n'attendit pas qu'on l'attaquât. Il commença la guerre le premier, en sollicitant à la révolte les peuples d'El-Pucherra, des montagnes & de la vallée de Lucrin. Son entreprise fut d'abord suivie de quelque succès ; il assiegea & prit les fortes places d'Alhendin & de Marcheune. Mais Ferdinand ne se fut pas plûtôt mis en campagne, qu'il réduisit tous ceux qui s'étoient révoltez, reprit toutes les places dont le roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea lui-même à se renfermer dans sa capitale. L'hiver qui suivit cette glorieuse campagne fut emploïé aux préparatifs du siege de Grenade, qui ne commença que dans l'année suivante. Innocent VIII. dans cet intervalle ordonna beaucoup de prieres à Rome pour le succès des armes des rois catholiques, il alla lui-même en procession à l'église de sainte Marie du peuple, où il chanta la mes-

se pontificalement. Burchard rapporte la formule de prieres qui furent composées à ce sujet, & l'on y fit un discours où l'éloge de Ferdinand & d'Isabelle ne fut pas oublié. Le pape adressa en même tems une bulle à l'évêque d'Avila pour établir des évêques dans les villes dont on s'étoit rendu maître, & pour terminer les contestations sur les limites des diocèses dans lesquels il y avoit eu auparavant des évêques.

AN. 1490.

CXXIX. On travaille en France à empêcher le mariage du roi des Romains avec l'heritiere de Bretagne.

Neucler. chronic. vol. 3. general. 50. pag. 503.

En France le roi Charles VIII. informé du mariage de Maximilien roi des Romains avec Anne duchesse de Bretagne demeurée seule heritiere de son pere par la mort de sa sœur, reprit les armes & fit marcher ses troupes pour assieger la duchesse dans Rennes où elle s'étoit retirée, mais on les contremanda aussi-tôt après, peut-être parce que la duchesse de Bourbon conçût dès-lors le dessein de faire épouser l'heritiere de Bretagne au roi, & de supplanter par-là Maximilien, quoique son mariage eut été déja fait par procureur. Il étoit d'une extrême importance pour la France de rompre ce mariage. Heureusement le roi des Romains par sa negligence en rendoit l'execution facile; & le roi demandant la princesse en personne ne devoit pas craindre d'être refusé, d'autant plus qu'un moïen si doux & si juste de finir la guerre étoit aussi avantageux pour la Bretagne que pour la France. Il paroissoit même surprenant que la duchesse de Bourbon n'y eut pas pensé plûtôt.

CXXX. On pense à lui faire épouser le roi de France.

Gaguin in Carol. VIII. & Jaligny. Polyd. Virg. l. 27. Duchesne histoire d'Anglet. liv. 19.

Quelles que fussent les raisons qu'elle eut euës pour ne pas tenir plûtôt cette conduite, la gouvernante jugeant qu'il falloit en toutes manieres empêcher la duchesse d'épouser le roi des Romains, & que cela ne pouvoit se faire qu'en la mariant avec Charles VIII. y pensa sérieusement; & pour y réussir,

elle fit cesser les actes d'hostilité, quoique le seigneur d'Albret eut déja livré aux François la ville & le château de Nantes. Elle renoüa ses intrigues. Elle envoïa en Angleterre François de Luxembourg, Charles de Marignan & Robert Gaguin general de l'ordre de la Trinité pour faire agréer à Henri VII. le dessein de faire épouser la duchesse de Bretagne à Charles son frere, sans pourtant le lui marquer en termes exprès, lui representant seulement que le roi de France étoit en droit d'empêcher qu'on la mariât à un ennemi qui avoit actuellement les armes à la main contre lui, & que Henri ne devoit point s'opposer à la liberté que le roi demandoit de disposer de l'heritiere de Bretagne d'une maniere qui ne portât aucun préjudice à son état. Mais comme le roi d'Angleterre avoit beaucoup contribué au mariage du roi des Romains, sa réponse ne fut gueres differente d'une declaration de guerre, & il en vint-là en effet, comme on dira bien-tôt.

CXXXI. On engage le duc d'Orleans à renoncer à ce mariage.

Jaligny & Belleforest dans l'histoire de Charles VIII.

Un autre obstacle que la duchesse de Bourbon avoit à lever, étoit du côté du duc d'Orleans, la princesse l'aimoit autant qu'elle avoit d'indifference pour Charles VIII. & le duc d'Orleans lui-même se flattoit de devenir son époux. Le comte de Dunois se chargea de la negociation, ne sçachant pas d'autre moïen pour tirer le duc de sa prison, que de le faire renoncer à épouser la duchesse. Le Comte commença par le maréchal de Rieux qui se laissa persuader. Mais la condition qu'il posa fut qu'on rendroit la liberté au duc d'Orleans; & c'est à quoi la duchesse de Bourbon ne vouloit pas consentir, tout ce qu'on obtint d'elle fut que le comte de Dunois auroit un commerce libre avec le duc, qu'il le

AN. 1490.

verroit dans sa prison, qu'il s'entretiendroit avec lui, & qu'il travailleroit à le faire renoncer au mariage auquel il prétendoit. Le comte fit usage de cette permission. Il remontra au duc d'Orleans que dans la triste conjoncture de ses affaires, il n'avoit pas d'autre parti à prendre que d'entrer dans ses vûës, & à servir le roi auprès de la duchesse de Bretagne, puisqu'autrement ni le roi ni lui n'épouseroient cette princesse, & que Maximilien acheveroit de l'enlever à l'un & à l'autre.



LIVRE CENT DIX-SEPTIE'ME.

I.
Le pape recommence ses instances auprès des princes pour la guerre contre les Turcs.

Vialard in vita Innoc. VIII.

LE pape toûjours plein d'ardeur, au moins en apparence, pour faire la guerre au Turc, envoïa ordre au cardinal Rainault son légat en Hongrie, en Pologne, en Prusse & en Russie, d'exciter les princes à executer la promesse qu'ils avoient faite de lever deux armées, l'une composée de Hongrois, de Bohemiens, de Polonois, de Valaques, de Prussiens, de Lithuaniens & de Russiens, dont Uladislas auroit le commandement, en lui joignant le légat apostolique pour faire irruption dans la Bulgarie & dans la Thrace; l'autre composée d'Allemands, de Danois, de Flamands, de Bourguignons & de François volontaires conduite par Maximilien, qui se joindroit à Uladislas pour ravager les provinces frontieres des états du sultan. Innocent demandoit encore qu'on équipât une flotte à Venise sur laquelle il n'y auroit que des Anglois, des Ecossois, des Espagnols, des François, & des Italiens, qui serviroit à transporter l'infanterie & la cavalerie; que cette flotte seroit commandée par le roi de France, ou d'Angleterre, ou Ferdinand roi d'Arragon; qu'au défaut de l'un de ces rois, le légat la commanderoit, & que le pape y seroit lui-même en personne. Mais il en fut de ces beaux projets comme de tous les autres précedens; & quoi qu'Innocent VIII. eut déja reçû deux cent mille écus d'or pour équiper cette flotte, que le roi de France eût douze grands vaisseaux tout prêts, & qu'on eût imposé des décimes sur son clergé; Bajazet ne fut point troublé dans l'execution de ses entreprises, il

AN. 1491. vint en Hongrie, il y brûla plusieurs églises, il y fit plusieurs chrétiens captifs, & fit le dégat jusques aux frontieres de la Croatie & de la Transylvanie, s'étant même rendu maître de quelques places, sans qu'on s'opposât à ses conquêtes.

II. Constitution du pape pour maintenir les libertez de l'église.

Bullar. in Innoc. VIII. constit. 17.

Le pape agissoit plus efficacement pour les prétentions du siege de Rome. On y faisoit de fréquens appels & par-là on se soustraïoit aux juges des lieux. Ces appellans trouvoient souvent des opposans de la part de leurs adverses parties, & quelquefois même ceux qui étoient en cause voulant éviter un jugement de Rome, faisoient ce qu'ils pouvoient pour transferer leurs causes aux juges séculiers. Le pape crut que les uns & les autres blessoient en cela l'autorité du saint siege, & pour empêcher ce qu'il appelloit un mal, il donna une bulle le vingt-troisiéme de Février 1491. par laquelle il excommunie les uns & les autres, & declare qu'ils ne pourront être absous que par le saint siege, excepté à l'article de la mort, s'ils ont donné des marques de repentir. Il prononce aussi des peines contre les notaires qui auront prêté leur ministere à ces personnes, & ordonne aux évêques de faire publier incessamment cette constitution dans leurs dioceses.

III. Le roi de Hongrie fait la paix avec son frere Albert & le roi de Pologne.

Bonfin. dec. 5. lib 1. & 2.

Cromer. lib. 29.

Dubrav. lib. 31.

Cependant Bajazet continuoit toûjours ses incursions & ses ravages dans le roïaume de Hongrie. Uladislas pour se mettre en état de s'y opposer, pensa à se reconcilier avec son frere Albert. Les princes chrétiens s'en mêlerent, ils y réussirent; & la paix fut concluë & signée entre les deux freres le vingt-deuxiéme de Fevrier de cette année 1491. Uladislas ceda à Albert quelques villes de Silesie avec une pension qu'il lui fit. L'évêque de Varadin quoique

retiré, menagea encore la paix entre le roi de Hongrie & celui de Pologne; ensorte qu'Uladislas étant en repos de ce côté-là, vint attaquer Maximilien roi des Romains pour l'obliger à lui rendre les villes de Hongrie dont il s'étoit emparé. Il possedoit la forteresse de Hambourg, & avoit battu l'armée des Bohemiens auprès de Vienne; mais comme il ne pouvoit obtenir aucun secours de Frederic son pere, qui lui conseilloit de se contenter de l'Autriche & de ceder ce qu'il possedoit en Hongrie; il assembla les princes d'Allemagne qui ne lui furent pas plus favorables, & qui refuserent de contribuer à cette guerre. Uladislas profitant de ces dispositions se mit en campagne, se rendit maître d'Albe-roïale & de quelques autres villes, & auroit poussé plus loin ses conquêtes, si Casimir roi de Pologne n'eut menagé la paix entre ces deux princes. Bonfinius en rapporte fort au long les articles, dont les principaux sont; que le roïaume de Hongrie seroit donné à Maximilien ou à ses successeurs, en cas qu'Uladislas mourût sans heritiers; que les deux rois prendroient le titre de rois de Hongrie; qu'Uladislas païeroit au roi des Romains cent mille écus d'or pour le dédommager; qu'on n'éleveroit personne à aucune dignité du roïaume, qu'il n'eut auparavant prêté le serment entre les mains des deux princes; qu'enfin les Hongrois & les Allemands se promettroient une amitié & une fidelité réciproque, & vivroient en bonne intelligence.

AN. 1491.

IV. Uladislas fait sa paix avec Maximilien.

Bonfin. dec. 5. l. 2.

Les rois de Castille & d'Arragon firent enfin dans cette année la conquête entiere du roïaume de Grenade, qui étoit possedé par les Maures depuis près de huit cent ans. Mais avant que d'entreprendre une affaire si importante, Ferdinand aïant passé l'hiver à Seville,

V. Prép[a]ratifs des rois catholiques pour le siege de Grena[d]e.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. pag. 505.

AN. 1491.

Æl. Ant. Nebrissens. in præf. dec. 2.

Mariana, lib 25. c. 15. & 16.

Surita. lib. 20. c. 8. & seq.

emploïa cette saison à faire les préparatifs necessaires pour cette glorieuse conquête, & au commencement du printems il envoïa le marquis de Villena avec trois mille chevaux & dix mille hommes d'infanterie pour ruiner toutes les petites places des environs de Grenade, & faire le dégât dans la campagne, afin que les habitans ne pouvant faire la récolte des grains, fussent plus aisément réduits par la famine; & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées, & les gens de la campagne s'étant retirez dans la capitale, les vivres y fussent plûtôt consommez, & la ville plûtôt obligée de se rendre.

Ferdinand se rendit bien-tôt après lui-même auprès de Grenade avec une armée de près de cinquante mille hommes, dont la cinquiéme partie étoit de cavalerie. Ce prince extrémement habile dans l'art de commander, avoit encore avec lui tous les seigneurs de son roïaume, & un grand nombre d'officiers très-experimentez, qui s'étoient déja distinguez dans les guerres précedentes; entre autres le celebre Gonsalve Fernandez de Cordouë qu'on surnommoit le grand capitaine, & qui avoit paru avec beaucoup de distinction dans la guerre contre les Portugais. Il étoit fils de Pierre Fernandez de Cordouë seigneur d'Aguilar, & d'Elvire de Herrera.

VI.
L'armée de Ferdinand vient camper à une lieuë de Grenade.

Mariana loco supra cit.

Le marquis de Villena après avoir fait le dégât autour de Grenade, suivant les ordres qu'il en avoit reçus, vint joindre le gros de l'armée; & toutes les troupes étant ainsi rassemblées, l'on commença par se rendre maître du chemin creux & du pont de Tablatte, afin que l'armée pût aisément par-là entrer dans la plaine. L'on campa à une lieuë de la ville, bien résolus de n'en point partir qu'on ne s'en fût rendu

rendu maître. C'est ce qui fit travailler aussi-tôt à faire des retranchemens ; & à peine furent-ils achevez qu'Isabelle reine de Castille arriva au camp avec les princes ses enfans, dans la même résolution de n'en point partir que la ville ne fût prise. Les historiens ont cru que cette princesse ne se rendit à l'armée que pour rompre les mesures de Ferdinand qui avoit, à la verité, consenti à la réunion du roïaume de Grenade à la couronne de Castille, mais qui l'avoit fait avec tant de répugnance, qu'il y avoit lieu de craindre qu'il ne voulût faire cette conquête à son profit, étant le maître de l'armée. L'on assure même qu'il le tenta, & qu'il en seroit venu à bout sans Gonsalve qui rompit toutes ses mesures.

AN. 1491.

VII. On change le camp en une ville pour assieger Grenade.

Raynald hoc anno 1491. n. 3 & 4

La nuit qui suivit le jour de l'arrivée d'Isabelle, le feu s'étant mis à sa tente & l'aïant consumée avec plusieurs autres qui n'en étoient pas éloignées ; on prit la résolution de bâtir des huttes de terre couvertes de tuiles avec des ruës comme dans une ville ; & chaque corps aïant pris soin de fortifier son quartier, il se fit du camp une ville fermée de tours, & de murailles avec un fossé profond, & quatre ruës principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moïen devint également assuré & contre le feu & contre les sorties presque continuelles que faisoient les assiegez. Une autre raison pour executer ce dessein, est qu'on s'attendoit sûrement que le siege dureroit encore l'hiver prochain, & que par là on mettroit les troupes à couvert pendant la mauvaise saison. Cette nouvelle ville qui fut depuis nommée Sainte-Foy, fit perdre courage aux assiegez, qui virent par là qu'on étoit constamment résolu de ne point quitter le siege que la ville ne fut emportée. Le pape ne man-

AN. 1491. qua pas d'en écrire aux rois catholiques qu'il voïoit ſi zelez pour augmenter la gloire de la religion, & d'accorder beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une ſi bonne œuvre. Sa lettre eſt de Rome le premier d'Octobre.

VIII. Priſe de la ville de Grenade.

Mariana lib. 25. c. 16. & 17.

Le deſſein des Maures étoit d'attirer Ferdinand dans ſes retranchemens, & de l'obliger à remettre la déciſion de cette affaire à un combat general. Mais ce prince aſſuré que la famine, ſans rien riſquer, le rendroit enfin maître de la place, ne voulut point courir le hazard d'une bataille; & ſa conjecture ne fut pas vaine. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade depuis le vingt-ſixiéme d'Avril 1491. juſqu'au deuxiéme de Janvier 1492. les Maures éprouvant depuis quelques mois tout ce que la famine a de plus terrible, ſe voïant ſans vivres, ſans reſſource, ſans ſecours & ſans aucune eſperance d'en avoir, furent contraints de rendre leur ville à compoſition. Il ſe

IX. Articles du traité de la capitulation.

paſſa près de deux mois ſans qu'on pût conclure le traité; & l'on convint enfin que le roi & le peuple de Grenade remettroient de bonne foi aux rois de Caſtille & d'Arragon dans l'eſpace de quarante jours l'Alhambra, la ville de Grenade & toutes ſes dépendances; qu'à l'avenir les Maures tant de la ville que du reſte du roïaume ne reconnoîtroient point d'autres ſouverains que la reine de Caſtille & ſes ſucceſſeurs. Que pour ſûreté de cet accord, l'on donneroit la veille de la reddition cinq cent perſonnes en ôtage d'entre les enfans & les freres des principaux de la ville pour être au pouvoir des rois catholiques, l'eſpace de dix jours, pendant qu'ils prendroient poſſeſſion des forteresses & de la ville, & qu'ils y mettroient des troupes & des munitions. Ferdinand & Iſabelle

de leur côté promirent tant pour eux que pour leurs successeurs, de prendre sous leur protection tous les Maures qui voudroient rester en Espagne, de les traiter comme leurs autres sujets, de ne permettre jamais qu'il leur fût fait aucun tort, ni qu'on agît contre eux autrement que dans les formes de la justice ordinaire, & de les maintenir dans la possession de leurs biens, de leurs droits & de leurs privileges. Qu'il seroit permis à ceux qui ne voudroient pas demeurer en Espagne, de disposer de tous leurs effets; & qu'on leur fourniroit des vaisseaux pour se rendre en Afrique. Enfin l'on accorda au roi des Maures une pension considerable pour l'entretien de sa famille; mais la plûpart de ceux qui avoient suivi son parti le quitterent & se retirerent en Afrique.

AN. 1491.

X.
Le roi des Maures remet Grenade à Ferdinand.

Le tems auquel ce prince devoit remettre l'Alhambra & les autres forteresses étant arrivé, le cardinal de Mendoza archevêque de Tolede, accompagné de la plûpart de ses officiers, d'un grand nombre de seigneurs suivis des meilleures troupes, partit pour en aller prendre possession au nom de la reine de Castille. Les conditions furent executées de bonne foi. Le cardinal s'étant saisi de tous les postes fit arborer sur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui, & en même tems les étendarts de saint Jacques, de Ferdinand & d'Isabelle furent placez sur les remparts avec de grandes acclamations, & quantité de décharges de canon. Aussi-tôt après les rois catholiques s'avancerent du camp vers la ville pour en prendre possession. Le jeune roi de Grenade vint au-devant d'eux pour leur en présenter les clefs. L'entrevûë se passa avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le jeune roi se retira & alla prendre posses-

An. 1491.

sion des lieux qu'on lui avoit assignez pour sa résidence ; & Ferdinand avec son épouse entra dans Grenade dont ils ne pouvoient assez admirer la beauté.

Diego de Muros hist. rerum gest. contra Mauros.

Mariana hist. Hisp. l. 13. c. 1. & l. 24. 25 & seq.

En effet les auteurs assurent qu'on y comptoit soixante mille maisons, outre quantité de magnifiques édifices que Bulhar roi de Grenade y avoit fait élever avec une si prodigieuse dépense, que ses sujets crurent qu'il avoit trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoient eux-mêmes si riches, qu'ils païoient à leur roi plus d'un million de ducats, mais cette grande ville n'est ni si peuplée, ni si riche qu'elle étoit du tems que les Espagnols s'en rendirent maîtres. Sa situation & la disposition de ses tours se rapportent assez à ce qu'en dit Cesar dans ses commentaires C'est la plus grande ville d'Espagne & la plus commode en été, à cause de la pureté de son air & du grand nombre de ses fontaines. Les Maures avoient coutume de dire que le paradis étoit en cette partie du ciel qui est sur cette ville. Elle est arrosée de la riviere de Daro, & divisée en quatre parties qui sont Grenade, l'Alhambra, l'Albaïzin & l'Antiquerula. Elle a plus de quatre lieuës de circuit, & est entourée de murailles, où l'on compte mille trente tours avec leurs crenaux.

XI.
Ferdinand & Isabelle reçoivent du pape la qualité de rois catholiques.

Paul Æmil. l. 8.

Froissard lib. 1.

Mariana l. 7. c. 4.

Baron. ann. 738.

Les rois de Castille & d'Arragon étant entrez dans la ville de Grenade d'une maniere qui tenoit des anciens triomphes, y firent observer la capitulation avec beaucoup de soin, donnerent de bons ordres pour la police, & sçurent si bien caresser la noblesse & le peuple, que les nouvelles en étant portées par tout le roïaume, chacun se soûmit de bon cœur à ces nouveaux maîtres : & s'il resta quelque regret du changement arrivé dans cet état, les peuples le sçûrent si bien cacher, qu'il n'en parut presque rien du

vivant de Ferdinand & d'Isabelle qui les avoient conquis. La religion chrétienne fut par cette conquête établie dans toute l'Espagne, & la secte de Mahomet bannie aussi-bien que la domination des Maures; ensorte que Ferdinand & Isabelle acquirent pour eux-mêmes & pour leurs successeurs le titre de rois catholiques, qui leur fut donné par le pape Alexandre VI. successeur d'Innocent VIII. Il est vrai pourtant que ce ne sont pas les seuls rois d'Espagne qui aïent été honorez de cette qualité, puisque nous lisons dans Paul Emile & dans Froissard, que Philippe de Valois roi de France l'a aussi porté, parce qu'il avoit défendu les droits de l'Eglise. C'est ainsi que le roi de France prend le titre de roi très-chrétien, & de fils aîné de l'église; le roi de Pologne celui d'orthodoxe; le roi de Navarre, de très-fidele, & que les rois de la grande Bretagne ont gardé celui de défenseurs de la foi, qui fut donné à Henri VIII. par le pape Leon X. avant le schisme. Sponde remarque qu'autrefois le roi Recarede avoit obtenu la qualité de roi catholique dans un concile, pour avoir amené à la foi les Gots, qui étoient Ariens.

AN. 1491.

Spond. ad ann. 1492. n. 2.

XII. Mort des cardinaux Marc Barbo, Baluë & Arcimboldo.

Spond. hoc ann. 1491. n. 9.

Sabellic. Enn. 10. lib. 6.

Dubrav. lib. 31.

Trois cardinaux moururent cette année. Le premier fut le cardinal Marc Barbo qui mourut le deuxiéme de Mars, quoiqu'il y ait des historiens qui placent sa mort un an plûtôt. Il étoit cousin germain du pape Paul II. qui d'évêque de Vicence le fit cardinal le dix-huitiéme de Septembre 1467. Quelque tems après il fut pourvû du patriarchat d'Aquilée. En 1471. Sixte IV. successeur de Paul l'envoïa légat en Allemagne, en Pologne & en Hongrie, pour terminer les differends que les rois de ces deux der-

AN. 1491. niers états avôient touchant la couronne de Boheme. Le cardinal Barbo les reconcilia, & les mit en état de s'unir contre les Turcs. Ses services furent recompensez par l'évêché de Palestrine dont il joüit jusqu'à sa mort. Innocent VIII. nomma Hermolaüs Barbaro pour son successeur dans le patriarchat d'Aquilée; il étoit senateur de Venise, & petit fils de François Barbaro noble Venitien, également recommandable & par son esprit & par sa valeur. Hermolaüs fut un de plus sçavans de son siecle.

Aubery, hist. des cardinaux.

Le second fut le cardinal Baluë, qui de fils d'un tailleur d'habits de Poitiers, étoit parvenu aux premieres dignitez de l'église. Jean de Melun favori de Louis XI. qui connoissoit l'esprit de Baluë, le presenta au roi qui le fit son aumônier, lui donna les Abbaïes de Fecamp, du Bec & de saint Oüen de Roüen. Ce prince lui confia encore la charge d'intendant des finances, & le nomma à l'évêché d'Evreux en 1465. Il le quitta deux ans après pour celui d'Angers, après avoir accusé Jean de Beauvau évêque de cette derniere ville, son premier bienfaicteur, de plusieurs crimes d'état, qui le convainquirent luimême d'ingratitude. Jean de Melun ne fut pas mieux traité, puisque par les intrigues de Baluë Louis XI. lui fit couper la tête à Loches en 1468. Paul II. le fit cardinal en 1464. à la recommandation du roi, qui connoissant enfin ses fourberies & ses trahisons, le fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'en 1479. à la priere du cardinal Julien de la Roüere légat en France. Après sa prison s'étant retiré à Rome, Innocent VIII. le nomma évêque de Preneste & légat dans la Marche d'Ancone. Il mourut au mois d'Oc-

tobre de cette année, âgé de soixante-douze ans, & fut enterré à Rome dans l'église de sainte Praxede, où l'on voit encore son épitaphe.

AN. 1491.

Le troisiéme est le cardinal Jean Arcimboldo né à Milan, il y avoit été senateur, & étant devenu veuf, il y fut pourvû de l'évêché de Novarre. Le pape Sixte IV. lui donna le chapeau en 1473. & Innocent VIII. le nomma à l'archevêché de Milan & à l'abbaïe de S. Ambroise. Il mourut à Rome, & Guy Arcimboldo l'un de ses fils, fut son successeur à l'archevêché de Milan. Un neveu de celui-ci lui succeda au même archevêché après avoir été vingt-quatre ans évêque de Novarre.

Aubery hist. des cardinaux.

Ciacon. in Innoc. VIII.

XIII.
Le roi Charles VIII. accorde la liberté au duc d'Orleans.

Jaligny & Bellefor. hist. de Charles VIII.

La duchesse de Bourbon persistoit toûjours à vouloir retenir le duc d'Orleans prisonnier, dans la crainte qu'une fois mis en liberté, il ne voulut prendre trop d'autorité dans le conseil, ou qu'il ne formât quelque nouvelle faction. Mais Charles VIII. qui penetra les motifs qui faisoient agir sa sœur, & qui comprit de quelle importance il lui étoit d'avoir le duc d'Orleans dans ses interêts, s'il vouloit faire réussir son mariage avec la duchesse de Bretagne, prit enfin la résolution de le délivrer, & afin que la duchesse sa sœur n'y apportât aucune opposition, il le fit sans le lui communiquer. Sa majesté étoit alors au Plessis lez Tours, elle en partit sous prétexte d'une partie de chasse, & alla jusqu'au pont de Barangon, d'où elle envoïa le sieur d'Aubigny chargé d'un ordre pour le commandant de la tour de Bourges, de lui remettre son prisonnier. L'ordre fut executé, & le prince vint se jetter aux pieds du roi, qu'il assura de sa soumission, de sa fidelité, & d'un attachement inviola-

AN. 1491. ble à sa personne. Il fut reçu avec beaucoup de bonté, le roi lui promit de tout oublier & de lui rendre son amitié ; & la duchesse de Bourbon fort déconcertée, quoiqu'elle n'en témoignât rien à l'exterieur, & qu'elle sçût toûjours sauver les apparences, affecta de caresser beaucoup le duc.

D'Argentré hist. de Bretagne, liv. 13. c. 58.

Aussi-tôt que le comte de Dunois eut appris la délivrance du duc d'Orleans, il ne pensa plus qu'à le confirmer dans les sentimens qu'il lui avoit déja inspirez. Le roi de son côté l'y engagea par les témoignages qu'il lui donna d'une sincere réconciliation, en lui confiant le gouvernement de Normandie avec la lieutenance generale des armées dans cette province. Et comme il s'y rendit aussi-tôt pour prendre les mesures necessaires contre le roi d'Angleterre, qui étoit sur le point de déclarer la guerre à la France ; il ne pût arriver à Rennes auprès de la duchesse de Bretagne que dans le mois de Novembre de l'année 1491. Il la trouva fort mécontente des longueurs de Maximilien, & encore plus irritée de la conduite des François qui avoient rompu la tréve à la mort de son pere, que dégoutée de la personne du roi. Ce fut pour cela que la premiere ouverture qu'on lui fit de son mariage avec Charles VIII. la révolta ; elle insista sur les engagemens qu'elle avoit contractez avec le roi des Romains, elle fit valoir celui du roi de France avec Marguerite d'Autriche. Mais enfin elle se radoucit ; & le prince d'Orange, le maréchal de Rieux, le chancelier de Montauban qui avoit beaucoup d'ascendant sur son esprit, joints au duc d'Orleans, lui firent préferer l'honneur d'être reine de France à tous les scrupules qu'elle avoit alléguez d'abord;

d'abord ; mais elle ne voulut donner aucune promesse positive sur son mariage, sans avoir pris auparavant l'avis de son conseil.

AN. 1491.

XIV. La duchesse de Bretagne consent à épouser le roi de France.

Le roi avoit eu la précaution de s'approcher de Rennes avec son armée commandée par le seigneur de la Trimoüille, pendant qu'un autre corps sous la conduite du seigneur de Saint-André s'avançoit d'un autre côté à une lieuë de la ville. La princesse y étoit renfermée, & craignoit un siege dans les formes ; elle étoit sans troupes, elle ne pouvoit se confier à ses sujets, qui étoient tous portez à ce mariage, ses plus fideles serviteurs le lui conseilloient ; le duc d'Orleans lui-même lui faisoit voir que de-là dépendoit le salut de ses états. Enfin son conseil déja persuadé par les remontrances du comte de Dunois & du maréchal de Rieux étoit favorable au roi. Toutes ces raisons firent enfin consentir Anne de Bretagne à épouser Charles VIII. Et après la déliberation des états de cette province, le contrat de mariage fut passé à Langeais en Touraine le sixiéme de Decembre. Les Bretons n'auroient pas consenti que les nôces eussent été faites auparavant ; & selon toutes les apparences le contrat les préceda au moins de huit jours.

Le P. Daniel dit le 13. Decembre, & Mezeray le 16.

Naucler. to. 3. general. 50. p. 503.

XV. Articles du contrat de mariage.

Mem. de Comines to. 5. de l'edit. de 1723. p. 454. & 463.

Les articles essentiels étoient. 1. Que si la duchesse mouroit avant le roi & sans enfans, la Bretagne demeureroit unie à la couronne, comme lui aïant été incorporée par une donation de cette princesse en consideration de son mariage. 2. Que si Charles VIII. mouroit sans enfans avant la duchesse, il lui cedoit tous les droits qu'il avoit sur le duché de Bretagne, à condition toutefois qu'elle ne pourroit se remarier qu'au roi son successeur, ou au prochain heritier présomptif de la couronne, en cas que l'autre

AN. 1491. fût marié. 3. Que la duchesse auroit pendant sa vie la possession du duché, quand même il y auroit des enfans; qu'elle y nommeroit aux benefices, & qu'elle expedieroit les provisions, en y joignant le nom du roi.

XVI. Le roi de France épouse la duchesse de Bretagne.

Comines l. 7. c. 3.

Le roi pour agir plus sûrement avoit auparavant obtenu de la cour de Rome une double dispense, qui cassoit les mariages de sa majesté avec Marguerite d'Autriche, & de la duchesse de Bretagne avec le roi des Romains. On obligea ceux qui avoient des droits & des prétentions sur le duché, d'y renoncer en faveur du roïaume de France. Tels étoient le prince d'Orange fils de Catherine de Dreux qui étoit sœur de François I. duc de Bretagne, Jean fils aîné du seigneur d'Albret, qui avoit épousé Catherine de Foix reine de Navarre, le vicomte de Rohan qui avoit épousé une seconde fille du duc François I. On tira d'eux des renonciations en bonne forme, & on leur promit des dédommagemens. Enfin Charles VIII. fit encore un traité séparément avec les états du païs, pour la conservation de leurs droits & de leurs privileges. Et tout aïant été accepté de part & d'autre, on conduisit Anne de Bretagne à Langeais, où elle épousa le roi Charles VIII. dans le mois de Decembre 1491. L'évêque d'Alby en fit publiquement la ceremonie dans la chapelle du château : cette union causa beaucoùp de joïe dans tout le roïaume, & l'on en fit dans toutes les villes de grandes réjoüissances.

XVII. La reine de France est couronnée à S. Denis, & fait son entrée à Paris.

La cour partit ensuite de Langeais, passa par Tours & vint à saint Denis, où l'on s'arrêta pour le couronnement de la nouvelle reine, qui se fit au commencement de Février de l'anné 1492. avec beau-

coup de pompe au milieu des acclamations du peuple. De-là on la conduisit à Paris, où elle fit son entrée le neuviéme du mois. On n'oublia rien pour la divertir & lui faire oublier le chagrin qu'elle avoit fait paroître d'abord ; le roi lui témoigna tant d'amitié, & eut de si grands égards pour elle, qu'une satisfaction entiere prit la place de ses premieres peines. Mais la joïe que toute la cour en ressentoit fut troublée par la perte qu'elle fit du comte de Dunois, dans le tems qu'il attendoit une récompense proportionnée au service qu'il venoit de rendre & à la nouvelle reine & au roïaume. Etant monté à cheval pour aller prendre l'air à la campagne, il fut attaqué d'une apoplexie dont il mourut à l'instant. Il avoit épousé en 1466. Agnès de Savoye, fille puînée de Louis duc de Savoye, dont il eut plusieurs enfans, entre autres François II. comte de Dunois, en faveur duquel le comté de Longueville fut érigé en duché en 1505.

AN. 1492.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

XVIII. Mort du comte de Dunois.

On peut aisément s'imaginer quels furent les sentimens du roi des Romains, quand il apprit la nouvelle du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. Il perdoit une province très-considerable en partie par sa faute, en partie par l'avarice de son pere ; & pour comble de disgrace on lui renvoïoit la princesse Marguerite d'Autriche sa fille, qu'il croïoit devoir être bien-tôt reine de France. Il ne pût digerer ce double affront, il en fit de grandes plaintes dans toutes les cours de l'Europe, il envoïa des ambassadeurs en Espagne & en Angleterre pour les engager à prendre ses interêts contre la France. Mais comme les rois catholiques étoient occupez alors à la conquête du roïaume de Grenade, le roi des Romains

XIX. Maximilien se plaint du double affront que lui fait Charles VIII.

AN. 1492.

ne pût engager dans son parti qu'Henri VII. roi d'Angleterre, quoiqu'il fut redevable de sa couronne au roi Charles VIII. qui lui avoit fourni une flotte, de l'argent & des troupes, pour en chasser Richard III. qui fut tué dans une bataille.

XX.
Le roi d'Angleterre declare la guerre à la France.
Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 27.
Bacon. hist. Henric. VII.

Les ambassadeurs de Maximilien trouverent Henri tout-à-fait disposé à s'unir avec lui contre la France. Le traité fut signé, & afin de le rendre plus autentique, Henri convoqua son parlement, qui consentit avec plaisir aux volontez du roi, ne souhaitant rien avec plus d'ardeur que la guerre avec la France. La plûpart des historiens François ont voulu justifier ce prince, en prétendant qu'il étoit tout-à-fait éloigné de cette guerre, qu'il avoit agi par politique en se conformant à l'humeur de la nation, qui peut-être se feroit révoltée, s'il eut refusé de prendre les interêts de Maximilien; que son dessein étoit d'obtenir de l'argent de son parlement. Mais tous ces beaux sentimens ne conviennent point à ce qu'en ont dit Polydore Virgile & le chancelier Bacon, dont le premier taxe Henri de la plus horrible des ingratitudes, & le second rapporte la harangue que ce prince fit à son parlement, où on lit tout ce que la passion peut dicter de plus fort contre la France, & que si Maximilien le fut venu joindre avec ses troupes, comme il l'avoit promis; les désolations de la France auroient été aussi violentes que quand les rois d'Angleterre étoient unis avec les ducs de Bourgogne. Quoi qu'il en soit, Henri se donna tout entier aux préparatifs de cette guerre; & comme il avoit promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, il fit préparer la flotte pour son passage, & mit à la voile le sixiéme d'Octobre de cetté année. Son armée étoit de vingt-cinq mille hommes

d'infanterie & de seize cens chevaux; aussi-tôt qu'il fut débarqué, il s'avança vers Boulogne, & quatre jours après il en forma le siege. Des Cordes qui y commandoit l'avoit pourvûë de tout ce qui est necessaire à une longue & vigoureuse défense, persuadé que le salut de la place dépendoit de la longueur du siege, & que l'hiver approchant & les pluïes continuelles qui tombent en ce païs-là dans l'automne, fatiguant les Anglois, les rebuteroient plus que tout le reste. La place fut cependant fort pressée au commencement, mais la nouvelle qu'on reçut au camp, que le roi de France venoit de rendre aux rois catholiques les comtez de Roussillon & de Cerdaigne, rallentit beaucoup l'ardeur des assiegeans. Ferdinand & Isabelle devenus par cette restitution amis de la France, ils ne pouvoient plus compter sur les secours qu'ils en esperoient. Ces comtez avoient été engagez à Louis XI. par Jean roi d'Arragon, en stipulant que la proprieté en demeureroit à la France, si Jean ne païoit dans neuf ans les trois cent mille écus d'or qu'il avoit touchez avec les interêts; ce qui n'avoit pas été executé. Ferdinand néanmoins les avoit souvent redemandez, mais inutilement. Mais sans se rebuter il voulut faire de nouvelles tentatives auprès de Charles VIII.

AN. 1492.

XXI. Le roi de France rend au roi d'Arragon les comtez de Roussillon & de Cerdaigne.

XXII. Deux Cordeliers engagent le roi à faire cette cession.

Belcar. l. 4. versus finem.

Bellefor. l. 5. c. 158.

Pour cet effet, il envoïa de nouveaux ambassadeurs à la Cour de France en faire la demande; ceux-ci eurent l'adresse de gagner deux Cordeliers qui y avoient beaucoup de crédit, & dont l'un étoit Olivier Maillard fameux prédicateur de ce tems-là, dont le goût n'étoit pas beaucoup rafiné en fait d'éloquence, & confesseur de Charles VIII. l'autre s'appelloit Jean Mansierne, & étoit confesseur de la duchesse de Bourbon. On dit que Ferdinand leur avoit

AN. 1492. envoïé des barils pleins d'argent, qu'on croïoit être remplis de vin d'Espagne ; d'autres disent que ce furent des bouteilles pleines d'or. Quoi qu'il en soit les deux Cordeliers joüerent bien leur personnage, ils insinuerent d'abord auprès des courtisans, & ensuite soutinrent que c'étoit un principe de religion, que les ames en quittant leurs corps, n'étoient pas toutes bienheureuses, & ne voïoient point Dieu jusqu'à ce qu'elles eussent satisfait à la justice divine, & que celles qui s'étant accommodées du bien d'autrui, ne l'avoient pas restitué, brûloient dans le purgatoire, jusqu'à ce que le dommage eut été réparé par leurs heritiers. Que quand il seroit vrai que Louis XI. eut justement acquis les comtez de Roussillon & de Cerdaigne, il n'étoit pas excusable devant Dieu, parce que ce n'étoit point la faute de Ferdinand s'il ne les avoit pas rachetez ; mais celle des Maures qui l'avoient contraint d'emploïer à lever des troupes contr'eux les trois cent mille écus d'or destinez au remboursement. Qu'ainsi son ame souffriroit aussi longtems quil s'en écouleroit jusqu'à la restitution des deux comtez. Que Charles VIII. de qui cette restitution dépendoit, seroit tourmenté dans le purgatoire, tant que ses successeurs differeroient de la faire. Qu'enfin ce qu'on avoit retiré des deux comtez pendant que la France en avoit joüi, excedoit de beaucoup la somme prêtée.

Tout ce raisonnement des deux Cordeliers ne fut pas du goût du conseil, dont les membres n'étoient pas si scrupuleux que le roi. Mais Louis d'Amboise qui avoit été précepteur de sa majesté, & qui étoit dévot à sa maniere, en parla à Charles VIII. en termes si patétiques, qu'il consentit à la restitution avec

d'autant plus de facilité, qu'on avoit ſuborné des perſonnes pour dire qu'elles avoient été preſentes à la mort de Louis XI. & que ce prince avoit commandé pour l'acquit de ſa conſcience qu'on reſtituât le Rouſſillon & la Cerdaigne. La ducheſſe de Bourbon tenoit un peu de la ſuperſtition de ſon pere, & ne doutoit pas de la ſincerité de ceux qui lui faiſoient ce rapport. Elle ſe croïoit obligée ſur peine de damnation à l'accompliſſement de ſes dernieres volontez; elle le perſuada ſi fortement à Charles ſon frere, que la reſtitution ſe fit, quelqu'obſtacle que le conſeil y pût apporter; enſorte que le roi agit même en cette occaſion par autorité. Le traité fut conclu dans le mois de Janvier de l'année ſuivante par la négociation de Louis d'Amboiſe évêque d'Albi.

AN. 1492.

XXIII. Le roi d'Angleterre penſe à faire ſa paix avec la France.

Bacon. in hiſtor. Henric. VII.

Henry VII. étoit au camp devant Boulogne, quand il apprit qu'on étoit déja convenu des articles du traité & qu'il étoit prêt d'être conclu. Dès-lors il conçût le deſſein de faire auſſi ſa paix avec la France. Il y étoit d'autant plus porté que Maximilien n'avoit rien obſervé de ce qu'il avoit promis, & qu'il étoit auſſi peu préparé à la guerre que s'il n'y avoit aucun interêt; qu'il n'avoit qu'un petit nombre de troupes en fort mauvais ordre, manquant d'équipages, d'argent & de munitions. Des Cordes aïant été informé des diſpoſitions où ſe trouvoit le roi d'Angleterre, ne manqua pas d'en profiter; il lui fit remontrer ce qu'il ſentoit déja, que le roi des Romains lui manquant de parole, auſſibien que Ferdinand, il avoit un prétexte plauſible pour ſe retirer avec honneur, & que la France pour y contribuer s'offroit à lui païer l'argent qu'il avoit prêté au duc de Bretagne dans la derniere guerre, & de le rembourſer encore des frais de ſon voïage. Hen-

AN. 1492. ri satisfait des avances que faisoit la cour de France, accepta d'autant plus volontiers les propositions de des Cordes, que sa presence étoit très-necessaire dans son roïaume pour dissiper une conspiration qui commençoit à s'y former à l'occasion du fameux Perkins, dont nous parlerons dans la suite.

XXIV.
On s'assemble à Etaples, & l'on y conclut la paix.

Bacon. ibid.

Duchesne hist. d'Angl. liv. 19.

Ainsi les deux partis aïant un égal interêt de finir promptement la guerre, Henri nomma Richard Fox évêque d'Excester & milord d'Aubenay gouverneur de Calais, pour se rendre à Etaples, & y traiter de la paix avec des Cordes, à qui Charles VIII. donna pour ajoints les seigneurs de Halluin, de Piennes & de Morvilliers. Mais pour achever de mettre Maximilien dans tout son tort, Henri l'envoïa sommer pour la derniere fois de se rendre au siege de Boulogne, & lui declara en même tems, qu'en cas qu'il ne vînt pas le lendemain avec son armée, il s'accommoderoit avec la France. Maximilien n'aïant rien répondu, Henri prit son silence pour un refus, s'accorda avec des Cordes, & conclut son traité. Il toucha l'argent des François, que Mezeray fait monter à cent cinquante mille écus; le P. Daniel à sept cent quarante-cinq mille, chaque écu valant trente-cinq sols tournois. Il faut que ce dernier auteur parle de toute la somme qui ne fut pas comptée alors, & qu'il y comprenne ce que Charles VIII. s'étoit engagé à païer pour le duc de Bretagne, aïant pris du tems pour y satisfaire, à cause du dessein qu'il avoit de porter la guerre dans le roïaume de Naples. Le traité avec l'Angleterre fut conclu le troisiéme de Novembre à Etaples, ratifié le douziéme par ce prince, & un mois après par le roi de France.

Mezeray abregé chron. histoir. de Charles VIII.

Daniel hist. de France in-4. to. 4. p. 69.

Après la conclusion du traité Henri se rembarqua

à

AN. 1492.

XXV. Maximilien se rend maître de la ville d'Arras.

à Calais avec une entiere satisfaction, pour se rendre en son roïaume; & des Cordes ne l'eut pas plûtôt vû mettre à la voile, qu'il s'avança en diligence vers Arras pour en renforcer la garnison; mais il apprit en chemin que Maximilien s'étoit rendu maître de cette ville deux jours après la signature de la paix, par la trahison d'un serrurier, qui aïant eu l'adresse de se faire montrer les clefs d'une porte les avoit imprimées sur de la cire, & en avoit fait de semblables. Les troupes du roi des Romains averties s'approcherent & entrerent dans la place, pendant que celui qui y commandoit appellé Carquelevant Breton donnoit à souper aux officiers. Un succès si peu attendu flatta les Allemands, qu'ils pourroient aussi facilement se saisir d'Amiens; ils s'y rendirent, attaquerent la ville; mais des Cordes les avoit prévenus, & venoit d'y entrer; ensorte que les troupes du roi des Romains renversées dès le premier assaut se retirerent. Ce fut-là où Maximilien borna ses conquêtes; & dès-lors il ne pensa plus qu'à faire sa paix avec la France.

XXVI. Découverte du titre de la Croix de Notre Seigneur.

Raynald. 1492. n. 14.

Bosius de Cruce, l. 1. c. 11.

Niquet titul. crucis, c. 23.

Ciacon. & Onuphr. in Innoc. VIII.

Le même jour que la nouvelle de la prise de Grenade arriva à Rome, des maçons qui y travailloient à la réparation de l'église de Sainte-Croix, par l'ordre du cardinal Mendoza archevêque de Tolede, qui en étoit titulaire, y découvrirent le titre de la Croix de Jesus-Christ. On dit que sainte Helene mere du grand Constantin, l'avoit envoïé à Rome, qu'on le mit dans l'église de Sainte-Croix de Jerusalem, & qu'il fut caché jusqu'alors dans la voute au-dessus du choeur. Burchard assure l'avoir vû & touché lorsque le pape accompagné des cardinaux se transporta solemnellement dans cette église le douziéme

AN. 1492.

Gretzer. de Cruce to. 1. l. 1. c. 94.

jour de Mars qui étoit un Lundi fête de ſaint Gregoire, & qu'il le fit expoſer à la veneration des fideles. Il ajoûte que ce titre étoit renfermé dans un petit coffre de plomb, cacheté en trois endroits, ſur leſquels on liſoit encore ces mots, *Geraldus cardinalis ſanctæ Crucis.* Que dans ce coffre il y avoit un ais de bois long d'environ une palme & demie, tout uſé par un bout, & ſur lequel ces paroles étoient gravées en lettres rouges: *Jeſus Nazarenus rex Judæor*, les deux dernieres lettres *u* & *m*, étant uſées. La premiere ligne étoit écrite en Latin, la ſeconde en Grec & la troiſiéme en Hebreu.

Baillet fêtes mobiles & vies des ſaints.

Lorſqu'on viſita de nouveau ce titre en 1564. on le trouva encore rongé & diminué du côté où étoit le mot *Judæorum*; & en 1648. on remarqua que le côté droit étoit auſſi emporté, de ſorte que le nom de *Jeſus* n'y paroît plus. Il n'en reſte donc que le milieu qui contient les deux mots *Nazarenus rex*. Quoi qu'il en ſoit, ceux qui ont écrit dans ces derniers ſiecles que ſainte Helene avoit envoïé le titre de la Croix à Rome, l'ont avancé ſans aucune autorité, puiſque les hiſtoriens n'ont point dit l'uſage que cette pieuſe princeſſe en fit; l'égliſe de Toulouſe prétend l'avoir dans un monaſtere de Benedictins de la congregation de ſaint Maur, & le poſſeder long-tems avant la découverte faite à Rome; celui-ci eſt beaucoup plus grand que l'autre, quoiqu'il ne ſoit pas entier. Toutes ces incertitudes n'ont pas empêché le pape Alexandre VI. quatre ans après d'aſſurer l'autenticité du titre qui eſt à Rome par une bulle du dix-neuviéme de Juillet de l'an 1496. & d'y attacher des indulgences pour ceux qui viſiteront l'égliſe de ſainte Croix dans cette intention le dernier diman-

che de Janvier jour de la derniere invention de cette relique.

AN. 1492.

XXVII. Bajazet envoïe au pape le fer la de lance.

Le vingt-neuviéme de cette année, il vint à Rome un ambassadeur de Bajazet empereur des Turcs, portant le fer de la lance dont on avoit percé le côté de Jesus-Christ dans sa passion. Ce fer étoit auparavant dans le trésor des reliques que Mahomet II. avoit assemblées après la prise de Constantinople. Il étoit enfermé dans une châsse magnifique enrichie d'or avec un crystal, montée sur un pied. Tout le clergé alla le recevoir en procession depuis l'église de sainte Marie du peuple, jusqu'à saint Pierre; & le pape y assista. Quelques-uns même assurent que le saint pere porta lui-même la relique. Burchard qui rapporte cette évenement la regarde comme fort douteuse; l'empereur, dit-il, croit avoir la même à Nuremberg, & le roi de France à Paris. Aussi Sponde ajoûte, que Bajazet fit sçavoir au pape par son ambassadeur, que la pointe de ce fer étoit en France. Si l'on en croit M. Baillet, le fer de la lance étant demeuré à Constantinople jusqu'à sa prise, & étant tombé entre les mains de Mahomet II. son fils Bajazet en fit present au grand-maître de Rhodes pour le gratifier de ce qu'il retenoit son frere Zizim prisonnier; & de Rhodes cette relique passa à Rome l'an 1492. entre les mains du pape Innocent VIII. qui en fit une translation très-solemnelle dans l'église du Vatican où elle a toûjours été gardée depuis. Mais cet auteur ne donne pas cela comme fort certain; il ajoûte, que pendant qu'on honoroit cette relique à Constantinople, on assuroit en Occident que la vraïe lance étoit toûjours à Jerusalem. De plus saint Louis dégagea des Venitiens en 1241. une

Raynald. sup. n. 15.

Vossius ibid. ut supra.

Spond. hoc ann. n. 8.

Victorel. in addit. ad Ciacon.

Baillet fêtes mobiles.

AN. 1492.

pareille relique qui lui fut apportée en France & déposée dans la sainte chapelle de Paris, où elle est encore honorée. Mais la discussion d'un fait si incertain & si peu important, est assez inutile.

XXVIII
Le pape fait sa paix avec Ferdinand roi de Naples.

Surita to. 4. l. 20. cap. ultimo.

Mariana lib. 25. c. 18.

Raynald. hoc anno n. 10.

Comme le roi de France pensoit déja sérieusement à porter ses armes dans le roïaume de Naples, & faisoit pour cela ses préparatifs, la crainte qu'en eut Ferdinand le porta à se reconcilier avec le souverain pontife. Le roi d'Arragon s'étant rendu médiateur, ce prince & Alphonse duc de Calabre son fils, firent leur paix avec le pape le vingt-huitiéme de Janvier de cette année, & sur la fin du mois de Mai, Ferdinand envoïa à Rome son petit fils Ferdinand prince de Capoüe pour demander pardon à Innocent VIII. au nom de son aïeul & de son pere, promettant de païer exactement chaque année le tribut dû à l'église Romaine, & de ne plus blesser son autorité dans la collation des benefices du roïaume de Naples. Ce prince fut reçû du pape avec beaucoup d'honneur & en reçut de grands témoignages de bonté. L'on trouve une bulle de sa sainteté du quatriéme de Juin de cette année, qui assure à Alphonse la succession au roïaume de Naples, & au prince de Capoüe son fils, en cas qu'Alphonse mourut avant Ferdinand son pere. L'on y lit aussi la formule du serment qu'il devoit en faire au souverain pontife.

XXIX.
Mort du pape Innocent VIII.

Onuphr. & Ciacon. in vitis pontificum.

Papyr. Masson in Innocent. VIII.

Ce fut par-là qu'Innocent VIII. finit son pontificat, il mourut le mois suivant le vingt-cinquiéme de Juillet, jour de la fête de l'Apôtre saint Jacques. Depuis l'attaque d'apoplexie qu'il avoit euë deux ans auparavant, il n'avoit pû joüir d'une santé parfaite. On dit que ne trouvant aucun soulagement à ses maux dans l'art de la medecine, un

Juif imposteur lui prépara un breuvage composé du sang de trois jeunes garçons qui venoient d'expirer, & que le pape l'aïant sçû, il en eut une si grande horreur, qu'il donna aussi-tôt ordre d'arrêter ce Juif & de le punir ; mais celui-ci évita le châtiment par la fuite. Innocent voïant donc sa derniere heure approcher, ne pensa plus qu'au salut de son ame, témoignant un grand mépris pour toutes les esperances fragiles du siecle, & ne soupirant qu'après la bienheureuse immortalité, dit l'évêque Leonelli, qui fit son oraison funebre dans une assemblée de cardinaux. Il reçut les sacremens avec beaucoup de pieté, & mourut dans des sentimens tout-à-fait chrétiens, à l'âge de soixante ans, après avoir gouverné l'église sept ans dix mois & vingt sept jours. Son corps fut porté dans l'église de saint Pierre & mis dans un tombeau que le cardinal Laurent Cibo son neveu lui avoit fait faire.

AN. 1492.

Ce pape nommé Jean-Baptiste Cibo étoit Genois, & fut élevé avec beaucoup de soin. Dès qu'il fut entré dans le monde, on l'envoïa à Naples où il vécut assez long tems à la cour d'Alphonse & de Ferdinand. Depuis il vint à Rome, & fut domestique du cardinal de Boulogne, frere du pape Nicolas V. ce qui contribua beaucoup à son élevation. Paul II. lui donna l'évêché de Savonne, & Sixte IV. lui confera celui de Melfi, & le fit cardinal le septiéme de Mai 1473. Ce même pape le laissa légat à Rome, lorsqu'il en sortit à cause de la peste, & lui confia depuis la légation de Sienne. Ce fut par ces degrez qu'il s'éleva sur le saint siege, auquel il parvint après Sixte IV. le vingt-neuviéme d'Août 1484. A son avenement au pontificat, il calma les differends des princes d'Italie,

AN. 1492.

& ramena à l'obéïssance du saint siege ceux que la severité de son prédecesseur en avoit éloignez. Il n'épargna rien pour unir les princes chrétiens contre les Turcs; mais ce dessein sans succès ne servit que de prétexte pour procurer beaucoup d'argent à la chambre apostolique, dont le pape profita d'une partie, & emploïa l'autre pour faire la guerre au roi de Naples. Dans sa jeunesse, avant que d'entrer dans l'état ecclesiastique, il avoit été marié. Il lui restoit deux enfans de ce mariage lorsqu'il parvint au souverain pontificat, un fils nommé François qu'il maria à une des filles de Laurent de Medicis, l'une des plus belles princesses de son tems, après l'avoir fait comte d'Anguillare & general des troupes de l'église Romaine, & une fille nommée Theodore, qu'il combla pareillement de biens; il avança de même le reste de sa famille, & on n'a pû s'empêcher de lui reprocher qu'il avoit fait pour elle des choses peu équitables.

XXX. Désordres à Rome après la mort du pape.

Les cardinaux qui étoient allez prendre l'air à la campagne pendant l'esté, revinrent à Rome pour se trouver à l'élection d'un nouveau pape; & ils trouverent la ville abandonnée à la discretion de la canaille, qui pilloit les maisons & remplissoit les ruës de meurtres & de carnages. Les juges n'osoient paroître, dans la crainte d'être exposez à la fureur du peuple qui ne donnoit que des maledictions au lieu de prieres au défunt pape, auquel ils reprochoient de n'avoir eu aucune compassion des pauvres. Pour faire cesser tous ces désordres les cardinaux donnerent la garde du palais à Garcilasso archevêque de Tarragone, homme d'une illustre naissance & d'une sagesse consommée. C'étoit lui qui avoit fait l'accommodement d'Innocent VIII. avec le roi de Naples, &

qui avoit quelque tems après appaisé une sédition à Ascoli. Il fut dans la suite établi préfet de Rome par le successeur du défunt pape, dont les obseques ne furent achevées que le huitiéme d'Août, auquel on celebra la messe en presence des cardinaux. Bernardin de Carvajal évêque de Cartagene & ambassadeur du roi d'Espagne fit ensuite un sermon, dont tout l'auditoire fut très-content. Plusieurs personnes qui l'avoient entendu, jugerent que les cardinaux charmez de l'éloquence du prédicateur éliroient un pape de la même nation; ce qui arriva comme ils l'avoient prévû.

AN. 1492.

Vingt-trois cardinaux entrerent en procession dans le conclave. Maffée Gherardo general de l'ordre des Camaldules, qu'Innocent avoit fait cardinal en 1489. quoique dans un âge fort avancé, & tellement incommodé de la goute qu'il ne pouvoit se soutenir, ne laissa pas de se rendre à Rome pour y recevoir le chapeau, & voulut entrer au conclave avec les autres. On s'assembla dans la chapelle de Sixte, & la garde fut donnée aux ambassadeurs des couronnes. Les ruës de Rome étoient si remplies de voleurs, d'assassins & de bandits, que les cardinaux furent obligez de faire entrer des compagnies entieres de Mousquetaires dans leurs palais, & de pointer des canons aux avenuës pour empêcher le pillage. Cette précaution les garentit de l'insulte. Les ruës du bourg de saint Pierre furent fermées avec de grosses poutres, derriere lesquelles on plaça des soldats, pendant que les Chevaux-Legers de la garde faisoient incessamment le tour du palais.

XXXI. Le cardinal de Borgia est élû pape.

Si les cardinaux eussent sçû profiter de l'avis qui leur fut donné par Leonelli, lorsqu'il fit l'oraison funebre d'Innocent VIII. en plein consistoire, &

AN. 1492.

Rec. Masson in Innocent. VIII.

Duchesne hist. des papes.

qu'il les exhorta à élire un pape qui eut vécu sans tache, qui comme Leon I. eut passé toute sa vie dans la pratique des vertus, qui meritât son élevation par ses travaux & par l'integrité de ses mœurs, qui fût sans ambition, sçavant, saint, & tel que doit être un vicaire de Jesus-Christ pour le gouvernement de l'église; ils n'auroient pas merité tant de reproches sur leur élection. Mais les cardinaux sans aucun égard à des avis si judicieux, élurent un sujet sur lequel presque tous les historiens ont exercé leur plume pour en dire tout le mal possible. Les differentes cabales ne retarderent pas beaucoup l'élection; & dès le second jour tous les cardinaux donnerent leur voix à Rodrigue Borgia vice-chancelier, c'étoit l'onziéme d'Août. Il étoit fils de Geoffroi Lenzoli, sorti d'une des grandes maisons du roïaume de Valence; mais Rodrigue avoit changé son nom & les armes de son pere, pour prendre & les armes & le nom de sa mere sœur de Callixte III. de la famille Borgia. Comme il étoit riche & assez insinuant, il sçut emploïer son or & ses promesses pour gagner les esprits & se faire élire, quoiqu'avec des mœurs qui eussent dû l'éloigner pour jamais non seulement du souverain pontificat; mais même des moindres fonctions de l'église. Etant cardinal il avoit eu de Vanotia dame Romaine épouse de Dominique Arimano quatre fils & une fille. L'aîné Louis Borgia fut duc de Gandie; le second appellé Cesar fut cardinal, puis duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait jamais été; Alexandre qui avoit une complaisance aveugle pour lui, renversa toutes les loix divines & humaines, pour le porter, s'il eût pu, jusques sur le thrône des Cesars, dont il lui fit prendre le nom. Ses autres enfans

Onuphr. in vita Alexan. VI.

fans furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean succeda à son frere dans le duché de Gandie & épousa Marie d'Arragon bâtarde d'Alphonse II. roi de Naples, dont il eut Jean pere de François Borgia qui fut general des Jesuites ; Godefroi épousa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonse ; Lucrece avoit été mariée à un certain Espagnol, mais lorsque son pere fut devenu pape, il la lui ôta pour la donner à Jean Sforce prince de Pezaro. Elle fut mariée ensuite avec le prince de Bizelli fils naturel d'Alphonse, & elle prit après sa mort une quatriéme alliance avec Alphonse d'Est duc de Ferrare. Quelques auteurs l'ont accusée de n'avoir pas menée une vie fort reglée pendant sa jeunesse, & de s'être même abanbonnée à ses propres freres. Telle étoit la famille du nouveau pape.

AN. 1492.

Il prit le nom d'Alexandre VI. & aussi-tôt après son élection on mit la croix à une des fenêtres du conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. L'église de saint Pierre fut d'abord remplie de monde, attiré par la curiosité de le voir. Lorsqu'il fut arrivé à l'église, le cardinal de San-Severino le prit entre ses bras & l'assit sur l'autel, où il fut adoré par tous les cardinaux, & ensuite les prélats vinrent lui baiser les pieds. Avant que le pape descendît de l'autel, il fit le cardinal Ascanio Marie Sforce vice-chancelier, suivant la promesse qu'il lui en avoit faite dans le conclave ; & après qu'on eut dit la messe suivant l'ancienne coûtume, tous les cardinaux s'en retournerent dans leurs palais, à la reserve de quelques-uns en petit nombre que le pape arrêta pour dîner avec lui. Le soir on fit des feux de joïe dans les ruës, & Ambroise Mirabili cavalier Milanois fit de grandes réjoüissances dans le Capitole, parce qu'il avoit été con-

AN. 1492. firmé dans la dignité de ſenateur qu'il avoit exercée ſous le pontificat d'Innocent. Jean Lopez qui avoit été ſecretaire des brefs ſous le même pape, fut fait évêque de Perouſe, & ſa charge fut donnée à Bernardin Luna, à la recommandation du cardinal Aſcagne.

XXXII. Réjoüiſſances à Rome pour ſon élection.

Bern. Corius, part. 7.

Le lendemain les ſénateurs, les conſervateurs & les capitaines des quartiers, monterent à cheval à l'entrée de la nuit avec une grande troupe de jeune nobleſſe précedée de pluſieurs eſtafiers avec des flambeaux de cire blanche; & s'étant rendus dans la place de ſaint Pierre, ils y firent une eſpece de carouſel. De-là étant entrez dans la cour du palais, ils firent la même choſe, & mirent enſuite pied à terre pour aller baiſer les pieds du pape, qui témoigna être fort ſatisfait de ces honneurs. Le vingt-ſeptiéme d'Août le ſaint pere alla prendre poſſeſſion de ſaint Jean de Latran avec beaucoup de pompe. Toutes les ruës par où il paſſa étoient tapiſſées, & il y avoit des arcs de triomphe en pluſieurs endroits: ce qui parut d'autant plus ſurprenant, qu'aucun pape n'avoit encore

XXXIII. Il fait un de ſes neveux cardinal.

pratiqué la même choſe. Le dernier du mois d'Août il tint un conſiſtoire, dans lequel il donna le chapeau de cardinal à un de ſes neveux nommé Jean de Borgia Eſpagnol, archevêque de Montreal, qui prit le titre de ſainte Suzanne.

XXXIV. Les commencemens de ſon pontificat.

Tous les princes chrétiens lui témoignerent par des ambaſſades ſolemnelles la joïe qu'ils reſſentoient de ſon exaltation; & en effet la conduite qu'il avoit tenuë avant que d'être pape, & qu'il tint même au commencement de ſon pontificat, ſa douceur, ſa moderation, les ſages ordonnances qu'il établit pour l'adminiſtration de la juſtice & pour le ſoulagement

des peuples, faisoient concevoir de grandes esperances. Mais cela ne dura pas long-tems, l'on changea bien-tôt après de sentiment & de langage sur sa conduite. On dit que la nouvelle de son élection fit verser des larmes à Ferdinand roi de Naples, prince qui avoit beaucoup d'experience, & qui prévoïoit dès-lors tout ce qu'on devoit appréhender pour l'avenir. En effet la posterité aura peine à croire qu'un homme qui avoit passé par les plus honorables emplois de l'église avant sa promotion, & qui avoit d'ailleurs de grandes qualitez, en ait pû ternir l'éclat par autant de vices. Ceux qui l'éleverent sur la chaire de saint Pierre, païerent dès ce monde une partie de la peine que meritoit leur avarice, ainsi que Guicchardin & les autres auteurs contemporains l'ont remarqué.

AN. 1492.

Mariana l. 26. c. 2. Guicciardin. hist. lib. 1. 2. & seq.

XXXV.
Mort de Laurent de Medicis.

Angel. Politi. epistolar. l. 5.

Machiavel. hist. Florent.

Paul Jov. in vita Leonis X.

Quelques mois avant la mort d'Innocent VIII. le neuviéme d'Avril mourut Laurent de Medicis, fils de Pierre de Medicis I. du nom & de Lucrece Tornabuoni dame d'un merite singulier, & frere de Julien de Medicis, qui fut assassiné par la faction des Pazzi en 1478. Laurent qu'on vouloit aussi tuer se sauva & repoussa ses ennemis avec le secours du peuple de Florence, qui le declara dans la suite chef de la république. Il ne s'en fit pas seulement aimer par sa generosité; mais il s'acquit encore l'estime de tous les princes de l'Europe, qui faisoient gloire de le nommer pour arbitre de leurs differends. On dit que Bajazet empereur des Turcs pour lui témoigner son amitié lui envoïa Bernard Bandini, l'un des assassins de Julien son frere qu'on avoit pris à Constantinople. Laurent avoit été instruit dans les sciences par Gentile d'Arezzo, & les avoit soigneusement cultivées. Il fut consideré comme le Mécenas des gens de

lettres de son tems, & le protecteur des Grecs exilez.

AN. 1492. Les principaux de ceux qui vivoient à sa suite, étoient Christophle Landini, Marcile Ficin, Chalcondyle, Ange Politien, Jean Lascaris qu'il envoïa en Grece pour y recouvrer des manuscrits, & beaucoup d'autres qu'il retenoit par ses liberalitez considerables. Il n'avoit que quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, & il laissa deux fils, Pierre qui lui succeda, & Jean qui fut depuis pape sous le nom de Leon X.

Paul Jov. in elog. lib. 3. cap. penult.

Il étoit magnifique, liberal, bon ami, genereux; mais voluptueux & soupçonné d'avoir peu de religion, il mourut cependant très chrétiennement, si l'on en croit Ange Politien. Le celebre Jerôme Savonarolle l'assista à la mort & le confirma dans sa foi & dans les bonnes résolutions qu'il avoit prises de mener une vie plus reguliere, en cas qu'il guerît, ou de se résigner entierement à la mort, si Dieu vouloit disposer de lui. Tous les historiens, entr'autres Francois Guicchardin, se sont fort étendu sur la perte que le public fit à sa mort. On peut connoître, dit Paul Jove, dans quelle estime étoit ce grand homme par le present que lui fit le soudan d'Egypte d'un cameleopard, animal fort rare, qui avoit les jambes de devant extrémement hautes, celles de derriere très-basses, le dos fort petit, une tête de cerf qui portoit deux petites cornes, le dos rouge & le corps marqué de taches blanches & rondes. On le vit long-tems en Italie, avec d'autant plus d'admiration, qu'on n'en avoit pas encore vû de semblable depuis les anciens Romains, & qu'on a beaucoup de peine à prendre ces sortes d'animaux, qui ne se trouvent que vers les extrémitez de l'Ethiopie du côté des sources du Nil, selon le rapport d'Aldrovandus.

Guicciardini hist. l. b. 1.

Aldrovand. lib. 1. c. 35.

AN. 1492.

XXXVI. Mort de Casimir IV. roi de Pologne. Jean Albert son fils lui succede.

Michou l. 4. c. 64. *Cromer, lib. 28, 29. & 30.*

Casimir IV. roi de Pologne auparavant duc de Lithuanie, fils de Jagellon dit Ladislas IV. mourut le septiéme de Juin de cette année 1492. âgé de soixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Il avoit épousé Elisabeth d'Autriche dite de Hongrie, fille d'Albert d'Autriche & d'Elisabeth de Luxembourg reine de Hongrie, & il en eut Uladislas roi de Boheme & de Hongrie, Jean Albert qui regna après son pere, Frederic cardinal évêque de Cracovie, puis archevêque de Gnesne, & plusieurs autres. Ses filles furent Hedwige mariée à George duc de Baviere, Sophie épouse de Frederic marquis de Brandebourg, Barbe femme de George duc de Saxe, Jeanne & Marguerite. On écrit que Casimir n'avoit jamais bû de vin, & ne pouvoit pas même le souffrir, non plus que la bierre & les autres liqueurs. Il fut solemnellement enterré à Cracovie ; & Jean Albert son second fils fut son successeur du consentement d'Uladislas son aîné roi de Hongrie & de Boheme.

XXXVII. Mort du cardinal Maffeo Gherardo.

Aubery hist. des cardinaux. *Raynald. hoc ann. n. 32.*

Le sacré college perdit aussi dans cette année Maffeo Gherardo cardinal, patriarche de Venise, né d'une noble famille de cette même ville. Il avoit renoncé dans sa jeunesse aux vanitez du siecle, pour se retirer dans l'ordre des Camaldules, & il en prit l'habit des mains de Paul Venerio abbé de saint Michel de Murano, dont il fut dans la suite le successeur. En 1466. il fut élevé sur le siege patriarchal de Venise, créé cardinal par Innocent VIII. en 1489. & il se trouva à l'élection d'Alexandre VI. nonobstant son grand âge & ses infirmitez. En retournant de Rome à Venise, il mourut à Terni le quatorziéme de Septembre. Pierre Delphinus à fait l'histoire de sa vie à la priere de Contarin son successeur.

AN. 1492.

XXXVIII. Mort de quelques auteurs ecclesiastiques.

Dupin bibl. des aut. to. 12. in-4. xv. siecle.

L'année précedente Pierre Schot Allemand, chanoine de l'église de saint Pierre de Strasbourg, après s'être acquis beaucoup de réputation mourut dans sa patrie au milieu de sa course, à l'âge de trente-un ans. Il avoit étudié à Paris & à Boulogne, où il s'étoit fait aimer & rechercher des sçavans. Il a composé les vies de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'évangeliste & de saint Jean Chrysostome en vers élegiaques, l'éloge de Jean Gerson aussi en vers, & a laissé encore quelques lettres & diverses questions sur des cas de conscience; le tout imprimé à Strasbourg en 1498.

Vers le même-tems moururent 1°. Jacques Perez de Valence en Espagne, évêque de Chrysople, qui a fait des commentaires allegoriques & anagogiques sur les pseaumes de David & sur les cantiques, avec un traité contre les Juifs, une exposition sur le cantique des cantiques, & une question sur le merite de Jesus-Christ. Tous ces ouvrages ont été imprimez.

2°. Nicolas de Creutznach qui avoit professé la théologie à Vienne en Autriche. On a de lui quatre livres de questions sur les sentences, un recueil de conferences & de discours, plusieurs sermons & un traité de la conception de la sainte Vierge.

3°. Guillaume de Houpelande de Boulogne en Picardie, docteur en théologie de la faculté de Paris, curé de saint Severin, & ensuite chanoine de Notre-Dame, mort le onziéme d'Août de cette année. Il y a de lui un livre de l'immortalité de l'ame & de son état après la mort, imprimé à Paris en 1499.

4°. Nicaise de Voerden de Malines, mort le vingt-cinquiéme du même mois d'Août, & qui quoiqu'aveugle dès l'âge de trois ans, ne laissa pas de se rendre très-

habile, de professer le droit à Cologne, d'être reçû licentié en théologie à Louvain, de prêcher, de confesser, de dire la messe par cœur après avoir été ordonné prêtre avec dispense du pape, d'être reçu docteur en droit à Cologne, & de composer un commentaire sur les quatre livres des sentences, plusieurs sermons, diverses questions, & des lettres adressées à Tritheme témoin digne de foi d'une fait aussi extraordinaire que celui-là.

AN. 1492.

XXXIX. Retraite du cardinal Ardicin de la Porte.

Victorel & Ciacon. hist. pontif. card.

Aubery hist. des card. vol. 3.

La retraite du cardinal Ardicin de la Porte, dit le jeune, arriva dans cette année. Il étoit évêque d'Aleria, petit fils ou neveu de l'autre cardinal du même nom sous Martin V. Il n'eut pas plûtôt reçu les honneurs du doctorat, qu'il fut choisit pour être grand-vicaire de l'archevêque de Florence. Il remplit dignement les fonctions de cet emploi, & se distingua par sa vigilance & par sa fermeté; car quand le pape Paul II. eut declaré la ville de Florence rebelle au saint siege, il fut le seul qui osa publier l'interdit malgré les menaces d'un peuple mutiné. Une action si ferme & si genereuse lui acquit beaucoup de réputation à la cour de Rome, où le pape l'emploïa pour d'autres affaires, lui donna l'évêché de Novarre sa patrie, ensuite celui d'Aleria en Corse. Sixte IV. le fit referendaire, dataire, & lui confia des légations importantes. Enfin le pape Innocent VIII. l'aïant chargé du soin de répondre aux ambassadeurs des princes, le fit cardinal au mois de Mars de l'année 1489. avec sept autres dont a parlé.

Ughel. Italia sacra.

Mais son humilité ne lui inspirant que du dégoût pour toutes ces dignitez, le faisoit soupirer après la solitude. Il avoit prié instamment le défunt pape de recevoir la démission de ses benefices & de son

AN. 1492.

chapeau de cardinal, & de lui permettre de se retirer dans l'hermitage de Camaldoli, où il avoit résolu de passer le reste de ses jours dans les exercices de la penitence. Le pape aux pieds duquel il s'étoit jetté, ne lui avoit pû refuser ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur. Ardicin se voïant libre sortit de Rome dans cette année 1492. & pour n'être pas connu il se déguisa & ne se fit accompagner que d'un seul domestique; mais les cardinaux en étant informez bien-tôt après, s'adresserent au nouveau pape, & lui firent tant d'instances pour rappeller leur confrere, que sa sainteté se laissa fléchir. Il écrivit de la maniere du monde la plus touchante pour engager le souverain pontife à le laisser dans sa solitude, & obtenir la liberté d'executer son dessein: on fut sourd à ses prieres & on l'obligea de revenir à la cour de Rome, où il continua d'être l'exemple des bons ecclesiastiques, & il y mourut dans l'année suivante 1493.

XL. Commencemens de Jerôme de Savonarolle.

In apologia Hieron. Savonarolle à Joan. Francisco Pici Mirand. nepote.

La grande réputation de Jerôme de Savonarolle religieux Dominiquain commença aussi à se faire connoître dans cette année avec beaucoup d'éclat. Il étoit né de parens nobles à Ferrare le vingt-uniéme de Septembre 1452. & il prit l'habit de l'ordre de S. Dominique à Boulogne le vingt-cinquiéme d'Avril 1475. Il s'acquit dans la suite une grande réputation par ses prédications & encore plus par ses prédictions. Jean Pic comte de la Mirandole le fit venir à Florence, où il expliqua publiquement l'apocalypse, & y prédit que l'église devoit être renouvellée, mais qu'elle seroit auparavant éprouvée par un fleau rigoureux, & qui arriveroit bien-tôt. On ne peut douter que ce religieux n'ait eu un genie extraordinaire, & que sa pieté ne merite des éloges. Mais s'il eut le don

don de prophetie, & si ses prédictions ont eu leur effet ; c'est ce qu'on ne peut pas décider. On doit se contenter de dire, qu'il auroit dû reprendre avec plus de moderation les vices des ecclesiastiques, & garder plus de menagement en parlant d'Alexandre VI. Aussi s'attira-t-il bien-tôt un grand nombre d'ennemis.

AN. 1492.

XLI.
Le pape accorde au roi d'Arragon l'investiture des terres découvertes par Colomb.

Ferdinand roi d'Arragon en reconnoissance du service qu'il venoit de rendre à l'église par la conquête du roïaume de Grenade, obtint du pape Alexandre VI. l'investiture de tout le païs que Christophle Colomb avoit déja découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir en tirant à l'Ouest ; à condition qu'il n'entreprendroit rien sur les découvertes du roi de Portugal. Ce fut en faveur de cette concession du souverain pontife, que Ferdinand fit partir Colomb avec une seconde flotte. Il mit à la voile le vingt-cinquiéme de Septembre, & après une longue navigation il arriva aux isles Caribes, d'où aïant passé à la Guadaloupe, il prit la route de l'isle Espagnole, dont il avoit ci-devant fait la découverte ; & y étant arrivé, il apprit que ceux qu'il y avoit laissez étoient morts, & que la ville qu'il avoit bâtie étoit brûlée ; il s'avança un peu plus, & aïant trouvé un lieu commode, il y fit construire un fort qui fut appellé Isabelle du nom de la reine de Castille. Ensuite aïant découvert les mines de Libao, il fit voile vers l'isle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre-ferme, à cause de sa grande étenduë.

Marmol. l. 9. c. 21. Mariana hist. Hisp. lib. 26. c. 3. Ferd. Colomb. hist. del Amirant. Christ. Colomb.

De-là il traversa dans la Jamaïque, où il fut contraint d'en venir à une action avec les Indiens qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Ensuite il retourna à l'isle Espagnole, dont il découvrit la

AN. 1492.

partie meridionale. Plusieurs Caciques se joignirent pour l'empêcher de s'y établir ; mais Guacanegri qui avoit fait amitié avec lui au premier voïage, ne voulut pas entrer dans la ligue qui se formoit ; il se joignit même à Colomb ; & quoique celui-ci n'eut que deux cent hommes de pied & vingt chevaux avec quelques chiens, il ne laissa pas de donner bataille aux Indiens qui étoient plus deux cent mille, & les défit. Cette victoire lui acquit une si grande réputation, que tous les Caciques n'oserent plus lui résister. Il acheva tranquillement le fort d'Isabelle & trois autres forts qu'il fit construire, & remit ensuite à la voile pour retourner en Espagne, où il n'arriva que l'année suivante.

XLII. Ferdinand oblige les Maures à se faire baptiser.

Cependant Ferdinand voulant bannir entierement le Mahometisme de ses états, obligea tous les Maures à se faire baptiser ou à sortir de son roïaume. Les plus riches passerent en Afrique ; & les plus pauvres se convertirent en apparence, quoiqu'en particulier ils continuassent l'exercice de leur religion. Par le traité fait avec Mahomet, on lui avoit promis le libre exercice de sa religion ; mais on ne le pressa pas moins de recevoir le baptême : ce qui le chagrina tellement, qu'il ceda tous ses droits pour quatre cent mille ducats, & se retira à la cour du roi de Fez, où dans la suite il fut assassiné. Ferdinand n'aïant plus rien à craindre de ce côté-là, se rendit peu de tems après en Arragon pour tenir les états, & s'avança ensuite jusqu'à Barcelone ; afin de prendre possession des Comtez de Roussillon & de Cerdaigne, que le roi de France venoit de lui ceder, & il y pensa perdre la vie.

Le septiéme de Decembre de cette année, ce prince

ſortant du palais accompagné d'une foule de courtiſans & de magiſtrats, un païſan de Catalogne nommé Jean Cannamarés qui s'étoit caché derriere une porte par où le roi devoit paſſer, ſortit ſubitement, tira l'épée & frappa le prince entre le col & les épaules. Le coup fut ſi violent, que s'il n'eut été affoibli par un collier d'or que le roi portoit ordinairement, il ne pouvoit éviter d'être tué ſur la place. Le roi qui ſe ſentit frappé, ne perdit rien de ſa preſence d'eſprit ordinaire; & s'étant apperçu que ceux de ſa ſuite alloient ſe jetter ſur l'aſſaſſin pour le poignarder; il les en empêcha, & ſe contenta d'ordonner qu'on le mit en priſon, dans le deſſein de lui faire avoüer ſes complices, parce qu'il ne doutoit point qu'une action ſi hardie ne fut l'effet d'une conſpiration contre ſa perſonne. Le premier ſoin du roi après qu'on eut viſité ſa bleſſure, & qu'on y eut mis le premier appareil, fut de faire avertir la reine de l'accident qui lui étoit arrivé, & de l'aſſurer que ſa bleſſure étoit fort legere. Enſuite l'on interrogea l'aſſaſſin, & l'on connut que c'étoit un fol qui s'étoit imaginé que la couronne d'Arragon lui appartenoit, que Ferdinand l'avoit uſurpé ſur lui, & la retenoit injuſtement. Le roi voulut qu'on le renvoïât ſans le punir; mais à ſon inſçû, il fut condamné à être tiré à quatre chevaux. Tout l'égard qu'on eut à ſa folie, fut qu'on l'étrangla auparavant. Dès que Ferdinand fut gueri, il retourna en Caſtille avec ſa cour ſur la fin de Janvier.

XLIII. Il court riſque d'être tué étant à Barcelone.

Mariana hiſt. Hiſp. lib. 26. c. 4.

Petrus martyr Angl:rius, epiſt. 126. 127 132.

Surita Annal. to. 5. l. 1. c. 12.

Le traité pour la reſtitution des comtez de Rouſſillon & de Cerdaigne fut enfin conclu dans le commencement de cette année 1493. Jean Coloma miniſtre de Ferdinand & Louis d'Amboiſe évêque d'Albi, au

XLIV. Concluſion du traité pour la reſtitution du Rouſſillon & de la Cerdaigne.

AN. 1493. nom de Charles VIII. le signerent à Narbonne le dix-huitiéme de Janvier. Ceux de Perpignan qui n'aimoient pas la domination Espagnole, s'opposerent à l'execution du traité, & en écrivirent à la duchesse de Bourbon; mais malgré toutes les raisons qu'ils alléguoient dans leur lettre, on n'eut aucun égard à leurs remontrances. Le desir qu'avoit le roi de France de faire la guerre en Italie, le faisoit passer pardessus toutes les considerations qui concernoient le bien de son roïaume; car ce fut encore par le même motif qu'il voulut faire sa paix avec Maximilien roi des Romains, à des conditions fort avantageuses à ce prince; mais en même tems qui paroissoient fondées sur la justice du côté de Charles VIII. puisqu'il n'étoit pas juste qu'il gardât la dot de Marguerite d'Autriche fille de Maximilien, après l'avoir renvoïée à son pere.

Mariana ibid. lib. 26.

XLV. Le roi de France fait sa paix avec le roi des Romains.

Mem. de Comines tom. 5. de l'édit. 1723. p. 426.

P. Daniel hist. de France to. 5. in-4. p. 75.

Mezeray abreg. chron. to. 4. p. 47.

Le roi des Romains qui ne pouvoit par lui-même continuer la guerre, choisit pour la terminer un expedient qui lui réussit au-delà de ses esperances. Les provinces des Païs-Bas s'assemblerent à sa sollicitation dans Bruxelles, & résolurent d'envoïer tant en leur nom qu'en celui de l'archiduc Philippe d'Autriche leur souverain, sans faire mention de Maximilien son pere, une solemnelle ambassade à Charles VIII. pour lui representer le traité de Loüis XI. avec eux, & lui demander que puisqu'il n'avoit pas jugé à propos de l'executer, & qu'il avoit renvoïé la princesse Marguerite, il lui rendît au moins sa dot en l'état où elle se trouvoit; qu'on les avoit mortifiez autant qu'il étoit possible, en répudiant cette princesse sœur de l'archiduc leur maître; & que si on ajoûtoit à cette injure l'injustice de retenir sa dot, ce

feroit un attentat contre le droit des gens. Ces députez eurent l'adresse de gagner deux nouveaux favoris du roi, Guillaume Briçonnet & Etienne de Vesc, ou de Vers, qui de simple valet de chambre de Charles lorsqu'il n'étoit que dauphin, devint grand chambellan & Senéchal de Beaucaire. Tous deux disposérent leur maître à faire cette restitution, avec d'autant plus de facilité, que l'autorité de la duchesse de Bourbon commençoit à diminuer, parce que le roi son frere se lassoit de ne pas gouverner immédiatement par lui-même. AN. 1493.

On s'assembla à Senlis pour convenir des articles, & le tout fut conclu le vingt-troisiéme de Mai à ces conditions. 1. Que les comtez de Bourgogne, d'Artois, de Charolois, & la seigneurie de Nogent seroient rendus au roi des Romains, comme pere de Philippe d'Autriche, sauf les droits de souveraineté appartenans au roi de France. 2. Que le maréchal des Cordes garderoit Aire, Hesdin & Bethune, jusqu'à ce que l'archiduc eût vingt ans accomplis, lesquelles places lui seroient remises, en faisant hommage au roi Charles pour les fiefs relevant de la couronne. 3. Que le roi rentreroit dans la cité d'Arras & y auroit un gouverneur. 4. Que les comtez du Mâconnois, de l'Auxerrois & de Bar-sur-Seine, demeureroient au roi, jusqu'à ce qu'on fut convenu des droits de chacune des parties. 5. Qu'enfin la justice décideroit de tous les differends survenus au sujet du traité d'Arras entre le roi de France & le roi des Romains; & que l'archiduc étant majeur viendroit jurer & ratifier ce traité. Ainsi les comtez de Bourgogne & d'Artois furent démembrez de la couronne de France à laquelle ils n'ont été réünis que long-tems après.

Mariana loco supra cit.

AN. 1493.

XLVI. Dessein du roi de France sur le roïaume de Naples.

La tranquillité que Charles VIII. venoit d'établir dans ses états par les traitez de paix avec le roi d'Angleterre, avec Ferdinand & Isabelle, & avec le roi des Romains, fit qu'il ne pensa plus qu'à l'execution de ses desseins pour la conquête du roïaume de Naples. Et afin de prévenir les esprits en sa faveur, il fit faire par Leonard Baronnat maître des requêtes, un memoire justificatif des droits qu'il prétendoit avoir sur ce roïaume. Voici en peu de mots sur quoi ils étoient fondez.

XLVII. Fondement de ses droits sur ce roïaume.

Les Lombards joüirent du roïaume de Naples jusqu'à ce que leur état fut aboli par Charlemagne en 774. Les enfans de ce prince partagerent la Lombardie avec les Grecs, qui depuis la soumirent toute entiere : mais ils en furent chassez la plus grande partie par les Sarrazins dans les neuviéme & dixiéme siecles. Ces barbares s'y rendirent très-puissans jusqu'à ce que les Normands, Fierabras, Dreux, Robert Guiscard qui fut duc de la Calabre & de la Poüille, les en chasserent entierement dans le onziéme siecle. Les Normands y regnerent jusqu'au mariage de Henri IV. fils de l'empereur Frederic Barberousse qui épousa l'an 1186. à Milan Constance fille posthume de Roger duc de la Poüille. Elle eut Frederic II. empereur mort en 1250. & pere de Conrad mort en 1257. Celui-ci eut pour fils Conradin ; mais le roïaume se soûmit à Mainfroy bâtard de Frederic II. qui fut dépoüillé par Charles d'Anjou frere de saint Louis ; & le pape Clement IV. en investit ce Charles, attribuant le droit de succession à ses hoirs mâles & femelles en ligne directe, & à leur défaut, à un des fils du roi de France qui regneroit alors. Ainsi les princes de la maison d'Anjou, Robert fils de

Charles & d'autres, posséderent cet état jusqu'à la reine Jeanne II. qui étoit fille d'un Charles d'Anjou, & qui fut confirmée dans la possession de son état par Clement VI. Elle mourut sans posterité en 1435.

AN. 1493.

Cette princesse outrée contre le pape Martin V. qui avoit donné l'investiture de son roïaume à Louis III. duc d'Anjou, adopta Alphonse V. de ce nom roi d'Arragon. Mais l'ingratitude, la vanité & les mauvais traitemens de ce prince obligerent la reine à révoquer son adoption, & à instituer pour son heritier le même Louis d'Anjou. Ce prince étant mort avant elle, elle declara son heritier René d'Anjou frere de Louis, le jour même qu'elle mourut, & lui légua ses états par son testament. René étoit alors prisonnier à Dijon depuis sa défaite près de Neufchâtel en Lorraine par l'armée d'Antoine de Vaudemont qui lui disputoit le duché de Lorraine. A peine René fut-il en liberté qu'il partit pour Naples; mais il ne fut point heureux dans cette expedition, de même que son fils Jean duc de Calabre, qui en entreprit inutilement la conquête. La maison d'Arragon qui dès le tems de Charles I. d'Anjou en occupoit une bonne partie, fondée sur les droits de Mainfroy dont Pierre d'Arragon avoit épousé la fille, s'en empara entierement, & s'étoit maintenuë dans cette possession jusqu'à Ferdinand qui regnoit, quoique bâtard, lorsque Charles VIII. en entreprit la conquête. Ainsi le droit du roi de France étoit fondé sur ce que René en mourant avoit laissé Charles d'Anjou comte du Maine son neveu, heritier du comté de Provence & de ses prétentions aux roïaumes de Naples & de Sicile, & ce Charles mourant sans enfans donna la

Sup. liv. cxvi. n.

Mem. de Comines to. 5. de l'édit. de 1723. p. 389.

AN. 1493. Provence & tous ses droits aux mêmes roïaumes à Louis XI. dont Charles VIII. étoit le successeur ; & par consequent heritier des droits de son pere sur les roïaumes de Naples & de Sicile.

XLVIII. Le dessein de la conquête du roïaume de Naples désaprouvé de quelques-uns

Ce droit paroissoit incontestable au roi de France, & cependant son entreprise n'étoit pas goûtée de tout le monde. On avoit déja éprouvé par une fâcheuse experience les mauvais succès des armes Françoises en Italie depuis deux cens ans que la querelle duroit ; on avoit affaire avec des princes qui laissoient souvent à part la bonne foi quand il s'agissoit de leurs interêts, & qui ne pouvant souffrir la domination de la France, ne manqueroient pas de se liguer tous contr'elle pour traverser ses conquêtes. Mais Ludovic Sforce qui avoit usurpé le duché de Milan sur son neveu & qui vouloit s'y maintenir, sçut si bien tourner l'esprit des deux hommes dont on a déja parlé, Etienne de Vers & Guillaume Briçonnet, qui gouvernoient absolument Charles VIII. que ce prince succomba à la tentation de se rendre maître d'un grand roïaume, & de le joindre à sa couronne. Mais pour entendre clairement toute cette intrigue, il faut reprendre les choses de plus haut.

XLIX. Etat dans lequel étoit alors l'Italie.

Il y avoit près de cinq cens ans que le duché de Milan avoit toûjours été possedé par des princes d'Italie. Les Viscomti en avoient joüi jusqu'à Philippe-Marie dernier duc de sa maison, qui n'aïant point d'enfans legitimes, avoit marié sa fille naturelle nommée Blanche à François Sforce bâtard de Jacques connu sous le nom de Jacomusio, & qu'on surnommoit le grand. Ce François choisi par les Milanois pour leur capitaine après la mort de Philippe, les força à le recevoir pour duc en 1450. malgré les droits legitimes

legitimes de Charles duc d'Orleans fils de Valentine de Milan, laquelle avoit pour pere le duc Galeas. François gouverna dans la ſuite aſſez paiſiblement ; mais ſon bonheur ne paſſa pas tout entier à ſes deux fils. L'aîné Galeas-Marie lui ſucceda, mais ſon cadet Ludovic ſurnommé le More à cauſe de ſon teint baſanné, en eut tant de chagrin, qu'il ne penſa plus qu'à le ſupplanter : les moïens ſeuls lui manquoient. Galeas ne regna donc paiſiblement que parce que Ludovic ne pouvoit le traverſer ; & ce ne fut que douze ans après qu'il ſe preſenta une occaſion favorable à ſon ambition. Galeas s'étant rendu odieux au peuple par ſes débauches & ſon extrême férocité, fut aſſaſſiné dans l'égliſe le vingt-ſixiéme de Decembre 1476. Mais comme Jean Galeas ſon fils unique étoit trop jeune pour gouverner, la tutelle en fut d'abord déferée à ſa mere Bonne fille de Louis duc de Savoïe, qui s'en démit en faveur de Ludovic oncle paternel du jeune duc, & lui donna ſans y penſer le moïen d'uſurper le duché de Milan.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 1.

Jean Galeas étant parvenu à l'âge de ſe marier, épouſa Iſabelle d'Arragon fille d'Alphonſe duc de Calabre & de Blanche Sforce. Ludovic s'imagina qu'en donnant à ſon neveu cette princeſſe qui étoit ſa niéce, elle obligeroit ſon époux à paſſer ſa vie ſous la tutelle de leur commun oncle ; mais il ſe trompa. Iſabelle ambitieuſe juſqu'à l'excez, ne fut pas plûtôt devenuë ducheſſe de Milan, qu'elle s'appliqua à gagner ſon mari, & à lui inſpirer le deſir de gouverner par lui-même. Elle l'avoit rendu en moins de deux ans pere d'un fils & d'une fille. Galeas ſur les inſtances de ſa femme preſſa ſon oncle de ſe déſiſter de l'adminiſtration du duché ; mais Ludovic per-

Mem. de Comines ut ſupra, p. 409.

AN. 1493. Bernardino Corio parte 7.

ſuadé qu'il n'y avoit qu'Iſabelle qui lui inſpiroit ces ſentimens, s'en vengea ſur elle, en la mortifiant dans toutes les occaſions. Elle en écrivit au duc de Calabre ſon pere, & au roi de Naples ſon aïeul ; elle leur repreſenta ſes malheurs en termes fort pathetiques, & menaçoit de ſe donner la mort par ſes propres mains, ſi on ne la mettoit au plûtôt en liberté.

Ferdinand & le duc de Calabre voulurent d'abord eſſayer les voïes de douceur & d'honnêteté, avant que d'en venir à la force, & prier Ludovic de remettre le gouvernement à ſon neveu, parce qu'il avoit l'âge porté par les loix, & que ſa famille étoit établie par la naiſſance de deux enfans. Ludovic le promit, & ne demanda que deux ou trois mois de délai pour aſſembler les états du duché & leur rendre compte de ſon adminiſtration. Mais bien loin d'accomplir ſa promeſſe, il emprunta de l'argent, leva des troupes, fortifia les places, & fit tous les préparatifs neceſſaires pour une longue défenſe. On jugea par-là de ſa mauvaiſe foi. Mais Ferdinand ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le punir, il eut donc recours à d'autres puiſſances. Alexandre VI. venoit d'être élû pape. Il avoit trois fils naturels qu'il vouloit élever ; comme l'aîné étoit déja cardinal, le roi de Naples promit aux cadets les premiers fiefs qui vacqueroient dans ſon roïaume ; & le ſaint pere s'en contenta, parce qu'il n'étoit pas encore poſſedé de l'ambition de les rendre ſouverains. Après avoir mis le pape dans ſes interêts, Ferdinand tourna ſes vûës du côté de Pierre de Medicis qui venoit de ſucceder au crédit que ſon pere s'étoit établi dans Florence. Il parut d'abord difficile à ébranler ; c'eſt pourquoi le roi de Naples eut recours à Virginie des Urſins de qui Pierre

de Medicis avoit épousé une des filles. Virginie avoit de grandes obligations à Ferdinand, & il avoit acquis un grand ascendant sur l'esprit de son gendre; il s'en servit pour lui persuader que la ligue qu'il venoit de faire avec Ludovic contre les Venitiens ne devoit point l'empêcher d'en contracter une semblable avec le roi de Naples; que celle-ci lui seroit plus avantageuse, & il l'y détermina sous promesse que cette liaison seroit tenuë fort secrete.

AN. 1493.

L.
Ligue entre le roi de Naples & les Florentins contre Ludovic Sforce.

Il étoit en effet aussi important pour le roi de Naples que pour Pierre de Medicis, que Ludovic ne sçût rien de leur alliance jusqu'à ce que les troupes de Naples se fussent jointes à celles des Florentins. De là dépendoit principalement le succès de l'entreprise qu'ils méditoient. Mais Ludovic penetra bien-tôt ce qui se passoit à son préjudice. Voici ce qui le lui fit soupçonner. C'étoit la coûtume des princes chrétiens à l'élection d'un nouveau pape de lui envoïer leurs ambassadeurs pour le féliciter sur son exaltation; & les princes d'Italie avoient encore plus d'interêt que les autres à s'acquitter de ce devoir. Ils l'avoient fait jusqu'alors séparément. Ludovic s'imagina qu'il seroit plus à propos de n'envoïer qu'une ambassade où les deputez seroient ensemble, & de n'avoir qu'un seul orateur, afin de faire connoître à sa sainteté la liaison qui étoit entr'eux, & que si le nouveau pape se proposoit de les diviser, comme avoit fait Innocent VIII. il en fût détourné en voïant l'union qui se trouvoit entr'eux. Ferdinand accepta volontiers un expedient qui pouvoit le mettre à l'abri de l'orage dont il étoit menacé, & Pierre de Medicis parut d'abord s'y rendre; mais dans la suite il fit tout ce qu'il put pour traverser cette ambassade generale.

AN. 1493.

LI. Ambassade des princes d'Italie au nouveau pape.

Comme il étoit le seul chef de la députation des Florentins, & qu'étant fort riche, il n'épargnoit rien dans les occasions d'éclat; il crut que si son train marchoit avec celui des autres ambassadeurs, il seroit obscurci par le grand nombre; ainsi il résolut d'aller seul à l'audience du pape. Il y fut encore déterminé par Scipion Gentile évêque d'Arezzo, qui avoit préparé un discours pour haranguer sa sainteté, & qui se croïant l'homme le plus éloquent de toute l'Italie, ne vouloit pas ceder cet honneur à Sannazar que Ferdinand avoit choisi pour orateur au nom de tous. Pierre de Medicis ne se contenta pas d'avoir pris ce parti, il engagea aussi le roi de Naples à le suivre. Celui-ci tenta la même chose auprès de Ludovic, qui lui reprocha son infidelité. Soit par inadvertance, soit dans le dessein de s'excuser, le roi de Naples fit entendre à Ludovic qu'il auroit suivi le premier projet, si Pierre de Medicis ne l'avoit porté à l'abandonner; mais qu'il n'avoit pû résister à ses importunitez. Cet aveu fit soupçonner à Ludovic, prince d'ailleurs très-défiant, qu'il y avoit une union formée entre le roi de Naples & Pierre de Medicis, & il prit des mesures pour le découvrir plus particulierement. Cependant chaque prince fit au pape ses soûmissions à part, de même que chaque republique. Pierre de Medicis s'y distingua par sa magnificence. Le discours de l'évêque d'Arezzo fut si bien reçu & si applaudi qu'on le fit imprimer à la tête de ces sortes d'ouvrages.

LII. Ludovic Sforce anime le pape contre le roi de Naples.

Quoique Ludovic n'ignorât pas que le pape lui eût sçu mauvais gré de ce qu'il avoit ouvert le dessein d'une députation generale, cependant comme ce projet n'avoit point été executé, il crut que le mécon-

tentement du pape ne pouvoit pas l'empêcher de recourir à lui & de lui demander du secours contre le roi de Naples & les Florentins. Il avoit dans ses interêts le cardinal Ascagne qui étoit bien venu du saint pere, & il comptoit sur son crédit. Il ne s'agissoit que de saisir une occasion favorable pour se faire écouter. La vente que François Cibo fils du défunt pape venoit de faire de quelques principautez à Virginie des Ursins commandant des armées de Naples, lui fournit cette occasion. Cibo avoit fait cette vente sans la participation du pape dont ces principautez relevoient comme fiefs du saint siege ; il ne les avoit vendus que quarante mille écus d'or, ce qui n'égaloit pas le revenu de deux années de ces principautez ; c'étoit le roi de Naples qui avoit fourni cette somme à Virginie : le pape devoit être indisposé contre toute cette conduite.

AN. 1493.

Ludovic qui n'en doutoit pas profita de l'occasion. Il représenta au pape, que s'il souffroit l'injure qu'on venoit de lui faire, le saint siege perdroit & son autorité & sa sûreté ; qu'il ne falloit pas tant s'en prendre à Virginie des Ursins, qui n'avoit fait que prêter son nom, qu'au roi de Naples qui avoit fourni l'argent ; que la haine de ce prince pour la maison de Borgia étoit irréconciliable, qu'il en avoit donné des preuves dans toutes les occasions, & que si sa sainteté ne perdoit Ferdinand, elle devoit s'attendre que ce prince la perdroit. Le cardinal Ascagne son frere appuïoit fortement toutes ces raisons pour obliger le pape à opposer une nouvelle ligue à celle des Florentins & du roi de Naples, l'assurant qu'il y feroit entrer les Venitiens. L'affaire fut bien-tôt concluë,

Guicciardin hist. Ital. lib. 1.

AN. 1493.

Ludovic prêta à Alexandre VI. l'argent dont il avoit besoin, leva trois cent lances, & commença à agir pour former une ligue avec les Venitiens, pendant que d'un autre côté il sollicitoit Pierre de Medicis à demeurer neutre, afin d'être plus en état de pacifier les differends qui surviendroient entre les confédérez. Ludovic lui fit entendre que le pape traverseroit, quand il lui plairoit, la liaison des Florentins avec les Napolitains; parce que ses états étoient justement au milieu d'eux; mais qu'il n'en étoit pas de même de la liaison des Florentins & des Milanois, dont les états étoient contigus.

LIII
Il ne peut engager Pierre de Medicis dans ses interêts.

Mais Pierre de Medicis étoit trop engagé pour rompre avec Ferdinand. Il renvoïa l'agent de Ludovic, & ne pensa plus qu'à executer son dessein. Son refus déconcerta un peu Ludovic, & lui fit tourner toutes ses vûës du côté de la republique de Venise, plus capable de le proteger que celle de Florence. Il lui envoïa ses ambassadeurs, qui aïant été admis au conseil, representerent qu'il falloit opposer une autre ligue à celle des Florentins & du roi de Naples; que le pape n'étoit pas éloigné d'y entrer, & que si les Venitiens vouloient faire la même chose, ils conserveroient sûrement le repos de l'Italie, en mettant la ligue opposée dans l'impossibilité de rien entreprendre. Comme les Venitiens crurent que ce seroit pour eux une occasion de faire de nouvelles conquêtes, parce que fournissant seuls plus de troupes que le pape & Ludovic ensemble, ils emporteroient par consequent la meilleure partie de la dépoüille des Napolitains & des Florentins; ils écouterent favorablement cette proposition. Cependant ils ne donne-

rent pas d'abord de réponse positive, parce qu'ils craignoient que le pape ne manquât de parole, ce qui lui arrivoit souvent.

LIV.
Ligue entre le pape, les Venitiens & le duc de Milan.

Ce qui les détermina enfin, fut la nouvelle qu'ils reçurent de Constantinople que Bajazet se préparoit à leur faire la guerre. Ils prévirent que si le sultan pouvoit être détourné de ce dessein, ce seroit la crainte, en les attaquant, d'avoir affaire aux trois plus puissans états d'Italie. Sur cette raison ils accepterent la nouvelle ligue; elle fut signée dans le mois d'Avril 1493. Toute l'Italie fut allarmée, lorsqu'on en apprit la nouvelle. Il n'y a point de doute que Ferdinand & Pierre de Medicis n'eussent remporté de grands avantages, s'ils eussent d'abord pris les armes. Mais le projet du cardinal de saint Pierre aux liens neveu de Sixte IV. & grand ennemi d'Alexandre VI. les arrêta trop long-tems. Ce cardinal s'étoit persuadé que le nouveau pape avoit conjuré sa perte; c'est pourquoi il s'étoit refugié au sortir du conclave dans son évêché d'Ostie, dont il avoit le gouvernement; & il s'étoit enfermé dans la citadelle de cette place, où il avoit une forte garnison, dans l'assurance que les Colonnes avec lesquels il étoit fort uni, le délivreroient, ou du moins favoriseroient son évasion en cas de siege. Pour achever de ruiner les desseins du pape & l'empêcher de lui nuire, il avoit reconcilié les Colonnes avec les Ursins qui étoient ennemis declarez depuis plusieurs siecles; & tous ensemble avoient pris des mesures pour surprendre Rome. Alphonse duc de Calabre & Pierre de Medicis avoient approuvé ce projet; le premier devoit conduire des troupes suffisantes pour garder la place. Mais Ferdinand qui craignoit que le cardinal de saint

AN. 1493. Pierre aux liens, n'en demeurât pas à la seule prise de Rome, & ne portât sa haine aux dernieres extrémitez, ne voulut point consentir à ses entreprises. Il fit plus.

Il détacha les Ursins de ses interêts, il les accommoda avec le pape, & il perdit pour faciliter cet accord les quarante mille écus d'or qu'il avoit prêtez à Virginie pour être comptez à Cibo. Il obtint de lui qu'il remettroit au pape les mêmes principautez que Cibo lui avoit venduës en lui en donnant d'égale valeur dans la province de la Poüille, pour le dédommager. Par cet accommodement la ligue que Ludovic étoit venu à bout de former, lui devenoit inutile, ce qui le chagrina; mais sans se décourager il tenta de se lier avec la France.

LV. Ludovic recherche l'alliance des François.

Mem. de Comines l. 7. c. 2.

Guicciardin. hist. d'Ital. lib. 1.

Il s'informa avec soin du veritable état de ce roïaume, & aïant sçu que le crédit de la duchesse de Bourbon venoit de cesser, & qu'il étoit entierement passé entre les mains d'Etienne de Vers & de Guillaume Briçonnet, favoris de Charles VIII. il mit tout en œuvre pour les gagner. Le pape qui étoit déja prévenu contre le roi de Naples, entra dans ses vûës. Tous deux prirent ensemble les mesures necessaires pour envoïer secretement en France des personnes affidées pour sonder les dipositions du roi. Ils s'adresserent d'abord à de Vers & à Briçonnet. Le premier avoit commencé sa fortune par les services les plus bas de la garde-robe du dauphin & l'avoit poussé jusqu'à la dignité de chambellan & de senechal de Beaucaire. Le second de president de la chambre des comptes étoit devenu intendant des finances, & enfin étoit entré dans l'état ecclesiastique. Tous deux avoient l'oreille du roi. Pour les engager, on promit au

au premier une principauté dans le roïaume de Naples, & à l'autre un chapeau de cardinal. Des promesses si flatteuses les porterent à faire toutes les avances necessaires pour engager le roi dans le parti de Ludovic. Quand on fut informé de ce premier succès, on agit plus ouvertement. Le pape & Ludovic convinrent qu'il falloit envoïer une ambassade solemnelle vers Charles VIII. On nomma pour cela le comte Charles de Beljoyeuse & le comte de Cajazzo de la maison de San-Severino ennemie mortelle de Ferdinand ; on les chargea d'un ample memoire pour exposer les droits du roi sur le roïaume de Naples, & pour l'engager à les poursuivre par la voïe des armes ; ce qu'ils firent en plein conseil. Ils montrerent les avantages & toute la gloire qui en reviendroit à la France, & firent beaucoup valoir la facilité qu'il y avoit à faire cette conquête, qu'ils fondoient sur les bonnes intentions de Ludovic, & sur les dispositions des Napolitains lassez de la tyrannie & des cruautez de Ferdinand ; sur la haine que les Venitiens lui portoient, & sur la promesse autentique que faisoit le pape de seconder les François.

AN. 1493.

LVI. Le roi de France écoute ses propositions malgré les remontrances de son conseil.

Ils rapporterent encore plusieurs autres raisons qui furent fort goûtées du roi, mais differemment reçuës de son conseil. Ceux qui s'y opposerent le plus furent le maréchal des Cordes & l'amiral de Graville. Ils firent voir que cette conquête étoit éloignée, qu'on auroit affaire à deux princes qui avoient beaucoup de prudence & d'experience ; qu'ils s'étoient assurez de leurs états par la mort des principaux seigneurs qui seuls pouvoient y introduire l'ennemi, & que la confiscation de leurs biens jointe aux épargnes d'un long regne les avoit rendus assez riches

AN. 1493. pour ſoutenir long-tems la guerre, pendant que l'armée Françoiſe s'épuiſeroit en dépenſe & en fatigues. Qu'on ne pouvoit ſe fier à Ludovic, le plus fourbe de tous les hommes, qui violoit les loix divines & humaines pour ſupplanter ſon neveu ; qu'il étoit décrié dans toute l'Italie pour ſa mauvaiſe foi ; & que quand les François réuſſiroient dans leur entrepriſe, peut-être auroient-ils plus de peine à retourner du roïaume de Naples dans leur païs, qu'ils n'en auroient eu à le conquerir. Ce diſcours ébranla ſi fort Briçonnet, qu'il ſe repentit d'avoir ſollicité le roi à s'engager dans un deſſein ſi mal concerté. Mais Charles VIII. déferant plûtôt au ſentiment de de Vers ſeneſchal de Beaucaire, qu'à celui de ſes autres miniſtres, perſiſta toûjours dans le même ſentiment.

LVII. Ligue entre le roi de France & Ludovic Sforce.

Guicciardin. hiſt. lib. 1.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Le prince de Salerne, Bernardin de Biſignano & d'autres ſeigneurs Napolitains exilez, qui s'étoient refugiez en France, avoient fort contribué par leurs diſcours à déterminer le roi. L'on en vint donc à la concluſion d'un traité, dont les principaux articles de la part du roi de France, étoient qu'il n'entreprendroit rien ſur le duché de Milan ; qu'il y conſerveroit l'autorité de Ludovic ; que pour aſſurer ſa protection, il laiſſeroit en paſſant deux cent lances dans la ville d'Aſt qui appartenoit au duc d'Orleans, & qu'on lui donneroit la principauté de Tarente après la conquête du roïaume de Naples. Ludovic de ſon côté s'obligeoit de faire prêter à Charles VIII. avant que ſon armée ſortît de France, deux cent mille écus pour être uniquement emploïez à la païer ; d'y joindre, quand elle paſſeroit par le duché de Milan, cinq cent lances que le même Ludovic entretiendroit à ſes dépens, tant que la guerre dureroit, de donner

à cette armée le paſſage, & les rivieres & les ports de l'état de Genes pour la sûreté de la flotte de France, aussi nombreuſe que ſa majeſté le ſouhaiteroit.

AN. 1493.

LVIII. Le roi de Naples ſe prépare à la guerre contre la France.

Ferdinand que la tempête menaçoit, ne s'appliqua plus qu'à lever de nouvelles troupes, viſiter les meilleures places, renforcer les garniſons, diſtribuer des milices pour garder les côtes, & ſur-tout à emprunter de l'argent de tous ceux qui voulurent lui en prêter. Il travailla enſuite à raſſurer ſes peuples, en leur inſpirant beaucoup de mépris pour les François, & leur expoſant les difficultez de leur entrepriſe. Y avoit-il apparence que les republiques de Veniſe & de Florence, le duc de Ferrare & le ſouverain pontife, vouluſſent expoſer leurs états au pillage, en y introduiſant une armée étrangere ? Toutes ces puiſſances aïant un même interêt de s'y oppoſer, c'étoient autant d'ennemis que les François auroient à combattre. Les Venitiens ſur-tout jaloux de leur liberté ne ſe réſoudroient jamais à recevoir chez eux les François ; & quand après les avoir arrêtez long-tems, ils leur accorderoient enfin le paſſage, ces étrangers rebutez par les fatigues d'une longue & penible marche arriveroient dans le roïaume de Naples, où ils trouveroient une armée fraîche compoſée de ſoldats aguerris qui les battroient aiſément. Et puis les rois de Caſtille & d'Arragon à qui la Sicile appartenoit, veroient-ils d'un œil tranquille les François ſe rendre maîtres du roïaume de Naples, eux qui avoient à craindre qu'après en avoir fait la conquête, ils ne vouluſſent faire valoir les mêmes prétentions ſur le roïaume de Sicile ?

Mais quelqu'aſſurance que le roi de Naples fit paroître, il n'en étoit pas dans le fonds moins allarmé

AN. 1493.

LIX. Ses inquiétudes sur les préparatifs qu'on fait en France.

sur le danger pressant qui le menaçoit. Les extrémitez fâcheuses où les ducs d'Anjou & de Calabre avoient réduit son pere & lui, lui faisoient entrevoir ce qu'il devoit craindre d'un roi de France qui le venoit attaquer en personne. Si les premiers l'avoient obligé d'abandonner ses états, comment pouvoit-il se promettre de résister à un jeune prince qui à la tête d'une nombreuse armée avoit résolu de le dépoüiller d'un bien qu'il prétendoit lui appartenir; lui qui s'étoit attiré la haine de sa noblesse, & qui avoit tellement opprimé ses peuples par sa tyrannie, qu'ils ne demandoient qu'à changer de maître; lui qui ne pouvoit compter sur l'amitié d'aucun prince d'Italie, puisqu'il n'y en avoit aucun qu'il n'eût offensé, ou en leur declarant la guerre, ou en travaillant à les diviser, ou en excitant leurs sujets à la révolte, & s'il se fioit sur les trésors qu'il avoit amassez, d'où pouvoit-il esperer des ressources lorsqu'ils seroient épuisez, & que les François une fois entrez dans le roïaume de Naples, l'empêcheroient d'en tirer aucun secours? Dans des circonstances si embarassantes, le meilleur parti qu'il crut devoir prendre, fut d'appaiser les François. Frederic d'Arragon son second fils avoit épousé une princesse de Savoye sœur de la mere de Charles VIII. Il en avoit une fille que la duchesse de Bourbon sa cousine germaine avoit élevée à la cour de France, & qu'on avoit dessein de marier au roi d'Ecosse qui la recherchoit, la bienséance vouloit que le contrat fût fait à la cour de France où elle résidoit.

LX. Il envoïe des ambassadeurs au roi Charles VIII.

Ferdinand se servit de cette voïe pour negocier quelqu'accommodement & engager Charles VIII. à se désister de son entreprise. Il envoïa à Paris des

ambassadeurs à la tête desquels étoit Camillo Pandone fort agréable au roi, dont il étoit connu. Leurs lettres de créance ne contenoient que le reglement des articles du mariage de la petite-fille de Ferdinand. Mais ils avoient des ordres secrets qu'ils ne devoient communiquer qu'à Briçonnet & au senechal de Beaucaire. Ferdinand offroit à sa majesté très-chrétienne un tribut de cinquante mille écus par an, & à en passer par toutes les conditions qu'elle voudroit exiger, pourvû qu'elle accordât la paix; mais comme on craignoit en France de donner quelqu'ombrage au pape, de qui le roïaume de Naples étoit déja feudataire, & qui venoit de faire une démarche qui sembloit marquer un dessein formé de s'unir plus étroitement avec la France; le conseil du roi à qui l'affaire fut proposée, representa aux ambassadeurs de Naples que ce qu'ils demandoient ne pouvoit s'executer. On se contenta de terminer avec eux l'affaire d'Ecosse; on leur declara ensuite, que la France ne vouloit plus désormais avoir de liaison avec Ferdinand; & on leur fit voir les préparatifs qu'on faisoit pour la guerre.

AN. 1493.

LXI.
Il s'adresse au pape, aux Venitiens & aux rois catholiques.

Le roi de Naples informé de ces résolutions du conseil de France, s'adressa au pape & lui offrit pour Godefroy Borgia son fils, une fille naturelle du duc de Calabre, qui lui apporteroit pour dot la principauté de Squillacio, dix mille ducats de rente, & une compagnie de cent hommes d'armes entretenus. Le saint pere accepta l'alliance & la principauté qu'on lui offroit; mais il ne voulut point entrer dans la ligue qu'on lui proposoit, il offrit d'ailleurs à Ferdinand tous les services qu'il pourroit lui rendre pourvû qu'on ne lui parlât point de ligue. Le roi de Naples

AN. 1493.

peu ſatisfait des ſentimens du pape, eut recours au ſenat de Veniſe & aux rois catholiques, dont il ne fut pas écouté auſſi favorablement qu'il l'auroit ſouhaité; deſorte que ſa derniere reſſource fut en Ludovic Sforce, à qui il fit une peinture très-vive des malheurs qu'il alloit attirer ſur l'Italie & ſur lui-même, puiſqu'il y ſeroit le premier expoſé, & l'aſſura qu'il le laiſſeroit paiſible poſſeſſeur du duché de Milan. Ludovic ſçut profiter en ſon tems de la foibleſſe de ſon ennemi.

LXII. Ambaſſades de Charles VIII. à Veniſe, à Rome, à Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 4.

Charles VIII. de ſon côté negocioit en Italie. Il envoïa pour ce ſujet à Veniſe Perron de Baſchi Italien dont Jean d'Anjou duc de Calabre s'étoit avantageuſement ſervi dans ſes affaires de Naples & de Catalogne. Ses ordres portoient de commencer par les Venitiens, d'aller enſuite trouver le pape & la republique de Florence, & de ne rien omettre pour les engager tous trois à favoriſer le roi dans la guerre de Naples. Mais les premiers répondirent à Baſchi,

LXIII. Les Venitiens s'excuſent ſur la guerre avec les Turcs.

qu'il leur étoit impoſſible de s'unir avec le roi ſon maître & de l'aſſiſter, à cauſe des avis certains qu'ils avoient reçus de Conſtantinople, que Bajazet empereur des Turcs étoit ſur le point de leur declarer la guerre, & qu'il y auroit de l'imprudence & de la préſomption pour eux à ſe mêler de conſeiller un prince qui avoit de ſi grands hommes dans ſa cour. Cette réponſe n'étoit qu'une défaite, n'y aïant aucune apparence que le ſultan penſât à leur déclarer la guerre. Mais ils ſuppoſoient, dit Comines, que Charles VIII. n'iroit point en perſonne à Naples, qu'il ſe contenteroit d'y envoïer un de ſes generaux; & de-là ils concluoient qu'ils ſeroient maîtres d'arrêter ſon entrepriſe préciſément lorſqu'ils le jugeroient

à propos. Ils pensoient à se voir vengez par les François, non pas tout-à-fait de Ferdinand à qui ils ne vouloient pas tant de mal; mais d'Alphonse son fils qu'ils accusoient d'avoir suborné des gens pour empoisonner leurs cîternes, & d'avoir formé contr'eux pendant que leurs forces étoient occupées devant Ferrare, une ligue de tous les princes d'Italie, qui les auroit infailliblement accablez; si l'inconstance & l'infidelité de Ludovic ne les eussent garentis.

LXIV. Les Florentins n'accordent au roi ses demandes qu'avec beaucoup de peine.

Baschi peu content de la réponse des Venitiens, passa à Florence & demanda à la republique, qu'en consequence de la bonne union qui étoit entr'elle & les François, elle accordât à ceux-ci le passage libre sur ses terres, les vivres & les autres choses necessaires à juste prix; de plus un renfort de cent hommes d'armes entretenus à ses frais durant la guerre. Cette demande embarassa Pierre de Medicis. Il répondit que la republique n'avoit rien de plus cher que l'amitié des François, mais que c'étoit par cet endroit-là même qu'elle les prioit de ne pas insister sur leurs demandes, puisqu'elle ne les pouvoit accorder presentement que l'armée du roi n'étoit point en Italie, sans s'exposer à une ruine entiere de la part du roi de Naples. Baschi lui repliqua que la chose demeureroit secrete, & ajoûta, qu'en refusant ils s'attireroient l'inimitié du roi de France, qui leur feroit sentir la premiere impetuosité de ses armes; & que s'ils étoient vaincus, non seulement on ravageroit leur païs; mais encore on leur ôteroit la liberté. Cette menace n'étoit pas vaine, & Pierre de Medicis demanda quelque tems pour rendre une derniere reponse. Son dessein étoit de donner avis à Ferdinand de l'embarras où il se trouvoit, & de la necessité d'ac-

AN. 1493.

corder au roi ce qu'il demandoit, pour éviter un soulevement de la ville de Florence contre lui; & quoique Ferdinand ne goûtât point ses raisons, les Florentins signerent toutefois le traité que Baschi leur presenta; mais ce fut après beaucoup de délais.

LXV. Le pape ne donne que des réponses vagues & generales.

Il ne restoit plus que le pape, Baschi alla le trouver, & lui offrit d'abord des benefices en France pour celui de ses fils qu'il vouloit élever à la dignité de cardinal, & des terres pour les deux autres. Mais le saint pere ne fit que des réponses generales, il declara qu'il vouloit garder entre les parties une exacte neutralité, quoiqu'il eût été en partie cause de la guerre. Son but étoit de tirer de Ferdinand beaucoup plus que la France ne lui offroit; & c'est ce qui inquietoit le roi de Naples, qui voïoit que malgré toutes ses complaisances il ne pouvoit s'assurer qu'il fût pour lui.

LXVI. Mort de l'empereur Frederic III.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. pag. 506.

Michou l. 4. c. 57.

Bonfin. decad. 3.

Frederic III. empereur mourut le septiéme de Septembre de cette année 1493. à Lintz en Autriche, dans la soixante-dix-huitiéme année de son âge, après un regne de cinquante-trois ans & quatre mois. La gangrene étant survenuë à une de ses jambes, on la lui coupa pour empêcher le mal de gagner; mais il ne put survivre à cette douloureuse operation. Son corps fut transporté à Vienne en Autriche & mis dans le tombeau des empereurs.

Ce prince aussi-tôt qu'il fut arrivé à l'empire, s'attacha à dissiper les factions qui se formoient dans ses états; & lorsqu'il se vit contraint de prendre les armes, il se contenta de punir les plus rebelles. Il aimoit le repos, & dissimula avec tant de soin les sujets de plaintes que lui donnerent quelques papes, que les Italiens disoient qu'il enfermoit une ame

morte

morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs légats du concordat de la nation Germanique, il confirma la bulle d'or; & pour retrancher le grand nombre de procez que le droit Romain avoit introduit dans la justice, il fit imprimer le code des fiefs. Quelqu'inclination qu'il eut pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais si cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers que sous son empire. Les historiens lui reprochent une extréme avarice; & on en a vû des traits assez marquez dans tout ce qu'on a rapporté de lui. En un mot il avoit toutes les qualitez d'un politique & aucune du guerrier, la tête forte & les bras foibles. Les couronnes de Hongrie & de Boheme seroient demeurées dans la maison d'Autriche, s'il avoit eu autant de courage pour executer, que de facilité à enfanter de grands desseins. Il épousa Eleonore fille d'Edoüard roi de Portugal dont il eut trois fils & deux filles. Le premier fils nommé Christophle mourut n'étant encore qu'enfant. Le second fut Maximilien qui lui succeda. Le troisiéme nommé Jean mourut jeune. La premiere des filles appellée Helene mourut aussi dans un âge fort tendre. La seconde appellée Cunegonde épousa Albert le sage duc de Baviere, après la mort duquel elle embrassa la vie monastique. Maximilien étoit alors âgé de trente-cinq ans, & il y avoit déja quelques années qu'il étoit roi des Romains.

LXVII. Maximilien lui succede à l'empire.

Ce prince aïant appris que les chrétiens venoient d'être défaits par la faute de Bernardin Frangipane, sans se laisser toucher par les circonstances où il se trouvoit lui-même, voulut aller avec son armée pour venger la religion de cette perte; mais aïant

AN. 1493. appris que les infideles s'étoient retirez, il suspendit l'execution de son dessein. Frangipane perdit la vie dans cette action.

LXVIII. Soins du pape pour réünir les Hongrois, & ramener les Hussites à l'église.

Bonfin. dec. 5. l. 3.

Naucler. to. 3. general. 50. p. 506.

Cromer lib. 30.

Les Hongrois étant ceux qui avoient le plus perdu par cette victoire des Turcs, Uladislas leur roi s'appliqua à la réparer. Il leva de nouvelles troupes & le pape promit beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes; il s'appliqua d'abord à établir la paix & l'union parmi les seigneurs de Hongrie, afin que leur division ne fût point un obstacle à la guerre qu'on vouloit entreprendre, & il menaça des censures de l'église ceux qui s'y opposeroient. Il en donna la commission à l'évêque de Trani son légat, qui fut en même tems chargé d'emploïer son zele pour ramener à l'église ceux de Prague qui étoient infectez des erreurs des Hussites; en quoi il réussit assez heureusement. Uladislas en informa le souverain pontife qui adressa differens brefs à ce prélat, au roi de Hongrie & à Albert roi de Pologne, pour les exhorter à ne se point relâcher de leurs bons desseins. Il fait dans ses brefs une description assez vive des tourmens que les chrétiens ont soufferts de la part des infideles, & dit que les divisions des princes ne servoient qu'à les rendre plus cruels. Il y témoigne sa joïe du retour des Bohemiens Hussites à l'église. Il nomme l'évêque de Trani son internonce; il le charge de travailler à établir une union parfaite entre les seigneurs, afin de réduire plus aisément l'ennemi commun de la chrétienté. Mais toutes les exhortations du souverain pontife n'arrêterent pas les progrès des Turcs; tous les princes s'en mettoient fort peu en peine, & n'étoient attentifs qu'aux entreprises du roi de France sur le roïaume de Naples.

Raynald. Annal. hoc anno 1493. n. 6.

AN. 1493.

Au mois d'Avril de cette même année, le pape adressa une autre bulle à l'évêque d'Avila en Espagne, au sujet de la conquête que Ferdinand venoit de faire du roïaume de Grenade. Sa sainteté charge ce prélat de faire réparer les anciennes églises, & d'établir quatre cathedrales; sçavoir, à Grenade qui seroit la métropolitaine, à Malaga, à Guadix & à Almeria, on donna des bornes convenables à chacun de ces dioceses. Ferdinand obtint aussi du pape les grandes maîtrises des ordres de saint Jacques & d'Alcantara. Innocent VIII. lui avoit déja accordé celle de Calatrava pendant sa vie, après la mort de Garcias Pardilla qui la possedoit. Alphonse Cardenas étant mort en 1493. la grande maîtrise de saint Jacques lui fut encore accordée; & dans l'année suivante l'évêché de Seville aïant été donné à Jean Stunica grand-maître d'Alcantara, le gouvernement de cet ordre fut cedé à Ferdinand, après la mort duquel Isabelle en devoit joüir, si elle lui survivoit.

LXIX. Erection d'évêchez dans le roïaume de Grenade.

Bullar. l. 4. p. 230.

Raynald. ut sup. n. 7.

LXX. Les trois grandes maîtrises des ordres d'Espagne données à Ferdinand.

Sup. lib. CXVI. n. 104.

Christophle Colomb après avoir heureusement terminé sa navigation, & bâti sur le bord de la mer à Cuanalay une des isles Lucaïes, un fort de bois où il laissa trente-huit Espagnols, arriva en Espagne au port de Palos avec de grandes richesses de ces païs-là. On l'admit au conseil du roi, où l'on fut content du recit qu'il fit de son voïage. Dès qu'il eut fait connoître le moïen de conquerir ces riches provinces, on résolut de l'y envoïer en qualité d'amiral des Indes, & tous les privileges qu'il demanda lui furent accordez. L'acte de cette concession est du dix-huitiéme de Mai 1493. Le roi l'annoblit lui & toute sa posterité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq isles d'or avec un monde pour ci-

LXXI. Retour de Christophle Colomb en Espagne.

Barros dec. 1. Asia lib. 3. c. 11.

Surita to. 5. l. 1. cap. 25.

AN. 1493.

mier. On dit que quelques seigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit si justement acquise, déprimerent beaucoup ce voïage qui leur paroissoit très-aisé, sûr & hors de tout danger, à l'exception de celui qu'on court ordinairement sur mer. Ils ajoûterent qu'il n'y avoit personne qui n'eût pu faire la même chose, & qu'on se seroit bien passé d'avoir recours à un Italien pour une entreprise si peu importante. Colomb qui étoit present à tous ces discours ne répondit rien; mais il se leva, alla chercher un œuf, l'apporta sur la table, & demanda à tous ceux de l'assemblée, lequel d'entr'eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit sur la table. Quelques-uns furent assez simples pour entreprendre de le faire; d'autres nierent absolument que la chose fut possible. Mais Colomb leur repliqua que rien n'étoit plus aisé, en cassant l'œuf par le bout, comme il fit dans le moment même, & plaça l'œuf tout droit sur la table. Chacun se mit à rire & se moqua de la prétenduë adresse de Colomb, puisqu'il n'y avoit personne qui n'en pût faire autant: Il est vrai, repartit Colomb, cependant aucun d'entre vous n'a pû faire une chose si aisé, avant que je la lui eusse apprise: il en est de même de la découverte du nouveau monde; personne n'a pû le faire avant moi, & tout le monde le croit facile après que je l'ai trouvé.

Ferdinand & Isabelle ne manquerent pas de donnerent avis au pape de l'heureux succès de sa navigation; & le saint pere qui croïoit rehausser l'idée de son pouvoir, en donnant ce qu'il ne pouvoit ni accorder ni ôter à Ferdinand, adressa un bref à ce prince & à Isabelle, par lequel il leur donne à perpetuité à eux & aux autres rois de Castille & de Leon leurs

ſucceſſeurs, toutes les iſles & terres-fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne du Pole arctique au Pole antarctique, c'eſt-à-dire, du Septentrion au Midi, ſoit que les terres-fermes trouvées ou à trouver fuſſent vers les Indes, ſoit qu'elles fuſſent ſituées en quelqu'autre endroit. AN. 1493.

LXXII. Le pape donne aux rois d'Eſpagne les païs découverts par Colomb.

Bullar. tom. 1. Alex. VI. conſtit. 2. n. 78. p. 42.

Barros de Aſia dec. 1. l. 3. 11.

Et pour empêcher toute conteſtation, le ſouverain pontife dans ſa bulle du troiſiéme de Mai 1493. dans une ſeconde du quatriéme du même mois, & dans une troiſiéme quelque tems après, dit que cette ligne ſera diſtante des iſles qu'on appelle communément les Açores & du Cap-vert, de cent lieuës du côté de l'Occident & du Midi, de telle maniere toutefois, que toutes les iſles & terres-fermes qui auroient été trouvées & poſſedées actuellement par quelque roi ou prince chrétien juſqu'au jour de la Nativité de Jeſus-Chriſt, depuis cette ligne vers l'Occident & le Midi, demeureroient en ſa poſſeſſion, ſans que les rois de Caſtille y puſſent prétendre aucun droit. Le pape ajoûte, qu'il ne leur accorde ce don, qu'à condition qu'ils envoïeroient dans ces iſles des perſonnes zelées, ſçavantes & craignant Dieu, pour inſtruire les peuples dans la foi. Ce qui fut fort mal executé, parce qu'on avoit plus d'ardeur pour l'or de ces habitans, que pour le ſalut de leurs ames, comme les effets le démontrerent aſſez.

LXXIII. Conteſtations entre les rois de Caſtille & de Portugal, touchant ces découvertes.

Genebrard in chron. ſub Alexand. VI.

Les autres précautions du pape ne furent pas mieux executées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la conceſſion que le pape Eugene IV. en avoit faite à leur roi. Les Caſtillans ſe défendirent ſur la bulle d'Alexandre VI. qui étoit aſſez nouvelle. On tint ſur ces conteſtations pluſieurs aſſemblées, on tira de

AN. 1493.

Gonsal. Ferdin. histor. gener. Novi Orbis l. 2. c. 8.

Raynald. 1493. n. 24.

P. Alexand. hist. eccles. to. 1. saeculi XV. de Alex. VI.

nouvelles lignes, on en vint même quelquefois aux mains; mais comme il étoit de l'interêt du pape de soutenir la prétenduë donation qu'il avoit faite aux rois catholiques, celui de Portugal fut obligé de ceder, pour ne se pas broüiller avec le saint siege; & Ferdinand ne pensa plus qu'à envoïer des missionnaires dans ces nouveaux païs. Raynaldus dit, que le premier qui y alla fut Bernard Bail religieux Franciscain & Catalan, qui partit avec douze prêtres dont il fut superieur. La bulle dont le souverain pontife le chargea pour cette commission est du vingt-quatriéme du mois de Juin de cette année.

LXXIV. Promotion de cardinaux par Alexandre VI.

Mezeray abreg. chron. to. 4. p. 46.

Mariana l. 26. c. 2.

Aubery hist. des cardinaux.

Surita. to. 5. l. 1. c. 22.

Cromer. lib. 30.

Volaterran. lib. 7.

Bonfin. dec. 5. lib. 3.

Alexandre VI. qui avoit élevé son neveu Jean Borgia à la dignité de cardinal aussi-tôt après son élection, fit dans cette année une autre promotion de douze sujets: sçavoir, Jean Morton Anglois, archevêque de Cantorberi, chancelier d'Angleterre, prêtre cardinal du titre de sainte Anastasie. Le second, Jean-Antoine de Saint-George natif de Plaisance, évêque d'Alexandrie, du titre des saints Nerée & Achillée, patriarche de Constantinople, puis évêque de Parme, d'Albane, de Palestrine & de Sabine. Le troisiéme, Jean de la Grôlaye de Villiers François, abbé de saint Denis, puis évêque de Lombez, du titre de sainte Sabine. Le quatriéme, Bernardin de Carvajal Espagnol, évêque de Carthagene, du titre de saint Marcellin & de saint Pierre, puis de sainte Croix de Jerusalem, & évêque d'Ostie, doïen du sacré college. Le cinquiéme, Raymond Perrault évêque de Gurk & de Saintes, du titre de sainte Marie la neuve. Le sixiéme, Cesar Borgia fils naturel du pape, diacre du titre sainte Marie la neuve, qui remit le chapeau en 1498. fut duc d'Urbin & de Va-

lentinois, & épousa Charlotte d'Albret. Le septiéme, Hyppolyte d'Est de Ferrare, archevêque de Milan & de Narbonne, diacre du titre de sainte Lucie. Le huitiéme, Frederic Casimir fils du roi de Pologne, évêque de Cracovie, diacre du titre de sainte Lucie. Le neuviéme, Julien Cesarini Romain, évêque d'Ascoli, diacre du titre de S. Serge & de S. Bacche, puis de saint Ange. Le dixiéme, Dominique Grimani Venitien, diacre du titre de saint Nicolas *inter imagines*, patriarche d'Aquilée, puis prêtre du titre de saint Marc & évêque de Porto. Le onziéme, Alexandre Farnese Romain, diacre du titre de saint Cosme & de saint Damien, puis de saint Eustache, évêque d'Ostie, doïen des cardinaux, & dans la suite pape sous le nom de Paul III. Le douziéme, Bernardin Lunati de Pavie, diacre du titre de saint Cyriaque. Cette promotion se fit le vingtiéme de Septembre, & le sacré college n'en approuva que sept.

LXXV.
Le pape approuve l'ordre des Minimes.

Raynald. hoc anno 1493.

L'ordre des hermites de S. François fondé par S. François de Paule, prenant tous les jours de nouveaux accroissemens, par les divers établissemens & par le nombre de sujets qui se presentoient pour y être reçûs; le S. fondateur dressa une regle qu'il mit en état d'être presentée au saint siege, & Alexandre VI. l'aïant approuvée, confirma son ordre dans cette année 1493. Il changea aussi le nom d'hermites que portoient ces religieux en celui de Minimes. Vers le même tems cet ordre s'établit en Espagne sous la protection des rois Ferdinand & Isabelle ausquels S. François envoïa des religieux de son convent du Plessis, & ils y furent nommez les freres de la victoire, à cause de la prise de Malaga sur les Maures, que Ferdinand attribua aux prieres & aux merites du

l'étude de l'écriture sainte, qu'à combattre les Juifs & les Mahometans dans les ouvrages qu'il composa, & qu'à confondre l'astrologie judiciaire. Il renonça même à sa souveraineté de la Mirandole, & distribua tout son bien aux pauvres, affligeant son corps par les jeûnes & les austeritez de la penitence, & ne s'appliquant qu'à la priere.

AN. 1493.

LXXVII. Censure de la faculté de théologie de Paris, touchant l'astrologie judiciaire.

D'Argentré collect. judic. tom. 1. pag. 324.

Ex 1. regist. MS. censur. sacræ facult. Paris. p. 137.

En 1492. la faculté de théologie de Paris censura une oraison qu'on répandoit contre la peste, comme éloignée des ceremonies approuvées par l'église, & fort suspecte de superstition. Sa censure est du sixiéme du mois d'Août. En 1493. la même faculté fut consultée par le parlement, touchant un certain Simon Pharés qui faisoit profession de l'astrologie judiciaire. Cet homme avoit déja été interdit par l'archevêque de Lion & arrêté dans cette ville par l'ordre de l'official, ses livres avoient été confisquez; & par une sentence on lui avoit défendu d'exercer à l'avenir l'astrologie judiciaire, & on l'avoit condamné à quelque peine pour l'avoir fait. Pharés avoit appellé de cette sentence au parlement, qui ne voulut point juger de cette affaire sans avoir l'avis de la faculté, à laquelle il renvoïa les livres d'astrologie saisis par l'official de Lion, afin qu'elle les examinât. La faculté nomma des députez, & sur leur rapport on dressa un acte au nom de la faculté, qui contenoit le jugement que les députez avoient porté de tous ces livres, & par lequel elle exhortoit le parlement à s'opposer aux progrès de cet art qu'elle declare pernicieux, fabuleux, sans fondement, superstitieux, usurpant l'honneur de Dieu, corrompant les bonnes mœurs, & inventé par les demons pour la perte des hommes. Cet acte est du deuxiéme de Mai 1494. On

AN. 1493.

y voit les titres d'un grand nombre de livres d'astrologie & en peu de mots ce qu'ils contiennent. En conſequence de cet acte, le parlement rendit un arrêt qui confirme la ſentence de l'official de Lion, fait défenſes d'exercer l'aſtrologie judiciaire, de conſulter les devins, de débiter les livres qui traitent de cet art, de s'en ſervir; & ordonne que ceux de ce Simon Pharés ſeront remis avec ſa perſonne entre les mains de l'official de Paris.

LXXVIII. Autres cenſures de quelques propoſitions.

D'Argentré collect. judic. p. 331.

Ex 1. regiſt. cenſurar. fol. 146.

Dupin to. 12. in-4. p. 151.

La même faculté condamna encore deux propoſitions avancées dans la theſe appellée ſorbonique par un Cordelier nommé Henry Bancqueville, dont la premiere étoit conçuë en ces termes: L'homme a été fait Dieu, & la ſeconde: Jeſus-Chriſt a commencé d'être. Celle-là eſt declarée à la rigueur, fauſſe & erronée, & on ne doit ni l'enſeigner, ni la ſoutenir, ſi ce n'eſt en exprimant le ſens dans lequel quelques docteurs l'avoient avancée, c'eſt-à-dire, qu'il eſt arrivé que l'homme eſt Dieu. Celle-ci eſt auſſi declarée fauſſe, ſcandaleuſe & heretique, étant priſe à la rigueur. La cenſure eſt du deuxiéme du mois d'Août. Sur la fin de la même année, Jean Grillot du même ordre aïant prêché le jour de la Conception de la ſainte Vierge, le ſoir & le matin dans l'égliſe de ſaint Germain l'Auxerrois, & aïant pris pour texte ces paroles de l'évangile: Cette femme a été ſurpriſe en adulterre, apporta des raiſons pour montrer que la ſainte Vierge avoit été conçûë en peché, quoiqu'il eut établi le contraire dans le ſermon de l'après-midi; ſur cela il fut cité devant la faculté, qui l'obligea à ſe retracter; ce qu'il fit le vingt cinquiéme de Decembre, les uns diſent de l'année 1495. & d'autres de 1493.

AN. 1494.

LXXIX. Mort de Ferdinand roi de Naples.

Volaterran. lib. 6.
Angel. Polit. in epist. l. 2.
Surita to. 5. l. 1. c. 23.
Mariana hist. Hisp. lib. 26. c. 6.
Guicciardini hist. Ital. lib. 1.
Mem. de Comines l. 7. c. 11.

Le roi de Naples aïant épuisé toute sa politique pour détourner l'orage qui le menaçoit, & voïant que Charles VIII. n'avoit point été ébranlé par les offres avantageuses qu'il lui avoit faites; qu'il ne pouvoit se fier au pape, qui ne pensoit qu'à le sacrifier à son interêt & à son ambition; que Pierre de Medicis ne pouvoit se dispenser d'accorder le passage aux François par les états de Florence; qu'enfin sa derniere ressource étoit Ludovic Sforce, de qui il ne pouvoit rien esperer d'avantageux, se résolut enfin d'aller trouver lui-même ce dernier prince à Milan, & de s'humilier devant lui jusqu'à reconnoître qu'il tiendroit de lui son salut. Il étoit prêt à s'embarquer pour ce voïage, lorsqu'il apprit que ses ambassadeurs en France avoient eu ordre de sortir incessamment de ce roïaume. Cette nouvelle le frappa si vivement, qu'il fut attaqué d'apoplexie dans le moment même, & il mourut un samedi vingt-cinquiéme de Janvier, âgé de plus de soixante-dix ans & après un regne de trente-six.

LXXX. Caractere de ce roi & de son fils Alphonse.

Tous les auteurs qui ont parlé de ce prince, disent qu'il étoit en exécration au peuple, à cause des ses monopoles & de ses cruautez, quoiqu'il se piquât d'une profonde sagesse & d'une grande politique; aussi fut-il le moins regretté de tous les souverains qui avoient regné depuis Neron: & à dire le vrai, il n'avoit pas assez bien traité les Napolitains, pour qu'ils fussent sensibles à sa perte. Il sembloit qu'il eut affecté de regner en tyran & non en roi; & ce qui redoubla la haine de ses sujets pour lui, fut qu'Alphonse d'Arragon duc de Calabre son fils aîné l'imitoit dans tous ses vices; & qu'ainsi ses sujets n'avoient pas lieu d'esperer une meilleure condition sous son

AN. 1494.

regne. Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand nombre de prélats & de personnes de qualité par le fer, par de longues prisons, & par le poison. Aucune dame de quelque qualité qu'elle fut n'étoit à couvert de leurs violences, lorsqu'elle étoit assez malheureuse pour en être aimée ; ce qu'il y avoit de plus riche dans les églises n'échappoit point à leur avarice, les familles les plus accommodées se trouvoient exposées à tout perdre, si elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens, dans la seule vûë de conserver le reste ; ils faisoient eux-mêmes le principal trafic de leur roïaume ; ils achetoient les bleds & les huiles à vil prix, & contraignoient ensuite les mêmes personnes qui les avoient vendus, à les racheter d'eux fort cher.

LXXXI. Alphonse nouveau roi de Naples, demande au pape l'investiture.

Mem. de Comines tom. 5. où on lit tout au long cette investiture, p. 410.

Comme les Napolitains étoient interessez à attendre l'armée de France avant que de se révolter, ils laisserent Alphonse prendre tranquillement possession du roïaume de son pere. Il s'adressa au pape à qui il promit deux des principaux fiefs du roïaume de Naples, trente mille écus de pension, & deux compagnies entretenuës de cent hommes d'armes chacune, pour Jean & Godefroy de Borgia, les deux fils naturels du souverain pontife, avec de riches benefices pour Cesar qui étoit déja cardinal. Le pape accepta ces offres, & chargea Jean de Borgia, cardinal du titre de sainte Suzanne, de couronner Alphonse en qualité de roi de Naples. Le bref qu'il lui en adressa étoit datté du dix-huitiéme d'Avril 1494. sans aucun égard aux instantes sollicitations que Charles VIII. lui fit faire, de suspendre cette investiture, & de ne point agir contre le droit de sa majesté très-chrétienne sur ce roïaume, jusqu'à ce qu'il l'eut dé-

cidé par ses armes. Et ce qu'il y a de plus surprenant dans la conduite du pape ; en même tems qu'il envoïoit à Naples Jean de Borgia son neveu, pour couronner Alphonse, il levoit des troupes de concert avec Ludovic & à communs frais, pour faire la guerre à ce même Alphonse ; il en donnoit le commandement à Prosper Colonne qui étoit dans les interêts de Charles VIII. & il promettoit par un écrit le chapeau de cardinal à Briçonnet.

AN. 1494.

LXXXII.
Le conseil fait de nouveaux efforts pour rompre le voïage du roi.

Cette conduite si irréguliere du souverain pontife, la défection de Pierre de Medicis, qui piqué contre Ludovic qu'il accusoit d'être entré dans une conspiration contre lui, s'étoit réüni de dépit avec le roi de Naples, fournit au conseil de Charles VIII. une occasion de redoubler ses instances, pour la rupture du voïage de sa majesté à Naples. La cour sembloit déterminée à ne plus penser à cette entreprise, dont la réussite paroissoit si hazardeuse, lorsque le cardinal de saint Pierre-aux-liens arriva en France & fit changer tout d'un coup la face des affaires. Ce cardinal, dans la crainte qu'Alphonse ne le forçât dans Ostie, & ne le livrât à Alexandre VI. s'étoit sauvé dans une galere qui l'avoit conduit à Genes, où il s'étoit embarqué pour Savonne, & de-là il étoit passé à la cour de France qu'il avoit trouvé assez irrésoluë sur le parti qu'elle devoit prendre. Le senéchal de Beaucaire seul insistoit toûjours pour la guerre ; il se joignit à lui, & tous deux travaillant de concert, déterminerent enfin le roi. Le cardinal déja connu en cour pour un homme qui s'étoit toûjours hautement declaré pour les interêts de la couronne, promit de maintenir les Genois dans le parti de la France, quand même le pape & Ludovic les abandonne-

LXXXIII.
Le cardinal de saint Pierre-aux-liens détermine le roi à faire la guerre.

Surita tom. 5. l. 1. c. 28.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

AN. 1494.

roient, à cauſe des intelligences qu'il avoit dans cette ville avec les Fieſques, les Grimaldis & les Fregoſes, & dans Rome avec les Colonnes, les Urſins, les Ceſarini & les Savelli. Ses offres furent écoutez & dès-lors la guerre fut réſoluë.

LXXXIV. Ambaſſadeurs de France envoïez en Italie.

On envoïa donc en Italie le ſieur d'Aubigni avec Perron Baſchi pour tâcher de ramener les Florentins à leur premiere alliance, mais ces envoïez ne gagnerent rien, Pierre de Medicis demeura ferme dans ſa réſolution, & ſe retrancha toûjours ſur l'impoſſibilité où l'on avoit mis le ſenat de Florence de s'attacher à la fortune des François, ajoûtant que dans la ligue qu'il avoit ſignée avec les autres princes d'Italie, un des principaux articles étoit que les confederez ne feroient rien au préjudice les uns des autres; que le roi de Naples étoit compris dans cette ligue; & qu'ainſi la Toſcane ne pouvoit ouvrir le chemin aux François ni leur fournir des vivres pour l'aller combattre. Charles VIII. mécontent de ce refus, ſaiſit tous les effets que Pierre de Medicis & ſes amis avoient dans Lion; & les ambaſſadeurs de France ſe retirerent pour aller à Ferrare, où Hercules d'Eſt qui en étoit duc les reçut avec beaucoup d'honneur & leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Jean Bentivoglio ſeigneur de Boulogne offrit auſſi toutes ſortes de ſecours aux François, & voulut que ſes quatre fils ſerviſſent dans leur armée. La republique de Sienne fit la même choſe, à condition qu'elle ne ſe declareroit que quand l'armée de France paroîtroit, pour n'être pas opprimée par les Florentins; ce qu'on lui accorda ſans nulle difficulté.

Il ne reſtoit plus que le pape dont on avoit interêt de s'aſſurer, quoiqu'on ne dût pas beaucoup comp-

ter sur sa parole. D'Aubigni qui n'étoit pas informé du dernier accommodement de sa sainteté avec Alphonse, le pressa fort d'executer ce qu'il avoit promis, lorsqu'il s'étoit joint à Ludovic pour obliger le roi de France à passer les Alpes. Mais le saint pere n'accorda rien aux ambassadeurs, sans toutefois leur ôter l'esperance d'obtenir ce qu'ils demandoient. Il leur dit seulement, que le droit du saint siege sur le roïaume de Naples étoit constant, que le roi Charles VIII. comme fils aîné de l'église n'y voudroit pas donner atteinte; que s'il en avoit donné l'investiture à Alphonse, il n'avoit que suivi l'exemple de ses prédecesseurs qui en avoient investi le pere & l'aïeul, qu'il ne lui convenoit pas de détruire son propre ouvrage, jusqu'à ce qu'on lui eût prouvé la nullité de ces trois investitures; que le saint siege ne pouvoit en user autrement, parce que les Florentins s'étant declarez pour Alphonse, l'état ecclesiastique seroit exposé à l'invasion des uns ou de l'autre. Qu'en un mot la qualité de pere commun l'obligeoit à se tenir neutre, pour être toûjours en état de procurer la paix. Cette réponse du pape ne satisfit pas les ambassadeurs, ils en témoignerent ouvertement leur chagrin, & ils la manderent en cour, afin qu'on prît les mesures necessaires.

LXXXV. Le pape ne leur répond pas favorablement.

Cependant ni la nouvelle du changement du pape, ni les remontrances du duc & de la duchesse de Bourbon, ni les défiances assez bien fondées touchant la sincerité de Ludovic, ni le refus des Florentins de favoriser les interêts de la France, ne firent point changer de résolution au roi. Il donna commission au seigneur d'Urfé maître de son écurie de travailler à équipper la flotte, quoiqu'il n'entendît

LXXXVI. Le roi de France se prépare au voïage d'Italie.

AN. 1494. rien à la marine. Dès qu'elle fut prête, il nomma pour la commander le duc d'Orleans, brave à la verité, mais qui n'avoit vû la mer que de dessus les côtes de Bretagne. Sa majesté avoit voulu que ce duc fût du voïage, de peur que durant son absence, il n'excitât quelques broüilleries dans le roïaume. La duchesse de Bourbon, le maréchal des Cordes & d'autres seigneurs ne pouvant détourner le roi de passer les Alpes, essaïerent du moins de lui persuader de s'attacher seulement à la conquête du duché de Milan, qui appartenant incontestablement au duc d'Orleans, lui fournissoit un prétexte plausible de s'en rendre maître, & de ne point passer outre. Mais Charles VIII. se piqua de garder à Ludovic la parole qu'il lui avoit donnée, & partit avec la reine au commencement de Juillet pour se rendre à Lion où étoit le rendez-vous des troupes, afin qu'étant plus près, il donna plus aisément ses ordres à ce qui étoit necessaire pour la guerre qu'il entreprenoit.

LXXXVII. Le roi part & se rend à Lion & à Grenoble.

Mem. de Comines liv. 7. c. 4.

Albinus de bello Gallico, l. 6.

Avant son départ il donna les ordres qui convenoient pour le gouvernement du roïaume, dont il fit lieutenant general le duc de Bourbon; le sieur de Baudricourt fut fait gouverneur de Bourgogne, d'Orval de Champagne, l'amiral de Graville de Normandie & Picardie; & les seigneurs d'Avaugour & de Rohan furent nommez pour commander en Bretagne. La peste menaçant la ville de Lion, le roi se rendit à Vienne & de-là à Grenoble, où l'on prit les mesures necessaires pour l'expedition qu'on méditoit. Le duc d'Orleans qui étoit parti de la cour aussi-tôt qu'on lui eut mandé de Genes que dans peu les galeres & les vaisseaux de la flotte seroient en état de se mettre en mer, prit son chemin par terre, & eut une entrevûë

entrevûë avec Ludovic dont il ne parut pas content, quoique le tout s'y passât avec beaucoup de civilité de part & d'autre. Le duc étoit déja dans Genes, lorsqu'il apprit que la flotte du roi de Naples étoit partie de Livourne, après y avoir embarqué cinq mille hommes, & qu'elle s'avançoit du côté de Porto-Venere. Il alla au-devant d'elle & la chassa de devant cette ville après un combat qui dura sept heures. La flotte Napolitaine rebutée de cette premiere disgrace, s'avança devant Rapallo sous la conduite d'Objetto de Fiesque qui avec trois mille fantassins qu'il débarqua, se rendit maître aisément de cette place, qui n'est éloignée de Genes que d'environ vingt milles. Mais dès que le duc d'Orleans sçut la descente des ennemis à Rapallo, il y alla avec dix-huit galeres, six galeasses & neuf gros vaisseaux, & les contraignit d'abandonner ce poste, le pont aïant été forcé. Ceci arriva le dix-septiéme de Juillet. Les galeres de Naples prirent l'épouvante dès la premiere décharge que firent les grands vaisseaux du roi, & quoiqu'on ne leur eut tué ou blessé pas plus de cent hommes, elles prirent au plûtôt la fuite, & porterent avec elles la consternation par tout où elles allerent.

AN. 1494.

LXXXVIII. Le duc d'Orleans attaque la flotte du roi de Naples.

Albinus de bello Gallico, ibid.

Le P. Daniel dit que ce fut le 8. de Septembre.

Cependant le roi partit de Grenoble le vingt-neuviéme d'Août, & renvoïa à Paris la reine qui l'avoit accompagné jusques dans cette ville. Il passa par Gap, Ambrun & vint à Suze, où il fut reçu par la duchesse de Savoye veuve de Charles, mort âgé de vingt-un ans en 1489. Elle étoit fille de Guillaume marquis de Montferrat & se nommoit Blanche. Elle vint avec le roi à Turin, & prêta à ce prince tous ses joïaux & ses bagues, avec la permission de les engager; la marquise de Monferrat en fit autant, & le roi

Comines l. 7. c. 5.

LXXXIX. Le roi arrive à Ast, & y est attaqué de la petite verole.

Mem. de Comines l. 7. c. 6.

Spond. ad ann. 1494. n. 2.

An. 1494. engagea le tout pour la somme de vingt-quatre mille ducats. Il traversa le Piémont, & fut reçu par-tout avec beaucoup d'honneur. Enfin il arriva à Ast le neuviéme de Septembre, où il tomba malade de la petite verole; ce qui l'obligea d'y séjourner plus long-tems qu'il ne croïoit; & le roi de Naples tâcha de profiter de ce délai pour renforcer son armée; pendant que le pape envoïa à Venise l'évêque de Calahorra pour presser le senat d'entrer dans la ligue contre les François; & en cas qu'il n'y pût réussir, engager du moins la république à contraindre Ludovic de renoncer à l'alliance qu'il avoit faite avec Charles VIII. en le menaçant de la guerre, s'il le refusoit. Mais ces deux propositions furent également rejettées, ce qui déconcerta fort & le saint pere & Alphonse.

XC. Le pape propose une alliance à Bajazet contre Charles VIII.

Mem. de Comines to. 5. edit. de 1723. p. 469.

L'expedient qu'ils trouverent pour arrêter les François, fut d'avoir recours à Bajazet empereur des Turcs:, ils lui envoïerent deux agens, celui du pape se nommoit George Basardo bourgeois de Genes. La commission de Basardo, ou Bozzardo, comme quelques-uns l'appellent, n'étoit pas d'Alexandre VI. comme pape; mais comme prince temporel & seigneur suzerain du roïaume de Naples. Il avoit en cette qualité chargé cet envoïé de representer au sultan le danger dont ce roïaume étoit menacé, par une puissance à laquelle l'Italie seule ne pouvoit résister; que le roi de France assisté des Milanois, des Bretons, des Normands, & d'autres nations, venoit à Rome pour enlever au souverain pontife Zizim frere de sa hautesse, s'emparer ensuite du roïaume de Naples, en chasser Alphonse, passer ensuite dans la Thrace & assieger Constantinople; que ce jeune prince ne cherchoit que la gloire, & qu'il ne se mettoit pas

beaucoup en peine des voïes par lesquelles on y arrivoit. Qu'Alexandre au contraire ne desiroit que le repos du Turc, en consideration de la bonne & mutuelle amitié qui étoit entr'eux, & qu'il étoit de l'interêt du grand seigneur d'arrêter dans l'Italie le plus long-tems qu'il lui seroit possible les armes d'un si dangereux ennemi.

AN. 1494.

XCI. Réponse de Bajazet au pape.

Voïez le tome 5. des Mem. de Comes, pag. 474. & suiv.

Le P. Daniel hist. de France in-4. to. 5. p. 91.

Bajazet écrivit en consequence plusieurs lettres au pape, dattées de Constantinople les quinziéme & dix-huitiéme de Septembre. Dans une de ces lettres, il lui mande qu'il a reçu son envoïé avec beaucoup de plaisir, & qu'il peut ajoûter foi à tout ce qu'il lui dira de sa part. Dans une autre, il lui parle d'un archevêque, qu'il le prie de faire cardinal à sa recommandation; c'étoit Nicolas Cibo archevêque d'Arles, désigné cardinal par le pape Innocent VIII. Il tâche de lui persuader de faire mourir son frere Zizim qu'il avoit en sa possession, lui promettant pour recompense trois cent mille ducats, & une amitié constante pendant toute sa vie. Quelques auteurs ont ajoûté que Bajazet s'étoit obligé à fournir au pape & au roi de Naples six mille cavaliers de vieilles troupes & autant de fantassins, & que le traité fut si secret de la part du souverain pontife, que l'on ne le sçût que long-tems après; mais qu'il n'en fut pas de même d'Alphonse, qui peut-être pour étonner ses ennemis publia le sien aussi-tôt qu'il l'eut reçu. Il ne paroît pas toutefois que le sultan ait accompli aucune de ces promesses.

XCII. Le pape s'adresse aux rois de Castille & d'Arragon.

En même-tems le pape s'adressa à Ferdinand & Isabelle rois de Castille & d'Arragon, pour les inviter d'envoïer une flotte en Sicile, sous prétexte de

An. 1494. veiller à la conſervation de cette iſle ; mais en effet, pour ſecourir le roi de Naples en cas de beſoin. Les rois catholiques lui répondirent qu'ils n'appréhendoient pas moins que lui le voiſinage des François ; mais que l'argent leur manquoit, & qu'il en falloit beaucoup pour équiper une flotte. Alexandre en avoit encore moins que Ferdinand & Iſabelle, & d'ailleurs il les connoiſſoit aſſez pour ſçavoir que ce ſeroit la même choſe que de leur prêter de l'argent & le leur donner. Mais il ſe souvint qu'Innocent VIII. ſon prédeceſſeur avoit fait publier une croiſade dans leurs roïaumes, & accordé un jubilé à ceux qui contribueroient aux frais de la guerre contre les infideles ; qu'il s'étoit levé pour ce ſujet une ſomme d'argent aſſez conſiderable, & que les commiſſaires apoſtoliques qui en étoient les dépoſitaires, la mettroient entre les mains de leurs majeſtez, pourvû que la cour de Rome y conſentît, & que l'ordre leur en fut donné. On fit accroire que c'étoit pour équiper une flotte qui devoit fermer le paſſage des Dardanelles ; & les rois catholiques ne ſe firent aucun ſcrupule d'emploïer cet argent à leur uſage.

XCIII. Charles VIII fait peu de cas des remontrances du pape.

Mem. de Comines l. 7. c. 5.

Raynald. ad hunc ann. n. 16.

Charles VIII. pendant tout ce teins-là, ne penſoit qu'à rétablir ſa ſanté à Aſt. Il y reçut une viſite de Ludovic & de ſon épouſe qui y demeurerent deux jours ; enſuite ils ſe retirerent à None qui eſt du duché de Milan à une lieuë d'Aſt ; & chaque jour le conſeil du roi ſe rendoit auprès de ſa perſonne. Plus ce prince avançoit ſon chemin, plus les inquietudes redoubloient à Rome, à Naples & à Florence ; car Alphonſe avoit engagé dans ſon parti le pape & Pierre de Medicis. Alexandre voulant détourner le coup, s'il étoit poſſible, adreſſa un bref au cardinal de Saint-

Euſtache, par lequel il le conſtituë légat *à latere* auprès de Charles VIII. par-tout où ce prince pourroit aller, & l'exhorte fortement à l'exciter de ſe déſiſter de ſon entrepriſe ſur le roïaume de Naples, en lui remontrant que la peſte étoit dans le païs, qu'il étoit à craindre que ſon arrivée ne causât des guerres civiles., que les vivres ne devinſſent rares, & par conſequent hors de prix, par l'arrivée d'une ſi nombreuſe armée; qu'Alphonſe bien réſolu de défendre ſes états, attireroit les Turcs en Italie pour ſoutenir ſes interêts, ce qui cauſeroit la ruine de la religion chrétienne. Ce bref eſt du quinziéme d'Octobre. Mais le roi de France n'eut aucun égard à toutes ces remontrances du pape; il ne voulut point admettre le légat à ſon audience, parce qu'il le regardoit comme ſuſpect; & il fit répondre à ſa ſainteté, qu'il ne craignoit ni la peſte, qui en le faiſant mourir finiroit ſes travaux, ni la famine, aïant fait d'abondantes proviſions, ni le Turc, contre lequel il feroit paroître un zele qui l'animoit depuis ſon enfance, ravi d'en trouver au plûtôt l'occaſion.

AN. 1494.

Surita, to. 5. l. 1. c. 30.

XCIV. Armée de Charles VIII. en Italie.

Macchiavel. hiſt. Fiorent. l. 1.

Raph. Volaterran. lib. 3.

N'y aïant donc plus rien qui s'opposât à ſon entrepriſe, ce prince partit d'Aſt le ſixiéme d'Octobre, accompagné des comtes de Vendôme, de Montpenſier, de Longueville, de Ligny, de Nevers & d'un grand nombre d'autres ſeigneurs d'une grande diſtinction; le maréchal des Cordes étoit mort à Lyon. Son armée étoit composée de trois mille ſix cens hommes d'armes, & de ſix mille archers tous de cavalerie; on comptoit dans l'infanterie ſix mille arbalêtriers, huit mille piquiers & huit mille autres fantaſſins tous Suiſſes ou Gaſcons, accoûtumez à combattre en rang de pied ferme & ſerrez; ce qui

AN. 1494. leur donnoit un grand avantage au-dessus des Italiens, qui faisoient alors la guerre d'une maniere fort extraordinaire. Le roi de France menoit encore avec toutes ces troupes cent quarante grosses bombardes, c'est-à-dire, des pieces d'artillerie qui jettoient des boulets de plus de deux cent livres, & trois fois autant de petits canons. Il y avoit huit mille chevaux destinez à trainer cette artillerie, quatre mille charretiers, douze cent canoniers, deux mille six cent charpentiers pour raccommoder les affuts à mesure qu'ils se romproient, trois cent sappeurs, & autant d'ouvriers pour travailler à la fonte.

XCV. Alphonse tente de surprendre Genes.

Alphonse de son côté aïant formé le dessein de porter la guerre dans les terres de Ludovic, avoit envoïé dans la Romagne une armée commandée par le jeune Ferdinand son fils, & une autre conduite par Frederic son frere sur les côtes de Genes, comptant de faire soulever cette ville par les intelligences qu'il y avoit avec le cardinal Paul Fregose, Objetto de Fiesque, & quelques autres seigneurs de la maison des Adornes. Il comptoit aussi qu'en prenant sous sa protection le jeune duc de Milan, il feroit soulever les Milanois contre Ludovic; que par-là il arrêteroit le roi de France fort loin de Naples. Mais son projet fut découvert par le cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui en informa Ludovic. On pourvut à la sûreté de Genes; le roi y envoïa le bailli de Dijon avec deux mille Suisses. Frederic voïant qu'il n'y avoit aucune esperance de réussir de ce côté-là, alla se joindre aux troupes du pape, pour surprendre Ostie. Le cardinal de saint Pierre en avoit confié la garde de même que des autres places qu'il tenoit dans l'état ecclesiastique à Nicolas de la Rovere son frere; mais

les ennemis ne s'en furent pas plûtôt approchez qu'il les rendit, à condition de n'être plus excomunié. Peu de tems après les Colonnes rentrerent dans Ostie, on leur en ouvrit les portes ; & le pape ne l'eut pas plûtôt appris qu'il rappella son armée de la Romagne.

XCVI.
Alphonse & Pierre de Medicis tentent de désunir le roi de France & Ludovic.

Le roi de Naples & Pierre de Medicis desirant de sortir de l'embaras où ils étoient, chercherent à diviser le roi de France avec Ludovic. Comme ils sçavoient que ce dernier ne pensoit qu'à s'assurer la possession du Milanois, dont l'empereur lui avoit déja donné l'investiture; l'un & l'autre lui firent offrir qu'on le laisseroit paisible possesseur de ce duché : & Alphonse de son côté sçachant que le roi n'étoit pas fourni de beaucoup d'argent, renouvella les offres de son pere, en promettant de se rendre tributaire de la couronne de France : ce qui étoit mettre à couvert l'honneur de Charles VIII. & sa réputation. La raison du roi de Naples & de Pierre de Medicis pour en agir ainsi, étoit que Ludovic avoit changé de conduite à l'égard de ce dernier, & qu'au lieu qu'il l'avoit auparavant sollicité de renoncer à l'alliance d'Alphonse, il lui avoit envoïé Etienne Taverna son confident, pour l'exhorter à la perseverance. Mais Pierre de Medicis convaincu de la mauvaise foi de Ludovic & ne voulant pas se fier à lui, convint avec le roi de Naples, que s'ils pouvoient tous deux convaincre Charles VIII. de la perfidie de son allié, peut-être aimeroit-il mieux abandonner son dessein que de se fier à un homme si fourbe.

Pierre se chargea d'en informer Jean Mattaron qui étoit le résident du roi à Florence; il lui parla, & s'offrit de lui faire voir que les François étoient trahis

AN. 1494. par Ludovic. Pour l'en convaincre, il le pria de venir au palais, où après l'avoir caché derriere une tapisserie dans sa chambre, il introduisit aussi-tôt Taverna, auquel il dit d'un ton assez haut pour être entendu de Mattaron, que l'Italie se plaignoit avec raison de la conduite de Ludovic, qui s'obstinoit à la vouloir assujettir aux François. Taverna répondit du même ton, que son maître avoüoit sa faute, qu'il étoit prêt de la réparer, qu'il demandoit de rentrer dans la confiance que les princes d'Italie avoient autrefois euë pour lui, & qu'il répondroit à cette condition de renvoïer les François au-delà des Alpes, sans leur laisser voir le roïaume de Naples, bien-loin de le conquerir. Taverna ajoûta beaucoup de particularitez, qui confirmoient la perfidie & les mauvaises intentions de Ludovic; & Mattaron ne pouvant plus entendre parler au désavantage du roi de France, fit signe à Pierre de Medicis de congedier Taverna, & eut soin d'informer Charles VIII. de tout ce qu'il venoit d'apprendre. Ce qui fit penser à plusieurs, que sa majesté très-chrétienne alloit tourner ses armes contre le duché de Milan.

XCVII. Ludovic désabuse Charles VIII. de la perfidie qu'il lui reproche.

Cependant tout le contraire arriva, & l'on reconnut que si Dieu ôte quelquefois le jugement & la force aux princes qu'il veut punir, il ôte aussi les sentimens de vengeance à ceux qu'il a destinez pour punir les autres. Ludovic qui croïoit être un grand politique, ne soutenoit cette qualité que par des fourberies infames & des artifices détestables. Il répondit sans s'embarasser à Charles VIII. qui lui reprochoit sa trahison; que ceux avec lesquels il avoit affaire étant reconnus pour traîtres, il falloit user avec eux de trahison; & le roi de France étant désabusé

ſabuſé par les nouvelles proteſtations que Ludovic lui fit d'un attachement inviolable, non ſeulement n'eut point d'égard à l'injure qu'il venoit de recevoir; mais de plus il ſe propoſa de le retenir dans ſes intérêts, & de le rendre irréconciliable avec le roi de Naples & Pierre de Medicis, en l'inſtruiſant de la contre-ruſe dont on uſoit à ſon égard. On riſquoit dans cet expedient, & toutefois il réuſſit. Ludovic n'eut pas plûtôt ſçû que Pierre de Medicis joüoit ſon envoïé, qu'il le rappella, & ne voulut plus avoir de communication avec les princes d'Italie. Charles VIII. étoit allé d'Aſt à Caſal; d'où il ſe rendit à Pavie & y logea dans le château, où étoit renfermé le jeune duc de Milan Jean Galeas actuellement malade, quelques inſtances que fit Ludovic pour empêcher ſa majeſté de prendre ce château pour ſon logis, afin qu'elle ne vît pas ſon neveu. Le roi cependant le viſita ſans lui parler d'affaires : & le jeune prince qui ſentoit bien qu'il n'avoit pas long-tems à vivre, pria ſeulement ſa majeſté de ſe ſouvenir du fils & de la fille qu'il laiſſoit au monde, & les lui recommanda avec beaucoup de larmes. On dit même que la ducheſſe Iſabelle ſon épouſe ſe jetta aux pieds du roi, pour le conjurer d'écouter les propoſitions d'Alphonſe, ſans lui faire d'autres demandes. Beaucoup de ſeigneurs François, entre leſquels étoit Briçonnet, touchez des larmes du jeune duc qui étoit moribond, & des inſtantes prieres de ſon épouſe, conſeillerent au roi & même le preſſerent de ſe ſaiſir de Ludovic & du duché de Milan pour le rendre à ſon legitime ſouverain. Ils lui remontrerent qu'il s'attireroit par-là une gloire immortelle, & que quand les Venitiens le verroient maître de ce duché, ils ne pourroient

AN. 1494.

XCVIII.
Le roi arrive à Pavie, & y viſite le jeune duc de Milan.

Guicciardin. hiſt. d'Ital. lib. 1.

Daniel hiſt. de France in-4. to. 5. p. 94.

AN. 1494.

plus se dispenser de se declarer en sa faveur. Charles parut se rendre à ces remontrances, il fit redoubler les gardes pendant deux jours aux portes de Pavie, ce qui allarma Ludovic ; mais soit foiblesse, soit que Ludovic eut gagné par argent ceux qui à la cour pouvoient plus facilement traverser ce dessein ; le roi ne fit rien de plus & alla à Plaisance, où il arriva le dix-huitiéme d'Octobre accompagné de Ludovic. Il y apprit quelques jours après que le jeune duc de Milan qu'il avoit laissé moribond n'étoit plus en vie. Ludovic fut soupçonné avec beaucoup de fondement de lui avoir fait donner un poison lent, qui causa en lui un grand épuisement. Ce soupçon étoit fondé sur l'attestation de Theodore de Pavie medecin du roi, qui assistant à la visite que sa majesté lui rendit, assura qu'il y avoit dans sa maladie des signes manifestes de poison.

XCIX. Mort du jeune duc de Milan Jean Galeas.

Mem. de Comines l. 7. c. 6. p. 31.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Ludovic aïant sçû cette mort, alla promptement à Milan, où il fit assembler le conseil. Comme il en avoit gagné les principaux membres, on representa que l'aîné des enfans du jeune duc n'aïant que quatre ans, n'étoit pas en état de défendre un état qui avoit besoin d'un homme qui le garentît des armées ennemies dont l'une étoit dans le cœur du duché, & les deux autres sur les frontieres. Qu'il n'y avoit que Ludovic qui pût le préserver du péril qui le menaçoit ; & que par consequent il falloit le reconnoître pour duc, & le contraindre d'accepter cette dignité en cas qu'il la refusât. Cet avis ne fut pas plûtôt donné, que les autres dont on avoit acheté les suffrages l'appuïerent, le reste de l'assemblée n'osa contredire ; & Ludovic achevant de joüer son personnage, se fit quelque tems prier avant qu'on lui prêta le serment

C. Ludovic s'empare du duché de Milan.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

de fidelité. Comme il ne retourna pas joindre le roi aussi-tôt qu'il l'avoit promis, ce délai augmenta la défiance qu'on avoit de lui; on crut que n'aïant plus besoin des François, il ne manqueroit pas de les sacrifier au bien commun de l'Italie; & l'on craignit qu'il ne fermât les passages à l'armée de France pour la faire périr. Ce qui fut cause qu'on délibera dans le conseil du roi, si l'on passeroit outre & si l'on s'engageroit plus avant, la plûpart opinoient pour le retour.

AN. 1494.

CI.
On délibere sur la route qu'on prendra pour s'avancer vers Naples.

Mais Ludovic étant revenu, son arrivée détermina le roi à s'avancer vers Naples; mais on ne convenoit pas de la route qu'on devoit tenir. La plus facile étoit par la Romagne & la Marche d'Ancone pour se rendre dans l'Abruzze, & l'on étoit assuré d'en chasser l'armée de Ferdinand duc de Calabre qui n'oseroit disputer le passage à celle des François, beaucoup plus nombreuse que la sienne. Cependant l'on prit une autre route beaucoup plus difficile, à cause du mont Apennin qu'il falloit traverser & des neiges qui commençoient à y tomber. La raison qu'on avoit de prendre ce parti, étoit que la flotte de France se trouvoit sur la côte de la Toscane, & qu'on vouloit passer par Florènce pour empêcher Pierre de Medicis & le pape de donner du secours à Alphonse & de jetter des troupes dans la capitale de son roïaume. Ainsi cette résolution prise, le roi partit de Plaisance le vingt-troisiéme d'Octobre, arriva à Fornouë le vingt-cinquiéme & à Pontremole le vingt-huitiéme, n'aïant point trouvé d'autre obstacle dans sa route que Fivisano qui fut après sa prise abandonnée au pillage. Gilbert de Monpensier prince du sang conduisoit l'avant garde de l'armée, que les Suisses

AN. 1494.

qui étoient à Genes vinrent joindre avec l'artillerie.

CII. Le roi assiege Sesanello, & jette la consternation dans Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 7. p. 34.

La ville de Fivisano n'étoit pas loin de Seresanello, château très-fort, bâti sur un roc. Comme il étoit dangereux de laisser cette place derriere, les François l'assiegerent & la prirent contre leur attente, après avoir défait Paul des Ursins qui y conduisoit du secours. Cette prise causa une si grande consternation dans Florence, que les nobles aussi-bien que les bourgeois voïant leur commerce interrompu avec la ville de Lion, & prévoïant qu'on alloit faire la même chose avec la ville de Genes, se declarerent tous contre Pierre de Medicis, qui les avoit portez à rompre avec Charles VIII ce qui lui fit craindre pour sa vie, ou du moins pour sa liberté, si le roi venoit à Florence. Il ne pouvoit rien attendre de l'armée de Naples qui étoit assez occupée à se défendre contre d'Aubigni. Il ne lui restoit donc plus, ou qu'à demeurer exposé à la fureur des Florentins, ou à se remettre à la discretion des François; & c'est ce dernier parti qu'il prit comme le plus sûr. Il se rendit de Florence à Pietra-Santa, d'où il envoïa demander au roi un sauf-conduit qui lui fut accordé & dont l'évêque de Saint-Malo fut le porteur.

CIII. Pierre de Medicis va trouver le roi devant Seresanello, & fait son traité avec lui.

Pierre de Medicis avec ce sauf-conduit se rendit auprès du roi, qui faisoit assieger la forteresse de Seresanello: il en fut très-bien reçu, & on le renvoïa à des commissaires qui devoient lui proposer les demandes de sa majesté. Ils convinrent avec lui que la république de Florence en general & la maison de Medicis en particulier, rentreroient sincerement dans l'alliance & dans l'amitié des François, qu'elles renonceroient à la ligue faite avec le roi de Naples, & que pour en donner des preuves elles remettroient

incessamment entre les mains de sa majesté les forteresses de Seresana & de Seresanello avec Pietra-Santa, qui étoient de côte-là les clefs de la république de Florence ; de plus le château de Pise & le port de Livourne, sur la promesse par écrit de les restituer de bonne foi après la conquête de Naples. On ajoûta, que les Florentins prêteroient au roi deux cent mille ducats qui seroient acquittez au même terme, avec promesse que jusqu'à ce tems-là les interêts en seroient païez au denier courant. Tous ces articles aïant été accordez, le traité fut executé d'abord pour les trois premieres places, & à l'entrée du roi dans Florence pour les deux autres. La facilité de Pierre de Medicis surprit tout le monde ; mais ceux qui le connoissoient étoient persuadez qu'il faisoit paroître autant de lâcheté à l'approche du péril, qu'il étoit fier & hardi quand il ne l'envisageoit que de loin.

AN. 1494.

CIV. Avantages que la France retire de ce traité.

Sa soumission rétablit les affaires des François, qui auroient été absolument ruïnées, s'il eut attendu leur armée dans Florence. Charles VIII. ne faisoit que d'arriver devant Seresanello, ses troupes n'avoient de vivres que pour trois jours, le territoire où elles étoient ne pouvoit leur rien fournir, à cause de sa sterilité ; les assiegez avoient des provisions pour plus de six mois, ils étoient en assez grand nombre pour se garentir d'insulte, ainsi ils n'avoient rien à craindre. Si les François eussent levé le siege, ils auroient été contraints de retourner sur leurs pas ; & Ludovic maître du duché de Milan ne les auroit pas favorisez en les voïant malheureux. La fausse démarche de Pierre de Medicis leur ouvrit la Toscane & la Romagne, & mit hors d'état de leur résister ceux qui en défendoient l'entrée. Catherine Sforce qui gou-

AN. 1494.

vernoit les villes d'Imola & de Forli en qualité de tutrice de Jérôme Riario son fils, qui n'avoit que quatorze ans, avoit été fortement sollicitée par le jeune Ferdinand duc de Calabre à se declarer contre les François; mais étant toûjours demeurée dans la neutralité, elle leur ouvrit alors ses places.

CV.
Le roi de France est reçu à Lucques & à Pise.

Surita cap. 36.

Burchard. n. 104. lib. 2.

Mem. de Comines l. 7. c. 7. p. 37.

Le duc de Calabre fils unique d'Alphonse ne se voïant plus en sûreté sous le canon de Faënza, ceda le terrain à d'Aubigni, & ramena son armée du côté de Naples, vers Cesene avec beaucoup de précipitation. Frederic d'Arragon qui commandoit à Livourne la flotte du roi de Naples son frere, fut contraint d'en sortir & prit le large, sans oser s'arrêter sur aucune côte de l'état ecclesiastique. Dès-lors tout sembla favoriser Charles VIII. dans la poursuite de ses conquêtes. Il arriva à Lucques le huitiéme de Novembre, & y fut reçu comme seigneur & maître de la ville. De-là il se rendit à Pise, où la joïe fut très-grande, parce que les Pisans crurent avoir trouvé l'occasion de secoüer le joug des Florentins qui les tenoient asservis depuis quatre-vingt-sept ans. Cette ville qui se gouvernoit en republique avoit été autrefois très-florissante; mais divisée par les differens partis des Appiani & des Viscomti, elle avoit été assujettie aux premiers, jusqu'à ce que ceux-ci devenus plus puissans en firent la conquête & la réunirent au duché de Milan; Jean Galeas l'en avoit démembrée en faveur de son fils naturel Gabriel Galeas, qui n'avoit pû se défendre contre les Florentins, sous lesquels cette ville gemissoit depuis long-tems. Ludovic qui n'avoit pas d'autres moïens pour y rentrer, qu'en l'excitant à la révolte, fit representer adroitement aux Pisans par Galeas de San-Severino, qui

avoit épousé sa fille naturelle, qu'il y avoit trop long-tems qu'ils vivoient en servitude, qu'il ne tenoit qu'à eux de s'en délivrer, que Charles VIII. ne demandoit pas mieux que les voir libres, que peut-être il ne le témoigneroit pas ouvertement à cause du traité qu'il venoit de faire avec les Florentins; mais que dans le fond il seroit ravi que la republique de Pise sortît de son esclavage, sans qu'il parût y avoir contribué.

AN. 1494.

CVI. Soulevement à Pise contre les Florentins.

Les Pisans tinrent conseil sur les propositions de San-Severino; & comme ils ne respiroient qu'après leur liberté, tous convinrent qu'il falloit profiter de la conjoncture qui ne pouvoit leur être plus favorable; & dans le tems que le roi entroit dans la ville & passoit pour aller à la messe, le peuple se mit à crier: Liberté, liberté; le suppliant les larmes aux yeux qu'il la leur accordât. Un conseiller du parlement de Dauphiné qui marchoit devant ce prince, & qu'on appelloit Rabot, lui parla pour les Pisans & representa à sa majesté qu'ils demandoient leur liberté, & que jamais nation n'avoit été traitée si durement qu'eux par les Florentins. Le roi touché de leurs larmes, & sans penser, dit Comines, que cette ville n'étoit point à lui, & qu'il n'y avoit été reçu que par amitié & pour se faciliter un passage, accorda leur requête. Aussi-tôt le peuple commmença à crier: Noël, & courut en foule au bout du pont pour abbattre la figure d'un lion, qui étoit sur un grand pilier de marbre & qui étoit la marque de la seigneurie de Florence. Ils le prirent & le jetterent dans la riviere; & mirent en sa place la statuë équestre du roi de France, aïant une épée à la main, & tenant un lion sous les pieds de son cheval. Il parut néanmoins

AN. 1494.

que Charles VIII. se repentit de ce qu'il venoit d'accorder aux Pisans, puisqu'il retint Porto-Fermo la meilleure des citadelles de Pise, qu'il confirma les magistrats que les Florentins y avoient mis, & qu'il leur ordonna d'y exercer la jurisdiction à l'ordinaire, sans qu'on y fit aucun changement.

CVII. Prétentions de Ludovic sur les forteresses de Seresanello & de Pietra-Santa.

Ludovic après avoir reçu du roi l'investiture de l'état de Genes aux mêmes conditions que Galeas son frere, presenta à Charles VIII. un long memoire pour le prier de lui remettre les forteresses de Seresanello & de Pietra-Santa, qui aïant été autrefois, ainsi qu'il le faisoit voir, des dépendances de Genes, avoient été usurpées par les Florentins. Mais le roi s'excusa de les rendre, sur le traité qu'il venoit de faire, où il promettoit de rendre ces deux forteresses immédiatement après la conquête de Naples, à ceux qui les lui avoient confiées. Ludovic repliqua, que ce même traité concernoit aussi Pise, à qui toutefois le roi venoit d'accorder la liberté. Mais sa majesté repartit, qu'en cela elle n'avoit point prétendu préjudicier au droit de la republique de Florence; qu'au contraire, il avoit retenu la citadelle de Pise, afin de la remettre comme les autres places aux Florentins aussi-tôt que l'armée Françoise n'en auroit plus besoin pour sa sûreté. Cette réponse ne contenta pas Ludovic qui s'étoit flatté qu'étant une fois maître de ces deux forteresses, il pourroit aussi s'emparer de Pise; & dès-lors il résolut de traverser la conquête de Naples autant qu'il le pourroit.

CVIII. Pierre de Medicis est obligé de se sauver de Florence.

Mem. de Comines l. 7. c. 8.

Mais la chose ne lui étoit plus si facile depuis le traité que le roi avoit fait avec Pierre de Medicis. Charles VIII. pouvoit se regarder comme maître de Florence, & la possession de cette place importante

portante le mettoit à couvert de toutes les mauvaises pratiques des princes Italiens. Les Florentins ne furent pas long-tems à s'appercevoir de l'état périlleux, où la précipitation de Pierre de Medicis les exposoit. Autant irritez de ce qu'il avoit traité avec la France sans leur participation, que de ce qui venoit de se passer à Pise, ils s'abandonnerent entierement à la vengeance, & oubliant dans un moment les signalez services que la maison de Medicis avoit rendus à la republique, ils se souleverent contre Pierre, allerent en grand nombre à son palais, enfoncerent les portes, & l'auroient investi, s'ils n'eussent appris que Pierre pour éviter leur fureur, s'étoit sauvé avec trois de ses freres. Il étoit allé en effet du côté de Boulogne, où n'aïant pas été assez bien reçu de Jean Bentivoglio, qui le regarda comme un homme malheureux par sa mauvaise conduite, il se retira à Venise. On lui en refusa d'abord l'entrée, parce que les Venitiens étoient informez de ses intrigues avec le pape & le roi de Naples. Mais l'ambassadeur de Charles VIII. leur aïant representé que ce qui s'étoit passé à Florence, ne venoit que d'une révolution populaire à laquelle la France n'avoit point contribué, ils lui accorderent l'asile & la subsistance, sans avoir égard au mal que leur avoit fait Cosme de Medicis son bisaïeul.

AN. 1494.

CIX.
Ses amis travaillent à l'y faire rentrer.

Les Florentins ne voulurent point d'autre preuve du crime des Medicis que leur fuite. Ils les traiterent d'ennemis publics, mirent leurs têtes à prix, confisquerent leurs biens, pillerent leur palais qui étoit le plus magnifique de l'Europe, dissiperent le prodigieux amas de statuës, de tableaux, de livres, de medailles, dont il étoit rempli, & briserent par-

AN. 1494.

tout leurs armoiries. Tous ces mauvais traitemens ne firent point changer les amis que Pierre avoit dans Florence, ils s'appliquerent à le rétablir, & pour lui en faciliter les moïens, ils gagnerent Philippe comte de Bresse oncle paternel du duc de Savoye, qui étoit fort avant dans la faveur de Charles VIII. Le comte representa au roi que Pierre de Medicis malgré son infortune avoit un grand crédit & de bons effets dans toutes les villes de commerce. Il ajoûta, que pourvû qu'on le rétablît, il trouveroit seul autant d'argent comptant que l'on pourroit en exiger des Florentins; que d'ailleurs on auroit beaucoup de peine à tirer de ceux-ci plus de cent mille ducats sans les porter à quelque sédition.

CX.
Le roi lui mande de le venir joindre.

Mem. de Comines ut suprà, p. 42.

L'affaire aïant été proposée au conseil, elle y passa, & Charles VIII. écrivit à Pierre de Medicis de venir le joindre, avec promesse de le rétablir. La lettre du roi fut envoïée au cardinal de Medicis qui étoit à Boulogne, où l'on croïoit que Pierre étoit encore. Ce cardinal la lui fit tenir à Venise, & la lettre aïant été communiquée aux Venitiens, ceux-ci prévoïant que rien n'empêcheroit les François de conquerir Naples que le défaut d'argent, & que Pierre étoit le seul capable de leur en procurer, ils lui representerent conformément à leurs interêts, qu'il n'y avoit pour lui aucune sûreté à Florence, où il ne pourroit éviter l'assassinat ou le poison; que les François à qui il ne pouvoit plus être utile, ne dissimuleroient plus leur ressentiment & le puniroient d'une maniere exemplaire, quand ce ne seroit que pour retenir dans leur devoir Ludovic & les autres princes d'Italie. Pierre de Medicis se rendit à ces raisons, & demeura toûjours à Venise après avoir prié

Charles VIII. de trouver bon qu'il ne s'exposât pas ſi-tôt à la fureur des Florentins.

AN. 1494.

CXI. Entrée du roi dans Florence.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Mem. de Comines l. 7. c. 9.

Guicciardin hist. Ital. lib. 1.

Spond. ad ann. 1494. n. 7.

Cependant ſa majeſté arriva au pont du Signe, qui eſt à ſix milles de Florence ; & comme les Florentins ne voulurent pas lui donner entrée dans leur ville, il y reſta pendant cinq ou ſix jours, attendant que d'Aubigni le vînt joindre avec ſes troupes. On délibera cependant, ſi on aſſiegeroit cette ville en forme, & l'armée ne demandoit pas mieux pour profiter du pillage. Mais on aima mieux avoir recours aux negociations, & après quelques conferences, il fut arrêté que le roi y feroit ſon entrée comme il le jugeroit à propos. Il y entra en conquerant le dix-ſeptiéme de Novembre, ſa lance ſur la cuiſſe à la tête de ſa cavalerie, la plus belle qu'on pût voir ; on vint lui preſenter les clefs, & on lui fit le ſerment de fidelité. Les Florentins moitié de gré moitié de force, firent avec lui un traité de confédération, qui fut publié dans toutes les villes d'Italie, avec un manifeſte, portant que le roi n'étoit venu que pour chaſſer les tyrans, & de-là porter ſes armes contre les Turcs ennemis declarez de la religion chrétienne. Mais comme la ſoumiſſion des Florentins n'étoit pas tout-à-fait volontaire, il s'éleva bien-tôt des conteſtations entr'eux & les François, à l'occaſion de l'argent que l'on vouloit qu'ils prêtaſſent au roi.

CXII. Conteſtations entre les François & les Florentins.

Guicciard. lib. 1.

Le motif de cet emprunt étoit d'exempter la ville du pillage. Les François demandoient deux cent mille ducats, & les Florentins n'en vouloient donner que la moitié. Guichardin dit, que la diſpute s'échauffa de telle ſorte, parce que le roi les menaçoit de garder leur ville à titre de conquête, & d'y établir des officiers pour rendre la juſtice en ſon abſence,

AN. 1494. que les commmiſſaires du roi furent ſur le point de faire battre les tambours & ſonner les trompettes, comme un ſigne de ſaccagement ; qu'un des plus riches de la ville nommé Pierre Capponi chef des députez des Florentins, qui avoit été ambaſſadeur en France, & qui n'aimoit point Pierre de Medicis, arracha des mains du ſecretaire le papier qui contenoit les demandes du roi, le déchira & dit fort en colere ; que puiſqu'on perſiſtoit à exiger des choſes ſi injuſtes & ſi honteuſes à ſa patrie, il feroit de ſon côté ſonner le tocſin, ne déſeſperant pas que ſes compatriotes ne ſe défendiſſent juſqu'à la derniere extrémité. Cette hardieſſe de Capponi fut cauſe qu'on ſe relâcha ſur les demandes qu'on faiſoit ; & en effet on avoit tout lieu d'appréhender de la fureur d'un peuple irrité & jaloux de ſes privileges juſqu'à l'excès.

CXIII. Traité des Florentins avec Charles VIII.

Mem. de Comines ut ſuprà, p. 43.

On propoſa donc des conditions plus raiſonnables, & il fut conclu que les Florentins donneroient au roi ſix vingt mille ducats, dont ils païerent cinquante mille comptans, avec promeſſe d'en fournir quarante mille dans trois mois, & le reſte dans ſix. Que la republique feroit alliance avec le roi, ſous la protection duquel elle joüiroit de ſon ancienne liberté. Qu'elle changeroit ſes armes qui étoient une fleur de lys rouge, en celles de France. Qu'elle lui laiſſoit toutes les places dont on a déja parlé, Piſe, Livourne, & autres que Pierre de Medicis avoit déja livrées, avec ferment juré ſur l'autel de ſaint Jean, dit Comines, de rendre ces places quatre mois après que le roi ſeroit dans Naples, ou plûtôt, s'il retournoit en France. Que l'arrêt de confiſcation publié contre Pierre de Medicis ſeroit caſſé, avec cette clauſe, que ni lui, ni ſes freres ne s'éloigneroient de Flo-

rence de cent milles d'Italie. Enfin que Charles VIII. auroit dans ces villes deux agens qui auroient entrée dans le conseil. Ce traité fut ratifié & juré de part & d'autre ; ensuite le roi partit de Florence & vint à Sienne, où il arriva le vingt-huitiéme de Novembre, & il y fut reçu avec des honneurs extraordinaires, & une joïe universelle de la part des peuples, qui l'appelloient hautement l'envoïé de Dieu, le liberateur de l'église Romaine, le propagateur de la foi. De Sienne où il laissa garnison, il se rendit à la Paillette le sixiéme de Decembre. Ses équipages & la grosse artillerie dont il avoit besoin s'y étant trouvez, il prit ensuite la route de Viterbe.

AN. 1494.

CXIV. Le roi part de Florence & va à Sienne.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Cette place étoit forte, & le duc de Calabre revenu dans l'état ecclesiastique à la priere du pape s'étoit chargé de la garder ; & sans doute que la querelle pour le roïaume de Naples y auroit été décidée, si les Colonnes renforcez par des troupes Françoises, sçachant que le duc de Calabre s'étoit éloigné de Rome pour aller à Viterbe, n'eussent enlevé à Ostie tous les convois que l'on menoit à ce duc, & ne l'eussent ainsi contraint de retourner sur ses pas jusqu'à Rome pour la couvrir. Ainsi la partie de l'état ecclesiastique, qu'on appelle le patrimoine de saint Pierre, se voïant abandonnée, traita avec les François, pour éviter le pillage. Les Ursins prirent le même parti, quoique Virginie leur chef fut attaché au roi de Naples par des liens assez forts, pour ne pas quitter si aisément ses interês, étant son connétable hereditaire, & Jourdain des Ursins son fils aîné aïant épousé l'aînée des filles naturelles de ce roi. Mais le bonheur suivit par-tout le roi de France. Virginie des Ursins lui offrit ses pla-

CXV. Les Colonnes empêchent le duc de Calabre de camper sous Viterbe.

AN. 1494.

ces & ses fils pour ôtage de sa fidelité; & sa majesté très-chrétienne les accepta avec beaucoup de joïe & de plaisir.

CXVI. Inquietudes du pape, qui envoïe des ambassadeurs au roi.

Surita. to. 5. l. 1. c. 34. & 36.

Cette conduite de Virginie des Ursins, & l'approche de l'armée Françoise, consternerent fort le pape Alexandre VI. qui ne sçavoit quel parti prendre. Tantôt il étoit résolu de faire entrer le duc de Calabre dans Rome & de s'y défendre; mais outre que les Colonnes & les Ursins avoient trop d'amis, il craignoit que les vivres n'y vinssent à manquer, parce que la campagne n'en fournissoit pas, & que la garnison d'Ostie empêcheroit qu'on y en portât par mer. Tantôt il avoit envie d'aller au-devant des François pour tâcher de les arrêter: mais il sentoit bien qu'il n'avoit pas assez de vertu pour leur imprimer du respect. Dans ces incertitudes, le parti qu'il prit fut d'envoïer au roi les évêques de Concorde & de Terni avec Gratien son confesseur, pour traiter de quelque accommodement avec ce prince, & lui offrir que le roïaume de Naples releveroit de sa majesté de même que du saint siege, & qu'elle en donneroit une seconde investiture. Le roi répondit aux envoïez du pape, que si sa sainteté ne vouloit que traiter pour elle, elle auroit lieu d'être satisfaite, & qu'il lui envoïeroit pour cela des ambassadeurs. Il lui envoïa en effet le seigneur de la Trimouille, le president de Gannay & le general Bidaut, comme l'appelle Comines. Mais à peine furent-ils entrez dans Rome, que le pape y introduisit pendant la nuit le duc de Calabre, & fit arrêter, selon Guichardin, les ambassadeurs François, au lieu que Comines ne parle que de quelques personnes de leur suite, qu'on enferma par son ordre dans le château Saint-Ange avec

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Mem. de Comines l. 7. c. 10. p. 47.

Prosper Colonne & le cardinal Ascagne Sforce, qui étoient alors dans Rome sur la parole de sa sainteté. Il est vrai qu'ils n'y furent pas long-tems, & que l'emportement qui avoit fait violer au saint pere la foi publique, aïant fait place à des reflexions plus justes & plus désinteressées, il les fit mettre en liberté peu de jours après, & excusa leur détention sur un avis qu'il prétendoit lui avoir été donné, que ceux qu'il avoit fait arrêter n'étoient venus dans Rome, que pour y exciter une sédition.

AN. 1494.

Burchard. lib. 3, p. 246.

CXVII.
Le roi menace le pape d'un concile.

Charles VIII. ne laissa pas d'envoïer le tiers de son armée du côté de Rome, sans que le pape parut s'émouvoir. Ce qui obligea sa majesté de lui renvoïer les cardinaux de saint Pierre-aux-liens, Sforce, Colonne & Savelli, pour lui déclarer qu'en qualité de roi très-chrétien, il alloit assembler un concile où l'on examineroit par quelles voïes il avoit été élevé au souverain pontificat. Ces menaces le firent consentir à laisser entrer le roi dans Rome, comme il étoit entré dans Florence; & pour sauver sa dignité il renvoïa à son grand regret le duc de Calabre, sans oser lui donner des troupes pour l'escorter. Sur ces dispositions du pape, sa majesté lui envoïa le maréchal de Gié, le senéchal de Beaucaire & le premier president du parlement de Paris, pour le rassurer contre les menaces qu'on lui avoit faites, & lui remontrer que, quoique le roi eut un très-juste sujet de se plaindre de de lui, qu'il eut ainsi manqué de foi, & qu'il eut emploïé son autorité & ses armes, pour l'arrêter au-delà des Alpes, après avoir été le premier à lui conseiller la conquête de Naples; néanmoins sa majesté en remettoit de bon cœur la vengeance à Dieu, sans vouloir se mêler des affaires ecclesiastiques; qu'elle ne



AN. 1494. pensoit qu'à voir Rome, que quoiqu'il fut aisé d'y entrer de force, elle aimoit mieux que ce fut du consentement du chef de l'église; qu'elle ne vouloit pas ceder à la pieté de ses ancêtres, ni manquer de rendre ses respects au vicaire de Jesus-Christ. Ce qui rendit le pape un peu plus tranquille.

CXVIII. Le roi va à Viterbe & de-là à Nepi.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Le Roi continua donc son chemin, & arriva à Viterbe où il fit quelque séjour, & mit garnison dans le château. De-là il se rendit à Nepi, où il laissa reposer son armée depuis le Lundi quinziéme de Decembre jusqu'au Vendredi dix-neuviéme du même mois. Il vint ensuite loger à Bracciano qui appartenoit à la maison des Ursins, d'où il envoïa occuper Cornetto, Civitavecchia & les autres forteresses du territoire de Rome. Il fit aussi conduire le cardinal de saint Pierre-aux-liens à Ostie par des troupes que commandoient le comte de Ligny & Yves d'Alegre; & ces mêmes troupes allerent ensuite se rejoindre aux Colonnes au-delà du Tibre. Le pape parut inquiet de toutes ces démarches; & un accident imprévû le fit rentrer dans ses premieres fraïeurs. Une partie des murailles de Rome & des remparts du château Saint-Ange étant tombée, il sembloit que c'étoit une large porte que le ciel ouvroit aux François; le peuple murmuroit de tous côtez, parce que la garnison d'Ostie empêchoit qu'on ne conduisît des vivres à Rome; tout se disposoit à un soulevement general, & la populace s'attroupoit dans les ruës, criant d'une maniere séditieuse: La paix, la paix.

CXIX. Le pape se retire dans le château Saint-Ange.

Burchard. lib. 2.

Volaterran. lib. 3.

Dans ces extrémitez le pape ne prit point d'autre parti que de se retirer dans le donjon du château Saint Ange, après avoir fait avertir le roi qu'il pouvoit venir à Rome quand il lui plairoit. Les cardinaux

Baptiste

Baptiſte des Urſins & Olivier Caraffe accompagnerent ſa ſainteté, la plûpart des autres cardinaux prirent la fuite; il y en eut cependant quelques-uns qui voulant plus particulierement marquer au roi leur attachement, ſe mirent à ſa ſuite lorſqu'il entra dans Rome. La ceremonie s'en fit le trente-uniéme de Decembre au ſoir, aux flambeaux. Le duc de Calabre étoit ſorti le matin de cette ville, pour aller trouver ſon pere Alphonſe à Naples. Charles entra dans la ville par la porte Flaminienne, qu'on a depuis appellée la porte de ſainte Marie du peuple. Les magiſtrats de Rome allerent en corps au-devant de lui, & lui preſenterent les clefs de la ville au nom du pape & du peuple Romain; ils ſe joignirent enſuite aux François, comme pour honorer leur triomphe; & Charles entra dans Rome en la même maniere qu'il étoit entré dans Florence. Il ſembloit que ſon armée ſe fut préparée pour une bataille; les lanciers aïant leurs lances en arrêt ſur la cuiſſe, les archers l'arc à la main, les Suiſſes armez de hallebardes ou de hache d'armes. Ces troupes ſe ſaiſirent des avenuës & des places publiques, & le roi traverſa la ville juſqu'au palais de ſaint Marc qu'on avoit préparé pour ſon logement; on y avoit diſpoſé autour des corps de garde avec autant de précaution que ſi l'armée du roi de Naples eut été proche. Enfin il n'y eut de difference entre la priſe de poſſeſſion de Rome par l'armée Françoiſe & celle d'une ville dont on vient de faire la conquête & que l'on a enlevée de force, qu'il n'y eut point de priſonniers & qu'on s'abſtint du pillage.

AN. 1494.

CXX.
Entrée du roi de France dans Rome.

Spond. hoc ann. n. 9.

Naucler. to. 3. general. 50. p. 507.

Albinus de bello Gallico, l. 6. p. 130.

L'Angleterre ne fut pas moins troublée que l'Italie par de grandes révolutions qui furent l'effet de la

AN. 1494.

CXXI.
La ducheſſe doüairie de Bourgogne ſuſcite un faux duc d'Yorc contre Henri VII.

M. de Larrey hiſt. d'Angl. tom. 1.

Polyd. Virgil. hiſt. Anglic. lib. 26.

haine irréconciliable de la ducheſſe doüairiere de Bourgogne veuve de Philippe le hardi & ſœur d'Edoüard IV. contre Henri VII. On l'appelloit la Junon de ce prince, parce qu'elle n'épargnoit pas plus le roi d'Angleterre, que l'épouſe de Jupiter avoit épargnée les Troïens. N'aïant pas réuſſie en 1486. lorſqu'elle ſuſcita contre lui Lambert Simnel, elle fit revivre en cette année 1494. un fils d'Edoüard IV. & ſuppoſa qu'il s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III. & qu'il avoit touché ſes bourreaux, juſqu'à les engager à le ſouſtraire à la cruauté de l'uſurpateur, en lui aidant à ſortir de la tour & à chercher une retraite. Elle s'appliqua à former un faux duc d'York plus reſſemblant que le premier; & après l'avoir long-tems cherché, elle en trouva un qui ne laiſſoit rien à ſouhaiter pour l'uſage qu'elle en vouloit faire. C'étoit un jeune homme qu'on appelloit Perkin, ou Petrekin, & même Warbeck. Il étoit fils d'un nommé Jean Orbek bourgeois de Tournay, Juif d'extraction, mais converti à la foi, & de Catherine de Fare. Perkin étoit né en Angleterre où ſes parens avoient été obligez de faire un voïage. Ils le ramenerent à Tournay dans ſon enfance, & l'aïant quelque tems après mis à Anvers chez un de ſes parens, les voïages qu'il fit d'une ville à l'autre l'accoûtumerent à en faire de plus grands, & le commerce qu'il eut avec des marchands Anglois, fût cauſe qu'il apprit leur langue.

CXXII.
Ce faux duc nommé Perkin ſe rend en Flandre auprès de la ducheſſe.

Buchanan rerum Scotic. l. 13.

Son âge étoit à peu près le même que celui du duc d'York, s'il eut vécu. Il étoit parfaitement beau; ſon viſage, ſa taille & ſes traits avoient beaucoup de délicateſſe & de grandeur. L'on publioit qu'en effet il étoit né dans le tems qu'Edoüard IV. aimoit ſa me-

re; & ce qui confirmoit ce ſoupçon, c'eſt qu'il étoit certainement filleul d'Edoüard. La ducheſſe de Bourgogne l'envoïa ſecretement en Portugal, où aïant demeuré un an, il fit voile en Irlande. Il parut à la cour de France en qualité de duc d'York, dans le tems que Charles VIII. étoit en guerre avec Henri VII. mais il n'y demeura pas long-tems, il s'en alla enſuite en Flandres auprès de la ducheſſe, laquelle feignant de ne le pas connoître, l'interrogea ſur toutes ſes avantures, en preſence de quelques perſonnes de qualité; & faiſant enſuite ſemblant d'être perſuadée de la verité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme ſon neveu, elle n'épargna rien pour lui faire apprendre tous les exercices qui conviennent à des princes, & il y réuſſit. Elle l'inſtruiſit des affaires les plus ſecretes de la maiſon d'Yorc, elle compoſa l'hiſtoire particuliere de ſa prétenduë détention dans la tour de Londres; elle prévit les queſtions qu'on lui pourroit faire, elle lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot, elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour le veritable duc d'York.

AN. 1493.

Bacon. hiſt. regni Henric. VII.

CXXIII.
Il eſt reçu en Irlande comme le veritable duc d'York.

Après toutes ces inſtructions qui furent données dans un grand ſecret, Perkin accompagné de beaucoup de ſeigneurs Anglois, tenta de faire une deſcente dans la province de Kent, & n'y aïant pas été bien reçu, il alla en Ecoſſe, où le roi Jacques IV. lui fit beaucoup d'honneur, & le conduiſit deux fois en Angleterre avec une armée. Mais comme aucun ne voulut le reconnoître, il ſe retira en Irlande, où il apprit la révolte de ceux de Cornoüaille, & il y fut reconnu, honoré, & ſervi même comme s'il eut été le duc d'York. Au bruit de cette reconnoiſſance les factieux qui s'étoient retirez au-delà de la mer & qui

AN. 1494.

CXXIV. Conspiration en Angleterre en faveur de Perkin.

étoient déconcertez par la paix qu'Henri VII. venoit de faire avec la France, reprirent courage, & se confirmerent plus que jamis dans la croïance que Perkin étoit le duc d'York reconnu, disoient ils, en Irlande & honoré en Flandres, conformément à sa naissance. Mille murmures secrets s'éleverent contre le roi & le gouvernement ; on fit des vœux pour voir sur le thrône d'Angleterre un digne rejeton des Plantagenettes supplanté par un homme nouveau & d'une naissance fort équivoque. Guillaume Stanley entra dans la conspiration, le chevalier Clifford & milord Barley ne se contenterent pas d'y entrer, ils se chargerent de la députation des autres conjurez, & passerent en Flandres, pour traiter avec la doüairiere de Bourgogne, en cas que ce qu'on disoit du duc d'York, se trouvât veritable.

CXXV. Henri fait informer de la mort du duc d'Yorx & de l'origine de Perkin.

Henri VII. n'ignoroit rien de ce qui se passoit en Flandres & en Angleterre ; mais avant que de lever des troupes, comme le lui conseilloient ses amis, il ne voulut emploïer que des moïens cachez pour découvrir l'imposture, & en avoir des preuves si publiques & si constantes, que personne n'en pût douter. Comme des quatre témoins de la mort du veritable duc d'York, Jacques Tirel à qui Richard III. avoit donné ordre de le faire mourir, Jean Dighton & Milon Forester, valets du même Tirel, & le chapelain de la tour qui l'avoit enterré, il y en avoit deux de morts, le chapelain & Forester; il fit arrêter Tirel & Dighton pour être interrogez séparément ; & sur leur rapport qui se trouva conforme & qui attestoit la mort du duc d'York, avec toutes ses circonstances, on rendit leur déposition publique. Ce fait important aïant été éclairci, Henri s'appliqua à dé-

couvrir l'origine de Perkin, ses parens, sa naissance, & tout ce qui pouvoit convaincre de sa supposition & de son imposture ; & aïant été bien servi par ceux qu'il avoit emploïez, & qui pour cela étoient allez en Flandres & dans tous les lieux que Perkin avoit pû fréquenter, il eut soin de publier par-tout ce qu'ils en avoient appris. AN. 1494.

Il fit même quelque chose de plus. Il envoïa à Philippe archiduc des Païs-Bas, les chevaliers Poyning & Warham pour lui communiquer ses découvertes & le prier de ne donner aucun secours à l'imposteur, ce qu'on lui promit. Mais comme le conseil de l'archiduc refusa de lui livrer Perkin, à cause des oppositions de la doüairiere qui l'avoit avoüé publiquement pour son neveu, Henri pour faire repentir les Flamands de leur complaisance à l'égard de cette duchesse, donna une declaration par laquelle il ordonnoit à tous les sujets de l'archiduç de sortir incessamment d'Angleterre avec tous leurs effets, & aux siens qui étoient dans les Païs-Bas, de revenir sans délai en Angleterre ; & par-là il réduisit les Flamands à abandonnner Perkin, à cause du dommage qu'ils souffroient de l'interruption du commerce avec l'Angleterre.

CXXVI. Il fait arrêter les principaux des conjurez & les punit.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Henri fit arrêter en même-tems les principaux des conjurez répandus en divers endroits de son roïaume, les chevaliers Thuvait, Jean Ratecliff, Simon Montfort & Fitzwater, les milords Guillaume d'Aubeney, Robert Ratecliff, Thomas Cressenor & Thomas Astwod, Guillaume Worsley doïen de S. Paul de Londres & beaucoup d'autres personnes ecclesiastiques, moines & laïques. Quelques-uns eurent la tête tranchée, d'autres demeurerent long-tems en prison, & l'on pardonna

AN. 1494. aux moins coupables. Le chevalier Clifford confident de la douairiere, gagné par Henri, retourna en Angleterre, se jetta aux pieds du roi, & obtint le pardon. La mort du grand chambellan qui avoit avoué qu'il étoit entré dans la conspiration, déconcerta beaucoup les desseins de la duchesse de Bourgogne; elle ne laissa pas cependant de former de nouveaux projets, elle donna des troupes & une flotte à Perkin, & lui fit faire voile en Angleterre où il aborda à Sandwik; il y mit à terre cinq ou six cens hommes dont le plus grand nombre fut tué par l'armée d'Henri, & les autres furent faits prisonniers. Perkin fut obligé de remettre au plûtôt à la voile & de s'en retourner en Flandres.

CXXVII. Troubles causez par les Hussites en Boheme.

Dubrav. lib. 31. versus finem. Spond. hoc ann. n. 11. Bonfin. dec. 5. l. 4.

Comme Uladislas étoit toujours en Hongrie, depuis même qu'il avoit été roi de Boheme, les Hussites profiterent de son absence. Il y avoit long-tems que ces heretiques vouloient un évêque de leur secte & qu'on le leur refusoit, mais enfin ils crierent & cabalerent tant qu'ils en eurent un nommé Augustin, mais qui ne fut que titulaire sans avoir de diocese. Ce petit succès ne dura pas. Uladislas en écrivit au pape. Le saint pere fit examiner les demandes des Hussites & leur procedé, & il paroît qu'ils rentrerent dans leur devoir. On sçait au moins qu'ils témoignerent au roi qu'ils se soumettroient aux ceremonies de l'église Romaine s'ils pouvoient rentrer dans les bonnes graces du souverain pontife aux mêmes conditions qu'ils avoient offertes autrefois à l'empereur Sigismond; mais on ignore quelle conduite le pape tint à leur égard.

CXXVIII. Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune chrétien.

Bonfinius finit ici son histoire du roïaume de Hongrie; il la composa à la persuasion de Matthias Cor-

vin, en quatre decades & demi, qui font quarante-cinq livres. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui aïant secretement saisi un jeune chrétien, lui fermerent la bouche, l'étranglerent & lui ouvrirent les veines lorsqu'il étoit prêt à expirer, pour avaller une partie de son sang & réserver l'autre. Enfin ils mirent son corps en pieces & l'enfouirent dans la terre. Ces malheureux furent arrêtez & mis à la question; & sur la déposition des femmes qui plus timides que les hommes, avouerent tout & déclarerent les complices, les plus coupables furent condamnez au feu, & les autres à une grosse amende pecuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit subir aux vieillards, ils répondirent sur la demande qu'on leur fit, pourquoi ils se plaisoient ainsi à répandre & à boire le sang des chrétiens, qu'un tel sang étoit propre à arrêter le sang de ceux qu'on avoit circoncis; que ce même sang pris dans leurs repas servoit beaucoup à entretenir la paix & l'union entre eux; qu'il guérissoit de la dissenterie à laquelle ils étoient fort sujets tant hommes que femmes; qu'enfin c'étoit une ancienne ordonnance établie parmi eux, & qu'ils observoient en secret, d'offrir à Dieu dans leurs sacrifices ordinaires en certains païs le sang des chrétiens; & qu'en cette année 1494. cette obligation étoit échuë aux Juifs de Tyrnaw, ville de la haute Hongrie; les coupables furent executez dans la place publique de la ville de Dyrn.

AN. 1494.

Bonfin. rer. Hungaric. l. 4. decad. 5.

CXXIX. Institution de l'ordre des Filles Pénitentes.

Jean Tisseran religieux cordelier de Paris, établit dans cette année l'ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de sainte Magdelaine. Il étoit grand prédicateur & homme de bien, & après avoir vivement touché les cœurs les plus endurcis, & converti par ses

Spond. hoc ann. 1494. n. 13.
Genebrard in chronic.

AN. 1494. ſermons pluſieurs filles & femmes d'une vie dereglée ; il établit cet inſtitut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord plus de deux cent ; le nombre s'accrut extraordinairement en peu de tems, en ſorte qu'on fut obligé de ſouffrir que les plus ſages allaſſent faire la quête par la ville, juſqu'à ce qu'elles euſſent un établiſſement ſolide, ce qui n'arriva qu'en 1500. Le duc d'Orleans depuis roi de France ſous le nom de Louis XII. leur donna pour lors ſon palais ſitué près de l'égliſe de ſaint Euſtache pour en faire un monaſtere : Simon évêque de Paris leur dreſſa des ſtatuts & les mit ſous la regle de ſaint Auguſtin. On les obligea en 1550. de garder la clôture, & en 1572. elles furent transferées dans l'ancienne égliſe de ſaint Magloire, qu'elles occupent encore à préſent. Ce fut auſſi dans le même tems que les religieuſes de la Conception de la bienheureuſe Vierge Marie inſtituées à Tolede par Beatrix de Sylva, fille Portugaiſe, & approuvées par Innocent VIII. en 1489. à la priere d'Iſabelle reine de Caſtille, quitterent après la mort de leur inſtitutrice la regle de Cîteaux qu'elles avoient embraſſée d'abord, & prirent celle de ſainte Claire qu'elles ont toujours conſervée depuis.

CXXX. Affaires de Portugal.

Les differentes factions dont le roïaume de Portugal étoit agité pouvant avoir de fâcheuſes ſuites, le roi dom Juan crut qu'il étoit à propos de pourvoir à la ſûreté de ſa perſonne ; il choiſit à cet effet pour ſa garde douze gentilshommes, aïant à leur tête un capitaine appellé Maynado de Paço : leur fonction étoit de demeurer à la porte du palais armez de hallebardes, pour empêcher que perſonne n'y entrât avec des armes, même avec l'épée. L'on a l'obligation à ce prince

prince d'avoir inventé la maniere de naviger par la hauteur du soleil. Rodrigue & Joseph le Juif ses medecins, & un Bohemien nommé Martin disciple de Jean Monte-regio fameux astronome, eurent la commission de réduire par ordre ce qu'il avoit inventé, & de le mettre à execution; ce qui a toujours été pratiqué depuis. Une partie des Maures que Ferdinand roi catholique avoit chassez de ses états, étant entrez dans le Portugal, dom Juan leur accorda le passage à condition qu'ils n'y resteroient pas plus de huit mois, & qu'ils lui païeroient une certaine somme par tête. Il en tira beaucoup d'argent qu'il destina pour passer en Afrique, afin d'assurer les états qu'il y possedoit. Mais il mourut avant que d'avoir executé ce projet.

AN. 1494.

CXXXI.
Le pape accorde aux rois catholiques le droit de conquerir l'Afrique.

Raynald ad hunc ann. 1494. Lib. 3. Bullar. secret. p. 240.

Alexandre VI. qui ne manquoit gueres les occasions de se faire valoir, adressa un bref à Ferdinand & Isabelle, par lequel suivant la fausse maxime qu'un pape peut disposer des états temporels, il leur donne le droit d'attaquer & de conquerir l'Afrique pour l'ajouter à leurs états après qu'ils l'auroient subjuguée; à condition toutefois qu'ils auroient soin d'y rétablir le culte de la religion catholique. Ce bref est du treiziéme de Février. Afin que les rois catholiques fussent soutenus dans cette entreprise, le pape par une bulle du douziéme de Novembre 1494. accorde beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes ou qui contribueroient de leurs biens pour l'execution de ce projet. Mais comme il ne falloit point agir contre le droit que le roi de Portugal avoit à la même conquête par une concession du pape Pie II. Alexandre VI. resserra celui de Ferdinand & d'Isabelle aux seuls roïaumes d'Alger & de Tunis, laissant au roi de Por-

An. 1494.

tugal le roïaume de Fez, & les environs. Par une deuxiéme bulle, le pape accorda à Ferdinand la troisiéme partie des décimes, afin qu'il pût renforcer les garnisons des forteresses du roïaume de Grenade, contre les entreprises des Maures, s'ils avoient envie d'y revenir. En conséquence du premier bref les rois catholiques équipperent une flotte considerable pour descendre en Afrique.

CXXXII. Le pape confirme l'ordre militaire des chevaliers de saint George.

Bolland. acta SS. to. 3. Aprilis.

L'empereur Frederic III. avoit institué en 1468. l'ordre militaire des chevaliers de saint George qui fut confirmé par Paul II. Il étoit gouverné par un grand-maître que les chevaliers élisoient du consentement du chef de la maison d'Autriche, & étoit composé de chevaliers & de prêtres soumis à un prevôt qui dépendoit lui-même du grand-maître. Ils faisoient vœu d'obéissance & de chasteté, sans faire celui de pauvreté; quoique leurs biens meubles ou immeubles appartinssent à l'ordre après leur mort. Jean Sibenhirter qui étoit grand-maître depuis l'année précedente, pour donner du lustre à cet ordre, institua une confrerie où toutes sortes de personnes étoient reçûës, les uns pour combattre les Turcs, les autres pour contribuer à la construction d'un fort. Maximilien I. approuva cette confrerie; & le pape Alexandre VI. non content de la confirmer par sa bulle du treiziéme d'Avril 1494. voulut encore s'y faire inscrire. Cet établissement si magnifique ne subsista pas long-tems.

CXXXIII. Mort de Jean Pic de la Mirandole.

Trithem. & Bellarm. de script. ecclesiast. Dupin. biblioth.

Le celebre Jean Pic seigneur de la Mirandole, mourut cette année à Florence le dix-septiéme de Novembre, âgé seulement de trente-deux ou trente-trois ans. Lucius Bellaucius de Sienne, lui avoit prédit qu'il ne passeroit pas cet âge. Il travailloit alors

à son traité contre l'astrologie judiciaire, qui passe pour le meilleur de ses ouvrages. Jean-François Pic de la Mirandole son neveu a composé sa vie, où il fait mention de tout ce qu'il a composé. Outre les neuf cent conclusions de ses theses, l'on a de lui sept livres sur le commencement de la Genese; un traité de l'être & de l'unité; un autre de la dignité de l'homme; douze regles ou préceptes pour l'institution de la vie chrétienne; un commentaire sur le quinziéme pseaume; un traité du roïaume de Jesus-Christ & de la vanité du monde; une exposition de l'oraison dominicale; un livre de lettres; trois livres sur le banquet de Platon, outre ses douze livres sur l'astrologie. Tous ces ouvrages ont été imprimez en differens endroits. Son neveu fait encore mention d'autres traitez, comme d'un livre de la fidelité de la version de la bible par saint Jerôme contre les calomnies des Hebreux; de la défense de la version des Septante sur les pseaumes; un traité de la vraïe supputation des tems; un commentaire sur le nouveau testament; un traité contre les sept ennemis de l'église, qui sont les Athées, les Païens, le Juifs, les Mahometans, les Chrétiens heretiques, les Chrétiens impies & catholiques en apparence, & les Chrétiens impies & heretiques; des ouvrages contre les heretiques, & des traitez de philosophie & de grammaire. Il s'étoit défait de bonne heure de cet esprit de dispute qui l'avoit animé dès sa plus tendre jeunesse. En 1491. il renonça à sa principauté de la Mirandole pour se retirer à une maison de campagne du territoire de Ferrare, où il se donna tout entier à la pieté. Il ne se rendit pas moins celebre par sa bonté & sa charité envers les pauvres, que par sa science & la beauté de

AN. 1494.

to. 12. in 4. XV. siecle.

Varillas anecdote de Florence.

Paul Jov. in elog. cap. 39.

Angel. Polit. Marc Ficin, Leand. Alberti.

Sup. lib. CXVI. n. 69. & CXVII. n. 99.

AN. 1494.

ſon genie. Peu de tems avant ſa mort, il conçut le deſſein de ſe dépoüiller de tous ſes biens en faveur des pauvres, & d'aller ſeulement muni d'un crucifix prêcher la foi de Jeſus-Chriſt dans toutes les villes & les campagnes. Il voulut mourir avec l'habit des Dominiquains pour qui il avoit eu beaucoup d'affection.

CXXXIV. Mort d'Ange Politien.

Volaterran. l. 21.

Voſſius de hiſt. Lat. l. 3. c. 8.

Paul Jov. in elog.

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ſes études étoit mort deux mois auparavant âgé de quarante ans. Il ſe nommoit Ange Baſſi & fut nommé Politien parce qu'il étoit né en 1454. à Monte Pulciano petite ville de Toſcane, nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus ſçavans hommes que l'Italie ait produit ſur la fin du quinziéme ſiecle; il étoit profond dans les langues Grecque & Latine, qu'il enſeigna pendant onze années à Florence. Il avoit étudié ſous un excellent maître Andronique de Theſſalonique. Laurent de Medicis qui attiroit tous les grands hommes de ſon tems à Florence, y arrêta Ange Baſſi qui étoit déja prêtre, lui fit avoir un canonicat, & le fit précepteur de ſes enfans, entr'autres de Jean, qui fut enſuite pape ſous le nom de Leon X. Politien dans cet emploi vécut avec beaucoup de douceur & de tranquillité, joüiſſant du commerce des gens de lettres, & compoſant des lettres Latines & des vers, dont les ſçavans parlent avec éloge. Il fit auſſi une traduction d'Herodien. Mais la diſgrace de Pierre de Medicis qu'il prévoïoit, le chagrina tellement qu'il mourut de déplaiſir, près de deux mois avant Pic de la Mirandole. Les Florentins qui avoient chaſſé les Medicis firent beaucoup de contes ridicules des créatures de cette maiſon, & Politien n'y fut pas oublié.

Bernardin *Tomitanus*, ou de Tome, surnommé le Petit, né à Feltri dans l'état de Venise, & religieux de l'ordre de saint François, mourut aussi le vingt-huitiéme de Septembre de cette année à Pavie. Il a laissé quelques ouvrages, entr'autres un petit traité de la maniere de se confesser, qui a été imprimé à Bresse en 1542. quelques sermons Italiens, & un ouvrage touchant la perfection de la vie chrétienne, qui ont aussi été imprimez.

AN. 1494.

CXXXV.
Mort de Bernardin de Tome.

Jacob. Phil. Tomasini 1. part. eleg. doct. virorum.

On imprima cette année à Maïence le catalogue des auteurs ecclesiastiques que Jean Tritheme venoit d'achever jusqu'à cette année, & qui lui avoit coûté sept années de travail. Il y fait un éloge abregé de ceux dont il parle, & y donne le catalogue de leurs ouvrages. Il y parle d'environ neuf cent soixante-dix auteurs. Dans la suite on le réimprima à Paris, à Cologne, à Basle en differens tems.

CXXXVI.
Ouvrages de Tritheme & sa dispute touchant la conception de la sainte Vierge.

Jean Tritheme publia aussi cette année 1494. son traité des loüanges de sainte Anne, où dans le chapitre septiéme il parle de la conception immaculée de la sainte Vierge. Ce qu'il en dit fut attaqué par un Dominiquain de Francfort nommé Wigand; il écrivit plusieurs lettres contre Tritheme, où il se déguisa sous le nom de frere Pensant-main, & les lui envoïa par un inconnu. Il l'accuse dans ces lettres de penser mal de la conception de Marie, & le reprend avec beaucoup de vivacité. Tritheme y fit une réponse où il traite assez durement le Dominiquain, & comme s'il s'agissoit d'un point de foi, il le menace de l'indignation du ciel, & presque de la damnation éternelle. Il envoïa cette réponse par un homme habile qui sçut découvrir celui qui s'étoit déguisé sous le nom de frere Pensant-main. Tritheme aïant sçû par ce

Hist. univers. Paris. to. 5. p. 811.

D'Argentré collect. judic. p. 331.

AN. 1494. moïen à qui il avoit à faire, l'attaqua encore plus vivement. Le Dominiquain ne demeura pas dans le silence. La dispute dura près de deux ans, & l'on se dit de part & d'autre bien des vivacitez. Enfin Tritheme l'emporta, il mit plusieurs habiles gens dans son parti, chacun écrivit contre Wigand en prose & en vers; mais enfin le recteur de l'université de Cologne pour qui les deux partis avoient beaucoup de respect, voulut faire la paix. Wigand retracta ce qu'il avoit dit au sujet de la Conception, condamna son opinion comme contraire à la pureté de Marie, & fit ses excuses à Trithème des injures qu'il lui avoit dites. Néanmoins les Dominiquains voulurent encore agir contre Trithème & tâcherent d'y exciter Alexandre VI. mais leurs efforts furent inutiles.



LIVRE CENT DIX-HUITIE'ME.

AN. 1495.

I. Le pape refuse de voir le roi de France à Rome.

LE roi de France après avoir fait son entrée dans Rome avec toute la pompe & la magnificence qui convenoit à un grand prince, comptoit de voir le pape & d'avoir quelques entretiens avec lui sur l'état des affaires; mais Alexandre s'étoit enfermé dans le château Saint-Ange avec deux cardinaux seulement. Comme il sentoit qu'il avoit usé de toutes sortes de moïens pour traverser les desseins des François, qu'il avoit offensé Charles VIII. dans toutes les occasions qui s'étoient presentées, & qu'il avoit emploïé la fourberie & la trahison, il étoit résolu de ne point s'exposer à une conference, dans la crainte qu'on ne se saisît de lui, qu'on ne lui fît son procès & que l'on ne le déposât. Le roi aïant paru fort mécontent de cette conduite, dix-huit cardinaux qui avoient abandonné le pape, ou par foiblesse, ou pour ne pas partager avec lui sa mauvaise fortune, solliciterent Charles de se saisir de sa personne & de faire travailler à son procès. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens plus animé que les autres contre le souverain pontife, lui remontra fortement que la conjoncture étoit favorable pour donner à l'église un autre chef; que Dieu avoit conduit comme par la main sa majesté dans Rome, & qu'il y avoit lieu de croire que ç'avoit été uniquement dans cette vûë. Qu'Alexandre étoit en execration à toute la chrétienté pour sa vie scandaleuse; qu'il n'étoit devenu pape qu'à force d'argent, & qu'il ne travailloit qu'à se rembourser des frais qu'il avoit faits pour obtenir cette dignité; qu'il

II. Dix-huit cardinaux sollicitent le roi à faire faire le procès au pape.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Mem. de Comines liv. 7. c. 12. p. 56.

AN. 1495. avoit si peu de religion qu'il s'étoit uni avec le Turc ; & que bien loin de témoigner du regret de ses fautes passées, il entretenoit scandaleusement dans sa maison ses propres bâtards, qu'il en avoit même élevé un à la dignité de cardinal ; que depuis qu'il étoit pape ses déreglemens avoient tellement choqué les chrétiens, & exposé la religion au mépris des infideles, que le roi de France en qualité de fils aîné de l'église étoit obligé d'y pourvoir à l'exemple de ses prédecesseurs, qui avoient tant de fois délivré Rome de l'oppression de ses ennemis & des mauvais pasteurs. Que l'on prioit sa Majesté de faire assembler au plûtôt le consistoire pour remedier à tous les maux dont l'église étoit opprimée. Qu'enfin elle ne devoit point laisser sur le saint siege le plus grand ennemi que les François eussent dans l'Italie, & que le seul moïen d'assurer ses conquêtes étoit de le faire déposer.

III. Le roi fait sommer le pape de lui livrer le château Saint-Ange.

Mem. de Comines l. 7. c. 12.

Spond. ad ann. 1495 n. 1.

Guicciardin. l. 1.

Mais Briçonnet à qui le pape avoit promis un chapeau de cardinal, sçut si bien ménager l'esprit de Charles VIII. qui trouvoit d'ailleurs ces conseils trop violens, qu'il dissipa les desseins des cardinaux & disposa ce prince à traiter Alexandre VI. beaucoup plus favorablement. On le fit néanmoins sommer de livrer au roi de France le château Saint-Ange ; & sur son refus, sa majesté commanda jusqu'à deux fois qu'on assiegeât cette forteresse en forme & qu'on appointât le canon pour la battre ; mais chaque fois, elle fit arrêter les canoniers, parce qu'elle n'en vouloit pas venir à ces extrémitez, & qu'elle étoit fort éloignée de faire violence au pape ; outre que ceux de son conseil qu'Alexandre VI. avoit gagnez étoient les plus forts & en plus grand nombre ; il fallut donc en venir à un accommodement, après qu'on eut député

puté au saint pere les seigneurs de Foix, de Bresse, de Ligny, de Gié, & Jean de Reli confesseur du roi, nommé à l'évêché d'Angers. Enfin après plusieurs déliberations, le traité fut conclu. En voici les principaux articles.

AN. 1495.

IV. Articles du traité entre le pape & le roi de France.

Guicciardin. l. 1.

Comines, loco cit.

Que sa sainteté vivroit dans une entiere union avec le roi pour la tranquillité de l'Italie. Qu'elle lui donneroit pour places de sûreté les villes de Terracine, de Civitavecchia, de Viterbe & de Spolette; Charles VIII. occupoit déja Viterbe, & Spolette ne fut point livrée, quoique le pape l'eut promise. Qu'Alexandre VI. ne pourroit mettre que des gouverneurs agréables au roi dans les places qui lui restoient. Que le cardinal Borgia son fils suivroit la cour sous prétexte de faire honneur au roi; mais en effet, pour servir d'ôtage. Que les cardinaux du parti du roi rentreroient dans les bonnes graces de sa sainteté, sans qu'on pût les inquieter, non plus que les seigneurs du territoire du saint siege, qui s'étoient declarez pour la France. Que le roi à son retour du roïaume de Naples rendroit au pape toutes les places dans l'espace de quatorze jours, excepté Civitavecchia & Ostie, & que cette derniere seroit remise au cardinal de saint Pierre-aux-liens, qui seroit rétabli dans sa légation d'Avignon. Qu'enfin sa Majesté rendroit au pape l'obéïssance filiale.

V. Le pape met Zizim entre les mains du roi.

Bosio hist. de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

Un autre article que le roi avoit fort à cœur, étoit que Zizim frere de Bajazet II. à qui il avoit disputé l'empire, & qui se trouvoit actuellement entre les mains du pape, seroit remis en celles de sa majesté, pour s'en servir comme elle le jugeroit à propos dans les desseins qu'elle avoit sur Constantinople. Alexandre VI. qui ne pouvoit le refuser, le rendit par

AN. 1495.

un acte solemnel & dans une ceremonie publique. Ce prince partit de Rome avec le roi, qui quitta cette ville pour prendre la route de Naples. Mais sur le chemin il se sentit frappé d'un mal inconnu qui l'emporta en fort peu de tems. Cette mort surprit tout le monde ; on en chercha la cause, quoiqu'il n'y eut rien de plus naturel que de penser que l'inquiétude avoit avancé ses jours. Il y en eut qui dirent que les Venitiens corrompus par l'argent des Turcs & allarmez de l'expedition des François, lui avoient fait donner du poison secretement. L'opinion la plus commune étoit que le pape l'avoit livré tout empoisonné à Charles VIII. afin que la France n'en tirât aucun avantage, & que sa sainteté avoit pour cet effet reçu de Bajazet une grande somme d'argent. Quelques-uns ont cru qu'il mourut chrétien, & qu'il avoit reçu le baptême à Rome sous le pontificat d'Innocent VIII. Mais ceux qui sont entrez dans un plus grand détail de sa vie & des malheurs de ce prince, comme Bosius, ne disent rien de sa conversion. Il laissa un fils nommé Amurath, qui après la prise de Rhodes fut mis en prison & étranglé par l'ordre de Soliman.

VI. Zizim meurt, & on soupçonne le pape de l'avoir fait empoisonner.

Raynald. ad hunc ann. 1495 n. 12.
Guicciardin. l. 2.
Leunclav. l. 16.

VII. Le pape vient au Vatican, & reçoit le roi à S. Pierre.

Onuphr. & Ciac. addit. ad Monstrelet.

Après que le traité entre sa sainteté & Charles VIII. eut été signé, le pape quitta le château Saint-Ange, & vint au Vatican où il reçut le roi de France dans l'église de saint Pierre, selon les ceremonies ordinaires, un Vendredi seiziéme de Janvier. La premiere entrevûë se fit dans les Jardins, où le roi ne fut pas plûtôt entré, que le pape accompagné de plusieurs cardinaux vint au-devant de lui, & l'embrassa en se découvrant, sans que ce prince baisât ni le pied, ni la main du saint pere. Tous deux se couvrirent en même-tems, & après les premiers complimens, le roi

pria sa sainteté de donner le chapeau de cardinal à Guillaume Briçonnet évêque de saint Malo, comme elle l'avoit promis ; ce qu'elle accorda aussi-tôt. Guichardin & Comines donnent à Briçonnet pour collegue Philippe de Luxembourg évêque du Mans ; mais Onuphre & Ciaconius disent que la promotion ne fut que d'un seul ; sçavoir, l'évêque de saint Malo, & que l'autre ne reçut le chapeau qu'un an après, & même Sponde met deux ans ; peut-être que le pape le promit alors à l'évêque du Mans. La ceremonie se fit dans la chambre de sa sainteté, qui se mit sur son thrône, & à côté d'elle le roi sur un siege un peu plus avancé. Le maître des ceremonies fit entrer Briçonnet qui baisa les pieds & la bouche du pape duquel il reçut le chapeau. On dit que quand le nouveau cardinal voulut l'en remercier, le souverain pontife lui repartit, que c'étoit au roi à qui il devoit faire ses remercimens ; & que là-dessus Briçonnet alla aussi-tôt se jetter aux pieds de sa majesté très-chrétienne.

AN. 1495.

VIII. Guillaume Briçonnet est fait cardinal.

Guicciardin. l. 1.

Comines l. 7. c. 12.

Onuphr. & Ciacon. loco suprà.

Raynald. hoc anno n. 3.

Spond. ad hunc annum 1495. n. 1.

Cependant Charles VIII. voulant montrer au pape qu'il étoit prêt de lui rendre son obedience filiale, on convint du dix neuviéme de Janvier. Le jour venu le maître des ceremonies fut envoïé au roi, pour lui dire ce qu'il avoit à faire dans cette entrevûë. Quand il eut appris le ceremonial qu'il devoit observer, il entendit la messe & alla dîner. Le pape tint pendant ce tems-là un consistoire où il vint fort paré, & à la fin il envoïa deux cardinaux avec plusieurs évêques pour avertir le roi. Ce prince partit avec eux pour se rendre au consistoire, il marchoit au milieu d'eux, suivi des princes & des grands de sa cour. A l'arrivée du roi, le pape prit une mitre

IX. Le roi rend son obédience filiale au pape, & assiste à sa messe.

Raynald. hoc anno. n. 4.

Albinus de bello Gallico, l. 6.

AN. 1495. très-riche, & le roi fit trois reverences très-profondes ; la premiere, à l'entrée du consistoire ; la seconde, devant le thrône du pape ; la troisiéme aux pieds même du pape, dont il baisa les pieds, étant à genoux, & ensuite la main. Après quoi le saint pere le releva & l'admit au baiser de la bouche. Charles VIII. étant debout au côté gauche du saint pere, Jean de Gannay premier president du parlement de Paris se presenta devant le pape, & s'étant mis à genoux, il lui dit, que le roi étoit venu en personne pour prêter obéïssance à sa sainteté ; mais qu'auparavant il lui demandoit trois graces. La premiere, qu'il confirmât tous les privileges qui avoient été accordez au roi très-chrétien, à son épouse & au dauphin, & tous les autres privileges qui étoient contenus dans un livre dont il rapportoit le titre. La deuxiéme, qu'il lui donnât l'investiture du roïaume de Naples. La troisiéme, qu'on cassât & qu'on abolît ce qu'on avoit reglé la veille, touchant les répondans & les ôtages que l'on avoit demandé en traitant de la reddition de Zizim. Le pape répondit à la premiere demande ; qu'il confirmoit tous les privileges dont on lui parloit, s'ils étoient en usage. A la deuxiéme, que comme il s'agissoit du préjudice d'un tiers, il falloit qu'il en déliberât meurement avec les cardinaux ; mais qu'il feroit tout ce qui seroit en lui pour satisfaire le roi. A la troisiéme, qu'il ne doutoit point qu'en conferant avec le roi même & les cardinaux, ils ne fussent bientôt d'accord. Après cette réponse, le roi dit : « Saint pere, je suis venu pour faire obedience & reverence à votre sainteté, comme ont accoûtumé de faire mes prédecesseurs rois de France. » Quand il eut dit ces paroles, le premier president qui avoit toûjours été à ge-

noux, se leva & amplifia ce que le roi venoit de dire en le confirmant. Le pape répondit en peu de mots à l'un & à l'autre, & donna au roi le titre de son fils aîné. Ensuite Gannay se releva & le pape prenant le roi de la main gauche, le conduisit dans la chambre des papes, où le saint pere après s'être dépoüillé de ses ornemens, feignit de vouloir reconduire le roi; mais ce prince le remercia & s'en retourna en son appartement sans être accompagné d'aucun cardinal.

AN. 1495.

Le vingtiéme du même mois de Janvier, jour de S. Sebastien, le pape résolut de celebrer pontificalement la messe en faveur du roi. Ce prince avant que d'y aller voulut dîner, & le pape l'attendit un quart d'heure. Il vint enfin assisté de sa noblesse, sans armes & ses gardes demeurerent hors la chapelle. Le pape fit asseoir le roi sur un siege nud, sur lequel il y avoit seulement un coussin de brocard. Ce prince se fit un honneur d'assister le pape à la messe, & ce fut lui qui lui versa de l'eau sur les mains. Il étoit accompagné dans cette ceremonie des seigneurs de Foix, de Montpensier & de Bresse. Le seigneur de Ligny qui dormoit toutes les nuits dans sa chambre, portoit un bassin & un autre apporta une serviette. Celui-ci se tint au bas du thrône du pape, & remit la serviette au roi. Ensuite il lui presenta le bassin que le roi prit aussi, & ce prince étant monté où étoit le pape, se tint debout devant lui & lui versa de l'eau sur les mains. Il en fit autant après la communion. Le pape pour laisser à la posterité la memoire de ces deux actions, qui marquoient la soumission du premier roi du monde envers le saint siege, les fit peindre dans la galerie du château Saint-Ange.

On lit dans un ouvrage de Jean du Tillet cité par

AN. 1495.

Sponde un fait qui ne doit pas être obmis, quoique les autres auteurs n'en fassent aucune mention : c'est que le roi fut declaré empereur de Constantinople par le pape, sans qu'on en allegue la raison. Sponde ajoûte, qu'il avoit entre ses mains une copie de l'acte public qu'on trouve dans les archives du capitole datté du sixiéme de Septembre de l'année precedente, avant que le roi fut arrivé à Rome, par lequel André Paleologue assure qu'il étoit le legitime successeur de Constantinople, comme fils aîné de Thomas frere de Constantin dernier empereur tué dans le siege de cette ville, & mort sans enfans; qu'aïant appris que Charles VIII. roi de France avoit dessein d'attaquer le Turc, pour lui faciliter une si glorieuse entreprise, il cede par donation irrévocable entre-vifs, l'empire de Constantinople avec toutes ses dépendances, & celui de Trebizonde à Charles & aux rois ses successeurs, ne se reservant que la principauté de la Morée ou Peloponnese, qu'André son frere avoit particulierement possedée autrefois. Ce qui fit que cette donation jointe à l'autorité du siege apostolique engagea le pape à declarer Charles empereur de Constantinople; ensorte que ceux qui ont décrit son voïage de Naples; ont eu quelque raison de dire, qu'il y entra vétu en empereur, & qu'il y fut salué du nom de Cesar Auguste. Mais il faudroit des autoritez plus sûres que celle qu'on vient de citer pour appuïer ce fait, d'autant plus qu'il n'en est fait aucune mention dans les auteurs contemporains.

X. Si le pape declara Charles VIII. empereur de Constantinople.

Jeàn du Tillet in chronic.

Spond. ad annum 1495. n. 2.

Addit. ad Monstrelet.

Mem. de Comines l. 7. c. 12.

XI. Le roi part de Rome & s'avance vers Naples.

Mem. de Comines l. 7. c. 11.

Charles VIII. partit de Rome le Mercredi vingt-huitiéme de Janvier, aïant fait avancer auparavant son artillerie, & une partie de son armée; il se rendit à Marino & ensuite à Veletri ville épiscopale, qui

est éloignée de Rome d'environ vingt milles. Ce fut-là où le cardinal Borgia fils naturel du pape, qui servoit d'ôtage auprès de sa majesté, se déroba secretement & s'en retourna à Rome auprès de son pere, qui peut-être n'étoit pas fâché de se voir par-là en liberté d'observer ou non le traité fait avec Charles VIII. Mais aussi-tôt après, l'armée du roi aïant forcé les villes de Montfortin & du Mont-saint-Jean ; Ferdinand fils d'Alphonse au seul bruit de l'approche des François, abandonna Saint-Germain, l'une des clefs du roïaume de Naples. Les mécontens qui étoient en grand nombre & qui ne cherchoient qu'une occasion de secoüer le joug d'Alphonse, qu'ils ne haissoient pas moins qu'ils avoient haï son pere, tous deux assez semblables pour l'avarice, l'impieté & la cruauté, profitant de ces circonstances prirent les armes de tous côtez ; toute la province d'Abruzze se révolta ouvertement ; Fabrice Colonne se rendit maître de plusieurs forteresses au nom du roi Charles ; bien-tôt tout le roïaume se vit ébranlé.

AN. 1495.

La Vigne, journal du voiage de Charles VIII.

XII.

Alphonse roi de Naples fait couronner son fils & s'enfuit.

Guicciardin. hist. d'Ital. lib. 1.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Raynald. hoc anno 1495. n. 5.

Le roi de Naples aïant donc appris que son fils Ferdinand étoit sorti de Rome, & voïant ses peuples plus disposez à l'abandonner qu'à le seconder, en fut si fort épouvanté, que malgré son experience & sa valeur, dont il avoit donné tant de preuves, sur-tout au recouvrement d'Otrante, il ne pensa plus qu'à se démettre de la roïauté en faveur du prince Ferdinand son fils, le croïant plus propre à défendre le roïaume. Il assembla donc la principale noblesse & ses amis à qui il proposa son dessein. Aucun n'en fut d'avis ; mais il s'obstina si fortement à le vouloir, qu'on fut obligé d'y consentir. Le celebre Jovien Pontan fut chargé de dresser l'acte de sa démission, & il le signa

AN. 1495. avec un visage aussi gai que s'il se fut agi de monter sur le thrône. La ceremonie du sacre de Ferdinand ne fut differée que jusqu'au lendemain ; elle se fit le matin vingt-troisiéme de Janvier dans l'église cathedrale, & il parut le même jour dans les principales ruës de la ville à cheval, la couronne sur la tête au milieu de Frederic d'Arragon son oncle paternel, du cardinal Fregose, & des seigneurs Napolitains qui lui étoient demeurez fideles. Il reçut ensuite les sermens de tous les ordres du roïaume ; & l'administration lui en fut cedée d'un consentement aussi unanime & aussi general que si son pere n'eut plus été vivant.

XIII. Alphonse se retire à Messine & y meurt.

Mem. de Comines l. 7. c. 11. p. 54.

Paul Jov. & Guicciardin. l. 1.

Cette ceremonie étoit à peine achevée qu'Alphonse sortit brusquement de Naples. La crainte d'être poursuivi par les François lui fit tenir ce dessein fort secret, n'en aïant fait part qu'à la reine Jeanne sa belle mere sœur du roi catholique. Il s'imaginoit les entendre continuellement autour de lui, toutes les nuits il se réveilloit en criant qu'ils étoient proches ; le bruissement des arbres, les pierres mêmes, chaque objet servoit à entretenir sa terreur. Aïant donc fait mettre quelques meubles dans quatre galeres, il fit voile vers Masara en Sicile, que les rois de Castille & d'Arragon avoient donné à la reine Jeanne. Delà il se rendit à Messine dans le monastere du Mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de religieux & vécut d'une maniere fort édifiante, servant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit avec les religieux, faisant beaucoup d'aumônes, & réparant par de bonnes œuvres le scandale de sa vie passée ; on lit encore dans le refectoire du monastere où il se retira une inscription Latine, dont voici le sens. » A Alphonse d'Arragon second du nom, roi

roi très-juste, très-invincible & très-liberal; les « religieux Olivetains, en reconnoissance des sin- « guliers bienfaits qu'ils en ont reçu, & pour conser- « ver la memoire de ce que ce prince après s'être dé- « mis de la roïauté a vécu au milieu d'eux, man- « geant à la même table, servant les ministres du Sei- « gneur, & s'appliquant à de saintes lectures. « Alphonse ne vécut pas long-tems dans sa retraite. Une maladie causée par la gravelle & par des escoriations qui lui survinrent, & qu'il souffrit avec beaucoup de patience, lui causa la mort vers la fin de cette année.

AN. 1495.

XIV. L'ambassadeur du roi catholique se plaint vivement au roi de France.

La Vigne, journal du voiage de Charles VIII.

Mariana hist. Hisp. l. 26. c. 7.

Albinus de bello Gallico, l. 6. p. 130.

Charles VIII. n'apprit la fuite d'Alphonse qu'en partant de Rome. Il étoit suivi des cardinaux attachez à lui, qui n'oserent demeurer à Rome après son départ; & à peine fut-il arrivé à Veletri, qu'Antoine de Fonseque ambassadeur des rois catholiques, qui cherchoient un prétexte de rupture, vint se plaindre vivement de la part de ses maîtres, que les François voulussent ainsi s'emparer de toute l'Italie, & declara au roi de France que Ferdinand & Isabelle se croïoient quittes de la parole qu'ils lui avoient donnée en recouvrant le Roussillon & la Cerdaigne; qu'ils lui avoient promis de ne se point mêler du differend entre la France & la branche bâtarde d'Arragon pour le roïaume de Naples, que sous une condition; sçavoir, qu'il agiroit suivant les formes du droit des gens; que le roïaume dont il s'agissoit, de l'aveu des parties, étoit feudataire; que le pape en étoit souverain; & que néanmoins sa majesté très-chrétienne non seulement ne s'étoit point adressée à sa sainteté, pour lui demander justice; mais n'avoit pas même daigné l'écouter. Qu'elle ne devoit donc pas trouver mauvais que le roi catholique secourût son allié; qu'il étoit

AN. 1495. aisé de prévoir que les François ne se contenteroient pas de Naples, puisqu'ils s'étoient déja emparez des places des Florentins & de celles du saint siege ; qu'ils avoient tenu le pape captif durant plus d'un mois, & qu'ils ne l'avoient delivré qu'après l'avoir contraint à signer un traité tout-à-fait injuste.

XV. Reponse aux plaintes de l'ambassadeur d'Espagne.

Mariana ibid. lib. 26.

Le discours de Fonseque choqua d'autant plus le roi de France & ceux de sa suite qui l'entendirent, qu'ils étoient moins accoutumez à voir ainsi violer la foi publique. Ils répondirent avec indignation, que les rois catholiques auroient dû s'expliquer avant que l'armée Françoise passât les Alpes, & ne pas attendre qu'ils fussent à la veille du succès de leur entreprise. Que les Espagnols étoient bien vains, & qu'ils croïoient les François bien lâches, s'ils pensoient que la seule menace d'un ambassadeur suffit pour les arrêter. Que si la maison d'Arragon regnoit à Naples depuis plus de soixante ans en vertu des investitures du saint siege, celle d'Anjou avoit un droit de plus de deux cent ans. Qu'il y avoit plus de papes ausquels ce droit avoit paru indubitable, qu'il n'y en avoit qui l'eussent revoqué en doute. Que les François ne tenoient que pour un tems les places dont ils étoient maîtres, & qu'ils les rendroient dans le tems dont on étoit convenu. Qu'enfin si leurs majestez catholiques ne vouloient pas observer le traité fait avec la France, & lui déclaroient la guerre, elles éprouveroient à leurs dépens quelle difference il y avoit entre combattre des Maures & des François. Cette réponse irrita tellement Fonseque, qu'il déchira le traité qu'il tenoit à la main en presence du roi. On fut sur le point de venger l'emportement de l'Espagnol sur sa propre personne ; mais il convenoit mieux de paroître mé-

prifer fes menaces; & Fonfeque fe retira, ce qui n'empêcha pas le roi de France de pourfuivre fes conquêtes. AN. 1495.

XVI. Les François forcent Montefortino & le Mont-faint-Jean.

Guicciardin. hift. Ital. lib. 1.

Il étoit cependant aifé de juger que les rois catholiques & leur ambaffadeur ne s'étoient avancez au point qu'on vient de marquer, qu'après avoir conclu avec le pape Alexandre VI. Ludovic & Ferdinand fils d'Alphonfe une ligue pour empêcher Charles VIII. de conquerir le roïaume de Naples. Mais comme les François n'avoient aucun foupçon d'une pareille infidelité, ils aimerent mieux continuer leur entreprife que de s'amufer à prendre des précautions contre un mal qui leur paroiffoit ou imaginaire, ou trop éloigné pour leur infpirer de la crainte. Ils attaquerent en chemin les deux places qui oferent leur faire réfiftance, Montefortino que Jacques Conti baron Romain poffedoit, qui ne tint que huit heures quoiqu'elle fe fut crû en état de foutenir un fiege de fix mois; les trois fils du baron y furent faits prifonniers: & le Mont-faint-Jean qui fut réduit en poudre en moins de vingt-quatre heures, & où l'on pilla, brûla & s'accagea tout, pour infpirer de la terreur aux autres places, qui en effet n'oferent réfifter à l'arrivée de l'armée Françoife qui fe vit en état d'aller fûrement attaquer Ferdinand.

XVII. Les troupes du roi de Naples fuïent aux approches des François.

Ce jeune prince avec cinquante efcadrons & fix mille hommes d'infanterie de bonnes troupes, attendoit l'armée Françoife dans le pofte de Saint-Germain, place très-forte. Mais les Napolitains n'eurent pas plûtôt vû paroître l'avant-garde Françoife commandée ce jour-là par Louis d'Armagnac, comte de Guiche, & depuis duc de Nemours, qu'ils prirent tous la fuite & deferterent, de forte que Ferdinand pour

AN. 1495. ne pas demeurer seul fut contraint de les suivre. Dans cette conjoncture si capable de déconcerter un jeune homme, il ne s'amusa point à quereller ses officiers & ses soldats, il s'emploïa uniquement à les rassembler, & il y réussit si bien qu'il ne lui manqua pas cent personnes. Il prévit sagement qu'il y auroit de la témerité à les opposer aux ennemis dans un nouveau camp ; & il les enferma dans Capoüe, dans Naples & dans Gayette, ne voulant défendre que ces trois places, parce que toutes les autres ne lui paroissoient pas tenables. Il comptoit qu'il les pourroit garder jusqu'à ce qu'il eut vû l'effet de la ligue faite en sa faveur entre le pape, l'empereur & les rois catholiques, les Venitiens & Ludovic Sforce. On l'avoit précisément averti des troupes qui marchoient à son secours, du tems qu'elles seroient prêtes ; & suivant son calcul Capoüe devoit encore tenir quand ces troupes arriveroient pour en faire lever le siege aux François.

XVIII
Troubles à Naples qui obligent Ferdinand à quitter Capoüe.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 1.

Mais un contre-tems renversa ses projets. La reine son épouse qui étoit renfermée dans Naples, lui écrivit à Capoüe où il étoit, que les Napolitains aïant appris que les François n'avoient trouvé aucune résistance à Saint-Germain, & qu'ils se promettoient d'être bien-tôt maîtres de tout le roïaume, paroissoient fort portez à se soulever, qu'on y avoit déja pillé les maisons des Juifs, & qu'on traiteroit bien-tôt de même toutes les autres, si sa presence ne venoit retenir le peuple. Le roi de Naples à ces nouvelles partit promptement, & laissa le commandement dans Capoüe à Jacques Trivulce avec promesse qu'il seroit de retour le lendemain. Mais à peine Ferdinand fut hors de la ville, que Trivulce envoïa demander à Charles VIII. un sauf-conduit pour l'aller

trouver & lui parler. Il l'obtint, il eut une entrevûë avec le roi de France, & lui promit non seulement de lui livrer la place pourvû qu'il conservât les privileges des habitans, & qu'il retînt les gens de guerre à son service ; mais encore de disposer Ferdinand à le venir trouver, s'il vouloit le traiter en roi.

AN. 1495.

XIX. Trivulce livre Capoüe au roi de France.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

La proposition fut acceptée avec joïe ; & le roi assura Trivulce qu'il accorderoit de bon cœur ce qu'on lui demandoit pour les bourgeois & les gens de guerre de Capoüe, ajoûtant, que si Ferdinand vouloit absolument renoncer au roïaume de Naples, on lui donneroit en France un établissement considerable & capable de le dédommager. Trivulce se contenta de la promesse du roi, & retourna à Capoüe, où il disposa les soldats à changer de maître, ce qu'il obtint aisément ; & quoiqu'il ne trouvât pas tout-à-fait la même facilité dans les bourgeois, il ne laissa pas de capituler pour tous ; cependant Ferdinand après avoir appaisé la sédition de Naples retourna à Capoüe ; mais on ne voulut l'y recevoir qu'à condition qu'il renonceroit par écrit au roïaume de Naples, & qu'il se contenteroit d'une province en France. Ce malheureux prince à ces propositions ne put retenir ses larmes ; il apprit qu'on avoit déja pillé son bagage à Capoüe & enlevé ses chevaux, que Virginie des Ursins & le comte de Pètiliano ses meilleurs amis s'étoient rendus à Charles VIII Mais rien ne le touchoit d'avantage que la trahison de Trivulce qu'il n'auroit jamais cru capable d'une telle infidelité. Toutes ces reflexions chagrinantes le troublerent si fort, que la crainte de se trouver entre les traîtres & les François qui venoient à grands pas, l'obligea de s'en retourner promptement à Naples, quoiqu'il prévît

AN. 1495.

bien qu'il n'y seroit en repos que jusqu'à ce qu'on eut appris ce qui venoit d'arriver à Capoüe.

XX. Naples se révolte contre Ferdinand son roi.

Guicciardin hist. Ital. lib. 1. sub fin.

Albinus de bello Gallico, l. 1. p. 133.

Il ne se trompa pas, il n'y étoit pas encore, qu'il apprit que Naples & Averse avoient déja envoïez des députez à Charles VIII. pour se soumettre. La sédition recommença aussi-tôt qu'il y fut entré. En vain il assembla les principaux bourgeois pour la faire cesser, il leur montra le traité de ligue dont on a parlé plus haut, il leur representa que pour peu qu'ils voulussent se défendre, ils recevroient infailliblement & dans peu des secours considerables; & en désaprouvant la dureté du gouvernement de son pere & de son aïeul, il leur promit de regagner les peuples par sa bonté & par sa douceur. Mais les bourgeois lui aïant declaré qu'ils ne vouloient pas s'exposer au péril d'être forcez, Ferdinand qui n'avoit point assez de troupes pour leur donner la loi, & qui ne trouvoit pas sa sûreté à s'enfermer dans l'un des deux châteaux de la ville, leur permit, selon Guichardin, de traiter avec le roi de France, les dégagea du serment de fidelité qu'ils lui avoient prêté depuis peu de jours, renonça librement aux hommages & aux services qu'il avoit droit d'exiger d'eux comme ses sujets, & s'embarqua avec Jeanne sa fille, & la reine veuve de son aïeul sur les galeres qui l'attendoient au port, après avoir fait mettre le feu aux navires qui y étoient, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains de ses ennemis. Enfin après avoir rendu la liberté aux seigneurs que son pere & son aïeul avoient fait mettre dans le château, à l'exception du prince de Rossano & du comte de Popoli, il prit le parti de la retraite & s'embarqua.

Il prit la route de l'isle d'Ischia, située près des côtes

du roïaume de Naples à trente milles de la ville; fort inquiet si le gouverneur l'y recevroit; & s'il ne manqueroit pas de fidelité en cette occasion. Ses soupçons n'étoient que trop bien fondez. Ce gouverneur étoit un ancien officier nommé Justi, qui avoit amassé beaucoup d'argent, & dans la crainte que le roi de Naples ne voulut le lui enlever, il lui refusa l'entrée, à moins qu'il ne fut seul, ou seulement lui deuxiéme. La mer étoit extrémement agitée, le prince avoit besoin d'un lieu de retraite, il accepta la condition; mais à peine eut-il mis le pied dans la forteresse, que saisi de colere à la vûë de ce traître, il le saisit, &, selon quelques historiens, le poignarda; ce qui étonna si fort la garnison, qu'elle le laissa maître de l'isle & lui demeura fidele. Il y attendit tranquillement l'évenement des armes de Charles VIII.

AN. 1495.

XXI. Il se retire dans l'isle d'Ischia.

Albinus ibid. loco supra cit.

Il ne lui étoit pas difficile de prévoir que le succès seroit heureux pour le roi de France. Le dix-huitiéme de Fevrier Charles entra comme en triomphe dans Capoüe, le dix-neuviéme il alla à Averse, & le lendemain des deputez de Naples vinrent l'y informer de la fuite de Ferdinand & lui offrir leurs soumissions avec les clefs de la ville. Charles VIII. les reçut avec beaucoup d'honneur, les renvoïa accompagnez du maréchal de Gié & d'autres seigneurs, & les suivit le lendemain; ensorte que le Dimanche vingt-deuxiéme de Février, il fit son entrée dans la ville au milieu des acclamations du peuple, qui triomphoit de cette conquête, & qui reçut ce prince comme son liberateur. On sonna toutes les cloches, les magistrats le reçurent comme s'il fut venu prendre possession d'un état hereditaire; la bourgeoisie fit toutes sortes de bons traitemens aux officiers & aux soldats François,

XXII. Le roi de France arrive à Naples, & y fait son entrée.

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2.

AN. 1495.

tant elle étoit fatiguée de la rigueur des regnes precedens, & prévenuë que le nouveau seroit plus moderé. Les vaincus paroissoient aussi contens que les vainqueurs. Enfin il n'y eut point de marques de réjoüissances que les Napolitains de concert avec les François ne missent en usage.

XXIII.
Le roi se rend maître des deux châteaux de Naples.

Mem. de Comines l. 7. c. 14.

Albinus de bello Gallico, lib. 6.

Cependant il restoit encore au roi à se rendre maître du Château-neuf & des autres où il y avoit de bonnes garnisons. Le marquis de Pescaire commandoit dans le premier, & Frederic oncle de Ferdinand dans le château de l'Oeuf. Le feu s'étant mis aux poudres dans le Château-neuf, le fracas fut si terrible que Pescaire en perdit la tête & s'enfuit sur une felouque. Les soldats Italiens qui étoient dans la place se dissiperent aussi-tôt, & il n'y resta que cinq cens Allemands, dont le commandant après avoir pris les meilleurs effets & abandonné le reste aux soldats, laissa les François s'emparer de la place. Le château de l'Oeuf ne coûta gueres plus à prendre, parce que celui qui y commandoit en laissa trop aisément faire les approches. Par-là le roi se vit maître de toute la ville, dont le reste du roïaume suivit bien-tôt l'exemple, à la réserve de Brindes, Gallipoli, le château de Reggio, Mantia & Turpia dans la Calabre, qui piquées qu'on les détachât du domaine du roi pour les donner au seigneur de Précy, se declarerent en faveur de Ferdinand.

XXIV.
La conduite des François nuit à la conservation de Naples.

Raynald. ad ann. 1495. n. 34.

Spond. hoc anno. n. 5.

Le roi n'emploïa que cinq mois depuis son départ d'Ast jusqu'à la reddition du château de l'Oeuf; mais s'il fut assez heureux pour faire en si peu de tems ces conquêtes, il n'eut pas le même bonheur pour les conserver. Il étoit jeune, l'experience lui manquoit, & il ne lui avoit pas été possible d'en acquerir dans ce bonheur

bonheur continuel qui l'avoit suivi ; son conseil n'étoit composé que de gens qui pensoient à leurs interêts. Le senéchal de Beaucaire se fit donner la principauté de Nôle, & le cardinal Briçonnet n'attendoit que la vacance des plus riches benefices du roïaume de Naples pour se les attribuer. Le vainqueur negligea de donner audience aux députez des places qui vinrent lui presenter leurs clefs ; les favoris partagerent entr'eux le patrimonine des rois de Naples ; le relâchement passa des officiers aux simples soldats, & les uns & les autres negligerent également leur devoir. La ville d'Otrante se révolta ; celles de Turpia & de Mantia firent la même chose, irritées contre Précy d'Alegre. On épuisa entierement les magazins de Naples. En un mot toute la conduite qu'on tenoit portoit les Napolitains à se révolter, & à rappeller leur roi Ferdinand, comme ils firent bien-tôt après.

An. 1495.

XXV. Le roi de France forme le dessein de faire la guerre aux Turcs.

Mem. de Comines l. 7. c. 14.

Pendant qu'on dissipoit les magazins de Naples, Comines que le roi avoit envoïé chez les Venitiens dès l'année précedente, en assembloit d'autres à grands frais pour une entreprise contre les Turcs. Bajazet n'aimoit point la guerre, & ses sujets le méprisoient si fort, qu'ils n'auroient rien fait pour le défendre, si on l'eut attaqué. Les Grecs se souvenoient encore de la liberté que Mahomet II. son pere leur avoit ôtée, & cherchoient à la recouvrer. Ils avoient envoïé à Charles VIII. des députez secrets qui promettoient une révolte generale de toute la Grece, aussi-tôt que sa majesté y auroit fait passer des troupes ; & c'étoit pour cette negociation que Comines étoit à Venise, où il équipoit une petite flotte qui devoit être commandée par Constantin prince d'Achaïe, interessé au succès, à cause de ses prétentions sur la Thessalie &

An. 1495.

sur la Thrace. Zizim frere de Bajazet que le pape avoit remis entre les mains du roi de France servoit de prétexte pour armer contre le Turc ; mais la mort de ce prince Ottoman fit avorter ce projet fondé sur de si belles esperances. Les Venitiens & le pape contribuerent aussi beaucoup à le faire échoüer, par les avis qu'ils donnoient au sultan de toutes les intelligences que le roi avoit dans son païs ; il en coûta la vie ou la ruine à plus de cinquante mille chrétiens à qui Charles devoit envoïer des armes pour s'assurer de plusieurs villes maritimes, quand il seroit sur le point de passer en Grece ; & le prince d'Achaïe eut beaucoup de peine à se sauver.

XXVI. Ferdinand offre de ceder ses droits sur Naples.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2.

Le roi de France auroit pû se consoler de ce mauvais succès, si la negociation avec Ferdinand roi de Naples avoit réussi, & si ce prince eut bien voulu renoncer à ses droits sur ses états, en échange d'une province située au centre de la France. Sa majesté avoit envoïé un sauf-conduit à Frederic oncle de Ferdinand pour le venir trouver & apprendre les propositions qu'on vouloit faire à son neveu. Mais Frederic qui sçavoit ses intentions pria le roi de l'excuser s'il ne se chargeoit point de cet accommodement, parce qu'il étoit assuré que Ferdinand ne se réduiroit jamais à ceder ses droits sur son roïaume, à moins qu'on ne lui en laissât en fief la moindre province, qui étoit celle de la Calabre, pour en joüir comme vassal du roi. Mais le conseil ne voulut point y consentir, ne jugeant pas à propos de laisser dans un état conquis un prince qui en avoit été roi. Les Napolitains informez de la soumission de Ferdinand & de la dureté de Charles, commencerent à plaindre le premier & à se refroidir pour le second.

XXVII. Les François attaquent inutilement Ischia.

On ne pensa donc plus qu'à se rendre maître des quatre places qui restoient à Ferdinand, & l'on envoïa la flotte de France attaquer Ischia. Servon qui la commandoit en la place du duc d'Orleans demeuré à Ast pour observer Ludovic, ne répondit pas à ce qu'on attendoit de lui; au lieu que le frere de Pescaire à qui Ferdinand avoit donné le commandement de cette isle, avoit eu soin de la munir de tout ce qui étoit necessaire pour une vigoureuse résistance. Il avoit eu en même-tems la précaution de faire le dégât sur toutes les côtes & de n'y rien laisser dont les François pussent faire usage; de sorte que ceux-ci ne trouvant à leur arrivée que des masures & des restes d'embrasement, & n'aïant point de provisions furent obligez de s'en retourner à Naples. Charles VIII. y manquoit lui-même de munitions de guerre & de bouche, & aïant mandé aux commandans des vaisseaux & des galeres qui étoient à Genes de lui en amener incessamment, il eut le déplaisir d'apprendre que l'on avoit saisi ses vaisseaux. Ces premieres disgraces annoncerent la ruine entiere des François en Italie. Le pape & Ludovic avoient aisément attiré presque tous les princes d'Italie dans leur ligue; les rois catholiques & l'empereur Maximilien furent les derniers à y entrer : ils n'y étoient pas aussi interessez, ainsi l'on eut plus de peine à leur persuader la necessité de s'unir contre la France.

XXVIII. Le roi de France fait une seconde entrée dans Naples.

Guicciardin. ut supra, l. 2.

Charles VIII. informé des mesures qu'on prenoit pour former cette ligue, & des negociations qui se faisoient à Venise, où les ambassadeurs des princes se rendoient publiquement de fréquentes visites; d'ailleurs persuadé que les Napolitains commençoient à regretter la domination Arragonoise qu'ils jugeoient

AN. 1495. moins dure que celle de France, pensa sérieusement à son retour. Mais avant que de partir, il voulut faire à Naples une seconde entrée, sous prétexte que la premiere n'avoit pas été assez triomphante, parce que les châteaux tenoient encore pour Ferdinand. Elle se fit avec autant de pompe que si les affaires des François eussent été dans le meilleur état du monde. Charles VIII. parut la couronne d'or fermée en tête, & le globe à la main dextre avec un sceptre dans la gauche. Il étoit couvert d'un grand manteau d'écarlatte fourré d'hermines, sous un dais porté par les plus grands seigneurs du roïaume. Le senéchal de Beaucaire faisoit l'office de connétable, & le comte de Montpensier marchoit devant sa majesté, comme viceroi de Naples. Elle traversa ainsi les cinq grandes places de la ville, vint à la grande église, où elle fit les sermens usitez dans la ceremonie du couronnement des rois de Naples, prit les qualitez d'auguste, d'empereur, de roi de Naples, de Sicile & de Jerusalem, & reçut les soumissions des Napolitains qui devoient bien-tôt lui échapper. Cette entrée se fit le douziéme de Mars, & lui attira la haine irréconciliable de Maximilien qui dès-lors soupçonna que Charles pensoit à lui enlever la couronne imperiale. C'est ce qui le fit résoudre à entrer dans la ligue qu'on lui avoit proposée.

XXIX. Les princes projettent une ligue contre le roi de France.

Mem. de Comines l. 7. c. 14. p. 73. & suiv.

Albinus de bello Gall. lib. 6. p. 135.

Le projet de cette ligue avoit été formé dès le tems que le roi passa à Florence; & nous avons vû que les Venitiens & Ludovic en furent les principaux auteurs. Augustin Barbadico qui étoit alors doge de Venise, voïant Charles VIII. maître de Naples & des châteaux, crut qu'il ne falloit pas differer d'avantage; & après plusieurs conferences avec l'évêque de

Trente principal agent de l'empereur, Laurent Suarez Figueroa pour les rois catholiques, & François Bernardin Viſcomti pour Ludovic Sforce duc de Milan; il fit prier Comines ambaſſadeur de France de venir au ſénat où le doge lui declara que la république avoit conclu une ligue avec le pape, l'empereur, les rois de Caſtille & d'Arragon & le duc de Milan, dans laquelle on ſe propoſoit trois fins, de défendre la religion contre le Turc, de conſerver la liberté de l'Italie & d'empêcher la France de rien entreprendre contre les états de ces princes. Il ajoûta, que la république avoit envoïé ordre à ſon ambaſſadeur auprès du roi de France, de revenir à Veniſe; proteſtant toutefois qu'on ne ſe propoſoit aucun mauvais deſſein contre le roi; qu'on ne vouloit ſeulement que prendre les précautions neceſſaires contre ſes entrepriſes.

AN. 1495.

Mariana lib. 26. c. 7. & 9.

XXX.

Articles ſecrets & publics de cette ligue.

Guicciardin. ibid. lib. 2.

Cette ligue qui avoit été concluë au commencement du mois d'Avril fut auſſi-tôt renduë publique, & conſterna beaucoup les François, pendant que ceux qui n'étoient pas bien intentionnez pour eux en triomphoient. On la publia ſolemnellement à ſon de trompe; il y avoit des articles ſecrets & d'autres publics. Ceux-ci contenoient que les confederez mettroient ſur pied & entretiendroient dans l'Italie trente-quatre mille chevaux & quatre vingt mille hommes de pied; de plus que l'empereur & le roi de Caſtille entreroient avec de puiſſantes armées dans la France; le premier par la Picardie & la Champagne; le ſecond par la Guïenne & par le Languedoc. Que Ferdinand & Iſabelle entretiendroient une flotte dans les ports de Sicile pour combattre les François en cas de beſoin. Que tout l'argent levé en Eſpagne pour

AN. 1495. la guerre contre les Turcs y seroit emploïé ; & s'il ne suffisoit pas, les confederez fourniroient le reste, chacun à proportion de ses facultez. On a cru que les articles secrets étoient, que l'empereur & les rois catholiques ne contribueroient que des gens de guerre, des vaisseaux & des galeres, qui seroient païez & entretenus aux dépens des confederez ; & qu'ils garderoient les places qu'ils auroient conquises. Que la flotte des Venitiens sommeroit les villes maritimes du roïaume de Naples de retourner à l'obéissance de Ferdinand, & de les attaquer en cas de refus ; & que celles qui ne seroient ramenées que par la force, demeureroient en gage aux Venitiens jusqu'à ce que Ferdinand les eut remboursez de leurs frais. Que Pise seroit renduë aux Florentins, en cas qu'ils voulussent entrer dans la ligue. Mais quelques instances que fit Ludovic auprès d'eux, ils refuserent de se declarer, parce qu'ils se défioient plus des Venitiens & du duc de Milan, que du roi de France, dont ils esperoient la restitution de Pise & de Livourne. Le duc de Ferrare suivit leur exemple.

XXXI. Le duc de Montpensier est fait viceroi de Naples. *Mem. de Comines l. 8. c. 1.*

Toutes ces nouvelles déterminerent Charles VIII. à s'en retourner au plûtôt, dans l'appréhension que les liguez ne l'en empêchassent, s'il differoit plus long-tems. Mais avant son départ il étoit important de laisser un homme capable de maintenir les Napolitains dans l'obéissance, & c'est ce qu'on ne fit pas. Le roi choisit pour viceroi de Naples, & son lieutenant general dans ce roïaume, Gilbert de Bourbon duc de Montpensier prince du sang, incapable d'une charge aussi pesante : bon homme, dit Mezeray, mais peu sage, & qui aimoit tant ses aises, qu'il passoit la plus grande partie du jour à dormir, & se fai-

Mezeray abreg. chron. to. 4. p. 62. vie de Charles VIII.

soit violence quand il se levoit à midi ; ensorte que si la douceur de ses mœurs le faisoit aimer, sa vie molle empêchoit qu'on n'eût pour lui toute l'estime dûë à sa qualité de prince. On ne lui laissa qu'environ quatre mille hommes pour défendre ce roïaume, parce qu'on comptoit sur les princes ennemis de la maison d'Arragon, qui toutefois manquerent de fidelité. D'Aubigni eut la charge de connétable & le gouvernement de la Calabre, George de Sully, celui de la principauté de Tarente ; Gratien des Guerres Gascon, celui de l'Abruzze ; & le senéchal de Beaucaire non content de la principauté de Nôle, fut fait gouverneur de Gaïette, & se fit donner les charges de grand-maître de la maison du roi & de grand trésorier. C'étoit trop, dit un historien moderne, pour un genie aussi médiocre que le sien.

AN. 1495.

Daniel hist. de France, tom. 5. p. 122.

XXXII. Le roi part de Naples & va à Rome.

Après que le roi eut ainsi fait la distribution de ces emplois & de ces dignitez, il partit de Naples le dix-neuviéme ou le vingtiéme du mois de Mai, à la tête de son armée, qui ne faisoit pas en toût neuf mille hommes, & alla droit à Rome. Le pape qui s'y attendoit, avoit demandé du secours à ses confederez, qui lui avoient envoïé cinq cent chevaux-legers, & deux mille hommes d'infanterie ; mais ces troupes n'étant pas capables de le rassurer, il se retira d'abord à Orviette, ensuite à Perouse, escorté de quelques soldats Venitiens, & résolu de passer de-là à Padoüe, & même à Venise, si quelques détachemens des François se mettoient à ses trousses. La prévention du pape fit plus de pitié à Charles VIII. qu'elle ne lui inspira de colere. Ses gens se comporterent à Rome avec beaucoup de moderation, & ne laisserent aucunes marques de leur licence dans l'état

La Vigne journ. du voiage de Charles VIII.

Mem. de Comines l. 8. c. 2.

Albinus de bello Gallico, l. 6.

AN. 1495. ecclesiastique, excepté à Toscanelle dont ils escaladerent les murailles & pillerent quelques maisons de bourgeois, parce que l'on refusa de les y recevoir, à moins qu'ils ne montrassent un ordre du pape. L'armée Françoise alla droit de Rome à Sienne, où le roi arriva le onziéme de Juin, & où Comines vint le joindre pour l'informer des dispositions des Venitiens. Sa majesté s'y arrêta six jours entiers, malgré les avis de Comines qui conseilloit au roi de hâter sa marche, prévoïant que les Venitiens qui avoient quarante mille hommes ne manqueroient pas de s'opposer à son passage. Le cardinal de saint Pierre & Trivulce lui donnoient le même conseil.

XXXIII. Le roi de France prend la ville de Sienne sous sa protection.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII.

Mais ce qui arrêta le roi dans cette ville, fut la priere que lui fit la république de Sienne de la prendre sous sa protection, contre les differentes factions qui l'opprimoient: celle de Monte-Novo avoit pris le dessus; ce qui fit que les autres au nombre de trois, aimerent mieux se soûmettre à un prince étranger. Elles demanderent au roi en public, qu'il les protegeât, & promirent en secret au comte de Ligny vingt mille écus par an, s'il pouvoit obtenir de sa majesté le gouvernement de leur ville. L'affaire fut proposée dans le conseil. Comines fut d'un avis contraire à celui de Ligny. Il l'appuïa sur ce qu'il y avoit de la prudence à refuser les avantages qu'on ne pouvoit conserver; que les François ne seroient pas plûtôt sortis de la Toscane, que les confederez offriroient à la faction de Monte-Novo de la rétablir dans Sienne, & lui tiendroit parole avec d'autant plus de facilité, que Charles VIII. n'étoit pas en état d'y laisser autant de gens qu'il en falloit. Que l'on exposeroit à la boucherie ceux qu'on y mettroit. Qu'enfin

Sienne

Sienne étoit sous la protection de l'empereur, qu'on obligeroit par cette insulte à doubler les troupes qu'il devoit fournir à la ligue. Il n'y eut aucun du conseil qui ne fut du même avis. Cependant Charles VIII. conclut en faveur de Ligny ; & la France eut la confusion de se charger d'une ville qu'elle ne put conserver huit jours, puisque la faction de Monte-Novo qu'on en avoit chassée, y rentra par une porte, presque dans le même tems que le roi de France sortoit par une autre.

AN. 1495.

XXXIV. Les Florentins demandent le recouvrement de leurs places.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2.

On agita encore dans le conseil l'affaire des Florentins. Ils avoient député vers le roi pour traiter du recouvrement des places qu'ils lui avoient remises au tems de son passage. Ils offroient cent mille écus comptant, & de plus trois cent lances commandez par un officier de réputation nommé Francisque Secco, avec deux mille fantassins qui accompagneroient le roi jusqu'à Ast, & se chargeroient de combattre les confederez s'ils entreprenoient de disputer le passage aux François. Comines que le roi nomma avec d'autres pour en conferer avec les Florentins, connut qu'il étoit d'une extrême importance aux François de retenir Seresane, Pietra-Santa & la forteresse de Livourne, jusqu'à l'entiere execution du traité, & le proposa aux Florentins qui avoient un si grand desir de recouvrer Pise, qu'ils accorderent ces trois places pour le tems qu'on les demandoit. Rien n'étoit plus avantageux à Charles VIII. Les Venitiens avoient levé quarante mille hommes, & l'empereur en amenoit trente mille. On auroit opposé à ces deux armées les garnisons des places qu'on alloit restituer, & en y ajoûtant les troupes que les Florentins s'engageoient de fournir ; l'armée Françoise augmentoit

AN. 1495.

de plus de la moitié. De plus le roi n'avoit point d'argent, les Suisses en demandoient, & la somme offerte par les Florentins étoit plus que suffisante pour les satisfaire.

La Vigne journal du voiage de Charles VIII.

Mais Ligny à qui le roi avoit donné le gouvernement general de ces places où l'on avoit mis garnison Françoise, voulant se conserver dans cet emploi, insista avec tant de chaleur pour qu'on les retînt, & promit si positivement de les conserver, que Charles VIII. y consentit ; ce qui causa une extrême joïe à Pise, où le roi arriva quinze jours après sans passer par Florence. Il fut très-bien reçu par les Pisans ; mais il n'écoûta pas favorablement la demande qu'ils lui firent de les prendre sous sa protection. Il avoit été intimidé par les remontrances du celebre Jerôme Savonarolle religieux de l'ordre de saint Dominique, qui le vint trouver à Pontgibonsi accompagné des plus illustres citoïens de Florence. La harangue du religieux ne fut pas longue, mais assez vive pour ébranler le roi. Il rappella dans la memoire de sa majesté qu'elle avoit promis par écrit & confirmé avec serment de rendre Pise aux Florentins ; il le somma de tenir sa parole ; en cas de refus, il le menaça de l'effet le plus terrible de la vengeance divine. On crut que Savonarolle vouloit parler de la mort du dauphin que le roi perdit peu de tems après. Le respect que le roi avoit pour ce grand homme fut cause qu'il renvoïa l'affaire des Florentins quand il seroit à Pise, & promit qu'ils seroient contens. Les deputez redoublerent leurs instances ; tout le conseil étoit d'avis qu'on leur répondit favorablement ; & c'est ce qui engagea le roi à ne donner qu'une réponse generale aux Pisans sur la protection qu'ils lui demandoient.

XXXV. Savonarolle parle au roi en faveur des Florentins.

Mem. de Comines liv. 8. c. 2.

AN. 1495.

Mais les Pisans eurent recours à deux moïens qui leur réussirent ; l'un en gagnant les troupes Françoises à force de les bien traiter ; l'autre en s'allant jetter aux pieds du roi en si grand nombre & d'une maniere si touchante qu'il en fut attendri. On dit même que les dames les plus distinguées de la ville vinrent en troupes vétuës de deüil & nuds pieds, tenant leurs enfans par la main, se jetter aux genoux du prince, & le conjurer d'avoir pitié d'une ville qui lui étoit toute dévoüée, & de ne pas souffrir que ses habitans retournassent sous la domination des Florentins leurs tyrans, qui les traitoient en veritables esclaves. Les soldats à ce spectacle ne parurent pas moins touchez que le roi & tous les officiers. Ils apprirent que le cardinal Briçonnet & le maréchal de Gié avec le premier president Gannay sollicitoient pour les Florentins, ils coururent à leur logis, menacerent de les massacrer ; & les intimiderent si fort, qu'aucun d'eux n'osa s'opposer à la protection que le roi accorda enfin aux Pisans : d'Entragues créature du duc d'Orleans fut fait gouverneur de la citadelle de Pise.

XXXVI. Charles VIII. prend les Pisans sous sa protection.

Daniel hist. de France, to. 5. in-4. p. 105.

Mem. de Comines liv. 8. c. 3.

Le roi s'arrêta encore six ou sept jours dans cette ville malgré les remontrances de son conseil, & n'arriva que le vingt-troisiéme de Juin à Lucques, d'où il alla à Pietra-Santa & ensuite à Pontremole sur les frontieres de la république de Genes. Pendant le tems que le roi emploïoit à ce voïage, le duc d'Orleans qui étoit toûjours dans Ast, en partit & surprit la ville de Novarre qui étoit une des plus considerables du duché de Milan ; Ludovic n'en ménageoit pas assez les habitans pour les maintenir dans ses interêts. Pour se venger ils conspirerent de livrer leur ville aux

La Vigne, journal du voïage de Charles VIII.

XXXVII. Le duc d'Orleans se saisit de Novarre.

Mem. de Comines liv. 8. c. 3.

AN. 1495. François, & envoïerent à Ast proposer au duc d'Orleans leur résolution par Opicini & Laccia, qu'ils choisirent pour leurs députez. Le duc écouta leur proposition, il entra dans leur dessein, & se saisit de la ville, contre l'ordre exprès du roi qui lui avoit mandé de l'attendre, & de reserver ses troupes pour attaquer les confederez d'un côté, pendant que sa majesté tâcheroit de l'autre de se faire un chemin pour passer. Ludovic à la nouvelle de la prise de Novarre, fut si déconcerté, qu'il n'y eut point de bassesse qu'il ne fit auprès des Venitiens pour l'aider à la reprendre. Aussi-tôt que son armée eut joint le secours qui lui vint, il envoïa défendre au duc d'Orleans de prendre la qualité de duc de Milan, avec ordre de sa part de repasser au plûtôt les Alpes, & de remettre Ast entre les mains de Galeas de San-Severino. Le duc d'Orleans répondit comme il fallut à ces rodomontades; & sur ces entrefaites les habitans de Milan vinrent lui faire offre en secret de le rendre maître non seulement de leur ville; mais encore de Ludovic, de sa femme & de ses enfans.

XXXVIII. Il manque l'occasion de s'emparer de Milan.

Mais soit qu'il doutât de la sincerité des Milanois, ou qu'il ne les crut pas en état de tenir leur parole, il n'eut aucun égard à leurs offres, & par-là il manqua la plus belle occasion du monde, de se saisir de Milan & de Ludovic, & d'aider à Charles VIII. de repasser en France sans trouver d'obstacle, & sans rien perdre de ses conquêtes. Il étoit occupé au siege de la citadelle de Novarre qu'il croïoit prendre, & il perdit tout. Ludovic du consentement des Venitiens rappella son armée de l'état de Genes. Il écrivit à Galeas de San-Severino general de ses troupes de les conduire vers la frontiere du Piémont; & elles arriverent

heureusement à Vigevano sur le Tesin. Les Venitiens y ajoûterent six cens chevaux Albanois de leur armée, outre mille cavaliers & deux mille fantassins Allemands ; & ce renfort changea si promptement l'état des affaires, que peu s'en fallut que l'armée du duc d'Orleans ne fut surprise. Galeas de San-Severino vint assieger Novarre, qui fut obligée de se rendre, parce qu'elle n'étoit pas munie de vivres ; & l'embarras de Charles VIII. devint plus grand pour continuer son voïage & traverser les montagnes.

AN. 1495.

XXXIX.
Le roi donne le change aux ennemis en prenant une autre route.

Mem. de Comines l. 8. c. 4.

L'armée des confederez s'étoit assemblée pour l'attaquer à son passage. Ils s'étoient imaginez que ce prince s'embarqueroit sur la flotte qui l'attendoit à Livourne, pour se rendre à Toulon, ou qu'il gagneroit le mont Cencruccio, pour essaïer d'entrer par le val de Taro dans le Tortonnois. Ils s'appliquerent donc uniquement à fermer ces deux passages. Mais le roi en avoit trouvé un autre, c'étoit le Pas de la Scierre, nommé par ceux du païs *Il salto della cerva*, le saut de la biche ; cinquante soldats pouvoient le garder contre une armée très-nombreuse : ensorte qu'une charrete mise en travers, dit Comines, & deux pieces d'artillerie eussent empêché les François d'y passer. Ce passage étoit borné d'un côté par une chaussée, & de l'autre par des marais impraticables ; mais par bonheur il se trouva sans gardes ; les François n'y eurent qu'à donner la chasse aux bêtes sauvages. Le marquis de Mantouë general de l'armée Venitienne, & le comte de Cajazzo qui commandoit celle du duc de Milan ne purent s'excuser sur leur negligence. L'armée de France après ce passage se saisit aisément de Pontremoli qui appartenoit à

AN. 1495.

Ludovic Sforce, & trouva ainsi la commodité de traverser l'Apennin.

XL.
Les François manquent leur entreprise sur Genes.

Mem. de Comines ut suprà, p. 93.

Le cardinal de saint Pierre-aux-liens qui ne pouvoit demeurer en Italie, à cause de la haine irréconciliable que le pape lui portoit, & qui étoit bien aise de fixer sa demeure à Genes où sa sainteté n'oseroit le pousser à bout, proposa à Charles VIII. de faire révolter les Genois ses compatriotes contre le duc de Milan qui étoit maître de cette république. On n'eut pas beaucoup de peine à le persuader aux bannis de cet état qui suivoient la cour de France & reconnoissoient pour leurs chefs le cardinal Fregose & Objetto de Fiesque; mais il falloit montrer des troupes aux Genois, & c'étoit la difficulté; on ne laissa pas d'assembler le conseil qui rejetta absolument la proposition, & conclut que si le roi gagnoit la bataille à laquelle se préparoient les confederez, les Genois viendroient s'offrir d'eux-mêmes, & que si on la perdoit, on n'auroit pas besoin de cette ville. Comines remarque que ce fut la premiere fois qu'il entendit parler de bataille; ce qui lui fit croire que l'armée Françoise s'attendoit à être attaquée, & qu'on en viendroit aux mains.

Mais Charles VIII. qui n'aimoit pas à refuser, ne put se défendre des importunitez du cardinal de saint Pierre-aux-liens. Il consentit peu de jours après qu'un nouveau renfort qui lui venoit de France, se joignît aux troupes que Vitelli avoit levées pour les François en Italie, & que le tout ensemble se presentât à la vûë de Genes. On donna le commandement de ces troupes au comte de Bresse, supposant qu'il attireroit encore beaucoup de Piémontois sous ses enseignes,

Les officiers subalternes furent Polignac, d'Amboise & Beaumont. Ils se presenterent à la vûë de cette ville; mais les précautions que Ludovic avoit prises pour arrêter la révolte, & la défaite de la flotte Françoise à la hauteur de Rapallo, engagerent les troupes de France à se retirer, & à prendre le chemin d'Ast après beaucoup de dangers, qu'ils n'éviterent que par la jalousie des Fiesques & des Adornes, qui ne voulurent pas les poursuivre, de peur qu'en l'absence d'un de ces partis, l'autre n'entreprît quelque chose dans la ville au préjudice du premier.

An. 1495.

XLI. Désordres des Suisses à Pontremoli.

Mem. de Comines l. 8. c. 5.

L'armée Françoise s'avança donc jusqu'à Pontremoli, dont elle se saisit par le crédit de Trivulce, qui s'en étant emparé auparavant, y avoit mis beaucoup de munitions de guerre & de bouche. Les François y furent reçus; le maréchal de Gié conduisoit l'avant-garde de l'armée, & l'on ne pensa plus qu'à passer l'Apennin. Les Suisses ayant eu querelle dans leur premier passage avec les habitans de Pontremoli à l'occasion des étapes, & aïant eu beaucoup de leurs camarades tuez, dont ils avoient vengé la mort par celle de plus de deux cens bourgeois, se ressouvinrent à leur retour de l'insulte qu'on leur avoit faite en allant à Naples; la vûë de cette ville ranima leur colere, ils la pillerent, massacrerent tout ce qui fut en état de leur résister, l'avarice & la brutalité y furent pleinement satisfaites, & quand on fut las de piller, on mit le feu, sans épargner le magazin, & sans donner le tems d'y mettre ordre. Les Suisses sachant que le roi étoit fort irrité contre eux, rentrerent dans eux-mêmes, & voïant sa majesté fort embarassée pour transporter l'artillerie dans des chemins où les chevaux ne pouvoient pas la tirer; ils vinrent s'offrir

AN. 1495.

pour cela, s'attelerent eux-mêmes, traînerent le canon, enfin guinderent à force de bras & de poulies ce qui ne pouvoit être porté. La gendarmerie Françoise imita les Suisses, chaque soldat se chargea d'un boulet, le seigneur de la Trimoüille fit comme les autres. Le bagage passa immédiatement après l'avant-garde, & il y eut trois jours de distance entre son trajet & celui de l'arriere-garde. La descente parut encore plus difficile que la montée; on en vint toutefois à bout, mais avec tant de peine & de fatigue, que le seigneur de la Trimoüille parut noir comme un More après ce passage.

XLII. L'armée Françoise arrive à Fornoüe.

Guicciardin. hist. d'Ital. lib. 2.

Mem. de Comines l. 8. c. 5.

Vie d'Alexandre VI. au tom. 5. de Comines, p. 484.

Le maréchal de Gié qui commandoit l'avant-garde composée d'environ quinze à seize cent hommes vint descendre à Fornoüe qui n'est qu'un village dans le Parmesan, neuf milles au-delà de Plaisance; & envoïa reconnoître les ennemis campez près de-là. Ses coureurs lui rapporterent qu'ils étoient au nombre de quarante mille hommes, & qu'ils avoient appris par quelques prisonniers, que dans trois ou quatre jours au plûtard, il seroient cent mille. Cependant Comines ne donne à l'armée ennemie que trente-cinq mille hommes, & Guichardin ne la fait monter qu'à vingt mille; sçavoir, deux mille cinq cent hommes d'armes qui faisoient dix mille cavaliers, deux mille hommes de cavalerie legere, composée d'Albanois, qu'on appelloit Stradiots, & huit mille fantassins. Ce nombre ne laissoit pas d'être considerable en comparaison de l'armée Françoise, qui n'avoit pas huit mille hommes. Tout ce que put faire le maréchal de Gié fut de prendre tout ce ce qu'il y avoit de vivres dans Fornoüe; de retourner sur ses pas, de camper à l'entrée de l'Appennin du

côté

côté de la Lombardie, & de s'y retrancher si bien qu'on ne pût le forcer par devant, en attendant l'arrivée de Charles VIII. qui joignit ce maréchal le cinquiéme de Juillet, & marcha droit aux ennemis. A peine le roi fut-il arrivé, que les peuples apporterent des vivres en abondance, qu'ils vendoient fort cher; mais comme on craignoit qu'ils ne fussent empoisonnez, on n'osa pas y toucher d'abord; on donna du pain aux chevaux, & voïant qu'il ne leur arrivoit aucun mal, les hommes en mangerent ensuite & n'en furent point incommodez.

AN. 1495.

Charles VIII. aïant joint le maréchal de Gié, trouva l'armée des confederez campée sur le rivage du Taro, & si avantageusement retranchée, qu'il n'étoit pas possible de la forcer. Il ne dépendoit que d'elle de foudroïer les François avec son artillerie. Le roi connut alors tout le danger auquel il étoit exposé, & il eut recours à la negociation; il envoïa un heraut au marquis de Mantoüe qui commandoit l'armée Venitienne, il fit la même démarche au comte de Cajazzo, le principal confident de Ludovic, afin qu'on lui accordât le passage. Comines par ordre de sa majesté écrivit aux deux proveditcurs de Venise, pour leur demander une entrevûë; mais on ne lui fit point de reponse, & la demande du roi acheva de déterminer les confederez à lui livrer bataille. La défaite de l'armée Françoise leur parut si facile, que les Italiens sortirent aussi-tôt de leurs retranchemens, & passerent le Taro. Le marquis de Mantoüe divisa ses troupes en neuf corps. Les Italiens avoient détachez six cens Albanois pour harceler les François, & les empêcher de se reposer la nuit avant la bataille, afin qu'ils eussent moins de vigueur le lendemain:

La Vigne, journal du voiage de Charles VIII.

AN. 1495. & quand ils n'auroient pas mis en usage cet artifice ; le mauvais tems auroit produit cet effet, puisque la pluïe, le vent & le tonnerre furent si terribles & si frequens, que les François ne purent prendre aucun repos pendant la nuit, & que plusieurs en tiroient un fort mauvais augure.

XLIII. Charles VIII. met son armée en bataille.

Mem. de Comines l. 8. c. 6.

Cependant le jour ramena le beau tems, & le roi mit son armée en bataille le Lundi sixiéme de Juillet vers les sept heures du matin. Il étoit monté sur un beau cheval appellé Savoye, de couleur noire & qui n'avoit qu'un œil. C'étoit un present que lui avoit fait Charles duc de Savoye dans son passage à Turin. Il disposa ainsi sa petite armée par le conseil de ses anciens capitaines, il mit l'élite de ses troupes réduites à la moitié à l'avant-garde. Et comme on ne doutoit pas que les confederez ne déferassent à celles du duc de Milan l'honneur de l'attaque ; le roi joignit à la même avant garde Trivulce avec les cent hommes d'armes qu'il commandoit, & qui étoient presque tous Milanois du nombre de ceux que Ludovic avoit chassez de leur païs & dépoüillez de leurs biens. Charles VIII. se mit lui-même au corps de bataille ; & sept volontaires des plus braves qui craignoient pour la personne de sa majesté, prirent des armes & des ornemens tout-à-fait semblables aux siens, afin qu'on pût moins reconnoître le roi, & qu'ils partageassent avec lui le danger auquel il alloit s'exposer. La Trimoüille avoit été reservé pour l'arriere-garde ; mais il obtint par ses prieres le commandement d'un escadron à côté du roi. Ceux qui accompagnoient sa majesté étoient les comtes de Ligny & de Guise, le bâtard de Bourbon, les seigneurs de Piennes, Bonneval, Monneron & Genoüillac. L'arriere-garde fut

donnée à Jean de Foix vicomte de Narbonne beau-frere du duc d'Orleans. Les bagages furent placez à la gauche sous la conduite du capitaine Odet. Mais dès le commencement de la bataille ils furent sans gardes ; & c'est ce qui fut l'occasion de la victoire.

AN. 1495.

XLIV.
Disposition de l'armée des confederez.

L'armée des confederez étoit au-delà du Taro. Le premier mouvement qu'elle fit, fut de faire avancer trois corps séparez, dont le moindre égaloit en nombre toute l'armée Françoise. Celui où étoient les Albanois passa le premier la riviere. Le marquis de Mantoüe à la tête d'un gros escadron de six cens hommes d'armes vint aussi passer le Taro, entre l'arriere-garde & Fornoüe, avec les Albanois & les Italiens soutenus de cinq mille fantassins. Il s'étoit chargé d'attaquer l'arriere-garde, & le comte de Cajazzo passa la même riviere en deçà de l'avant-garde Françoise, à la tête de quatre cent hommes d'armes & deux mille hommes d'infanterie ; avec cette précaution, que de l'autre côté du Taro il avoit laissé un corps de reserve de deux cent hommes d'armes, commandez par Annibal Bentivoglio, sans parler d'un autre escadron sous la conduite d'Antoine de Montefeltro bâtard du duc d'Urbin, laissé du même côté par le marquis de Mantoüe, qui s'approchant de l'arriere-garde Françoise ; celle-ci fit face & soutint ce premier choc avec beaucoup de valeur. L'action fut très-vigoureuse de part & d'autre, & le succès à peu près semblable. Charles VIII. & Jean de Foix penserent avoir du dessous pour avoir laissé passer le Taro à une partie de l'armée des confederez, & leur avoir donné le tems de réparer le désordre que le trajet de la riviere y avoit causé. Leur résistance opiniâtre n'empêcha pas que les ennemis ne les ouvris-

XLV.
Bataille de Fornoüe.

sent ; & le marquis de Mantoüe penetra jusques à la

AN. 1495. Cornette-blanche où le roi combattoit en personne, & entra si avant dans la mêlée qu'il se trouva au premier rang.

Rodolphe de Gonzague joignit le roi de si près, qu'il prit à vingt pas de sa majesté le bâtard de Bourbon & l'emmena prisonnier. Charles VIII. pensa aussi être arrêté : mais cette action coûta cher aux ennemis, parce que les François s'étant ralliez, soutinrent le second choc du second corps des ennemis avec tant de bravoure & de vigueur, qu'ils percerent à leur tour les troupes du marquis de Mantouë, & lui tuerent tant de gens, qu'il lui fût impossible de se remettre en ordre. Rodolphe de Gonzague son oncle ayant levé sa visiere pour donner quelque ordre, fut frappé d'un coup d'épieu au visage, qui le fit tomber mort auprès du marquis ; & celui-ci auroit été pris lui-même, si deux de ses officiers n'eussent donné leurs vies pour le sauver. Ranuce Farnese eut la tête fenduë, Piccinino abbatu de cheval fut écrasé par les chevaux. Six autres capitaines d'hommes d'armes Italiens, resterent aussi sur la place ; & ce ne fut qu'aux dépens de tant de malheureux que le marquis de Mantouë s'ouvrit enfin un passage pour se sauver.

Mem. de Comines liv. 8. chap. 6. p. 114.

XLVI.
Les François remportent la victoire.

Les François furent redevables de tous ces avantages à l'ardeur que les Albanois firent paroître à piller le bagage de l'armée Françoise ; l'aïant trouvé en chemin qui n'étoit point gardé, & voulant profiter d'une si belle occasion de piller, ils tomberent dessus, & emmenerent des mulets & des charrettes en grand nombre. Leurs camarades qui étoient postez pour soûtenir la gendarmerie du marquis de Mantouë, voyant les autres chargez de butin, se débanderent

Mem. de Comines, liv. 8. ch. 6. p. 112.

aussi-tôt, & par là déconcerterent l'ordre de la bataille. Une partie des cavaliers du comte de Cajazzo qui suivoit, voulut aussi avoir sa part du pillage ; ce qui étonna tellement ce comte, qu'il ne voulut point commencer le combat, quoiqu'il lui restât plus de troupes qu'il n'en falloit pour le faire même avec avantage. Les François profiterent de ce désordre, & firent un grand carnage de la gendarmerie Italienne qui n'étoit point soûtenuë de sa cavalerie legere. L'infanterie commença à prendre la fuite : les goujats François revenus de leur terreur, tuerent plus d'ennemis que les soldats. Le corps que le marquis de Mantouë commandoit, se fit jour par un bout de l'arriére-garde Françoise. Mais Jean de Foix au second choc mit le désordre parmi les troupes du marquis, qui fut contraint de se retirer & de repasser la riviere.

AN. 1495.

Comme la pluïe avoit recommencée, & que le Taro enflé n'étoit plus guéable, il y eut un grand nombre d'ennemis noïez, & il en périt beaucoup plus dans la fuite que dans le combat. On comptoit parmi ceux qui périrent dans les eaux le capitaine Ascagne Martinengo, Antoine Scarampo, & Vincent de Verone. Le comte de Cajazzo ne répondit pas en cette occasion à l'estime qu'on avoit conçûë de sa valeur. Apprehendant de rester seul dans la mêlée, il oublia l'ordre de la bataille dont il étoit convenu avec le marquis de Mantouë, il fit alte devant le maréchal de Gié, il vit battre sans s'émouvoir le troisiéme & le quatriéme corps de son parti, & il repassa le Taro sans être attaqué dans sa retraite. La victoire eût été entiere du côté des François, si le maréchal de Gié eût voulu ou sçû la remporter. Mais par une faute de jugement que quelques historiens regardent plûtôt com-

AN. 1495.

me un effet de prudence, non-seulement il demeura ferme, mais il retint encore par son autorité les officiers subalternes & les soldats qui vouloient poursuivre leur avantage. Ce maréchal s'excusa sur l'incertitude où il étoit de ce qui se passoit à l'arriére-garde, sur ce qu'il avoit vû la personne du roi en danger, & qu'il vouloit pourvoir à sa conservation. En effet, quelques cavaliers Italiens emportez hors du combat s'étoient ralliez, & étant revenus à la charge dans le dessein de vaincre ou de mourir, ils avoient rencontré le roi accompagné d'un seul de ses valets de chambre nommé Ambuse. Ils l'avoient attaqué, & le roi avoit déja pris toutes les mesures necessaires pour une vigoureuse défense en attendant du secours, lorsqu'on le vint dégager. Mais comme les soldats François n'étoient pas en assez grand nombre; pour éviter un pareil inconvenient, en cas que les Italiens voulussent encore se rallier, ils se retirerent à l'avant-garde avec le roi.

XLVII. Quelle fut la perte de part & d'autre.

Mem. de Comines, liv. 8. ch. 6. p. 116. Guicciardin. hist. Ital. lib. 2.

La perte ne fut pas égale de part & d'autre; puisque les François, selon Comines present à cette action, ne perdirent qu'un seul homme de marque, nommé Julien Bourgneuf, capitaine des gardes de la Porte, & un gentilhomme. Parmi les archers Ecossois neuf furent tuez; quelques cavaliers de l'avant-garde au nombre de vingt, & environ soixante ou quatre-vingt valets qui gardoient le bagage; ce qui ne montoit pas en tout à deux cens hommes, selon Guichardin, & à une centaine de personnes selon Comines. Mais l'armée ennemie en trouva à redire près de quatre mille, parmi lesquels il y en eut beaucoup de noïez. On comptoit parmi les morts trois cens cinquante hommes d'armes, dix-huit seigneurs, parmi lesquels il

y avoit quatre ou cinq Gonzagues de la famille du marquis de Mantouë, qui y perdit environ soixante gentilshommes de ses sujets. On remarque une faute des confederez, qui fut de ne détacher de leur camp ni officiers ni soldats pour observer ce qui se passeroit la nuit dans celui des François, & de s'être comporté avec tant de négligence durant trente-six heures, qu'ils n'apprirent que le lendemain à midi le délogement de Charles VIII. Ils voulurent le poursuivre; mais le Taro s'étoit enflé de telle sorte, qu'il leur fut impossible de le traverser avant le soir.

AN. 1495.

Quelques avantages que les François eussent tirez de cette action, les Venitiens ne laisserent pas de la regarder comme une entiere défaite de l'armée de Charles VIII. Ils en firent chanter le *Te Deum* à Venise, & firent allumer des feux de joïe dans tous les lieux de leur domination, montrant au peuple les tentes du roi qui avoient été prises par les Albanois lorsqu'ils pillerent le bagage. L'armée de France passa tout le lendemain de l'action sur le champ de bataille; & ce ne fut que le Mercredi huitiéme de Juillet qu'elle partit avant le jour, & si secretement, que les confederez n'apprirent son départ qu'à midi. Elle prit la route de Plaisance, sans être traversée dans sa marche; & le roi qui ne pensoit qu'à se tirer du péril, arriva enfin à la ville d'Ast le quinziéme du même mois de Juillet, bien fatigué par la difficulté des chemins & par la disette des vivres, sans que les ennemis lui eussent enlevé un seul homme. Les cardinaux de la Roüere, Fregose, Vitelli, Fiesque, Adorne, & les autres bannis de Genes passerent de Seresane dans leur païs, & solliciterent en vain leurs compatriotes à la révolte. Ils n'obtinrent que des vivres pour de l'argent; & la

XLVIII.
L'armée de France se retire secretement à l'insçû des ennemis.
Mem. de Comines l. 8. ch. 6. & 7.

AN. 1495. nécessité où l'on se trouvoit de les ménager, fit hâter le siege de Genes, que l'on fut bien-tôt obligé d'abandonner. Ludovic avoit pourvû la place d'une forte garnison, qui contenoit la bourgeoisie ; les bâtimens François qui étoient dans les ports de Genes avoient tous été brûlez ou coulez à fond ; Sforce avoit saisi les galeres;tout s'opposoit à la réüssite de cette entreprise.

XLIX. Entreprise sur Genes manquée.

L. Le duc d'Orleans enfermé dans Novarre demande du secours.

Mem. de Comines liv. 8. ch. 8.
Guicciardin. l. 2.

Le siége de Novarre continuoit toûjours. Les confederez y avoient envoïé une partie de leurs troupes après la bataille de Fornouë, & les assiegez étoient réduits à une telle extrémité, que près de deux mille hommes étoient déja morts de faim ou de maladie. L'arrivée de l'armée du roi de France à Ast releva leur courage. Le duc d'Orleans qui s'y étoit imprudemment enfermé, envoïa à sa majesté courier sur courier, pour le conjurer de le secourir promptement ; mais soit que Charles VIII. ne fit pas assez d'attention sur le risque que couroit le duc d'Orleans, & que la perte de Novarre ne lui parut pas fort importante, soit qu'il connut la difficulté de l'entreprise, il ne se pressa pas beaucoup : son armée étoit en effet fort diminuée & très-fatiguée,celle des ennemis au contraire forte de plus de trente mille hommes, la moitié d'Almands à la solde de l'empereur, se voyoit maîtresse de tous les passages qu'on avoit fortifiez avec beaucoup de soin. Le roi ne laissa pas cependant de penser à la délivrance du duc d'Orleans ; & en attendant dix milles Suisses qui devoient venir le joindre sous la conduite du bailli de Dijon, il vint d'Ast à Turin.

LI. Le pape fait sommer Charles VIII. de se retirer avec ses troupes.

Il étoit dans cette ville lorsqu'il reçut un envoïé du pape Alexandre VI. qui le vint sommer de la part de sa sainteté, qu'il eût dans dix jours à sortir de l'Italie avec toutes ses troupes, & qu'il rappellât inces-

sammment

ſamment celles qu'il avoit dans le roïaume de Naples; faute de quoi le pape l'aſſignoit à comparoître devant lui dans Rome, ſur peine d'excommunication. Le roi fit à cette ſommation la réponſe qu'elle meritoit, & tournant la choſe en raillerie, il dit à l'envoïé qu'à ſon retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiſer les pieds de ſa ſainteté, ſans qu'elle l'y eût voulu attendre, qu'il étoit ſurpris qu'aujourd'hui elle le preſsât d'y aller; que cependant pour lui obéïr il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit ſeulement le pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore le même voyage inutilement. Cette réponſe fit rire les courtiſans, & l'envoïé ſe retira, content de n'avoir point reçu d'autre mauvais traitement. Le pape n'avoit fait cette démarche qu'à la ſollicitation des Venitiens & de Ludovic, à qui il vouloit faire connoître qu'il ne gardoit plus de ménagement avec la France; mais il étoit bien convaincu que le roi ne feroit aucun cas ni de ſes menaces, ni de ſes excommunications.

AN. 1495.

Guicciardin. hiſt. Ital. lib. 2. Spond. ann. 1495. n. 19.

Le roi étoit toûjours en Piémont, & ſe promenoit tantôt à Aſt, tantôt à Chiers, tantôt à Verceil, penſant foiblement à ſecourir le duc d'Orleans, qu'on ne regardoit plus comme l'heritier préſomptif de la couronne, depuis que ſa majeſté avoit un dauphin âgé de près de quatre ans. Ainſi l'avis des conſeillers qui n'étoient pas favorables à ce duc, l'emporta ſur celui du cardinal Briçonnet & de George d'Amboiſe archevêque de Roüen, qui vouloient qu'on attaquât les retranchemens des confederez, n'y ayant point d'autre moïen de ſauver le duc & les François qui étoient avec lui. Cependant le roi prit tout d'un coup ſa réſolution. Pour couvrir de quelque prétexte la nouvelle inclination qu'il avoit faite dans Chiers d'u-

LII.
Le roi ſe réſout à faire lever le ſiege de Novarre.

AN. 1495. ne dame appellée Anne Sorelli, il demanda la ville de Verceil à la duchesse de Savoïe pour secourir Novarre, & il l'obtint : il reçût vingt mille Suisses au lieu de dix mille qu'il avoit demandez, & se mit en devoir de faire lever le siege de cette ville, & d'attaquer les lignes des confederez. Tout cela pour arrêter le bruit qui se répandoit, que l'attachement pour cette dame le retenoit plus long-tems qu'il ne convenoit pour le bien de ses affaires.

LIII. Traité du roi de France avec les Florentins.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2.

Sur ces entrefaites l'on renoüa la negociation avec les Florentins, qui sollicitoient la restitution de leurs places ; & comme sa majesté avoit besoin d'argent, le traité fut conclu dans un jour. L'on convint que la république donneroit à Charles VIII. trente mille écus comptant, & soixante & dix mille écus à Montpensier viceroi de Naples ; qu'elle donneroit six de ses principaux citoïens pour ôtages ; que le roi feroit incessamment restituer à la république toutes les places, excepté Seresane & Pietra-Sancta, qui seroient renduës aux Genois, supposé qu'ils retournassent dans deux ans sous la domination de la France, sinon qu'elles seroient remises aux Florentins. Que ceux-ci envoïeroient presentement deux cent cinquante lances entretenus à leurs dépens au secours du viceroi de Naples. Mais tout cela ne soulageoit point Novarre ; & cependant les assiegez qui souffroient une cruelle famine demeuroient toûjours fideles. On conseilloit au roi d'avoir recours à la voïe de la négociation ; il y donnoit les mains, sans toutefois en vouloir faire les avances. La Palice & d'autres essayerent de jetter du secours & des vivres dans la place, & voulurent forcer en quelques endroits les retranchemens des ennemis : mais bien loin de réüssir, les Italiens empor-

terent ſur le duc d'Orleans le couvent des Cordeliers, & le fauxbourg de ſaint Nazaire ; ce qui obligea le duc à mettre le feu dans les autres fauxbourgs : ce ſiege le fatiguoit beaucoup, & il y auroit ſuccombé ſans un incident qui le tira d'embarras.

AN. 1495.

LIV. Mort de la marquiſe de Montferrat.

Mem. de Comines. liv. 8. ch. 4. tom. 2. p. 136.

La marquiſe de Montferrat qui étoit dans les interêts de la France, mourut veuve à l'âge de vingt-neuf ans, & laiſſa vacantes la tutelle & l'adminiſtration de l'état du jeune Paleologue ſon fils. Elle étoit fille du roi de Servie, privé de ſes états par l'empereur des Turcs. Il y avoit deux prétendans à cette tutelle ; le celebre Conſtantin oncle de la défunte, qui s'étoit retiré auprès d'elle dans le Montferrat, & le marquis de Saluces, tous deux parens du pupille, & tous deux capables de ſa tutelle & du gouvernement. Les états du païs s'aſſemblerent à Caſal pour ce choix, mais n'ayant pû rien décider à cauſe du grand credit des deux concurrens ; Charles VIII. qui craignoit que la diviſion n'engageât l'un ou l'autre à recourir au duc de Milan, envoïa Philippe de Comines à Caſal en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, afin que les états procedaſſent dans les formes à l'élection de leur gouverneur, & du tuteur du jeune prince. Il alla donc à Caſal, & après pluſieurs conferences avec les principaux ſeigneurs, il ſe déclara pour Conſtantin, & tous les autres ſuivirent unanimement ſon avis.

LV. Comines menage un accommodement entre Charles VIII. & les Venitiens.

Les princes d'Italie occupez au ſiege de Novarre, avoient dans le même tems député vers le jeune marquis de Montferrat, pour lui faire de la part de leurs maîtres les complimens de condoléance ſur la mort de la marquiſe ſa mere. Comines connoiſſoit ceux que la république de Veniſe avoit dépêchez, entr'autres un maître d'hôtel du marquis de Mantouë ; il le

AN. 1495.

Mem. de Comines, liv. 8. ut sup. p. 138.

visita sous prétexte de bienséance ; il l'entretint sur la necessité de s'accommoder avec le roi de France, pour éviter le grand carnage qu'alloit procurer l'arrivée des Suisses, si l'on en venoit à une guerre ouverte : Enfin il l'engagea à negocier un traité avec les Venitiens, parce que le maître d'hôtel l'assura que le marquis de Mantoüe son maître étoit fort porté à la paix. Mais comme il ajoûta, que le marquis n'en feroit pas les avances ; Comines pour lever cette difficulté écrivit par un trompette aux deux proveditcurs, qui lui répondirent sur le champ, qu'ils alloient donner avis à la république des bonnes dispositions du roi, & demander ses ordres. Ils furent envoïez ; les Venitiens députerent le comte Albertin, gentilhomme du duc de Ferrare, l'homme le moins propre à procurer la paix, à cause des interêts de son maître qui desiroit la guerre, pour reprendre ce que les Venitiens lui avoient enlevé dans le Polesin sur les bords de l'Adige. Ce comte pour détourner le roi d'un accommodement se joignit à Trivulce, qui vouloit qu'on attaquât le camp des ennemis ; & tous deux representerent en particulier à Charles VIII. que les confederez apprehendoient beaucoup l'armée Françoise, & qu'il n'y avoit point de doute qu'au premier mouvement, ils ne levassent le siege.

LVI.
Conferences pour le traité de paix.

Mem. de Comines l. 8 c. 9. tom. 2. p. 142.

Le roi ne voulut leur donner aucune réponse positive qu'il n'eut auparavant assemblé son conseil, & l'on y fut fort partagé. Le cardinal Briçonnet, George d'Amboise archevêque de Roüen, & d'autres favorables au duc d'Orleans vouloient qu'on hazardât l'attaque des retranchemens des confederez : Trivulce par la haine qu'il avoit pour le duc de Milan étoit du même avis ; mais le plus grand nombre, & en par-

ticulier le prince d'Orange depuis peu arrivé de France, la Trimoüille & Comines, étoient d'un sentiment contraire, & vouloient que l'affaire se terminât par la negociation. Ce parti enfin l'emporta. Après avoir fait consentir la république de Venise à un accommodement, on envoïa des sauf-conduits, on nomma des commissaires, & l'on choisit un lieu pour les conferences entre Bolgari & Camerien, près de Novarre dans le duché de Milan. Dès le premier jour on convint, que le duc d'Orleans & le marquis de Saluces qui étoit dans Novarre avec lui, sortiroient incessamment avec leurs domestiques & iroient joindre la cour de France à Verceil, à condition toutefois que si le traité ne se concluoit pas, ils rentreroient dans la place assiegée avec les mêmes domestiques, ou d'autres en pareil nombre ; que l'on donneroit des ôtages pour sûreté de cette condition, & pour assurance que le duc d'Orleans & le marquis de Saluces ne coureroient aucun risque en traversant les lignes, le marquis de Mantoüe voulut bien être lui-même ôtage.

AN. 1495.

LVII. On execute les préliminaires du traité.

Mem. de Comines l. 8. c. 10. p. 145.

Mais cet article de la retraite du duc d'Orleans ne fut pas si facile à executer, qu'on l'avoit pensé. La garnison s'opposa fortement à son départ, & à celui du marquis de Saluces, craignant que quand les deux chefs seroient hors de danger, on ne se mît plus en peine de sauver le reste. Elle se révolta, elle arrêta ces deux seigneurs, elle leur donna des gardes & declara que puisqu'ils l'avoient engagée dans le péril, ils y périroient ou n'en sortiroient qu'avec elle. On lui promit de la retirer dans trois jours quoi qu'il arrivât, on lui donna pour caution Rochefort neveu du maréchal de Gié, & le tout fut fidelement executé,

AN. 1495.

parce que les députez convinrent dès le lendemain que la ville de Novarre seroit évacuée par les François ; qu'ils ne laisseroient dans la citadelle que trente soldats sous un commandant, ausquels on fourniroit des vivres pour de l'argent, jusqu'à ce que le traité fut entierement conclu ; qu'enfin la ville seroit gardée par les bourgeois. De cinq mille hommes dont cette garnison étoit composée, il n'en restoit pas six cent qui fussent en état de combattre, & il n'y avoit point de cavalerie, parce qu'on avoit mangé les chevaux.

LVIII. Difficultez sur la conclusion.

Mem. de Comines ut suprà, c. 11.

Ces préliminaires aïant été executez, on vint au fond du traité, pour ce qui regardoit la ville de Novarre ; mais on fut plus de quinze jours sans pouvoir convenir d'aucun article ; & les contestations furent si vives, que le duc d'Orleans qui vouloit qu'on rompît la negociation, donna un démenti au prince d'Orange, & excita les Suisses à demander hautement qu'on en vînt aux mains. Cela toutefois n'empêcha pas la conclusion du traité qui fut faite le dixiéme d'Octobre, & dont les principaux articles étoient.

LIX. Articles du traité de paix avec la France.

Que l'accommodement par lequel Louis XI. avoit cedé la ville & l'état de Genes à François & à Galeas Sforce pere & frere aîné de Ludovic, seroit nul. Que les Genois seroient réunis à la monarchie Françoise, autant que le permettroient les privileges qu'ils s'étoient réservez en se donnant à Charles VI. Que le duc de Milan resteroit maître de Novarre, en accordant une amnistie aux bourgeois & à tous ceux qui avoient pris le parti du duc d'Orleans. Que les galeres & les vaisseaux que la France avoit dans les ports de Genes seroient rendus en l'état qu'on les avoit trouvez ; & que pour réparation de cette injure, Lu-

dovic y joindroit sa flotte, & l'augmenteroit de trois galeasses entretenuës à ses dépens, jusques à ce que Charles VIII. eut entierement recouvré le roïaume de Naples. Qu'il donneroit passage par le duché de Milan à la cavalerie & à l'infanterie qu'il plairoit à sa Majesté d'y envoïer par terre, à condition qu'il ne passeroit à chaque fois que quatre cens hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied. Que Ludovic renonceroit à toutes les ligues faites au préjudice de la France. Qu'il tiendroit Charles VIII. quitte des quatre-vingt mille ducats qu'il lui avoit prêtez pour les frais de la guerre. Qu'il païeroit cinquante mille écus comptans au duc d'Orleans pour les mêmes frais. Qu'il rétabliroit Trivulce, & lui restitueroit les revenus de ses biens confisquez. Qu'il rappelleroit les seigneurs de San-Severino & les troupes qu'il avoit fait entrer dans Pise. Qu'il ne pourroit faire la guerre au duc de Savoye à cause des passages, ou des secours qu'il accorderoit à la France. Que les Suisses joüiroient de la liberté du commerce dans le duché de Milan. Et parce que les Venitiens demandoient deux mois pour examiner s'il leur étoit avantageux d'être compris dans ce traité; Comines y fit ajoûter un dernier article par lequel Ludovic s'engageoit, en cas que cette république ne ratifiât pas le traité dans deux mois, & que les François lui déclarassent la guerre, de joindre ses armes aux leurs contre elle, & de donner passage pour attaquer les états qu'elle possedoit en terre-ferme : ce que Ludovic accorda, sans craindre le reproche d'ingratitude envers ses bienfaicteurs. AN. 1495.

Tous ces articles n'eurent pas plûtôt été dressez, que Ludovic les signa dans la seule vûë de recouvrer LX. Il est signé par Charles VIII. &

AN. 1495.

par Ludovic Sforce.

La Vigne, journal du voïage de Charles VIII.

au plûtôt Novarre ; bien résolu toutefois de n'observer du traité que ce qui seroit favorable à ses interêts ; à quoi le roi s'attendoit bien, mais il vouloit absolument retourner dans son roïaume, ainsi il signa le traité, sans en rien communiquer à ceux de son conseil. Les Suisses qui n'étoient venus que dans l'esperance de faire la guerre, ne purent voir tranquillement la conclusion d'un traité qui leur étoit si désavantageux ; ils demandoient qu'on les menât au combat, & vouloient obliger le roi les armes à la main à leur païer deux mois de solde, s'il n'y avoit point de guerre, suivant une convention faite entre Louis XI. & les Cantons. Ils résolurent même de se saisir de la personne du roi qui en fut si fort effraïé, qu'il se retira précipitamment à Trin ville du Montferrat, d'où il envoïa au duc de Milan le president Gannay & Comines pour le prier de le venir trouver ; mais il s'excusa, & sur son refus, le roi partit de Trin le quinziéme d'Octobre, arriva à Grenoble le vingt-septiéme du même mois, où aïant été malade pendant quelques jours, il n'entra dans Lion que le septiéme de Novembre. Les François reprirent chacun le chemin de leurs provinces ; & le roi n'arriva à Lion qu'avec ses seuls courtisans.

LXI.
Ludovic Sforce n'observe aucun des articles du traité.

Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne se mit pas beaucoup en peine de tenir sa parole, il retint Genes, ne restitua ni les galeres, ni les vaisseaux qu'il y avoit trouvez ; & bien loin de permettre qu'ils continuassent leur route vers Naples, & qu'on s'en servît pour ravitailler les châteaux, il les joignit à sa flotte qui tenoit ces deux forteresses bloquées. Rien n'étoit plus propre à déranger les affaires de Charles VIII. dans le roïaume de Naples ; & à y rétablir

tablir celles de Ferdinand pour lequel quelques places tenoient encore. Ce prince pour recouvrer plus facilement ses états fit un traité secret avec les Venitiens, par lequel il consentoit que les places maritimes de la Poüille qu'ils recouvreroient, leur demeurassent par forme de nantissement, jusqu'à ce qu'ils eussent été remboursez de leurs frais. Les Venitiens accepterent ces conditions, soit parce qu'ils vouloient absolument chasser les François d'Italie, soit parce qu'ils s'imaginoient pouvoir venir plus facilement à bout d'un prince foible comme Ferdinand, que d'un roi de France. Le marquis de Mantoüe fit donc embarquer le débris des troupes battuës à Fornoüe; elles prirent Brindes, Otrante, & toutes les autres villes importantes à la république, excepté Tarente que Sully défendit avec beaucoup de valeur.

AN. 1495.

LXII. Les Venitiens & les Espagnols veulent rétablir Ferdinand.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2. Paul Jov.

Des commencemens si heureux engagerent les Espagnols à seconder les Venitiens, & à s'embarquer à Messine avec Ferdinand qui étoit passé de l'isle d'Ischia en Sicile. Leur armée de terre étoit commandée par Gonsalve Hernandez de Cordoüe, qui s'étoit fort distingué dans la guerre de Grenade, & à qui l'on avoit donné le surnom de grand capitaine. L'armée navale avoit pour chef Villarmiano. Les Venitiens avoient aussi deux chefs, Grimani pour celle de mer, & François de Gonzague pour celle de terre. Gonsalve vint débarquer ses troupes à Reggio vis-à-vis de Messine, & surprit la ville par le moïen de quelques matelots; ensorte que la garnison Françoise fut entierement défaite, & le château ne tint que trois jours. D'Aubigny qui commandoit en Calabre & auquel Précy d'Alegre s'étoit joint, résolu de combattre Ferdinand, s'avança

AN. 1495.

jusqu'à Seminara dont Gonsalve s'étoit emparé, & où Ferdinand se rafraîchissoit. On en vint aux mains, les escadrons François enfoncerent ceux des ennemis, & se firent jour jusqu'à Gonsalve qui lâcha le pied avant que d'être attaqué. Ferdinand ayant eu son cheval tué sous lui, auroit été pris, s'il n'eut été secouru par Jean d'Altavilla frere du duc de Termini qui lui donna son cheval pour se sauver. La fraïeur de Ferdinand fut si grande qu'il n'osa demeurer dans Reggio, ni dans aucune autre ville du roïaume de Naples, & qu'il repassa à Messine.

LXIII. D'Aubigny attaque & défait l'armée des Espagnols.

LXIV. Ferdinand paroît avec une flotte nombreuse sur les côtes de Naples.

Mariana hist. Hisp. l. 28.

Si d'Aubigny eut poursuivi les ennemis sur le champ jusqu'à Seminara où ils s'étoient retirez, il les eut tous faits prisonniers infailliblement, & eut par-là conservé le roïaume de Naples à Charles VIII. mais s'étant trouvé indisposé, il remit la partie au lendemain, & alors les ennemis en étoient sortis pour se rendre à Reggio. Ferdinand ne fut pas long-tems à Messine, sans y recevoir des lettres de quelques seigneurs Napolitains qui lui mandoient qu'ils étoient tous prêts de se declarer en sa faveur, pourvû qu'il vînt lui-même. Il sçut si bien gagner les commandans de la flotte Espagnole, qu'ils consentirent de retourner avec lui sur les côtes de Naples; & aïant traité avec les riches marchands de Sicile qui avoient des vaisseaux à eux, il fut en état de mettre en mer une flotte de soixante navires. Comme il n'avoit que très-peu de vivres, dès le troisiéme jour il perdit l'esperance de réussir, & pensa s'en retourner à Messine; mais le vent contraire l'en empêcha; & pendant ce tems là les bourgeois de Naples lui dépêcherent une felouque pour l'assurer qu'il réussiroit pourvû qu'il débarquât quelques troupes, & qu'il fournît un pré-

texte capable de faire croire qu'elles seroient suivies d'autres.

LXV. Montpensier sort de Naples & va au devant de lui.

Ferdinand sûr qu'il seroit secondé, fit tourner les voiles, & fut dans un instant porté aux côtes de Naples ; il n'avoit que huit cent soldats, mais il y joignit autant de matelots, qui firent la descente. Montpensier oubliant qu'il étoit viceroi, & qu'il ne devoit point sortir de Naples dans la conjoncture presente, prit l'élite de six mille hommes qu'il avoit dans la ville & se mit à leur tête ; il sortit par la porte la plus proche du lieu où les ennemis avoient débarqué, & il les chargea avec aussi peu de précaution que s'il eut été assuré de les battre dès le premier choc. Mais à peine eut-il commencé l'action que le bruit de toutes les cloches de la ville l'avertit d'un soulevement ; les conjurez aïant gagné la bourgeoisie, s'emparerent des quartiers, se saisirent des portes, & le tumulte devint si grand, que Montpensier croïant sa presence necessaire pour y remedier, se démêla des troupes de Ferdinand, & s'approcha de la porte de Naples qu'il trouva non seulement fermée, mais encore vigoureusement défenduë par des gens résolus, qui tirerent sur lui, & qui l'obligerent de se retirer dans le Château-neuf par un grand circuit & par des chemins difficiles.

LXVI. Ferdinand entre dans Naples,

Pendant tout ce tems-là Ferdinand eut le loisir d'entrer dans Naples, de grossir ses troupes des plus déterminez d'entre les bourgeois, & de poster des gardes avancées jusqu'aux extrémitez des ruës qui aboutissoient aux châteaux, afin de couvrir les pionniers destinez à y creuser des retranchemens. Montpensier accompagné d'Yves d'Alegre sortit du château avec ses troupes & s'avança dans la ville par la

AN. 1495.

grande ruë, il força les retranchemens & les barricades; mais dès qu'il fut dans les ruës avec ses gens, les soldats de Ferdinand se jetterent dans les maisons à droit & à gauche, se mirent aux fenêtres & sur les toits, d'où ils tirerent sur les François & en tuerent beaucoup. Montpensier fut contraint de retourner dans le Château-neuf, dont l'artillerie le mettoit à couvert. D'Alegre penetra de son côté jusqu'au milieu de la ville de Naples, il ne restoit aux François que les deux châteaux, les églises de la Croix & de sainte Agathe, & le monastere de saint Laurent.

LXVII. Montpensier assiegé dans le château, est obligé à capituler.

Montpensier enfermé dans le Château-neuf, fut contraint de se tenir sur la défensive, & les flottes de Ferdinand, des Venitiens & des Espagnols le serrerent si étroitement que rien n'y put entrer. Charles VIII. sur la nouvelle de la révolte de Naples avoit dépêché Perron de Baschi pour hâter le départ d'une flotte qu'on équippoit à Nice; & pendant ce tems-là il donna ordre aux vaisseaux qu'il avoit autour de Genes, d'aller secourir Montpensier. D'Arban eut la conduite de cette expedition; il se presenta devant la flotte ennemie qui étoit à la hauteur de Gayette, composée de trente-deux vaisseaux; mais la vûë des ennemis le déconcerta si fort qu'il en perdit le jugement, & n'eut de parole que pour commander à sa flotte de fuir; desorte qu'il reprit en desordre le chemin du port de Livourne après avoir perdu un de ses vaisseaux. Montpensier n'esperant plus aucun secours, & ne pouvant plus résister à la faim, capitula, & convint que si dans trente jours il ne recevoit un renfort capable de le dégager, il remettroit entre les mains de Ferdinand tout ce qui restoit aux François dans le roïaume de Naples, & se retireroit avec

armes & bagages par mer ou par terre à son choix & en toute sûreté.

AN. 1495.

LXVIII.
Précy d'Alegre va au secours de Montpensier & bat le comte de Matalone.

Mariana, lib. 26.

Dans cette extrémité, il manda à d'Aubigni d'assembler un convoi & des troupes suffisantes pour l'escorter, afin de venir le dégager; mais d'Aubigni se trouvant malade, en laissa le soin à Précy d'Alegre qui se chargea de l'execution. Ferdinand en étant informé envoïa le comte de Matalone avec les plus vaillans soldats de son armée pour s'opposer à Précy; mais il ne put éviter le piege qu'on lui tendit. Précy feignit d'être fatigué & hors d'état de continuer sa route, il reprit le chemin par lequel il étoit venu, & comme il n'avoit rien à craindre par devant, il y mit son convoi, & disposa ses troupes de telle maniere que les meilleures étoient les plus proches de la queuë. Les coureurs de Matalone lui rapporterent que s'il laissoit gagner la plaine aux François, il ne les déferoit pas entierement, parce qu'ils se refugieroient dans les villes de la Poüille, qui se trouvant presque toutes de la faction d'Anjou, les recevroient avec joïe. Le comte sur ce rapport voulut les attaquer avant qu'ils fussent hors du défilé, & sortit imprudemment de son poste. Il les atteignit en effet dans le tems qu'ils étoient encore sur un terrein fort inégal; & Précy chargea l'avant-garde de Matalone, il la renversa au second choc sur son corps de bataille composé de trois mille hommes de vieilles troupes Napolitaines, & mille Basques qui furent tous tuez sur la place. L'arriere-garde de Matalone se voïant seule exposée aux vainqueurs ne les attendit pas, elle se dissipa; & son corps de reserve qui étoit de trois cent lances prit le chemin d'Elboli sans

AN. 1495.

être apperçu ; d'autres se retirerent à Nôle, & d'autres à Naples.

LXIX.
Précy après s'être presenté devant le château de l'Oeuf, se retire en Calabre.

Ferdinand fut si consterné de cette défaite, qu'il étoit prêt d'abandonner son entreprise en levant le siege des châteaux. Mais les conjurez qui avoient fermé la porte de Naples à Montpensier, & Prosper & Fabrice Colonne freres qui avoient abandonné le parti de Charles VIII. qui les avoit comblez de bienfaits, & à qui la crainte du châtiment tenoit lieu de désespoir, firent tant qu'ils rassurerent Ferdinand, ne pouvant se sauver que par son rétablissement. Les trois cent lances qui s'étoient retirez à Elboli revinrent à Naples; Précy d'Alegre y arriva aussi, se presenta devant les tranchées du château de l'Oeuf; mais il y fut salué de tant de volées de canon, & ses rangs se trouverent tellement éclaircis, que n'aïant osé attaquer les assiegeans, il s'en retourna dans la Calabre. Prosper Colonne le poursuivit, & l'on en vint encore à une action. La cavalerie legere Italienne fut poussée si vivement, qu'elle fut renversée sur les hommes d'armes qui la soutenoient. D'Avalos frere puîné du marquis de Pescaire & pere du marquis du Guast fut renversé par terre. Les hommes d'armes se firent jour à travers des escadrons, & tous prirent la fuite. Ils porterent le desordre dans le corps de bataille en y cherchant un asile; Ferdinand qui le commandoit ne put s'opposer au torrent, il fut emporté par la foule, & contribua comme les autres à la déroute de son arriere-garde.

LXX.
Montpensier sort du château de Naples.

Ce prince auroit été battu sans ressource, & même fait prisonnier, si Précy eut eu connoissance de ce que le hazard faisoit à son avantage. Mais la poussiere & le vent qui la poussoit de son côté l'empê-

chant de le voir, & lui faisant ignorer l'avantage que ses troupes avoient remporté, il s'abstint de rendre sa victoire complete; & Ferdinand eut le loisir de rassurer les siens, & d'attendre que le terme accordé pour la retraite de Montpensier fut expiré. Mais le viceroi de Naples se crut dispensé de tenir sa parole, sur les deux victoires qu'il prétendoit que Précy venoit de gagner. Après avoir reconnu les quartiers les plus mal gardez de la tranchée qui environnoit les dehors du Château-neuf, & avoir disposé ses soldats sur une ligne, il donna avec toute l'impétuosité dont on est capable, quand on veut vaincre ou mourir; il se fit jour ainsi sans perdre plus de quinze ou vingt hommes, & s'étant retiré du côté de San-Severino que les ennemis avoient recouvré; il le reprit sur eux, il s'élargit aux environs, & se maintint dans ce poste, sans qu'on put aisément l'en déloger.

An. 1495.

LXXI. Ferdinand se rend maître des deux châteaux de Naples & d'autres places.

Mariana hist. Hisp. l. 26. n. 64.

Mem. de Comines l. 8. c. 14.

Raynald. hoc anno. n. 36.

Ferdinand regarda la conduite de Montpensier comme une rupture ouverte de la capitulation, & pour se venger il résolut de faire mourir les cinq ôtages qu'on lui avoit donnez, il les fit même avertir de se préparer à la mort. Ces ôtages étoient Yves d'Alegre, la Marc, la Chapelle, Roquebertin & Genlis, des plus considerables de la noblesse Françoise, habiles pour le conseil & pour l'execution. Mais comme ils s'étoient attiré l'estime de la cour de Ferdinand, son conseil lui representa que la mort de ces seigneurs n'avanceroit pas ses affaires, qu'au contraire elles en deviendroient pires, parce que Montpensier ne manqueroit pas de faire égorger toutes les personnes de qualité qui tomberoient entre ses mains. Ferdinand se rendit à ces raisons. Le Château-neuf ne tint que vingt jours, & lui fut rendu le sixiéme d'Oc-

AN. 1495. tobre, huit mois après que Charles VIII. y eut fait son entrée. La garnison du château de l'Oeuf après quelque résistance se rendit aussi, & le reste du roïaume suivit bien-tôt après cet exemple. Gonsalve enleva toute la Calabre aux François, Capoüe se declara en faveur de Ferdinand; toute la Poüille en fit autant, Salerne, Averse, la forteresse de Montdragon, & un grand nombre d'autres places chasserent les garnisons Françoises & arborerent les étendarts d'Arragon, avec mille imprécations contre la France, & bien-tôt après Montpensier fut obligé de se retirer.

LXXII. Comines veut engager les Venitiens à la paix.

Mem. de Comines l. 8. c. 12.

Pendant le siege des châteaux de Naples, Comines étoit à Venise, où il travailloit à engager ceux qui gouvernoient la république à accepter la paix. Il leur proposa trois choses. La premiere, qu'ils rendissent Monopoli dont ils s'étoient emparez sur les François. La seconde, que le marquis de Mantoüe retirât ses troupes du roïaume de Naples, & quittât le service de Ferdinand. La troisiéme, qu'ils declarassent que le même Ferdinand n'étoit point compris dans la ligue faite entre le pape, le roi des Romains, le roi d'Espagne & le duc de Milan. Les Venitiens avant que de donner leur réponse à Comines firent faire beaucoup de processions & d'aumônes pour demander à Dieu ses lumieres, & quinze jours après on refusa toutes ses demandes. On lui remontra que la république n'étoit point en guerre avec le roi, que si elle fournissoit des troupes ce n'étoit que pour servir le duc de Milan son allié, que Charles VIII. vouloit détruire. On ajoûta, que Ferdinand feroit hommage au roi de France du roïaume de Naples, avec le consentement du pape; qu'il païeroit cinquante mil-

le

le ducats par an à la France, que les Venitiens prêteroient, à condition qu'ils demeureroient les maîtres de Brindes, Otrante, Trani & autres places de la Poüille; & qu'on laisseroit au roi Tarente qu'il tenoit encore. Enfin les Venitiens offrirent cent galeres à leurs dépens & cinq mille chevaux au roi en cas qu'il voulût declarer la guerre aux Turcs. AN. 1495.

LXXIII. Mort du dauphin de France.

Mem. de Comines l. 8. c. 13.

Mais Comines voïant que toutes ces propositions n'étoient que des défaites, prit congé des Venitiens & se rendit à Lion, Charles VIII. y étoit encore. Deux mois ou environ après que ce prince fut arrivé en cette ville, il y apprit la mort du dauphin son fils unique, ce qui suspendit ses plaisirs pour quelque tems; mais il ne tarda pas à s'y livrer de nouveau. Ce dauphin se nommoit Charles-Roland, il avoit été baptisé en 1492. & n'avoit pas trois ans quand il mourut. La reine fut inconsolable de cette mort, quelques efforts que fit le roi pour la divertir.

LXXIV. Les ordres du roi pour la restitution des places aux Florentins sont mal executez.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 2. Paul Jove.

Quoique ce prince eut fait un traité avec les Florentins pour la restitution de leurs places; on ne l'executoit point, & les ambassadeurs de Florence en pressoient l'execution. Les Venitiens pensoient à se rendre maîtres de Pise, en faisant semblant de lui donner du secours, pour empêcher les Florentins d'y rentrer. Ludovic Sforce avoit aussi le même dessein; & les Pisans résolus de ne point se remettre sous le joug des Florentins auroient accepté toute autre domination. C'est ce qui engageoit les ambassadeurs de Florence à presser cette restitution suivant la parole que le roi en avoit donnée. Ce prince y consentit, & ordonna à ceux qui tenoient les places de les rendre. Mais au lieu d'obéïr, ils les vendirent aux Pisans & aux Venitiens. L'ordre que sa majesté en-

AN. 1495. voïa à d'Entragues de remettre aux Florentins Pise & les autres villes de leur république, ne fut point executé; il éluda les ordres de la cour qui lui furent réïterez, soit que l'argent des Pisans fit quelque impression sur lui, soit qu'il eut reçu du roi des contre-ordres secrets pour ne point évacuer ces places, soit enfin que le cardinal Briçonnet qui protegeoit les Pisans, obligeât d'Entragues à ne point obéïr, lui promettant quoiqu'il arrivât, de le tirer d'embarras. L'affaire ne fut terminée qu'au commencement de l'année suivante; mais d'une maniere peu favorable, & même fort chagrinante pour les Florentins.

LXXV. Ferdinand épouse sa niece.

Mariana lib. 26. n. 62.

Ferdinand ne pensa plus qu'à chasser entierement les François du roïaume de Naples; & comme il ne devoit plus compter sur le duc de Milan qui s'étoit accommodé avec Charles VIII. en traitant de la restitution de Novarre, il tourna toutes ses vûës du côté du roi catholique. Pour se le rendre plus favorable, il lui fit demander une de ses filles en mariage; mais sa majesté catholique qui vouloit attendre le succès de la guerre de Naples, ne lui fit aucune réponse positive; desorte que Ferdinand fut encore obligé de prendre d'autres mesures & de chercher une autre alliance. Son aïeul paternel avoit épousé en secondes nôces la sœur du roi catholique, & en avoit une fille âgée seulement de douze ans; elle étoit ainsi tante de Ferdinand, & il ne pouvoit l'épouser sans blesser l'honnêteté publique. Mais d'un autre côté il n'y avoit point de parti qui lui fût plus convenable dans la situation de ses affaires, il forçoit par-là le roi catholique à entrer dans ses interêts & à prendre sa défense contre les François, & si ce prince avoit quelques prétentions sur le roïaume de Naples, il se flat-

toit qu'il les lui cederoit en faveur de cette alliance. Elle étoit du goût de la plûpart des princes d'Italie, le pape même l'approuvoit. Le seul obstacle qui pouvoit la retarder fut levé par la dispense qu'il donna, & Ferdinand épousa la princesse Jeanne sa niece, fille de la reine doüairiere, âgée de treize ou quatorze ans. Comines dit qu'il ne parle de ce mariage qu'avec horreur.

AN. 1495.

LXXVI. Le roi de Portugal refuse d'entrer dans la ligue contre la France.

Mariana lib. 26. n. 60.

Surita tom. 5. l. 1. c. 29.

Raynald. n. 45.

Dès-lors les princes liguez contre Charles VIII. firent tous leurs efforts pour engager d'autres princes à s'unir avec eux. Le roi catholique se chargea de faire entrer dans la ligue les rois de Portugal & d'Angleterre. Mais le premier refusa ouvertement, & declara à l'ambassadeur d'Espagne que le Portugal étant depuis long-tems allié de la France, il ne croïoit pouvoir avec justice & avec honneur rompre une alliance si ancienne. D'ailleurs il n'étoit pas content du pape qui refusoit de legitimer le prince George son fils naturel qu'il vouloit faire son successeur, & il avoit cette affaire si à cœur, qu'il traitoit avec l'empereur Maximilien son cousin germain, pour l'engager à renoncer en faveur de George au droit qu'il pouvoit avoir à la couronne de Portugal du côté de l'imperatrice Eleonore sa mere. Il prévoïoit qu'autrement ce seroit jetter une semence de troubles & de divisions dans un roïaume où tout étoit tranquille. Quant à l'Angleterre on ne sollicitoit pas seulement Henri VII. à se joindre aux confederez contre la France, on lui proposoit encore de marier le prince Artus son fils aîné & son successeur avec une des infantes de Castille qui se nommoit Catherine, le succès fut heureux. Henri envoïa des ambassadeurs à Ferdinand & Isabelle pour assurer ce

An. 1495. mariage, & Robert Sherburn à Rome pour entrer dans la ligue qu'il ratifia le vingt-troisiéme de Septembre de l'année suivante.

LXXVII. L'isle de Teneriffe soumise aux rois catholiques.

Mariana hist. Hisp. l. 26. n. 59.

Il y avoit déja plusieurs années que le roi catholique pensoit à faire la conquête des isles Canaries, lorsqu'Alphonse de Lugo chef de cette entreprise soumit dans cette année à la couronne de Castille l'isle de Teneriffe & celle de Palma. La premiere se nommoit autrefois l'isle de *Nivaria*. Son circuit est assez considerable, & elle est remplie de bourgs dont les principaux sont Laguna, Santa-Croce, Gartico, San-Christoval & Rialejo; ses côtes sont fort élevées, mais ce qui la rend plus remarquable est une haute montagne qui est au milieu de l'isle nommée le Pic-Adam ou de Teneriffe, c'est à ce que l'on prétend la plus élevée de l'univers; sa hauteur est de quinze lieuës, & son sommet finit en pointe de diamant, les vaisseaux la découvrent de cinquante ou soixante lieuës avec des lunettes d'approche, elle leur sert de reconnoissance & la plûpart des nations sont convenuës d'y faire passer le meridien. Quand les Espagnols se rendirent maîtres de cette isle, elle étoit gouvernée par un roi qu'ils firent sortir du païs, il passa à Venise, où l'on fut fort surpris de la nouveauté & la bizarrerie de sa figure, de ses habits, de son langage & de ses mœurs. La dignité d'adelantade des Canaries fut donnée à Alphonse de Lugo en récompense de ses services; & on le chargea de travailler à conquerir les autres isles Canaries qui furent dans la suite unies pour toûjours à la Castille.

LXXVIII. Mort de Jean II. roi de Portugal.

Mariana lib. 26. n. 60.

Le roi de Portugal ne survécut pas long-tems au refus qu'il avoit fait d'entrer dans la ligue contre la France, puisqu'il mourut d'une hydropisie le qua-

torziéme de Septembre selon Mariana, ou le vingt-cinquiéme d'Octobre selon d'autres. Il étoit pour lors à Alver dans l'Algarbe où il étoit allé prendre les bains d'eaux chaudes & il étoit dans la quarante-uniéme année de son âge, dont il en avoit regné quatorze. Ce prince fut très-recommandable par ses vertus & par son attention à punir le vice & à récompenser les gens de bien. Le zele avec lequel il fit prêcher l'évangile chez les nations les plus éloignées, lui acquit le surnom de grand; quoique les auteurs Espagnols l'aïent ridiculement accusé de lâcheté, parce qu'il avoit refusé d'entrer dans la ligue du pape & de leur roi contre Charles VIII. Quelques seigneurs de son roïaume l'exercerent beaucoup au commencement de son regne; mais il dissipa leurs desseins séditieux, & fit mourir les chefs, entr'autres Ferdinand duc de Bragance auquel il fit couper la tête. Ensuite il travailla avec une ardeur incroïable à l'établissement des colonies Portugaises dans les Indes & en Afrique, où il fit bâtir divers châteaux dans la Guinée. Ainsi par ce moïen les prédicateurs de l'évangile eurent une libre entrée dans les terres des barbares; ce qui fut extrémement avantageux pour la propagation de la foi. Son corps fut mis d'abord dans un sépulcre étranger; mais quatre ans après il fut transferé dans le celebre monastere d'Aljubarota sépulture ordinaire des rois de Portugal; alors on le trouva sain & entier & le peuple crédule lui attribua des miracles.

AN. 1495.

Christoval de Ferreira in vita Joannis II.

Surita to. 5. l. 2. cap. 15.

LXXIX. Emmanuel duc de Beja lui succede.

Mariana ibid. n. 61.

Comme ce prince n'avoit point d'enfans legitimes, son fils Alphonse étant mort avant lui à Santarena, il nomma pour son successeur dom Emmanuel duc de Beja son cousin germain, fils de Ferdinand duc de

AN. 1495. Viſcu ſon oncle ; mais il ſubſtitua au duc en cas qu'il vînt à mourir ſans poſterité le prince George ſon fils naturel, auquel il fit donner la grande maîtriſe de l'ordre de Chriſt, & la qualité de duc de Conimbre. C'eſt de lui que deſcendent les ducs d'Avero, une des plus celebres & des plus puiſſantes maiſons du roïaume. La couronne de Portugal fut donc déferée d'un commun conſentement au duc de Beja, qui fut proclamé dans la ville d'Alcacer-de-Sal, où il ſe trouvoit alors avec la reine ſa ſœur. Il étoit âgé de vingt-ſix ans. On n'eut aucun égard aux raiſons de l'empereur Maximilien qui prétendoit que le roïaume lui appartenoit, parce qu'étant plus âgé que le duc de Beja, il devoit paſſer pour l'aîné, & que dans les ſucceſſions collaterales auſſi-bien des couronnes que des autres biens, il ne falloit point avoir égard à la ſouche, mais au ſexe & à l'âge de ceux qui étoient parens au même degré. Mais la voix unanime des peuples l'emporta ſur les raiſons de l'empereur, auſſi-bien que le merite du nouveau roi, qui étoit en effet un des princes le plus accompli de ſon ſiecle. Le roi catholique ne manqua pas de le ſolliciter à entrer dans la ligue contre les François ; mais il lui fit la même réponſe que ſon prédeceſſeur, lui promettant toutefois de défendre les frontieres d'Eſpagne, quand il ſeroit neceſſaire.

Mem. de Comines liv. 8. c. 17.

LXXX. Il envoie du ſecours aux Veniciens contre les Turcs.

Dom Emmanuel ne fut pas plûtôt paiſible poſſeſſeur de la couronne, que ſuivant le deſſein de Jean II. auquel il ſuccedoit, il réſolut de paſſer en Afrique pour faire de nouvelles conquêtes ſur les Maures. Il leva pour cet effet une armée de vingt-ſix mille hommes de pied, de ſix mille chevaux-legers & de huit cens cuiraſſiers. Mais les Veniciens lui aïant en-

voïé demander du secours contre les Turcs qui avoient assiegé les places que la république possedoit dans la Morée ; il fit passer aussi-tôt dix mille hommes de son armée sur trente vaisseaux dont il donna le commandement à dom Juan de Menesez qu'il fit comte de Tarava ; ce qui lui fit differer son voïage d'Afrique dans une saison plus commode. Mais quand sa flotte arriva à Venise les infideles s'étoient déja retirez.

AN. 1495.

LXXXI. Mort de Gabriel Biel, Ange de Clavasio, & Robert Caraccioli.

Gabriel Biel, que quelques auteurs font natif de Spire, mourut cette année 1495. c'est à tort que d'autres reculent sa mort jusqu'en 1520. Biel étoit docteur en theologie & professeur public dans l'academie de Tubingue. Il y avoit été appellé par le comte Evrard qui avoit fondé cette academie en 1477. pour y enseigner la theologie & la philosophie, ce qu'il fit avec succès. Mais après avoir professé plusieurs années, il se retira dans l'ordre des chanoines reguliers de Deventer, dont il prit l'habit. On l'a surnommé le Collecteur, à cause d'un recüeil ou d'une table qu'il avoit fait des cinq livres des sentences. Ses autres ouvrages sont un commentaire sur le maître des sentences ; une exposition de la messe dans laquelle il ne fait que copier Eggelink de Brunsvik ; plusieurs sermons ; un traité de l'utilité & de la valeur des monnoïes ; un abregé du livre de Guillaume Okam. Ange de Clavasio, natif d'un bourg de ce nom dans l'état de Genes, religieux de saint François & vicaire general de son ordre, mourut aussi cette année 1495. à Coni en Piémont. Il est auteur d'une somme de cas de conscience, appellée de son nom Angelique. Elle fut premierement imprimée à Venise en 1490. à Lion quatre ans après, & à

AN. 1495. Paris en 1506. De Clavasio a fait aussi un traité des restitutions, & un autre intitulé, l'arche de la foi. Il passoit pour habile jurisconsulte & theologien. Il fut bien auprès de Sixte IV. & de ses successeurs, qui lui donnerent la qualité de nonce apostolique, & l'envoïerent pour lever des subsides d'argent pour faire la guerre aux Turcs. On perdit la même année Robert Caraccioli, surnommé de Lice, parce qu'il étoit né à Lice dans le roïaume de Naples. C'étoit un zelé prédicateur qui pendant cinquante années avoit annoncée avec force la parole de Dieu. On couroit de toute part à ses discours, & son zele & son éloquence qui étoit bonne pour le siecle où il vivoit, l'ont fait qualifier de second Paul. Il entra de bonne heure dans l'ordre des freres mineurs, & sa réputation & son merite lui valurent l'évêché d'Aquila. Il déclamoit vivement contre les mœurs corrompuës de son tems & contre le faste & le luxe des cardinaux & de la cour de Rome. On a de lui differens recüeils de ses sermons, un traité de la formation de l'homme, & un miroir de la foi chrétienne. La plûpart de ses ouvrages ont été recüeillis & imprimez à Venise en 1490. & à Lion en 1503. en trois volumes. Il est enterré dans le convent de son ordre à Lice, & on lit dans son épitaphe, qui est en deux vers Latins, que depuis saint Paul on n'a jamais vû dans le monde de prédicateur si celebre. C'est que ceux qui firent ces vers n'en connoissoient point d'autre, ou qu'ils ne furent pas fâchez de relever par-là la gloire de son ordre.

LXXXII. Mort du cardinal de Mendosa archevêque de Tolede.

Il y eut dans cette année une place vacante dans le sacré college par la mort du cardinal de Mendosa archevêque de Tolede. Il étoit né le troisiéme de Mai

1428.

1428. d'Inico Lopez ſeigneur de Mendoſa, marquis de Santillana, & de Catherine Suarez de Figueroa. Alvarez ſon oncle archevêque de Tolede, voïant le progrès qu'il faiſoit dans les ſciences, dans la juriſprudence civile & canonique, & dans les belles lettres, le fit archidiacre de ſon égliſe, & l'envoïa à la cour de Jean II. roi de Caſtille qui le nomma à l'évêché de Calahorra. Henri IV. ſucceſſeur de Jean II. lui confia les plus grandes affaires de l'état, & après l'avoir pourvû de l'évêché de Siguença, il demanda pour lui au pape Sixte IV. un chapeau de cardinal qu'il obtint en 1473. Ce roi mourut l'année ſuivante, & nomma executeur de ſon teſtament Mendoſa, qu'on appelloit depuis ſa promotion, le cardinal d'Eſpagne. Il continua de rendre de grands ſervices à Ferdinand & Iſabelle dans la guerre contre le roi de Portugal, & dans la conquête du roïaume de Grenade ſur les Maures. Enſuite il fut archevêque de Seville, & enfin de Tolede, où après avoir gouverné avec beaucoup de prudence & de ſageſſe, il mourut dans le commencement de cette année le onziéme de Janvier.

AN. 1495.

Aubery hiſt. des cardinaux.

Onuphr. Ciacon. Mariana.

LXXXIII.
La reine de Caſtille nomme Ximenés à l'archevêché de Tolede.

Gomes de reb. geſt. Ximenis, lib. 1.

Sa mort donna lieu à une infinité de brigues de la part des grands de Caſtille, pour mettre l'archevêché de Tolede dans leur maiſon. La plus forte fut celle du roi catholique Ferdinand, en faveur de l'archevêque de Sarragoſſe ſon bâtard. Mais comme cette nomination appartenoit à Iſabelle en qualité de reine de Caſtille, & qu'elle haïſſoit generalement tous les fils naturels de ſon époux; elle ſe détermina en faveur d'un religieux Cordelier ſon confeſſeur, qui ſe nommoit François Ximenés de Ciſneros; & la reine en ſecret ſans lui rien dire de ſon deſſein, fit expe-

dier le brevet avec le nom du pourvû en blanc, qu'el-
An. 1495. le remplit elle-même de celui de Ximenés, & envoïa aussi-tôt à Rome pour l'expedition des bulles qui lui furent accordées. Elle les reçut en Carême, & envoïa querir son confesseur; puis tirant de sa poche les bulles du pape : Voïez, lui dit-elle, ce que mande sa sainteté par ces lettres que je viens de recevoir. Ximenés fut fort surpris, quand il vit que le dessus étoit conçu en ces termes. » A notre vene» rable frere François Ximenés élû archevêque de To» lede. » Il se contenta de baiser ces lettres sans les ouvrir, & les rendant à la reine : Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adressent pas à moi. Il se retira aussi-tôt & partit pour se rendre à son convent, & y passer la semaine sainte, bien résolu de ne point accepter cet archevêché.

La reine qui connoissoit son merite, & qui étoit persuadée qu'il ne lui manquoit aucune des qualitez necessaires pour remplir cette premiere dignité de l'église dans son roïaume, fut tout-à-fait édifiée de son refus; mais elle n'épargna rien pour l'engager à se rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Tous ses efforts furent inutiles, & il fallut un commandement exprès du pape, pour l'obliger d'accepter une dignité que tant de grands seigneurs ambitionnoient. Il donna enfin son consentement; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'église de Tolede; qu'on n'imposeroit aucune pension sur cet archevêché, l'un des plus riches de toute la chrétienté; & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux privileges & immunitez de son église.

LXXXIV. Chambre imperiale établie par

L'empereur Maximilien établit cette année la chambre imperiale dans l'assemblée de Wormes, par le

conſeil de Berthold archevêque de Maïence, qui en connut la neceſſité, lorſqu'étant grand chancelier de l'empire il fit attention à la peine qu'on faiſoit ſouffrir aux plaideurs pour leur rendre juſtice. Cette chambre fut tranſportée à Nuremberg en 1501. à Rabonne dans la baſſe Baviere en 1503. enſuite rétablie à Wormes en 1509. d'où elle fut transferée à Spire en 1513. à Wormes pour la troiſiéme fois en 1521. à Eſlinghen en 1524. & enfin à Spire en 1527. où elle a toûjours été depuis, Charles-Quint l'y aïant renduë ſedentaire en 1530. Par les traitez de Weſtphalie, elle doit être à preſent composée d'un juge catholique & de quatre preſidens, deux catholiques & deux proteſtans, & de cinquante conſeillers, vingt-ſix catholiques, & vingt-quatre proteſtans. L'empereur nomme le juge & les quatre preſidens, & il faut que ce juge ſoit prince, comte ou baron, que deux des preſidens ſoient d'épée & deux de lettres. Elle eſt maintenant réduite à un moindre nombre d'officiers. L'électeur de Tréves en eſt le juge comme évêque de Spire. Il n'y a que deux preſidens, un catholique, l'autre proteſtant, & quinze conſeillers dont huit ſont catholiques & ſept proteſtans.

AN. 1495. l'empereur Maximilien.

Serrarius hiſt. Mogunt. lib. 5.

LXXXV. Mauvais ſuccez des affaires de France en Italie.

Guicciardin. l. 3. Belcar. lib. 7.

Les troubles continuoient toûjours en Italie & les affaires des François déperiſſoient de jour en jour. Les Napolitains qui s'étoient révoltez avoient reçu Ferdinand dans leur capitale; le pape avoit pouſſé ſon animoſité, juſqu'à défendre aux Genois de laiſſer paſſer aucun vaiſſeau de France; la diviſion étoit fomentée par les Venitiens qui trouvoient leurs interêts dans cette guerre; l'infidelité de Ludovic Sforce duc de Milan; la negligence avec laquelle Charles VIII. ſe comporta à ſon retour pour la conſervation

An. 1496.

de ses conquêtes ; tout cela contribua beaucoup au mauvais état des affaires de France dans le roïaume de Naples. On y peut ajoûter l'avarice extrême du cardinal Briçonnet qui gouvernoit tout à la cour, & qui usoit continuellement de remises, peut-être pour plaire au pape, avec lequel on a cru qu'il étoit en intelligence, ou pour mieux faire ses affaires en France & en Italie. Enfin les François eux mêmes travaillerent à se détruire, leur mauvaise conduite & leur imprudence les firent chasser de tout ce roïaume ; ensorte que Montpensier étant mort à Pouzzole, comme on dira bien-tôt, d'Aubigni fut contraint de se retirer en France avec les restes de son armée, comme Guichardin, Beaucaire & Comines le rapportent fort au long.

LXXXVI.
Le roi d'Angleterre entre dans la ligue des princes d'Italie contre la France.

Burchard. MS. arch. Vatic. sign. n. 1?4. lib. 2.

Raynald. ad ann. 1496. n. 1.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Mais comme les choses n'en étoient pas encore-là, & que le pape & les princes liguez étoient bien persuadez qu'ils ne pourroient réussir dans leurs desseins qu'autant qu'ils y interesseroient les autres puissances, ce fut à quoi ils s'appliquerent. On a déja vû comme leurs tentatives auprès du roi de Portugal aïant été inutiles, ils s'étoient adressez au roi d'Angleterre. On eut cru ce dernier assez occupé chez lui par l'entreprise de Perkin, pour être hors d'état de se mêler des affaires étrangeres, & de donner du secours à ses alliez. Ils lui envoïerent cependant des ambassadeurs pour l'obliger de rompre avec la France, & de faire une puissante diversion du côté de la Picardie. Henri qui profitoit de tout ce qui pouvoit contribuer à augmenter sa réputation, les reçut dans Londres avec beaucoup d'appareil ; mais comme il ne s'éloignoit jamais de ses maximes, & qu'il ne croïoit pas la guerre de France avantageuse à l'Angleterre,

ſur-tout dans la conjoncture preſente, où elle ne manqueroit pas d'appuïer les prétentions de Perkin ; il refuſa de rompre ouvertement avec Charles VIII. il promit ſeulement d'envoier du ſecours au pape & à ſes alliez. Cette ligue défenſive fut ratifiée par ce prince le vingt-troiſiéme de Septembre 1496. AN. 1496.

LXXXVII. Solemnitez celebrées à Rome à ce ſujet.

Burchard. loco ſupra cit.

Quelque foible que fut le ſecours que promettoit Henri VII. à la ligue, qui n'en pouvoit pas tirer de grands avantages, on ne laiſſa pas d'en triompher à Rome, & de publier ſolemnellement cette alliance ſur la fin du mois de Juillet, avant même la ſignature du traité que le prince n'avoit pas encore ratifié. Le Dimanche dernier jour de ce même mois, le ſouverain pontife accompagné de tous les cardinaux vint en cavalcade juſqu'à l'égliſe de ſainte Marie du peuple, dans laquelle Barthelemi archevêque de Coſença celebra une meſſe ſolemnelle du ſaint Eſprit, pour rendre à Dieu des actions de graces de ce que le roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Eſpagne, les Venitiens & le duc de Milan, publiée depuis long-tems contre la France. Avant que le pape donnât la benediction à la fin de la meſſe, Adrien Corneto clerc de la chambre apoſtolique vint en chappe baiſer les pieds de ſa ſainteté, & monta en chaire pour faire un diſcours convenable à cette ſolemnité. Enſuite on publia des indulgences, & l'on chanta le *Te Deum*, après lequel le ſaint pere dit les verſets & l'oraiſon, donna la benediction, & s'en retourna dans ſon palais dans le même ordre qu'il étoit venu à l'égliſe.

LXXXVIII. Le duc de Milan n'obſerve aucune des conditions du traité.

Tous ces beaux dehors enflerent le courage des princes liguez, & contribuerent à faire perdre en Italie l'eſtime qu'on avoit conçuë d'abord pour les Fran-

AN. 1496.

çois. Ludovic Sforce après avoir recouvré Novarre, ne se mit plus en peine de leur tenir parole. Il tenta même de se rendre maître de Pise; il s'étoit déja declaré contre la France, parce qu'elle ne lui avoit pas voulu ceder les deux principales forteresses de cette république; il fit passer une bonne partie de ses troupes dans le Pisan. Mais d'Entragues qui commandoit dans la ville & dans l'état de Pise, aïant fait un camp volant des soldats qu'il avoit tirez des garnisons, munit si à propos Seresanelle de ce qui étoit necessaire pour soutenir un siege, que le courage des confederez fut rallenti, & la saison de l'hyver où on alloit entrer ne leur permettant pas de s'y arrêter long-tems, la vigoureuse défense des assiegez leur fit renoncer au dessein de conquerir l'état de Pise.

LXXXIX. D'Entragues vend les places des Florentins.

Mem. de Comines l. 8. c. 14.

Guicciardin. l. 2.

D'Entragues y trouva son compte, puisqu'il livra aussi-tôt après la citadelle de Pise aux habitans pour vingt mille écus d'or; ce qui étoit agir, dit Comines, contre le serment du roi, qui avoit juré deux fois aux Florentins de leur rendre cette citadelle, & les autres places. L'on negocia avec les Genois pour Seresane & Seresanelle; & par-là les Florentins n'eurent plus d'esperance d'y rentrer, non plus que dans Pietra-Santa qu'on vendit aux Lucquois six mille écus d'or. Les Pisans commencerent par raser la citadelle qui les avoit si long-tems tenus en servitude, & demanderent au pape, aux Venitiens, à Ludovic & aux princes d'Italie, leur protection contre les Florentins. Le roi Charles VIII. se voïant privé par cette conduite de d'Entragues, des secours qu'il pouvoit tirer des Florentins à l'occasion du roïaume de Naples, l'exila; mais son exil ne dura pas long-tems. Le comte de Ligny qui étoit aussi coupable que d'En-

tragues ; mais qui étoit si avant dans la faveur de sa majesté, qu'elle ne pouvoit se passer de lui, obtint sans difficulté le retour de son ami ; & sa faute quelque severe châtiment qu'elle meritât, demeura impunie.

AN. 1496.

XC. Le duc de Milan veut rétablir les Medicis dans Florence.

Belcar. lib. 7.

Guicciardin. l. 3.

Ludovic n'aïant pas réussi dans le dessein de se saisir de l'état de Pise, chercha d'autres voïes, & proposa aux confederez de rétablir dans Florence Pierre de Medicis, se flattant par-là d'obtenir la joüissance de Pise, si jamais les Florentins pouvoient y rentrer, puisque Pierre l'avoit bien accordée aux François ; à condition toutefois que l'état de Florence seroit conservé dans son ancienne liberté. Ludovic y fit consentir les confederez avec peine ; & Virginie des Ursins fut chargé de l'execution ; il s'avança avec des troupes, ne doutant pas que s'il pouvoit surprendre Crotone, les Florentins ne se soumissent aussi-tôt. Mais ceux-ci aïant découvert l'intelligence qu'il avoit dans Crotone, en changerent la garnison, la renforcerent, punirent les auteurs & les complices, de sorte que les premieres troupes de Virginie qui en approcherent furent enlevées ; & peu de tems après un affront qu'il reçut de Ferdinand lui fit quitter le service des princes liguez, ce qui retarda de dix-sept ans le rétablissement des Medicis dans Florence. Cet affront étoit que Ferdinand avoit donné aux Colonnes la charge de connétable à son préjudice. Après avoir été fort contraire à la France, il se declara pour elle, & se servit de trois cens hommes d'armes & trois mille fantassins, qu'il avoit assemblez en faveur de Charles VIII. pour se joindre à Robert de Lenoncourt bailli de Vitri, & aux autres generaux François contre Ferdinand.

AN. 1496.

XCI.

Montpensier envoïe chercher du secours en France, & on résout de lui en envoïer.

Guicciardin. l. 3.

Belcar. lib. 7.

Le fort de la guerre étoit dans la Poüille. Cent fantassins Allemands que les confederez envoïoient à Ferdinand furent accablez sous le nombre des soldats de Montpensier, & si generalement tuez qu'il n'en resta pas un seul. Après cet avantage les François arriverent dans Foggio, avant que Ferdinand eut achevé de s'y retrancher ; ils lui presenterent la bataille ; mais ce fut en vain, il se moqua de leur sommation. Montpensier après avoir ruiné le païs voisin fut obligé d'aller chercher du canon ; mais à peine fut-il éloigné que Ferdinand reçut beaucoup de nouvelles troupes, qui lui furent amenées par le marquis de Mantoüe & d'autres ; ce qui obligea Montpensier qui ne pouvoit plus tenir contre, d'engager le sénéchal de Beaucaire à aller en France, & à en amener du secours. Le sénéchal trouva le roi à Lion, il fut écouté favorablement ; on jugea qu'il y alloit de l'honneur de la France, de continuer l'entreprise de Naples. Les raisons qu'on apporta furent appuïées par le comte de Montorio que les Napolitains de la faction d'Anjou avoient envoïé à la cour, par le cardinal de saint Pierre-aux-liens, Charles des Ursins, Vitellose cadet des Vitelli, & Trivulce, tous ennemis de Ludovic.

Belcar. ut supra.

Guicciard. ut supra.

Leurs remontrances firent résoudre le roi à lever trois corps d'armée qui passeroient les Alpes, & penetreroient dans l'Italie. Que Trivulce commanderoit le premier corps, qui seroit de huit cent hommes d'armes, deux mille Suisses & autant de soldats Gascons, & qu'il partiroit d'abord pour Ast, en attendant que le duc d'Orleans le suivit avec un plus grand nombre de troupes, s'il vouloit être de la partie, avec ordre à Trivulce de feindre de vouloir attaquer le duché de Milan, afin d'intimider Ludovic.

Le

Le ſecond corps devoit avoir à ſa tête le même duc d'Orleans. Le roi devoit marcher avec la derniere armée, & mener le reſte de ſa nobleſſe. Il devoit avoir une puiſſante flotte dont les vaiſſeaux ſe rendroient à Marſeille, & auſquels on joindroit vingt ou trente galeres. Et parce que cette flotte ne pouvoit être aſſez-tôt prête dans le beſoin où ſe trouvoit Montpenſier; il fut réſolu qu'on équiperoit les vaiſſeaux qu'on ſçavoit être les meilleurs voiliers, afin de lui porter le plus neceſſaire. On fit quelques tentatives pour détacher le duc de Milan du parti des confederez; mais la crainte d'être dépoüillé par les François le rendit inébranlable.

XCII. Crainte de Ludovic ſur les préparatifs qu'on fait en France.

Mem. de Comines. liv. 8. ch. 15.

La nouvelle de ces preparatifs jetta la terreur dans l'eſprit de Ludovic, qui ne manqua pas d'en informer les Venitiens, & de les prier de le ſecourir, & d'engager l'empereur à venir lui-même en Italie avec toutes ſes forces. Les Venitiens lui firent de belles promeſſes qui n'appaiſerent pas ſes inquiétudes, d'autant plus que Trivulce étoit deja à Aſt, & que les bagages du duc d'Orleans étoient en chemin; ce qui lui faiſoit apprehender avec raiſon qu'on ne le chaſſât du duché de Milan, parce qu'on avoit des preuves de ſes trahiſons, & du violement qu'il avoit fait au traité de Novarre. Mais l'inconſtance du duc d'Orleans, & le peu de fermeté du roi le raſſurerent. Le premier refuſa abſolument le commandement de l'armée, quoiqu'il fut intereſſé plus que tout autre à la conquête du duché de Milan. Outre pluſieurs raiſons de ce refus, il en avoit une particuliere pour ne point ſortir du roïaume. Le fils unique de Charles VIII. venoit de mourir, & il y avoit peu d'apparence que ſa majeſté eut un autre fils; le duc d'Orleans devenoit

AN. 1496. par-là l'heritier présomptif de la couronne ; & par consequent il ne devoit pas s'engager dans une entreprise si éloignée. Ce fut sur ce motif qu'il fonda ses excuses du refus qu'il faisoit de passer les Alpes. Il fallut donc donner le commandement de l'armée à Trivulce.

XCIII. Decadence des affaires des François dans le roïaume de Naples.

Pendant toutes ces déliberations les affaires du roi n'en alloient pas mieux en Italie. Montpensier & Ferdinand se mirent en campagne dès le printems. Le premier assiegea Circelle, & Ferdinand se mit en devoir de le secourir en faisant diversion : il alla investir Frangeti, par où les vivres venoient à ceux qui assiegoient Circelle. Aussi-tôt qu'il y fut arrivé, il fit donner l'assaut ; mais ses troupes furent d'abord repoussées. Montpensier leva le siege de Circelle, & vint au secours de Frangeti ; mais il trouva la ville en feu, parce que Ferdinand l'avoit brûlée après l'avoir prise : il retourna à Circelle, qu'il ne pût emporter, & il en leva le siege pour venir presenter bataille à Ferdinand, qui ne voulut pas la hazarder, mais qui se contenta d'amuser Montpensier par de legeres escarmouches, en attendant que le deffaut de vivres l'obligeât à changer de poste, & il ne se trompa pas. Le general François prit sa marche du côté d'Ariano, où la cavalerie Napolitaine deserta si generalement, qu'il ne lui resta pas un seul homme. Cette desertion le mit hors d'état de tenir la campagne, & le réduisit à la necessité de chercher un azile où il ne courût aucun risque d'être enlevé, & où il pût subsister jusqu'à ce qu'il eut reçû du secours de France.

XCIV. Montpensier se retire dans Atelle, & y est investi.

La ville d'Atelle étoit une place forte dans la Basilicate, située dans une plaine environnée de collines & de défilez, & ayant le château de Gesualdo qui

lui tenoit lieu de boulevart avancé. Ferdinand suivit de si près les François, qu'il arriva devant ce château dans le tems qu'ils entroient dans Atelle ; il eut l'adresse de disposer la garnison à se rendre dès le même jour, ce qui rompit toutes les mesures de Montpensier, qui ne put avoir ni vivres ni fourages. Mais ce qu'il y eut de plus triste pour lui fut que son infanterie toute composée de Suisses & de six cens Allemands, se revolta, & passa toute entiere sous les enseignes de Ferdinand ; de sorte qu'il ne lui restoit plus d'autre ressource que d'avoir recours à d'Aubigny. Ce seigneur avoit été dangereusement malade, & sa maladie avoit facilité à Gonsalve la prise de Manfredonia, de Cosenza, & d'autres places. D'Aubigny lui avoit opposé le comte de Moret & Albert de San-Severino, qui avoient levé des troupes à peu près égales à celles des Espagnols, & ils se promettoient de les chasser de la Calabre : ils leur avoient deja ôté Laïno, où ils reçurent le courier de Montpensier, qui leur ordonnoit de tout quitter pour le venir joindre, & lui amener les troupes qu'ils avoient. Ils se preparoient à executer ces ordres, lorsque Gonsalve informé de leur marche, partit de Castelvillaro sur la brune, trouva le lendemain au point du jour ces deux seigneurs couchez aussi tranquillement que s'ils n'eussent eu rien à craindre, & les arrêta ; les Espagnols étant entrez dans la ville sans avoir rencontré ni sentinelle, ni gardes, ni personne qui les découvrît.

AN. 1496.

Gonsalve après ce succès n'aïant plus rien à faire dans la Calabre, alla joindre Ferdinand au blocus d'Atelle, & convainquit les François en leur montrant ses prisonniers & leurs troupes, qu'ils n'avoient plus de secours à attendre dans le roïaume de Naples.

AN. 1496. L'on promit aux Venitiens de les rembourser de leurs frais, pourvû qu'ils envoïassent devant Atelle une armée sous la conduite du marquis de Mantouë ; & celui-ci eut ordre de joindre Ferdinand avec sept cens hommes d'armes, mille chevaux-legers, & quinze mille fantassins. Gonsalve conduisit aussi devant Atelle son armée victorieuse ; & toutes ces forces réünies resserrerent tellement Montpensier, qu'il ne lui étoit pas libre d'abbreuver les chevaux de son armée, & qu'il ne pouvoit pas même avoir pour ses soldats autant d'eau douce qu'ils en avoient besoin pour se desalterer.

XCV. Il est obligé de se rendre & de faire un traité avec Ferdinand. *Guicciardin. hist. Ital. lib. 3.*

On comptoit dans la place encore sept mille François, parmi lesquels il y avoit beaucoup de personnes de qualité ; la disette y étoit très-grande. Vitelli étant sorti pour aller chercher des vivres, donna dans une embuscade que Gonsalve lui tendit, perdit les trois quarts de ses gens, & eut beaucoup de peine à se sauver. Montpensier étoit maître de quelques moulins hors d'Atelle, Gonsalve les attaqua, s'en rendit maître, égorgea les Suisses & les Gascons qui les gardoient, & y fit mettre le feu. La noblesse Françoise au premier bruit de cette attaque monta à cheval, reprit le terrain qu'on avoit perdu, battit les Espagnols, les força de se retirer dans leur camp, leur enleva un grand nombre de pionniers, & ramena comme en triomphe dans Atelle un convoi de bêtes à corne qui venoit d'arriver aux ennemis : mais on ne pût empêcher l'embrasement des moulins. Montpensier après avoir attendu à l'extrémité, députa vers Ferdinand, qui voulut d'abord que les François se rendissent à sa discretion : mais on lui répondit d'une maniere si nette & si précise, qu'on prendroit plûtôt

le parti de sortir l'épée à la main, & de vendre cherement sa vie, qu'il se radoucit dans la suite, & convint enfin d'un traité qui fut fait & conclu le vingtiéme du mois de Juillet, & dont la capitulation fut réduite aux articles suivans. AN. 1496.

XCVI. Articles de ce traité.

Guicciard. lib. 3. Mem. de Comines l. 8. c. 14. p. 165.

1. Qu'il y auroit une tréve de trente jours, pendant laquelle il ne seroit permis ni aux François de se fortifier dans Atelle, ni aux confederez de les y attaquer. 2. Que les François recevroient chaque jour par tête autant de vivres qu'il leur en faudroit pour leur suffisance. 3. Que Montpensier auroit la liberté d'informer le roi du present traité ; & que s'il ne recevoit au bout de trente jours un secours capable de le dégager, il remettroit à Ferdinand non seulement Atelle, mais encore toutes les villes qui dépendoient de lui dans le roïaume de Naples, dans la Calabre où commandoit d'Aubigni, & dans l'Abruzze où commandoit Gracien des Guerres, en exceptant toutefois Tarente, Gayette & Venose. 4. Qu'il y laisseroit toute l'artillerie qui s'y trouveroit alors. 5. Que les François pourroient s'en retourner par mer ou par terre, comme il leur plairoit, en leur fournissant les choses necessaires à leur voïage, & qu'ils emmeneroient avec eux leur bagage, leurs armes & leurs chevaux. 6. Que les Italiens au service de la France joüiroient des mêmes privileges. 7. Que les Napolitains de la faction d'Anjou rentreroient dans tous leurs biens, & recevroient une amnistie en bonne forme, pourvû qu'ils la demandassent dans quinze jours, & qu'au bout de ce terme ils en seroient exclus. 8. Enfin que Montpensier ne s'obligeoit qu'à envoïer aux commandans ses ordres de rendre les places, sans que

AN. 1496.

les ôtages pussent être responsables de l'execution ou de l'inéxecution de ces mêmes ordres.

XCVII. Montpensier est arrêté ; son armée périt de faim & de misere.

Mem. de Comines liv. 8. ch. 14.

Le dernier des trente jours arriva, sans qu'on vit paroître aucuns vaisseaux ni troupes pour dégager les François ; & Montpensier executa sincerement & de bonne foi ce qu'il avoit promis. Il se rendit avec ses troupes au nombre de cinq à six mille hommes, que Ferdinand fit conduire à Naples sur la fin du mois d'Août. Comme Charles VIII. en donnant la viceroïauté à Montpensier, avoit exigé de lui aussi-bien que des autres gouverneurs une promesse par écrit de ne point rendre leurs places, que quand on leur presenteroit ces promesses ; que le roi les avoit emportées, & qu'il falloit pour les faire venir plus des trente jours portez par la capitulation ; Montpensier crut satisfaire à sa parole*, en mettant entre les mains des commissaires de Ferdinand tous les engagemens par écrit des gouverneurs des places qui dépendoient de lui. Mais Ferdinand voulut avoir les promesses qui étoient entre les mains du roi, & sur l'impossibilité où l'on étoit de le satisfaire, il prit prétexte de releguer Montpensier avec ses gens, sur le bord de la mer dans des quartiers qui n'étoient point habitables durant l'Automne. Les maladies y réduisirent bien-tôt les François à moins de quinze cent, de treize cent Suisses il n'en resta pas trois cent, & les valets qui étoient en fort grand nombre périrent de faim & de misere sur la route qu'on leur donna pour se retirer en France.

XCVIII. Mort du comte de Montpensier.

Comme Montpensier avoit épousé la sœur du marquis de Mantoüe, & que ces deux beau-freres s'aimoient autant que le pouvoit permettre la diver-

fité des partis qu'ils tenoient ; le marquis qui connoiſſoit les incommoditez du païs où Montpenſier étoit relegué, emploïa tout ce qu'il avoit de crédit auprès de Ferdinand pour permettre à ſon beau-frere de ſe retirer dans le Mantoüan, & il l'obtint, ſelon quelques auteurs, à force d'importunitez. Mais Montpenſier ne crut pas devoir faire aucun uſage de cette faveur, en abandonnant les François dont le roi lui avoit confié la conduite. Il s'obſtina à vouloir mourir avec eux, ſe flattant que Charles VIII. ſon maître auroit ſoin de ſon épouſe & de ſes enfans. Il mourut en effet à Pouzzole le cinquiéme d'Octobre 1496. d'une fiévre cauſée par le chagrin de ſe voir entierement abandonné du roi de France, & du refus qu'on lui fit de quarante mille écus que ſa majeſté en arrivant à Lion avoit mis entre les mains du cardinal Briçonnet pour les lui faire tenir, & qui furent détournez par ce cardinal, ou pour faire plaiſir au pape, comme ont publié ſes ennemis, ou pour obeïr à un contre-ordre du roi, qui ne vouloit plus penſer à la conquête de Naples. Comines ajoûte que quelques-uns crurent qu'il étoit mort de poiſon, mais qu'on le diſoit ſans fondement.

AN. 1496.

Mem. de Comines, liv. 8. ch. 14. vers la fin.

XCIX.
Ferdinand fait arrêter les Urſins à la priere du pape.

Mariana lib. 26. n. 68.

Les Urſins qui avoient toûjours ſuivi la fortune des François, s'étoient enfermez avec eux dans Atelle, & par conſequent ſe trouvoient expoſez à tout ce qui pouvoit leur arriver de plus fâcheux. Le pape Alexandre VI. dont le deſſein étoit d'établir ſa maiſon dans l'état eccleſiaſtique, & qui ne le pouvoit qu'aux dépens de celles des Colonnes & des Urſins, ſe propoſa de ruiner l'une & l'autre, en commençant par celle des Urſins qui étoit la plus foible. Il écrivit au roi de Naples de les faire arrêter, & ce prince qui

AN. 1496. craignoit le pape, devint infidelle pour lui obeïr. On arrêta Virginie des Ursins, avec Jourdain des Ursins son fils, & plusieurs autres seigneurs Italiens, que l'on fit tous prisonniers. Alexandre eut bien voulu qu'on se fut aussi saisi de Vitelli, parce qu'il vouloit le dépoüiller de la principauté de Tiferno : mais ce prince étoit entre les mains du marquis de Mantoüë, qui ne voulut pas le livrer. On le pressa, on le conjura de le rendre : mais en vain ; il l'emmena à Mantoüë, où il le retint jusqu'à ce qu'il n'y eut plus de danger.

C. Les François abandonnent entierement le roïaume de Naples.

Mariana hist. Hisp. lib. 26. n. 68.

Les gouverneurs de Gayette & de Tarente se deffendirent si mal, qu'il auroit autant vallu qu'ils eussent accepté la capitulation de Montpensier. Sully gouverneur de Tarente y mourut de peste. Un gros vaisseau de Normandie destiné à ravitailler Gayette où des Guerres commandoit, étant peri par la tempête, après un rude combat contre les vaisseaux Genois à la hauteur de Porto-Ercole, on capitula, & on rendit la place. Gonsalve s'étant retiré après la capitulation d'Atelle, d'Aubigny profita de son absence, reprit la plûpart des places de la Calabre qu'on avoit été forcé de rendre, & ramena presque toute la province à l'obeïssance des François. Gonsalve aïant sçû ces nouvelles, retourna dans la Calabre, & poussa si vigoureusement les François, qu'il furent contraints de ceder. Le secours que d'Aubigny attendoit manqua : Gabriel de Montfaucon gouverneur de Manfredonia, sur la valeur duquel d'Aubigny comptoit, avoit offert de se rendre à discretion à l'approche de Gonsalve. Le parti ennemi étoit trop puissant pour lui resister plus long-temps. D'Aubigny contraint d'executer le traité d'Atelle, abandonna l'Italie & se retira en France.

Ferdinand

AN. 1496.

CI. Mort de Ferdinand roi de Naples, Frederic son oncle lui succede.

Mem. de Comines l. 7. c. 11.

Guicciardin. l. 3.

Paul Jove.

Mariana, lib. 26, n. 76.

Ferdinand roi de Naples content de ce qu'il avoit déja fait pour sa gloire, étoit allé à Monte-di-somma, pour s'y délasser de ses fatigues. Mais la mort ne lui en donna pas le tems. Il tomba malade d'une violente dissenterie qui l'emporta le septiéme d'Octobre. On prétend qu'il avoit gagné cette maladie avec sa femme. Alphonse son pere étoit mort quelques mois auparavant en Sicile, au monastere des Olivetains dont il avoit pris l'habit; ensorte qu'en moins de deux ans il y eut cinq rois de Naples, le vieux Ferdinand d'Arragon, Alphonse son fils, Ferdinand son petit fils, Charles VIII. roi de France & Frederic frere d'Aphonse, qui succeda au jeune Ferdinand mort sans enfans. Les Napolitains qui étoient de la faction d'Anjou, & qui n'avoient refusé de traiter avec Ferdinand que parce qu'ils le croïoient vindicatif & sanguinaire, n'aïant pas les mêmes sentimens de l'oncle dont ils connoissoient la moderation, se soumirent à lui. Il fit ce que son aïeul, son pere, son frere & son neveu avoient inutilement entrepris, il gagna la noblesse, il se reconcilia sincerement avec elle, il lui offrit les fiefs qu'on avoit usurpez sur elle, & promit d'en rembourser les revenus aussi-tôt qu'il le pourroit. Charles VIII. alors occupé à se venger de l'infidelité & de l'ingratitude des rois catholiques qui avoient violé le traité fait dans le tems de la restitution du Roussillon, facilita cet accord, en negligeant les Napolitains attachez à son parti.

CII. Commencement de guerre entre la France & l'Espagne, suivie d'une tréve.

Les Espagnols après avoir traversé en toutes manieres les desseins du roi de France, étoient venus faire des courses en Languedoc du côté de Narbonne; mais ils ne furent pas long-tems sans s'en repentir. Charles d'Albon de Saint-André lieutenant du

AN. 1496. duc de Bourbon en ce païs-là, après avoir rassemblé promptement quelques troupes & les milices du païs, vint mettre le siege devant la ville de Salces, & obligea les assiegez d'abandonner la place, après dix heures d'attaque, quoiqu'il y eut une forte garnison, & que l'armée de Castille n'en fut pas éloignée d'une lieuë. Il y eut cinquante-deux gentilshommes de tuez, & quatre cent autres personnes de moindre qualité. Mais Charles VIII. ne jugea pas à propos de continuer cette guerre qui commençoit assez vivement; il manda à d'Albon qui vouloit rétablir Salces, de la laisser dans l'état où son artillerie l'avoit réduite, & de retourner avec ses troupes dans le Languedoc. Les Espagnols trouvant ainsi la place évacuée, y rentrerent, en rétablirent le fortifications, en ajoûterent de nouvelles, & la rendirent une des plus fortes de la frontiere. Mais craignant les suites de cette guerre, ils demanderent aussi-tôt à entrer en negociation, & sur la fin de l'année il y eut une tréve entre les deux nations, à condition que le roi catholique abandonneroit le duc de Milan, sous prétexte qu'il avoit abandonné le premier les Espagnols par le traité de Verceil. Ce qui y engagea sa majesté catholique, étoit le dessein qu'il avoit de porter la guerre en Afrique contre les Maures. La tréve ne fut d'abord que de deux mois, ensuite on la prolongea, avec promesse d'en venir bien-tôt à une paix parfaite.

CIII. L'Archiduc Philippe d'Autriche épouse l'infante Jeanne.

Mariana, hist. Hisp. l. 26. n. 69.

Comme par le traité dont on a déja parlé on étoit convenu de faire épouser l'infante Jeanne seconde fille de Ferdinand & d'Isabelle à Philippe archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien & jeune prince de dix-huit ans, l'infante s'embarqua au port de Laredo sur une flotte que le roi catholique son pe-

re avoit fait équiper, & mit à la voile le vingt-deuxiéme d'Août pour passer en Flandre. La reine Isabelle accompagna sa fille jusqu'au port, & l'amirante dom Frederic Henriquez suivit cette princesse jusqu'en Flandre, où elle fut reçûë avec les honneurs dûs à sa naissance & à son rang. Le mariage se celebra le vingt-uniéme d'Octobre 1496.

AN. 1496.

La tréve que Ferdinand leur pere venoit de conclure avec la France, inquiéta beaucoup les confederez d'Italie, qui sentoient par-là leur ligue affoiblie. Ils tâcherent d'y remedier par un nouveau traité qu'ils firent avec l'empereur Maximilien, qui promit moïennant vingt-deux mille florins du Rhin par mois de venir lui-même en Italie, d'y conduire une puissante armée, & de l'y entretenir. Les François restez en Italie engagerent de leur côté quelques seigneurs, comme le duc de Ferrare irrité contre les Venitiens qui l'avoient dépoüillé de Polesine de Rovigo, & contre Ludovic qui y avoit contribué. Ce duc gagna les Florentins, de même que le marquis de Mantoüe à qui les Venitiens venoient d'ôter le commandement de leur armée. Bentivoglio bien informé que le pape cherchoit à surprendre Boulogne afin d'en investir un de ses fils naturels, suivit l'exemple des Florentins. Jourdain des Ursins & Alviane qui s'étoient sauvez des prisons où ils avoient été mis par ordre de Ferdinand, s'obligerent à fournir aux François cinq cent chevaux-legers, & le frere du cardinal de saint Pierre-aux-liens prefet de Rome, s'engagea pour autant de fantassins. On donna le commandement de ces troupes à Trivulce qui étoit à Ast.

CIV.
Ligue des princes d'Italie avec Maximilien contre la France.

Emmanuel roi de Portugal, après avoir pris possession de son roïaume, assembla les états generaux

CV.
Le roi de Portugal assemble les

AN. 1496.

états de son roïaume.

Mariana, lib. 26. n. 70.

à Montemor proche d'Evora, pour regler par leur conseil les affaires de la monarchie. Dom George fils naturel du feu roi âgé seulement de quatorze ans, s'y trouva avec dom Diegue Almeyda grand-prieur de saint Jean son gouverneur. Il fut reçu du roi avec de grands témoignages d'affection; & sa majesté l'assura qu'elle lui tiendroit lieu de pere, & qu'elle le regarderoit comme son propre fils. Il dépêcha des ambassadeurs aux rois de Castille & d'Arragon pour leur apprendre son avenement à la couronne, & au pape Alexandre VI. pour lui promettre obéissance comme au vicaire de Jesus-Christ. On publia dans ses états une declaration en faveur des Juifs, par laquelle on les affranchissoit de l'esclavage auquel le feu roi les avoit assujettis; le nouveau roi crut devoir les rétablir dans leur premiere liberté & adoucir les miseres de leur condition. On travailla aussi à regler les affaires d'Afrique, on y envoïa des troupes avec des vivres & des munitions, pour mettre les places conquises en état de se défendre contre les Maures.

CVI.
Les Portugais font la guerre aux Maures d'Afrique.

Mariana, ibid. n. 71.

Les Portugais étoient alors maîtres de Ceuta que dom Juan I. avoit enlevé aux Maures. Ils possedoient aussi Tanger & Arcilla places situées à l'occident sur les bords de l'Ocean, que dom Alphonse oncle du roi avoit conquises sur les infideles, & qu'il avoit sçu conserver par sa valeur. Dom Juan de Menesez qui commandoit dans Arcilla, voïant que quelques bourgades voisines refusoient de païer le tribut ordinaire, voulut les y contraindre par les armes. Il communiqua son dessein au gouverneur de Tanger, & tous deux rassemblerent leurs forces & marcherent vers ces villages dans le dessein de les piller & de les brûler. Sans y penser ils tomberent sur un gros corps de

troupes Maures commandées par Barraxa & Almandaria deux de leurs plus fameux generaux, & quelque nombreuſe que fut l'armée des Maures, elle fut taillée en pieces, le plus grand nombre demeura ſur la place, & le reſte prit la fuite. Cette victoire cauſa beaucoup de joïe en Portugal. La peſte qui ſurvint obligea de rompre l'aſſemblée de Montemor; le roi ſe rendit à Sétubal vers le carême, pour viſiter la reine doüairiere & Iſabelle ſa ſœur, ducheſſe de Bragance. AN. 1496.

CVII. Le roi de Portugal accorde le retour du duc de Bragance.

Mariana, ibid. n. 72.

On propoſa dans cette entrevûë de rappeller en Portugal dom Alvar duc de Bragance & ſes enfans, qui depuis la mort du pere du premier avoient été contraints de quitter leur patrie & de ſe refugier en Caſtille. Le roi étoit aſſez porté à leur accorder la liberté de revenir; mais il craignoit qu'on ne le taxât de précipitation à condamner la memoire de ſon prédeceſſeur; s'il ſe comportoit d'abord d'une maniere ſi contraire à ce qu'il avoit fait. D'ailleurs il lui falloit au commencement d'un regne ménager les eſprits, & ne pas irriter ceux qui depuis long-tems joüiſſoient paiſiblement des biens confiſquez de ces exilez. Cependant le reſpect qu'il avoit pour la ducheſſe ſa mere, les prieres & les larmes de ſes ſœurs & de ſa famille l'emporterent ſur ces conſiderations. Il rappella le fils & les enfans du duc de Bragance, & ceux qui avoient ſuivi ces princes dans leur exil, & pour dédommager ceux qui poſſedoient leurs biens, il leur fit des gratifications ſi conſiderables, que tout le monde fut content; tout le roïaume admira ſa generoſité; ceux même qui avoient le plus d'interêt à ne pas ſouhaiter le retour des princes, ne lui purent refuſer leur approbation.

AN. 1496.

CVIII.
Le roi de Portugal demande en mariage Isabelle infante de Castille.

Mariana, ibid. p. 73.

Comme le roi avoit alors vingt-six ans, toute sa cour souhaitoit qu'il se mariât, & rien ne lui paroissoit plus avantageux que de s'allier avec le roi catholique; mais comme celui-ci avoit quatre filles, Isabelle qui étoit l'aînée; Jeanne la seconde, Marie la troisiéme & Catherine la derniere; que Jeanne étoit partie pour épouser en Flandre l'archiduc Philippe; que Catherine étoit promise à Artus fils aîné du roi d'Angleterre; qu'on ne vouloit pas disposer d'Isabelle qu'Alphonse avoit laissée veuve à l'âge de dix-huit ans; il ne restoit que l'infante Marie que Ferdinand vouloit bien donner au roi de Portugal; mais que celui-ci ne vouloit pas aïant toûjours conservé une estime & une amitié tendre pour Isabelle l'aînée, depuis qu'il l'avoit connuë, lorsqu'elle étoit épouse du jeune prince Alphonse. Le roi catholique toûjours attentif à ses interêts engagea l'infante Isabelle à demander à Emmanuel pour premiere condition du mariage qu'il vouloit contracter avec elle, l'expulsion des Maures & des Juifs de ses états, declarant qu'elle ne pouvoit se résoudre à prendre pour époux un prince dont les états servoient d'asile aux ennemis de Jesus-Christ & de la religion chrétienne.

CIX.
Declaration du roi de Portugal contre les Maures & les Juifs.

Mariana loco supra cit.

Le roi de Portugal impatient d'épouser l'infante Isabelle, lui promit ce qu'elle demandoit; il proposa l'affaire à son conseil & la plus grande partie s'y opposa; mais malgré ces obstacles, le roi fit publier sur la fin de cette année 1496. une nouvelle declaration tout-à-fait contraire à la premiere dont on a p rlé plus haut, & par laquelle il étoit ordonné à tous les Maures & à tous les Juifs établis en Portugal de sortir du roïaume dans un certain tems marqué, sous peine de demeurer esclaves s'ils restoient après le terme

expiré. Les Maures obéïrent & passerent en Afrique. Il y eut plus de difficulté touchant les Juifs ; & le roi fit une declaration par laquelle il ordonna qu'on leur enleveroit tous leurs enfans au-dessous de quatorze ans, & qu'on les baptiseroit malgré leurs parens. « Chose contraire aux loix de la justice, dit « Mariana, & aux maximes de la religion chrétien- « ne. Peut-on, doit-on contraindre des hommes, « continuë ce même auteur, à embrasser une religion « qu'ils abhorrent ? Est-il permis de faire esclaves « ceux qui le refusent, & de les priver de la liberté « que le ciel leur a accordée ? Peut-on sous ce spe- « cieux prétexte enlever aux parens leurs propres en- « fans ? Jamais on ne trouvera de raison solide, qui « puisse justifier une conduite si violente. Il faut con- « venir que le roi de Portugal fit une faute, soit en en- « levant les enfans des Juifs & en les faisant baptiser « malgré la volonté de leurs parens, soit en obligeant « les autres d'embrasser la religion chrétienne, à for- « ce de mauvais traitemens, de menaces & de violen- » ces ; mais sur-tout en leur ôtant par une superche- « rie indigne d'un roi, la liberté & le pouvoir de se « retirer. Aussi vit-on bien-tôt après que leur conver- « sion forcée ne fut nullement sincere, & la suite « en fut une preuve convainquante. Il est vrai que « plusieurs pour éviter l'esclavage se firent baptiser ; « peut-être quelques-uns le firent de bonne-foi : mais « la plûpart n'embrasserent la religion chrétienne que « pour s'accommoder au tems. Ils conserverent toû- « jours dans le cœur leurs premiers sentimens & leve- « rent le masque dès qu'ils furent en liberté de le fai- « re impunément. « Sponde, dit, qu'il y eut plusieurs de ces malheureux peres qui précipiterent leurs enfans

AN. 1496.

Spond. ad annum 1496. n. 4.

AN. 1496. dans des puits plûtôt que de souffrir qu'on les baptisât, & que d'autres se tuerent eux-mêmes.

CX. Il fait part au pape du dessein qu'il a de porter la guerre en Afrique.

Raynald. hoc anno. n. 28.

Lib. 7. Bullar. secret. p. 370.

Comme le roi de Portugal avoit dessein de faire la guerre en Afrique, il envoïa à Rome George évêque d'Albano, afin de faire part de ses résolutions au souverain pontife, & lui demander son agrément & sa protection. Alexandre y consentit avec plaisir, & adressa à ce sujet au roi un bref datté du treiziéme de Septembre de cette année. Ce bref porte qu'il accorde une part dans tous les suffrages, prieres, aumônes, jeûnes, penitences, & autres bonnes œuvres, qui se font & pourront se faire dans toute l'église, à tous ceux de l'un & de l'autre sexe qui donneront deux reaux d'argent pour le soulagement des soldats malades, le bâtiment des églises dans les villes qu'on prendra sur les infideles, & les ornemens necessaires au culte divin. Le pape accorda en même tems beaucoup d'indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette entreprise, ou qui y contribueroient autrement.

CXI. Le pape permet de se marier aux chevaliers des ordres militaires de Portugal.

Mariana, lib. 26. n. 74.

Osorius, lib. 1.

Raynald. hoc anno. n. 33.

Lib. 7. Bullar. secret. p. 205.

Le vingtiéme de Juin précedent il avoit donné une bulle pour dispenser les commandeurs des trois ordres militaires qui étoient en Portugal du vœu de chasteté perpetuelle, en permettant de se marier à tous ceux qui s'engageroient à l'avenir dans ces ordres. Le souverain pontife crut ôter par-là la source des débauches de ces chevaliers, qui étoient devenuës publiques; outre que le Portugal étant plein de leurs enfans naturels, il n'étoit pas hors de propos d'ôter à un si grand nombre de gens la tache honteuse de leur naissance. Les uns approuverent la conduite de sa sainteté, en la regardant comme un temperament sage & une mitigation necessaire; d'autres prétendirent qu'on ne devoit rien changer dans

ce qui avoit été si saintement établi, qu'il falloit avoir plus de fermeté, & chercher d'autres voïes pour remedier à la vie licentieuse de ces chevaliers. Ce qu'il y eut de fâcheux, fut que par-là on ouvrit la porte à la dissipation des grands biens que le zele & la pieté des fideles avoient donnez à ces ordres; car au lieu d'être emploïez selon leur ancienne destination à faire la guerre aux infideles, on ne les distribuoit qu'à des courtisans effeminez qui n'avoient jamais vû l'ennemi.

CXIII. Le pape confirme l'ordre de saint Michel.

Lib. Bullar. 37. p. 144.

Le pape confirma dans cette même année par une bulle du treiziéme de Novembre l'ordre de S. Michel que le roi Louis XI. avoit institué à Amboise le premier du mois d'Août 1469. sur la priere que lui en fit Charles VIII. Il confirma de même au roi d'Espagne le surnom de catholique pour lui & pour ses successeurs. Innocent VIII. prédecesseur d'Alexandre VI. le lui avoit déja accordé à l'occasion de la prise de Grenade. Comines remarque que le dessein du pape étoit d'ôter aux rois de France le titre de rois très-chrétiens, pour le donner aux rois d'Espagne; & qu'il auroit executé ce dessein si quelques cardinaux ne s'y fussent opposez fortement, en representant à sa sainteté qu'il suffisoit de donner à Ferdinand la qualité de roi catholique, & de laisser le roi de France joüir de celle qui lui avoit été accordée long-tems auparavant par le saint siege. En quoi Mariana se trompe, quand il dit que le pape Pie II. avoit donné depuis quelques années le titre de roi très-chrétien à Louis XI. Il est vrai que ce prince fut ainsi qualifié par sa sainteté; mais il portoit déja ce titre, comme le même Pie II. le reconnoît en écrivant à Charles VII. pere de Louis XI. « Très-cher fils, lui dit-il, vous «

CXIII. Et le titre de roi catholique aux rois d'Espagne.

Mem. de Comines liv. 8. c. 17.

Mariana, lib. 26. n. 69.

Pii II. epist. 385.

AN. 1496. » êtes regardé comme le prince de la foi, très-pieux, » & le principal appui de notre religion. Ce qui » montre que ce n'est pas sans sujet que vos prédecesseurs aïant si genereusement défendu le nom de chrétien, vous avez herité d'eux le nom de très-chrétien. » Quant à Ferdinand, le roi de Portugal souffrit avec beaucoup de peine le nouveau titre de roi catholique qui lui fut donné par le pape, & s'en plaignit très-vivement à la cour de Rome. La contestation ne finit, que quand ce roïaume fut réüni en la personne de Philippe II. au reste de l'Espagne.

CXIV. Création de cardinaux par Alexandre VI.

Raynald. hoc ann. n. 38.

Surita, to. 5. l. 2. c. 40.

Lib. 7. Bullar. p. 361.

Le dix-neuviéme de Février suivant Alexandre VI. créa six cardinaux. Le premier fut Philippe de Luxembourg François, évêque d'Arras, puis du Mans, prêtre cardinal du titre des saints Pierre & Marcellin, évêque d'Albane & de Frescati. Le second, Barthelemi Martini Espagnol, évêque de Segovie, du titre de sainte Agathe. Le troisiéme, Jean de Castro Espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'église de Slefwick en Dannemark, du titre de saint Prisque. Le quatriéme, Jean Lopez Espagnol, évêque de Perouse & archevêque de Capoüe, du titre de sainte Marie au-delà du Tibre. Le cinquiéme, Jean Borgia Espagnol, neveu du pape, évêque de Melfi, diacre cardinal du titre de sainte Marie *in viâ latâ*. Le sixiéme enfin, Louis d'Arragon fils naturel de Ferdinand I. roi de Naples, & évêque d'Averse, puis de Leon en Espagne, cardinal du titre de sainte Marie *in Cosmedin*. Borgia étoit absent, & faisoit la fonction de légat auprès du roi de Naples.

Le mariage de l'infante Jeanne avec l'archiduc Philippe fut suivi de celui de la princesse Marguerite

qui étoit aussi fille de l'empereur Maximilien. Ce fut le fameux Jean Manuel Castillan de nation qui négocia ce second mariage auprès de l'empereur ; & l'infante Jeanne ne fut pas plûtôt arrivée à Gand, que l'archiduchesse Marguerite en partit pour aller épouser le prince d'Espagne. Elle s'embarqua à Flessingue sur le vaisseau amiral de la flotte destinée pour l'escorter en Espagne, & elle y aborda après avoir essuïé une tempête qui la fit plus d'une fois désesperer de sa vie. Elle se rendit par terre à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Castille, où leurs majestez catholiques l'attendoient ; & Ximinés à qui l'archevêché de Tolede donnoit la qualité de primat d'Espagne fit la solemnité du mariage.

CXV. L'archiduchesse Marguerite épouse le prince d'Espagne.

L'empereur après cette double alliance qu'il venoit de contracter avec les rois catholiques voulut passer en Italie. Après avoir traversé les Alpes avec mille chevaux & cinq mille hommes de pied, il entra dans la Lombardie, & joignit le duc de Milan, qui par-là se vit en état de ne plus craindre Trivulce qui s'étoit déja mis en marche. Il s'étoit avancé jusqu'à Ast & étoit venu camper sur une éminence. Ludovic attentif à ses moindres mouvemens, crut avoir découvert ses desseins, & que ce general ne s'étoit ainsi posté que pour favoriser les intelligences du jeune Fregose dans Genes, & du cardinal de saint Pierre-aux-liens dans Savonne. Ainsi s'imaginant toûjours que Trivulce en vouloit à l'une de ces deux places, il jetta dans l'une & dans l'autre une bonne partie des troupes qu'il avoit dans Milan. Les amis que Trivulce avoit conservez dans cette ville capitale prirent de là occasion de se révolter ; ils se distribuerent dans les principales ruës, y exciterent une sédition, & dépêcherent

CXVI. Arrivée de l'empereur Maximilien en Italie.

CXVII. Trivulce manque l'occasion de s'emparer de Milan.

AN. 1496. promptement un courier à Trivulce pour l'informer de ce qui se passoit dans Milan, & pour lui dire qu'il vint à l'heure même, & qu'on le rendroit maître de la ville ; mais il n'y ajoûta pas assez de foi, & negligea l'occasion qui s'offroit de rentrer honorablement dans sa patrie où Ludovic n'avoit que cinq cent chevaux & six mille hommes qui n'auroient pû résister à l'armée Françoise que les séditieux auroient introduite.

CXVIII. Maximilien pense à s'emparer du roïaume de Naples pour son gendre.

Paul Fregose s'approcha de Genes & n'osa passer outre. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens fut abandonné dans le chemin par les troupes que Trivulce lui avoit données, & contraint de le rejoindre. Trivulce fut ainsi réduit à prendre les deux petites villes de Novi & de Bosco, qu'il ne pouvoit garder parce qu'elles étoient trop proches d'Alexandrie où il y avoit une trop forte garnison. Tout ceci se passa avant l'arrivée de l'empereur en Italie. Lorsqu'il eut joint Ludovic Sforce, il proposa aux confederez dans le premier conseil de guerre, de changer la forme du gouvernement établi à Naples. Comme il avoit contracté une double alliance avec l'Espagne, & qu'il étoit uni d'interêts avec les rois catholiques, son dessein étoit de faire tomber le roïaume de Naples à son gendre ; & le prétexte dont il se servoit, étoit qu'Alphonse d'Arragon, quoiqu'il l'eut conquis, n'avoit pû le donner à Ferdinand son fils naturel pere de Frederic, au préjudice de son frere legitime Jean, aïeul paternel du prince d'Espagne qui venoit d'épouser sa fille.

CXIX. Il mande au duc de Savoye & à d'autres, de le ve-

Mais les confederez rejetterent la proposition tout d'une voix, tant parce qu'ils avoient reconnu Frederic pour roi veritable en l'associant à leur ligue,

que parce qu'il ne ſeroit pas poſſible de le dépoüiller, ſans fournir aux François l'occaſion de retourner en Italie. On penſa donc plûtôt à les chaſſer de la ville d'Aſt, qui étoit la ſeule qui leur reſtoit au-delà des Alpes ; mais on la trouva ſi bien munie qu'on n'oſa l'entreprendre, & l'on avoit de juſtes ſujets d'appréhender que Trivulce ne trouvât moïen de diſſiper les troupes des confederez en les affamant. Il étoit toutefois important à Maximilien d'établir ſa réputation par quelque entrepriſe d'éclat ; & ce fut dans ce deſſein qu'il manda au duc de Savoye & aux marquis de Montferrat & de Saluces, de le venir trouver à Pavie où il vouloit prendre la couronne de Lombardie, & de lui rendre dans cette ceremonie leurs hommages en qualité de feudataires de l'empire. Mais ſa principale vûë étoit de les détacher des interêts de la France.

AN. 1496.

nir joindre à Pavie.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 26.

Ces princes ne ſe mirent pas beaucoup en peine d'executer les ordres de ſa majeſté imperiale, qui s'étoit renduë ſi mépriſable par la foibleſſe de ſon armée que perſonne ne ſe trouva au rendez-vous. Le prétexte du refus des princes, fut que ſa majeſté n'étoit pas la plus forte, & qu'ils avoient pluſieurs raiſons de ſe défier de Ludovic Sforce. Le duc de Modene quoiqu'il tint Modene & Reggio en qualité de fiefs de l'empire, trouva une défaite ſi plauſible, que l'empereur parut s'en contenter. Le traité de Verceil avoit établi ce duc dépoſitaire de la forteresſe de Genes, & il en avoit donné ſa parole à toutes les parties intereſſées, entre leſquelles étoit Charles VIII. qui auroit eu raiſon de ſe plaindre, ſi le duc ſe fut mis entre les mains des ennemis de la France. Il fallut donc prendre d'autres meſures, & l'on s'attacha

CXX.
Il attaque la ville de Ligourne ſans ſuccès.

Mariana lib. 26. n. 78.

Mem. de Comines liv. 7. c. 7.

Paul. Jov. lib. 4.

AN. 1496.

aux Florentins sur lesquels l'orage alla fondre. On attaqua la républiqûe par l'endroit le plus dangereux qui étoit Ligourne. L'empereur le fit à la persuasion de Ludovic qui voïoit avec chagrin les Venitiens soutenir les interêts des Pisans qui s'étoient mis sous leur protection contre les Florentins. Comme le duc de Milan auroit bien voulu se rendre maître de Pise, il conseilla adroitement à Maximilien de la prendre sous sa protection & de faire la guerre aux Florentins. L'empereur y consentit volontiers, & aïant traversé toute la côte de Genes & une partie de la Toscane, il alla mettre le siege devant Ligourne située à l'embouchure de la riviere d'Arno; mais son projet avorta, la tempête dissipa ou brisa les vaisseaux de sa flotte, & il fut contraint de lever le siege.

CXXI. Honteux départ de l'empereur pour l'Allemagne.

Guicciardin. l. 3. Paul Jov. lib. 4. Mariana, lib. 26. Surita tom. 5. l. 4. c. 39.

Maximilien plus irrésolu que jamais, & ne se fiant pas trop à ceux qui l'avoient appellé en Italie, commença tout de bon à penser à son retour en Allemagne, sans se mettre beaucoup en peine de sa gloire. Il tint sur cela un conseil à Pavie, où se trouverent le duc de Milan & le cardinal de Carvajal qui faisoit la fonction de légat du saint siege en Lombardie, pour avancer les affaires de la ligue contre la France. Ce légat tâcha de persuader à l'empereur de differer son départ, & de marcher promptement au secours des Genois, prêts à tomber sous la domination de la France, qui n'épargnoit rien pour rentrer dans une ville qui leur ouvroit le chemin de Naples. Les affaires étoient dans cette situation, lorsqu'un courier d'Espagne apporta la nouvelle de la tréve concluë entre cette couronne & Charles VIII. avec esperance d'une paix stable entre les deux roïaumes. Cette tréve broüilla de nouveau les affaires, & détermina

Maximilien à précipiter son départ, aïant fait montre de sa foiblesse aux Italiens, qui depuis long-tems n'avoient vû de Cesars en armes, dit Guichardin. Les Florentins délivrez de leurs craintes, firent des prieres publiques à la sollicitation de Savonarolle, qui leur avoit prédit les vains efforts de l'empereur contr'eux, & ils rétablirent leur république dans son ancienne splendeur. Camille Gillin Romain nous a laissé un journal du voïage de Maximilien en Italie.

AN. 1496.

CXXII. Le Roi des Georgiens députe au pape.

Raynald. ad ann. 1496. n. 21.

Pendant ce tems-là, Constantin roi des Georgiens envoïa au pape Alexandre VI un religieux de saint Basile nommé Nil, pour le reconnoître comme vicaire de Jesus-Christ, & le prier d'engager les princes d'Occident à se joindre aux Orientaux pour faire la guerre aux Sarrasins; il lui faisoit demander aussi de renouveller alliance avec le saint siege, & qu'il lui envoïât le decret du concile de Florence qui condamnoit les erreurs des Grecs. Le pape reçut le moine Nil avec de grandes démonstrations de joïe, & en le renvoïant lui remit un bref pour le roi, par lequel il le felicite de son amour pour la religion, l'assure que de son côté il fait tout ce qui est en lui pour faire triompher le christianisme, des ennemis de la religion, & lui dit, qu'il lui envoïe le decret qu'il lui demande & qu'il le prie de le faire publier chez lui. Ce bref est du septiéme de Juillet. Il lui en adressa plusieurs autres où il établit les dogmes de l'église catholique sur la procession du saint Esprit, du Pere & du Fils, comme d'un seul & unique principe. Il n'y oublie pas la primauté du pape, qu'il étale quelquefois avec trop d'ostentation, on pourroit dire même avec exageration. Il accorde aussi d'amples indulgences à ceux qui s'opposeroient aux incursions des Moscovites dans

AN. 1497. la Suede, la Livonie & autres provinces Septentrionales. Sa bulle est du vingt-deuxiéme de Juin.

CXXIII. Le pape fait la guerre aux Ursins. *Mariana, ibid.*

Le pape occupé à dépoüiller les Ursins qui avoient suivi le parti de Charles VIII. & à attaquer les bourgs & les places qu'ils avoient dans le territoire de Rome, n'avoit pû envoïer son armée au siege de Ligourne. Elle étoit commandée par le duc d'Urbin à qui on avoit donné pour lieutenant le duc de Gandie second fils naturel d'Alexandre VI. pour apprendre la guerre sous lui. Les Ursins trop foibles pour tenir la campagne, partagerent entr'eux ce qu'ils avoient de troupes. Alviane s'enferma dans Bracciano qui étoit la meilleure de leurs places; & les autres Ursins se retirerent en des lieux sûrs afin de se préparer à le secourir, lorsque la longueur du siege auroit affoibli les ennemis.

CXXIV. Siege de Bracciano.

Bracciano fut assiegée & défenduë avec beaucoup de vigueur & de résistance; Alviane disputa le terrein autant qu'il lui fut possible, & se trouvant enfermé de tous côtez dans ses remparts, il emploïa le grand nombre de canons qu'il avoit à foudroïer le quartier des assiegeans. Il ordonna aux milices de son parti dispersées aux environs de Bracciano de s'assembler & de venir la nuit à l'heure qu'il leur marqua, attaquer un quartier des assiegeans; il fit une sortie sur ce quartier, il s'en saisit, & il le garda jusqu'à ce qu'il eut rasé les travaux des ennemis. Il passa de-là aux autres batteries, & il les démonta toutes; il traîna dans Bracciano une partie des canons dont elles étoient composées, & il encloüa l'autre.

CXXV. Les troupes du pape sont battuës par les Ursins.

Les assiegeans réduits à recommencer, donnerent le loisir aux autres Ursins d'assembler autant de gens de guerre qu'il leur en falloit pour faire lever le siege;

siege. Ils reçurent quelques remises que la cour de France leur envoïa, & avec lesquelles ils leverent trois cent hommes d'armes, quatre cent chevaux-legers & deux mille cinq cent fantassins. Ils leur firent prendre des piques plus longues que celles qui étoient alors en usage, & en cet état ils partirent de Citta-di-Castello. Mais croïant qu'il étoit plus à propos de faire une diversion, ils allerent investir Vasano place forte dans l'état ecclesiastique, afin d'obliger les troupes du pape à se retirer de devant Bracciano, & de trouver quelque occasion d'en venir aux mains. La chose arriva comme ils l'avoient prévû. Le duc d'Urbin prit la résolution de ne point attendre les Ursins dans ses lignes, & d'aller plûtôt au-devant d'eux, quoique son armée fut moins nombreuse. Les deux armées s'étant trouvées en presence, le combat s'engagea le vingt-quatriéme de Janvier 1497. & l'action fut vigoureuse.

AN. 1497.

Marian. lib. 26. n. 80.

La cavalerie des Ursins au lieu de se soutenir vigoureusement, tourna bride, & l'infanterie qu'elle couvroit se voïant abandonnée, l'imita dans sa fuite. Charles & Francioto des Ursins furent d'abord faits prisonniers avec le capitaine Rosseti ; & si Fabrice Colonne qui avoit commencé le choc eut donné sur le corps de troupes que commandoit Vittelotio des Ursins, il l'auroit infailliblement défait avec la même facilité. Mais Fabrice Colonne aïant fait alte par l'ordre du duc d'Urbin, donna occasion aux fuïards de se rallier. L'infanterie des deux partis qui n'avoit pas encore combattuë décida du sort de la bataille. Les Allemands des ducs d'Urbin & de Gandie marcherent contre les soldats des Ursins ; mais il n'eurent pas plûtôt apperçû que les piques dont ils étoient ar-

AN. 1497. mez étoient plus longues que les leurs ; qu'ils perdirent toute esperance de vaincre, & lâcherent le pied. Leur exemple fut suivi par les autres fantassins de l'armée du pape. Le duc de Gandie fut blessé au visage, & le duc d'Urbin fait prisonnier avec le comte de Nogarolle. Cette victoire rétablit le parti des Ursins, qui reprirent bien-tôt toutes les places qu'on leur avoit enlevées. Le pape Alexandre craignant leur ressentiment fut contraint de s'accommoder avec eux, sans que la bonne foi y eut aucune part. Gonsalve ménagea si heureusement cet accord, que quoiqu'il s'y fut emploïé à la priere du saint pere, les Ursins en sçurent bon gré au roi catholique.

CXXVI. Gonsalve assiege & prend Ostie.

Mariana, ibid. n. 81.

Quoique la guerre de Naples ne fût pas entierement terminée, Gonsalve étoit venu à Rome pour secourir sa sainteté ; & lorsqu'il eut fait son accommodement, il vint assieger Ostie, où il y avoit garnison Françoise. Comme cette ville est à l'embouchure du Tibre, la disette étoit extrême à Rome, parce que rien n'y pouvoit venir par eau. Le peuple y souffroit autant que si l'ennemi eût été aux portes. Gonsalve prévoïoit bien qu'il auroit beaucoup de peine à s'en rendre maître ; la place étoit bien fortifiée & munie de toutes sortes de provisions, la garnison étoit nombreuse & aguerrie ; mais la valeur du general Espagnol jointe au courage de ses soldats surmonta tous ces obstacles. On prit la ville, on fit une bonne composition au gouverneur François, on le traita avec beaucoup d'honnêteté. Gonsalve fut redevable de la reddition de la place à l'adresse & aux intrigues de Garcilasso ambassadeur de leurs majestez catholiques à Rome, & un des plus habiles politiques de son siecle. Dès que Gonsalve eut rétabli la

AN. 1497.

tranquillité dans l'état ecclesiastique, il ne pensa plus qu'à s'en retourner à Naples, afin d'achever de réduire les places que le cardinal de saint Pierre-aux-liens tenoit pour les François. Mais étant allé avant son départ prendre congé du pape ; sa sainteté se plaignit fort de leurs majestez catholiques, ajoûtant, qu'elle connoissoit bien leurs caracteres, & qu'on n'avoit pas répondu aux obligations qu'on lui avoit.

CXXVII. Plaintes du pape contre les rois catholiques, & la réponse de Gonsalve.

Mariana loco supra cit.

La réponse de Gonsalve fut des plus vives : Oüi, « dit-il au pape, vous devez connoître parfaitement « leur caractere, puisque vous êtes né leur sujet. « Ignorez-vous que vous leur êtes redevable du pon- « tificat, & que c'est par la protection du roi d'Es- « pagne que vous vous soutenez dans le rang où vous « êtes élevé malgré votre vie licentieuse & les débau- « ches de votre maison ? Réformez, je vous prie, « ces désordres, de peur que le roi mon maître pressé « de quelques remords, ne se croïe obligé en con- « science d'abandonner un pape qui par le déregle- « ment de ses mœurs deshonore le saint siege & la « religion. « Gonsalve lui rappella le souvenir des obligations que toute sa maison & lui en particulier avoient au roi catholique & à ses prédecesseurs ; & dit encore plusieurs choses semblables, ausquelles Alexandre ne sçut que répondre. En effet, dit Mariana, ses débordemens étoient montez à un tel excès qu'il n'osa rien repliquer, & qu'il fut contraint de souffrir cette liberté d'un homme d'épée, qui lui perdit le respect impunément. Le déreglement de la cour Romaine contraignit les princes chrétiens, & particulierement les rois de Castille & de Portugal à donner ordre à leurs ambassadeurs, à l'exemple du grand Gonsalve de demander la réformation de l'é-

AN. 1497. glise dans son chef & dans ses membres. Mais leurs sollicitations furent inutiles, & leur zele sans succès auprès d'un homme qui rejettoit tout ce qui pouvoit lui être salutaire, & qui n'écoutoit avec plaisir que ce qui étoit capable de flatter ses passions dereglées.

CXXVIII. Le pape veut donner le duché de Benevent au duc de Gandie son fils.

Mariana ut supra.

Le discours de Gonsalve & les remontrances des princes firent si peu d'impression sur le souverain pontife, que peu de tems après dans un consistoire où l'on proposa de donner l'investiture du roïaume de Naples à Frederic, il osa demander le démembrement du duché de Benevent, qui étoit du patrimoïne de l'église, afin de le ceder au duc de Gandie son fils. On prétend même qu'il avoit résolu de remettre le tribut que les rois de Naples ont coûtume de païer tous les ans à la chambre apostolique en qualité de feudataires du saint siege, à condition que Frederic donneroit cent mille écus en fonds de terre dans son roïaume au même duc de Gandie. Mais le pape y trouva trop d'oppositions pour en venir à bout. Garcilasso ambassadeur du roi d'Espagne indigné des propositions de sa sainteté, s'opposa ouvertement au démembrement du duché de Benevent, & declara d'une maniere très-forte, que le roi son maître ne permettroit jamais que l'on démembrât du patrimoine de l'église le duché de Benevent en faveur de qui que ce fut, & sous quelque prétexte que ce pût être. Cependant malgré tous ces obstacles, Alexandre VI. aveuglé par sa passion, & n'écoutant ni la justice, ni la raison, par l'envie dereglée d'agrandir sa maison, auroit executé son dessein, si la mort funeste du fils n'eut renversé les projets ambitieux du pere. Voici les termes dans lesquels Mariana rapporte ce fait.

AN. 1497.

CXXIX.
Jean duc de Gandie fils naturel du pape est assassiné.

Mariana hist. Hisp. l. 26. n. 82.

Un soir quatorziéme de Juin le duc de Gandie, « & les cardinaux de Valence & de Borgia, les deux « premiers fils naturels du pape, & le troisiéme son « neveu, revenoient assez tard d'un jardin proche l'é- « glise de saint Pierre-aux liens, où ils avoient sou- « pé ensemble avec la dame Venotia leur mere, se- « lon Burchard, & se retiroient dans leur palais. Le « duc s'écarta un peu du chemin avec un seul de ses « estafiers, qu'il envoïa un moment après chercher « des armes. L'estafier de retour ne trouva plus son « maître; & quelque diligence qu'on pût faire le len- « demain pour en sçavoir des nouvelles, on n'en pût « rien apprendre, sinon qu'on avoit trouvé dans la « ruë du peuple la mule sur laquelle le duc étoit mon- « té la veille. Sur cela on fit de nouvelles perquisi- « tions & des recherches plus exactes. Enfin l'on ap- « prit par un batelier que vers minuit il avoit vû du « bateau où il étoit couché un homme monté sur la « croupe d'un cheval, qui en portoit un autre cou- « ché devant lui sur la selle, & soutenu des deux cô- « tez par deux autres hommes; que tous ces gens « étant arrivez sur un pont du Tibre avoient jetté « dans la riviere celui qu'ils portoient; que l'homme « qui étoit sur le cheval avoit demandé aux deux au- « tres, si celui qu'ils venoient de jetter étoit allé au « fond, & que ceux-ci l'en aïant assuré, tous s'é- « toient retirez dans le moment. Le pape aussi-tôt « donna ordre à des plongeurs d'aller sonder la rivie- « re dans l'endroit marqué, qui étoit le lieu où l'on « venoit jetter le fumier & les immondices de la vil- « le. Après avoir bien cherché, on trouva le corps « du duc percé de neuf coups d'épée, il avoit encore « ses habits, & on ne lui avoit rien volé. «

AN. 1497.

CXXX. On ne peut découvrir les auteurs de cet assassinat.

Mariana, ibid.

Guicciardin. l. 3.

Quelque soin qu'on put apporter pour sçavoir les auteurs de cet assassinat, on ne put les découvrir. Les uns en accuserent les Ursins, qui pour se venger du saint pere dont ils étoient très-mécontens, avoient déchargé leur colere sur son fils. Les autres en soupçonnerent le cardinal Ascagne Sforce, qui ne haïssoit pas moins les Borgia, dont il prétendoit avoir été offensé. Mais la voix du public imputa cet assassinat à Cesar Borgia cardinal de Valence frere cadet du mort, & qui passoit pour un des plus méchans hommes de son tems; parce qu'outre ses interêts d'ambition, il ne pouvoit souffrir que le duc de Gandie eut plus de part que lui aux faveurs de Lucrece Borgia leur sœur & leur maîtresse. On ajoûte encore, que ce fut un effet de sa jalousie contre son frere, de ce qu'on le lui avoit préferé, quoiqu'il fut son cadet, pour lui donner le duché de Gandie. Mais dans ces sortes d'évenemens, on ne peut ni réprimer la licence de parler, ni lier la langue du peuple, ni découvrir au juste la verité. Il semble que ces bruits venoient de la haine universelle qu'on portoit au pape, laquelle faisoit souvent interpreter en mauvaise part tout ce qui le regardoit.

CXXXI. Chagrin du pape en apprenant la mort du duc de Gandie.

Raynald. hoc anno. 1497. n. 4.

Surita to. 5. l. 2. c. 1.

La mort du duc de Gandie affligea extrémement le pape; il parut touché de ses propres désordres & reflêchir sur sa mauvaise conduite; il nomma même des cardinaux pour travailler à réformer les désordres de sa cour. On dit, mais sans aucune vraisemblance, qu'il conçut le dessein d'abdiquer le souverain pontificat, & que le roi catholique à qui il s'en ouvrit, lui conseilla de ne point prendre de résolution que sa douleur ne fût appaisée. Si le fait est vrai, il est certain que l'abdication ne fut point exe-

cutée non plus que la réforme, à laquelle il paroît qu'on ne s'empressa pas même de travailler.

AN. 1497.

CXXXII.
Censure de quelques propositions par la faculté de théologie de Paris.

La faculté de théologie de Paris toûjours attentive à maintenir la doctrine de l'église dans sa pureté, s'opposoit aux erreurs qui pouvoient s'y glisser. Par une censure du quinziéme d'Avril de cette année, elle condamna le sentiment de ceux qui disoient que ces paroles de David au pseaume vingt-uniéme : Je suis un ver & non pas un homme, ne convenoient nullement dans le sens litteral à Jesus-Christ, quoiqu'elles pussent être verifiées de cet Homme-Dieu dans le sens allegorique & anagogique. La faculté définit, que cette proposition est fausse & sent l'heresie. Quelque tems après elle obligea un religieux de l'ordre de saint Dominique nommé Jean Alutarii, de faire une rétractation du sermon qu'il avoit prêché dans l'église de saint Jean en Greve à Paris le huitiéme de Septembre fête de la Nativité de la sainte Vierge; parce que bien qu'il eut soutenu que la Vierge n'avoit point commis de peché veniel, cependant il avoit apporté des raisons & des autoritez contre, & avoit agité cette question indiscrétement, & au scandale du peuple. Voici la proposition que ce religieux retracta, rapportée dans le stile du tems. « Nonobstant ce qu'il semble avis que saint Jean-Chrisostome ait voulu dire que la Vierge avoit peché veniellement aux nôces, & qu'elle avoit eu quelque fragilité humaine, quelque petit mouvement de vaine gloire. Mais jamais elle ne pecha veniellement ni ne pouvoit; & saint Thomas dit, que S. Jean-Chrisostome a parlé expresfément. « La retractation du religieux ne se fit pas dans l'église, mais en

Ego autem sum vermis & non homo. Ps. 21.

D'Argentré collect. judic. tom. 1. pag. 336. & 338. Ex registr. facult. fol. 147. & 148.

qui furent déferées à la faculté & condamnées le dix-huitiéme de Septembre, comme fausses, impies, offensant les oreilles pieuses, opposées à l'écriture sainte, au culte de l'église & à la droite raison, détournant enfin les fideles de la devotion qu'ils doivent avoir pour l'immaculée Conception de cette glorieuse mere de Dieu.

AN. 1497.

Le vingt-troisiéme du mois d'Août de cette année 1497. la faculté de théologie de Paris censura quatre propositions d'un autre Dominiquain nommé Jean Morcelle, qui dérogeoient à l'honneur de la sainte Vierge. La premiere de ces propositions étoit conçûë en ces termes. « Dieu peut produire une pure « créature dans une plus grande gloire que n'est la « sainte Vierge, par sa puissance absoluë, quoiqu'il « ne le puisse selon sa puissance ordinaire. « Qoique cette proposition, dit la faculté, soit vraïe, quant à sa premiere partie, elle n'a pas laissé d'être prêchée follement, indiscretement, sans fruit & sans édification du peuple, & ne doit point être prêchée. Quant à la seconde partie, si l'auteur a comparé la Vierge à l'humanité de Jesus-Christ, ou à son ame quant à la gloire, elle est declarée fausse, erronée dans la foi, & doit être révoquée. La seconde proposition. « C'est un probleme, si la Vierge Marie « étoit quant au corps plus belle qu'Eve. « Cette proposition est témeraire, dérogeant à l'honneur & à la dignité de la sainte Vierge, fausse, contraire à la doctrine des saints & de l'écriture, suspecte d'heresie & doit être révoquée. La troisiéme. « Il est « apocryphe de dire que Jesus-Christ soit allé au-de- « vant de la Vierge Marie dans son Assomption. « La proposition est censurée comme fausse, contraire

D'Argentré, ibid. p. 339. & seq. Ex registr. facult. fol. 154.

dix ans paſſez, une grande & notable partie de la chrétienté, comme le roïaume de France, où le roi qui le repreſente, prie, ſomme & avertit le pape & les autres parties de s'aſſembler, afin de pourvoir à la neceſſité de l'égliſe ; & que ces parties ſoient negligentes, refuſent ou different ; ſçavoir, ſi ceux qui s'y trouveront, pourront celebrer ledit concile ſans les autres qui refuſent, & pourvoir à la neceſſité de l'égliſe.

AN. 1497.

CXXXIV. Répo ſ. de la faculté de théologie aux demandes du roi.

Ex 1. regiſt. MS. cenſurar. facult. Pariſ. fol. 147.

D'Argentré ut ſuprà.

La faculté de théologie de Paris s'aſſembla pour déliberer l'onziéme de Janvier 1497. & envoïa le même jour la réponſe au roi. Elle contient. 1. Que le ſouverain pontife eſt obligé d'aſſembler un concile general repreſentant l'égliſe univerſelle de dix ans en dix ans, & qu'il y eſt plus étroitement tenu dans le tems preſent, où il y a tant de déſordres ſi notoires dans le chef & dans les membres de l'égliſe. 2. Que ſi le pape prié, requis & ſommé d'aſſembler ce concile après dix ans expirez, refuſe de le faire, ou penſe à le differer dans un autre tems éloigné ; alors les princes tant eccleſiaſtiques que ſeculiers, & les parties notables de l'égliſe peuvent s'aſſembler, quoique le pape n'ait point convoqué cette aſſemblée repreſentant l'égliſe univerſelle. 3. La faculté définit, que s'il eſt abſolument neceſſaire de tenir ce concile, & qu'une partie notable de la chrétienté, comme le roi de France après avoir prié, exhorté, preſſé le ſouverain pontife de le faire, afin de pourvoir aux neceſſitez de l'égliſe, celui-ci toutefois refuſe de le faire ; alors ceux qui ſeront preſens & qui comparoîtront, pourront, ſans les autres qui refuſent, celebrer le concile & pourvoir aux beſoins de l'égliſe. Charles

VIII. ne vécut pas assez long-tems pour mettre à execution ces avis de la faculté.

AN. 1497.

CXXXV. Navigation de Vasquez Gama aux Indes Orientales.

Mariana hist. Hisp. lib. 26. n. 90. & seq.

Maffeus, lib. 1. Barros, l. 4. c. 9.

Le roi de Portugal aïant résolu de découvrir la route des Indes, qu'on n'avoit pû encore trouver, quoiqu'on eut d'assez amples instructions, y envoïa Vasquez de Gama Portugais avec quatre navires. Gama aïant mis à la voile le neuviéme Juillet 1496. & étant arrivé à Mozambique avec Paul de Gama son frere, Nicolas Coëillo, & quelques autres officiers de valeur & d'experience, fit demander au gouverneur un pilote pour lui servir de guide. Il y consentit d'abord, croïant que les vaisseaux qu'il voïoit arrivez, étoient montez par des Turcs; mais dès qu'il fut désabusé, il ordonna au pilote de conduire les Portugais au port de Quilloa où il esperoit qu'ils périroient. Gama s'étant apperçu de la trahison, ne voulut pas entrer dans le port, & continuant sa route, il arriva à Melinde. Le roi de cet état voulut voir l'amiral & passa sur son bord; & quand il eut appris son dessein, il lui donna un pilote fidele, qui le conduisit si bien, qu'il traversa en vingt-deux jours le golfe, & alla moüiller devant Calicut le vingtiéme de Mai 1497. Calicut est éloigné de Melinde d'environ sept cent lieuës. Gama fit jetter l'ancre à deux milles de la terre ne pouvant en approcher de plus près. Il eut permission de mettre pied à terre & d'aller voir l'empereur, que ceux du païs nommoient Zamorin; il arriva à la capitale qui étoit éloignée de la mer de deux journées, & il eut une audience favorable de ce prince, & permission de negocier.

Mais les Mahometans qui craignoient que ce nouvel établissement ne portât préjudice à leur commer-

ce, persuaderent à Zamorin que Gama n'étoit point ambassadeur, comme il le disoit; mais un chef de pirates. Zamorin voulut entretenir lui-même Gama; & quoique ce Portugais l'eut assez bien éclairci sur tous ses doutes, l'empereur ne laissa pas de conserver toûjours quelque défiance. Gama craignant que les Mahometans ne lui tendissent un piege, partit secretement de Calicut, & retourna à ses vaisseaux, & lorsqu'il voulut mettre à la voile, quelques bâtimens Indiens de ceux que les gens du païs nomment *Zambuches*, voulurent lui fermer le passage; mais il les sçut si bien écarter à coups de canon, qu'il alla relâcher à l'isle d'Anchedina. Le corsaire Timoju qui avoit moüillé auprès de cette isle, étant venu l'attaquer pendant la nuit, fut si fort maltraité par l'artillerie Portugaise, qu'il fut contraint de se retirer. Après quelques jours de repos, Gama reprit la pleine mer, & retourna à Lisbonne pour rendre compte au roi de Portugal du succès de son voïage. Gama avoit pris avec lui un Maure nommé Moncaïde, qui passa en Portugal où il fut baptisé, & vécut très-chrétiennement. Il avoit aussi beaucoup d'Indiens, dont la figure, l'air, la couleur, le langage, les manieres & l'habillement, parurent si extraordinaires & si nouveaux, que tout le monde voulut les voir & les entretenir. Le retour de Gama à Lisbonne n'arriva que sur la fin du mois d'Août de l'année 1499.

AN. 1497.

CXXXVI. Perkins va en Irlande ensuite en Ecosse.

En Angleterre l'imposteur Perkins ne se rebuta point de ses premieres disgraces. Il retourna en Flandres auprès de la duchesse doüairiere de Bourgogne, & y fut reçû avec le même accüeil, que s'il y fut arrivé victorieux. Elle jugea à propos de l'envoïer en Irlande; & il y arriva pendant qu'Henri VII. tenoit

AN. 1497.

à Londres son parlement assemblé. Mais n'y aïant ni port où il pût se mettre à couvert, ni parti qui le favorisât, parce que Poyning y avoit puissamment établi l'autorité du roi, il se retira en Ecosse où il fut très-bien reçu de Jacques IV. qui en étoit roi, qui n'aimoit point Henri, & à qui la doüairiere de Bourgogne, Charles VIII. & l'empereur Maximilien avoient fortement recommandé les interêts de Perkins; ces deux derniers princes étant fort mécontens du roi d'Angleterre; le premier, à cause de la ligue qu'il avoit signée avec les princes d'Italie; le second, parce qu'Henry VII. avoit défendu sous de grosses peines à tous ses sujets d'avoir aucun commerce avec les Flamands.

CXXXVII. Le roi d'Ecosse lui fait épouser la fille du comte de Huntley.

Bucanam rerum Scotic. l. 12.

Le roi d'Ecosse ajoûta foi à tout ce que lui dit Perkins, & lui promit sa protection. Il alla même plus loin, puisque pour lui donner une marque publique de son estime, il lui fit épouser une jeune princesse nommée Catherine Gourdon fille du comte de Huntley, qui appartenoit à la famille roïale. Elle étoit très-belle & n'avoit que quinze ans; mais elle étoit encore plus vertueuse. Après ce mariage, le roi conjointement avec Perkins leva des troupes, & entra dans la province de Northumberland, où Perkins fit publier un manifeste insolent contre Henri VII. sous le nom de Richard IV. Il y mettoit la tête du roi d'Angleterre à prix, le traitoit de tyran, promettoit de grandes récompenses à ceux qui contribueroient avec lui à le chasser du roïaume, & accordoit une ample amnistie à ceux qui abandonneroient son parti. Ce manifeste fit un effet tout contraire à celui qu'il en esperoit. L'antipathie entre les deux nations Ecossoise & Angloise, fit que celle-ci ne voulut pas

favoriser un homme qui n'étoit appuïé que des forces de ses plus anciens ennemis. Henri de son côté rétablit le commerce avec les Flamands, & traita avec l'archiduc à condition qu'il ne donneroit aucun secours aux rebelles.

AN. 1497.

CXXXVIII. Révolte dans la province de Cornoüaille.

Sur ces entrefaites, il se forma une révolte dans la province de Cornoüaille, d'autant plus dangereuse qu'Henri étoit obligé de diviser ses troupes pour l'appaiser. La cause de cette sédition fut la levée des subsides que le parlement avoit ordonnez, & qui furent exigez avec tant de severité & de rigueur par les commissaires, que les peuples du païs prirent les armes, au nombre de plus de vingt mille hommes, qui choisirent le lord Andley pour les commander. C'étoit un homme de la premiere qualité, mécontent du gouvernement, prêt à tout entreprendre pour rendre sa fortune meilleure, assez bon soldat; mais peu propre pour commander une armée. Avec ce nouveau general les révoltez vinrent à Salisbury, à Winchestre, & entrerent dans la province de Kent, où ils ne trouverent pas un seul homme qui voulut se joindre à eux. Ce mauvais succès en découragea quelques-uns qui se retirerent. Mais les autres encouragez par la lenteur du roi qui leur avoit laissé faire tant de chemin sans les attaquer, vinrent camper entre Eltham & Greenvick à quelques milles de Londres, comptant de s'emparer de cette ville.

CXXXIX. Henri VII attaque les révoltez à Black-heath.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Une révolte, une guerre étrangere, la cabale d'un concurrent parurent au roi un assemblage de choses fâcheuses qui l'inquiéterent, mais qui ne lui firent rien perdre de sa presence d'esprit ordinaire. Il avoit son armée toute prête. Il détacha le comte de Surrey & l'envoïa vers les frontieres d'Ecosse, pour s'op-

AN. 1497.

poser au roi Jacques, s'il lui prenoit envie de faire une seconde irruption en Angleterre; & voïant les révoltez avancez jusques à la vûë de Londres, il partagea le reste de ses troupes en trois corps; le premier sous la conduite des comtes d'Oxfort, d'Essex & de Suffolk, eut ordre d'environner la montagne de tous côtez, excepté celui de Londres, par où le grand chambellan qui commandoit le second corps devoit attaquer les rebelles. Henri se mit à la tête du troisiéme, entre Londres & la montagne, dans le dessein de couvrir la ville, de soutenir ses troupes, & d'envoïer du secours par-tout où il seroit necessaire. Tout réussit, la bataille se donna un Samedi vingt-deuxiéme de Juin 1497. A peine les ennemis eurent-ils le tems de se mettre en ordre. A la seconde attaque ils furent enfoncez, & ne songerent qu'à prendre la fuite. De six mille hommes qu'ils étoient, deux milles resterent sur la place, & le reste fut fait prisonnier. Les trois chefs des rebelles furent pris & punis de mort, & Henri pardonna au reste; mettant de la difference, dit Bacon, entre un soulevement que cause la pauvreté, & celui que produit l'esprit de révolte.

CXL. Confirmation du mariage du fils du roi d'Angleterre avec Catherine d'Arragon.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Peu de jours après cette bataille qu'on nomma de Black-heath, les ambassadeurs de l'archiduc signerent à Londres des conventions par lesquelles en expliquant le dernier traité de commerce, ce prince se départoit du droit d'un florin qu'il exigeoit auparavant pour chaque piece de drap d'Angleterre qui entroit dans ses états. Le dix-huitiéme de Juin Henri ratifia les articles du mariage d'Artus son fils aîné avec Catherine d'Arragon. Ce mariage avoit été arrêté en 1491. & confirmé le premier d'Octobre 1496.

Dans

Dans le même tems Charles VIII. envoïa en Angleterre une ambassade qui ne tendoit qu'à confirmer la paix d'Etaples, par la réparation de certains attentats qui s'étoient commis de part & d'autre. Mais pendant qu'Henri étoit occupé contre les rebelles de Cornoüaille, le roi d'Ecosse fit une seconde irruption en Angleterre, & alla mettre le siege devant Norham, qu'il leva aux approches du comte de Surrey, & se retira dans son roïaume. La guerre d'Ecosse embarassant Henri, il eut recours à la negociation; il jetta les yeux sur dom Pedro d'Ayala ambassadeur d'Espagne à Londres pour faire réussir l'affaire, & il ne se trompa pas. Dom Pedro alla en Ecosse, engagea le roi à congedier honnêtement Perkins, avant qu'on parlât de paix, afin que la présence de ce faux duc d'York n'y fût point un obstacle. Les ambassadeurs qui étoient assemblez à Ayton y signerent d'abord une tréve de sept ans qui devoit commencer le vingt-neuf de Septembre jour de la signature du traité.

AN. 1497.

CXLI. Paix entre l'Ecosse & l'Angleterre.

Bucanan. hist. rerum Scot.

Perkins congedié par le roi d'Ecosse, s'embarqua avec la comtesse son épouse, ses domestiques, & tout ce qu'il put engager d'Ecossois à le suivre. Il fit voile vers l'Irlande, & fut assez heureux pour aborder en un endroit où personne ne s'opposa à sa descente. Flatté par ce succès que la fortune alloit lui devenir favorable, il s'appliqua à réchauffer le zele de ses anciens amis, à en faire de nouveaux, & à disposer toutes choses pou passer en Angleterre. La sédition recommença en Cornoüaille dès qu'on sçut Perkins en Irlande, ce qui le détermina à s'embarquer, pour venir joindre les rebelles; trois mille hommes se rendirent auprès de lui. Avec ce secours il marcha vers Excester, l'investit & la somma de se rendre; mais

CXLII. Perkins passe en Irlande, de-là en Angleterre.

AN. 1497. les habitans lui répondirent qu'ils ne connoissoient point d'autre roi qu'Henri VII. & qu'ils périroient plûtôt que de manquer à ce qu'ils lui devoient. Le roi d'Angleterre informé de son arrivée & du siege d'Excester, fut ravi de voir son ennemi engagé dans le roïaume. Il fit aussi-tôt filer des troupes le long des côtes pour l'empêcher de se sauver par mer. La noblesse monta à cheval, & alla joindre avec tout ce qu'elle avoit pû lever de troupes le grand chambellan, qui marchoit au secours d'Excester. Le duc de Buckingham arriva le premier devant la place; le roi y vint quelque tems après. Mais Perkins ne jugea pas à propos de l'y attendre. Il leva le siege & se retira à Tauwton avec sept mille hommes.

CXLIII. Mort de Philippe Callimachus.

Michou l. 4. c. 78. Cromer lib. 30. Volaterran. lib. 7. Paul Jov. elog. c. 41.

Philippe Callimaque ou Callimachus, sçavant historien, poëte & orateur, est le seul auteur considerable, qui mourut dans cette année, encore plusieurs placent sa mort le premier de Novembre de l'année précedente 1496. Il étoit né à San-Geminiano dans l'état de Florence, ce qui a fait dire à quelques auteurs, qu'il étoit Florentin. A l'exemple de plusieurs sçavans Italiens qui avoient formé une academie, & qui pour se distinguer s'étoient donné un nouveau nom, il changea pareillement le sien. Geminiani étoit son nom de famille, il prit celui de Callimachus dérivé du Grec. Une affectation si nouvelle & si singuliere, donna de l'ombrage au pape Paul II. Il se persuada aisément que sous prétexte de cultiver les belles lettres, on proposoit dans les assemblées de cette academie de sçavans des questions aussi dangereuses pour l'état que pour la religion, & ne trouvant pas à propos de la laisser subsister plus long-tems, il dissipa & traita avec beaucoup de sé-

verité tous ceux qui la composoient. Callimaque fut obligé d'abandonner l'Italie, & de se retirer en Pologne auprès de Casimir qui n'étoit pas ami du pape, parce que sa sainteté soutenoit les interêts de Matthias roi de Hongrie au roïaume de Boheme, contre Uladislas fils de Casimir. Ce prince choisit Callimaque pour être précepteur de ses enfans, & il acquit tant d'autorité sur l'esprit de Jean Albert fils & successeur de Casimir, qu'il disposoit presque de tout. Les Polonois supportoient impatiemment qu'un étranger banni de son païs leur fût préferé. Cependant Michou assure, qu'il mourut à Cracovie, & y fut enterré avec beaucoup d'honneur. Paul Jove au contraire dit qu'il mourut exilé à Vienne.

AN. 1497.

Callimaque à composé plusieurs histoires, celle d'Attila, trois livres des guerres de Ladislas roi de Pologne & de Hongrie, tué à la bataille de Varnes; l'histoire de cette bataille; un livre de ce que les Venitiens firent pour exciter les Perses & les Tartares contre les Turcs; un discours où il donne des avis touchant la guerre contre les Turcs. On trouve aussi une de ses lettres parmi celles d'Ange Politien. Paul Jove a comparé ses ouvrages à ceux de Tacite. Platine parlant de son esprit, de sa taille & de ses facultez, lorsqu'il l'excuse de la conjuration contre le pape Paul II. dit, qu'il ne paroît pas vraisemblable qu'il y eut jamais pensé, parce qu'il n'avoit ni conseil, ni langue, ni main, ni adresse, ni biens, ni enfin de vûë, aïant de fort mauvais yeux; ensorte, dit le même Platine, qu'il étoit plus endormi que P. Lentulus, plus pesant à cause de sa graisse que L. Crassus, & qu'il n'étoit pas plus habile de la langue que de la

Trithem. de script. ecclesiast.
Platin. in Paul. II.

AN. 1497.

main. Ce portrait assez plat ne répond pas à l'idée d'un homme d'esprit & cultivé par beaucoup d'érudition, tel qu'étoit Callimaque.

CXLIV. Charles VIII. part de Lion pour aller à saint Denis, & retourne à Lion.

La Vigne journ. du voïage de Charles VIII.

Charles VIII. qui étoit toûjours demeuré à Lion depuis son retour en France, où il n'avoit pensé qu'à se livrer à la volupté, quitta enfin cette ville pour aller remercier Dieu dans l'église de saint Denis. Il ne voulut pas passer à Paris, afin de punir ses habitans qui lui avoient refusé cent mille livres, lorsqu'il étoit prêt de partir pour l'Italie. Après ce voïage de devotion, il revint à Lion, & prit dans son conseil une résolution qui auroit maintenu la gloire de la monarchie Françoise, si elle eut été executée. Trivulce eut ordre de quitter Ast, & d'avancer en Italie; on lui promit un puissant secours, & on l'assura que le duc d'Orleans iroit incessamment le joindre & le roi lui-même peu de tems après. Mais le cardinal Briçonnet empêcha l'execution de ces résolutions, & retint ou détourna à d'autres usages l'argent necessaire à la levée des troupes.

CXLV. On prévient le roi contre le duc d'Orleans, qui se retire à Blois.

Le roi changea donc de dessein, & au lieu d'aller se mettre à la tête de ses armées, il retourna du côté de Paris; ce qu'on attribua à l'inclination qu'il avoit pour une demoiselle de la reine. Cette princesse devenuë enceinte accoucha d'un dauphin, qui vécut fort peu de jours. Les ennemis du duc d'Orleans ne manquerent pas de se servir de cet évenement pour le perdre dans l'esprit du roi. Ils lui faisoient accroire que ce duc avoit contribué du moins indirectement à la mort de trois fils que la reine avoit mis au monde, puisqu'aucun d'eux n'avoit vécu; & toutes leurs raisons se réduisoient à la joïe que le duc avoit

fait paroître, voïant la cour en deüil. Averti des mauvais offices qu'on lui rendoit à la cour, il prit en homme sage, toûtes les précautions necessaires pour se mettre à couvert des embuches de ses ennemis; il se confina dans son château de Blois, & il y vécut comme un particulier sans recevoir aucune visite, occupé du seul plaisir de la chasse, où il passoit les journées entieres. AN. 1497.



LIVRE CENT DIX-NEUVIE'ME.

AN. 1498.

I. Charles VIII. change de conduite & veut mener une vie chrétienne.

Mem. de Comines l. 8. c. 18.

CHARLES VIII. n'avoit cherché jusqu'alors que les plaisirs & la gloire humaine. Mais Dieu le toucha tout d'un coup. Il renonça à l'amour des femmes, s'appliqua à réformer son état & se corrigea de plusieurs autres défauts. Il écoutoit les plaintes de ses sujets & accommodoit leurs differends, il déposoit les mauvais juges; attentif à rétablir la justice dans l'ancien ordre, sans frais & sans épices. Son dessein étoit de rabaisser les tailles & les fixer à douze cent mille livres, qui ne se leveroient que par l'octroi des états du roïaume, & pour des necessitez extraordinaires, voulant que l'entretien de sa maison & les dépenses extraordinaires se prissent sur le revenu de son domaine & des anciens droits de la couronne. Comines dit, qu'il auroit bien voulu, s'il étoit possible, qu'un évêque n'eût eu que son seul évêché sans d'autres benefices; & que tous y eussent résidé sans paroître à la cour. Il fit de grandes aumônes: il se confessoit assez souvent à l'évêque d'Angers. Enfin ses dispositions étoient si saintes & si pieuses, que dans la derniere conversation qu'il eut avec quelques-uns de ses confidens, il leur dit, qu'il étoit résolu de ne jamais commettre aucun peché mortel, qu'il l'esperoit du secours de la grace, & qu'il voudroit même de tout son cœur se dispenser d'en commettre de veniels, s'il étoit possible.

II. Action loüable du roi à l'égard d'une jeune fille.

Les gens de bien attribuoient cet heureux changement du roi à l'action de continence qu'il avoit fait paroître dans la ville d'Ast, dans le dernier sé-

jour qu'il y avoit fait. Un soir qu'il se retira dans son appartement, il y trouva une jeune fille très-belle, que ceux de ses domestiques qui vouloient contribuer à ses plaisirs y avoient introduite. Cette fille étoit à genoux devant une image de la sainte Vierge, qu'elle avoit apperçuë dans la ruelle du lit, & pleuroit beaucoup. Le roi la trouvant dans cette situation lui demanda la cause de sa douleur; & elle le conjura de lui sauver l'honneur, en consideration de celle qui étoit representée dans ce tableau, & qui n'auroit point été mere de Dieu si elle eut perdu sa virginité. Elle ajoûta, que son pere & sa mere l'avoient venduë à un des domestiques de sa majesté, & que son extréme pauvreté en avoit été la cause. Le roi touché du discours de cette fille, & d'ailleurs persuadé à son air simple & ingenu qu'elle disoit vrai, lui demanda s'il ne s'étoit pas presenté quelque honnête homme qui l'eut demandée en mariage: elle nomma un bourgeois d'Ast médiocrement aisé; & le roi le manda sur le champ avec le pere & la mere de la fille; il traita avec eux, il convint de la dot, il la païa par avance; & sa majesté eut soin de cacher la bonne œuvre qu'elle venoit de faire. Dans la suite le roi commença tout de bon à regler sa conduite, & à rétablir l'ordre ecclesiastique dans sa pureté; il réforma autant qu'il dépendit de lui l'abus de la pluralité des benefices, il se corrigea des discours licentieux qui lui échappoient assez souvent, & il n'en sortit plus de sa bouche qui ne marquassent une respectueuse crainte de Dieu, & une tendre affection pour ses peuples. AN. 1498.

Il résidoit depuis quelque tems dans son château d'Amboise, & la veille du Dimanche des Rameaux

AN. 1498.

III. Mort du roi Charles VIII. à Amboise.

Mem. de Comines l. 8. c. 18.

Gaguin, lib. 11.

Addit. ad Monstrelet. post vol. 3.

Bellefor. hist. de Charles VIII.

septiéme d'Avril 1498. il prit la reine par la main pour la conduire à une partie de paume qui devoit se joüer dans les fossez du château. Il entra avec elle dans une galerie assez mal propre, & qu'on devoit bien-tôt abattre ; en y entrant il s'y frappa assez rudement la tête, parce que la porte étoit basse ; il ne laissa pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque tems, ne s'entretenant que de choses spirituelles, en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même galerie sur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverse frappé d'apoplexie. Comines dit, qu'on le mit sur une mauvaise paillasse qui par hazard se trouva dans la galerie, & sur laquelle il demeura pendant neuf heures, c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du soir, qu'il expira, sans pouvoir être en aucune maniere soulagé, tant l'apoplexie étoit violente. Il revint pourtant trois fois à lui, & ne prononça point d'autres paroles que celles dont il avoit coutume d'user lorsqu'il imploroit le secours de Dieu & des Saints, ausquels il avoit une devotion particuliere. Enfin la troisiéme fois qu'il revint à lui, il rendit l'ame assez doucement dans la quinziéme année de son regne, n'étant âgé que de vingt-sept ans & neuf mois.

IV. Differens bruits sur la cause de sa mort.

Bellefor. hist. de Charles VIII.

On parla diversement de la cause de sa mort, comme c'est assez l'ordinaire des peuples lorsque les souverains meurent d'une maniere subite & extraordinaire. Belleforêt rapporte que ce prince avoit été empoisonné par la senteur d'une orange ; ce qui ne paroît pas vraisemblable à beaucoup d'historiens. Les medecins crurent qu'il étoit mort d'une apoplexie causée par un catare auquel il auroit pû remedier par de fréquentes purgations. Ce qu'il y a de constant

est

eſt que ce roi ne pouvoit pas vivre long-tems, quelques précautions qu'il eut pris pour ſe conſerver, étant d'un temperament très-foible, & qu'il affoibliſſoit encore tous les jours par ſes débauches, capables d'alterer les conſtitutions les plus vigoureuſes. Il étoit mal-fait de ſa perſonne, il avoit les épaules hautes, le viſage difforme, la parole lente & mal aſſurée; néanmoins les yeux vifs & brillans, de belles ſaillies pour les grandes choſes, mais qui duroient peu, de la bonté, de l'humanité & de la douceur envers tout le monde; au reſte trop de nonchalance pour ſe faire obéïr. On ne voit point qu'en toute ſa vie il ait chaſſé aucun de ſes domeſtiques; auſſi en étoit-il tellement aimé, qu'un des ſiens & un archer tomberent morts en apprenant qu'il venoit d'expirer.

AN. 1498.

Sainte-Marthe hiſt. de la maiſon de France.

Son corps demeura expoſé pendant huit jours dans le château d'Amboiſe, & fut enſuite porté à ſaint Denis, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comines dit qu'aucun de ſes prédeceſſeurs ne fut enterré avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit preſent aſſûre que ſept mille, tant ſeigneurs qu'officiers, accompagnerent ſon corps juſqu'à Paris tous en deüil, que quatre cens pauvres vétus de noir portoient des torches, que toutes les compagnies le reçurent ſolemnellement, & le conduiſirent juſqu'à l'abbaïe de S. Denis. Il ne laiſſa point d'enfans, aucun des trois qu'il avoit eu d'Anne de Bretagne n'aïant pû atteindre l'âge de quatre ans. Il eut auſſi une fille nommée Anne de France, qui mourut preſque auſſi-tôt après ſa naiſſance. Ainſi le duc d'Orleans ſon plus proche heritier devint ſon ſucceſſeur.

Comines, loco ſupra cit.

Gaguin, lib. 11.

Ce prince étoit toûjours à Blois & n'avoit pas en-

AN. 1498.

V. Le duc d'Orleans ſuccede à Charles VIII. ſous le nom de Louis XII.

Guicciardin. l. 3.

Mem. de Comines l. 8. c. 20.

Bellefor. l. 6. c. 1.

core trente-ſept ans accomplis, il n'étoit que couſin de Charles VIII. au quatriéme degré. Dès que celui-ci fut mort, les courtiſans & les officiers allerent le trouver pour lui en apprendre la nouvelle & le ſaluer comme leur nouveau roi. Son élevation ſur le thrône fit pourtant murmurer à la cour, on prétendoit même qu'il en devoit être exclu, parce qu'il avoit porté les armes contre ſon roi; mais d'autres ſoutinrent que le droit de ſa naiſſance & les loix du roïaume l'appelloient à regner & qu'on ne pouvoit y mettre d'obſtacle. Ainſi ſans avoir égard aux vaines plaintes de ceux qui auroient voulu le voir dépoüillé d'une couronne qui lui appartenoit, & qu'il porta dignement, il fut ſacré à Reims le vingt-ſeptiéme de Mai.

VI. Il eſt ſacré à Rheims & couronné à S. Denis.

Apud Ferron. in Ludovic. XII.

Paul Æmil. in Ludovic. XII.

Mem. de Comines liv. 8. chap. dern.

Le premier de Juillet ſuivant, il reçut la couronne à ſaint Denis, & le lendemain il fit ſon entrée à Paris. Son premier ſoin fut de diminuer les impôts d'un ſixiéme, diminution qu'il porta dans la ſuite à un tiers. Occupé du bonheur de ſes peuples, il s'appliqua pendant tout le cours de ſon regne à gouverner avec douceur & avec prudence, ne choiſiſſant pour ſes miniſtres que des gens de bien & déſintereſſez, & conſultant dans tout la raiſon & la religion. Devenu plus ſage & plus compatiſſant par ſes longues adverſitez, il avoit appris par ſa propre experience les dangers qu'entraîne avec ſoi un commandement trop abſolu, & la neceſſité d'en adoucir la rigueur. Sa moderation éclata ſur-tout lorſqu'étant monté ſur le thrône, on lui conſeilla de punir ceux qui l'avoient deſſervi ſous les regnes précedens. « Un roi de France, répondit-il, ne venge point les injures d'un duc d'Orleans. » La comteſſe de Beaujeu s'étoit declarée ſon ennemie, & loin de s'en venger, il ne penſa pas

même à lui en témoigner ſon reſſentiment ; il avoit fait une liſte de tous ceux qui l'avoient offenſé, dans la ſeule vûë de leur pardonner de meilleure grace : Jeſus-Chriſt, diſoit-il, étant mort pour eux auſſi-bien que pour lui. Sentimens dignes d'un heros, & ſur-tout d'un roi très-chrétien. Dès qu'il eut été couronné, il prit par arrêt de ſon conſeil, le titre de roi de France & des deux Siciles, & la qualité de duc de Milan, parce qu'il prétendoit que ce duché lui appartenoit, comme on a dit, à cauſe de Valentine Viſconti ſon aïeule. A ſon avenement à la couronne, il dépêcha des ambaſſadeurs au pape, aux Venitiens & aux Florentins, pour leur notifier ſon élevation ſur le thrône de France ; & trois mois après il reçût les leurs qui lui apportoient des complimens & des excuſes. Mais ni Frederic roi de Naples, ni Ludovic Sforce duc de Milan, ne lui en envoïerent point, parce qu'ils le regardoient comme leur ennemi declaré.

AN. 1498.

VII. Commencement des negociations de la France avec le pape, les Venitiens & les Florentins.

Guicciard. lib. 3.

On commença dès-lors à entamer differentes negociations. Alexandre VI. s'étoit réconcilié avec les Urſins ; mais il vouloit beaucoup de mal à Frederic roi de Naples, parce qu'il avoit refuſé ſa fille à Ceſar Borgia fils naturel de ſa ſainteté. Les Venitiens cherchoient à ruïner Ludovic Sforce, parce qu'il empêchoit leur aggrandiſſement, & qu'il avoit des vûës ſur la ville de Piſe, qu'ils tâchoient de s'approprier. Pour les Florentins, ils deſiroient ardemment de recouvrer leurs places, & faiſoient pour cela la guerre. Ainſi tous les trois conduits par leurs ſeuls interêts, rechercherent l'alliance de Louis XII.

Jamais l'occaſion ne ſe pouvoit preſenter plus favorable pour ſa ſainteté. Louis XII. avoit épouſé

AN. 1498.

VIII. Louis XII. fait casser son mariage avec Jeanne de France.

Hist. de Louis XII. par Saint-Gelais.

dans sa jeunesse Jeanne fille de Louis XI. mais ce mariage s'étoit fait contre son gré; & dans l'esperance de s'en relever dans la suite, il avoit protesté contre. La crainte seule de s'attirer la colere & l'indignation du roi, qui ne le menaçoit pas moins que de prison, s'il n'avoit pour sa fille les égards qu'on doit avoir pour une épouse, lui avoit fait garder des ménagemens à l'exterieur. Ces mêmes raisons avoient subsistées pendant tout le regne de Charles VIII. qui n'auroit pas souffert que sa sœur eut été répudiée. Mais aussi-tôt que ce prince fut mort, & que le duc d'Orleans eut été reconnu pour son successeur, il ne pensa plus qu'à se mettre en liberté & à faire declarer son mariage nul. Jeanne son épouse étoit difforme, contrefaite, infirme, & selon toutes les apparences hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au pape, qui voulant se ménager la France pour l'élevation de sa famille, écouta facilement sa demande, & nomma des commissaires pour examiner l'affaire & en juger. Le roi se fondoit sur trois raisons. 1. Que Louis XI. avoit été son parain, & qu'au préjudice de cette alliance spirituelle, il lui avoit fait épouser sa fille sans dispense. 2. Qu'il ne l'avoit épousée que par violence; qu'autrement il ne se fut point uni à une princesse si contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. 3. Qu'il n'avoit point consommé le mariage. La reine répondit, qu'elle n'avoit jamais sçu que son pere avoit été le parain de son mari; qu'elle ne s'étoit point apperçu qu'on eut fait violence à son époux, & que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer sur le troisiéme article; que cependant sa conscience l'empêchoit d'en demeurer d'accord; qu'après tout, elle seroit ravie que les commissaires don-

naſſent ſatisfaction au roi. Louis d'Amboiſe évêque d'Albi, Ferdinand évêque de Ceuta, Portugais, furent d'abord chargez de la commiſſion, & on leur joignit dans la ſuite Philippe de Luxembourg évêque du Mans. On verifia les proteſtations de nullité faites dans le tems. La reine Jeanne même laſſée de la cour & ne ſoupirant qu'après la retraite y donna les mains; & le mariage fut declaré nul à Rome. Mais ſa ſainteté en fit d'abord un myſtere afin d'arriver plus aiſément à ſes vûës, & aux deſſeins qu'elle avoit de produire en France le cardinal Ceſar Borgia ſon fils, qui penſoit à rentrer dans l'état ſeculier.

AN. 1498.

IX.
Le cardinal Borgia vient en France, & eſt fait duc de Valentinois.

Frizon in Gallia purpurata.

Ferron in Ludovic. XII.

Le pape l'envoïa en France chargé de la bulle qui declaroit nul le mariage du roi. Borgia étant arrivé en ce roïaume voulut uſer de fineſſe & de diſſimulation, & dit qu'il n'avoit pas apporté la bulle. Mais Louis XII. averti du contraire par l'évêque de Ceuta à qui Borgia en avoit confié le ſecret, lui fit mauvaiſe mine, & proteſta qu'il paſſeroit outre, puiſqu'il ſçavoit que ſon mariage avoit été declaré nul. Le cardinal avoüa alors qu'il étoit chargé de la bulle & la produiſit au roi. L'indiſcretion de l'évêque de Ceuta lui couta la vie; Borgia lui aïant fait donner du poiſon dont il mourut.

X.
George d'Amboiſe reçoit le chapeau de cardinal.

Burchard. lib. 3.

Diard. MS. archiv. vatic. ſign. 104. p. 526.

Sa majeſté qui ſçavoit que Borgia prenoit l'état ſeculier du conſentement du pape, voulant reconnoître le ſervice qu'il venoit de lui rendre, lui donna le duché de Valentinois, dont il porta le nom le reſte de ſa vie, avec une compagnie de cent hommes d'armes entretenus en paix & en guerre, une penſion de vingt mille livres, & des aſſurances pour les plus beaux fiefs du duché de Milan, auſſi-tôt que le roi l'auroit conquis. Borgia étoit auſſi chargé d'un cha-

AN. 1498. peau de cardinal pour George d'Amboise archevêque de Roüen, que le pape avoit nommé dans un consistoire du dix-septiéme de Septembre. Ce fut le cardinal de saint Pierre-aux-liens qui étoit alors en France, qui le lui donna solemnellement dans l'église de Chinon au diocese de Tours, le vingt-sixiéme de Decembre; cette ceremonie ne convenant point à Borgia à cause de sa secularisation. Louis XII. vit par-là tous ses souhaits accomplis; la bulle declaroit son mariage nul; la dignité de cardinal étoit donnée à son favori & son principal ministre; c'étoit tout ce qu'il demandoit. Il se flattoit qu'il pourroit librement & sans obstacle épouser la veuve de son prédecesseur, qu'il avoit autrefois aimée, & pour laquelle il sentoit encore beaucoup d'inclination; & qu'après avoir comblé de bienfaits le fils du pape, il pourroit à l'avenir compter sur l'amitié & la protection du souverain pontife.

XI. Borgia demande au roi la princesse de Naples en mariage.

Borgia qui sentoit bien tous les liens que le roi se donnoit, lui témoigna qu'il desiroit épouser la princesse de Naples fille de Frederic, & il le pria de la part du pape de s'emploïer pour faire réussir ce mariage. Il lui fit même entendre que ce n'étoit qu'à cette condition qu'Alexandre seroit favorable à la France. Le but de Borgia étoit de dépoüiller Frederic de son roïaume après ce mariage, & de s'en faire donner l'investiture par le pape qui ne demandoit pas mieux, prétendant que le roïaume tomboit en quenoüille. Mais Louis XII. aïant toûjours fait profession de la plus haute probité, & ne voulant pas violer le droit des gens, en sacrifiant la princesse de Naples, qui étoit née en France, & y avoit toûjours demeuré, à l'ambition du duc de Valentinois; le renvoïa lui-

même à la princesse & remit l'affaire à sa discretion. Borgia mécontent se hazarda pourtant de faire cette proposition à la princesse, qui lui repartit que le roi son pere vivoit encore, & que les loix lui défendoient de disposer d'elle-même sans son consentement. Elle ajoûta, qu'encore qu'elle fut libre, elle n'auroit garde de se marier dans une conjoncture où le roi de Naples étoit mal avec Louis XII. son bienfaicteur; mais que comme on negocioit leur réconciliation, & que même le traité étoit déja fort avancé, elle en attendoit la conclusion avant que de changer d'état. Le duc de Valentinois après ce refus ne pensa plus à la princesse de Naples.

An. 1498.

XII. La princesse Jeanne répudiée par Louis XII. se retire à Bourges & y institue l'ordre des Annonçiades.

Le Mire in origin. religiof.

Baillet vies des saints 4. Fevr.

Cependant Louis XII. aïant levé tous les obstacles qui pouvoient differer son mariage avec Anne de Bretagne veuve de son predecesseur, ne s'occupoit que des préparatifs de ses nôces. En vertu du jugement rendu par les commissaires & de la dispense du pape, Jeanne de France fut répudiée, & la princesse souffrit patiemment cet affront. Les Parisiens qui se ressouvenoient des bienfaits qu'ils avoient reçu de Louis XI. ne purent s'empêcher d'en murmurer hautement comme d'une injustice, il y eut des prédicateurs qui en blâmerent publiquement sa majesté dans leurs sermons. Jeanne fut la seule qui regarda sa disgrace comme une faveur du ciel. Dégoûtée du monde & résoluë de se donner entierement à Dieu, elle se retira dans la ville de Bourges que le roi lui avoit assignée avec d'autres domaines pour son entretien; & elle y passa saintement le reste de ses jours. Elle y institua l'ordre des Annonciades, dont les religieuses sont distinguées de celles de Genes par le scapulaire rouge qu'elles portent, & elle obtint du pape Alexan-

AN. 1498.

dre VI. la confirmation de ce nouvel institut en 1501. Elle fonda aussi le college de l'université de Bourges.

XIII. Savonarolle s'attire la haine des Florentins.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 3.

Raynald. ad ann. 1497.

Les Florentins qui jusqu'alors avoient regardé Savonarolle comme un saint homme & un prophete inspiré de Dieu, & qui n'entreprenoient même rien sans le consulter, perdirent tout-à-coup cette haute estime, à quoi succeda dans la suite une haine implacable : & voici ce qui y donna occasion. Lorsque Pierre de Medicis à la sollicitation de Ludovic Sforce tenta de rentrer dans Florence, sans aucun succès, les partisans qu'il avoit dans la ville & qui devoient le seconder dans cette entreprise furent pris & executez à mort. L'execution se fit pendant la nuit pour éviter le tumulte que le peuple auroit pû causer, & avec tant de précipitation, qu'on ne voulut pas même déferer à l'appel des parens des coupables. Rien n'étoit plus opposé à la liberté publique ; Savonarolle avoit lui-même fait établir depuis peu une loi tout-à-fait contraire à cette violence. Cependant ses amis furent les principaux moteurs de cette execution, & si on ne put le convaincre d'y avoir eu part, on eut du moins à lui reprocher de ne l'avoir pas empêché ; il en fut blâmé, & son crédit en souffrit beaucoup. D'un autre côté Ludovic Sforce jaloux de la grande autorité que ce religieux s'étoit acquis auprès de la république, ne cessoit d'irriter le pape contre lui par l'entremise du cardinal Ascagne son frere. Il envoïa aussi secretement un Cordelier dans Florence pour prêcher contre la vie & les sermons de Savonarolle. D'autres religieux en firent autant, sans que Jerôme cessât d'agir à son ordinaire ; il exhortoit toûjours le peuple à changer de vie, il prêchoit hardiment la réformation des princes & de la cour Romaine, & défendoit

fendoit la liberté de sa patrie contre toutes les factions qui la vouloient opprimer. La conversion de Marcile Ficin chanoine de Florence, celle de Nicolas Chambert Gentilhomme Allemand à qui il donna l'habit de Dominiquain & de beaucoup d'autres sçavans hommes, qui prirent le même parti & se firent religieux dans son ordre, furent les fruits de ses exhortations pathetiques. AN. 1498.

XIV. Ses ennemis l'accusent devant le pape.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50. pag. 513.

Hieron. Savonar. vita à P. Quetif.

Mem. de Comines l. 8. c. 19.

Ses ennemis toutefois conjurerent sa perte avec tant de violence, qu'ils tenterent une fois de le tuer en chaire dans le tems qu'il prêchoit, & l'accuserent devant le pape comme un séditieux qui annonçoit au peuple une fausse doctrine; ils produisirent un de ses sermons où il déclamoit fortement contre le luxe & les désordres du clergé, particulierement de celui de Rome. Sa sainteté déja prévenuë contre lui, & d'ailleurs informée qu'il avoit écrit à l'empereur, aux rois de France, d'Espagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'église dans le chef & dans les membres, & la tenuë d'un concile general; irrité de ce procedé, il le cita devant lui pour répondre aux chefs d'accusation dont on le chargeoit. Jerôme ne jugea pas à propos de se livrer à ses ennemis & se contenta de se justifier par des lettres qu'il écrivit au pape. Alexandre ne fut pas content de sa justification, le traita de rebelle au saint siege & lui interdit la prédication. Savonarolle ne pouvant plus remplir ses fonctions, substitua en sa place un de ses religieux, qui fit une apologie de Jerôme, & assura qu'il n'avoit rien dit qui ne dût s'accomplir. Alexandre voïant que Jerôme ne se rendoit point à sa citation, ajoûta l'excommunication à l'interdit & le traita d'heretique. Mais

XV. Le pape l'excommunie, & les Florentins l'empêchent de prêcher.

AN. 1498. ce religieux fit plusieurs écrits pour montrer que cette censure étoit nulle. Cependant il continua de ne point prêcher en public jusqu'au commencement de cette année. Alors prétendant toûjours que l'excommunication portée contre lui étoit nulle, & qu'il en avoit suffisamment montré l'injustice & la nullité, il reprit ses fonctions. Le pape indigné de cette conduite, l'excommunia une seconde fois; & comme les Florentins le favorisoient encore, Alexandre les menaça de la même peine, s'ils ne cessoient de le proteger, ou même de l'entendre. Les Florentins qui étoient déja indisposez contre Jerôme pour ce que nous avons dit, & qui avoient interêt de ménager le pape pour se procurer la restitution de Pise, défendirent à Savonarolle de monter en chaire & l'obligerent au silence. A quoi il se soumit.

XVI. Un Dominiquain & un Cordelier offrent d'entrer dans le feu pour prouver l'un la verité, & l'autre la fausseté de sa doctrine.

Comme le Dominiquain que Savonarolle avoit engagé de prêcher en sa place avoit dit en chaire, que pour prouver la verité de la doctrine & la sainteté de la conduite de Jerôme, il s'offroit de passer au travers d'un feu bien allumé, sans en recevoir de mal, un religieux de l'ordre des freres Mineurs accepta d'y entrer aussi pour prouver le contraire. Mais quand le Dominiquain le pressa d'en venir à l'execution, il dit qu'il ne vouloit faire l'épreuve qu'avec Jerôme lui-même. C'étoit une défaite, parce qu'il pensoit qu'on n'exposeroit point Savonarolle à cette épreuve. La dispute s'échauffe, les deux contendans paroissent devant le magistrat; le Cordelier réïtera qu'il étoit prêt d'entrer dans le feu avec Jerôme, non, dit-il, pour en sortir sain & sauf; mais afin que Jerôme y fut brûlé avec lui. Le Dominiquain repliqua que puisque c'étoit lui qui avoit fait le défi,

AN. 1498.

il étoit juste que l'action ne se passât qu'entre lui & le Cordelier. Il offroit même de s'y faire accompagner par tous les religieux de son convent, & Jerôme confirma cette promesse. Comme tout cela ne décidoit rien; le magistrat conclut, que si le Cordelier ne vouloit point faire l'épreuve avec le Dominiquain, il eut à nommer une autre personne pour le remplacer. Il nomma Nicolas de Pilli du même ordre, qui refusa aussi quand on fut prêt de l'execution. Un convers du même ordre voïant ce refus, s'offrit de lui-même. On prend jour, les parties s'y trouvent, un grand peuple s'offre pour être témoin du spectacle. Jerôme y assiste aussi, le Dominiquain se préparant à entrer dans le feu; le Cordelier qui avoit refusé d'y entrer avec lui, lui crie de se dépoüiller de ses habits, prétendant qu'ils étoient enchantez; le Dominiquain s'en dépoüille pour le satisfaire & en prend d'autres. Le Cordelier ajoûte, qu'il ne doit pas porter avec lui l'Eucharistie, comme il le vouloit; c'étoit encore une vaine chicane, mais comme le Dominiquain persistoit à vouloir la porter avec lui en entrant dans le feu, on s'y opposa, & chacun se retira sans avoir rien fait.

XVII.
On arrête Savonarolle & on l'applique à la question.

Quand Savonarolle ou ceux de son parti eussent fait un miracle, il n'eut point échapé à ses ennemis, qui étoient puissans & en grand nombre. Ils avoient gagné le peuple, qui dès le lendemain alla attaquer l'église de saint Marc, où il étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer; mais ils y mirent le feu & se firent un passage par la violence. On accourut au secours de Jerôme. Le combat fut sérieux & long. Les magistrats voulant faire cesser ce tumulte, défendirent sous peine de mort de

secourir l'église de saint Marc, & ordonnerent sous
AN. 1498. la même peine à Jerôme de sortir en peu d'heures des états de Florence. Jerôme eut obéï à cet ordre; mais ses amis le retinrent. Les magistrats l'aïant sçu l'envoïerent chercher avec une sauve-garde & promesse de le laisser ensuite retourner à son monastere; on emmena avec lui deux de ses compagnons. Quand il fut devant les magistrats, on lui demanda d'abord si ce qu'il disoit avoir appris de Dieu étoit vrai ou faux. Jerôme soutint avec sa liberté ordinaire qu'il n'avoit rien dit qui ne fut très-certain. Après cette réponse, on le conduisit en prison la nuit du Dimanche des Rameaux, sans avoir égard à la promesse qu'on lui avoit faite de le renvoïer libre. On nomma ensuite quinze commissaires, pris d'entre ses ennemis, pour examiner les dépositions & l'entendre lui-même. Mais comme il ne se démentoit point de ce qu'il avoit dit, on l'appliqua à la question. Jamais on n'en fit souffrir à personne de si cruelle. Après lui avoir lié les bras derriere le dos, on le levoit en haut & on le laissoit retomber avec violence; ensorte que tous ses membres se disloquerent: un supplice fini, on en recommençoit un autre où la barbarie étoit ingenieuse à trouver de nouveaux moïens d'en augmenter la cruauté. On approcha aussi des charbons ardens contre ses pieds. On le chargeoit d'injures, on lui faisoit mille outrages. Jerôme souffrit tout avec constance & on ne tira pas de lui un seul aveu qui démentît ce qu'il avoit dit ou fait jusqu'alors. Au milieu des plus vives douleurs, il ne prononça presque jamais que ces paroles: » Seigneur, ôtez; ôtez moi la vie, » & quand on cessoit de le tourmenter, il se mettoit à genoux & prioit pour ses bourreaux. Cependant on

écrivit ſon interrogatoire, dans lequel on ſuppoſa bien des choſes fauſſes qu'il n'avoit jamais dites; on exagera & on donna un mauvais ſens à ce qu'il avoit répondu dans un ſens conforme à la verité. On fit venir enſuite ſix religieux de ſon ordre pour lire l'interrogatoire en leur preſence & devant Jerôme. Celui-ci avoüa tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux, & après la lecture faite, ſe tournant vers ſes religieux : « Perſonne n'ignore, leur dit-il, quelle a été ma conduite & ma doctrine & quelles ont été mes liaiſons tant que j'ai été parmi vous. Je vous recommande deux choſes: 1. Aïez ſoin de tous les jeunes religieux, & faites enſorte qu'ils conſervent la crainte du Seigneur dans laquelle ils ont été élevez, & la ſimplicité de la vie chrétienne. 2. Priez Dieu pour moi de tout votre cœur; car je ſuis prêt de la mort. «

AN. 1498.

XVIII. Supplice de Savonarolle qui eſt pendu & brûlé.

Dès qu'Alexandre VI. eut appris que Jerôme Savonarolle étoit en priſon, il fit prier la république de Florence de le lui envoïer à Rome; mais on ne le voulut pas, parce qu'on craignoit une ſédition. Alexandre ne pouvant donc contenter en tout la haine qu'il portoit à ce religieux, voulut au moins ſe ſatisfaire en partie. Il envoïa deux juges à Florence, qui recommencerent à le tourmenter pour tâcher de lui faire avoüer quelque crime qui pût le faire condamner à mort; mais n'aïant pas réuſſi, ils ne laiſſerent pas de le condamner à mourir. Ce jugement fut prononcé le vingt-deuxiéme de Mai 1498. On lui donna un confeſſeur, & un autre à chacun de ſes deux compagnons qui étoient condamnez avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'execution, on leur donna l'euchariſtie. Jerôme la reçut dans ſa

AN. 1498. main & la prit dans sa bouche après avoir fait sur ce mystere une profession de foi très-catholique. Après cette action, on les mena tous trois comme des voleurs au lieu de leur supplice. Quand on eut dépoüillé Jerôme de son habit religieux, il le prit entre ses mains & versa des larmes dessus, assurant qu'il l'avoit heureüsement conservé sans tache jusqu'alors. Il exhorta aussi ses compagnons à demeurer fermes & à mourir genereusement, puisqu'ils mouroient innocens. Comme ils étoient prêtres tous les trois, on les dégrada avec les ceremonies ordinaires; mais l'évêque aïant pris la main de Jerôme, & lui aïant dit : « Je te sépare de l'église triomphante, » il répondit : « Tu me sépares de l'église militante, tu ne » peux m'ôter à l'église triomphante. » Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des questions, & les assura tous qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit arriveroit. Enfin après avoir baisé le crucifix, on le prit de même que ses compagnons, pour leur faire achever leur supplice. Les deux compagnons furent pendus les premiers, & Jerôme le fut le dernier après avoir recité le symbole des Apôtres. Cela arriva le vingt-troisiéme de Mai 1498. le jour de l'Ascension. Savonarolle n'avoit alors que quarante-cinq ans & huit mois. On alluma ensuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps, & leurs cendres furent jettées dans la riviere. On dit que Dieu a honoré la mémoire de Savonarolle de beaucoup de miracles.

XIX. Ouvrages de Jerôme Savonarolle.

Aussi-tôt après sa mort, on publia un écrit sous le titre de sa confession, où on lui prêta beaucoup d'extravagances; mais rien qui meritât la mort. Jean Balesdens fit imprimer l'an 1633. à Leyde quatre ouvra-

ges de cet auteur, qui avoient déja été mis sous presse de son vivant à Florence, & dont il y avoit eu depuis diverses éditions, mais peu correctes; sçavoir, de la simplicité de la vie chrétienne; le triomphe de la Croix; dialogue de l'esprit & de l'ame; & exposition de l'oraison dominicale en quatre manieres. Ce dernier ouvrage avec les méditations sur le pseaume cinquante a été traduit en François & imprimé à Paris en 1685. Le premier fut aussi traduit en Italien par Jerôme Benevieni, qui donna sa version dès l'an 1486. à Florence; & on en a aussi une traduction Françoise du pere Philippe Chahut Jesuite, qui parut en 1672. Pour le second traité, Savonarolle prit lui-même la peine de le traduire, mais librement, en Italien, & il donna cette version en 1497. à Florence, avec beaucoup d'autres traitez aussi en Italien, entr'autres un intitulé, regles pour vivre en chrétien, qu'il composa dans sa prison à la priere du geolier. On a aussi cinq volumes de ses sermons imprimez l'an 1520. outre plusieurs autres recueils qui ont paru en divers tems, & dont quelques-uns n'ont pas été approuvez; son dialogue de la verité prophetique qui a été mis à l'*index*; son abregé des révelations; un traité Italien contre l'astrologie judiciaire; un abregé de la philosophie naturelle & morale; un traité des disciplines, & d'autres avec plusieurs lettres.

XX. Apologie de Savonarolle par Jean François Pic de la Mirande.

Bzovius. tom. 18. an. 1492. 94. 95. 97. & 98.

Jean-François Pic de la Mirande, neveu du celebre Jean Pic, dont on a déja parlé, fit l'apologie de Savonarolle divisée en deux livres, qu'il dédia à Hercule d'Est duc de Ferrare. Le premier livre contient sept chapitres; dans le premier desquels il fait voir qu'il n'y a point de jugement sur la terre qui ne puisse être sujet à l'erreur; dans le second, qu'il peut ar-

An. 1498.

river en differentes manieres qu'une ſentence d'excommunication portée par les évêques ſoit nulle & ſans effet ; & il rapporte ces manieres dans le troiſiéme, où il dit qu'il y a quelques cas dans leſquels les jugemens des papes ſont nuls, & où il explique ce qu'on entend par erreur intolerable ; dans le quatriéme, il traite de l'excommunication & des cauſes pour leſquelles on doit en punir ; dans le cinquiéme, il apprend quelle doit être l'obéiſſance des ſujets envers les prélats & ſuperieurs ; dans le ſixiéme & ſeptiéme, il expoſe cette maxime, qu'on doit craindre la ſentence du ſuperieur, ſoit qu'elle ait été prononcée juſtement ou injuſtement ; & comment ces paroles doivent s'entendre. Le ſecond livre comprend huit chapitres, & Pic de la Mirande y prend ouvertement la défenſe de Savonarolle ; il y ſoutient que le pape Alexandre VI. a été trompé par les artifices des ennemis de ce religieux, que le mandement du pape ne devoit point être executé, que Savonarolle n'a point encouru de cenſures, qu'il n'a pas eu beſoin par conſequent d'en être abſous. Enfin il finit par beaucoup de loüanges qu'il donne à celui dont il fait l'apologie ; & propoſe les moïens de réſiſter aux perſécutions à venir.

XXI. Erreur de Matthias Cordelier.

Bzov. hoc ann. 1498.

Vers ce même tems, un religieux Cordelier nommé Matthias, publia ſes rêveries. Il ſoutenoit qu'il falloit obſerver la regle de ſaint François à la lettre, & que ſaint Bonaventure, les docteurs en théologie & les papes qui y avoient apporté des mitigations ou accordé des privileges, étoient en peché mortel. Il condamnoit auſſi les monaſteres dans leſquels il y avoit des procureurs & des ſyndics. Comme il avoit beaucoup de memoire & qu'il étoit ſçavant dans les langues,

langues, sur-tout dans l'Hebreu & le Latin, il se fit écouter; environ quatre-vingt Cordeliers embrasserent son parti, & insensiblement il s'opiniâtra si fortement dans ses erreurs, qu'il vint jusqu'à mépriser les commandemens de l'église & les censures des souverains pontifes. On le mit en prison, & on ne l'en fit sortir qu'après qu'il eut promis de se retracter & de se corriger. Mais étant retombé peu de tems après, on l'arrêta une seconde fois. N'étant pas assez bien gardé, il se sauva dans un desert avec ses compagnons, où il établit un nouvel ordre, avec des provinciaux & des gardiens, se vantant d'être inspiré de Dieu, & assurant qu'il feroit des miracles. Ensuite aïant été chassé de ce desert par l'autorité du pape, il se retira chez les conventuels où il mourut dans son fanatisme, & sa secte se dissipa d'elle-même.

AN. 1498.

XXII. L'évêque de Calahorra condamné à une prison perpetuelle pour ses erreurs.

Naucler. vol. 3. general. 50.

Burchard. apud Bzov. ann. 1502.

La conversion de deux cent quatre-vingt Maures Juifs Espagnols appellez Maranes qui firent solemnellement profession de la religion catholique sur la fin du mois de Juillet, fut un sujet d'édification pour les fideles, & qui répara en quelque sorte le scandale que causa la chute de Pierre d'Aranda évêque de Calahorra & maître du sacré palais, qui presque dans le même tems fut convaincu de Judaisme. Il fut dégradé dans le mois de Septembre, & condamné à être enfermé pendant toute sa vie dans le château Saint-Ange à Rome. On l'accusoit d'avoir enseigné que la loi Mosaïque avoit un principe, & que la loi chrétienne en avoit trois, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit; que Jesus-Christ n'avoit point souffert, s'il est Dieu, & que c'étoit pour cela que dans ses prieres il disoit seulement, gloire au Pere, sans y ajoûter les noms du Fils & du Saint-Esprit. Que les in-

AN. 1498. dulgences n'étoient rien & ne produisoient aucun effet ; que les papes les avoient inventées parce qu'ils en tiroient du profit. Qu'il n'y avoit ni enfer, ni purgatoire ; mais seulement un paradis. Il ne celebroit point à jeun, disant la messe après avoir dîné, & n'observoit ni carême ni aucune abstinence de viandes.

XXIII. Succession des patriarches Grecs de Constantinople.

Zygomal. Turco-Græcia. l. 1. & 2.

A l'égard de la succession des patriarches Grecs, on a dit que Maxime avoit été élû patriarche de Constantinople ; mais il fut déposé dans cette année, ou du moins dans la précedente, pour un crime assez considerable dont on l'accusoit. Ce Maxime avoit succedé à Simeon qui avoit pris la place de Marc Eugenique, le cinquiéme patriarche depuis que Mahomet II. eut pris la ville de Constantinople. Maxime aïant été déposé, Nyphon de Thessalonique fut choisi pour être son successeur, & en fut chassé un an après pour mettre en sa place un Maxime de Serrs, qui gouverna pendant six ans. Ce dernier aïant été exilé, on rappella Nyphon qui ne joüit du patriarchat qu'un an. C'est ainsi que ces schismatiques vivoient dans des divisions continuelles. Après Nyphon on mit Joachim metropolitain de Dramas sur le siege, jeune homme à la verité, sans beaucoup de science ; mais d'un bon esprit, avec beaucoup d'humilité & des mœurs très-reglées. Il alla en Georgie faire ses visites, & y fut très honorablement reçu ; on l'y chargea de presens considerables, & il s'en retourna riche à Constantinople où il mourut.

XXIV. Censures de plusieurs erreur par la faculté de théologie de Paris.

Quelques personnes prétendoient autoriser l'art magique, soutenant qu'il étoit permis d'user de malefices ; que l'église avoit eû tort de les condamner, & qu'ils pouvoient procurer un grand nombre de

biens ; ils débitoient aussi quantité de vertus qu'ils disoient être attachez aux talismans, & comme il étoit necessaire de réprimer de semblables erreurs, la faculté de théologie de Paris les condamna par une censure du dix-neuviéme de Septembre 1498.

An. 1498.

Quelques jours après le deuxiéme d'Octobre, elle censura seize propositions prêchées à Tournay en Flandres, par Jacques Vitrier de l'ordre religieux des freres Mineurs. Voici ces propositions. 1. Il vaudroit mieux « couper la gorge à son enfant, que de le mettre dans « une religion non réformée. 2. Il vaudroit mieux pro- « stituer sa fille, que de la mettre dans un semblable « ordre. 3. Quiconque entend la messe d'un prêtre « qui tient une femme dans sa maison, peche mor- « tellement. 4. Peché mortel à quiconque lui fait di- « re la messe & lui donne de l'argent. 5. Si vôtre curé « ou autre prêtre a une femme dans sa maison, vous « devez aller chez lui & en tirer de force cette fem- « me. 6. L'office qu'on chante en musique à Notre- « Dame porte à la luxure. 7. Le roi n'a point remis « les maltotes à Tournay pour nourrir les courtisan- « nes des chanoines & autres gens d'église. 8. On ne « doit point donner d'argent aux églises pour les par- « dons. 9. Les pardons ne sont point donnez pour « des lieux de prostitution. 10. Ces pardons vien- « nent de l'enfer. 11. Quand vous entendez la messe, « vous ne devez rien dire, & quand on éleve le saint « Sacrement, vous devez regarder en terre, & non » point le saint Sacrement. 12. L'office de la sainte « Vierge ne doit point être récité par des séculiers. « 13. Il ne faut point prier les Saints. 14. Il y en a « quelques-uns qui disent certaines oraisons de la « Vierge Marie, afin qu'à l'heure de la mort ils pu s- «

D'Argentré collect. jud. tom. 1. pag. 340.

Ex 1. regist. censurar. facult. fol. 158.

AN. 1498.

» sent voir la Vierge : Tu verras le diable, & non » pas la Vierge Marie. 15. Il faudroit mieux à une » femme mariée violer la foi conjugale, que de rom» pre son jeûne. 16. J'aimerois mieux être la cause de la » mort d'un homme, ou homicide, que de commet» tre le peché avec une femme. » Toutes ces propositions furent condamnées & differemment qualifiées. Ce qu'il y a de particulier regarde la quatorziéme, où la faculté dit, que si l'on prétend qu'il n'est pas permis de réciter quelques oraisons devotes, afin que la sainte Vierge assiste à la mort celui qui prie devotement ; cette proposition est fausse : mais si l'on prétend condamner la superstitieuse crédulité de quelques-uns, qui pensent qu'en vertu de certaines prieres plûtôt que d'autres, la Vierge leur apparoît visiblement à l'heure de la mort ; les docteurs declarent qu'ils ne condamnent point ce sens.

XXV.
Ximenés prend possession de l'archevêché de Tolede.

Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 1.

François Ximenés promû à l'archevêché de Tolede, comme il a été dit, alla dans cette année prendre possession de son église, & il y fut rêçu avec beaucoup de magnificence. Ses premiers soins s'étendirent sur les besoins des pauvres, il y pourvût abondamment, visita les églises & les hôpitaux, purgea son diocese des usuriers & des lieux infâmes, & aïant cassé plusieurs juges prévaricateurs, il remplit leurs places de personnes dont la probité & le désinteressement lui étoient connus. Ensuite il se rendit à Alcala où il tint un synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un discours des plus touchans, & peu de tems après il en assembla un autre à Talavera. Voici ce qu'on a pû recüeillir des reglemens qui y furent faits. 1. Que tous les Dimanches & Fêtes les curez après la grande messe expliqueroient l'évangile au

peuple familiairement & solidement, & que le soir ils assembleroient leurs paroissiens & particulierement les enfans, & leur apprendroient la doctrine chrétienne. 2. Pour le leur faciliter, il fit faire des instructions & des catechismes, qui furent depuis d'une très-grande utilité. 3. On permit à tous les prêtres de s'absoudre les uns les autres, des cas mêmes qui étoient réservez à l'archevêque. 4. On rétablit l'usage ancien de tenir de l'eau-benite à l'entrée des églises. 5. On ordonna à tous les juges de juger les parties sur le champ, sans écritures & sans frais, si les causes étoient de peu de consequence; & que pour ce qui regardoit les grandes affaires, après les informations faites, on laisseroit à chacun la liberté de produire ses raisons par écrit, de répondre à celles de ses parties, une fois seulement, & que le vingtiéme jour au plûtard, on donneroit une sentence definitive. 6. On y regla en particulier les procedures contre les ecclesiastiques, & l'on ordonna que si les accusations étoient legeres, ils seroient absous ou condamnez par les officiaux sans bruit & sans procedures; que si les fautes étoient considerables, ils seroient promptement jugez avec beaucoup de circonspection & sans éclat. 7. On enjoignoit aux pasteurs d'avoir soin dès le commencement de carême de confesser leurs paroissiens, & de n'accorder la communion paschale qu'à ceux qui auroient observé ce reglement. 8. Qu'ils envoïeroient à l'archevêque ou à ses vicaires generaux de Tolede ou d'Alcala un memoire exact de tous ceux qui n'auroient pas fait la communion paschale, afin qu'il y fût pourvû par son autorité. 9. Qu'il y auroit dans toutes les paroisses un registre où l'on écriroit exactement les noms de ceux

A N. 1498.

XXVI.
Reglemens qu'il établit dans deux synodes.

Raynald. ad ann. 1498. n. 23.

AN. 1498.

qui seroient baptisez, de leurs peres, meres, parains, maraines & des témoins presens au baptême, avec l'année, le mois & le jour de cette ceremonie. Enfin il ordonna qu'on tiendroit exactement un synode tous les ans, & le concile de Trente a renouvellé ce reglement.

XXVII.
Mort de dom Juan prince d'Espagne.

Mariane, lib. 27. n. 2. Il place cette mort le 4. d'Octobre.

Pendant que Ximenés s'occupoit si utilement dans son diocese, la cour d'Espagne changea tout d'un coup de face par la mort de l'infant dom Juan fils unique de leurs majestez. Ce jeune prince qui n'avoit gueres plus de dix-huit ans, fut attaqué d'une fiévre trois jours après qu'il fut arrivé à Salamanque avec la princesse son épouse; & cette fiévre l'emporta le vingt-quatriéme d'Octobre de l'année 1497. Ferdinand ne parut pas fort touché de cette mort, peut-être parce qu'étant beaucoup plus jeune que son épouse, il se flattoit d'avoir des fils d'un second mariage. Mais Isabelle en fut si affligée, qu'on appréhenda pour sa vie. Le corps du jeune prince fut porté à Avila, & inhumé dans le monastere des Dominiquains fondé par le roi Ferdinand son pere. La nouvelle de cette mort arriva à Valence dans le tems qu'on s'y réjoüissoit encore pour le mariage du roi de Portugal. Dom Juan avoit laissé en mourant son épouse enceinte; l'esperance de ce qui en devoit naître avoit un peu adouci la douleur de sa perte; mais la princesse ne mit au monde qu'une fille morte, & l'affliction des peuples recommença. La jeune reïne de Portugal apprit à Evora la mort de son frere, ce qui la toucha sensiblement, parce qu'ils s'aimoient beaucoup l'un l'autre.

Par cette mort la succession des roïaumes de Castille & d'Arragon passa à la princesse qui venoit d'épouser

Emmanuel roi de Portugal, comme à l'aînée. Leurs majeſtez Portugaiſes ſe rendirent à Badajoz ſur les frontieres des deux roïaumes ; de-là ils allerent paſſer la ſemaine-ſainte à Notre Dame de Guadaloupe, & arriverent à Tolede le vingt-ſixiéme d'Avril 1498. où Ferdinand & Iſabelle les attendoient. Trois jours après, le vingt-neuviéme du même mois, le roi & la reine de Portugal furent reconnus dans une aſſemblée extraordinaire des grands du roïaume & proclamez princes de Caſtille, on leur en rendit l'hommage ; & parce que l'archiduc d'Autriche gendre de leurs majeſtez catholiques, & l'archiducheſſe Jeanne ſon épouſe leur fille, avoient pris le nom de princes de Caſtille auſſitôt qu'ils avoient ſçu la mort de dom Juan ; Ferdinand & Iſabelle leur envoïerent en Flandres un ambaſſadeur pour leur ordonner de quitter ce nom ; la qualité de prince de Caſtille ſuivant la coûtume & les loix du roïaume, n'étant dûë qu'aux aînez & heritiers des rois de Caſtille.

AN. 1498.

XXVIII. Le roi & la reine de Portugal ſont reconnus heritiers de Caſtille.

Mariana hiſt. Hiſp. l. 27. n. 13.

Mais il falloit auſſi faire reconnoître le roi & la reine de Portugal en Arragon ; & il y avoit de la difficulté, parce que l'infant dom Henri duc de Sogorbe & couſin germain du roi catholique, prétendoit que les loix excluoient les femmes de la couronne d'Arragon, & que par conſequent lui & le prince Alphonſe ſon fils, y avoient ſeuls un droit legitime après la mort de ſa majeſté catholique, comme iſſus en ligne maſculine de Ferdinand I. roi d'Arragon. Ainſi pour rompre les meſures du duc de Sogorbe, les deux rois & les deux reines ſe rendirent en diligence à Sarragoſſe, où l'on aſſembla les états generaux du roïaume le quatorziéme de Juin. Les ſentimens furent fort partagez ſur la demande que fit Ferdi-

XXIX. On aſſemble les états en Arragon pour le même ſujet.

Mariana ibid. n. 14.

AN. 1498.

nand, de reconnoître sa fille & son gendre pour princes d'Arragon ; l'affaire traîna en longueur, & la contestation ne se termina qu'aux couches de la jeune reine de Portugal, qui mit au monde un Jeudi vingt-troisiéme du mois d'Août un prince qu'on appella Michel. La joïe fut grande ; mais elle ne dura pas long-tems. Parce que la reine mourut une heure après. A la naissance du prince les états accorderent à sa majesté catholique tout ce qu'elle demandoit, & reconnurent le jeune infant dom Michel pour prince d'Arragon, heritier legitime de la couronne, & lui prêterent en cette qualité le serment accoûtumé le vingt-deuxiéme de Septembre ; mais ils declarerent qu'en cas que le roi catholique eut des enfans mâles, alors leur serment seroit nul.

XXX. Mort de la jeune reine de Portugal.

Mariana, ibid. n. 15.

XXXI. L'archevêque de Tolede veut travailler à la réforme des Cordeliers.

Pendant que ces choses se passoient en Arragon, l'archevêque travailloit à la réforme de l'ordre de S. François dans les deux roïaumes. Son dessein étoit de faire l'union des Cordeliers conventuels avec les Observantins, c'est-à-dire, à dépoüiller les premiers de leurs revenus, & à les soumettre à des austeritez ausquelles ils n'avoient pas prétendu s'engager quand ils avoient fait profession. Au seul nom de réforme tous les Cordeliers se souleverent, & n'oublierent rien pour décrier Ximenés, & pour lui faire perdre l'estime que la reine faisoit de lui ; mais bien loin de réussir, cette princesse lui promit d'emploïer son crédit à Rome auprès du pape pour obtenir de sa sainteté la commission dont il avoit besoin ; elle le fit en effet. Mais le general des Cordeliers s'étant adressé le premier au pape, lui representa que son ordre aïant besoin de réforme pour retrancher plusieurs dereglemens qui s'y étoient glissez, il prioit sa sainteté de

de lui en accorder la permission. Le pape approuva ce dessein, permit au general de partir quand il lui plairoit, & lui fit expedier tous les brefs dont il pouvoit avoir besoin. AN. 1498.

XXXII. Oppositions qu'il trouve dans l'execution de ce dessein.

L'ambassadeur d'Espagne à Rome chargé par Isabelle de demander au pape cette commission pour Ximenés, aïant appris de sa sainteté qu'elle avoit donné ses ordres au general des Cordeliers qui devoit partir au premier jour pour les aller executer, en informa la reine qui en fut surprise. Le general ne laissa pas que de se presenter devant cette princesse, & ce qu'il y avoit de plus imprudent, de déclamer beaucoup devant elle contre Ximenés. Indignée de ce procedé, elle lui demanda avec vivacité, s'il pensoit à ce qu'il étoit & à qui il avoit l'honneur de parler : Oüi, madame, répondit le general, je sçai que je « parle à la reine Isabelle, qui n'est qu'un peu de cen- « dre & de poussiere comme moi. « En achevant ces paroles il sortit de l'audience & se voïant abandonné de toutes les personnes de consideration, il prit la résolution de s'en retourner à Rome. Cependant comme il vouloit se faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au pape la permission de nommer des commissaires de l'ordre, pour y travailler avec ceux que sa majesté catholique avoit déja nommez. Ce que le pape lui accorda. Les commissaires étant arrivez en Castille, furent fort mal reçus ; l'autorité de l'archevêque, jointe à sa pieté & à l'appui que lui donnoit la reine, firent qu'on ne les écouta presque point ; ils s'en plaignirent au conseil, où l'on juge bien qu'ils ne trouverent pas les esprits disposez en leur faveur. Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent à Rome, après avoir fait signi-

AN. 1498. fier qu'ils s'opposoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commission.

Mariana lib. 27. n. 7.

Leur premier soin fut d'animer le pape contre sa majesté catholique & Ximenés. Ils lui representerent que l'interêt de Rome étoit de faire sentir son autorité, & qu'il ne devoit point souffrir impunément qu'on la méprisât; ils gagnerent aussi la plûpart des cardinaux. Alexandre qui n'étoit pas moins ambitieux que voluptueux, voulut d'abord défendre la réformation d'autorité. Mais comme il avoit besoin de l'Espagne & qu'il étoit dangereux de faire un trop grand éclat, on lui conseilla de se contenter pour le present, de suspendre le pouvoir des commissaires jusqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. Il adressa un bref à leurs majestez catholiques datté du neuviéme de Novembre 1497. où après s'être plaint du peu d'égard qu'on avoit eu pour les commissaires qu'il avoit envoïez, il dit, qu'un pareil excez commis contre des personnes revêtües de son autorité ne se pouvant pas tolerer, il suspendoit les commissaires & leur défendoit de passer outre, jusqu'à ce qu'on eut reçu ses ordres. La reine voïant cette opposition résolut d'abandonner cette affaire. Mais l'archevêque de Tolede sçut l'engager à appuïer son dessein; & elle agit avec tant de chaleur auprès du pape, que non seulement il leva l'interdit des commissaires; mais qu'il nomma expressément l'archevêque avec l'évêque de Jaën en Andalousie, & celui de Catane en Sicile son internonce en Castille, pour finir cette affaire en dernier ressort.

XXXIII. Il en vient heureusement à bout.

Cependant les Cordeliers avoient fait inserer dans la commission, que sa sainteté ordonnoit aux trois commissaires d'agir par eux-mêmes, & leur ôtoit le

pouvoir de nommer des substituts en leurs places. Cette clause étoit sujette à bien des inconveniens, l'archevêque les sentit & en écrivit au pape avec tant d'adresse, qu'Alexandre la révoqua, & donna pouvoir aux commissaires de subdeleguer ceux qu'ils voudroient lorsqu'ils ne seroient pas en état d'agir par eux-mêmes. Aussi-tôt l'archevêque prit l'affaire de la réformation tout de nouveau, & s'y appliqua avec tant de soin qu'il en vînt heureusement à bout, & la soutint depuis avec tant de fermeté, en prévoïant tout ce qui la pouvoit détruire, que les choses sont encore aujourd'hui à peu près sur le même pied qu'il les avoit établies. Il obtint encore du pape par un bref du vingt-troisiéme de Juin 1498. la qualité de commissaire apostolique pour la réformation des églises exemptes & des personnes privilegiées de son diocese, & generalement pour tout ce qu'il jugeroit necessaire au bien de son église.

XXXIV.
Le pape envoïe le chapeau & l'épée benite au roi d'Angleterre.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Le pape pour marquer aussi au roi d'Angleterre Henri VII. l'estime qu'il faisoit de lui, lui envoïa un nonce qui lui presenta de sa part le chapeau & l'épée benite, ce qui étoit alors une grande marque de consideration. Innocent VIII. prédecesseur d'Alexandre lui avoit fait le même honneur; mais Alexandre se piqua de rencherir sur lui par la richesse du present, & par les témoignages d'estime dont il l'accompagna. Henri qui ménageoit jusqu'aux moindres occasions qui pouvoient le faire considerer de ses sujets, reçut les presens de sa sainteté avec tout l'éclat capable de frapper les yeux du peuple; il ordonna au maire & aux aldermans de Londres d'aller recevoir le nonce jusqu'à l'entrée du pont, & aux corps de métiers de se mettre sous les armes, & de former une double

AN. 1498.

haïe depuis le pont jusqu'à la grande église de saint Paul. Henri s'y rendit du palais de l'évêque de Londres où il étoit venu loger, accompagné des prélats, des seigneurs & d'une foule de courtisans. Le cardinal Morton archevêque de Cantorbery aïant reçu les presens de la main du nonce, les presenta à sa majesté & lui ceignit l'épée. Cette action fut suivie d'un discours du cardinal à la loüange du pape & du roi, & finit par les acclamations ordinaires.

XXXV. Perkins se retire dans un asile.

Bacon, ibidem.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26.

Perkins retiré à Tawton après avoir levé le siege d'Excester, avec six à sept mille hommes dont son armée étoit composée, les rangea en bataille, comme s'il eut eu le dessein d'en venir aux mains avec l'armée de Henri plus forte de la moitié. Mais là peur le saisit tout d'un coup, & lui fit aller cacher sa honte dans le monastere de Bowley, où il se fit enregistrer avec quelques-uns de sa troupe pour joüir du privilege de cet asile. Le lord d'Aubney détacha trois cens chevaux pour le poursuivre; mais ils arriverent trop tard. On somma les religieux de remettre les fugitifs entre les mains du roi; mais sur leur refus on n'osa forcer l'asile, & l'on se contenta d'investir si exactement le monastere que l'imposteur ne pût se sauver. Son armée se trouvant sans chef, se soumit à la clemence du roi, qui fit grace de la vie aux officiers & aux soldats, à l'exception de quelques-uns qui furent pendus pour donner l'exemple.

XXXVI. Il se rend au roi qui le fait enfermer dans la Tour.

Henri VII. ne pouvant avoir Perkins, se contenta de lui faire offrir la vie, s'il vouloit se rendre volontairement; n'aïant point d'autre ressource, & se trouvant tellement resserré qu'il ne pouvoit s'échapper, il l'accepta. On le mena à la cour bien accompagné, sans toutefois lui laisser voir le roi; on le promena

An. 1498.

ensuite dans la ville de Londres à cheval exposé aux insultes & aux railleries du peuple; & on lui fit donner par écrit la confession de son imposture, qui fut renduë publique. Il y faisoit un récit exact de toutes ses avantures depuis sa naissance, sans entrer dans aucun détail de la conspiration & de ses auteurs, & sans dire le moindre mot de la duchesse doüairiere de Bourgogne. Mais avant que le bruit de la détention de Perkins fût venu à la connoissance de la comtesse de Huntley son épouse, Henri VII. voulut s'en rendre maître, afin qu'elle ne pût se sauver. Elle s'étoit retirée au Mont saint Michel en Cornoüaille; & comme elle pouvoit être enceinte, il étoit de l'interêt du roi de s'assurer de sa personne, afin que sa posterité ne fût pas en état de renouveller les chimeriques prétentions du pere.

XXXVII. On se saisit aussi de son épouse.

Bacon in hist. regni Henric. VII.

Le roi envoïa donc des gens pour la prendre & la lui amener. Ils ne trouverent aucune résistance; ils lui apprirent le malheur de son époux qu'elle ignoroit, & la conduisirent à Henri, sans qu'elle fit la moindre plainte. On la traita avec beaucoup d'honneur, comme une parente du roi d'Ecosse Toute la cour fut surprise de sa beauté, & le roi d'Angleterre ne l'eut pas plûtôt vûë, qu'il commença de l'aimer, suivant le rapport de plusieurs historiens; mais pour ne point prendre avec elle quelque engagement qui auroit fait tort à sa réputation, il la fit conduire à Westminster auprès de la reine, il ordonna qu'elle y fut traitée en princesse, il lui assigna sur son épargne des pensions considerables pour soutenir son rang. En un mot elle eut été aussi heureuse à la cour du roi Henri VII. qu'elle meritoit de l'être, si elle eut moins aimé un mari si peu digne de son estime.

AN. 1498.

XXXVIII. Perkins se sauve de la Tour. Il complote de nouveau & est condamné à la mort.

Buchanan rerum Scot. lib. 13.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 14.

On l'appelloit à la cour la rose blanche, tant à cause de sa beauté, qu'à cause du nom que la duchesse doüairiere de Bourgogne avoit donné à son époux.

Quelque bons ordres que le roi eut donnez pour garder Perkins sûrement, il trouva toutefois le moïen de se sauver. Sa premiere pensée le détermina à prendre le chemin de la côte de Kent, dans l'esperance de trouver quelque vaisseau pour sortir du roïaume. Mais craignant d'être arrêté, il aima mieux se refugier dans le monastere de Bethléem qui avoit droit d'asile. Le prieur vint en avertir le roi, & promit de le remettre en son pouvoir, pourvû qu'il voulût lui accorder la vie. Sa majesté y consentit; Perkins fut donc tiré de son asile & renfermé dans la Tour. Dans la suite aïant gagné quatre domestiques du lord Digby lieutenant de la Tour, il complota avec eux de tuer leur maître, de se saisir des clefs, de se sauver, & d'emmener avec eux le comte de Warvik, prisonnier depuis longtems, & qui étoit entré dans le complot. Malheureusement l'affaire fut découverte avant qu'ils pussent l'executer; on fit le procès à Perkins, il fut convaincu de plusieurs attentats contre le roi & contre l'état depuis son arrivée en Angleterre, & condamné comme coupable de haute trahison à être pendu à Tiburne. Le comte de Warvik eut aussi la tête tranchée, par un effet de la politique de Ferdinand roi d'Arragon, qui pour marier sa fille Catherine à Artus fils aîné de Henri, lui fit entendre qu'il ne seroit point assuré de marier sa fille à un roi tant que ce comte vivroit. Par-là ce prince infortuné fut la victime de ce mariage, dont Catherine attribua toûjours les malheurs qui en furent les suites au sang du comte de Warvik qui en avoit soüillé les liens.

AN. 1498.

Christophle Colomb qui étoit arrivé à Burgos, lorsqu'on celebroit le double mariage du prince & de la princesse d'Espagne, avec l'archiduc & la princesse sa sœur, partit de San-Lucar pour son troisiéme voïage le trentiéme de Mai 1498. & arriva heureusement aux isles du Cap-vert. Il se remit ensuite à la voile pour découvrir la terre-ferme, & aborda enfin à Pare où les femmes portoient des brasselets de grosses perles. Il en fit des échanges avec des bassins de léton, & les destina pour en faire present à la reine Isabelle. De-là, il se rendit à l'isle Espagnole, où il trouva ceux qu'il y avoit laissez, divisez en deux factions par les cabales d'un certain Roland qu'il avoit établi juge de l'isle. Il emploïa tous ses soins pour pacifier ces troubles. D'abord ceux qui suivoient le parti de Roland paroissoient vouloir s'en retourner en Espagne, & le demanderent même; mais lorsqu'il eut fait équipper des vaisseaux pour les y transporter, ils voulurent demeurer aux Indes, & prierent qu'on leur accordât des habitations au lieu de la solde qu'on leur païoit auparavant, ce qui leur fut accordé.

XXXIX.
Troisiéme voiage de Christophle Colomb pour les Indes.

Ferd. Colomb. hist. del am.ir. Christoph. Colomb.

Marmol. lib. 9. c. 24.

Un Castillan nommé Oqueda, étant arrivé à l'isle Espagnole au retour d'une découverte qu'il venoit de faire, excita une nouvelle sédition, & se ligua avec dom Ferdinand de Guevarra & un Espagnol nommé Adrien tous deux ennemis de Roland. Mais ce juge qui depuis l'accommodement fait avec Colomb étoit toûjours demeuré dans ses interêts, se saisit des rebelles, fit mourir Adrien, bannit quelques autres, & envoïa dom Ferdinand à Colomb. Les rebelles aïant écrit en Espagne plusieurs lettres, par lesquelles ils marquoient que Colomb vouloit se rendre souverain de l'isle Espagnole; le roi y envoïa

XL.
On prévient le roi d'Espagne contre Colomb qui a ordre de revenir.

Barros. Asia. dec. 1. l. 3. c. 11.

Petr. Martyr. c. 7.

AN. 1498.

Francisque de Robadilla commandeur de Calatrava, pour s'informer de la verité, avec ordre d'y demeurer pour gouverneur, & d'ordonner à Colomb de revenir à la cour, afin d'y rendre compte de sa conduite. Robadilla executa cet ordre avec la derniere rigueur; après s'être emparé du palais de Colomb & de tous ses effets, il l'envoïa en Espagne chargé de chaînes; mais lorsqu'il fut arrivé à Cadix, le roi le fit mettre en liberté, & lui accorda peu de tems après ses bonnes graces.

XLI. Irruption des Turcs en Russie.

Michou l. 4. c. 75. in fin.

Cromer lib. 30.

Les Turcs étoient entrez dans la Russie par la Valachie au nombre de soixante-dix mille hommes, & n'y trouvant aucune resistance, ils y mettoient tout à feu & à sang; lorsque Dieu permit qu'ils furent subitement saisis d'un froid si violent & si rigoureux, que plus de quarante mille en moururent, les autres s'étant sauvez par la Moldavie furent défaits & presque tous tuez par les troupes d'Etienne Palatin & par les Valaques; ensorte qu'à peine dix mille retournerent dans leur païs : ce qui arriva sur la fin de Novembre. Les Turcs en racontant cette perte reconnoissoient que Dieu avoit visiblement protegé les Russiens & les Polonois par une providence particuliere. A la nouvelle des ravages que les infideles faisoient en Russie, Jean Albert roi de Pologne avoit envoïé Nicolas Rosemberg à Fribourg, où les princes d'Allemagne étoient assemblez, pour leur demander du secours; mais il ne put rien obtenir, ce qui l'obligea après avoir appaisé les troubles qui agitoient son roïaume, à faire alliance avec Uladislas roi de Hongrie & de Boheme, & avec Alexandre duc de Lithuanie. Le prince de Moldavie s'unit à eux après avoir quitté le parti des Turcs. L'empereur Maximilien

Raynald. ad hunc ann. 1498. n. 36.

Trithem. in chronic. Spanheim.

lien leur promit beaucoup, & ne fit rien, en cela assez semblable à Frederic son pere, dont les belles promesses n'eurent jamais d'effet.

AN. 1499.

XLII. Mariage de Louis XII. avec Anne de Bretagne.

Argentré dans les preuves de son hist. de Bretagne, p. 1560.

Loüis XII. voïant que le pape avoit consenti à la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, comme nous l'avons dit, ne pensa plus qu'à épouser Anne de Bretagne, qu'il avoit recherché avant qu'elle eût épousé le roi Charles VIII. & le mariage se fit le dix-huitiéme de Janvier de la presente année 1499. Le contrat fut signé la veille à Nantes. Il portoit que si la princesse mouroit la premiere sans enfans, le roi n'auroit la joüissance du duché de Bretagne que pendant sa vie, & qu'après sa mort ce duché retourneroit au plus prochain heritier de son épouse. Qu'en cas d'enfans, ce ne seroit point l'aîné, mais le second qui seroit duc de Bretagne. Que si l'enfant étoit unique, il succederoit; mais que ses descendans observeroient les clauses marquées dans le contrat. Il étoit dit aussi, que les officiers du duché seroient nommez par la reine, qu'on n'y leveroit aucuns subsides sans le consentement des états. Que la monnoïe seroit frappée au nom du roi & de la reine. Enfin que Louis XII. prendroit le titre de duc de Bretagne.

XLIII. Le roi Louis XII. se dispose à passer en Italie.

Mariana, lib. 27. n. 17.

Après ce mariage Louis XII. ne pensa plus qu'à chercher les moïens de faire valoir ses anciennes prétentions sur l'Italie. Pour y réussir il ne lui suffisoit pas de s'être assuré du pape Alexandre VI. & de son fils devenu duc de Valentinois; il falloit de plus empêcher que la république de Venise ne le traversât, & il fut résolu dans le conseil, qu'on tenteroit les Venitiens en leur offrant la ville de Cremone & son territoire, c'étoit la partie du duché de Milan qui

étoit plus à leur bienséance. Mais ils ne furent pas

AN. 1499. contens de ces offres, & voulurent qu'on y ajoûtât les villes situées sur la riviere d'Adda, & la partie du duché de Milan, qui s'étendoit depuis cette riviere jusqu'à l'état de terre-ferme. On leur accorda tout ce qu'ils demandoient. Les agens de Venise à la cour de France furent chargez de travailler au traité. Mais la conclusion en fut differée jusqu'à ce qu'on eut satisfait le roi au sujet de la ville de Pise, dont sa majesté demandoit le sequestre, & qu'il y eut une suspension d'armes entre les Venitiens & les Florentins jusqu'après la conquête du Milanez. La république de Venise refusa absolument ces conditions, & le roi ne voulant point s'opiniâtrer là-dessus à la priere du cardinal de saint Pierre-aux-liens & de Trivulce qui souhaitoient de voir l'affaire du Milanez engagée; le traité d'alliance avec les Venitiens fut conclu à Estampes & signé à Blois le quinziéme d'Avril. Dès lors on ne pensa plus qu'à mettre une armée sur pied, Louis XII. nomma pour la commander les seigneurs de Ligny, d'Aubigny & Trivulce, avec la qualité de lieutenans generaux.

XLIV. Traité d'alliance entre le roi & les Venitiens.

XLV. La paix d'Etaples avec le roi d'Angleterre, est confirmée par le pape.

Le roi de France pour agir plus sûrement, voulut encore s'assurer l'alliance de ses voisins, du roi d'Angleterre, des rois catholiques Ferdinand & Isabelle, & de l'archiduc fils de l'empereur Maximilien. Louis XII. peu après son avenement à la couronne avoit ratifié & juré la paix d'Etaples; mais voulant faire voir au roi d'Angleterre qu'il avoit sincerement dessein de la maintenir, il la fit approuver & ratifier par les états generaux qui s'étoient assemblez à Nantes au commencement de cette année. Ensuite il envoïa des ambassadeurs au pape pour le prier de la

confirmer par son autorité. Le souverain pontife ne voïant plus d'obstacle de la part de la France, donna une bulle qui portoit l'excommunication contre celui des deux rois qui n'observeroit pas le traité. Quant à Ferdinand & Isabelle, ils retirerent d'auprès de Ludovic Sforce leur ambassadeur Jerôme de Vic qu'ils y tenoïent depuis huit ans, & après avoir protesté solemnellement de ne se plus mêler des affaires d'Italie sous quelque prétexte que ce fut; ils en firent revenir leurs troupes, & rendirent à Frederic les places qu'ils tenoient en Calabre. Enfin l'archiduc par un traité rentra dans les places de l'Artois, à la charge de rendre hommage au roi Louis XII. pour ce comté & pour ceux de Flandres & de Charolois; ce qu'il fit en effet, mais avec des circonstances particulieres & dignes de remarque.

AN. 1499.

XLVI.
L'archiduc rend hommage à Louis XII. represénté par son chancelier.

Cet hommage ne se fit pas à la cour entre les mains du roi. Ce fut son chancelier Guy de Rochefort qui le reçut à Arras dans le palais épiscopal. On y avoit préparé une grande salle dans laquelle il y avoit une estrade à deux degrez avec un siege couvert d'un tapis semé de fleurs de lys. L'archiduc vint vers les dix heures du matin le Vendredi cinquiéme de Juillet, & quand il fut arrivé, le chancelier qu'on en avertit, sortit de son appartement vêtu d'une robe de velours cramoisi, la tête couverte, précedé d'un huissier avec sa masse, de deux rois d'armes, & suivi d'un certain nombre de maîtres des requêtes & de secretaires du roi. L'archiduc le salua profondément, sans que le chancelier se découvrit, se contentant de porter seulement la main à son chapeau. L'archiduc tête nuë, lui dit, qu'il venoit pour faire hommage au roi des pairies & comtez de Flandres, Artois &

An. 1499. Charolois, qu'il tenoit de sa couronne. Le chancelier assis sur un siege reçut cet hommage, sans permettre que l'archiduc se mît à genoux, comme il le vouloit faire; il lui tint les mains dans les siennes, en lui faisant les demandes ordinaires, ausquelles l'archiduc répondit, qu'il le promettoit & qu'il le feroit; il lui presenta en même tems la joüe & le baisa. La ceremonie achevée, le chancelier se leva, ôta son chapeau; & dit avec politesse, qu'après avoir representé la personne du roi de France, il étoit à present Guy de Rochefort, le très-humble serviteur de l'archiduc.

XLVII. Le roi de France ne peut s'accommoder avec l'empereur.

Louis XII. trouva plus de difficulté à s'accommoder avec l'empereur Maximilien, parce qu'il étoit engagé avec Ludovic Sforce, dont il avoit touché des sommes d'argent considerables, & même celui-ci pour engager davantage sa majesté imperiale dans ses interêts, lui avoit fait un present de cinquante mille écus, & avoit envoïé un commissaire avec des lettres de change de trois cent mille autres écus, pour lever des troupes dans ses états. Mais le comte de Foix garda les bords de la riviere de Saone avec tant de soin, que les Allemands furent repoussez toutes les fois qu'ils tenterent de la traverser; ensorte que ne pouvant subsister dans le lieu où ils étoient, leur armée se dissipa sans avoir rien fait. Cette armée fut rassemblée dans la suite & emploïée contre les Suisses qui étendoient trop loin leurs cantons, & qui avoient déja uni à leur république Basle & quelques autres villes de l'empire. Mais ils se défendirent avec tant de valeur, que les Allemands ne purent leur en enlever aucune. Ainsi le roi ne pouvant gagner l'empereur, fit alliance avec Philibert duc de Savoye, pour

XLVIII. Il fait alliance

s'assurer un passage par ses états ; & fit un nouveau traité de ligue offensive & défensive avec les cantons Suisses, qui par-là s'engagerent à renoncer à toute alliance avec Ludovic Sforce. Celui-ci sentit le danger où il étoit de se voir bien-tôt dépoüillé de ses états, & le peu d'esperance qu'il pouvoit avoir dans les princes ses voisins, dont la plûpart étoient irritez contre lui, & se plaignoient hautement de ses perfidies.

AN. 1499.

avec le duc de Savoye & les cantons Suisses.

XLIX.
Ludovic fort inquiet demande du secours à l'empereur des Turcs.

Mariana, lib. 27. n. 17.

Il crut que dans cette extrémité il pouvoit avoir recours aux Turcs ; & il ne s'en fit aucun scrupule. Il pria Frederic roi de Naples d'envoïer un ambassadeur à Constantinople, & de souffrir qu'il y agît de concert avec un des siens. Frederic qui avoit offert au roi Louis XII. de devenir son feudataire, & de lui païer cinquante mille écus de tribut par an, sur le refus que sa majesté lui en fit, envoïa au sultan Bajazet, Bucciardo, qui s'étoit déja acquitté du même emploi sous le regne de son frere, & qui n'étoit revenu de Constantinople que depuis six mois. Bajazet écouta les propositions qu'on lui fit, & promit du secours. Mais toute cette negociation ne produisit d'autre effet que de rendre Ludovic encore plus odieux.

L.
Le roi de France part de Blois & se rend à Lion.

Guicciardin. l. 4.

Louis XII. partit de Blois sur la fin du mois de Juin 1499. & ne fut pas plûtôt arrivé à Lion, que les Venitiens firent marcher vers la riviere d'Adda toutes les troupes qu'ils avoient assemblées sous divers prétextes dans leur état de terre-ferme. Ludovic ne douta plus alors qu'ils ne se fussent liguez avec son ennemi, & se mit en état de défense ; il divisa ses troupes en deux corps inégaux, le moins nombreux fut destiné à la garde des rivieres de la Sesia, de Tanare & du Po, que les François devoient traverser ; &

AN. 1499. le plus considerable à garder les forts & le guez du fleuve d'Adda. Le marquis de Mantouë mécontent des Venitiens vint s'offrir au duc de Milan avec trois cent lances ; le duc le prit au mot, & lui donna le commandement de l'armée ; mais aïant appris que les Turcs étoient arrivez sur la frontiere de la Bosnie, il licentia le marquis de Mantoüe avec ses trois cent lances.

II. Arrivée de Louis XII. dans le duché de Milan & ses conquêtes.

Naucler. chronic. vol. 3. gener. 50.

Burchard. lib. 3. p. 588.

Sabellic. Enn. 10. lib. 9.

Ferron, lib 3.

L'entrée de Louis XII. dans le duché de Milan n'arriva que le quinziéme d'Août ; mais il usa d'une diligence extraordinaire pour se dédommager des six semaines de la belle saison qu'il avoit emploïées à assembler ses troupes. Les Milanois n'oserent lui disputer le passage de la Sesia, celui du Tanare fut le plus contesté. La ville de Novi qu'il falloit forcer auparavant, se défendit avec beaucoup de vigueur ; quatre vingt-dix pieces de gros canons réduisirent en poudre ses remparts, & les François prirent cette place le cinquiéme jour du siege, avant qu'elle eut pensé à capituler. Ils y entrerent l'épée à la main ; on fit passer la garnison & la bourgeoisie au fil de l'épée, & le feu consuma ce qui avoit échappé à la licence des vainqueurs. Cinq ou six autres villes intimidées par ce traitement implorerent la clemence du roi. Valence fut livrée par Raffagnino pour vingt mille écus qu'on lui donna. Pallavicini gagné de même rendit Tortone ; Alexandrie dans laquelle Galeas s'étoit enfermé ne tint pas long-tems, les François s'en rendirent maîtres par un artifice que leur suggera Cajazzo frere de Galeas. Enfin tout le païs qui devoit appartenir à la république de Venise, Cremone, Giaradadda, Lodi, & d'autres, ne couterent à conquerir que cinq ou six jours de marche.

La rapidité surprenante de ces conquêtes étonna le duc de Milan. Plus consterné que ses sujets, & ne se sentant ni assez de forces, ni assez de courage pour s'y opposer, il résolut de quitter la campagne & de se renfermer dans sa ville capitale. Elle étoit munie de tout ce qui étoit necessaire pour se bien défendre: Ludovic ne pouvoit choisir une plus sûre retraite; mais c'est le sort des princes qui se sont attiré la haine de leurs sujets, de n'en point trouver d'assurée. Antoine Landriano principal trésorier du duc, fut assassiné en sortant du palais. C'en fut assez pour faire croire à Ludovic qu'on en vouloit à lui-même, & que s'il ne sortoit promptement de Milan, il couroit risque d'être livré aux François. Le soulevement d'une partie de ses états augmentant sa crainte, il ne pensa plus qu'à se retirer. Il résolut de passer en Allemagne & en Suisse, pour implorer le secours de ces nations; mais avant que de partir il voulut pourvoir à la conservation du château de Milan, si fort & si bien muni, qu'il esperoit le pouvoir venir secourir avant que les François s'en fussent rendus maîtres. Le cardinal Ascagne son frere lui en demandoit le gouvernement, & il ne le pouvoit confier à un sujet qui lui fût plus fidele; mais par un effet de sa mauvaise politique, il préfera un de ses favoris nommé Bernardin de Corté, jeune homme sans experience & sans courage. Pour consoler son frere, il lui témoigna qu'il ne pouvoit pas se passer de ses conseils, & le conjura les larmes aux yeux de se charger de conduire en Allemagne ce qu'il avoit de plus prétieux.

An. 1499.

LII. Le duc de Milan se retire en Allemagne.

Mariana, lib. 27. n. 19.

Il vouloit parler de sa femme, & de ses deux fils Maximilien & François. Il envoïa avec eux quinze

AN. 1499. cent mille écus d'or en especes, & pour une aussi grande somme en meubles & en bijoux. La princesse Isabelle d'Arragon qui avoit épousé Jean Galeas fut laissée à Milan avec son fils âgé de neuf à dix ans; Ludovic lui transporta le duché de Bari & la principauté de Rossano, qui lui avoient été donnez pour récompense d'avoir rétabli la maison d'Arragon sur le thrône de Naples. Il sortit ensuite de Milan avec une escorte considerable commandée par Galeas de San-Severino son gendre & par Louis Malvesi, & accompagné du cardinal d'Est. La premiere personne qu'il rencontra fut Cajazzo, qui offensé de ce que le duc avoit donné le principal commandement à Galeas qui n'étoit que son frere cadet, l'avoit trahi, & avoit fait en secret son accommodement avec les François à qui il avoit procuré la prise d'Alexandrie. Il avoit prétendu se justifier sur la reddition de cette place, & se croïant quitte de toutes les obligations qu'il avoit à Ludovic Sforce, il se mit à le poursuivre avec la cavalerie Françoise; peu s'en fallut qu'il ne l'enlevât au passage de la Valteline. Le duc de Milan se sauva à Inspruk.

LIII. Les François entrent dans Milan, dont on leur livre le château.

Les Milanois ainsi abandonnez de leur duc, ouvrirent les portes de leur ville aux François, qui ne penserent plus qu'à investir le château, ils n'eurent pas beaucoup de peine à s'en rendre maîtres. Bernardin de Corté qui en étoit gouverneur gagné par le comte Philippin de Fiesque qui avoit trouvé le moïen d'y entrer, ne fut point à l'épreuve des belles promesses qu'on lui fit, & livra la place le douziéme jour du blocus. Mais confus de sa trahison & de sa perfidie, il en mourut dix jours après.

Pendant que les troupes de la république de Venise faisoient

faiſoient la guerre avec tant de ſuccès dans le Milanez ; le Baſſa Scender envoïé par Bajazet avec une armée conſiderable, penetra dans les provinces d'Iſtrie, de Dalmatie & du Frioul, déſola tout le plat païs, fit eſclaves toutes les perſonnes qui tomberent entre ſes mains, les mena ſur lès frontieres de la Boſnie, d'où il envoïa à Conſtantinople ceux dont il eſperoit tirer rançon, & fit aſſommer les autres. Comme le provediteur André Zani n'avoit pas emploïé les troupes de la république par crainte, ou par foibleſſe, pour s'oppoſer à ces déſordres, on lui fit ſon procès, & il fut declaré infame. Les Turcs voïant ſi peu de réſiſtance dans l'état de Terre-ferme, équiperent une flotte pour conquerir les iſles. Les Veniticns leur en oppoſerent une autre. Mais Grimani qui la commandoit aïant quatre-vingt-dix ans, n'oſa pas hazarder la bataille, laiſſa paſſer les Turcs, & prendre impunément la route de Lépante. On dégrada ce chef, & l'on mit en ſa place Melchior Treviſano. Celui-ci alla attaquer la flotte Ottomane, qui voïant qu'elle avoit du deſſous, mit le feu à quatre de ſes galeres pour ne pas tomber entre les mains des chrétiens, & comme les Turcs étoient diſpoſez à brûler de même les autres, l'armée Venitienne fit ceſſer le combat & s'alla preſenter devant Lépante qui ſe rendit d'abord.

AN. 1499.

LIV. Les Turcs ravagent l'Iſtrie, la Dalmatie & le Frioul.

Burchard, lib. 3. Sabellic. Enn. 10. c. 9. Ferron in Ludovic. XII. Surita to. 5. l. 3. Guicciard. lib. 4.

Le roi de France n'arriva à Milan qu'après la reddition du château, & le ſixiéme d'Octobre il y fit ſon entrée en habit ducal. Il ſéjourna près de trois mois dans le païs. Les acclamations & la joïe qui éclaterent parmi les habitans, engagerent le roi à les traiter avec beaucoup de bonté & de douceur. Le cardinal d'Amboiſe & le chancelier de Rochefort conſeil-

LV. Le roi de France fait ſon entrée à Milan.

Mariana, lib. 27. n. 10.

AN. 1499. lerent à sa majesté de les décharger de tous les impôts extraordinaires que le duc de Milan leur avoit imposez, & même de la moitié des ordinaires. Louis XII. le fit avec joïe, sa liberalité n'en demeura pas-là, il n'épargna pas le domaine ducal qui jusqu'alors avoit été inalienable; il récompensa la faction des Guelphes qui avoit toûjours bien servi la France. Trivulce eut pour sa part la seigneurie de Vigevano, & d'autres terres considerables. Theodoric son cousin germain fut pourvû de celle de Marignan. Il rétablit les privileges de la noblesse & de l'état ecclesiastique, & fit restituer aux habitans les biens dont ils avoient été injustement dépoüillez; défendant d'inquieter personne de ceux qui avoient eu part au gouvernement precedent & aux bonnes graces de Ludovic. Trivulce peu de tems après fut fait gouverneur de Milan en la place du seigneur de la Trimoüille qui eut d'abord ce gouvernement & qui s'en démit. Trois mois après Genes ouvrit ses portes au vainqueur, sans oser seulement se mettre en défense, & tout ce qui restoit de villes dans le Milanez suivit bien-tôt l'exemple de la capitale.

Hist. de Louis XII. par Saint-Gelais.

Aug. Justin. l. 5.

LVI. Traité entre le roi de France & les Florentins.

Belcar. lib. 8.

Guicciardin. l. 4.

Tous les princes d'Italie, excepté Frederic roi de Naples, vinrent en personnes féliciter le roi d'un si heureux succès; & ceux qui n'oserent se presenter devant sa majesté, lui rendirent leurs respects par députez. Les Florentins lui en envoïerent cinq. Le roi qui avoit besoin d'eux pour ajoûter au duché de Milan la couronne de Naples, dont il méditoit la conquête, & dont il ne pouvoit s'assurer qu'aux dépens de la république de Pise; conclut avec eux un traité, aux conditions qu'on leur remettroit la république de Pise; qu'on leur fourniroit des troupes pour s'en

rendre maîtres, & qu'eux réciproquement, si le roi entreprenoit la conquête de Naples, s'engageroient à le secourir, en lui donnant pour cette expedition cinquante mille écus d'or pour la solde de cinq mille Suisses durant trois mois, outre les trente-cinq mille que les marchands de Florence avoient promis par écrit au duc de Milan. AN. 1499.

LVII. Le roi donne des troupes au duc de Valentinois.

Le pape ne manqua pas aussi de féliciter le roi sur ses conquêtes. Mais conjointement avec le duc de Valentinois son fils, il somma sa majesté d'accomplir sa parole, & de leur donner les troupes qu'elle leur avoit promises par le dernier traité. Louis XII. ne pouvant s'en dédire, les fit partir pour la Romagne, sous la conduite d'Yves d'Alegre le plus sage & le plus experimenté de ses officiers generaux. Ces troupes étoient au nombre de six à sept mille hommes. Le pape y joignit tous les vieux soldats de l'état ecclesiastique; & le duc de Valentinois obtint du roi de Navarre son beau-frere que les plus déterminez Gascons & Basques s'enrôlassent sous ses étendars; ce qui rendoit l'armée du pape plus considerable qu'on ne l'avoit vûë depuis long-tems. L'on commença par Forli où étoit Catherine Sforce sœur du duc de Milan, mariée à Jerôme Riario seigneur de cette ville. Elle se défendit avec une valeur au-dessus de son sexe; elle ne se coucha point durant les six semaines que dura le siege & ne se dispensa d'aucune des fonctions militaires; mais à la fin il fallut ceder. Le duc de Valentinois fit donner l'assaut, & ses troupes entrerent de tous les côtez en même tems dans la ville, où elles passerent sur le ventre à la garnison, & tuerent sans aucune distinction tout ce qui parut devant elles.

Catherine Sforce après avoir cherché la mort inu-

AN. 1499.

LVIII. Catherine Sforce perd Forli, & est faite prisonniere.

Burchard. lib. 3.

Petr. Delphin, l. 6. epist. 22.

tilement, se mit en devoir d'entrer dans la citadelle avec une vingtaine de soldats qui lui restoient seuls, de deux mille cinq cent qu'elle avoit eu au commencement du siege. Mais on la poursuivit de si près que ses ennemis entrerent avec elle dans la forteresse, se saisirent de sa personne, & lui sauverent la vie malgré elle. Le duc de Valentinois l'envoïa à Rome, & le pape la fit enfermer dans le château Saint-Ange, où elle auroit fini ses jours accablée de chagrins, si elle n'eut inspiré au plus brave de ses ennemis le desir de se rendre son liberateur.

LIX. D'Alegre obtient la liberté de Catherine Sforce.

D'Alegre avoit été témoin de sa valeur, il l'avoit même éprouvée, & ne l'avoit pas moins estimée; il avoit sur-tout admiré ses fatigues & sa constance à visiter les travaux jour & nuit; il s'étoit proposé de la sauver & ne l'avoit pû, parce qu'avant qu'il entrât dans la citadelle de Forli, le duc de Valentinois l'avoit déja envoïée à Rome. Mais cela ne l'empêcha pas de solliciter sa liberté en des termes qui marquoient assez qu'un refus l'offenseroit. Le pape & le duc de Valentinois qui étoient trop contens de lui pour le désobliger, lui accorderent sa demande, & Catherine fut renvoïée à Florence auprès de ses enfans.

LX. Le roi part de Milan pour retourner en France.

Mariana, lib. 27. n. 21.

Sabellic. Enn. 10. lib. 9.

Ferron. lib. 3.

Guicciardin. l. 4.

Dès que Louis XII. eut si heureusement executé l'entreprise de Milan, il pensa à la conquête de Naples. Alexandre VI. qui avoit aussi ses vûës particulieres, & qui ne cherchoit qu'à satisfaire son ressentiment & son ambition, animoit secretement sa majesté à cette expedition, & la flattoit d'une victoire encore plus prompte que celle du Milanez. Cependant comme la saison étoit avancée; le roi avant que de s'engager voulut retourner dans son roïaume, soit pour donner à ses troupes le tems de se reposer, soit

pour en ramener de nouvelles. Il envoïa pour gouverneur à Genes Philippe de Cleves, seigneur de Ravestein Allemand, & Trivulce à Milan. Il confia les autres places de ces deux états à divers capitaines, dont il connoissoit la fidelité & la valeur; & partit de Milan au commencement de Decembre, emmenant avec lui François Sforce fils de Jean Galeas Sforce, le veritable duc de Milan, lequel avoit été injustement dépoüillé par l'ambitieux Ludovic, qui se voïoit lui-même chassé à son tour. AN. 1499.

LXI. Les rois catholiques vont à Grenade.

Mariana, lib. 27. c. 5.

En Espagne le comte de Tendilla gouverneur de Grenade, aïant mandé à la cour, que les Maures des montagnes songeoient à se révolter; & que si l'on n'y donnoit ordre de bonne heure, leur révolte entraîneroit infailliblement celle de tout le roïaume de Grenade; leurs majestez catholiques résolurent d'y aller; mais elles prirent differens chemins, afin que les Maures gens fort ombrageux, ne crussent pas que ce voïage tendît à leur faire la guerre. On se servit du prétexte de faire prendre l'air de Grenade, qui est fort sain, au jeune prince Michel, dont la santé étoit très-foible. La reine Isabelle partit la premiere, chargée de la conduite de ce jeune prince, & le roi suivit quelque tems après. A leur arrivée, l'on introduisit quatre à cinq mille hommes de bonnes troupes dans Grenade; ce qui déconcerta tellement les Maures, que les plus considerables d'entr'eux prirent la fuite & passerent la mer. La reine logea dans l'Alhambra, le roi demeura dans la ville, & convoqua les prêtres & les moines des Maures, qu'il renvoïa tous à l'archevêque de Tolede, qui étoit du voïage, afin qu'ils fussent amplement instruits des desseins de leurs majestez catholiques.

AN. 1499.

LXII.

L'archevêque de Tolede propose aux Maures d'embrasser la religion chrétienne.

Mariana, ibid. c. 5.

Gomez de vita Ximen. lib. 2.

Surita to. 5. l. 3. cap. 44.

L'archevêque de Tolede chez lequel ils furent conduits, les reçut avec beaucoup d'honneur ; mais après leur avoir dit que le roi & la reine avoient été exactement informez de tout ce qu'on avoit fait dans les montagnes pour porter les peuples à la révolte ; il ajoûta, qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils ne promissent d'emploïer tous leurs soins pour porter les habitans de Grenade à embrasser la religion chrétienne, & qu'ils n'en donnassent l'exemple en l'embrassant eux-mêmes les premiers, puisque cela dépendoit d'eux ; qu'ainsi ils n'avoient qu'à choisir ou la mort, ou la religion du prince. Les Moratites & les Alfaquis (c'est ainsi que les Maures appelloient leurs prêtres & leurs moines) furent consternez de cette proposition ; ils protesterent de leur innocence & promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié ; le roi & la reine leur firent present de vestes & de rubans de couleur de feu ; on prit les mesures necessaires pour travailler à la conversion de ces infideles. L'archevêque de Tolede se joignit à celui de Grenade pour agir de concert ensemble ; & le nombre de ceux qui recevoient le baptême devint si grand qu'on fut obligé d'omettre les ceremonies.

Après ces heureux succès, leurs majestez catholiques partirent pour Seville ; mais aussi-tôt après leur départ les troubles recommencerent, & l'on insulta publiquement aux nouveaux chrétiens. L'archevêque de Tolede qui étoit resté à Grenade, usa de toute son autorité pour appaiser ces désordres, il fit publier une ordonnance par laquelle il étoit défendu sous peine de punition corporelle de faire des assemblées, de parler mal de la religion chrétienne, & d'offenser de paroles & d'actions ceux des habitans qui l'au-

roient embraſſée. Et pour couper court à la révolte, il s'en prit à un prince Maure nommé Zegri qu'il ſoupçonna d'y avoir part, quoiqu'on n'en eut aucune preuve ; il le fit arrêter, quoiqu'il fut d'une grande naiſſance & qu'il eut beaucoup de crédit parmi les Maures ; il lui fit dire que dans la conjoncture preſente on ne pouvoit ſe fier à lui tant qu'il ſeroit Mahometan, qu'ainſi il devoit ſe réſoudre ou à ſe faire chrétien, ou à perdre pour toûjours ſa liberté ; & ſur le refus que fit Zegri, on redoubla ſes gardes, & on le traita ſi rudement qu'il craignit que des menaces on n'en vînt aux effets, & il commença à écouter ceux qu'on lui avoit envoïez pour l'inſtruire ; l'archevêque voulut bien s'en donner la peine lui-même, & le ſçut ſi bien gagner, qu'il reçut le baptême des mains du prélat, & ſe fit appeller Ferdinand Gonſalve, pour faire honneur au grand capitaine Gonſalve de Cordoüe avec lequel il étoit lié d'une amitié fort étroite depuis la priſe de Grenade. Zegri devint dans la ſuite un chrétien des plus zelez, & perſonne ne travailla plus efficacement que lui à la converſion des Maures. Son exemple attira les plus diſtinguez ; & Gomez dit, qu'on brûla plus de cinq mille volumes de l'Alcoran.

AN. 1499.

LXIII. Il convertit & baptiſe un prince Maure nommé Zegri.

Alvar. Gomez, lib. 2.

Raynald. ad ann. 1499 n. 5.

Cette conduite ne ſervit qu'à irriter les autres Maures qui ne s'étoient pas convertis, & qui regardoient l'Alcoran brûlé comme le plus grand attentat qu'on pût faire à leur religion. Ceux de l'Albaïzin, où il y avoit plus de cinq mille maiſons, ſe ſouleverent, prirent les armes, tuerent deux eſtafiers de l'archevêque de Tolede, crierent en tumulte au milieu de Grenade : Liberté, vive Mahomet. Comme des furieux, ils barricaderent les ruës, ils les fortifie-

LXIV. Soulevement à Grenade.

Mariana, lib. 27. n. 25.

Alvar. Gomez, lib. 2.

rent & s'y retrancherent; ils environnerent un soir le palais du prélat & voulurent l'y forcer, résolus de l'égorger & de venger dans son sang l'insulte faite à Mahomet. Le peuple de Grenade se joignant à celui de l'Albaïzin, en moins de deux heures il y eut plus de cent mille hommes sous les armes. Dès que le jour parut, le comte de Tendilla qui commandoit les troupes dans le roïaume, & qui étoit gouverneur particulier de l'Alhambra, fit aussi-tôt entrer des soldats dans la ville, pour tenir les nouveaux chrétiens & les Maures également dans le respect; comme les révoltez n'avoient point de chef, & qu'il n'y avoit point d'ordre parmi eux; l'autorité du comte & ses menaces dissiperent la sédition, & les remontrances de Zegri au peuple firent que peu à peu chacun se retira.

AN. 1499.

LXV. On prévient le roi catholique contre l'archevêque de Tolede.

On écrivit aussi-tôt à leurs majestez catholiques pour leur donner avis du danger où Grenade s'étoit trouvée par la révolte des Maures. Comme l'archevêque de Tolede avoit beaucoup d'ennemis, il crut devoir prévenir les relations désavantageuses qu'on pourroit envoïer à la cour; il dépêcha à la reine un négre le meilleur piéton qu'il y eut en ce tems-là, & qui fit le premier jour jusqu'à trente lieuës; mais aïant trouvé le vin bon la seconde journée, il en prit tant & si souvent qu'il s'enyvra, & qu'au lieu de deux jours qu'il lui falloit pour arriver à Seville, il en mit cinq & ne rendit ses lettres que le sixiéme. Ce que l'archevêque avoit prévû, arriva; il fut prévenu, les lettres de ses ennemis arriverent à Seville avant les siennes; on l'y faisoit passer pour l'unique cause de la sédition, on l'y dépeignoit comme un homme cruel qui aïant forcé les Maures par des rigueurs ex-

cessives

cessives à recevoir le baptême les avoit réduits au désespoir. Le roi qui n'aimoit pas le prélat depuis qu'il avoit été nommé à l'archevêché de Tolede au préjudice d'Alphonse d'Arragon son fils naturel, se servit de cette occasion pour faire à la reine des reproches assez vifs & assez piquans; cette princesse ne sçavoit qu'y répondre pour excuser le prélat qu'elle protegeoit.

AN. 1499.

LXVI.
Il se disculpe & oblige les Maures à se faire chrétiens.

Mariana lib. 27.

Elle écrivit à l'archevêque des lettres pleines de reproches, où elle se plaignoit en particulier de sa negligence, & du peu de soin qu'il avoit de l'informer des affaires de Grenade. Et sur ces entrefaites le courier chargé des lettres de Ximenés arriva. Mais le prélat ne jugea pas après les mauvaises impressions que l'on venoit de donner de sa conduite, que cette démarche fut suffisante pour le disculper. Il dépêcha presque sur le champ François Ruyz Cordelier, son compagnon, pour rendre à leurs majestez un compte exact & détaillé de tout ce qui s'étoit passé dans le soulevement des Maures, & pour dissiper la calomnie de ses ennemis. Ruyz s'acquitta de sa commission avec succès, & l'archevêque fut pleinement justifié. Le roi pour prévenir de semblables désordres, envoïa un commissaire sur les lieux pour faire des informations & punir les plus coupables. Mais en même tems il fit publier une amnistie generale pour tous ceux qui embrasseroient de bonne foi la religion chrétienne & recevroient le baptême. Le commissaire en fit pendre quelques-uns des plus mutins & en fit mettre d'autres aux fers. Ils demanderent bientôt à être chrétiens, pour obtenir leur liberté. La plûpart des Maures de l'Albaïzin suivirent leur exemple; & les uns & les autres entraînerent presque tous

AN. 1499.

ceux des autres quartiers. Il y en eut jusqu'à cinquante mille qui reçurent le baptême, & leurs mosquées furent changées en églises. Mais il est difficile de dissimuler & de se contrefaire long-tems, le soulevement reprit de nouvelles forces l'année suivante, & fut presque en même-tems appaisé, comme on le dira.

LXVII.
L'archevêque de Tolede pense à établir une université à Alcala.

Mariana lib. 27. n. 23.

L'archevêque de Tolede avant son voïage de Grenade, étoit venu à Alcala, & dès lors il avoit médité d'y établir une université sur le modele de celle de Paris, la plus celebre de toute l'Europe. Ce n'est pas que ce prélat en soit le premier fondateur, puisqu'il y avoit fait lui-même ses premieres études; mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'université, c'étoit si peu de chose en comparaison de ce qu'elle devint depuis par ses soins, ses bienfaits & les privileges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour son fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans toutes les grandes entreprises; mais dans la suite cette université est devenuë une des plus fameuses de l'Espagne. On jetta dans cette année les fondemens du principal college qu'on nomma de saint Ildephonse, & on en posa la premiere pierre le quatorziéme de Mars. Pierre Gumiel un des plus celebres architectes de son tems en donna le dessein & se chargea de la conduite de l'ouvrage.

LXVIII.
Le roi catholique propose à Louis XII de partager entr'eux le roïaume de Naples.

Mariana lib. 27. n. 23.

Les affaires d'Italie donnoient de grandes inquietudes au roi catholique. Comme la Sicile n'est séparée que d'un petit trajet de mer du roïaume de Naples, il craignoit que si le roi de France s'emparoit de celui-ci, celle-ci ne s'en trouva mal. Il exhorta donc le roi très-chrétien à la paix, & lui fit offrir de la part du roi Frederic des conditions également ho-

norables & avantageuses, pour l'engager d'abandonner l'entreprise de Naples. Mais sur le refus de sa majesté très-chrétienne, Ferdinand eut recours au premier projet de partage; & l'on convint que le pere de Frederic n'étant que bâtard du roi de Naples, le fils ne pouvoit avoir aucun droit legitime à ce roïaume; & qu'ainsi les deux rois de France & d'Espagne dont les prétentions étoient beaucoup mieux fondées, devoient s'accommoder, & réünir leurs forces pour ôter la couronne à Frederic, & partager de concert son roïaume. Le roi catholique étoit alors à Grenade, où Jeanne reine de Naples sa sœur qui avoit quitté l'Italie, vint le trouver. La princesse Marguerite d'Autriche, veuve du prince de Castille partit en même tems d'Espagne, pour se rendre en Allemagne auprès de l'empereur Maximilien son pere, elle prit la route de France.

AN. 1499.

LXIX. Frederic menace d'attirer les Turcs en Italie, si on l'attaque.

Ferdinand se servant de cette occasion envoïa en France un des gentilshommes de sa chambre, qui de concert avec Jean-Michel de Gralla son ambassadeur ordinaire auprès de Louis XII. fut chargé de proposer à ce prince le projet de la conquête & du partage du roïaume de Naples. Le cardinal d'Amboise approuvoit assez les propositions des Espagnols. Le seigneur de Clerieux flatté de la promesse qu'on lui faisoit du marquisat de Crotone dans la Calabre, paroissoit aussi de même sentiment. C'étoit après le cardinal celui qui avoit le plus de part aux bonnes graces du roi. Les affaires étoient assez avancées, & l'on se flattoit d'un heureux succès; lorsque Frederic qui fut informé par des avis secrets de ce qui se tramoit contre lui en France, declara que si on l'attaquoit, il appelleroit les Turcs à son secours, & leur

AN. 1499. donneroit entrée en Italie. Ces menaces ne laisserent pas d'allarmer les deux rois, & encore plus les princes d'Italie. D'un autre côté le même Frederic tenta de s'accommoder avec le pape ; il offrit de ceder au duc de Valentinois la principauté de Theano & le duché de Sessa qui avoient autrefois appartenu au duc de Gandie son frere, & de lui donner encore une somme considerable d'argent. Il promit aussi d'abandonner les principautez de Salerne & San-Severino à dom Alphonse d'Arragon son neveu & gendre de sa sainteté. Tel est le caractere de la crainte ; on est liberal dans le péril, mais dès qu'il est passé, on révoque tout ce que la peur avoit arraché Le pape auroit accepté ces propositions, si le duc de Valentinois ne lui eut écrit que cette negociation n'étoit point du tout approuvée par le roi de France, ce qui obligea sa sainteté de la rompre.

LXX. Mort de Marcile Ficin.

Marcile Ficin mourut cette année à Correge proche Florence. Il étoit né à Florence le dix neuviéme d'Octobre 1433. Laurent de Medicis prince de Florence qui aimoit beaucoup les lettres, le fit étudier & lui donna les meilleurs maîtres. Ficin se rendit habile dans presque toutes les sciences, sur-tout dans la théologie & la medecine. Il acquit une grande connoissance du Grec & du Latin. Laurent & Cosme de Medicis eurent beaucoup d'estime pour lui, le comblerent de leurs liberalitez, & le firent pourvoir d'un canonicat de la cathedrale de Florence. Marcile Ficin se servit de ces avantages pour se donner avec plus de soin à l'étude, elle faisoit sa principale occupation. Mais quoique revêtu du sacerdoce, il se contentoit d'être sçavant, & sembloit mépriser la pieté. Dieu le toucha par les sermons pathetiques de Jerô-

me Savonarolle, & depuis ce tems-là il ne s'occupa que des devoirs de la religion. On a de lui un grand nombre d'ouvrages ; un traité de la religion chrétienne & de la pieté, de la foi ; dix-huit livres de l'immortalité de l'ame & de la félicité éternelle ; un commentaire sur l'épitre aux Romains ; plusieurs sermons ; trois livres de la vie ; douze livres de lettres ; une apologie de Jerôme Savonarolle ; la traduction des ouvrages de Platon, &c..

AN. 1499.

LXXI. Guerre entre les Venitiens & les Turcs.

Bosius, to. 2. l. 5.

Leunclav. Pandect. Turc. 178.

La guerre entre les Venitiens & les Turcs continuoit toûjours ; ceux-ci avoient pris Lépante & Modon, villes considerables du Peloponnese, & enfin Durazzo. Mais Benoît Pazarée capitaine des Venitiens secouru de Gonsalve de Cordoüe qui commandoit la flotte Espagnole, se rendit maître de l'isle de Cefalonie dans la mer Ionienne & de Sainte-Maure sur les confins de la Macedoine. La flotte de France secourut aussi les Venitiens, qui n'en tirerent pas de grands avantages, tant par leur propre faute, que par l'impatience des François & par les furieuses tempêtes qu'ils essuyerent. Cette guerre dura deux ans. On fit la paix, à condition que la république rendroit Sainte-Maure à Bajazet. On croit que ce qui détermina principalement le sultan, fut qu'Ismaël Sophi s'étant saisi de la Perse, commançoit à se faire craindre & à se rendre redoutable aux Ottomans, qui sentirent plus d'une fois les effets de sa valeur.

LXXII. Ismaël premier Sophi de Perse.

Bizard. hist. Pers. lib. 10.

Leunclav. ant. Turc. lib. 16.

Cet Ismaël qui fut le premier Sophi de Perse étoit fils de Scheick-Haidar & de la fille d'Usum-Cassan. Etant encore fort jeune, il se retira en Hircanie chez un ami de son pere. Il ne tarda pas à montrer qu'il avoit du courage & encore plus d'ambition. Il tenta de se rendre maître de la seigneurie dont joüissoit son

AN. 1499.

Spond. hoc ann. n. 7.

Barros. Asia. dec. 1. l. 10. c. 6.

pere, & il y réussit avec l'aide de ceux qui voulurent bien courir avec lui les risques de cette entreprise. Plus hardi par ce succès, il vint à Tauris dans la haute Armenie ; comme il y trouva de la division entre les chefs, il n'eut pas de peine à s'en emparer. Il se disoit descendu d'Ali gendre de Mahomet, & donnoit une nouvelle explication à l'Alcoran; ce qui lui attira beaucoup de disciples, qui devinrent ses partisans & ses appuis. En donnant de nouveaux sens à l'Alcoran, il avoit pour but de faire des sectateurs ennemis des Turcs ; en quoi il réussit. Il se forma deux partis qui se traiterent l'un & l'autre d'heretiques. Ismaël voïant son parti considerablement grossi, tenta de se rendre maître de toute la Perse, & dès cette année il commença à en rétablir le roïaume. Il prit le nom de Sophi, qui en langue Persanne signifie de la laine, parce que le turban qui étoit la marque de sa dignité étoit de laine rouge, en quoi il differoit des Turcs, qui le portoient de laine blanche, & des Tartares Mahometans, qui en avoient de verds. Quelques-uns ont crû que le nom de Sophi étoit dérivé du Grec, & que ce prince l'avoit adopté pour se rapprocher des mages des anciens Perses, qui étoient les sages & les princes de la nation; mais cette idée est sans fondement.

LXXIII.
Le pape publie un jubilé à Rome.

Raynald. hoc ann. n. 25.

Dès le douziéme d'Avril le pape avoit publié le jubilé séculaire. Dans cette premiere bulle de publication, il suspendoit toutes les autres indulgences & étendoit les pouvoirs accordez aux prêtres pour entendre ceux qui s'adresseroient à eux pour le jubilé. Le vingtiéme de Novembre suivant, il donna une deuxiéme bulle, par laquelle il permettoit à tous les chrétiens éloignez de Rome de gagner ce jubilé,

ſans être obligez de faire le voïage, à condition qu'ils païeroient une certaine ſomme. Il prenoit pour prétexte qu'il avoit réſolu de publier une croiſade contre les Turcs, ce qui ne pouvoit ſe faire ſans dépenſe, & qu'il étoit déja convenu avec les ambaſſadeurs de divers princes, que les Hongrois, les Polonois, les Bohemiens, iroient faire la guerre aux Turcs dans la Thrace ; les François & les Eſpagnols dans la Grece ; & que lui-même avec le roi d'Angleterre, les Venitiens & les princes d'Italie, qui étoient les plus puiſſans ſur mer, iroient attaquer Conſtantinople. Qu'en conſequence de cette réſolution, il avoit envoïé des nonces dans toutes les cours, pour exhorter les ſouverains à terminer amiablement leurs querelles particulieres; afin que toutes les forces des chrétiens puſſent s'unir enſemble pour une ſi pieuſe entrepriſe.

LXXIV. Déſordres qui regnoient à Rome pendant ce jubilé.

Mariana lib. 27. n. 39.

Apud Burchard. in Diario. & Bzov. hoc ann. & ſequent.

Le jubilé fut ouvert la veille de Noël aux veſpres, il n'attira pas à Rome autant de monde qu'Alexandre l'eſperoit, à cauſe des guerres qui troubloient l'Italie. « Cependant la licence & le déreglement, dit Mariana, y regnerent plus qu'en nul « autre lieu du monde. Le crime y étoit ſur le thrô- « ne, & jamais peut-être on n'avoit vû une plus « monſtrueuſe corruption de mœurs, ſur-tout parmi « les eccleſiaſtiques, qui par la ſainteté de leur carac- « tere, auroient dû animer les autres fideles à la prati- « que de la vertu, & leur ſervir de modele. « Comme la bulle portoit que les étrangers y demeureroient quinze jours, & ceux de la ville en emploïeroient trente à viſiter les égliſes, le pape permit aux penitenciers d'abreger ce tems, & de le réduire à cinq jours pour les étrangers, & à ſept pour les Romains, en ſuppléant au reſte par des aumônes. Il le prolongea

AN. 1500.

Burchard in Alex. VI. p. 72.

Raynald. ad annum 1500. n. 9.

même dans Rome jusqu'à la fête des Rois de 1501. & pour toute l'Italie jusqu'à la Pentecôte, & chargea les Cordeliers de l'Observance, suivant les bulles qui en furent publiées, de distribuer les indulgences, & de lever les dixmes du clergé, & les taxes des cardinaux & autres prélats, pour aider les Venitiens dans la guerre qu'ils avoient à soutenir contre les Turcs. Les Juifs ne furent pas oubliez dans cette taxe.

LXXV.
Le pape pense à une croisade contre les Turcs.

Raynald. hoc anno. n. 2. & 5.

Burchard in Alex. VI. part. 2. p. 83.

Quelque zele que témoigna le pape pour exhorter les princes à se liguer contre le Turc, ses discours ne pouvoient pas produire de grands effets. Il étoit trop connu dans toute la chrétienté, pour qu'on pût se persuader qu'il agît par un motif de religion & de zele pour la gloire de Dieu. On voïoit bien que l'unique but de cette croisade étoit d'amasser de l'argent par des contributions volontaires, tant des peuples que des souverains. Il ne laissa pas d'appeller tous les ambassadeurs qui étoient à Rome, dans un consistoire qu'il tint le Mercredi onziéme de Mars 1500. Le pape leur exposa le danger qui menaçoit la religion chrétienne, & leur dit, que dès le mois d'Octobre de l'année précedente, il avoit écrit aux rois & aux princes pour contribuer à une œuvre si pieuse. Un des ambassadeurs lui répondit, qu'il falloit auparavant penser à établir une paix solide & constante entre les princes chrétiens, & qu'ensuite on travailleroit à arrêter les progrès du Turc. Un autre ajoûta, que cette guerre ne regardoit que les Venitiens en particulier, & que c'étoit pour eux que le pape s'interessoit. Alexandre comprit aisément ce que ces réponses signifioient; & comme les princes en firent à peu près de semblables aux nonces qui leur furent envoïez, la croisade n'eut aucun effet.

Mais

Mais comme sous prétexte de cette guerre, il avoit donné un decret par lequel il imposoit une taxe sur le clergé de France, sans le consulter auparavant, l'université de Paris en interjetta appel au futur concile. Comme Alexandre se sentoit appuïé du cardinal d'Amboise & de plusieurs autres prélats qui avoient du crédit en cour, il crut qu'il pouvoit agir d'autorité. Ainsi sans s'arrêter à l'appel de l'université, il prétendit lever les impôts qu'il demandoit & fulmina des censures contre ceux qui refuseroient de les païer. Le chapitre de l'église de Paris ne voulant rien faire en cette occasion qui fût contre les regles, consulta la faculté de théologie sur ce qu'il falloit penser de ces censures. La faculté s'assembla aux Mathurins à son ordinaire pour examiner les propositions qui lui avoient été presentées; & après cet examen elle fit ses réponses, que je raporterai en son lieu.

AN. 1500.

LXXVI.
Le chapitre de Notre-Dame consulte la faculté de théologie sur les censures du pape.

Ces oppositions des François n'empêcherent pas le souverain pontife de faire agir ses nonces auprès des autres princes. Il envoïa en Angleterre un Espagnol nommé Gaspard Pons qu'il chargea de la bulle du jubilé, & lui donna ordre de marquer à Henri VII. combien il souhaitoit qu'il s'unît à lui dans le dessein qu'il avoit de faire la guerre aux Turcs. Henri ne voulant point faire paroître qu'il désaprouvât ce projet, répondit au nonce, qu'il n'y avoit point de prince dans toute la chrétienté qui eût plus de zele que lui pour l'heureux succès de cette entreprise. Que néanmoins comme ses états se trouvoient dans un grand éloignement de Constantinople, qu'il n'avoit point de galeres, & que ses matelots ne connoissoient pas assez bien la mer Mediterranée; il jugeoit plus convenable que les rois de France & d'Espagne ac-

LXXVII.
Le pape prie le roi d'Angleterre d'entrer dans le dessein de la croisade.

AN. 1500. compagnassent sa sainteté. Que par-là, outre que l'expedition seroit plûtôt prête, on éviteroit la jalousie qui naîtroit infailliblement entre ces deux monarques, s'ils marchoient ensemble sans avoir personnes au-dessus d'eux. Que quant à lui, il contribueroit volontiers de troupes & d'argent, & que si les rois d'Espagne & de France refusoient d'accompagner le pape, il vouloit bien aller lui-même commander sous lui; pourvû premierement, que tous les differends entre les princes chrétiens fussent assoupis & terminez; que pour ce qui regardoit ce dernier point on ne trouveroit aucun obstacle de sa part, puisqu'il étoit en paix avec tout le monde. Enfin il demanda qu'on mît entre ses mains quelque bonne place sur la côte d'Italie pour lui servir de retraite en cas de besoin. Le pape ne trouva pas à propos de repliquer rien à cette réponse, & les autres princes en firent à peu près de semblables.

LXXVIII. Troubles dans le Milanez après le départ de Louis XII.

Louis XII. étoit trop occupé de ses projets pour songer à aller porter la guerre en Orient. La conquête du roïaume de Naples avoit quelque chose de plus flatteur pour lui, & son autorité qui n'étoit pas encore assez fortement établie dans le duché de Milan, demandoit toute son attention. Mais c'est à quoi il semble qu'on ne pensa pas assez sérieusement. L'inconstance des Milanois avoit besoin d'être fixée; la précipitation avec laquelle ils avoient abandonné Ludovic à son mauvais sort devoit faire craindre aux François une révolution toute semblable, & le seul moïen de la prévenir étoit de les traiter avec douceur. La presence du prince y étoit sur-tout fort necessaire, & les Milanois s'en étoient flattez. Le prompt départ de Louis XII. pour la France leur déplut; leurs

soupçons augmenterent par le rappel des troupes que d'Alegre commandoit dans l'armée du duc de Valentinois. Ils crurent qu'on ne les faisoit approcher que pour faciliter le rétablissement des impôts, & comme le roi ne tiroit plus rien du domaine, ils se persuaderent aisément qu'on alloit les surcharger. L'on avoit eu la mauvaise politique de ne distribuer les honneurs & les emplois qu'à ceux de la faction des Guelphes, sans songer que ceux du parti des Gibelins qu'on negligeoit, étoient les plus aimez du peuple, les plus puissans & les plus nombreux. Trivulce que le roi avoit laissé pour gouverner en son absence auroit pû assoupir dans leur naissance tous ces prétextes de mécontentement; mais c'étoit un esprit fier, hautain, violent, dédaigneux & vindicatif, plus propre à aliener les esprits, qu'à les concilier. On cabala contre lui, on le mit en mauvaise intelligence avec les troupes Françoises; on lui suscita tant d'ennemis qu'il en fut lui-même effraïé. Insensiblement la révolte alla si loin, que dans toutes les villes du Milanois, à peine se trouvoit-il quelqu'un qui demeurât fidele à la France, tout aspiroit à voir rétabli l'ancien gouvernement, & sans que Ludovic en sçut rien les peuples qui lui avoient paru si opposez, lui préparoient son rétablissement.

LXXIX. Ludovic Sforce rentre dans le duché de Milan avec des troupes.

Il avoit été très-bien reçu à la cour de l'empereur Maximilien, qui lui avoit promis avec serment de marcher lui-même à son secours avec ses forces. Il avoit levé des troupes dans les cantons Suisses, au nombre de huit mille hommes conjointement avec son frere Ascagne, outre cinq cent hommes d'armes du comté de Bourgogne; & il étoit arrivé avec eux & la cavalerie Allemande sur la frontiere du duché

AN. 1500.

de Milan au commencement du printems de cette année, avant que Trivulce en fut averti. Celui-ci au premier avis du retour du duc, tâcha de se mettre en état de lui tenir tête & de l'obliger à se retirer. Mais la bourgeoisie de Milan lui declara, qu'elle ne souhaitoit rien tant que le retour de Ludovic leur duc; & dans la revûë qu'on fit des troupes Françoises, Trivulce les trouva beaucoup diminuées par la désertion des jeunes soldats, qui lassez de ne rien faire, s'étoient dérobez de Milan, afin de suivre leurs compagnons dans l'expedition de la Romagne & de Pise. Il retint donc avec lui dans la ville une partie de ses gens, & sur l'avis que Ludovic s'approchoit de Côme à grands pas, & qu'il avoit déja embarqué une partie de ses troupes sur le lac, il jetta promptement l'autre partie de ses troupes dans cette ville qui étoit dégarnie de monde, & dont la conservation étoit d'une extréme importance pour celle de l'état.

LXXX. Côme, Milan & la plûpart des autres places se déclarent en sa faveur.

Le comte de Ligny qui conduisoit ces dernieres troupes de Trivulce, marcha avec tant de diligence qu'il entra dans Côme avant que Ludovic y fut arrivé. Il laissa ensuite approcher les barques ennemies, & fit tirer sur elles si à propos, qu'il y eut plusieurs soldats de tuez, & que la barque où étoit le cardinal Ascagne coula à fonds, avec un grand danger de sa vie. Mais les affaires des François n'en allerent pas mieux, parce que la faction des Gibelins dominoit parmi les bourgeois de Côme qui par là favorisoient Ludovic; ensorte que Ligny informé par des avis secrets qu'on vouloit se saisir de lui & le livrer au duc, abandonna cette ville & vint joindre Trivulce. Il en sortit avec ses gens sous prétexte d'aller reconnoître les ennemis; mais il ne put entrer dans Milan, parce qu'il

trouva le plat païs soulevé contre les François; & la bourgeoisie de Côme ne le vît pas plûtôt sorti, qu'elle reçut Ludovic. Les Milanois au premier avis qu'ils en reçurent exciterent une sédition generale, qui obligea Trivulce à s'aller loger sous le canon du château, pendant qu'il y faisoit entrer son infanterie, & aïant donné ses ordres pour le défendre, il prit avec sa cavalerie la route de Pavie. Les Gibelins le poursuivirent, & s'arrêterent sur les bords du Tesin. AN. 1500.

Trivulce échappé d'un si grand danger se vit réduit à conserver deux places seules du duché de Milan, Novarre & Mortare. Il se renferma dans la premiere; & le duc de Milan informé du soulevement de la ville capitale, y accourut, & y fut reçu avec beaucoup de joïe. Les Italiens s'enrollerent sous ses enseignes en si grand nombre, que son armée en moins de huit jours augmenta de la moitié. Il assiegea le château de Milan, & n'esperant pas le prendre autrement que par famine, il laissa le cardinal son frere avec le tiers de ses gens dans les lignes, & marcha avec le reste vers Pavie, où il fut reçu d'abord, de même que dans Vigevano. Ces heureux succès l'encouragerent à mettre le siege devant Novarre, qu'il pressa si vivement qu'elle fut obligée de capituler. Le chevalier Bayard qui commandoit dans la citadelle ne voulut point être compris dans la capitulation; & la garnison de la ville fut conduite jusques sur la frontiere de Piémont avec bonne escorte.

LXXXI. Suite des conquêtes de Ludovic Sforce.

Le comte de Ligny avoit joint Trivulce dans Mortare, mais ils n'y pouvoient subsister parce qu'ils y manquoient de tout; & si Ludovic eut quitté le siege de Novarre pour y venir, rien n'auroit retardé le recouvrement de tout le duché de Milan; mais il

AN. 1500. s'obstina à vouloir continuer le siege de cette premiere place, & ce qui l'y détermina, fut qu'il reçut la nouvelle que la ville de Parme s'étoit declarée en sa faveur. Plaisance & Lodi auroient fait la même chose, si les Venitiens n'avoient eu soin d'y mettre de fortes garnisons; la ville d'Alexandrie refusa de se soumettre. Ce fut sur ces entrefaites que d'Alegre qui avoit quitté le duc de Valentinois joignit Trivulce, & qu'il reprit Tortone par le conseil des Guelphes. Mais les Suisses de son infanterie n'étant point païez, pillerent la ville, ce que d'Alegre ne put jamais empêcher. Toute l'Italie étoit en suspens sur l'évenement de Novarre. La ville s'étoit renduë, & la garnison en étoit sortie le vingt-deuxiéme de Mars; mais la citadelle tenoit toûjours pour les François; & Ludovic Sforce en pressoit le siege autant qu'il pouvoit. Mais voici ce qui sauva le duché de Milan & le conserva au roi de France.

LXXXII. Le roi de France envoïe une armée dans le Milanez.

L'empereur Maximilien armoit puissamment pour s'opposer aux progrès de Louis XII. & celui-ci de son côté faisoit la même chose contre Maximilien. Il étoit sur le point de prendre la route de Champagne, lorsqu'il apprit que sa majesté imperiale avoit suspendu ses levées, que le duc de Milan s'étoit presque rétabli par lui-même, & qu'il ne tenoit plus qu'à la citadelle de Novarre que ce duc ne fût maître de tout le duché. Comme le mauvais état des affaires de France ne venoit que de la mésintelligence qui étoit entre Trivulce & les officiers generaux & l'armée Françoise; le roi chercha un homme de confiance à qui il put donner le commandement de l'armée. Le cardinal d'Amboise s'offrit; mais comme il n'entendoit pas la guerre, on lui donna pour general Louis

de la Trimoüille. Ainsi les troupes Françoises distribuées dans chaque province, prirent en toute diligence la route du Dauphiné ; & dès le sixiéme d'Avril dix-mille Suisses conduits par le bailli de Dijon, six mille hommes d'infanterie Françoise, & quinze cens hommes d'armes avec leurs archers à cheval parurent à la vûë de Mortare. Le cardinal & la Trimoüille avoient pris les devans, & trouverent en arrivant Trivulce non seulement broüillé avec Ligny; mais encore avec d'Aubigny.

LXXXIII. Les Suisses de l'armée de Ludovic se révoltent contre lui.

Le duc de Milan informé de l'approche & du nombre des François, s'attacha plus fortement à la prise de la citadelle de Novarre dans laquelle commandoit Bayard. Le cardinal d'Amboise & la Trimoüille marcherent aussi-tôt vers cette place, comme pour faire lever le siege du château ; mais leur presence auroit peut-être été fort inutile, sans un incident particulier qui décida du malheureux sort de Ludovic. La principale force de l'armée de ce prince consistoit en huit mille Suisses. Quel que fut le prétexte de leur mécontentement, les officiers de ces troupes traiterent avec les François, dès qu'ils les eurent vûs arrivez devant Novarre. Ils s'engagerent à leur livrer Ludovic moïennant une certaine somme, & le marché fut tenu si secret, qu'on ne sçut jamais ni le prix, ni les noms des personnes qui s'en mêlerent. Ces officiers allerent trouver en corps le duc de Milan, lui demanderent la solde du mois qui n'étoit pas encore expiré, & lui declarerent qu'ils se retireroient à l'instant, si on ne les satisfaisoit. Le duc qui étoit sans argent, leur offrit sa vaisselle qu'ils prirent, & ils se retirerent ensuite dans leur quartier. Mais Ludovic pour se précautionner contre ce qui pourroit arriver,

AN. 1500.

craignant que les Suiſſes ne l'enlevaſſant, envoïa ordre au cardinal ſon frere, de faire partir inceſſamment de Milan quatre cent chevaux & huit mille fantaſſins Italiens, pour le venir joindre, & de lui envoïer de l'argent au plûtôt. Le cardinal Aſcagne obéït; mais ces troupes approchant de Novarre, trouverent que la Trimoüille avoit prévenu leur marche; il avoit partagé ſon armée en deux corps, étoit demeuré au ſiege avec l'un, & avoit envoïé l'autre ſous la conduite de d'Aubigny, pour les empêcher de traverſer la riviere du Teſin. D'Aubigny s'acquitta fidelement de ſa commiſſion, & les ennemis n'oſerent hazarder le paſſage.

LXXXIV. Ludovic Sforce eſt arrêté déguiſé en Suiſſe, & conduit à Lion.

Mariana, lib. 27. n. 37.

Naucler. chronic. gener. 51. p. 515.

Le duc de Milan ainſi fruſtré de ſon eſperance, feignit de vouloir en venir à une bataille. Il donna ſes ordres pour cela. Sa cavalerie obéït; mais les officiers Suiſſes arrivez au moment auquel il n'étoit plus tems de diſſimuler, lui dirent qu'ils ne pouvoient executer ſes ordres, parce qu'ils venoient d'en recevoir de contraires de leurs ſuperieurs, qui leur défendoient d'agir contre leurs freres engagez dans l'armée Françoiſe, & leur commandoient de ſe retirer à l'heure même. Le duc de Milan fit tout ce qu'il pût pour les ramener, il eſſaïa de les adoucir par ſes larmes, & voïant que tout cela ne ſervoit de rien, il demanda qu'on le tirât ſeulement de l'armée Françoiſe dont il étoit inveſti de toutes parts. Toute la grace qu'il pût obtenir, fut qu'on lui laiſſa la liberté de ſe déguiſer en Suiſſe, & d'eſſaïer avec les autres de traverſer l'armée du ſieur de la Trimoüille. Les hiſtoriens rapportent que les Suiſſes aïant donné avis de tout cela aux generaux François; ceux-ci examinerent avec attention tous ceux qui avoient eu permiſſion

mission de se retirer, & reconnurent Ludovic. D'autres ont ajoûté, que les Suisses eux-mêmes en passant firent signe aux François de se saisir du duc & le montrerent au doigt. En effet à peine eut-il marché dix ou douze pas entre des piquiers François rangez en haïe, qu'il fut reconnu, arrêté, conduit à la Trimoüille, & envoïé à Lion où Louis XII étoit encore. On arrêta avec lui Galeas de San-Severino, Fracasse & Antoine-Marie frere de ce general, tous pareillement déguisez en Suisses.

AN. 1500.

LXXXV. Il est arrêté & mis en prison dans le Berry.

Le duc de Milan supporta d'abord sa disgrace avec assez de fermeté, se flattant que le roi ne manqueroit pas de lui donner en France un emploi convenable à sa qualité, ou du moins qu'on lui laisseroit la liberté. Mais il fut inconsolable lorsqu'il se vit d'abord confiné dans une chambre obscure au Lys-de-saint-George en Berry, où il demeura quatre ou cinq ans, & ensuite transferé dans le château de Loches, où on lui refusa des livres, du papier, de l'encre, & generalement tout ce qui pouvoit être capable de le desennuïer. Cette disgrace lui arriva le Vendredi de la semaine de la Passion en carême le dixiéme d'Avril 1500. Il passa dix ans entiers dans cet état, & ce ne fut que bien avant dans l'onziéme année, que la mort qu'il avoit tant de fois desirée finit les peines qu'il souffroit dans cette vie. Ainsi Dieu confondit la prudence politique du plus superbe prince de son siecle, qui ne meritoit pas un meilleur sort après tout le mal qu'il avoit commis. La haine qu'il avoit conçûë contre les François étoit si grande, qu'il en faisoit égorger secretement tout autant qu'on en pouvoit trouver dans les hôtelleries, promettant un ducat d'or pour chacun qu'on mettroit à mort. Ce qui aïant été dé-

In appendice ad hist. Robert. Gaguin.

AN. 1500.

couvert, on fit brûler plusieurs de ces hôtes dans leurs logis mêmes, pour servir d'exemple aux autres. Le cardinal Ascagne frere de Ludovic fut aussi livré aux François par les Venitiens entre les mains desquels il étoit tombé, & mis dans la citadelle de Bourges; mais il n'y fut que deux ans, le crédit du cardinal d'Amboise lui obtint la liberté.

LXXXVI. On accorde aux Milanois le pardon de leur révolte.

Mariana lib. 27. n. 37.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 4.

Claude Seyssel dans la vie de Louis XII.

Les fils de Ludovic, Maximilien & François que leur pere avoit laissez à la cour de l'empereur, demeurerent long-tems pauvres, bannis & errans en Allemagne. Les Milanois ne pouvant plus rien esperer de leur duc qu'ils avoient reçû avec tant de joïe dans leur capitale, députerent sans délai au cardinal d'Amboise pour le prier d'emploïer son crédit auprès du roi, & d'engager sa majesté à leur accorder le pardon de leur révolte. Le cardinal l'obtint à condition que les coupables païeroient une amende considerable en argent, dont toutefois on leur remit une grande partie, de même qu'aux autres villes qui s'étoient révoltées. Le cardinal regla les affaires du duché; & le jour du Vendredi-Saint il signifia au peuple de Milan que le roi leur accordoit ce qu'il avoit demandé, aux conditions que nous avons dites. Il devint ensuite l'arbitre de l'Italie pour la paix & pour la guerre, & le pape qui vouloit se l'attacher, & qui connoissoit son ambition, le nomma son legat *à latere*, dans le roïaume de France: légation qu'il conserva le reste de ses jours avec l'agrément de Jules II. successeur d'Alexandre VI.

LXXXVII. Furieux ouragan à Rome, où le pape pense périr.

Mariana lib. 27. n. ..

Il semble que le ciel lassé des iniquitez qui inondoient alors la capitale du monde chrétien, voulut punir dans la personne du premier des pasteurs, ceux qui en abusoient, pour faire rentrer les autres dans

leur devoir, & leur inspirer l'esprit de penitence. Le jour de la fête de saint Pierre & de saint Paul sur les quatre heures après midi, il s'éleva tout-à-coup un si furieux ouragan mêlé de pluïe & de grêle d'une grosseur prodigieuse, & d'un tourbillon de vent si impétueux, qu'aïant renversé un tuyau de cheminée sur la salle dans laquelle le pape s'entretenoit avec quelques cardinaux, la masse énorme de cette cheminée enfonça le plancher de l'appartement du duc de Valentinois sur la salle, & écrasa trois Florentins qui attendoient dans l'antichambre pour avoir audience. Ils tomberent morts aux pieds du pape, lui-même pensa être écrasé par les briques, les pierres & les poutres, il fut redevable de sa vie au dais sous lequel il étoit assis. Ses domestiques eurent beaucoup de peine à le retirer de dessous ces débris, où ils le trouverent demi-mort, sans sentiment, sans connoissance & dangereusement blessé à la tête & à une main. Le saint pere avoit alors soixante-dix ans, & le péril dans lequel il se trouvoit, faisoit déja penser à son successeur. Mais il recouvra la santé contre l'attente de tout le monde, & dès le vingt-cinquiéme de Juillet il alla lui-même à sainte Marie du peuple rendre ses actions de graces à Dieu de sa conservation.

AN. 1500.

Burchard in Diario & part. 2. in Alex. VI. p. 83.

LXXXVIII. Le duc de Valentinois recommence la guerre dans la Romagne.

Le duc de Valentinois son fils venoit de recommencer la guerre dans la Romagne. Après avoir fait cruellement assassiner à Rome dom Alphonse d'Arragon duc de Viseli son beaufrere; il se rendit maître de Pesaro & de Rimini. Mais Bentivoglio qui s'étoit emparé de Boulogne, défendit la ville de Faënza, & donna beaucoup d'occupation au duc. Jules II. successeur d'Alexandre trouva le secret de le réduire; car cinq ou six ans après étant venu à Boulogne, il en chassa Ben-

AN. 1500.

tivoglio & toute sa famille. On y massacra quelques-uns de ses enfans, on pilla ses biens, sa maison même fut démolie par le peuple, & tout cela fut executé avec beaucoup de barbarie contre la promesse qu'on lui avoit donnée.

LXXXIX.
Le roi de Portugal épouse la sœur de sa premiere femme avec dispense du pape.

Mariana lib. 27. n. 47.

Surita to. 5. l. 4. c. 21.

Alexandre VI. confirma par un bref le divorce d'Uladislas roi de Hongrie avec Beatrix d'Arragon sa femme, veuve de Matthias roi de Hongrie & prédecesseur de ce prince, qui en vertu du bref de sa sainteté épousa Anne de Foix, fille de Gaston de Foix, seigneur de Candale. Le roi de Portugal veuf d'Isabelle, demanda aussi en mariage l'infante Marie, la plus jeune des filles du roi catholique & la seule qui lui restoit de ses quatre enfans. Comme le roi de Portugal avoit épousé en premieres nôces Isabelle sœur aînée de Marie, il falloit une dispense au premier degré d'affinité; & le pape Alexandre nullement scrupuleux en mille autres choses, refusoit de l'accorder, sous prétexte que le roi de France le sollicitoit fortement de ne la point donner. L'affaire traîna en longueur; mais enfin le pape la termina au gré du roi de Portugal. La ceremonie des fiançailles se fit à Grenade dans le mois d'Août. La jeune reine entra dans le roïaume de Portugal le vingtiéme d'Octobre, & le mariage fut celebré le trentiéme du même mois. Quelque tems après Marguerite d'Autriche veuve de dom Juan prince de Castille, épousa en secondes nôces Philibert duc de Savoye, qui la laissa bien-tôt après veuve pour la seconde fois.

XC.
Naissance de Charles Quint.

Mariana, lib. 27. n. 35.

Le vingt-cinquiéme de Février jour de saint Matthias, l'infante Jeanne femme de Philippe archiduc d'Autriche accoucha à Gand d'un fils, qui fut le celebre Charles-Quint, dont nous aurons souvent oc-

casion de parler dans la suite. Huit jours après sa naissance, la princesse Marguerite d'Autriche sa tante arriva d'Espagne à Gand, & le tint sur les fonds de baptême, avec la duchesse Marguerite seconde femme de Charles le hardi dernier duc de Bourgogne. On donna au jeune Charles le titre de duc de Luxembourg, quoique suivant l'ancienne coûtume, les enfans des ducs de Bourgogne eussent toûjours porté le nom de comte de Charolois. La naissance de ce prince causa une joïe universelle dans toute l'Espagne; & la reine Isabelle l'aïant apprise, s'écria que le sort étoit tombé sur Matthias, faisant allusion au jour & à la fête où le jeune prince étoit venu au monde. Les conjectures ne furent pas vaines par la mort de l'infant dom Michel arrivée à Grenade le vingtiéme de Juillet de cette même année 1500. L'archiduc Philippe d'Autriche & l'archiduchesse Jeanne son épouse, devinrent heritiers présomptifs des couronnes de Castille & d'Arragon, & de tous les états qui en dépendoient. Dès lors ils commencerent à en porter le titre. Mais ce fut le jeune Charles qui réünit dans la suite en sa personne toute cette puissante succession.

AN. 1500.

Naucler. chronic. general. 51. p. 515.

XCI. Mort de l'infant dom Michel, après laquelle l'archiduc prend le titre de prince de Castille.

Le grand Gonsalve partit dans cette année du port de Malaga en Espagne avec une puissante flotte composée de vingt-sept gros vaisseaux, vingt-cinq caraveles, plusieurs galeres & de quelques corvettes, avec quatre mille hommes de débarquement & trois cent hommes d'armes. Sa Navigation fut longue, il n'arriva sur les côtes de Sicile & n'entra dans le port de Messine que le seiziéme de Juillet. Aussi-tôt tous les Espagnols dispersez dans l'Italie se rendirent en foule auprès de lui. Les Turcs étoient alors devant Modon dans la Morée, & ils assiegeoient cette place

XCII. Gonsalve secourt les Venitiens contre les Turcs.

AN. 1500. par mer & par terre. Gonsalve auroit bien voulu rendre aux Venitiens le service de faire lever ce siege, mais il ne put partir de Messine que le vingt-septiéme de Septembre, dans le tems que les infideles s'étoient rendus maîtres de la place. Tout ce qu'il put faire, fut qu'étant arrivé le deuxiéme d'Octobre à la vûë de Corfou, il sauva cette isle du danger qui la menaçoit, & obligea les Turcs à aller faire le siege de Napoli de Romanie, dans l'esperance de s'en rendre maîtres avant qu'elle pût être secouruë par les Espagnols.

XCIII. Conclusion de la paix entre la France & l'Espagne.

Mariana, ibid. c. 42.

La paix sur ces entrefaites fut concluë entre la France & l'Espagne. Les articles furent, qu'on dépoüilleroit Frederic du roïaume de Naples. Que la la Poüille & la Calabre demeureroient au roi catholique. Que l'Abruzze & le reste du roïaume resteroient aux François. Que les doüannes & les revenus qu'on avoit coûtume de lever sur le bétail de la Poüille se partageroient également entre les deux rois; de même que tous les revenus du roïaume. Mais un traité aussi mal concerté ne pouvoit pas subsister longtems. Les prétentions que chacun croïoit avoir sur ce roïaume, & la guerre qu'on avoit résolu de declarer aux Turcs servirent de prétexte pour justifier ce traité; & dès qu'il fut signé, les deux rois en firent part au pape qui en témoigna beaucoup de joïe, en leur donnant à l'un & à l'autre l'investiture de ce que chacun devoit posseder dans le roïaume de Naples, comme feudataires du saint siege. Tel fut l'effet de la haine que sa sainteté portoit à Frederic.

XCIV. Les Turcs levent le siege de Napoli.

La flotte Espagnole ne resta pas long-tems dans les ports de l'isle de Corfou; elle prit la route de l'isle de Zante, & y arriva le septiéme d'Octobre; elle y

fut jointe par la flotte des Venitiens, & par deux gros vaisseaux François chargez de huit cent soldats que Louis XII. envoïoit au secours de ces derniers. Ce renfort fit lever le siege de Napoli de Romanie aux Turcs, qui furent contraints de se retirer dans le canal de Negrepont, de l'autre côté de la Morée. Gonsalve vouloit qu'on allât assieger Modon; mais d'autres jugeant qu'il seroit plus à propos de chasser les Turcs de l'isle de Cephalonie qui a plus de cent cinquante milles de circuit; ce dernier parti fut suivi & eut un heureux succès. Après plusieurs assauts on emporta la place la veille de Noël. Cent soixante-dix Turcs furent tuez dans cette action, Gonsalve rendit la ville aux Venitiens, & ramena ensuite sa flotte en Sicile, où il arriva après avoir essuïé de furieuses tempêtes. La république lui envoïa des députez pour le remercier, & pour le prier d'accepter la qualité de noble Venitien, qu'il ne refusa pas, après s'être acquis beaucoup de réputation.

AN. 1500.

XCV. Nouveaux soulevemens des Maures dans le roïaume de Grenade.

Mariana lib. 27. n. 31.

L'amnistie qu'on avoit accordée aux Maures de Grenade n'empêcha pas de nouveaux soulevemens. Ce qui obligea Ferdinand à rassembler au plûtôt les troupes reglées qui étoient dans les garnisons, & à se transporter lui-même à Grenade. Il en fit deux petits corps d'armée sous la conduite d'Alphonse comte d'Aguilar, qui penetra dans les montagnes & fit un grand carnage des rebelles. Ce comte s'en retournoit à Grenade tout couvert de gloire, lorsqu'il fut rencontré par une troupe de Maures; on en vint aux mains, & d'Aguilar après avoir fait toute ce que le désespoir soûtenu d'une grande valeur est capable d'inspirer, fut porté par terre & mourut percé de coups. Il étoit frere du grand Gonsalve de Cordoüe: aucun

AN. 1500. n'échappa de tous ceux qui l'accompagnoient, tout fut taillé en pieces, & l'on n'apprit les nouvelles de ce désastre que par les Maures qui s'en vanterent eux-mêmes. Il est vrai que cette imprudente vanité ne demeura pas long-tems impunie; presque tous ceux qui avoient contribué à cette action en porterent la peine; mais cette vengeance ne répara pas la perte d'un aussi brave homme & d'un aussi grand capitaine qu'étoit le comte d'Aguilar.

XCVI. Découverte du Bresil.

Mariana, ibid. n. 36.

Après le retour de Vasquez Gama en Portugal le roi envoïa une nouvelle flotte aux Indes, sous la conduite de dom Pedro Alvarez Cabrera, que Mariana appelle Cabral. Il découvrit en passant le Bresil & il en prit possession au nom du roi son maître. Ensuite il aborda à Melinde, d'où il passa à Quilloa. Il fut fort bien reçû du roi à qui il proposa de se faire chrétien; mais ne l'aïant trouvé nullement disposé à embrasser ce parti, il retourna à Melinde, passa ensuite à Calicut; & voïant que le Zamorin n'agissoit pas de bonne foi, il fit dresser son artillerie & battre la ville; puis se remettant à la voile, il alla moüiller à Cochin, où le roi le reçut trèsbien, & traita avec lui pour le laisser charger du poivre sur ses vaisseaux. Il fit un semblable traité avec le roi de Cananor, & ce fut ainsi que les Portugais commencerent le commerce des épiceries.

XCVII. L'archiduc Philippe visite le roi d'Angleterre.

En Angleterre Henri VII. pour éviter la peste qui faisoit de grands ravages dans son roïaume, passa à Calais avec sa famille. Il y reçut des ambassadeurs de l'archiduc Philippe qui lui fit témoigner le desir qu'il avoit de lui rendre une visite, le priant de marquer pour le lieu de l'entrevûë un endroit qui ne fût pas une ville murée. Le roi Henri reçut avec plaisir

son

son compliment, & lui marqua pour se voir & s'entretenir, l'église de saint Pierre hors des portes de Calais. Ensuite il envoïa des ambassadeurs à l'archiduc pour lui témoigner qu'il l'attendoit avec impatience. Quelques jours après Henri informé que ce prince étoit proche de Calais, sortit de la ville à cheval pour l'aller recevoir. Dès que Philippe l'eut apperçû, il descendit de cheval, & s'étant approché de lui, il voulut lui tenir l'étrier; mais le roi d'Angleterre ne l'aïant pas voulu permettre, il s'embrasserent mutuellement; après quoi ils entrerent dans l'église, où ils eurent une longue conference. L'archiduc voulant effacer l'impression que la protection qu'il avoit accordée à Perkins pouvoit avoir faite sur l'esprit du roi, témoigna l'ardent desir qu'il avoit de vivre en bonne intelligence avec lui, l'appellant son bon patron & son pere.

AN. 1500.

XCVIII.
Mort du cardinal Morton.

Polyd. Virgil. hist. Anglic. lib. 26.

Godowin de episc. Anglia.

Thomas Morus in vita Richard. III.

Henri VII. étant en paix avec tous les princes de l'Europe, s'appliqua à rechercher les partisans de Perkins, & n'accorda le pardon à plusieurs, qu'à condition qu'ils païeroient les amendes ausquelles ils seroient taxez. Le cardinal Morton archevêque de Cantorbery fut accusé d'être auteur de ces oppressions; mais on s'apperçut bien-tôt dans la suite qu'elles venoient du roi même. Ce cardinal mourut dans le mois d'Octobre 1500: peu regretté des Anglois, qui avoient conçu de fâcheux préjugez contre lui. Il étoit de Beer bourg du comté de Dorchester, il avoit reçû les honneurs du doctorat à Oxford, & s'étoit acquis tant de réputation en plaidant dans la cour ecclesiastique de Londres, qu'on le crut capable d'être admis dans le conseil privé du roi. Thomas Burchier archevêque de Cantorbery l'y introduisit. Sous Richard III.

AN. 1500. il fut mis en prison pour n'avoir pas voulu consentir aux volontez de cet usurpateur ; il étoit déja évêque d'Ely, il trouva moïen de sortir de sa prison, & forma une forte ligue contre Richard qui fut tué dans une bataille le vingt-quatriéme d'Août 1485. On mit sur le thrône Henri VII. qui le rappella des Païs-Bas où il étoit, le fit archevêque de Cantorbery, chancelier d'Angleterre, & lui procura le chapeau de cardinal. Henri Dean évêque de Salisbury lui succeda dans le siege de Cantorbery.

XCIX. Mort d'autres cardinaux.

Aubery hist. des cardinaux.

On perdit aussi dans cette année trois cardinaux ; le premier Barthelemy Martini Espagnol, évêque de Segovie, & promû au cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Le second André d'Epinay François archevêque de Lion & de Bourdeaux, créé cardinal par le pape Innocent VIII. au mois de Mars 1489. Il avoit suivi le roi Charles VIII. dans son voïage d'Italie & à la conquête du roïaume de Naples ; & à son retour, il se trouva à la bataille de Fornoüe en 1495. On assure qu'il fut gouverneur de Paris, où il mourut dans le château des Tournelles le dixiéme de Novembre de cette année. Son corps fut enterré dans l'église des Celestins de Paris, près de la chapelle d'Orleans. Le troisiéme fut Jean Borgia, dit le jeune, archevêque de Valence & neveu d'Alexandre VI. qui le fit cardinal en 1496. & lui donna le commandement des troupes qu'il envoïoit en Italie pour combattre les François & y appuïer la faction de Ferdinand roi d'Espagne. Il fut encore légat à Venise en 1499. & mourut le dix-septiéme de Janvier à Urbin ville capitale du duché de ce nom. Son corps fut porté à Rome, & enterré dans l'église de sainte Marie du peuple. On croit qu'il fut empoisonné par

l'ordre du duc de Valentinois fils naturel du pape.

AN. 1500.

C. Création de cardinaux par Alexandre VI.

Raynald. hoc anno. 1500.

Pour remplacer ces cardinaux, Alexandre tint un consistoire le vingt-huitiéme de Septembre, où il en créa jusqu'au nombre de treize, qui furent. 1. Diegue Hurtado de Mendoza Espagnol, archevêque de Seville, du titre de sainte Sabine. 2. Amanieu d'Albret François, évêque de Pamiers & de Cominges, du titre de saint Nicolas *in Carcere*. 3. Louis Borgia Espagnol, du titre des saints Nerée & Achillée, puis prêtre du titre de saint Marcel, archiprêtre de sainte Marie majeure & grand penitencier. 4. Jacques Serra Espagnol, archevêque d'Oristagni, prêtre cardinal du titre de saint Vital, évêque d'Elne & de Palestrine. 5. Thomas Bacoës natif de Herdont en Hongrie, chancelier de ce roïaume & archevêque de Strigonie, prêtre cardinal du titre de saint Sylvestre & de saint Martin-aux-Monts. 6. Pierre Isuaglia Sicilien, archevêque de Reggio, du titre de saint Cyriaque, puis de sainte Pudentiane. 7. François Borgia Espagnol, archevêque de Cozence, du titre de sainte Lucie, & évêque de Chieti. 8. Jean Verra Espagnol, du titre de sainte Balbine, & archevêque de Salerne. 9. Louis Podocator de Nicosie en Grece, évêque de la Pacio, du titre de sainte Agathe. 10. Antoine Trivulce Milanois, évêque de Côme, du titre de sainte Anastasie, puis de saint Etienne au Mont Celio. 11. Jean-Baptiste Ferraro Modenois, évêque de Modene, du titre de saint Chrysogone. 12. Marc Cornaro Venitien, évêque de Verone, patriarche de Constantinople, du titre de sainte Marie, évêque d'Albano & de Palestrine. 13. Jean-Etienne Ferrero de Verceil, évêque de Boulogne, prêtre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche, puis

il changea de titre & prit celui de sainte Vestine.

AN. 1501.

CI. Fin de la chronique de Jean Naucler.

Jean Naucler, ou Vergehaüs Allemand, recteur de l'université de Tubinge, finit dans cette année sa chronique universelle, dans laquelle il fait voir assez d'exactitude, elle a été continuée par Surius.

CII. Clôture du jubilé à Rome.

L'année 1501. commença à Rome par la clôture du jubilé, qui se fit le sixiéme de Janvier, jour de l'Epiphanie. Le pape Alexandre VI. avoit envoïé l'année précedente dans tous les roïaumes des cardinaux & des évêques pour le publier & pour exhorter en même tems les princes chrétiens à s'unir ensemble, & à faire de concert la guerre aux Turcs, à laquelle sa sainteté promettoit d'assister en personne. Le plus celebre d'entre ces légats fut le cardinal Raymond Perraut né d'une famille peu considerable à Sugeres dans la Saintonge. Il fut docteur de la maison de Navarre à Paris, & étant allé à Rome, le pape Innocent VIII. l'envoïa nonce extraordinaire en Allemagne pour y recueillir les aumônes des fideles, qu'on devoit emploïer aux frais de la guerre sainte. Quoique cette nonciature ne lui eut pas acquis beaucoup de réputation à cause des plaintes & des oppositions des Allemands, contraires aux levées & aux subsides trop fréquens de la cour de Rome, il ne laissa pas d'être promû à l'évêché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes qu'il eut quelque tems après; & le pape Alexandre VI. après l'avoir fait cardinal en 1493. l'envoïa une seconde fois légat en Allemagne; de-là il passa en Suede, en Dannemark & dans la Prusse, visitant les églises, déposant les clercs concubinaires, rétablissant l'ancienne discipline parmi les religieux, & exhortant les princes à établir une paix solide entr'eux. Comme il ne mourut que cinq ans après cette

CIII. Légation du cardinal Raymond Perraut.

Sainte-Mart. Gall. christ.

Krantz. 14. *Vandal.* 30. 8. *Dann.* 14. 12. *Metropol.* 30.

légation, nous parlerons encore de lui en rapportant sa mort.

AN. 1501.

CIV.
Le duc de Valentinois assiege & prend la ville de Faënza.

Leand. Alberti. descript. Italia.

Mariana hist. Hisp. lib. 27. n. 44.

Le zele du souverain pontife pour unir les princes chrétiens contre les ennemis de la religion, ne l'empêchoit pas de penser à l'agrandissement de son fils naturel le duc de Valentinois. Ce prince aïant manqué son coup devant Faënza l'année précedente, y remit le siege dès que le printems de celle-ci fut venu, assisté de l'armée Françoise; & malgré la résistance des Manfredi qui avoient commencé à s'y établir depuis l'an 1286. & qui se défendirent avec beaucoup de valeur, une conspiration découverte obligea les assiegez à chercher des voïes d'accommodement. Ils convinrent de traiter avec le duc de Valentinois, qui leur promit par écrit que le domaine utile de Faënza seroit conservé au prince de Manfredi qu'on appelloit Astorre. Le duc, contre son ordinaire, fut si exact à tenir sa parole, qu'à peine s'apperçut-on dans la ville qu'on eut changé de maître; mais il en couta la liberté & ensuite la vie au prince, que le pape fit barbarement égorger, & dont le corps fut jetté dans le Tibre. Il étoit le dernier de cette famille, jeune homme le plus doux, le plus sage & le mieux fait de son tems. La bonté avec laquelle on avoit traité Faënza, engagea les autres villes à suivre son exemple, se flattant qu'on useroit envers elles de la même indulgence; & le duc de Valentinois en moins de quinze jours fut reconnu souverain dans toute la Romagne, suivant l'investiture que le pape en avoit accordée.

CV.
Il tente en vain de prendre Boulogne.

Un succès si heureux lui fit tenter la prise de Boulogne, dont Jean Bentivoglio étoit seigneur paisible; mais presque sans troupes, parce que les meil-

AN. 1501.

Giov. Garzi & Alemanno hist. di Bolon.

Barthol. Dulcini de vario statu Bonon.

leurs de ses soldats étoient dans l'armée Francoise. Il falloit donc faire revenir ses gens pour se mettre en défense ; & dans ce dessein il dépêcha un de ses plus fideles domestiques vers le cardinal d'Amboise, qui étoit encore à Milan pour l'informer de l'entreprise du duc de Valentinois, & de la perte infaillible de Boulogne, s'il n'étoit promptement secouru. Le cardinal qui comprenoit la grandeur du péril, envoïa un exprès au duc, pour l'engager à se retirer de devant Boulogne, où en cas de refus, à s'attirer toute l'armée Françoise, qui dès lors se declareroit contre lui. Cette alternative embarassa le duc qui prétendoit faire valoir ses droits sur Boulogne ; mais ne voulant pas rompre avec les François, il tenta de tromper Bentivoglio avant que de se retirer. Il lui fit proposer de ceder la forteresse de Castel-Bolognése, & de lui païer neuf mille écus de tribut comme au duc de la Romagne, qu'à ces conditions il leveroit le siege. Bentivoglio qui se croïoit abandonné des François, dont il n'avoit reçu aucunes nouvelles, accepta les propositions du duc, & les accomplit fidelement. Le duc lui fit alors accroire qu'il n'auroit jamais pensé à assieger Boulogne s'il n'y avoit été appellé par les Marescotti qui lui avoient menagé des intelligences dans la ville. Bentivoglio y ajoûta foi, quoiqu'il n'eut que trop de preuves de la perfidie du duc; & il en fut si irrité, que dans le moment même il résolut la perte des Marescotti, & les fit massacrer peu de jours après. Par-là il s'attira la haine des Boulognois ; & c'étoit précisément ce que le duc de Valentinois avoit en vûë.

On étoit toûjours occupé en France de la conquête du roïaume de Naples ; mais la chose ne paroissoit

pas si aisée qu'au commencement du regne de Louis XII. parce que Frederic avoit mis dans ses interêts les Venitiens qui avoient fait consentir les deux parties à un accommodement. On étoit convenu que Frederic seroit tributaire du roi de France, qu'il lui païeroit cinq mille écus par an, & qu'il lui donneroit la principauté de Tarente, & trois ou quatre ports des plus propres pour équiper une flotte contre les Turcs, & lui servir de retraite dans le besoin. Frederic avoit acquiescé aux volontez du senat; mais il n'en fut pas de même à l'égard de la France, la plus saine partie du conseil du roi s'opposa à son accommodement, & son avis prévalut; la negociation fut rompuë, & Frederic ne pensa plus qu'à traiter avec l'empereur. Mais le cardinal d'Amboise détourna le coup, en proposant à Maximilien le mariage de la princesse Claude fille de Loüis XII née le quatorziéme de Septembre 1499. avec le fils de l'archiduc Philippe né cinq mois après, aux conditions, que le duché de Milan seroit donné en dot à la princesse; que le mariage s'accompliroit dès que les parties seroient en âge, & qu'alors le fils de l'archiduc qu'on appelloit le duc de Luxembourg seroit mis en possession de ce duché. Les offres furent acceptées. Le traité fut conclu à la fin de Mai 1501. avec un article secret, que Louis XII. donneroit cinquante mille écus à l'empereur, ce qui fut fidelement executé.

AN. 1501.

CVI. Les Venitiens veulent accommoder Louis XII. avec le roi de Naples.

D'Auton hist. de Louis XII.

CVII. Traité entre l'empereur & Louis XII.

Frederic voïant ses esperances déchûës y fut extrémement sensible. L'unique moïen de rétablir ses affaires, étoit d'engager dans ses interêts le pape, les Venitiens & les princes d'Italie. Une pareille ligue avoit operé le rétablissement de son prédecesseur sur le thrône. Il y travailla donc de tout son pouvoir.

AN. 1501.

CVIII. Ligue en faveur du roi de Naples.

Mariana hist. Hisp. l. 27. n. 49.

Le pape se rendit d'abord, irrité contre la France qui avoit empêché le duc de Valentinois de se rendre maître de Boulogne, & même de Florence, où il vouloit rétablir les Medicis. Il se joignit aux Venitiens; & les ducs de Ferrare & d'Urbin, les marquis de Mantoüe & de Montferrat, les comtes de la Mirandole, de Correge & de Carpi donnerent leurs paroles. Mais il falloit aussi faire entrer dans cette ligue le roi catholique; le comte de Conversano lui fut envoïé, & Ferdinand promit d'entrer avec joïe dans toutes les alliances qui contribueroient à la conservation du roïaume de Naples, d'envoïer dix mille hommes commandez par Gonsalve de Cordoüe, à qui il ordonneroit de passer à Naples, dès qu'on seroit informé de l'approche des François. Sur cette promesse Frederic assembla une armée de sept cent lances, deux mille chevaux-legers, dix mille hommes d'infanterie, qu'il conduisit lui-même sur la frontiere de son roïaume avec beaucoup d'artillerie, de munitions de guerre & de bouche.

CIX. Le roi de France détache le roi catholique de cette ligue.

Mariana loco supra cit.

Guicciard. lib. 4.

Surius append. ad Naucler. p. 537.

Toute l'Europe étoit dans l'attente du succès de cette guerre. Mais avant que de la commencer les François firent de nouvelles propositions de partage au roi d'Espagne, plus avantageuses que les premieres, pour le détacher de la ligue dans laquelle il venoit d'entrer. Louis XII. y fut sollicité par le cardinal d'Amboise qui mit tout en œuvre pour réussir. Il crut que leurs majestez catholiques possedant déja la Sicile, si on leur offroit les deux provinces du roïaume de Naples voisines de cette isle, elles se départiroient de la ligue. L'évêque d'Alby frere du cardinal fut envoïé en Espagne & fit accepter à Ferdinand l'alliance avec Louis XII. La negociation commença dès

dès la troisiéme conference, & fut concluë dans la sixiéme. L'on y convint que les provinces de Labour & de l'Abruzze seroient aux rois catholiques à titre de duchez. On se mit aussi-tôt à faire de grands préparatifs de guerre en France & en Espagne. Les uns étoient surpris de voir ces deux couronnes réunir toutes leurs forces & se liguer, pour dépoüiller de concert Frederic d'un roïaume, dans lequel il ne s'étoit maintenu contre les François que par le secours des Espagnols. Les autres ne pouvoient pas se persuader que le roi catholique eût formé le dessein d'ôter la couronne à ce prince, après avoir fait tant d'efforts pour la lui conserver. Les deux rois avoient leurs raisons pour justifier leur conduite, & les publierent dans des manifestes, que Guichardin rapporte assez au long.

AN. 1501.

Surita to. 5. l. 4. cap. 43.

CX. Gonsalve de Cordoüe lieutenant general de la Calabre.

Mariana lib. 27.

Les deux rois se mirent donc en devoir d'executer leur dessein. Ferdinand qui étoit encore à Grenade, depêcha le premier de Mars un courier à Gonsalve, pour lui ordonner de se rendre incessamment dans le port de Messine avec sa flotte où il recevroit de nouveaux ordres. Et pour lui donner plus d'autorité, on le nomma par avance lieutenant general dans les duchez de la Poüille & de la Calabre, quoique ces provinces ne fussent pas encore conquises. Mais en même tems, le roi catholique engagea les rois de France & de Portugal à s'opposer aux efforts des infideles, & à envoïer leurs flottes dans les mers du Levant pour secourir les Venitiens & arrêter les progrez des Turcs. Le roi de Portugal y envoïa une très-belle flotte sous la conduite de dom Juan de Menesez comte de Taroca ; mais elle n'y fit rien. Louis XII. envoïa aussi des vaisseaux dans le Levant pour se joindre aux Venitiens ; mais ce fut assez negligemment, parce

AN. 1501.

qu'on étoit plus occupé en France de la conquête du roïaume de Naples à laquelle beaucoup de seigneurs Napolitains, ou bannis de leur patrie, ou ennemis de la maison d'Arragon sollicitoient sa majesté très-chrétienne.

CXI.
Le duc de Nemours generalissime de l'armée Françoise en Italie.

Mariana ut supra.

Louis d'Armagnac duc de Nemours fut nommé generalissime de l'armée Françoise en Italie, malgré les intrigues du comte de Ligny pour avoir ce commandement. Le duc l'accepta d'abord; mais aïant longtems differé son départ, le seigneur d'Aubigny prit les devans, fit avancer les troupes qu'il commandoit en Lombardie, & s'avança vers Naples avec le comte de Cajazzo un des principaux seigneurs bannis de Naples. Frederic informé que les Florentins pour éviter le pillage avoient laissé passer ses ennemis, s'avança vers la frontiere de son état pour la défendre, & reçut-là un envoïé de Gonsalve, pour supplier Frederic de ne pas trouver mauvais qu'il prît le commandement des troupes de sa majesté catholique, dans l'obligation où il étoit d'obéïr à son souverain; & en même tems l'envoïé remit entre les mains du même Frederic le duché du Mont-saint-Angel dans la Poüille, dont il avoit gratifié Gonsalve, & pria ce prince de le dispenser du serment de fidelité qu'il lui avoit prêté en consideration de ce duché. Frederic accorda la dispense du serment; mais ne voulut point accepter la renonciation au duché, disant à l'envoïé, qu'au contraire il ratifioit de nouveau cette donation, & qu'il lui demandoit seulement que les garnisons du Mont-saint-Angel ne fissent point de courses dans le païs.

Cependant le compliment de Gonsalve inquieta beaucoup Frederic, qui fut tout-à-fait déconcerté lorsqu'il apprit l'arrivée du duc de Nemours, & l'alliance des

deux rois pour la conquête de son roïaume. Dans cet embaras il envoïa son fils à Tarente qui étoit à l'extrémité de la Poüille & de l'Italie : & Mariana dit, que le bruit courut qu'il avoit envoïé, au préjudice de sa gloire, des agens secrets pour implorer la protection de l'empereur des Turcs. Aussi tôt il assembla tout ce qu'il put avoir de troupes qui montoient environ à huit cent hommes d'armes, & quatre mille hommes de pied ; foible armée pour se maintenir contre les forces de la France & de l'Espagne. Il fortifia Capoüe pour en faire sa place d'armes, qu'il confia à Fabrice Colonne & à dom Hugues de Cardonne, qui s'y enfermerent avec deux cens hommes d'armes & seize cent fantassins.

AN. 1501.

CXII. Frederic se prépare à la défense.

Mariana lib. 27. n. 51.

Cependant les ambassadeurs de France & d'Espagne qui étoient à Rome allerent ensemble au palais du pape, & s'adresserent à sa sainteté pour lui communiquer les conventions de leurs maîtres, afin qu'elle en ratifiât les articles sans y rien changer, & qu'elle accordât à chacun des princes l'investiture qu'ils demandoient, menaçant même en cas de refus de tourner contre l'état ecclesiastique les armes destinées à dépoüiller Frederic de ses états. Le pape presque aussi troublé que s'il eut couru le risque du roi de Naples son feudataire, demanda trois jours au moins pour y penser ; mais il ne put pas seulement obtenir trois heures : il fut obligé de se declarer dans l'instant, & les investitures furent expediées sur le champ dans les propres termes qu'il plût aux ambassadeurs de les dicter & de les faire dresser.

CXIII. Le pape donne l'investiture de Naples aux deux rois.

Gonsalve étoit trop habile homme pour ne pas prévoir que l'alliance entre les deux rois ne dureroit pas long-tems, & que les difficultez qui survien-

AN. 1501.

droient entr'eux ne manqueroient pas de les diviser bien-tôt. Dans cette persuasion, il lui parut de la derniere consequence de prévenir les François, afin qu'ils ne s'opposassent pas secretement à ses conquêtes. Il envoïa donc la plus grande partie de sa flotte sur les côtes de la Poüille sous les ordres de dom Diegue de Mendoza pour s'opposer aux Turcs, s'ils paroissoient & s'ils vouloient faire passer des troupes en Italie. En même tems il donna ordre à Inigo Lopez d'Ayala de se rendre à Naples avec le reste de ses vaisseaux ; il dépêcha son écuïer à Frederic pour lui demander les deux reines doüairieres de Naples, dont l'une étoit sœur & l'autre niece du roi son maître, pour les amener d'abord en Sicile ; & on les lui accorda. Tout étant ainsi disposé, Gonsalve passa le Fare de Messine, entra dans le roïaume de Naples, & soumit toute la Calabre, excepté Girachi & Sainte-Agathe. Frederic prévoïant qu'il lui seroit impossible de résister à tant de forces, prit le parti de ne garder que trois villes, Naples, Averse & Capoüe; & aïant divisé son armée en trois corps, il donna la conduite du premier à Fabrice Colonne qui se renferma dans Capoüe pour la défendre en cas de siege; Prosper Colonne son frere, se jetta dans Naples dans la même intention avec le second corps; lui-même avec le troisiéme s'alla loger dans Averse, afin qu'étant au milieu des deux autres, il pût plus aisément secourir le plus pressé.

CXIV. Gonsalve s'empare de presque toute la Calabre.

Mariana lib. 27. n. 52.

Guicciardin. l. 5.

CXV. L'armée Françoise se saisit de Capoüe & d'autres places.

Mariana lib. 27. n. 53.

L'armée Françoise prit la route de Rome & entra dans le roïaume de Naples le huitiéme de Juillet. Tout plioit à son approche, & l'on ne se mettoit pas seulement en défense. Ceux de Saint-Germain planterent sur leurs tours l'étendart de France, & chacun

s'empressoit de se soumettre à sa domination. Le maréchal d'Aubigny s'avança vers Mont-fortino où Jules Colonne s'étoit enfermé avec une forte garnison; mais bien loin de défendre la place, il s'enfuit, & ses soldats se rendirent à condition qu'on leur accorderoit la liberté & la vie. La prise de cette ville facilita la conquête des autres places jusqu'à Capoüe, dont le comte de Palena traître à sa patrie, facilita l'entrée aux François, qui y mirent tout à feu & à sang, & y commirent les plus affreux désordres. Fabrice Colonne qui commandoit dans cette place fut arrêté prisonnier avec dom Hugues de Cardonne & beaucoup d'autres officiers; on ne vit dans la ville que brigandages & que meurtres, & les places publiques n'étoient remplies que de morts ou de mourans. On penetra jusqu'au fond des maisons des particuliers, on en enleva l'or, l'argent & tout ce qu'il y avoit de plus prétieux. Cette prise arriva sur la fin de Juillet, & fut suivie de la reddition de Gayette.

AN. 1501.

CXVI.
Frederic se retire à Naples, & traite avec les François.

Guicciardin. l. 5.
Card. Bemb. hist. Venet. lib. 6.
Sabellic. Enn. 11. lib. 1.
Saint-Gelais hist. de Louis XII. pag. 156.

Ces conquêtes firent perdre à Frederic tout ce qui lui restoit de courage; craignant d'être enlevé dans Averse, il se retira à Naples; mais les bourgeois sans respect pour leur prince, députerent vers le duc de Nemours, & lui ouvrirent les portes de leur ville, à condition qu'il conserveroit leurs biens, leurs enfans, leurs femmes & leurs vies. Les François entrerent dans la ville, & Frederic se vit obligé à se retirer dans le Château-neuf. Il ne pensa plus pour lors qu'à s'accommoder, & dans une visite que d'Aubigny lui fit dans le Château-neuf, il lui remontra qu'il étoit perdu sans ressource, & qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de s'abandonner à la clemence & à la generosité de Louis XII. qui lui offroit une pension

AN. 1501. de trente mille écus avec la province d'Anjou. Saint Gelais dit, que ce fut le comté du Maine ; mais il se trompe. Frederic demanda trois jours pour y penser, & ces trois jours expirez, il manda à d'Aubigny de revenir. Le traité fut conclu & signé à ces conditions. Qu'il remettroit aux François dans six jours, les villes, citadelles & châteaux qui tenoient encore pour lui, & qui entroient dans la portion de Louis XII. Qu'il auroit la liberté de se retirer dans l'isle d'Ischia avec sa famille, ses domestiques, ses trésors & ses meubles les plus prétieux, à l'exception des canons qui se trouveroient marquez au nom & aux armes de Charles VIII. Que les benefices que les cardinaux Colonne & d'Arragon possedoient dans le roïaume de Naples seroient conservez. Qu'au bout de six mois il seroit libre à Frederic de prendre quel parti il lui plairoit, & de se retirer où il voudroit.

Mariana lib. 27. n. 55.

CXVII. Il passe en France.

Hist. du chevalier Bayard, c. 8.

Ces articles furent executez de part & d'autre avec beaucoup de fidelité. Ce prince infortuné se retira d'abord dans l'isle d'Ischia avec la reine sa femme, les princes ses enfans, Beatrix & Isabelle ses deux sœurs ; celle-là répudiée par Uladislas roi de Boheme & de Hongrie, celle-ci autrefois duchesse de Milan, & ses domestiques les plus affidez. Les Colonnes lui demeurerent fideles, & se rendirent aussi auprès de lui. Quelques tems après Frederic demanda au roi de France un sauf-conduit ; & après l'avoir obtenu sans peine, il partit avec cinq galeres, & vint trouver Louis XII. qui le reçut avec beaucoup de bonté, lui accorda le duché d'Anjou avec la pension de trente mille écus, qui lui fut toûjours exactement païée, & même continuée après que les François eurent été chassez de Naples.

Gonsalve de son côté avançoit toûjours ses conquêtes. Aïant appris le vingt-neuviéme de Juillet que Capoüe s'étoit renduë aux François, il partit de Nicastro où il étoit, & alla se rendre maître du château de Cosenza. Il n'eut ensuite qu'à paroître dans la Poüille, les villes s'empresserent à l'envi de se rendre. Il n'y eût que la ville de Tarente qui osa lui résister. Alphonse fils de Frederic s'y étoit enfermé avec le comte de Potentianne & Leonard évêque de Rhodes. Sur le refus que ce prince fit de se soumettre, Gonsalve fit approcher son armée, & assiegea la place dans les formes. Ce qui obligea Alphonse à capituler, aux conditions qu'il ne rendroit la place que dans quatre mois; ce terme expiré, on remit la ville à Gonsalve qui acheva ainsi la conquête du roïaume. Ce grand capitaine avoit juré à Alphonse sur la sainte Eucharistie, qu'il lui laisseroit la liberté de se retirer où il lui plairoit; cependant il le retint prisonnier, & l'envoïa sous bonne escorte en Espagne au roi Ferdinand qui le traita avec bonté & humanité. AN. 1501.

CXVIII. Le pape se saisit de Piombino.

Guicciardin. l. 5.

Le pape d'autre part n'oublioit pas ses interêts. Craignant que les troupes du duc de Valentinois ne se débandassent en demeurant oisives, après avoir donné les terres des Colonnes & des Savelli aux Ursins & aux Cesarini qu'il engagea par-là dans son parti; il envoïa ensuite son armée assieger Piombino par terre, pendant que les galeres ecclesiastiques en fermoient le port. Cette ville est une principauté d'Italie dans l'état de Sienne sur la côte de Toscane, entre Orbitelle & Livourne, & bâtie sur les ruines de l'ancienne Populanie, qui en est à trois milles. Appiani seigneur de cette place s'étoit mis sous la protection des François, & s'étoit en même

AN. 1501.

tems chargé de leur païer quinze mille écus par an. Il envoïa demander du secours à Chaumont neveu du cardinal d'Amboise & gouverneur de Milan ; il alla lui-même le solliciter en France & arriva à Marseille ; mais Louis XII. voulant ménager le pape refusa de proteger Appiani, & pendant son absence la garnison de Piombino s'étant découragée, on remit la place aux Ursins, en sauvant la vie & les biens aux habitans.

CXIX. Jalousie des princes d'Italie contre le pape & son fils. *Guicciardin. ibid.*

Les princes d'Italie ne voïoient qu'avec un œil jaloux ces conquêtes du pape & du duc de Valentinois son fils, qui par-là assuroient davantage leur puissance & leur autorité. Le roi de France cependant étoit plus tranquille que les autres sur cet article, soit qu'il se crût assez bien établi en Italie pour ne pas craindre le souverain pontife, soit qu'il prévît que les excès & la vie tout-à-fait dereglée du duc de Valentinois ne pouvoient finir que par quelque catastrophe, qui n'aboutiroit qu'à sa ruine entiere après la mort du pape. D'ailleurs tous les princes d'Italie recherchoient l'amitié de sa majesté, & les Pisans, les Florentins, ceux de Lucques & de Sienne dépendoient entierement d'elle. Ce prince avoit pourtant ses vûës en ménageant le duc de Valentinois ; il vouloit réunir au duché de Milan tout ce que les Venitiens en occupoient, le Cremonois, Bresse, Bergame, & l'alliance avec l'empereur Maximilien lui étoit necessaire pour executer ce dessein. Il falloit qu'il en obtînt l'investiture du duché de Milan, & sa majesté imperiale éludoit toûjours pour ne la point donner. Louis XII. résolut donc d'emploïer toutes sortes de voïes pour gagner Maximilien ; la négociation étoit difficile ; & le cardinal d'Amboise crut de-

CXX. Louis XII. veut faire entrer l'empereur dans ses interêts.

voir

voir s'en charger lui-même, dans le dessein qu'il avoit de parvenir à la papauté après la mort d'Alexandre VI. Il pria l'archiduc d'obtenir de son pere Maximilien une entrevûë avec lui dans la ville de Trente, parce qu'elle étoit située entre le duché de Milan & les provinces hereditaires de la maison d'Autriche.

AN. 1501.

CXXI. Entrevûë du cardinal d'Amboise avec l'empereur à Trente.

Guicciard. ut supra.

L'empereur qui croïoit que la France lui feroit des propositions capables de contenter & son amour pour l'argent & son affection pour l'archiduc son fils & Charles de Luxembourg son petit-fils, consentit à l'entrevûë, où le cardinal se rendit aussi-tôt sous prétexte de visiter le duché de Milan. Mais l'empereur le fit attendre plus de trois mois & n'arriva à Trente que dans le mois de Novembre. Dans l'entretien qu'ils eurent ensemble, le cardinal demanda que le duché de Milan passât aux enfans mâles que Louis pourroit avoir, supposé que le mariage de la princesse Claude de France fille du roi avec Charles de Luxembourg, fut sterile. Mais l'empereur refusa cet article, & demanda de son côté, que les Sforces & les principaux Gibelins fussent mis en liberté sans rançon, & pussent désormais habiter le lieu de leur naissance en toute sûreté. Le cardinal d'Amboise promit l'élargissement de Sforce, à condition qu'il ne sortiroit pas de France, & du cardinal son frere, pourvû qu'il promît de se rendre aussi-tôt à Rome, & de n'en sortir jamais. A quoi l'empereur refusa de consentir, ne voulant pas de restriction.

CXXII. L'on convient du mariage de la princesse Claude avec le fils de l'archiduc.

Cependant après quelques contestations, l'on convint du mariage de Charles de Luxembourg avec la princesse Claude à qui l'on promit de donner pour dot le duché de Milan. Les autres articles étoient. 1. Que si Louis XII. avoit un dauphin, il épouse-

AN. 1501.

roit une des filles de l'archiduc. 3. Que Maximilien accorderoit au roi de France purement & ſimplement l'inveſtiture du duché de Milan dans la prochaine diete de Francfort. 4. Que Ludovic Sforce ſeroit moins reſerré, & pourroit chaſſer juſqu'à cinq lieuës de ſa demeure ou s'y promener. 5. Que Louis XII. ſecoureroit l'empereur contre les Turcs, & ſoutiendroit les droits de ſa majeſté imperiale ſur les roïaumes de Hongrie & de Boheme après la mort d'Uladiſlas. Mais le dernier point de la négociation étoit l'argent que Maximilien eſperoit. Le cardinal refuſa d'abord de lui en donner; mais enſuite il lui accorda une lettre de change de quarante mille écus, & moïennant cette ſomme la neutralité des Allemands fut arrêtée en des termes qui les obligeoient à ne favoriſer ni directement ni indirectement les Eſpagnols dans le roïaume de Naples, ſuppoſé qu'il ſurvînt quelque conteſtation entr'eux & les François, comme cela arriva bien-tôt après. Le cardinal d'Amboiſe entretint l'empereur des prétentions qu'il avoit à la papauté, ſi le ſiege venoit à vacquer; & ſa majeſté imperiale promit de les favoriſer. Le pape Alexandre VI. qui croïoit qu'on avoit pris à Trente des meſures pour s'oppoſer au duc de Valentinois, voulut s'en venger contre la France. Viteloſſe qui commandoit les troupes des Urſins, s'empara de la ville d'Arezzo; ce qui diviſa les Florentins en deux factions puiſſantes.

CXXIII.
Voïage de l'archiduc Philippe en Eſpagne.

Mariana lib. 27. n. 75.

Le traité de Trente reçut quelques changemens avant que Louis XII. l'eut ſigné dans une entrevûë qu'eut ſa majeſté très-chrétienne avec l'archiduc Philippe qui paſſa par la France pour aller en Eſpagne. On ſçait qu'il avoit épouſé Jeanne fille de Ferdinand

& d'Iſabelle ; & tous deux devenoient heritiers neceſſaires de la Caſtille & préſomptifs de l'Arragon par la mort de l'infant Michel fils d'Emanuel roi de Portugal & de l'infante Iſabelle ſon épouſe. D'ailleurs c'étoit une loi de la monarchie d'Eſpagne que les heritiers fuſſent reconnus princes des Aſturies pour y regner un jour paiſiblement. Les interêts du roi catholique ne s'accordoient pas trop avec le voïage de l'archiduc, parce qu'aïant ſeize ans moins qu'Iſabelle ſon épouſe, il pouvoit devenir veuf, ſe remarier & avoir d'une ſeconde femme des fils à qui l'on ne pourroit conteſter la couronne d'Arragon. Cependant voïant que la reine étoit entierement déterminée à faire venir l'archiduc & l'archiducheſſe, Ferdinand y conſentit, & écrivit conjointement avec elle à Philippe de venir recevoir les hommages les ſermens de fidelité de ſes futurs ſujets d'Eſpagne, conjointement avec ſon épouſe.

AN. 1501.

Saint-Gelais hiſt. de Louis XII.

L'Archiduc ſe mit donc en état de partir avec l'archiducheſſe ; ils prirent tous deux congé des états du païs qu'ils avoient aſſemblez à ce ſujet, & pour leur marquer qu'ils ſeroient bien-tôt de retour, ils ne laiſſerent point de gouverneur pour tenir leur place. Ils penſoient d'abord s'embarquer ; mais la groſſeſſe de l'archiducheſſe ne le leur permettant pas, ils prirent le parti de traverſer la France. Ils en obtinrent aiſément la permiſſion de Louis XII. qui les fit recevoir à Paris avec beaucoup de magnificence. L'archiduc prit ſéance au Parlement en qualité de pair de France, il paſſa quelques jours dans cette grande ville, d'où il ſe rendit à Blois, où la cour étoit alors. Ils y furent regalez pendant quinze jours ; mais on ne s'occupa pas tellement de plaiſirs, qu'on n'y parla auſſi

Spond. ad ann. 1501. n. 6.

Daniel hiſt. de France. to. 5. in-4. p. 199.

AN. 1501.

d'affaires ; & dans differentes entrevûës, on ajoûta quelques articles au traité de Trente. On détermina le nombre des troupes que Louis XII. devoit fournir contre les Turcs ; avec la faculté de le pouvoir convertir en argent ; & l'on fixa la somme qu'il donneroit pour l'investiture du duché de Milan. On regla ce qui concernoit la liberté de Ludovic Sforce, & tous ces articles furent signez le treiziéme de Decembre 1501. Ensuite l'archiduc partit pour Madrid, étant suivi de près par l'archiducheſſe son épouse.

CXXIV. Mort de Robert Gaguin.

Guicciardin. l. 5.

Le Mire in elog. Belg.

Sander. lib. de scriptor. Fland.

Vossius de histor. Latinis. l. 3. c. 11.

Robert Gaguin general de l'ordre des Trinitaires mourut en cette année le vingt-deuxiéme de Mai ; quoique quelques-uns reculent sa mort en 1502. d'autres même 1503. Cet auteur étoit né à Calline petit bourg aux confins de l'Artois sur la riviere de Lys. C'est sans raison que Guichardin, le Mire & Sanderus le font natif de Douay. Il fit ses études à Provins, & aïant pris ensuite l'habit de l'ordre de la Trinité, il fut envoïé à Paris pour y achever ses mêmes études dans le couvent qu'on appelle les Mathurins. Il y prit le bonnet de docteur en droit, & fut fait dans la suite general de son ordre. Charles VIII. & Louis XII. aïant connu son merite, on le fit garde de la bibliotheque roïale, & on le chargea de diverses ambaſſades en Italie, en Allemagne & en Angleterre. Quelques sçavans de son tems eurent tant d'estime pour lui, qu'ils lui dédierent leurs ouvrages. Il en a lui-même composé plusieurs, dont Tritheme fait le dénombrement ; deux livres de la Conception de la sainte Vierge ; un de la condition malheureuse de l'homme ; des épigrammes ; de l'art de composer des vers. Le plus considerable est son histoire de France

en douze livres qu'il finit en l'année 1499. Elle est assez bonne pour ce qui s'est passé de son tems. On l'a imprimée plusieurs fois avec des supplémens, & on l'a aussi traduite en François. Gaguin travailla encore à plusieurs traductions en notre langue, comme à celle des commentaires de Cesar, & à celle de la vie de l'empereur Charles-Magne.

AN. 1502.

CXXV.
Arrivée de l'archiduc en Espagne.

Mariana lib. 27. n. 75. & 76.

Mem. historiques & politiques de la maison d'Autriche. to. 1. p. 174.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

L'archiduc Philippe & son épouse n'arriverent en Espagne que le dix-neuviéme de Janvier de l'année suivante 1502. Leur reconnoissance se fit à Tolede, où Ximenés se rendit par ordre de la reine. Après la ceremonie qui y fut faite pour le roïaume de Castille, le prince & la princesse se rendirent à Sarragosse pour y être reconnus heritiers présomptifs d'Arragon. Ferdinand jaloux jusqu'à l'excès de ce que l'archiduc étoit generalement aimé des grands & des peuples de la Castille, & craignant que les Arragonois n'eussent pour lui les mêmes sentimens, s'il faisoit un long séjour à Sarragosse, le pressa de s'en retourner en Flandres, aussi-tôt que les états furent congediez. La reine catholique Isabelle étoit d'avis qu'il attendît que l'archiduchesse fût accouchée pour la ramener avec lui, comme elle le souhaitoit elle-même. Mais Ferdinand le sollicita toûjours de s'en retourner. L'archiduc d'ailleurs commençoit à s'ennuïer en Espagne, & avoit autant d'envie de quitter ce païs, que son beaupere souhaitoit son départ. Cependant il y séjourna une bonne partie de l'année, & ce ne fut qu'au commencement de l'année suivante, que repassant par la France, il vit encore le roi à Lion, où il conclut un nouveau traité entre sa majesté très-chrétienne & Ferdinand, mais qui ne fut pas fort exactement observé.

Comme on étoit convenu que l'empereur accor-

AN. 1502.

CXXVI. L'empereur manque au traité de Trente.

deroit l'investiture du duché de Milan au roi de France dans la diete convoquée à Francfort pour le mois de Janvier 1502. Louis XII. ne manqua pas d'y envoïer ses ambassadeurs, afin de faire l'hommage en son nom; mais l'empereur s'en absenta exprès. Les envoïez du roi prirent acte de leur diligence, & protesterent de l'absence de sa majesté imperiale. On crut que ces sentimens lui avoient été inspirez par le roi catholique, qui n'eut pas plûtôt appris que Louis XII. sur la foi du traité avoit congedié quatre mille hommes de renfort qu'il envoïoit au duc de Nemours, & que ses troupes au contraire venoient d'être renforcées d'un secours de deux mille Allemands, qu'il leva le masque, & se moqua de la crédulité de Louis XII. Cette perfidie fut une suite des divisions qui s'éleverent entre les François & les Espagnols, & qui fit perdre aux premiers le roïaume de Naples.

CXXVII. Differend entre les François & les Espagnols, au sujet du partage du roïaume de Naples.

Mariana lib. 27. n. 57.

Guicciardin. l. 5.

Les limites du partage de ce roïaume n'avoient pû être si bien expliquées dans le traité, que cela ne dût faire naître quelques contestations; chacune des deux couronnes prétendoit avoir droit sur certaines provinces particulieres & vouloit se les approprier. La Basilicate appellée par les anciens Lucanie, la Capitanate, la principauté citerieure & la principauté ulterieure, étoient le sujet des contestations. La Capitanate fournit le premier prétexte de rupture. Cette province qui faisoit autrefois partie de l'Abruzze, & qui avoit été attribuée à la Poüille suivant l'ancienne division, étoit d'un revenu beaucoup plus considerable que les autres provinces; c'étoit le meilleur païs du roïaume à cause du bled qu'il fournissoit en abondance & de la doüane des bestiaux qu'on y amenoit paître en hyver. On l'appelloit Capitanate, dit Mariana, dès le

tems que les empereurs Grecs étoient encore maîtres de cette partie d'Italie, & elle a toûjours depuis conservé ce nom. Elle fut d'abord appellée *Catapania* du nom d'un certain gouverneur nommé Catapan que les empereurs de Constantinople y envoïerent; de-là par le changement de quelques lettres on a dit *Capitanate*, d'où est venu le mot de capitaine aujourd'hui usité, soit pour marquer le chef d'une compagnie de soldats, soit pour désigner un general d'armée.

An. 1502.

CXXVIII.
La guerre recommence entre les deux nations.

Mariana, ibid. n. 59.

Les François prétendoient avoir partagé le roïaume de Naples sur l'ancienne division, qui comprend la Capitanate dans la Poüille; & les Espagnols soutenoient qu'ils avoient pris les choses en l'état qu'elles se trouvoient, & qu'ils avoient par consequent agi suivant la nouvelle division, en quoi ils paroissoient être bien fondez, & pouvoir taxer les François d'imprudence de n'avoir pas prévû cette difficulté dans le tems du partage. Ce differend qui fut poursuivi de part & d'autre avec beaucoup de chaleur, en fit naître deux autres, l'un fut pour le territoire de la Basilicate, qui comprenoit les villes d'Amalfi, d'Attele, de Barlette & de quelques autres, que les Espagnols s'ingererent d'enfermer dans la Poüille, parce qu'Alphonse d'Arragon premier du nom roi de Naples, l'avoit ainsi ordonné, quoique cette province eut auparavant été de l'Abruzze; l'autre pour la vallée de Benevent que le même Alphonse avoit détachée de la terre de Labour pour la joindre à la Calabre La noblesse de Naples tâcha de racommoder les deux nations; elle ménagea une entrevûë du duc de Nemours & de Gonsalve; ces deux chefs confererent huit jours entiers en pleine campagne sur un terrain

également éloigné des villes d'Amalfi & d'Attele: Mais les deux parties prétendant avoir raison, ne voulurent rien relâcher de leurs prétentions, & aimerent mieux que le sort des armes en décidât. Cependant on convint d'une suspension d'armes pour vuider le differend à l'amiable, après qu'on auroit appris la volonté des deux rois. Mais les Espagnols commencerent bien-tôt la guerre par divers actes d'hostilitez.

AN. 1502.

CXXIX.
Le duc de Valentinois surprend Urbin & Camerino.

Guicciardin. l. 5.

Sur cette rupture le roi de France qui s'étoit rendu à Ast afin de pourvoir à la conservation du duché de Milan, ménager les Florentins, & reprimer la tyrannie du duc de Valentinois, manda au duc de Nemours de poursuivre les Espagnols & de ne les point épargner. Le duc de Valentinois ne manqua pas de profiter de ces divisions; il mena ses troupes à Rome sous prétexte de les rafraîchir, & prit avec elles la route de Perouse; il feignoit d'en vouloir à la ville de Camerino, qu'il fit investir par son avant-garde, & comme il n'avoit point d'artillerie, il en demanda à Guy de Montefeltro duc d'Urbin, qui avoit toûjours été dans les interêts de sa sainteté, & qui croïant n'avoir rien à craindre, envoïa au duc la meilleure artillerie qu'il eut dans le château. Mais le duc de Valentinois ne l'eut pas plûtôt reçûë, qu'il mena droit ses troupes à Urbin. Guy de Montefeltro se voïant sans défense se sauva précipitamment à Venise avec son neveu, & laissa le duc se rendre maître de sa ville; le reste du duché suivit la fortune de la Capitale. Il restoit la ville de Camerino dont le duc de Valentinois cherchoit à se rendre maître; pour y réussir il eut encore recours à la trahison, il feignit de vouloir negocier avec Jules de Varcani qui en étoit seigneur

gneur, & pendant ce tems-là il fit entrer dans la ville un grand nombre de ses soldats déguisez, qui se saisirent d'une porte, & Camerino fut traitée en ville prise d'assaut, on étrangla le duc & ses enfans.

AN. 1502.

CXXX. Le pape excite des broüilleries dans la Toscane.

Le duc de Valentinois de concert avec le pape, avoit avant cette exepedition excité divers petits princes, Vitelosse, Baglioni, Petrucci & d'autres, à causer des broüilleries dans la Toscane; ils commencerent par se rendre maîtres d'Arezzo, se saisirent de Guillaume de Pazzi qui y commandoit pour les Florentins, le firent prisonnier avec son fils Côme de Pazzi & huit des principaux de son parti, & s'emparerent de plusieurs forteresses des environs. C'est ainsi que le duc de Valentinois ruinoit la république de Florence, pour profiter de ses pertes; mais il en fut empêché par Louis XII. qui prit les Florentins sous sa protection, & fit un nouveau traité avec eux, pour dissiper les negociations de Maximilien, qui dans le dessein d'aller se faire couronner à Rome, vouloit faire entrer cette république dans ses interêts, afin que les François ne pussent pas s'opposer à son passage ou à son retour, en quoi il ne réussit pas.

CXXXI. Louis XII. fait rendre aux Florentins tout ce qu'on leur a pris.

Le roi de France qui étoit à Ast depuis le septiéme de Juin, envoïa un heraut aux seigneurs d'Italie qui s'étoient rendus maîtres d'Arezzo, & d'autres places, pour leur ordonner de les rendre incessamment; il en fit aussi des plaintes assez vives au nonce du pape, & menaça d'envoïer son armée pour venger les Florentins. Ces menaces eurent leur effet. Le pape intimidé lui envoïa un député pour désavoüer tout ce que les seigneurs Italiens avoient fait, protestant qu'il n'y avoit eu aucune part. Le duc de Valentinois fit plus, car il menaça Vitelosse de le chas-

AN. 1502. ſer d'Arezzo, s'il n'en ſortoit au plûtôt volontairement. Le roi parut ſatisfait de cette démarche qui n'étoit qu'un effet de la crainte du pape & de ſon fils, & non pas une preuve de la ſincerité de leur conduite ; ſa majeſté ne vouloit pas faire une guerre ouverte au ſouverain pontife, qu'elle avoit interêt de ménager ; d'ailleurs le cardinal d'Amboiſe cherchoit toûjours à adoucir le roi envers le pape, & celui-ci ſçavoit ſe ſervir de l'ambition du cardinal pour contenter la ſienne & celle du duc de Valentinois. Dans cette vûë il prolongea pour dix-huit mois la qualité de légat du ſaint ſiege en France à ce cardinal, & envoïa le duc ſon fils au roi, à la cour duquel il trouva tant de protection, que malgré les plaintes qui venoient de tous côtez de ſes violentes entrepriſes, Louis renouvella l'alliance avec Alexandre VI. » Ce qui lui attira, dit Mezeray, la haine de toute l'Italie, & peut-» être la malediction de Dieu, avec lequel on ne peut » être bien, quand on eſt en ſocieté avec les mé-» chans.

Mezeray abreg. chronol. hiſt. de Louis XII. p. 129.

CXXXII. Les François ſe rendent maîtres de preſque tout le roïaume de Naples.

Alvar. Gomez. hiſt. lib. 4.

Jean d'Auton hiſt. de Louis XII.

Guicciardin. l. 5.

Les François cependant pouſſoient toujours leurs conquêtes dans le roïaume de Naples. Le duc de Nemours étant beaucoup plus fort que Gonſalve lui fit d'abord quitter la campagne. L'armée de France aſſiegea Canoſſe, & s'attendoit d'y trouver de l'exercice pour long-tems. Le celebre Pierre Navarre né d'une famille obſcure, qui de ſimple ſoldat étoit devenu general de l'armée Eſpagnole, s'étoit jetté dans cette place avec ſix cent hommes d'élite. Gonſalve étoit aſſuré qu'ils périroient plûtôt que de ſe rendre ; mais comme la perte de Canoſſe n'auroit pas égalé celle d'un auſſi habile capitaine, & que d'ailleurs Gonſalve aimoit mieux s'attacher à la défenſe des

villes maritimes de la Poüille, il fit avertir Navarre d'abandonner la place & de le venir trouver. Navarre obéit, & Canosse se rendit. Les autres places de la Poüille & de la Calabre en firent de même; & le duc de Nemours à cinq ou six villes près se mit en possession de tout le roïaume de Naples; mais il ne le garda pas long-tems, puisque dès l'année suivante Gonsalve défit l'armée du maréchal d'Aubigny, & chassa entierement les François de ce roïaume.

AN. 1502.

CXXXIII. Le duc de Valentinois pense à se rendre maître de Boulogne.

Guicciardin. l. 5.

Le duc de Valentinois voulant à quelque prix que ce fut se rendre maître de Boulogne, crut qu'il n'en pouvoit venir à bout, qu'en gagnant le cardinal d'Amboise. Il lui promit de le faire élire pape après la mort d'Alexandre VI. & le convainquit si bien qu'il ne monteroit jamais sur le saint siege que par son moïen, que le cardinal se laissa gagner, aussi-bien que le roi qui appuïa les prétentions de son ministre, & abandonna entierement Bentivoglio qui possedoit Boulogne. Mais celui-ci ne laissa pas de se bien défendre & de se maintenir dans son état. Pandolphe Petrucci s'étoit rendu maître de la république de Sienne sa patrie; l'extréme danger qui le menaçoit à cause de cette usurpation, lui fit prendre des mesures pour le prévenir. Il s'adressa à Bentivoglio, & lui proposa le plan d'une ligue entre les souverains de l'état ecclesiastique, afin de pourvoir à leur propre défense contre les entreprises du pape & de son fils le duc de Valentinois.

CXXXIV. Ligue des principaux seigneurs d'Italie, contre le duc de Valentinois.

Raynald. ad annum 1502. n. 11.

Bentivoglio consentit avec joïe à tout ce qu'on lui demandoit. Il entra dans la ligue & païa la somme à laquelle on l'avoit taxé pour les frais de la guerre. Paul Baglioni seigneur de Perouse & Liverot seigneur de Fermo y entrerent pareillement. Les Ursins

AN. 1502.

Sabellic. Enn. 11. lib. 1.

Raph. Volaterran. lib. 22.

& les Vitelli s'y joignirent des derniers. Mais en récompense ils s'y comporterent avec plus de zele & d'ardeur. Les deux principaux objets de cette ligue furent la ruine du duc de Valentinois, & le rétablissement du duc d'Urbin & du seigneur de Camerino. Les conferences se tinrent vers la fin du mois d'Août 1502. & la convention fut que Baglioni, Liverot, les Ursins & les Vitelli qui commandoient dans l'armée ecclesiastique, en détacheroient leurs troupes & les engageroient à se révolter ; que les autres confederez leveroient au plûtôt sept mille hommes d'armes & neuf mille hommes de pied, qui seroient divisez en deux corps ; que l'un attaqueroit la ville d'Imola, & l'autre s'approcheroit de Rimini & de Pesaro où la ligue avoit des intelligences. Que le duc d'Urbin & le seigneur de Camerino travailleroient à recouvrer leurs états avec les troupes que la république de Venise leur fourniroit sous main. Que la France seroit invitée à favoriser les confederez, ou suppliée, en cas de refus, de ne leur être pas contraire. Mais Louis XII. croïant qu'il étoit de sa politique de ménager le duc de Valentinois, qu'il ne pouvoit choquer sans s'attirer l'indignation du pape, refusa de secourir la ligue.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

Guev. Garzi & Alemanno hist. di Bolon.

Leand. Alberti. descript. Italia.

Après toutes ces mesures prises, les confederez séparerent leurs troupes de celles du duc de Valentinois ; le duc d'Urbin rentra dans son état, le seigneur de Camerino s'approcha de sa ville avec six mille hommes, & les habitans se saisirent de la foible garnison que le duc de Valentinois y avoit mise, & reçurent leur ancien seigneur avec joïe. Le duc au milieu de toutes ces pertes, implora le secours du roi de France qui le servit promptement & avec zele.

Il écrivit au gouverneur de Milan de faire passer l'Apennin à la cavalerie Françoise ; & cinq mille Suisses furent embarquez à Savonne, afin d'arriver plûtôt dans le duché d'Urbin. Ces secours abatirent le parti de la ligue, & la paix fut concluë & signée le vingt-quatriéme de Decembre 1502. Mais le duc de Valentinois n'amusa les confederez que pour s'en défaire plus aisément. Après la paix faite, il les engagea à venir avec leurs troupes le joindre à Senigaglia; ils entrerent dans la place, & lorsqu'ils y furent enfermez, on étrangla Vitelosse & Liverot seigneur de Fermo, & les Ursins furent mis dans des cachots. AN. 1502.

CXXXV. Perfidie du pape & du duc de Valentinois.

Guicciardin. hist. Ital. lib. 5.

Aubery hist. des cardinaux.

La pape en aïant eu le premier avis, fit enlever le cardinal des Ursins & les autres de cette maison qui se trouvoient dans Rome sur la bonne foi de l'accord qu'on venoit de faire. Le cardinal fut empoisonné, dit-on, avec des cantarides, & ce qu'il y eut de plus cruel dans la conduite du pape, fut qu'il envoïa prier ce cardinal qui étoit rentré dans Rome avec les autres, comptant sur le traité qu'on venoit de signer, de le venir trouver pour une affaire de consequence qu'il avoit à lui communiquer, & il ne fut pas plûtôt entré dans le Vatican qu'on l'arrêta prisonnier, pendant qu'on se saisissoit de l'archevêque de Florence, du protonotaire des Ursins, & de quelques autres de ses alliez, qui furent tous conduits au château Saint-Ange. Le pape força le cardinal de signer un ordre pour livrer au duc de Valentinois son fils toutes les places dont la maison des Ursins étoit en possession. Le poison lui fut donné le vingtiéme jour de sa prison, & le vingt-deuxiéme de Fevrier 1503. Alexandre VI. pour persuader au public qu'il n'étoit pas mort empoisonné, voulut que son corps fut porté dans l'église de

AN. 1502.

ſaint Pierre en plein jour, le viſage découvert, & que tous les cardinaux aſſiſtaſſent à ſes funerailles. Paul des Urſins & le duc de Gravina furent étranglez. On alla inveſtir le ſeigneur Baglioni dans Perouſe; mais il s'étoit déja retiré dans le roïaume de Naples.

CXXXVI. Les François obligent le duc de Valentinois à ſe retirer de devant Boulogne.

De tous les princes liguez, il ne reſtoit que Bentivoglio renfermé dans Boulogne, & Petrucci dans Sienne. Le duc de Valentinois parut devant Boulogne avec ſon armée; mais le conſeil de Louis XII. aïant ouvert les yeux ſur le mauvais traitement que ce duc venoit de faire aux Urſins; on lui déclara que les François vouloient abſolument ſe conſerver un paſſage libre par toutes les villes qui étoient ſur la route de Milan à Naples, & on le menaça, s'il ne ſe retiroit, de lui oppoſer l'armée Françoiſe. Le duc fruſtré par-là de l'eſperance de prendre Boulogne eut recours à ſes fourberies. Il fit cacher le courier que Chaumont gouverneur de Milan lui avoit envoïé, & fit garder les chemins avec tant d'exactitude, que Bentivoglio ne ſçut rien de la bonne diſpoſition des François à ſon égard; il lui fit dire encore que bien qu'il eut conjuré ſa ruine, il lui pardonneroit à ces trois conditions; qu'il païeroit pendant huit ans douze mille écus chaque année pour entretenir cent lances dans l'armée eccleſiaſtique; qu'il joindroit de plus à cette armée cent autres lances; & que la ſœur de l'évêque de Luna niece du pape épouſeroit le fils aîné d'Annibal Bentivoglio. Ces conditions furent acceptées; mais non accomplies comme on dira dans la ſuite.

CXXXVII. Mort du prince de Galles fils du roi d'Angleterre.

Pendant que toutes ces choſes ſe paſſoient en Italie, l'Angleterre ſe vit privée de l'heritier de la couronne par la mort d'Artus prince de Galles né le

vingtiéme de Septembre 1486. Cette mort arriva le deuxiéme d'Avril 1502. à Ludlow, cinq mois après son mariage avec Catherine fille de Ferdinand & d'Isabelle, qu'il avoit épousée le quatriéme de Novembre de l'année précedente & qu'il ne laissa point enceinte. Henri VII. lui avoit laissé l'administration des provinces de son appanage, & lui avoit formé un conseil composé des meilleures têtes de toute l'Angleterre, pour l'aider dans la province de Galles où il faisoit sa résidence. Mais la providence n'avoit pas destiné un prince si sage à succeder à son pere. Sa mort fut suivie de celle de la reine Elisabeth sa mere femme de Henri VII. qui mourut en couches. Presque tous les historiens assurent que le prince de Galles étoit mal-sain ; & quelques-uns ajoûtent, qu'il avoit une fiévre lente, lorsqu'il fut marié. Cependant Bacon le mieux instruit des historiens Anglois dit positivement, qu'il étoit d'une bonne & saine complexion lorsqu'il épousa Catherine fille des rois catholiques. Il importoit toutefois à Henri VII. que dans le public on crut le contraire, parce qu'il avoit ses vûës.

AN. 1502.

Bacon hist. regni Henric. VII.

Polyd. Virg. hist. Angl. l. 26.

CXXXVIII.
Henri VII. pense à faire épouser à son second fils la veuve d'Artus.

Bacon loco supra cit.

Mezeray abreg. chronol. hist. de Louis XII.

Ce prince n'eut pas plûtôt appris la mort de son fils aîné, qu'il conçut le dessein de faire épouser sa veuve à Henri son second fils, qui par-là devenoit unique & par consequent heritier necessaire de la couronne. Mais il avoit pour cela besoin d'une dispense du pape, n'y aïant presque point d'exemple dans l'église que la même femme eut épousé les deux freres. Pour surmonter plus aisément les difficultez qu'il y prévoïoit, il dit que le mariage du prince de Galles n'avoit point été consommé, la mauvaise santé du prince l'en aïant empêché. Il réduisoit par ce moïen

AN. 1502.

Rapin Toiras hist. d'Angleterre lib. 14. p. 502.

tous les obstacles à l'unique empêchement de l'honnêteté publique, qui ne permet pas qu'une femme après avoir stipulé solemnellement une promesse de mariage avec un homme par parole de present, sans avoir néanmoins passé outre, épouse ensuite le frere du même homme. Mais il pensoit que si Alexandre avoit bien permis à Emanuel roi de Portugal d'épouser la princesse Marguerite, après s'être marié en premieres nôces avec Isabelle sa sœur aînée, dont il avoit eu un fils, il feroit moins de difficulté à lui accorder la même permission, s'il disoit que son mariage n'avoit point été consommé. C'est pourquoi il insista sur cette raison qu'on tâcha de publier par-tout; mais que presque personne ne crut vraïe, quoique chacun parlât comme les autres pour plaire au roi.

CXXXIX. Mort de Jean Albert roi de Pologne.

Michou. Sarmat. l. 1. & hist. Polon. l. 4. c. 79.

Cromer lib 30.

Raynald. hoc anno 1502. n. 84.

Dans la même année mourut encore Jean Albert roi de Pologne fils de Casimir né en 1459. & élû en 1492. du consentement d'Uladislas son frere aîné roi de Hongrie & de Boheme. Il étoit sçavant sur-tout dans l'histoire, liberal envers ses soldats; mais peu heureux à la guerre. Il en entreprit une contre Etienne vaivode de Valachie, & il y fut défait dans une embuscade; ce qui l'obligea d'appeller les Turcs à son secours. Frederic de Saxe grand-maître des chevaliers de Prusse, se servit de cette occasion pour s'exempter de l'hommage qu'il devoit à la Pologne, selon l'accord fait entre leurs prédecesseurs. Il étoit excité à ce refus par l'empereur Maximilien & les autres princes d'Allemagne, qui lui firent de belles promesses pour l'engager à la révolte. Mais Jean Albert voulant exiger cet hommage par les armes, fut emporté d'apoplexie le dix-septiéme de Juin âgé d'environ quarante-deux ans, dans la neuviéme année de son regne, sans

ſans avoir été marié, ſon corps fut tranſporté à Cracovie, parce qu'il étoit mort à Toruna, & enterré dans l'égliſe de la fortereſſe. Alexandre ſon troiſiéme frere, grand duc de Lithuanie lui ſucceda, & par-là la Lithuanie fut unie à la Pologne. Ce duc étant venu de Lithuanie à Cracovie, fut ſacré par le cardinal Frederic ſon frere archevêque de Gneſne, & couronné le douziéme de Decembre troiſiéme Dimanche de l'Avent. Helene ſon épouſe fille de Jean duc de Moſcovie ne fut point couronnée ſelon la ceremonie ordinaire en ces occaſions, parce qu'elle ſuivoit le rit des Grecs.

AN. 1502.

CXL. Americ Veſpuce fait la découverte de l'Amerique.

Maffei hiſt. Indiar. lib. 2.

Raynald. ad ann. 1501. n. 85.

Les rois catholiques ſous le regne deſquels Chriſtophle Colomb avoit découvert un nouveau monde dans la mer Atlantique par le ſecours des vaiſſeaux qu'ils lui avoient fournis, s'acquirent par-là une ſi grande réputation, qu'ils voulurent encore tenter de faire faire de nouvelles découvertes, & réſolurent d'y envoïer de nouveau. Americ Veſpucci Italien, natif de Florence, & qui étoit pour lors en Eſpagne ſe preſenta à ce ſujet, & s'embarqua en qualité de marchand ſur la petite flotte d'Alphonſe de Ojeda. Il partit d'Eſpagne dans le mois de Mai 1497. parcourut les côtes de Paria & de la terre-ferme juſqu'au Golfe de Mexique, & revint en Eſpagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre-ferme qui eſt au-delà de la ligne; & par un honneur que n'ont pû obtenir tous les rois de l'univers, il donna ſon nom à ces grands païs des Indes occidentales de l'Amerique, non ſeulement à la Septentrionale ou Mexicane; mais encore à la Meridionale ou Peruane, qui ne fut découverte qu'en 1525. par François Pizarro Eſpagnol. Un an après ce pre-

AN. 1502.

mier voïage Vespucci en fit un second, & commanda six vaisseaux ou caravelles sous les enseignes des mêmes rois Ferdinand & Isabelle. Il alla non seulement aux isles Antilles; mais encore au-delà sur les côtes de la Guaïane & de Venezuela, & revint au mois de Novembre 1500. à Cadix, d'où il se retira à Seville. Les Espagnols lui aïant témoigné très-peu de reconnoissance de toutes ses découvertes, leur procedé le rebuta d'entreprendre de nouveaux voïages.

CXLI. Le roi de Portugal l'emploïe pour découvrir de nouveaux païs.

Herrera decad. 1. lib. 1. c. 6.

Anton. Leon. bibliot. judic. univers.

Surius append. ad Naucler. p. 520. & 525.

Emmanuel roi de Portugal animé d'une secrete émulation contre les rois catholiques, avoit déja fait travailler à la découverte de nouvelles terres; & aïant été informé du mécontentement de Vespucci, il l'attira dans son roïaume, & lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisiéme voïage dans les Indes. Vespucci accepta son offre, & partit de Lisbonne le treiziéme de Mai 1501. il courut les côtes d'Afrique jusqu'à Sierra Liona, & la côte d'Angola. Ensuite il passa le long de celle du Bresil qu'il découvrit toute entiere jusqu'à celle des Patagons, & par delà la riviere de la Plata; d'où aïant repassé vers Sierra-Liona & la côte de Guinée, il revint en Portugal & arriva à Lisbonne le septiéme de Septembre de cette année 1502. Le roi Emmanuel extrémement satisfait lui donna le commandement de six vaisseaux avec lesquels il fit un quatriéme voïage, & partit le dixiéme de Mai 1503. Il passa le long des côtes d'Afrique & du Bresil; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la Baye de tous les Saints jusqu'aux Abrolhos & à la riviere de Curabado. Mais comme il n'avoit des provisions que pour vingt mois, &

qu'il fut obligé d'en passer cinq sur cette côte qu'il reconnut ; hors d'esperance d'avancer à cause du mauvais tems & des vents contraires, il prit le parti de retourner en Portugal où il arriva le dix-huitiéme de Juin 1504. & y mourut en 1508. laissant plusieurs lettres & une relation de ses quatre voïages, qu'il dédia à René II. duc de Lorraine, qui prit le titre de roi de Sicile.

CXLII.
L'archevêque de Tolede travaille à une bible polyglotte.

Alvar. Gomez, de Castro, de reb. gestis cardinal. Ximen. lib. 2.

Raynald. ad ann. 1502. n. 25.

L'archevêque de Tolede commença dans cette année à travailler au grand projet d'une bible polyglotte ou en plusieurs langues. Dans ce dessein il fit venir d'Alcala à Tolede beaucoup de sçavans hommes dans les langues Grecque, Hebraique, Arabe & autres, dont la connoissance est absolument necessaire pour la parfaite intelligence de l'écriture sainte, & que ce prélat avoit autrefois apprises exactement. On trouve dans cette bible le texte Hebreu de la maniere dont les Juifs le lisent ; la version Grecque des septante ; la version Latine de saint Jerôme, que nous appellons Vulgate ; & enfin les paraphrases Chaldaïques d'Onkelos sur les cinq livres de Moïse seulement, & l'on a joint une traduction litterale au Grec des septante. Il y a deux préfaces à la tête ; la premiere adressée à Leon X. parce que cette bible ne fut imprimée qu'en 1515. & l'on y remarque que Ximenés qui en est l'auteur, y dit en termes exprès, qu'il est très-utile à l'église de donner au public les originaux de l'écriture sainte, soit parce qu'il n'y a aucune traduction qui puisse parfaitement representer ses originaux, soit parce qu'on doit avoir recours au texte Hebreu pour les livres de l'ancien testament, & au Grec pour ceux du nouveau, selon le sentiment des saints peres. La seconde pré-

AN. 1502.

face ſemble n'être pas de Ximenés, parce que tout ce qu'il a dit dans la premiere en faveur du texte Hebreu y eſt détruit; car il y témoigne qu'on a placé l'ancienne verſion Latine de ſaint Jerôme entre le texte Hebreu & le texte des ſeptante, comme entre la ſynagogue & l'égliſe Orientale, pour repreſenter Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt entre deux larrons.

Voïez M. Dupin dans ſes prolegoménes ſur la bible, & la bibliotheque ſacré du P. le Long, prêtre de l'Oratoire.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine ſur le texte Hebreu, & ſouvent même aſſez mal-à-propos, & ſans aucune neceſſité; ce qui eſt arrivé principalement dans la verſion des ſeptante qu'on a réformée ou plûtôt corrompuë en pluſieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hebreu; l'on a fait la même choſe à l'égard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins étoient fort défectueux, on s'eſt auſſi donné la liberté de la réformer, non ſeulement ſur d'anciens exemplaires Latins; mais même ſur le texte Hebreu; de ſorte qu'on ne s'eſt pas contenté d'en ôter les fautes des copiſtes; mais on en a retranché pluſieurs choſes qu'on a crû n'y devoir pas être. L'archevêque de Tolede ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphraſes Chaldaïques que celle d'Onkelos ſur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphraſes, après en avoir retranché les fables du Talmud; mais il ſe contenta de les mettre dans la bibliotheque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint.

Pour ce qui eſt du nouveau teſtament, on y voit le texte Grec imprimé ſans accens & ſans eſprits; parce qu'en effet les plus anciens manuſcrits n'en ont point, & qu'on a cru par-là mieux repreſenter les originaux Grecs. Ce qu'on n'a pourtant point ob-

ſervé dans l'édition des ſeptante, parce que c'eſt une verſion de l'écriture & non pas un texte original. Les exemplaires qu'avoit l'archevêque étoient aſſez bons; mais pour les avoir voulu réformer ſur le texte Hebreu, on les a corrompus en pluſieurs endroits, vû qu'alors on ignoroit la veritable maniere de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la bible d'Anvers ou de Philippe II. dans la polyglotte de Paris de M. le Jay, & dans la bible à quatre colonnes attribuée à Vatable. Outre la bible dont je viens de parler, Ximenés fit encore un dictionnaire des mots Hebreux & Chaldaïques de la bible, qu'on trouve à la fin dans pluſieurs exemplaires; mais qui manque dans la plûpart par la negligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce prélat. On travailla à cette bible pendant plus de douze ans, Ximenés s'y appliqua lui même avec beaucoup d'aſſiduité, & en fit toute la dépenſe qui monta à des ſommes immenſes.

AN. 1502.

CXLIII.
Jugement de la faculté de théologie de Paris, au ſujet des imprécations.

D'Argentré collect. jud. de novis erroribus, tom. 1. pag. 344. & 345.

Dupin bibliot. des aut. to. 13. in-4. p. 208.

La faculté de théologie de Paris donna beaucoup de preuves de ſon attachement à la ſaine doctrine dans ce ſiecle à cauſe des erreurs qui s'éleverent dès l'an 1500. Aïant été conſultée en 1501. par Henri de Bergue évêque de Cambray à l'occaſion d'un differend ſurvenu entre ce prélat & les chanoines de ſa cathedrale; elle donna ſa déciſion le premier de Juillet. Le chapitre aïant ceſſé de celebrer l'office pour faire de la peine à ſon évêque, fut excommunié par l'archevêque de Rheims le metropolitain, ou plus veritablement par ſes officiaux, & dénoncé comme tel. Les chanoines irritez de cette ſentence, au retour d'une proceſſion qu'ils firent le vingt-quatriéme de Novembre

AN. 1502.

& qu'ils réïtererent plusieurs semaines autour de leur église, se prosternerent au milieu du chœur devant le grand autel où l'Eucharistie étoit renfermée dans le ciboire. Le celebrant avec le diacre & le soûdiacre se prosternerent de même, mais tournant le dos à l'autel, la tête vers l'Occident, & firent chanter par les enfans de chœur plusieurs imprécations tirées de differends endroits de la sainte écriture, & principalement des pseaumes, contre ceux qui les persécutoient, y ajoûtant des vœux pour en être délivrez.

Ex 1. regist. MS. censurar. facult. theol. Paris. fol. 160. verso.

Les questions proposées à la faculté se réduisoient à six. 1. La nouveauté, selon saint Bernard, étant la mere de la témerité, la sœur de la superstition & la fille de la legereté; cette nouvelle maniere de prier des chanoines contre le rit ancien, n'est-elle pas suspecte de témerité, de superstition & de legereté ? La faculté répond, « que l'usage de l'église universelle étant de » prier le visage tourné vers l'Orient, on ne doit point » changer cet usage sans être autorisé par le superieur.» 2. N'est-ce pas une chose superstitieuse & suspecte dans la foi de prier en tournant le dos au saint Sacrement, du côté de l'Occident, la coûtume de l'église de Cambray jusqu'à present, étant de prier vers l'Orient? On répond comme à la premiere question, « qu'il faut suivre le rit de l'église universelle. » 3. Si la maniere de prier observée par le celebrant & par des chanoines n'est pas suspecte de magie ? On répond que « le chapitre ne doit point être accusé ni suspect de » magie pour avoir fait chanter des prieres par des en- » fans de chœur. » 4. Le chapitre aïant été excommunié par l'archevêque de Rheims ou ses officiaux, & dénoncé comme tel, ceux qui ont assisté à ces prieres ou à ces imprécations, & qui les ont autorisées par

leur presence, n'ont-ils pas encourus quelques censûres, & ne sont-ils point irréguliers ? La faculté ne fit aucune réponse précise sur cette question. 5. Si des chrétiens peuvent impunément emploïer les paroles des prophetes en forme d'imprécations contre d'autres chrétiens leurs ennemis ; & supposé qu'ils ne le puissent faire, quelle punition méritent-ils ? La faculté répond, » qu'il n'est point permis de se servir de ces imprécations contre personne, si elles ne sont établies par une autorité legitime ; qu'il est encore moins « permis d'en faire qui renferment le peché ou la damnation ; qu'enfin ceux qui les font sans être autorisez doivent passer pour témeraires, orgüeilleux, impies & punis pour l'injure qu'ils font à l'honneur « de leur pere & de leur évêque. » 6. Enfin si ces imprécations peuvent nuire à ceux contre lesquels elles sont prononcées, n'étant munies d'aucune autorité publique ? Et la faculté conclut que « ces imprécations « sont à craindre pour celui qui a donné occasion de « les faire. » Telle fut la décision de la faculté de théologie prononcée le premier de Juillet 1501.

CXLIV. Autre jugement touchant les excommunications faute de païer les décimes.

Dans l'année suivante 1502. les chanoines de la cathedrale de Paris s'étant adressez à elle pour avoir son avis doctrinal sur les censures portées par le souverain pontife contre ceux qui ne vouloient pas se soumettre à l'imposition & au païement des decimes établies par sa sainteté. On discuta l'affaire dans une assemblée de l'université ; on la porta ensuite à la faculté de théologie, qui donna sa décision le premier d'Avril étant assemblée chez les Mathurins selon la coûtume, & le lendemain toute l'université s'assembla & confirma la décision de la faculté.

Sup. n. 76.

D'Argentré collect. judic. p. 346.

Dupin tom. 13. p. 109.

Hist. univers. Paris. tom. 4. p. 6.

La premiere proposition portoit. Si les censures

AN. 1502.

fulminées par Alexandre VI. contre ceux qui refusoient de païer les decimes imposées par ce pape au clergé sans son consentement, ont quelque force & autorité pour obliger ? La réponse de la faculté est conçûë en ces termes. « Les censures contre ceux qui » pour ne point blesser les decrets des saints conciles » ni opprimer par la servitude le joug très-doux de » Jesus-Christ, refusent de païer la dixme imposée » par le souverain pontife pour arrêter l'invasion des » Turcs, comme on dit ; ces censures après l'appel » interjetté n'ont aucune force, & on ne doit pas les » appréhender, ni les craindre en aucune maniere. » La seconde proposition portoit. Si les appellans étoient obligez à cause de ces censures, de s'abstenir de celebrer la messe, d'assister à l'office divin, & vacquer à toutes les autres actions de pieté ? La réponse de la faculté est. « Que lesdites censures n'obligent » point les appellans de s'abstenir de la celebration » de la messe, & des autres offices divins. » Aussi est-ce une chose constante, verifiée par un usage immémorial observé en France ; que le pape ne peut faire aucune levée dans le roïaume sans le consentement du roi.

Edm. Richer. hist. concil. general. l. 4. p. 72.

CXLV.
Le pape approuve l'ordre des Annonciades.

Raynald. hoc ann. n. 24.

Lib. 2. Bullar. secret. p. 69.

Jeanne reine de France fille de Louis XI. & répudiée par Louis XII. comme nous l'avons vû, profita de sa situation pour se sanctifier & contribuer au salut des autres. Ce fut dans cette vûë qu'elle établit & fonda à Bourges un monastere de religieuses, dites des Annonciades. Elle chargea un Cordelier son confesseur, nommé Gabriel Maria, d'en dresser la regle. La devotion qu'elle avoit à la sainte Vierge dont elle demandoit sans cesse à Dieu les vertus, & qu'elle vouloit proposer comme modele à celles qui entreroient

entreroient dans son ordre, la porta à engager son confesseur à fonder la regle de ce nouvel institut sur les principales vertus de cette sainte Mere de Dieu. Elle en choisit dix entr'autres; ce qui fait qu'on appelle aussi cet ordre, l'ordre de l'Annonciade, ou des dix vertus. Alexandre VI. qui l'avoit approuvé avant qu'il y eût encore aucune maison de fondée, le confirma par une bulle du douziéme de Fevrier 1502. La premiere maison fut achevée à Bourges en 1503. Jeanne lui donna des biens suffisans, & Louis XII. confirma cette fondation par des lettres patentes du mois de Decembre de la même année 1503.

AN. 1502.

CXLVI. Mort du cardinal Ferraro.

Guicciardin. l. 6. Ughel. Ital. sacr. Bzov. Ciacon.

Le vingt-septiéme de Juillet de cette année 1502. le college des cardinaux perdit Jean-Baptiste Ferraro l'un de ses membres. On le trouva mort dans son lit. On croit qu'il fut empoisonné par son valet de chambre, à la sollicitation d'Alexandre VI. & du duc de Valentinois; apparemment pour s'emparer de sa succession, qui montoit à plus de quatre-vingt mille écus d'or. En effet ils la firent enlever & ne laisserent au frere du défunt que le soin de faire transporter le corps à Modene, où il fut enterré. Ainsi Dieu se servit pour executeur de sa justice, de celui-là même qui avoit eu le plus de part aux injustices du défunt. Car Ferraro avoit été favori d'Alexandre, qui après l'avoir fait passer par les principales charges & les plus lucratives de la cour de Rome, l'avoit fait évêque de Modene, archevêque de Capoüe & enfin cardinal. Sa mort fut digne de la vie qu'il avoit menée. Ses injustices & son insatiable avidité pour l'argent l'avoient rendu odieux pendant sa vie, & firent détester sa mémoire après sa mort.

La guerre duroit toujours en Italie entre les François

AN. 1502.

CXLVII. Etat des affaires des François en Italie.

Mariana, hist. Hisp. l. 27.

Guicciardin. l. 5.

& les Espagnols; ceux-ci réduits à un petit nombre de places la plûpart maritimes, n'osoient tenir la campagne; Gonsalve lui-même se tenoit renfermé dans Barlette, tandis que les François étendoient de tous côtez leurs conquêtes, & paroissoient devoir être bien-tôt maîtres de tout le roïaume de Naples. Tant d'avantages n'empêcherent pas cependant que leurs affaires ne commençassent à aller en décadence sur la fin de cette année. Un secours venu fort à propos releva les esperances de Gonsalve qui se voïoit extrémement resserré dans Barlette. Quelques marchands Venitiens lui amenerent des munitions de guerre & de bouche, tentez par l'esperance de les vendre cherement. Le duc de Nemours en avertit Louis XII. qui s'en plaignit vivement, & qui n'en reçut point d'autres excuses, sinon que cela s'étoit fait sans l'ordre de la république. D'un autre côté les François commandez par le comte de Moret leverent le siege qu'ils avoient mis devant Villa-Nova, où Cardonne entra, & n'y demeura pas long-tems sans recevoir deux renforts considerables, chacun de deux cent lances, d'autant de chevaux-legers, & de deux milles fantassins vieux soldats & aguerris. Le premier étoit commandé par Benevide; & le second par Andrada. Les Espagnols devenus par-là plus forts que les François dans la Calabre, tenterent de contraindre le maréchal d'Aubigny à quitter la campagne; ils prirent Callimera, & en enleverent beaucoup de butin qu'ils prétendoient transporter dans Seminara; mais d'Aubigny les attendit au passage dans la campagne de Terina le jour de Noël, & les chargea si vivement, que les Espagnols après un combat assez opiniâtre furent mis en déroute, eurent mille des leurs de tuez, treize cent

prisonniers, avec quinze drapeaux qu'on leur enleva. Enfin outre tout leur bagage qu'ils perdirent, d'Aubigny leur prit encore tout le butin qu'ils avoient fait à Callimera.

A. N. 1502.

CXLVIII. Embaras du duc de Nemours.

Le duc de Nemours tenoit toujours les Espagnols bloquez dans Barlette où Gonsalve commandoit en personne. D'Aubigny étoit d'avis qu'on assiegeât la place en forme, pour ôter aux Espagnols toute esperance de recevoir les secours qu'on assembloit en Sicile. Mais le duc de Nemours suivit les avis de ceux qui voulurent qu'on se contentât d'un blocus, ce qui dans la suite fut très-préjudiciable aux François. Gonsalve enleva le poste de Rubos où la Palice commandoit, à douze milles de Barlette, pendant que le duc étoit allé à Canose; la Palice fut fait prisonnier. Les François perdirent un convoi d'argent qu'on leur amenoit de Trani, les habitans de Castallanette avoient chassé la garnison Françoise. Les cantons Suisses voisins du Milanez s'emparerent du fort de Locarne, & obligerent Chaumont à l'abandonner; celui-ci attendit en vain que les Venitiens le secourussent, comme ils s'y étoient engagez. Suarez Figueroa ambassadeur d'Espagne s'y opposoit secretement, dans le dessein d'engager cette république à faire alliance avec Ferdinand & à se joindre avec lui contre les François.

CXLIX. L'archiduc pense à retourner en Flandres, & repasse par la France.

Dans ces conjonctures assez fâcheuses pour la France; l'archiduc Philippe qui s'ennuïoit beaucoup en Espagne, & qui vouloit absolument s'en retourner en Flandres, offrit à Ferdinand son beau-pere, de repasser encore en France, & de ménager un accommodement entre lui & Louis XII. Cette proposition ne fut pas d'abord du goût du roi catholique, parce

AN. 1502.

Mariana lib. 27. n. 76.

Surius append. ad Naucler. p. 528. & 538.

qu'il connoissoit la droiture & la sincerité de son gendre, qui d'ailleurs suivoit les avis du seigneur de Vere son favori fort porté pour la France. Mais l'archiduc par de nouvelles instances representa que son passage par la France ne pouvoit être qu'avantageux à l'Espagne ; qu'il s'aboucheroit avec Louis XII. & qu'il ne désesperoit pas de l'engager à un accommodement ; que ce prince ne demandoit pas mieux, & que paroissant disposé à la paix, il travailleroit à le faire consentir au rétablissement de Frederic dans son roïaume de Naples, à certaines conditions & moïennant un tribut médiocre qu'il païeroit tous les ans ; ou que si cette proposition n'agréoit pas, il solliciteroit le roi très-chrétien à renoncer à ses prétentions sur le roïaume de Naples, en faveur de la princesse Claude de France sa fille ; à condition que le roi catholique de son côté cederoit les siennes sur le même roïaume à Charles duc de Luxembourg son petit fils & fils aîné de l'archiduc ; & qu'ainsi au moïen du mariage qui se feroit du prince & de la princesse, les droits des deux couronnes sur le roïaume de Naples se trouvant réünis, il n'y auroit plus à craindre aucun sujet de rupture. Ces raisons firent consentir Ferdinand à ce que souhaitoit l'archiduc.

CL. L'archiduc arrive à Lion & confere avec Louis XII.

Mariana lib. 27. ut suprà.

Le dessein du roi catholique, selon plusieurs historiens, étoit de seconder les efforts de Gonsalve par une ruse indigne de son caractere. L'archiduc étoit le plus sincere des hommes & le moins capable de tromper ; il avoit la même opinion des autres, & ce fut par-là qu'on abusa de sa bonté. Il falloit amuser les François, afin que la flotte qu'ils avoient toute prête à Genes ne partît pas avant que les Allemands fussent arrivez de Trieste à Barlette ; & l'on crut l'ar-

AN. 1503.

chiduc propre à cette négociation. Ferdinand après avoir fait tenir les états de Castille & d'Arragon, nomma l'archiduc son plenipotentiaire en France pour le traité qu'on alloit négocier, & lui donna les instructions qu'il jugea necessaires, sans lui permettre de passer outre. L'archiduc écrivit à Louis XII. & lui demanda permission de passer une seconde fois par la France, & de l'aller trouver à Lion où sa majesté étoit alors. Le roi y consentit avec plaisir, & lui envoïa un sauf-conduit que Philippe reçut à Perpignan. Il partit & arriva à Lion au commencement de l'année 1503. Il eut plusieurs conferences avec le roi, & la négociation se faisoit entr'eux, pendant que le cardinal d'Amboise & l'évêque d'Alby son frere furent choisis seuls pour conferer avec l'abbé Bernard de Buille, que Ferdinand avoit fait partir un peu après l'archiduc, & à qui il avoit donné un pouvoir plus ample, qu'il ne devoit montrer qu'à l'archiduc, pourvû que celui-ci voulut observer exactement ce qui y étoit contenu, & qu'il fit serment de tenir la chose secrete.

CLI. Articles du traité entre les deux rois de France & d'Espagne.

Recueil des traitez imprimez chez Leonard, to. 2.

Surita to. 5. l. 5. c. 26.

Mais l'abbé Bernard ne fut pas le maître. L'archiduc passa ses pouvoirs, & on ne permit pas seulement à l'abbé d'en informer le roi Ferdinand; on l'intimida même tellement, qu'on l'obligea de remettre entre les mains de l'archiduc le pouvoir dont il étoit chargé. Après ces précautions on travailla au traité qui fut conclu & signé le deuxiéme de Mars. Il portoit que Charles de Luxembourg fils de Philippe qui n'avoit pas plus d'un an, épouseroit la princesse Claude fille aînée de Louis XII. ce que la reine Anne de Bretagne souhaitoit avec beaucoup d'ardeur. Qu'elle auroit en dot le roïaume de Naples,

AN. 1503. c'est-à-dire, la part qui appartenoit au roi de France: & que les rois catholiques de leur côté cederoient au même Charles ce qu'ils y possedoient, comme les duchez de Calabre & de la Poüille. Qu'après le traité ratifié, le duc & la princesse pourroient prendre le titre de roi & de reine de Naples. Que cependant les deux rois joüiroient de leur partage; & que les terres qui étoient en débat comme la Capitanate, seroient sequestrées entre les mains de l'archiduc, tant du côté de Louis XII. que de la part de Ferdinand. Qu'en cas de mort du duc ou de la princesse, sans que le mariage eut été consommé, on s'en rapporteroit pour la Capitanate à des arbitres non suspects, choisis de concert par les deux rois. Qu'enfin l'on cesseroit toutes sortes d'hostilitez de part & d'autre. L'abbé Bernard ne laissa pas de signer le traité quoiqu'on n'eut pas suivi les ordres de son maître. Les herauts le publierent & l'envoïerent signifier aux generaux des deux armées. Le duc de Nemours l'accepta; mais Gonsalve le refusa, à moins qu'il n'en eut auparavant reçu un ordre exprès du roi catholique. On dit que Ferdinand avoit informé ce general du voïage de l'archiduc à Lion, & lui avoit ordonné de ne point déferer au traité de paix qu'on y pourroit conclure, sans avoir reçu de nouveaux ordres.

CLII. Gonsalve refuse de déferer à ce traité, & continuë la guerre.

Mariana lib. 27. n. 96. & 99.

Ce refus de Gonsalve fut cause de la continuation de la guerre. Un secours de deux mille Allemands qu'il venoit de recevoir de l'empereur, l'assurance qu'il avoit que le pape & les Venitiens s'éloignoient fort des interêts de la France; & l'avis qu'il reçut que quatre mille François qu'on avoit débarquez à Genes s'étoient révoltez, parce que les trésoriers qui croïoient la paix faite, avoient retenu l'argent de leur

paie ; tout cela lui persuada qu'il ne seroit pas désavoüé du roi catholique, si le succès étoit heureux. Jusqu'alors les François avoient presque toujours eu le dessus ; mais la negligence du roi à prendre les mesures necessaires pour se mettre en défense, trop de confiance en l'archiduc, & les précautions de Ferdinand qui se fortifioit pendant qu'il amusoit la France d'une paix qu'il ne vouloit pas tenir, jointe à cela la témerité des generaux François fit changer bien-tôt leurs affaires de face.

AN. 1503.

CLIII.
Les François battus à Seminara.

Mariana, ibid.

D'aubigny impatient de combattre, attaqua mal-à-propos le corps d'armée que commandoit Hugues de Cardonne, au lieu d'attendre le secours qu'on lui préparoit en France. Il commit cette imprudence le vingt-uniéme d'Avril près de Seminara en Calabre, dans le même lieu où il avoit été victorieux quelques années auparavant. A peine en fut-on venu aux mains, que les François malgré les discours pathetiques de leur general, ne pouvant soutenir le choc des Espagnols furent bien-tôt enfoncez & mis en désordre. La seconde ligne où étoit leur infanterie les voïant presque tous renversez de cheval, & craignant d'être enveloppée, prit la fuite sans tirer l'épée. On poursuivit les fuïards jusqu'aux portes de Gioïa. Presque tous les officiers furent faits prisonniers. D'Aubigny qui s'étoit sauvé à la Roca d'Angitola n'eut pas un meilleur sort ; il y fut aussi-tôt investi. Le respect qu'avoient les Espagnols pour d'Aubigny & la crainte qu'il ne fut tué s'ils emportoient la place d'assaut les retint, ils se contenterent de la prendre par famine. Il n'y avoit de vivres dans la place que pour trois ou quatre jours ; mais d'Aubigny sçut si bien les ménager qu'il lui en durerent dix ou dou-

AN. 1503.

ze. Après ce terme il fut contraint de se rendre prisonnier, & toute la cavalerie se soumit presque aussitôt au vainqueur.

CLIV. Gonsalve sort de Barlette & vient à Cerignolles.

Mariana, ibid. n. 104.

Guicciardin. l. 5.

Le duc de Nemours averti dès le lendemain de la défaite de l'armée Françoise, crut qu'il falloit hazarder une bataille avant que Gonsalve eut joint l'armée victorieuse. Il s'appliqua à garder avec tant de soin les avenuës de Barlette que Gonsalve qui y étoit enfermé ne fut point averti de l'avantage que les siens venoient de remporter en Calabre ; mais comme ce capitaine souffroit beaucoup à Barlette par la disette des vivres, il en sortit pour s'avancer vers Cirinola place assez forte; delà étant arrivé sur la riviere d'Ofanto près de Cannes, il poursuivit sa route vers Cerignoles, toujours en ordre de bataille, pour n'être inquieté ni surpris par les ennemis qui étoient proche. Fabrice Colonne & Louis d'Herrera alloient devant avec les coureurs de l'armée au nombre de mille chevaux. Dom Diegue de Mendoza menoit l'avant-garde composée de deux mille hommes d'infanterie Espagnole. Le duc de Termens conduisoit le corps de bataille avec un pareil nombre de fantassins & deux cens hommes d'armes. Enfin Gonsalve avoit pris l'arriere-garde avec les Allemands, quelques hommes d'armes, & le reste de la cavalerie, pour faire tête aux ennemis, en cas qu'ils osassent l'attaquer, ou le harceler dans sa marche. Le païs étoit fort sec, la chaleur excessive & le chemin beaucoup plus long qu'on n'avoit cru à cause des détours.

Les François informez de ce que souffroient les Espagnols, voulurent profiter d'une conjoncture si favorable & les engager au combat. Gonsalve qui s'en doutoit, se prépara à les recevoir, après s'être retranché

retranché autant qu'il le pouvoit. Les officiers de l'armée du duc de Nemours étoient d'avis qu'on abandonnât la Poüille & la Calabre à Gonsalve, & qu'on se retirât vers Naples, en attendant le secours qui devoit venir de France ; cet avis auroit été suivi, si le pape & le duc de Valentinois n'en avoient empêché l'execution. La plus grande partie des revenus de l'Abruzze & de la terre de Labour avoient été emploïez par le duc de Nemours à acheter du bled à Rome, où il étoit à meilleur marché que dans le roïaume de Naples. On étoit sur le point de l'enlever & de le transporter par mer à l'armée Françoise, lorsqu'Alexandre VI. & son fils qui n'osoient encore se declarer ouvertement contre la France, & vouloient en secret favoriser l'Espagne, firent intervenir le magistrat qui de son autorité saisit le bled, & l'enferma dans les greniers publics, ensuite d'une requête presentée au saint siege, dans laquelle il exposoit faussement que les terres de l'état ecclesiastique n'avoient produit dans cette année qu'autant de bled qu'il en falloit pour la nourriture du peuple. Ainsi le dessein de fermer aux Espagnols les approches du roïaume de Naples ne put être en aucune maniere executé faute de vivres.

AN. 1503.

CLV. Le pape fait arrêter à Rome le bled acheté pour l'armée Françoise.

Cette conduite du souverain pontife & du duc de Valentinois parut si criante à tous les officiers de l'armée Françoise, qu'ils opinerent tous à donner bataille. Ils s'avancerent donc vers les Espagnols ; mais ils le firent avec tant de lenteur, que quand ils arriverent à Cerignole, il ne restoit plus qu'une heure de jour. Le duc de Nemours voulut remettre la partie au lendemain. La ville de Cerignole étoit à lui, il pouvoit y passer la nuit commodément & sans

CLVI. Bataille de Cerignole, où les François sont battus.

Mariana lib. 27. n. 105.

Sabellic. Enn. 11. lib. 2.

Raynald. anno 1503. n. 5.

AN. 1503. crainte d'insulte ; il sçavoit que Gonsalve n'avoit de bled que pour ce jour-là, & que par consequent il seroit obligé de décamper le lendemain pour aller chercher des vivres. Mais l'impatience de combattre fut encore fatale aux François. Yves d'Alegre s'opiniâtra à vouloir qu'on ne differât point l'attaque au lendemain, & la plûpart des officiers se joignirent à lui pour se battre à l'heure même. La bataille commença donc un Vendredi vingt-huitiéme d'Avril par un évenement qui auroit intimidé les Espagnols, si Gonsalve n'en eut sçu profiter. On avoit mis par son ordre les barils de poudre au milieu du camp, afin que les soldats pussent en avoir plus aisément en cas de besoin. Le feu s'y mit, on ne sçait comment, dans le moment que les Francois abordoient les lignes. La flamme qui s'éleva jetta l'effroi dans l'armée qui crut tout perdu. Les Espagnols superstitieux prirent cet accident à mauvais augure. Mais Gonsalve sans s'étonner, dit froidement à ceux qui l'environnoient : « Courage, mes amis, voici le présage assuré » de la victore, puisqu'on commence déja à faire » des feux de joïe. » Ces paroles étant aussi-tôt passées de rang en rang, la crainte fut dissipée.

Belcar. hist. lib. 9. & 10. Mariana ut sup. Bellesorêt lib. 6. c. 10.

La bataille fut assez vigoureuse au commencement, & Gonsalve en eut tout l'avantage. Le duc de Nemours en marchant le long des lignes des Espagnols fut tué sur la place d'un coup d'arquebuse, de même que Chandenier & Montamar avec plus de trois mille des meilleurs soldats. Gonsalve aïant trouvé parmi les morts le corps du duc, le fit inhumer à Barlette dans l'église de saint François, avec toute la pompe dûë à la grandeur de sa naissance & à ses excellentes qualitez. Châtillon fut fait prisonnier ; les

princes de Salerne & de Melphe, & le marquis de Lochito quoique blessez ne laisserent pas de se sauver. On dit qu'il n'y eut que neuf Espagnols de tuez dans le combat; mais il y en eut beaucoup qui dans le chemin moururent de soif. Les vainqueurs demeurerent maîtres du champ de bataille, & y passerent toute la nuit. Le lendemain Cerignole se rendit à discretion, le château suivit cet exemple, de même que Canose. Gonsalve ne trouvant plus d'obstacle marcha du côté de Melphi, dont les bourgeois ouvrirent aussi-tôt les portes, & le general Espagnol prit tout droit le chemin de Naples.

AN. 1503.

CLVII. Presque tout le roïaume de Naples se soumet à Gonsalve.

Guicciardin. l. 5. Mariana lib. 28. n. 1. & 3.

Aussi-tôt qu'on sçut qu'il approchoit, les habitans prierent le gouverneur de se retirer dans le Château neuf, & envoïerent presenter leurs clefs à Gonsalve. Toute la Capitanate & la Basilicate se soumirent à l'Espagne; dans la principauté de Salerne un grand nombre de seigneurs & la plûpart des villes se declarerent pour les victorieux. Une révolution si subite & si peu prévûë étonna toute l'Europe; & celui qui en devoit le plus profiter, en fut le plus touché. L'archiduc Philippe étoit à Bourg en Bresse, où il se divertissoit à la chasse avec le duc de Savoye son beau-frere. Il eut horreur de la perfidie de son beau pere & de sa belle-mere. Il ne se contenta pas de la leur reprocher par écrit, il leur manda qu'il s'alloit remettre entre les mains du roi très-chrétien, & qu'il n'en partiroit point, jusqu'à ce que son innocence fut averée d'une maniere si publique que personne n'en pût douter. Il tint parole & reprit le chemin de Lion. Les rois catholiques envoïerent un ambassadeur à Louis XII. pour plaider leur cause devant lui contre leur gendre. L'ambassadeur soutint que l'ar-

CLVIII. Chagrin de l'archiduc sur la conduite de son beau-pere.

Guichenon hist. de Savoye.

AN. 1503.

chiduc avoit excedé ses pouvoirs; mais celui-ci se justifia d'une maniere assez vive. Sa conduite parut sincere au roi, qui se contenta de lui répondre, que si son beau-pere avoit fait une perfidie, il ne vouloit pas lui ressembler, & qu'il aimoit mieux avoir perdu un roïaume qu'il sçauroit bien reconquerir, que l'honneur qui ne se peut jamais recouvrer. Il congedia l'archiduc avec beaucoup d'honnêtetez, & lui permit de retourner en Flandres.

CLIX. Gonsalve assiege en vain Gaïette.

Mariana lib. 28. n. 11.

Quoique la déroute des François eut été très-grande, Yves d'Alegre en avoit au moins sauvé quatre mille hommes de pied & quatre cent hommes d'armes. Il restoit encore aux François plusieurs places dans l'Abruzze & ailleurs, comme Aquila, la Roche d'Evendre, Venoze, Matabor & autres. D'Alegre mit son corps de troupes échapées auprès de Gaïette, place forte & bien fortifiée. Gonsalve y étant allé pour l'assieger, d'Alegre y fit entrer ses troupes & s'y maintint courageusement jusqu'à l'arrivée du secours qui lui venoit de France. Gonsalve qui ne s'y attendoit pas, fut obligé de se retirer à Castiglione qu'on croit être l'ancienne *Formianum*. Il perdit en cette occasion dom Hugues de Cardonne, un des plus braves chevaliers de l'Espagne; il fut tué d'un coup de canon.

CLX. Prise du château de l'Oeuf par Pierre Navarre.

Pendant ce tems-là Pierre Navarre attaqua le château de l'Oeuf à Naples, où une partie des François s'étoit retirée lorsque Gonsalve fut reçu dans la ville. Aïant fait dresser sur le rivage de bonnes batteries de canon, il s'approcha du rocher & y attacha un mineur pour faire sauter les murailles du château, par le moïen des mines, dont on l'a cru sans raison l'inventeur. La premiere mine n'aïant pas réussi, il recommença, &

la seconde fois le mur sauta & écrasa les assiegez. On fit main basse sur tous ceux qui avoient échapé, officiers & soldats. Si le château eut pû se soutenir encore un jour, il eut pû être sauvé, parce que la flotte de Genes arriva le lendemain.

AN. 1503.

CLXI. Préparatifs des François pour s'opposer aux Espagnols.

Cependant les rois catholiques ne pensoient qu'à amuser Louis XII. & le commettre avec l'archiduc. Dans cette vûë ils parlerent de rétablir sur le thrône de Naples le roi Frederic, étant prêts, disoient-ils pour marquer leur désinteressement, de rendre à ce prince tout ce que l'Espagne possedoit de son roïaume, à condition que les François lui restitueroient de même le peu qui leur restoit de places dans ce païs-là. Le cardinal d'Amboise découvrit l'artifice de Ferdinand, & le reprocha aux ministres d'Espagne avec tant de vivacité, qu'on rompit avec eux. Le roi leur commanda de sortir de Lion dans vingt-quatre heures, & de ses autres états dans huit jours; & se prépara à la guerre d'une maniere capable d'étonner toute l'Europe, afin que l'affront n'en demeurât pas à la France. Il mit quatre armées sur pied, trois de terre, & une sur mer. La plus forte de celles de terre commandée par la Trimoüille & composée de dix-huit mille fantassins & de deux mille hommes d'armes, étoit pour recouvrer le roïaume de Naples. Les trois autres pour attaquer l'Espagne, une commandée par le sieur d'Albret devoit entrer par le Languedoc dans le Roussillon. Une autre sous la conduite de Jean de Foix vicomte de Narbonne, s'assembleroit en Guïenne & commenceroit par le siege de Fontarabie. L'armée navale devoit courir les côtes de Catalogne & du roïaume de Valence, porteroit du

CLXII. Louis XII. se prépare à la guerre contre l'Espagne, & leve quatre armées.

AN. 1503. secours à Gaïette, & empêcheroit que rien ne put aller d'Espagne dans le roïaume de Naples. Mais la diligence de Gonsalve, & l'habileté de Pierre Navarre, prévinrent tous ces grands projets de la France, & les rendirent tellement inutiles, qu'il ne resta à Louis XII. que le regret d'avoir fait une prodigieuse dépense pour se mettre en état de les executer.



LIVRE CENT VINGTIE'ME.

AN. 1503.

I. Promotion de neuf cardinaux par Alexandre VI.

Onuphr. Panvin. in Alex. VI.

PENDANT tous ces mouvemens qui agitoient l'Italie, Alexandre VI. fit le dernier jour du mois de Mai une promotion de neuf cardinaux pour remplir les places qui vacquoient dans le sacré college; de ces neuf, il y en eut cinq Espagnols du roïaume de Valence, peut-être que leur merite personnel eut moins de part à leur élevation, que le lieu de leur naissance & le bonheur d'être compatriotes du pape. Ces cardinaux furent. 1. Jean Castellan Espagnol, archevêque de Trani, prêtre cardinal du titre de sainte Marie au-delà du Tibre & archevêque de Montreal. 2. François Remolini Espagnol, archevêque de Surrento, prêtre cardinal du titre de saint Jean & saint Paul, ensuite archevêque de Palerme. 3. François Soderini Florentin, évêque de Volterre, prêtre cardinal du titre de sainte Susanne, puis évêque de Saintes & d'Ostie, & doïen du sacré college. 4. Melchior Meckau Allemand, évêque de Brixen, prêtre cardinal du titre de saint Etienne au Mont Cœlius. 5. Nicolas de Fiesque Genois, évêque de Fréjus & de Toulon, prêtre cardinal du titre de S. Nicolas *inter imagines*, puis du titre des douze Apôtres, archevêque d'Embrun, & évêque d'Ostie. 6. François Spartz Espagnol, évêque de Leon, prêtre cardinal du titre de saint Serge & de saint Bacche. 7. Adrien Castelli Italien, évêque d'Erford, puis de Bathemon en Angleterre, prêtre cardinal du titre de saint Chrysogone. 8. Jacques de Caseneuve Espagnol,

AN. 1503.

prêtre cardinal du titre de sainte Etienne au Mont Cœlius. 9. François Loris Espagnol, évêque d'Elvas, diacre cardinal du titre de sainte Marie la neuve. On en ajoûte un dixiéme, Jean ambassadeur du duc de Saxe, du titre de sainte Croix en Jerusalem.

II. Les Pisans offrent de se soumettre au duc de Valentinois.

Guicciardin. l. 5.

Raynald. ad annum 1503. n. 10.

Alexandre VI. dans l'inaction où il paroissoit être par rapport à la révolution de Naples, ne laissoit pas de penser à ses interêts ; lui & le duc de Valentinois furent sur le point de se déclarer en faveur des Espagnols. La république de Florence qui ne pouvoit souffrir que ceux de Pise persistassent dans leur révolte, avoit levé une armée, dont elle avoit donné le commandement à Jacques de Silly gentilhomme Normand qui avoit été bailli de Caën. Celui-ci se persuada que Pise tomberoit par un blocus, & il la réduisit en effet par ce moïen à des extrémitez si fâcheuses, que les Pisans s'adresserent au duc de Valentinois pour se soumettre à sa domination plûtôt que de dépendre des Florentins. Le pape & son fils apprirent cette nouvelle avec beaucoup de joïe ; & envoïerent aussi-tôt Curtio leur agent à Gonsalve, pour le prier de venir joindre son armée à celle du pape, afin de faire lever le blocus de Pise ; mais Gonsalve qui étoit alors devant Gaïette refusa le pape. Curtio fut arrêté à son retour par le comte de la Moterie qui lui prit sa lettre, & l'envoïa en France où elle fut déchiffrée. Louis XII. fut si irrité de la perfidie du pape & du duc de Valentinois, qu'il voulut que son armée marchât dans le moment vers Rome. Mais le cardinal d'Amboise qui pensoit toujours à la papauté, & qui ne croïoit y pouvoir parvenir que par le crédit du duc de Valentinois, appaisa la colere

lere de sa majesté, & se prévalut de l'heureux succès du marquis de Saluces qui venoit de ravitailler Gaïette.

AN. 1503.

III. La pape recherche l'amitié du roi de France.

Alexandre aïant appris que ses desseins avoient été découverts, envoïa au roi de France un homme de confiance, pour lui promettre une exacte neutralité entre la France & l'Espagne. Le roi ne vouloit point écouter l'envoïé du pape ; mais le cardinal d'Amboise usant du pouvoir qu'il avoit sur son esprit, lui representa que s'il demeuroit uni d'amitié avec le pape, il pouvoit esperer que le duc de Valentinois joindroit son armée à celle du marquis de Mantoüe pour défendre Gaïette qu'on vouloit toujours ravir à la France. Sur cette esperance le roi s'appaisa, & envoïa Pompadour afin de traiter avec le pape. Mais celui-ci abusant de la trop grande bonté ou plûtôt de la foiblesse du roi, lui demanda pour condition du traité qu'on lui sacrifiât les Ursins qu'on croïoit toujours attachez à la France. Louis eut d'abord horreur de cette proposition ; mais le cardinal d'Amboise tâcha de persuader à ce prince, que s'il ne satisfaisoit le pape sur cet article, jamais il ne recouvreroit le roïaume de Naples. Louis se laissa gagner, il consentit que toutes les terres des Ursins seroient cedées au pape & qu'on remettroit entre ses mains le fils unique de Jourdain des Ursins chef de la maison de ce nom.

IV. Le pape demande au roi qu'il lui abandonne les Ursins.

V. Ceux de Petigliano refusent au pape le jeune des Ursins.

Le jeune des Ursins étoit élevé dans la ville de Petigliano, & commençoit à donner des marques qu'il seroit un jour un grand capitaine. La bourgeoisie étoit si prévenuë en sa faveur, que quand les commissaires du pape vinrent dans cette ville pour sommer les habitans de leur livrer ce jeune seigneur, il y eut un soulevement general. On n'eut aucun égard aux

AN. 1503.

ordres du pape, on ne voulut jamais lâcher ce prince, on lui donna des gardes pour sa sûreté. Jourdain des Ursins son pere qui agissoit toujours avec beaucoup de sincerité, s'attira par cet endroit la colere du pape, qu'il crut ne pouvoir mieux appaiser qu'en s'offrant lui-même en la place de son fils. Mais Alexandre & le duc de Valentinois ne se contenterent pas de ses offres; & l'armée de sa sainteté seroit allé dans le moment même attaquer la ville de Petigliano, si Dieu ne l'eut arrêtée par la mort du pape.

VI. Mort funeste du pape Alexandre VI.

Raph. Volaterran. lib. 22. Antrop.

Onuphr. Panvin. in Alex. VI.

Mariana lib. 28. n. 14. & seq.

Guicciardin. de reb. Ital. lib. 5.

Surius append. ad Naucler. p. 538.

Daniel hist. de France, tom. 5. p. 220.

Mem. de Comines to. 5. de l'édit. de 1723. p. 488.

Cette mort est accompagnée de circonstances si surprenantes, & fit alors tant de bruit dans le monde, qu'on ne peut se dispenser de rapporter ici tout ce que les auteurs en ont dit. Le plus grand nombre, même parmi les Italiens, dit que le duc de Valentinois aïant besoin d'argent pour augmenter ses troupes, en demanda au pape; mais que le trésor d'Alexandre se trouvant épuisé, & le crédit manquant; ce duc à qui les plus grands crimes ne coutoient rien, lui proposa de se défaire du cardinal Adrien Corneto, & de deux ou trois autres du sacré college qui passoient pour être les plus riches, & qui d'ailleurs étoient fort ménagers, & portoient l'épargne jusqu'à l'avarice. L'expedient étoit sûr, les papes étant alors en possession d'heriter des cardinaux; & quand cela n'auroit pas été, Corneto étoit de si basse naissance qu'aucun de ses parens n'auroit osé se presenter pour disputer au pape la succession du défunt. Alexandre qui n'étoit pas plus scrupuleux que son fils, approuva la proposition; & le duc de Valentinois résolut d'empoisonner Corneto avec ses collegues; mais parce qu'ils se seroient défiez de lui, s'il les eût invitez lui-même à souper, il persuada au pape son pere, de les

traiter dans la vigne du même cardinal, qui étoit assez proche du Vatican. Ainsi le pape devint complice du crime de son fils, par la même raison qui l'avoit fait consentir à tant d'autres, c'est-à-dire, par un excès d'ambition & de complaisance aveugle, qui ne lui permettoit pas de rien refuser au plus méchant homme qui fut au monde. AN. 1503.

On prépara par son ordre un repas magnifique dans cette vigne; les cardinaux dont on vouloit se défaire y furent invitez. Sa sainteté avoit envoïé devant un de ses domestiques avec quelques bouteilles remplies d'un vin empoisonné, lui défendant d'en donner à personne sans son ordre; & l'officier croïant qu'on ne lui défendoit de donner de ce vin à aucun, que parce qu'il étoit le meilleur de ceux qu'on devoit servir, en presenta au pape, qui après être arrivé demanda à boire avant le souper, parce qu'il faisoit très-chaud. Quelques historiens disent qu'il n'y avoit qu'une bouteille empoisonnée entre quelques autres du plus excellent vin d'Italie, qu'on en avertit le maître d'hôtel, & qu'on n'oublia aucune des précautions qui devoient l'empêcher de se méprendre. Que comme il faisoit alors une chaleur extraordinaire, le pape & le duc en arrivant à la vigne, voulurent se rafraîchir; & que quelque soin qu'on eut pris de bien instruire le maître d'hôtel, il se trompa, & donna de la bouteille empoisonnée à sa sainteté & au duc de Valentinois. Il y en a qui assurent que ce maître d'hôtel qui sçavoit le secret étant allé en quelque endroit pour donner ses ordres, un autre qui n'étoit pas instruit du poison leur donna de ce vin. Quoi qu'il en soit, ils en burent, l'effet fut prompt, & le pape qui ne trempoit pas beaucoup son vin, sentit aussi-tôt une

Duchesne hist. des papes, dans la la vie d'Alex. VI.

Leti vita card. Borgia.

Raynald. ad ann. 1503. n. 11.

AN. 1503. colique violente qui dégenera en de cruelles convulsions. Le duc plus jeune, qui ne bûvoit que de l'eau rougie eut les mêmes symptomes quoique moins violens. Il leur fut aisé d'en deviner la cause, & l'on eut recours aux remedes les plus convenables, qui furent toutefois inutiles au pape. Une convulsion l'emporta quelques heures après qu'il eut avalé le poison. Le duc en fut quitte à meilleur marché; il prit tous les antidotes dont on se put aviser, on le mit dans le ventre d'une mule encore vivante, & qui lui sauva la vie; mais le poison étoit si violent, qu'il fut dix mois malade, qu'il ressentit des douleurs très-vives pendant tout ce tems-là, que ses cheveux & ses ongles tomberent, & sa peau se leva par toutes les parties de son corps.

Petr. Martyr. Angler. epist. 264. ad episcop. Granal.

Spond. ad ann. 1503. n. 5.

Cette relation de la mort d'Alexandre VI. n'est pas tout-à-fait conforme au recit qu'en fait Pierre Martyr d'Angleria, ainsi nommé parce qu'il étoit d'Anghiera petit bourg près de Milan, dit en Latin *Angleria*, & qui avoit été conseiller de Ferdinand roi catholique. Il dit dans une de ses lettres, que le duc de Valentinois forma lui seul le dessein d'empoisonner les quatre cardinaux dont on a parlé, & que le pape n'en étoit pas complice. Qu'aussi-tôt que sa sainteté fut arrivée à la vigne où le festin étoit préparé, elle appella le maître d'hôtel qui sçavoit seul le secret de la bouteille empoisonnée, pour lui donner quelque commission; que le duc pria le pape de la donner à un autre, ce qu'il fit; mais qu'un demi quart d'heure après il survint une nouvelle affaire dont le pape crut que le maître d'hôtel s'acquitteroit mieux qu'un autre, qu'il l'en chargea, & que le duc n'osa s'y opposer, de crainte de lui donner du soupçon, ou d'être obligé de lui

découvrir le secret. Qu'il se contenta d'avertir le maître d'hôtel de bien instruire celui à qui il confieroit le soin du buffet; ce qu'il fit avec toute la précaution possible, mais que celui qu'il substitua, faute de memoire ou d'application, ne se souvint pas de ce qu'on lui avoit dit; qu'il ne put démêler la bouteille empoisonnée d'entre les autres, & que le pape & le duc lui aïant demandé à boire, il leur versa le poison préparé pour d'autres; que le pape en mourut peu d'heures après le Samedi dix-septiéme du mois d'Août, & que le duc beaucoup plus jeune & plus robuste en échappa de la maniere qu'on vient de raconter.

Enfin le continuateur de Baronius Odoricus Raynaldus, témoigne sur la foi de plusieurs bons manuscrits, à ce qu'il dit, que l'envie qu'on portoit au pape fut cause de ces calomnies qu'on répandit sur sa mort. Que le Samedi dixiéme du mois d'Août 1503. Alexandre VI. commença de se trouver mal dès le matin, que vers le midi il fut attaqué d'une fiévre qui lui causa la mort; que le quinziéme s'étant fait saigner, elle fut changée en tierce, le lendemain il prit medecine, & se confessa à Pierre évêque de Rieti, qui ensuite celebra la messe en sa presence, & lui donna la communion dans son lit; il la reçut avec beaucoup de devotion, & se leva sur son séant, quoiqu'il fut dans une grande foiblesse, pour marquer plus de soumission. Les cardinaux de Cosenze, de Montreal, d'Arborre, de Caseneuve & de Constantinople, s'étant trouvez alors auprès de lui, il leur dit après la messe, qu'il sentoit augmenter son mal; il reçut ensuite l'extréme-onction par les mains du même évêque de Rieti, & expira peu de tems après en presence de cet évê-

Raynald. ad ann. 1503. n. 11 ex MS. Diar. archiv. vatic. signat. litt. s.

AN. 1503.

que, du dataire & de quelques palfreniers qui étoient alors dans sa chambre. Cette relation étant tirée du journal de la maison de Borgia, qui étoit celle du pape, paroît avec raison suspecte, & ne peut prévaloir sur tant d'autres qui n'ont point été faites de concert.

VII.
Le duc de Valentinois fait enlever les trésors du pape.
Raynald.hoc ann. n. 12.
Volaterran. ut suprà.

Dès qu'Alexandre fut mort, le duc de Valentinois tout malade qu'il étoit lui-même, donna ordre à dom Michelette de faire fermer toutes les portes par où l'on pouvoit entrer dans l'appartement du pape. Celui-ci aïant trouvé sur ses pas le cardinal de Caseneuve, il le menaça de l'étrangler ou de le jetter par les fenêtres, s'il ne lui donnoit les clefs du trésor du pape. Ce bon homme épouvanté les lui remit aussi-tôt entre les mains; & dom Michelette passant outre ouvrit la porte, visita les endroits les plus cachez, & fit emporter sur le champ tout l'or & l'argent que le défunt pape avoit amassé, & qu'on fait monter à cent mille ducats, ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'on vient de dire, que ses trésors se trouvoient épuisez, lorsque le duc de Valentinois lui demanda de l'argent. Dom Michelette ne laissa pas d'emporter ce qu'il trouva; & lorsqu'il eut mis ce trésor en lieu de sûreté, il fit ouvrir toutes les portes & publia la mort d'Alexandre VI. Les domestiques du défunt pape se saisirent de sa garde-robe qui n'étoit pas fort considerable.

VIII.
Funerailles du pape Alexandre VI.

On porta le corps du défunt au Vatican, & on pria les cardinaux de se trouver à la Minerve pour assister à ses funerailles. On avertit aussi tout le clergé & les religieux de se rendre au palais pour accompagner le convoi à l'église de saint Pierre où le corps du pape fut porté par quatre pauvres précedez

de trois cent autres qui portoient des flambeaux de cire blanche. Pendant cette marche il y eut une contestation entre les soldats qui étoient demeurez à la garde du palais, & ceux qui portoient les flambeaux qu'on leur ôta avec violence. Cette dispute alla si avant, que le corps du souverain pontife fut abandonné & demeura seul; de sorte que ses officiers furent obligez de le porter eux-mêmes sur le grand autel.

AN. 1503.

IX. Révolutions en Italie après la mort du pape.

Raynald. ibid. ut suprà.

Cette mort causa de grandes révolutions dans les affaires. Savelli maréchal de la cour de Rome fit rendre la liberté à tous ceux que le défunt pape avoit fait emprisonner; les Ursins retournerent dans leurs maisons, & firent piller les banquiers Espagnols; sept autres souverains rentrerent aussi dans leurs états; les Vitelli dans Citta-di-Castello; les Baglioni dans Perouse, les Appiani dans Piombino; les Monté-Feltro dans le duché d'Urbin; les Vanelli dans Camerino; les Sforces dans Pesaro, & ceux della Rovere dans Senigaglia. Mais la province de la Romagne fut en vain sollicitée de reconnoître ses anciens Seigneurs, ou pour le moins de retourner sous la domination du saint siege; elle refusa l'un & l'autre, & demeura fidele au duc de Valentinois, ce qui étonna tout le monde. Les Ursins rentrez dans Rome prirent les armes contre les Colonnes qui y étoient aussi rentrez. Comme tout se disposoit à une guerre civile, le conclave fut retardé, & on le fit préparer dans le convent de la Minerve. Seize cardinaux s'y étant assemblez firent l'évêque de Raguse gouverneur de Rome, & lui donnerent deux cent gardes pour la sûreté de sa personne. On fit aussi l'archevêque de Salerne camerlingue de

AN. 1503.

la sainte église. On rompit le sceau d'Alexandre VI. & on remit l'anneau du pêcheur entre les mains du cardinal Caseneuve dataire. On fit ensuite l'inventaire des meubles du défunt pape; & quoique dom Michelette eût emporté tout ce qu'il avoit crû de quelque valeur ; on ne laissa pas d'y trouver encore une cassette couverte de velours vert, dans laquelle il y avoit des pierreries qui furent estimées plus de vingt mille écus.

X. L'armée Françoise s'approche de Rome.

Les cardinaux appréhendoient fort que les armées de France & d'Espagne ne s'approchassent de Rome pour ôter la liberté au conclave; & cette appréhension n'étoit pas sans quelque fondement. Louis XII. avoit donné ses ordres : un corps de Suisses étoit déja parti, mais il n'avoit pas eu le tems de s'approcher selon les desirs du roi. Tout ce que ce prince put faire fut de mander au marquis de Saluces de venir au port d'Ostie avec sa flotte chargée d'autant de soldats qu'il en pourroit embarquer, sans dégarnir Gayette, afin d'empêcher Gonsalve de venir à Rome donner au conclave les loix qu'il lui plairoit ; le marquis obéit. Il arriva à Ostie, y débarqua plus de quatre mille vieux soldats, & les campa en un lieu si avantageux, qu'on n'avoit rien à craindre de l'arrivée de Gonsalve. Le marquis de Mantoüe partit aussi de Parme avec ses troupes, & son approche empêcha que le duc de Valentinois qui commençoit à se mieux porter, ne se joignit aux Espagnols contre la France.

XI. Intrigues du cardinal d'Amboise pour se faire élire pape.

Ce duc voïant qu'il n'étoit pas lui-même en sûreté tâcha de dissimuler la haine qu'il portoit à la France, & de gagner les cardinaux qui étoient les plus zelez pour les interêts de ce roïaume. Il envoïa prier avec beaucoup d'honnêteté le cardinal de San-Severino & Matthieu

Mathieu de Tran ambaſſadeur de Louis XII. à Rome de le venir voir. Ils y vinrent. Le duc les pria d'oublier le paſſé, il fit ſerment qu'il ſeroit toujours fidele à la France, & qu'on n'auroit jamais aucun lieu de ſe plaindre de lui; & afin qu'on le crut plus aiſément, il aſſura qu'il étoit mécontent des Colonnes & des Eſpagnols & qu'il s'en défioit. Comme malgré ces proteſtations il craignoit toujours qu'on ne ſe ſaiſît de lui, il exagera la faute que feroient les François en le ſacrifiant à ſes ennemis. AN. 1503.

Ces beaux diſcours ne firent pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit du cardinal & de l'ambaſſadeur; cependant ils feignirent d'y ajoûter foi, parce qu'ils avoient deſſein de faire élire pape le cardinal d'Amboiſe, & qu'ils croïoient y réuſſir en ménageant le duc. Le cardinal homme ambitieux avoit toujours tendu à cette dignité, & c'étoit pour cette raiſon qu'il avoit procuré la liberté au cardinal Aſcagne Sforce qui étoit priſonnier en France. Il comptoit que la reconnoiſſance l'engageroit dans ſes interêts. Ce qui fit qu'à la liberté on ajoûta un train magnifique & la reſtitution de tous ſes benefices. San-Severino & l'ambaſſadeur qui étoient complices des deſſeins ambitieux du cardinal d'Amboiſe, aſſurerent le duc de Valentinois qu'il pouvoit compter ſur toute la protection de la France, à deux conditions; la premiere, que dès que ſa perſonne ſeroit en ſûreté, il joindroit ſes troupes à celles de France; la ſeconde, qu'il mettroit tout en œuvre pour faire élire pape le cardinal d'Amboiſe. Le duc promit tout ce qu'on voulut; on conclut un traité avec un article ſecret pour la promotion du miniſtre de France à la papauté. Le duc nomma les cardinaux dont il diſoit être

AN. 1503. sûr, & avant même de leur avoir parlé, il répondit de leurs voix. Ce qui suprend, c'est qu'on ait pû ajoûter foi à des promesses qui paroissoient & qui étoient en effet sans fondement.

XII. On se prépare à tenir le conclave.

Pendant toutes ces intrigues on se préparoit à tenir le conclave. Le vingt-neuviéme d'Août les cardinaux s'assemblerent & prirent des arrangemens pour tenir Rome en sûreté. On mit le capitaine Charles Alouse à la tête de vingt mille hommes dont on lui donna le commandement. Dans le même tems on barricada les ruës, & on tendit les chaînes pour fermer le passage à la cavalerie. Le gouverneur du château Saint-Ange promit aux cardinaux de Sainte-Croix, de Medicis & Cesarini d'être fidele au sacré college, & l'ambassadeur d'Espagne se rendit sa caution. Le même jour ce gouverneur mit en liberté l'auditeur de la chambre, Gaëtan Bernardin abbé d'Alviano, Jacques de Saranello, & un autre abbé, après qu'ils eurent donné caution pour vingt mille ducats. Et dans le même tems les Espagnols brûlerent le palais des Ursins à Montegiovani.

XIII. Negociations du sacré college avec le duc de Valentinois, pour un accommodement.

Dans une autre congregation qu'on tint à la Minerve, on résolut de s'accommoder avec le duc de Valentinois qui offroit de se soumettre au sacré college; & l'on ordonna à Pandolfe secretaire de la chambre de conferer avec Agapit Damelia secretaire du duc. Dans une congregation suivante, Pandolfe lut le traité qu'Agapit avoit signé, par lequel le duc s'offroit de défendre le sacré college, chaque cardinal en particulier, la noblesse Romaine, les bourgeois & le peuple, & de garder les palais des cardinaux. Il fut résolu, pour obliger le duc d'executer plus fidelement ce traité, de le faire general des troupes de

l'église, jusques à l'élection d'un nouveau pape, avec les honneurs & les appointemens ordinaires. Il fut AN. 1503. aussi arrêté qu'on tiendroit le conclave dans le château Saint-Ange, & qu'on feroit faire défenses de la part du sacré college à Prosper Colonne & aux Ursins d'entrer dans Rome, de peur qu'ils ne troublassent l'élection. Néanmoins sans égard à ces défenses Prosper y vint le même jour, & crut en être quitte en faisant faire ses excuses au sacré college. Ludovic Ritiliano & Fabio des Ursins entrerent aussi dans Rome vers le même tems avec deux cens chevaux & deux cens hommes de pied; ils pillerent plusieurs maisons, entr'autres celle du cardinal Casano. Le sacré college aïant appris ces désordres obligea les uns & les autres à sortir de la ville.

Le Vendredi suivant douze cardinaux furent nommez pour conferer avec les ambassadeurs de l'empereur, des rois de France & d'Espagne, de la république de Venise & son secretaire; & tâcher de leur persuader qu'ils devoient porter le duc de Valentinois à sortir de la ville, & qu'il ne convenoit pas que les ambassadeurs de France & d'Espagne appellassent auprès d'eux aucun de leur nation. Après de longues contestations, ces ambassadeurs se conformerent aux volontez du sacré college, & allerent au Vatican trouver le duc de Valentinois, qu'ils prierent de sortir de Rome avec les troupes qu'il y avoit fait entrer. Ce duc leur representa qu'il n'étoit en sûreté ni dans son palais ni hors de la ville; qu'ainsi il ne pouvoit licencier les troupes qu'il avoit fait venir. Les ambassadeurs lui offrirent de le loger avec deux ou trois de ses domestiques, ou de lui donner entrée dans le château Saint-Ange. Il accepta ce der-

AN. 1503. nier parti, pourvû qu'on lui permît de laisser entrer avec lui une partie de ses troupes pour sa sûreté, offrant de congedier le reste. Les ambassadeurs se retirerent sans rien conclure, parce que le sacré college ne vouloit pas que le duc se rendît maître de ce château, & qu'il ne croïoit pas trouver sa sûreté autrement.

XIV. Traité par lequel le duc de Valentinois s'oblige à sortir de Rome.

Cependant le gouverneur du château Saint-Ange ne voulut pas y recevoir les cardinaux pour y tenir le conclave, parce qu'il avoit promis, disoit-il, de le remettre au pape qui seroit élû, & qu'il ne vouloit pas manquer à sa parole. Jacques frere du cardinal de Sienne, & le cardinal de Volterre arriverent à Rome le trentiéme d'Août, & le Vendredi premier de Septembre on tint une congregation dans le palais du cardinal de Naples; on y manda les ambassadeurs, avec lesquels on arrêta les articles suivans pour obliger le duc de Valentinois de s'éloigner de Rome. Qu'il pourroit sortir de la ville & de l'état ecclesiastique avec toutes ses troupes, son artillerie & les vivres qui seroient necessaires. Que le peuple Romain promettroit de ne lui faire aucune insulte & de lui fournir ce dont il auroit besoin, même des chevaux pour conduire son artillerie. Le sacré college s'obligea encore d'écrire à la république de Venise afin qu'elle lui donnât passage dans la Romagne & dans les autres terres de son obéissance. Le duc promit de sa part d'empêcher qu'on ne fit aucun tort au peuple ni aux maisons de plaisance, ni aux troupeaux; de sortir de Rome dans trois jours, & d'en faire sortir le lendemain Prosper Colonne avec ses troupes. Les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique s'obligerent au nom de leurs maîtres d'empêcher que le duc de Valentinois & les Colonnes

s'approchassent à dix milles près de la ville pendant que le siege seroit vacant. L'ambassadeur de France promit la même chose pour les Ursins. Ces articles furent signez par le duc de Valentinois ; & le peuple Romain promit aux cardinaux Espagnols de ne leur faire aucun tort ni à leurs maisons.

AN. 1503.

XV. Arrivée du cardinal d'Amboise & d'autres cardinaux à Rome.

L'ambassadeur de France demanda qu'on lui remît le château Saint-Ange ; mais on le lui refusa. Le cardinal d'Amboise étoit parti de France avec les cardinaux d'Arragon & Ascagne Sforce dans le dessein de se faire élire pape. Il apprit en arrivant à Rome que le conclave avoit été retardé, & que les cardinaux refusoient d'y entrer, à moins que l'armée de France ne se retirât, & que le duc de Valentinois n'en sortît avec ses troupes. La demande étoit si juste, que le cardinal d'Amboise n'osât s'y opposer. Il convint encore que l'armée Françoise qui étoit à Népi n'avanceroit point pendant le conclave dont l'ouverture ne fut plus differée. Le cardinal Cornaro arriva à Rome ; & l'on fit publier à son de trompe que personne sur peine de la vie n'insultât le duc de Valentinois ni ceux de son parti. Le deuxiéme du mois de Septembre il partit *incognito* dans une litiere fermée. Le cardinal Cesarini étoit allé l'attendre à la porte par où l'on va à Monte-Mario ; mais il apprit qu'il étoit déja passé, & qu'il avoit pris la route de Naples ; le cardinal de San-Severin le suivit bien-tôt après. Le Lundi quatriéme de Septembre on commença les obseques du défunt pape dans l'église de saint Pierre, les troubles de Rome aïant été cause de ce retardement ; & le même jour Julien cardinal de saint-Pierre-aux-liens, & celui de Côme se rendirent à Rome ; ensorte que de quarante-sept cardinaux qui composoient le sacré

AN. 1503.

college, trente-huit furent en état de commencer le conclave.

XVI. Les cardinaux entrent au conclave.

Mariana lib. 28. n. 14. & 18.

Il fut tenu dans le palais du Vatican, suivant l'ancienne coûtume, on y meubla trente-huit chambres pour les cardinaux; & celle qui avoit été occupée par le pape Alexandre VI. dans le précedent conclave échût au cardinal de Sienne; ce qui parut de bonne augure pour lui. Les concurrens à la papaûté comptoient plus pour s'y élever sur leurs intrigues & sur le crédit de leurs amis, que sur la probité, la vertu & la science, qu'ils sembloient regarder comme des titres inutiles. Le cardinal d'Amboise archevêque de Roüen étoit un de ceux qui paroissoient le plus sur les rangs, & qui y esperoient plus ouvertement; le cardinal Julien de la Rovere, autrement de saint Pierre-aux-liens, traversoit autant qu'il le pouvoit les prétentions du cardinal d'Amboise, quoique d'ailleurs il eut de grandes liaisons avec la France, & qu'il eut toujours marqué un grand attachement pour cette couronne; il ne pouvoit néanmoins souffrir que personne ôsât lui disputer le souverain pontificat. Le grand Gonsalve qui n'oublioit pas les interêt de son maître, entroit comme les autres dans les intrigues du conclave, & appuïoit de tout le crédit de ses amis le cardinal dom Bernardin de Carvajal. Cependant aucun de ces trois ne fut élû, comme on va voir.

XVII. Serment que font les cardinaux avant de proceder à l'élection.

Mariana, ibid. n. 18.

Les cardinaux étant entrez au conclave, on lut les articles qui avoient été arrêtez par Innocent VIII. & on résolut que chacun en prendroit copie, & que le lendemain dix-huit d'entre eux feroient rapport au sacré college de ce qu'il seroit à propos d'ajoûter ou de retrancher, ce qui fut executé. Avant l'élection les mêmes cardinaux déterminerent entr'eux

d'un consentement unanime, que quiconque seroit élû pape, s'engageroit par un serment solemnel à convoquer dans deux ans un concile general, qui s'assembleroit ensuite à perpetuité de trois ans en trois ans, pour rétablir la discipline de l'église, réprimer la licence des mœurs qui s'étoit glissée par tout, & réformer les abus de la cour de Rome. Tous jurerent solemnellement d'observer ce reglement, qui serviroit désormais de loi dans l'église. Ensuite on proceda à l'élection. AN. 1503.

XVIII. Le cardinal Ascagne agit contre le cardinal d'Amboise.

Le cardinal Ascagne Sforce qui favorisoit en apparence le cardinal d'Amboise, mais qui en effet le trahissoit, connoissant que le plus opposé au cardinal d'Amboise étoit François Piccolomini évêque de Sienne, fils d'une sœur de Pie II. il se mit en tête de le faire élire pape. Ascagne n'aimoit pas naturellement la France. L'image de sa prison lui étoit toujours presente ; sa liberté & les honneurs qui l'avoient suivi n'avoient pû l'effacer. D'ailleurs il voïoit avec regret que son frere fût toujours prisonnier à Loches, & qu'on n'eût pas voulu le rendre à ses sollicitations ni à celles de l'empereur Frideric, qui avoit aussi demandé sa liberté. De plus Ascagne se persuadoit, & sans doute avec raison, que si le cardinal d'Amboise étoit pape, les François seroient les maîtres, qu'ils rentreroient dans le roïaume de Naples, & qu'ils nuiroient beaucoup aux prétentions des autres cardinaux, au lieu que si l'on choisissoit pour pape un cardinal ennemi de la France, Rome se maintiendroit dans sa liberté, & Naples ne retourneroit pas facilement sous la domination des François. Dans ces vûës il parla aux cardinaux de son parti & leur

AN. 1503.

fit promettre de donner leurs voix à Piccolomini. Il tenta aussi le duc de Valentinois qu'il trouva plus ferme qu'il n'avoit lieu de le croire. Voïant qu'il ne pouvoit le gagner & faire entrer dans son parti les cardinaux ses créatures, il s'adressa à eux-mêmes, & fit si bien qu'il les attira toûs, & qu'ils abandonnerent publiquement le duc de Valentinois. Le cardinal d'Amboise perdit par-là ses deux principales ressources. Il lui en restoit une troisiéme, qui eut peut-être réussi, s'il eut sçu s'en servir.

XIX. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens trompe le même cardinal.

Il avoit à sa disposition les troupes Françoises, qui étoient à Viterbe. La plûpart des officiers venoient souvent de-là à Rome se divertir. Le marquis de Mantoüe, le bailli de Caën & Saudricourt, qui commandoient sous le duc de la Trimoüille, lui étoient dévoüez. S'il eut dit un mot, les troupes se seroient avancées jusqu'à Rome. On avoit un prétexte plausible; le peuple se soulevoit, le conclave n'étoit point en sûreté, on eut fait entendre que ces troupes venoient le garder. Les cardinaux Espagnols & Italiens voïant si près d'eux tant de soldats qui pouvoient les obliger de tenir parole à la France, se fussent peut-être déterminez à élire le cardinal d'Amboise. Le cardinal de saint Pierre-aux-liens craignoit que quelqu'un ne donnât cette ouverture au cardinal d'Amboise, parce qu'il aspiroit lui-même au souverain pontificat; & pour la prévenir, il fit croire à son concurrent qu'on étoit assez bien disposé en sa faveur; mais que les visites trop fréquentes que les officiers François rendoient à la ville de Rome, inquietoient le conclave, & que tout cela pourroit bien lui nuire; que s'il venoit d'ailleurs à être élû, on diroit que son

ſon élection n'auroit point été libre, ce qui cauſeroit de nouveaux embaras, & que pour le plus sûr, il falloit renvoïer ces officiers à leur quartier. AN. 1503.

Le cardinal d'Amboiſe ajoûta foi à cet artificieux diſcours, il donna ſes ordres pour faire ſortir les François de Rome, il agréa qu'on levât des troupes Italiennes pour la garde du conclave, & qu'on leur donnât pour chefs deux prélats de la même nation. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens aïant réuſſi en partie dans ſes prétentions, continua ſes artifices. Il ſentoit bien qu'il ne ſeroit pas élû pour cette fois; mais il ne perdoit pas l'eſperance de l'être à une ſeconde élection. Dans ce deſſein, quoique peu favorable d'ailleurs à Piccolomini, voïant que ce cardinal étoit âgé & qu'on aſſuroit qu'il ne vivroit pas encore un mois, il ſollicita en ſa faveur. Les cardinaux Eſpagnols furent ſurpris de ce qu'il leur demandoit leurs voix pour lui. Mais après qu'il les eut aſſurez de la ſincerité de ſes ſentimens, qu'il ne jettoit les yeux ſur Piccolomini que parce qu'il le croïoit le plus grand ennemi de la France, & qu'il vouloit par-là meriter la confiance des rois catholiques; ils s'unirent à lui. Les créatures d'Alexandre VI. entrerent dans cette nouvelle faction, & les Italiens l'augmenterent, dans l'appréhenſion d'avoir un pape étranger. Le cardinal de ſaint Pierre-aux-liens aſſuré par-là des deux tiers des ſuffrages, leva le maſque. Les cardinaux Aſcagne, de Volterre, & quelques autres, ſe joignirent à lui. Le lendemain dix-ſeptiéme de Septembre, le ſacriſtain fit faire une ouverture à une porte murée qui donnoit dans la chambre de Piccolomini, & y fit paſſer un de ſes domeſtiques pour aller donner avis chez lui de ſa prochaine élection,

AN. 1503.

XX.
Election du cardinal de Sienne sous le nom de Pie III.

Mariana lib. 28. *n.* 18.

Petr. Delphin. lib. 7. *epist.* 84.

il étoit malade ; mais le cardinal de saint George & d'autres prenoient soin de ses interêts. Enfin on alla aux scrutins, & le cardinal de Sienne aïant eu la pluralité des voix, fut élû le vingt-deuxiéme du mois de Septembre, après trente-cinq jours de conclave. Il prit le nom de Pie III. en memoire du souverain pontife Pie II. son oncle maternel.

Son élection fut universellement applaudie. Chacun le jugea digne d'être préferé à tous ses competiteurs ; nul en effet ne paroissoit plus propre à corriger les abus qui s'étoient glissez sous le dernier pontificat ; on ne vit après son élevation nul changement en lui, ni fierté, ni orgueüil, ni hauteur, ni dureté, ni molesse ; toujours la même modestie, la même douceur & la même régularité. Il avoit un desir ardent de réformer l'état ecclesiastique, sur tout la cour de Rome, & d'ôter le scandale de quelques cardinaux qui deshonoroient par leur faste, leur luxe & des vices encore plus honteux, la pourpre dont ils étoient revêtus. Aussi-tôt qu'il fut élû, les cardinaux allerent lui baiser les pieds & le revêtirent des habits pontificaux. Le cardinal de saint George aïant ouvert la fenêtre annonça l'élection au peuple : on le porta à saint Pierre ; mais il ne pût se mettre à genoux, parce qu'il avoit mal à une jambe ; il salua l'autel par une inclination de tête sans se lever, & après qu'on l'y eut placé, on chanta le *Te Deum*.

XXI.
Le nouveau pape ordonné prêtre, évêque & couronné.

Le nouveau pape fut ensuite porté à son palais, après avoir pris congé de tous les cardinaux sous le portail de saint Pierre. Le lendemain il leur donna audience publique. Il témoigna desirer de recevoir l'ordre de prêtrise du cardinal de Naples ; mais à son refus il s'adressa à celui de saint Pierre-aux-liens, qui

fit cette ceremonie le trentiéme de Septembre. Le Mercredi vingt-neuviéme du même mois on lui avoit fait deux incisions à la jambe en deux endroits; ce qui lui avoit causé beaucoup de douleur. Le Dimanche premier d'Octobre, il fut sacré évêque par le même cardinal, & le lendemain le duc de Valentinois revint à Rome avec sa cavalerie & son infanterie, & alla loger au Vatican. Le Mardi suivant il fut visité par le cardinal de sainte Praxede. Et le Dimanche huitiéme d'Octobre, le pape reçut la thiare des mains du cardinal de saint George sur les dégrez de saint Pierre, avec les ceremonies qu'on observe dans le couronnement des papes.

AN. 1503.

XXII. Il se declare ouvertement contre la France.

Raph. Volaterran. lib. 22.

Raynald. hoc ann. n. 12.

A peine le nouveau pontife fut-il élû, qu'il donna ordre aux François de sortir au plûtôt de l'état ecclesiastique. Le cardinal d'Amboise après avoir été fort mal reçu du pape & avoir essuïé les railleries des Romains, voulut faire de nouveaux traitez avec les Ursins & Baglioni. Mais ces seigneurs qui s'étoient servi de l'argent de France pour lever des troupes, quitterent son parti & allerent se joindre aux Espagnols, dès qu'ils virent que la France soutenoit le duc de Valentinois. Allarmé de ce changement, & ne se croïant pas en sûreté dans Rome, le duc s'adressa à Jourdain des Ursins le seul de sa famille qui fut demeuré fidele à la France, pour le prier de le recevoir dans son château. Mais pendant qu'on l'y conduisoit, escorté de Jacques de Silly bailli de Caën avec plus de cent hommes, il fut attaqué par les Ursins qui se jetterent sur ceux qui l'accompagnoient, les renverserent à la troisiéme charge, & en firent un horrible massacre. Tout ce que put faire de Silly fut de mettre au milieu de ses gens le brancart qui portoit le

XXIII. Les Ursins veulent se saisir du

AN. 1503.

duc de Valentinois.

duc, de faire retraite en combattant toujours, & de rentrer dans Rome. Il fut dangereusement blessé dans cette occasion; mais il ne laissa pas de sauver le duc, qui se retira dans le château Saint-Ange, dont le gouverneur étoit une créature de son pere, que le nouveau pape n'avoit point encore changé. On avoit publié dans Rome le Jeudi douziéme d'Octobre une ligue faite entre les Colonnes & les Ursins, pour aller dans le roïaume de Naples secourir les Espagnols contre les François. Mais le pape étoit d'une santé trop foible, & ne vécut pas assez long-tems pour en voir le succès.

XXIV.
Mort du pape Pie III.

Mariana lib. 28. n. 18.

Raynald. hoc ann. n. 18.

Il se trouva si mal dès le sixiéme jour de son élection, qu'il lui fut dès lors impossible de vacquer aux affaires. Il languit vingt jours entiers; le Mardi treiziéme d'Octobre, se sentant fort malade, il se fit donner l'extréme-onction & le viatique ensuite par son confesseur, & mourut sur le midi, vingt-six jours après son élection, universellement regretté de tous les gens de bien, qui le regardoient comme un homme envoïé de Dieu pour le bien & l'honneur de l'église, & le plus propre à réparer les désordres passez. Quelques historiens ont cru qu'il fut empoisonné par Pandolfe Petrucci qui gouvernoit dans Sienne. Son corps aïant été revétu des habits pontificaux, fut porté dans son antichambre & posé sur un lit de velours vert. On ne l'y laissa pas long-tems, on le reporta dans la chambre où il étoit mort. Après qu'on l'eut mis sur la table de la penitencerie, on dit l'office des morts; on le porta ensuite à saint Pierre dans la chapelle de Sixte, & après y avoir été jusqu'au Jeudi, il fut porté sur les trois heures par ses estafiers dans la chapelle de saint Gregoire, précedé de tout le clergé

avec des cierges allumez. Ce fut-là qu'on fit son service, & qu'on l'inhuma dans le mausolée qu'il avoit fait dresser quelque tems avant sa mort. Il se trouva quinze cardinaux à ses obseques; celui de saint Pierre-aux-liens y dit la premiere messe, & l'oraison funebre fut prononcée par Dominique Crespo. On donna à l'archevêque de Tarente la garde du palais apostolique, & le marquis de Saluces neveu du défunt, se retira le même jour dans le palais de son oncle.

AN. 1503.

XXV.
Brigue du cardinal de saint Pierre-aux-liens pour être pape.

Papyr. Masson in Jul. II.

Le cardinal de saint Pierre-aux-liens attendit à peine la fin des obseques pour travailler à se former un parti qui pût l'élever au souverain pontificat. Il sollicita le cardinal Ascagne de le soutenir & le faire soutenir par les siens, & lui promit, s'il étoit pape, de rétablir les Sforces dans Milan. Ascagne flatté se laissa séduire. Il gagna de même le cardinal de Carvajal chef de la faction Espagnole, en le flattant qu'il conserveroit le roïaume de Naples pour leurs majestez catholiques. Enfin il eut recours au duc de Valentinois avec lequel il s'aboucha dans le palais du Vatican, en presence des cardinaux Espagnols de sa faction, & ils se reconcilierent ensemble après s'être fait réciproquement de magnifiques promesses. En consequence ils conclurent un traité, par lequel entr'autres choses le cardinal de saint Pierre-aux-liens s'engagea, en cas que le duc par sa brigue, le fit élever au souverain pontificat, de lui conferer la charge de gonfalonnier, & celle de general des troupes ecclesiastiques. Le duc de son côté promit au cardinal de lui procurer les suffrages des créatures d'Alexandre VI. qui pour plus grande sûreté s'y engagerent par serment.

AN. 1503.

XXVI.
Les cardinaux entrent au conclave, & élisent pape le cardinal de saint Pierre-aux liens.

Belcar. lib. 9.

Raynald. ad annum 1503. n. 2.

Tout le tems qui s'écoula depuis la mort du pape jusqu'à la fin du mois d'Octobre, fut emploïé à former ces intrigues. Le trente-uniéme dernier jour du mois, trente-cinq cardinaux entrerent en procession dans le conclave, précedez des chanoines de saint Pierre qui chantoient le *Veni Creator*. Après la messe du Saint-Esprit qui fut chantée par le cardinal d'Alexandrie, tous les officiers du palais les uns après les autres prêterent le serment de fidelité entre les mains du camerlingue. Sur le soir on tint une congregation, où on résolut les articles que le nouveau pape devoit jurer d'observer. Quelques heures après tous les cardinaux Espagnols résolurent d'élire le cardinal de saint Pierre-aux liens, & allerent dans sa chambre pour l'en féliciter, à l'exception du cardinal d'Alexandrie. Le Mercredi qui étoit le jour de la Toussaint, l'évêque de Masse sacristain & grand trésorier dit la messe du Saint-Esprit où se trouverent trente-deux cardinaux. Ils allerent ensuite au scrutin, & aïant pris leurs places, ils jurerent les uns après les autres sur les saints évangiles d'observer les articles qui avoient été résolus, dont il fut dressé un acte par trois notaires, qui le firent signer par l'évêque de Masse sacristain, Paul de Planuta, Justin Carresi & Alphonse Disceno, avocats consistoriaux, & par Denis Maumuni protonotaire apostolique.

Guicciardin. l. 6.

Bembo. hist. Venet. lib. 12.

On apporta ensuite une table sur laquelle on posa le calice; & les cardinaux étant demeurez seuls dans la chapelle, on en ferma la porte, & on lut les bulletins; on trouva que tous avoient donné leurs voix au cardinal Julien de la Rovere du titre de saint Pierre-aux-liens; on remarque encore que tous les cardinaux

avoient écrit leurs bulletins eux-mêmes, à l'exception de ceux de Naples, de Roüen & de Casseneuve, qui les avoient fait écrire par leurs conclavistes. AN. 1503.

XXVII. Le nouveau pape prend le nom de Jules II.

Masson in Jul. II. & Raynald. hoc ann. n. 12.

Mariana lib. 28.

Le scrutin étant achevé, les cardinaux allerent féliciter le nouvel élû qui prit le nom de Jules II. Comme il avoit l'esprit fort porté à la guerre, on dit qu'il prit ce nom en memoire de Jules Cesar. Il étoit d'un genie ardent, inquiet & remuant. Ce nouveau pape étoit né au bourg d'Albizale près de Savone, de Raphaël frere du pape Sixte IV. & de Theodore Manerola. Il avoit été successivement évêque de Carpentras, d'Albano, d'Ostie, de Boulogne & d'Avignon érigé en archevêché. Sixte IV. l'avoit créé cardinal en 1473. & emploïé dans quelques expeditions contre quelques peuples d'Ombrie révoltez. Ce qui convenoit à son humeur guerriere.

XXVIII. Son installation.

Raynald. ad hunc ann. 1503.

Après qu'on eut annoncé son élection au peuple, le maître des ceremonies l'alla prendre & le fit asseoir dans la chaire pontificale. Le cardinal de Naples lui mit au doigt l'anneau de Paul II. & peu de tems après on lui apporta celui qu'on appelle l'anneau du pêcheur, où l'on avoit gravé le nom de Jules II. Comme son élection avoit été résoluë avant que d'entrer au conclave, on avoit eu soin de le faire graver par avance, & ses armes avoient été déja placées en plusieurs endroits de Rome. Ce pape à la priere des cardinaux commença par signer les articles qui avoient été résolus ; mais il s'arrêta au troisiéme, & n'aïant pas voulu achever de les signer tous, il les mit entre les mains du seigneur Fabio qu'il fit dataire, & promit de les signer tous avec les bulles des conclavistes. On lui ôta ensuite le rochet, qui demeura au maître des ceremonies avec son habit ordinaire ; on lui mit

AN. 1503. la robe blanche & les autres ornemens, & on le porta sur l'autel où tous les cardinaux allerent l'adorer. Delà il fut porté à saint Pierre précedé de tous les mêmes cardinaux. Il y donna la benediction au peuple après qu'on eut chanté le *Te Deum*. Cette ceremonie achevée, on le porta à son palais, où il retint à dîner une partie des cardinaux, entr'autres ceux de Roüen & de San-Severin. Le même jour le duc de Valentinois fut logé par son ordre dans la chambre neuve qui étoit sur la salle des audiences. Le pape fit publier qu'il vouloit être couronné le dix-neuviéme de Novembre sur les dégrez de saint Pierre.

XXIX. Promotion de quatre cardinaux.

Victorel in addit. ad Ciacon.

Paris. de Grassis MS. arch. p. 346. in Vatican. apud Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.

Le Dimanche dix-huitiéme de ce mois, le duc de Valentinois partit à minuit de Rome pour aller à Ostie, & delà par mer en France avec le baron de la Rovere neveu de sa sainteté; mais dans la suite pour certaines raisons il fut rappellé à Rome, & enfin renvoïé à Ostie. Le vingtiéme de Novembre le duc des Ursins entra dans Rome par la porte Flaminiene. Il y trouva l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Rhodés, & le marquis de Fresne ambassadeurs de France qui étoient allez au-devant de lui; il fut logé dans le palais apostolique, & il alla baiser les pieds de sa sainteté. Huit jours après, c'est-à-dire, le vingt-neuviéme du même mois le pape fit une promotion de quatre cardinaux qui furent François, Guillaume de Castelnau-Clermont-Lodéve François, archevêque de Narbonne, puis d'Auch, du titre de saint Etienne au Mont Cœlius; Jean Zuniga Espagnol, grand maître de l'ordre d'Alcantara, archevêque de Seville, du titre de saint Nerée & saint Achillée; Clement de la Rovere de Savonne, neveu du pape Sixte IV. évêque de Mende, du titre de saint Clement,

ment, puis des douze Apôtres; Galiot Franciotti de de la Rovere, Lucquois, neveu du pape regnant Jules II. évêque de Lucques, ensuite de Padoüe & de Cremone, archevêque de Besançon, prêtre cardinal du titre de saint Pierre-aux-liens. AN. 1503.

XXX.
Le pape reçoit plusieurs ambassades.

Il confera aussi plusieurs benefices. Suivant l'ancien usage les nouveaux cardinaux devoient aller remercier le pape & le sacré college; mais par une nouvelle forme de ceremonie ils demeurerent dans leurs chambres sans changer d'habits ni prendre la calotte rouge. Ils se trouverent au consistoire suivant revétus de la pourpre, & le pape y fit la ceremonie de leur fermer la bouche, qu'il leur ouvrit dans un autre consistoire, dans lequel il nomma le cardinal de Roüen pour son légat en France. Dans le même jour il arriva deux ambassadeurs de Ferrare qui vinrent rendre hommage au saint pere au nom de leur ville. Quelque tems après il en vint d'autres de Sienne, de Florence & de Genes, pour s'acquitter du même devoir. Mais il y eut quelque chose de particulier à l'égard des ambassadeurs d'Angleterre qui n'arriverent à Rome que l'année suivante. Dans l'audience qu'ils eurent de sa sainteté, ils lui presenterent les lettres de créance du roi leur maître, dont les premieres paroles étoient conçûës en ces termes: Henri par la grace de Dieu, roi d'Angleterre & de France, & duc d'Hibernie. » Robert évêque de Roussillon ambassadeur de France s'y étant trouvé, se mit à genoux devant le pape, & le pria de ne pas recevoir les ambassadeurs d'Angleterre en cette qualité, ce qui lui fut accordé. Les Anglois reformerent par ordre de sa sainteté les qualitez de leur maître, à qui ils ne donnerent plus que le titre de roi d'Angleterre & de duc

AN. 1503. d'Hibernie ; dont l'ambassadeur fit dresser dans le moment même un acte en bonne forme.

XXXI. Traité entre le pape & le duc Valentinois.

Mariana lib. 28. n. 47.

Quelque accord qu'eut fait le pape avec le duc de Valentinois, il paroît que le but de sa sainteté étoit de ruiner le crédit de ce duc, & de s'emparer de la Romagne où les Venitiens s'étoient rendus maîtres de plusieurs villes après la mort d'Alexandre VI. & cette république qui ne pensoit qu'à étendre sa domination, ne cherchoit que des prétextes pour se saisir du reste de la province sur laquelle elle n'avoit pas plus de droit que sur les places dont elle joüissoit déja. Le duc de Valentinois de son côté se voïant par la mort d'Alexandre son pere, privé de l'appui & de toutes les forces du saint siege, abandonné de ses meilleurs amis, trahi par ses propres créatures, trop foible pour résister seul à la puissance des Venitiens, s'accommoda avec Jules II. & s'engagea de remettre entre les mains de sa sainteté toutes les villes de la Romagne, dont il étoit encore maître. Le traité fut cônclu ; & le pape Jules, du consentement du duc de Valentinois, envoïa Charles Moschiavelle son camerier, & Pierre d'Oviedo son maître de chambre, auparavant domestique du duc, avec tous les ordres & tous les pouvoirs necessaires, l'un pour se saisir de Forli, & l'autre pour prendre possession de Ceséne ; & tous deux chargez d'obliger les gouverneurs de ces deux places de les remettre incessamment entre les mains du pape.

XXXII. Perfidie du duc de Valentinois.

Mariana, ibid. ut suprà.

Comme le duc étoit d'un esprit fort changeant & inquiet, à peine eut-il signé son traité avec le pape, qu'il s'en repentit, & ne pensa plus qu'à trouver quelque voïe pour dégager sa parole. Il écrivit secretement à dom Diegue Quignonez qui commandoit

dans Ceséne, de se saisir de Pierre d'Oviedo, un des envoïez du pape, & de le faire pendre. Quignonez aussi méchant & aussi scelerat que son maître, executa fidelement les ordres du duc. Moschiavelle revint à Rome le Lundi dix-neuviéme de Decembre, & rapporta au pape que le gouverneur de Forli n'avoit pas voulu obéir ; & que celui de Ceséne après avoir lû la lettre que le duc de Valentinois lui écrivoit, & en avoir bien examiné tous les termes, avoit fait arrêter d'Oviedo qui avoit ensuite été pendu par son ordre, sans qu'on eut pû en sçavoir le motif. Le pape irrité autant qu'il le devoit être de cette perfidie, crut ne pouvoir avec honneur dissimuler un si noire attentat, & qu'il étoit obligé de venger l'affront qu'on venoit de lui faire, en faisant mourir d'un maniere si infame un de ses officiers.

AN. 1503.

XXXIII.
Le pape fait arrêter le duc de Valentinois.

Raynald. hoc ann. 1503. n. 20.

Le souverain pontife après avoir conferé avec les cardinaux de Lisbonne & de saint George sur un affront si sanglant, résolut de faire arrêter le duc de Valentinois, & de le faire conduire au château Saint-Ange. Il fut enfermé dans une chambre au-dessous de celle du pape, où le cardinal de Roüen avoit auparavant logé. On ne le transfera pas au château Saint-Ange ; on se contenta de le mettre ensuite dans une chambre sous la tour neuve d'Alexandre VI. Les cardinaux de Sutri & Borgia aïant sçu qu'il avoit été arrêté, sortirent sur le soir, & étant montez à cheval, ils se rendirent à leur palais qui étoit devant l'église saint Marcel, d'où ils partirent secretement la nuit pour aller du côté de la mer. Le pape donna ordre qu'on accordât au duc tout ce qu'il demanderoit, excepté la liberté ; il s'abaissa même jusqu'à rendre visite à son prisonnier, & promit de le

AN. 1503.

proteger contre toute la terre, pourvû qu'il lui donnât en dépôt les places de la Romagne ; que cependant on le conduiroit à Ostie, où il demeureroit prisonnier sous la garde du cardinal de Carvajal jusqu'à l'entiere execution du traité. Le duc l'avoit lui-même souhaité, regardant cet endroit comme le seul lieu de sûreté pour lui ; c'est ce qui le fit consentir à perdre en si peu de tems tout ce qu'il avoit acquis par les crimes les plus noirs. Le cardinal d'Amboise se hâta de sortir de Rome pour n'être pas témoin de l'entiere ruine de ce duc ; & le pape voulut bien lui accorder la continuation de la grace dont Alexandre VI. l'avoit favorisé, en lui permettant de disposer des benefices de la France.

XXXIV. Le duc de Valentinois cede la Romagne au pape.

Il ne fut pas toutefois si facile au pape d'établir son autorité dans la Romagne, où l'on ne pouvoit souffrir la domination de la cour de Rome, contre laquelle les peuples avoient raison d'être prévenus. Le gouverneur de Faënza traita avec les Venitiens, & leur livra sa citadelle ; mais les bourgeois de la ville ne voulurent point entrer dans le traité. Ils se barricaderent contre la citadelle, & appellerent un nommé Astor bâtard de la maison de Manfredis, le seul qui restoit de cette famille, que le duc de Valentinois avoit entierement exterminée. Astor soutint un long siege que les Venitiens firent dans les formes ; & le pape l'apprit avec un extréme chagrin, n'aïant pas moins d'ambition que la république, & prévoïant que si elle s'emparoit de Faënza, elle ôteroit au saint siege l'esperance de recouvrer cette ville.

XXXV. Les Venitiens s'emparent de Faënza.

Mais comme il étoit sans troupes & sans argent, il se contenta d'envoïer aux Venitiens l'évêque de Tivoli pour leur representer avec menaces qu'il étoit

surpris qu'ils voulussent s'emparer d'une place de l'état ecclesiastique; qu'ils avoient plus de besoin que jamais de s'unir à lui pour n'être pas opprimez par les deux plus redoutables rois de la chrétienté. La république répondit qu'aïant trouvé l'occasion d'acheter la citadelle de Faënza, elle l'avoit saisie, qu'elle n'avoit fait aucun tort au saint siege; & que sa sainteté n'avoit pas sujet de s'en offenser. Le pape en demeura là pour lors; & ceux de Faënza furent contraints de se soumettre aux Venitiens, en exigeant des vainqueurs une pension viagere capable d'entretenir Astor selon sa qualité. Il ne tenoit qu'aux Venitiens de se rendre maîtres du reste de la Romagne; mais dans la crainte d'irriter le pape d'avantage, ils suspendirent leurs armes; le pape ne leur en eut pas plus d'obligation, & dans la suite il chercha toutes les occasions de les humilier.

AN. 1503.

XXXVI.
Naissances de l'archiduc Ferdinand, & d'Isabelle infante de Portugal.

Mariana lib. 27. n. 97. & lib. 28.
Alvar. Gomez l. 3.

En Espagne l'archiducheſſe Jeanne qui étoit demeurée à Alcala de Henarez après le départ de l'archiduc son époux, accoucha d'un prince le dixiéme de Mars 1503. Il fut nommé Ferdinand, & devint ensuite empereur. L'archevêque de Tolede le baptisa, & prit occasion de cette naissance pour demânder deux graces à la reine Isabelle; sçavoir, l'exemption de toutes sortes d'impôts pour la ville d'Alcala, & une gratification sur le domaine roïal de mille livres de rente pour l'université de cette même ville. Il obtint ce qu'il demandoit en considération du jeune prince, & s'acquit par-là l'affection des habitans d'Alcala, où il faisoit son séjour ordinaire. Le vingt-quatriéme d'Octobre suivant la reine de Portugal accoucha à Lisbonne d'une fille qui fut nommée Isabelle, & qui dans la suite devint imperatrice & rei-

AN. 1503.

ne d'Espagne, par son mariage avec l'empereur Charles-Quint.

XXXVI.
Les François levent le siege de Salces.

Mariana lib. 28. n. 21.

Les François poussoient toujours le siege de Salces avec la même vigueur. On battoit jour & nuit les murailles du château avec tant de furie, qu'une partie de la grosse tour fut renversée, & le bastion qu'on n'avoit pû encore achever fut presque ruiné. Les Espagnols se voïant hors d'état de le défendre, résolurent de l'abandonner & de faire derriere de nouveaux retranchemens. Mais avant que de se retirer ils minerent ce bastion & le remplirent de poudre, & comme les François y montoient en foule, les Espagnols y mirent le feu. Le bastion sauta en l'air, & plus de quatre cent François y périrent. Cependant le duc d'Albe se voïant en état de tenir la campagne avec une armée de dix mille hommes de pied, de quinze cent chevaux & de quatre cent hommes d'armes; il sortit de son camp le treiziéme d'Octobre, s'approcha des François, demeura assez long-tems en bataille & ne se retira qu'après le soleil couché. Le roi Ferdinand de son côté après avoir rassemblé ses troupes à Gironne vint à Perpignan le dix-neuviéme du même mois, & aïant partagé son armée en deux corps, l'un fut occupé à empêcher les vivres & les secours qui pouvoient venir aux François, le roi se mit à la tête de l'autre pour harceler les assiegez. Les François aïant à leur tête le vicomte de Narbonne, voïant qu'ils ne pouvoient résister aux forces du roi d'Espagne, prirent le parti de lever le siege dès la nuit même, & de se retirer. Il y'avoit quarante jours que ce siege étoit commencé. Les François décamperent avec tant de précipitation qu'ils laisserent dans leur camp une partie de leurs munitions & de leur baga-

ge. Mais ils avoient eu la précaution d'envoïer devant leur artillerie à Narbonne sans que le roi catholique eut pû en avoir connoissance. AN. 1503.

XXXVIII. Tréve concluë entre la France & l'Espagne.

Mariana lib. 28, n. 23.

Le Languedoc & la Guïenne demeurerent ainsi exposez à la discretion de Ferdinand, dont l'armée y fit de grands ravages. Il se rendit maître de Leucate & de quelques autres places dans le voisinage ; mais qu'il abandonna après les avoir pillées. Il envoïa vers Frederic d'Arragon qui avoit été roi de Naples, & qui vivoit paisiblement dans l'Anjou ; il le pria de ménager une tréve entre la France & l'Espagne pour tous les états des deux couronnes, excepté l'Italie ; & offrit de le rétablir, en cas que Louis XII. y consentît. Frederic alla à la cour de France, accompagné de la noblesse Napolitaine qui l'avoit suivi dans sa disgrace, & la tréve y fut si puissamment sollicitée, que le roi de France la signa ; & l'on mit de part & d'autre les armes bas. Telle fut la fin de cette fameuse expedition qui occupoit l'attention de toute l'Europe. Sa majesté catholique retourna à Barcelonne, après avoir envoïé ses ambassadeurs en France auprès de Louis XII. comme on en étoit convenu par le traité.

XXXIX. Le roi d'Angleterre pense à marier son second fils avec la veuve du prince Artus.

Le prince Artus fils aîné du roi d'Angleterre, étant mort comme on l'a dit, le roi d'Espagne envoïa un ambassadeur à Henri pour lui témoigner qu'il prenoit beaucoup de part à son affliction. Mais l'ambassadeur étoit chargé principalement de redemander la princesse de Galles veuve d'Artus, avec la dot qu'elle avoit apportée & son doüaire. La dot étoit de cent mille écus, & pour son doüaire, il eut fallu ceder la troisiéme partie de la principauté de Galles. Outre que ces deux objets étoient considerables & que Henri

AN. 1503.

ne se trouvoit pas en état, ni peut-être fort disposé d'y satisfaire, il avoit plusieurs raisons de retenir sa belle-fille. Il sçavoit que de son alliance avec l'Espagne provenoit la déference que Louis XII. avoit pour lui, que par-là il l'empêcheroit de renouveller ses prétentions sur Calais. Il répondit donc à l'ambassadeur, qu'il étoit fort sensible à la part que les rois catholiques prenoient à la perte qu'il venoit de faire; mais qu'étant charmé des vertus & des belles qualitez de la veuve de son aîné, il avoit dessein de la marier avec Henri son second fils, devenu prince de Galles par la mort de son frere; qu'il en obtiendroit d'autant plus aisément dispense, que le premier mariage n'avoit point été consommé; qu'ainsi il n'y avoit point d'autre empêchement que celui de l'honnêteté publique, dont on dispensoit tous les jours des particuliers.

XL. Les rois catholiques consentent à ce mariage, pourvû que le pape accorde la dispense.

La proposition en aïant été faite aux rois catholiques, ils y consentirent à condition qu'on obtiendroit auparavant la dispense du pape. La facilité avec laquelle ils avoient obtenu pour Emmanuel roi de Portugal la permission d'épouser les deux sœurs, leur faisoit croire que Jules II. ne seroit pas plus difficile qu'Alexandre VI. & qu'ils obtiendroient aisément pour leur fille cette pareille dispense. Sur ce préjugé les deux cours d'Angleterre & d'Espagne firent un traité le vingt-troisiéme de Juin, sans qu'on entrât dans aucun détail des articles du mariage projetté. Les deux rois s'unirent pour demander la dispense. Henri VII. écrivit au chevalier Flakster son ambassadeur, de la solliciter auprès de sa sainteté conjointement avec l'ambassadeur d'Espagne. Le pape plus formaliste que scrupuleux assembla une congregation

composée

composée de cardinaux, de théologiens & de canonistes, & fit examiner en sa presence, si l'on pourroit permettre à une femme d'épouser successivement les deux freres.

AN. 1503.

XLI. Le pape fait examiner à Rome, s'il peut accorder la dispense.

Les premiers qui opinerent, dirent que le pape ne pouvoit pas dispenser des loix divines, quelque étendu que fut son pouvoir, qui ne lui a été donné que pour édifier & non pas pour détruire. Que la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux freres, étoit une loi divine que Moïse avoit donnée aux Juifs de la part de Dieu. « Si un homme, dit ce saint législateur, épouse la femme de « son frere, il fait une chose que Dieu défend. » Que c'étoit une de ces loix morales qui obligent les chrétiens de même que les Juifs. Que Dieu n'avoit défendu les mariages entre proches parens, qu'afin de multiplier les liens de la societé par des alliances étrangeres, & d'unir ceux qui n'étoient point unis; & que ce motif devoit avoir le même lieu parmi les chrétiens. Qu'enfin on ne devoit point se relâcher sur un point si important, & qu'il y avoit d'autant moins de necessité de le faire, qu'il y avoit assez de princesses dans l'Europe parmi lesquelles on pouvoit trouver aisément une épouse au prince de Galles.

Levit. c. 20. v. 21.

Cette loi suppose que la femme a eu des enfans de son premier mari, ce qui ne convenoit point au cas present.

Ceux qui étoient d'un avis contraire, convenoient avec les canonistes, des bornes de l'autorité du pape, de la loi que Dieu avoit donnée au peuple Juif par le ministere de Moïse; mais ils prétendoient que cette loi supposoit que la femme avoit eu des enfans de son premier mari; puisque Moïse dit ailleurs, que quand deux freres demeurent ensemble, & que l'un « d'eux sera mort sans enfans, la femme du mort « n'en épousera point un autre, mais le frere de son «

Deuter. c. 25. v. 5.

AN. 1503.

Justin. quaest. 332.
Euseb. hist. l. 1. c. 7.
Tertull. de monogam. c. 7.
Theodoret. quaest. 32.

» mari l'épousera & suscitera des enfans à son frere. » Ce qui avoit été ordonné, disent plusieurs peres, S. Justin, Tertullien & Theodoret, pour conserver les familles toujours séparées, & empêcher le mélange des heritages, pour établir plus fortement l'union entre les freres, pour ressusciter la mémoire des personnes mortes, & enfin parce que la stérilité étoit regardée comme une espece de honte & d'infamie, sur-tout en un tems où chacun esperoit pouvoir devenir le pere du Messie.

D'ailleurs, ajoûtoient ces théologiens, quand la la loi du Lévitique pourroit s'appliquer au cas dont il est question, elle seroit au nombre des loix qui regardoient les ceremonies & la politique, & qui étoient particulieres aux Juifs. Que Dieu n'avoit pas prétendu y assujettir les autres nations, & qu'un des effets mêmes de la venuë de Jesus-Christ étoit d'avoir aboli cette partie de la loi. Qu'avant que l'évangile eut été publié, elle n'obligeoit que les Juifs; que depuis l'évangile, elle n'obligeoit personne. Qu'il falloit juger de cette loi comme d'une autre qui n'étoit pas moins divine, qui regardoit les blasphemateurs; que cette loi ordonnoit qu'ils fussent punis de mort; que cependant on n'en pouvoit pas conclure que les souverains & les magistrats qui n'ordonnent pas contr'eux la même peine, violent la loi de Dieu. Qu'à la verité un souverain pourroit l'ordonner dans son état contre les blasphêmes; que son ordonnance seroit juste, de même que la loi divine donnée en pareille cas par Moïse; que cependant ce ne seroit pas une loi divine, quoique Dieu en eut donné une toute semblable aux Juifs; mais seulement une loi politique humaine; & que qui en

dispenseroit, ne dispenseroit pas d'une loi divine. AN. 1503.

Ils ajoûtoient qu'il en étoit de même de la loi qui défend à une femme d'épouser successivement les deux freres; qu'il étoit vrai que l'église l'avoit pour ainsi dire adoptée, qu'elle auroit lieu parmi les chrétiens; mais qu'elle ne les obligeoit que comme loi ecclesiastique civile, & non pas comme loi divine. Que cela supposé, il n'y avoit point de doute que le pape n'en pût legitimement dispenser; qu'il étoit même necessaire qu'il y eut dans l'église une autorité qui pût selon le tems & les besoins, dispenser des loix ecclesiastiques; parce que comme il n'y a point de loi humaine qui ne soit sujette à des inconveniens, & dont on ne puisse dire selon les occasions, qu'il est plus à propos d'en dispenser, que de l'exiger, il faut qu'il y ait une puissance superieure qui puisse user de condescendance, & permettre dans de certains cas, pour de bonnes raisons, l'inobservation de certaines loix, c'est-à-dire, en dispenser pour le bien de l'église, des états & des particuliers qui demandent de pareilles dispenses. Que c'étoit au pape à juger si la demande des rois d'Espagne & d'Angleterre étoit bien fondée, si elle regardoit le bien de leurs états, s'il n'y avoit pas plus d'inconveniens à refuser la dispense qu'à l'accorder.

Outre ces raisons, ils prétendoient encore, que quand même la loi dont il s'agissoit obligeroit les chrétiens aussi étroitement que les Juifs; on n'ignoroit pas que ceux-ci en pouvoient être dispensez, quand il y alloit de la conservation de quelques familles particulieres. Qu'il étoit donc constant que sa sainteté pouvoit accorder au roi d'Angleterre ce que la loi dont on demandoit dispense accordoit très-

AN. 1503.

souvent aux Juifs. Qu'à le bien prendre il n'étoit pas vrai que les loix morales des Juifs, même celles qui étoient établies sur des raisons qui subsistoient encore, obligeassent les chrétiens ; qu'il n'en falloit point d'autre preuve que la loi contre les blasphemateurs que l'on venoit de citer. Que tout ce qui étoit de droit divin à l'égard des Juifs, ne l'étoit pas toujours à l'égard des chrétiens. Qu'ils ne reconnoissoient de droit divin qui eût pour eux force de loi, que le droit divin naturel ou évangelique, c'est-à-dire, celui qui avoit été declaré obligatoire par l'évangile. Que pour ce qui étoit du droit divin Mosaïque, c'est-à-dire, qui n'étoit ni naturel ni évangelique, l'église n'étoit point obligée par l'autorité divine à l'observer. Qu'on ne pouvoit pas dire que la loi qui défend à une femme d'épouser les deux freres, fût une loi divine naturelle, ni une loi divine évangelique, puisqu'on en trouve une contraire dans le Deuteronome cité plus haut, dont il est fait mention dans l'évangile à l'égard de la demande que les Saducéens firent à Jesus-Christ. Qu'elle n'étoit donc à l'égard des chrétiens qu'une loi ecclesiastique, civile & humaine, dont par consequent le souverain pontife pouvoit dispenser, & qu'un mariage ainsi contracté seroit très-legitime.

Matth. cap. 22. v. 24. & seq.

XLII.
Le pape pour obliger Henri VII. à se declarer contre la France, accorde la dispense.

Le cardinal Adrien Corneto fut de l'avis de ces derniers. Il fit voir que le pape étoit maître de cette dispense, & qu'il n'y avoit pas de prince à qui il dût l'accorder plus volontiers qu'au roi d'Angleterre, qui avoit donné en tant d'occasions des preuves de son zele pour l'église Romaine, & récemment dans les offres qu'il avoit faites à Alexandre VI. de sa personne & de ses troupes pour faire la guerre aux Turcs.

Les autres cardinaux furent de même sentiment ; & le pape dans le dessein qu'il avoit de chasser les François d'Italie, ce qu'il ne pouvoit faire sans le secours du roi d'Angleterre qu'il vouloit mettre dans ses interêts, accorda cette dispense, qui causa depuis tant de troubles & tant de disputes. Jules II. en l'accordant ne pensoit qu'à rendre sa ligue plus forte contre le roi de France, qu'il haïssoit mortellement, & il étoit très-éloigné de prévoir que ce qu'il faisoit pour affermir l'autorité du saint siege en Angleterre, dût servir dans quelques années à l'éteindre entierement. Ainsi les rois catholiques sacrifierent leur fille à la politique du roi d'Angleterre, & consentirent qu'elle épousât le nouveau prince de Galles, laissant au choix de Henri VII. de faire celebrer les nôces quand il le jugeroit à propos. A N. 1503.

XLIII. Les évêques d'Angleterre sont partagez sur la validité de cette dispense.

Voiez les dépositions de Warham dans l'histoire de Henri VIII. par milord Herbert.

Cependant les prélats d'Angleterre étoient partagez sur la validité de cette dispense. Warham archevêque de Cantorberi soutenoit que le premier mariage avoit été consommé ; que le prince Arthus l'avoit fait assez connoître par les discours qu'il tint à ses officiers le lendemain de ses nôces, & que l'ambassadeur du roi catholique avoit pris par ordre de son maître des certificats de la consommation, & les avoit envoïez en Espagne. Fox évêque de Winchester, sans entrer dans la question de la consommation, soutenoit qu'une dispense du pape satisfaisoit à toutes les objections, levoit toutes les difficultez, & fermoit la bouche à quiconque voudroit s'élever contre cette alliance, avoüant que sans cela elle pouvoit être disputée, & causer des troubles au sujet de la succession.

Sans avoir égard à ce partage de sentimens, Ju-

AN. 1503.

XLIV.
Bulle du pape Jules II. pour accorder la dispense.

Apud Raynald. ann. 1503. n. 22.

Illudque carnali copulâ forsan consummavissetis : Et plus bas. *Si jam forsan hactenus de facto publicè vel clandestinè consummaveritis.*

les donna la bulle de dispense. Elle est dattée du vingt sixiéme de Decembre 1503. Elle porte, » que » Henri & Catherine lui avoient presenté une très-» humble requête, pour lui remontrer, qu'à la verité » Catherine avoit été mariée au prince Arthus, que » peut-être ce mariage avoit été entierement con-» sommé, *vel forsàn cognitam*; que cependant Arthus » étant mort, Henri & elle souhaitoient de se marier » ensemble, pour entretenir par-là une paix ferme en-» tre l'un & l'autre roïaume. Le pape ajoûtoit, que » voulant contribuer à faire vivre dans une parfaite » union les rois & les princes catholiques, faisant » usage de la puissance qu'il avoit reçûë de Dieu, il » absolvoit Henri & Catherine des censures qu'ils » pouvoient avoir encouruës, & les dispensoit de » l'empêchement du sang, nonobstant toutes ordon-» nances & constitutions apostoliques faites au con-» traires, leur permettoit de se marier, ou en cas » qu'ils le fussent déja, confirmoit leur mariage; or-» donnant au confesseur du prince & de la princesse » de leur enjoindre quelque penitence salutaire, pour » s'être mariez avant la dispense. » En vertu de cette bulle Henri fut fiancé alors avec Catherine d'Arragon, qu'il n'épousa que quelques années après.

XLV.
Mort de Pierre d'Aubusson grand-maître de Rhodes.

Bosio hist. de l'ordre de S. Jean de Jerusalem.

Raynald. hoc ann. n. 25.

Le P. Bouhours hist. d'Aubusson.

Pierre d'Aubusson trente-neuviéme grand-maître de l'ordre de saint Jean de Jerusalem mourut le troisiéme de Juillet de cette année, âgé de plus de quatre-vingt ans, après avoir gouverné l'ordre près de vingt-sept ans. Il avoit succedé à Jean-Baptiste des Ursins en 1476. Il fut sans contredit un des plus illustres grands-maîtres de cet ordre, & celui qui lui fit plus d'honneur & de bien. L'affliction où le jetterent les entreprises d'Alexandre VI. contre l'ordre,

dont il viola sans menagement les droits & les privileges les plus respectables, & l'inutilité de ses plaintes contre un si injuste procedé, lui causerent une maladie plus forte que tous les remedes, qui le conduisirent enfin au tombeau. Dans le premier chapitre qui fut tenu après sa mort, il fut ordonné qu'on lui éleveroit un mausolé somptueux où l'on graveroit les plus illustres actions de sa vie. Il eut pour successeur Emeric d'Amboise grand-prieur de France, frere du cardinal du même nom. Il fut élû le dixiéme de Juillet; mais comme il étoit absent, il ne fit son entrée à Rhodes que dans l'année suivante 1504. Ce fut lui qui en 1506. institua la procession solemnelle qui se fait tous les Vendredis pour la conservation & prosperité de l'ordre.

XLVI.
Mort du cardinal Michiele.

Bembo hist. Ven. lib. 6.

Vghel. Ital. sacr.

Onuphr. in Innocent. VIII. & Paul II.

Aubery hist. des cardinaux.

Le cardinal Jean Michiele étoit mort quelques mois auparavant le dixiéme d'Avril, il fut enterré dans l'église de saint Marcel à Rome, où l'on voit son épitaphe. On croit qu'il avoit été empoisonné par un de ses domestiques qu'Alexandre VI. avoit gagné, parce qu'il vouloit avoir ses biens. Mais le poison trop lent au gré d'Alexandre, laissa le tems au cardinal de faire un testament par lequel il disposa de ses meubles les plus préticux & d'une grande somme d'argent en faveur des églises de Padoüe & de Verone. Le domestique aïant été reconnu, fut executé sous Jules II. Michiele étoit de Venise & fils d'une sœur du pape Paul II. Après avoir porté le titre de protonotaire apostolique, il fut fait cardinal par le même pape dans le mois de Decembre 1468. & fut successivement patriarche de Constantinople, évêque de Padoüe & de Verone. Dans la suite le pape Innocent VIII. le nomma légat dans

AN. 1503. l'armée qu'il avoit envoïée contre Ferdinand roi de Naples, dont il avoit donné le commandement à Robert de San-Severin. Ce general étoit bien aise d'entretenir la guerre, mais le cardinal Michiele ménagea si bien les esprits, qu'il les disposa à la paix, qui fut heureusement concluë.

XLVII. Mort du cardinal Cibo.

Volaterran. lib. 22.

Onuphr. Ciacon. Victorel.

Le cardinal Laurent Cibo mourut aussi cette année le vingt-deuxiéme de Decembre. Il avoit été élevé au cardinalat par Innocent VIII. dont il étoit parent, & qui l'avoit toujours fort consideré. Il étoit lettré & de bonnes mœurs, d'un caractere fort doux, qui le faisoit aimer de tous ceux qui le connoissoient ou qui avoient affaire à lui. Alexandre lui trouva trop de probité pour lui plaire & il le persecuta toujours. L'aïant un jour menacé de lui ôter les marques du cardinalat; Cibo eut la foiblesse d'en concevoir du chagrin. Il languit toujours depuis cette menace & sa langueur le conduisit enfin au tombeau. Tant il est vrai que les dignitez attachent à la terre. Tous les historiens ne conviennent pas de la naissance incestueuse de ce cardinal, ce qui au fond ne nuiroit point à son merite personnel. Il est plus probable qu'il étoit fils de Dominique de Mari noble Genois dont la tante étoit mere d'Innocent VIII.

XLVIII. Mort du cardinal Borgia.

Onuphr. in Alex. VI.

Enfin on met encore cette année le premier d'Août, la mort du cardinal Borgia neveu d'Alexandre VI. Après avoir exercé la charge de protonotaire & de correcteur des lettres apostoliques, & avoir obtenu l'archevêché de Montreal en Sicile, il fut créé en 1492. cardinal par son oncle, qui lui donna encore l'évêché d'Olmutz en Moravie. Ciaconius ajoûte même, qu'outre le titre de patriarche de Constantinople qu'il lui fit prendre, il lui donna les évêchez de

Baïeux

Baïeux, de Lombez, de Ferrare & de Coria en Espagne. Jean Borgia fut d'abord emploïé dans les affaires les plus importantes, & alla en qualité de légat dans le roïaume de Naples, dont il porta l'investiture à Alphonse II. Il s'y trouva aux ceremonies du mariage de Geofroy Borgia fils du pape avec Sanche d'Arragon fille de ce roi en 1494. Lorsque Charles VIII. vint en Italie, le cardinal Borgia fut choisi par le pape & le sacré college pour lui faire des propositions de paix, & il s'avança jusqu'à Bracciano. Depuis ce cardinal se vit contraint de vivre dans la retraite pour ne point irriter Cesar Borgia fils d'Alexandre, trop jaloux de son autorité pour en faire part à qui que ce fut. Frederic Casimir fils du roi de Pologne évêque de Cracovie & aussi cardinal mourut dans le même tems.

AN. 1503.

XLIX
Gonsalve défait les François près du Garigliàn.

Mariana lib. 28. n. 28.

Sabellic. Enn. 11. lib. 2.

Comme le roïaume de Naples n'avoit point été compris dans la derniere tréve, les François en poursuivirent toujours la conquête. Le marquis de Mantoüe qui commandoit leur armée en la place du seigneur de la Trimoüille qui étoit toujours malade à Milan, fit passer à ses troupes la riviere du Garigliàn, qui est le Liris des anciens. Gonsalve eut bien voulu les en empêcher; mais ne l'aïant pû, il vint audevant d'eux lorsqu'il n'y avoit gueres que cinq mille hommes de passez. Il y eut une forte résistance de part & d'autre, mais les François plierent les premiers, & il y en eut beaucoup de tuez ou de noïez. On accusa le marquis de Mantoüe d'avoir des liaisons secretes avec les Espagnols, & l'on publia que c'étoit par trahison qu'il avoit engagé ses troupes à passer. Le marquis irrité de cette calomnie, quitta le generalat & se retira dans ses terres. Les François

AN. 1504. sans attendre aucun ordre de la cour donnerent le commandement de l'armée au marquis de Saluces qui étoit viceroi de Naples depuis la mort du duc de Nemours. Gonsalve profita de la division que ce changement mit dans l'armée des François, pour s'emparer d'un poste avantageux par lequel il falloit necessairement que ceux-ci passassent s'ils vouloient aller à Naples. Comme c'étoit pendant l'hyver le marquis de Saluces crut qu'il seroit imprudent d'avancer. La faute des tresoriers le fit tomber dans une extrémité encore plus fâcheuse. En trois jours tous leurs vivres furent presque consumez sans pouvoir les remplacer, ce qui causa la mort & la désertion d'un grand nombre. Ce mal ne dura pas, mais l'armée étoit affoiblie, il ne venoit point de renfort; celle de Gonsalve se fortifioit de jour en jour, & il se vit en état d'aller attaquer les François. Le vingt-troisiéme de Decembre il passa la riviere du Gariglian seulement avec deux mille fantassins & quatre cens Allemands. Les autres troupes eurent ordre d'attaquer le fort & le pont des François par derriere. Ceux-ci n'étant presque point en état de se défendre, décamperent. Gonsalve les poursuivit, & l'armée de France fut battuë & dissipée en peu de tems.

L. Gonsalve se rend maître de Gaiette.

Mariana lib. 28. n. 35.

Après cette victoire Gonsalve se présenta devant Gaïette le premier jour de Janvier, avant que les François fussent revenus de leur consternation, & s'empara aussi-tôt de tous les dehors de la place, sans qu'on lui résistât. Comme la bréche que son artillerie avoit faite la premiere fois qu'il avoit assiegé cette place, n'avoit pas encore été réparée par les François; le general Espagnol commença par-là à

ſe rendre maître du Mont Orlandin; il détacha ſes meilleures troupes qui l'emporterent d'aſſaut ; & les François intimidez eurent à peine le tems de ſe ſauver dans la ville, même aſſez en deſordre. Gonſalve ſomma le marquis de Saluces de la rendre, & fut obéi le même jour. La nuit ſuivante le marquis lui envoïa trois députez, le Bailli de Dijon, Sainte-Colombe & Theodore Trivulce pour regler les articles de la capitulation, ſur leſquels il y eut quelque conteſtation à l'égard des priſonniers Napolitains que Gonſalve avoit de la peine à relâcher, ſur-tout le marquis de Bitonte, Matthieu d'Aquaviva, & Alphonſe de San-Severin couſin germain du prince de Biſignano, qu'il regardoit comme des rebelles, du crime deſquels il prétendoit reſerver la connoiſſance & la punition aux rois catholiques ; & les François, dit Mariana, furent obligez de ceder ſur le fait de ces priſonniers.

AN. 1504.

La capitulation fut enfin concluë & arrêtée au commencement de Janvier, à ces conditions. 1. Qu'on remettroit en liberté le ſeigneur d'Aubigni & tous les autres priſonniers François. 2. Qu'à l'égard des priſonniers Napolitains, on ne pourroit ni les faire mourir, ni rien déterminer ſur leur ſort, juſqu'à ce que le roi de France eut envoïé des ambaſſadeurs en Eſpagne, pour obtenir la grace de ces ſeigneurs & une amniſtie generale. 3. Que la garniſon ſortiroit de la place avec armes & bagage & toutes les autres marques d'honneur, & auroit la liberté de ſortir du roïaume de Naples, par mer ou par terre à ſon choix. 4. Que les habitans auroient permiſſion de reſter dans la ville, qu'on ne leur feroit aucun tort dans leurs perſonnes, ou dans leurs biens,

Mariana, ibid.
Guicciardin. l. 6.
Paul. Jov. in eleg.

AN. 1504.

& qu'on les maintiendroit dans tous leurs privileges & libertez de même qu'avant la guerre. Comme l'article qui regardoit les prisonniers Napolitains ne paroissoit pas assez clair à Gonsalve, il s'en prévalut pour retenir ces seigneurs qu'il envoïa prisonniers à Naples, où il les fit enfermer dans le Château-neuf. Chicane tout-à-fait mal fondée & indigne d'un aussi grand capitaine. Il fut aussi blamé d'avoir un peu trop précipité son accommodement avec les François; & en effet, s'il eut differé, il y a apparence que le mauvais état de leurs affaires les auroit forcé à accepter toutes les conditions qu'il auroit voulu leur imposer, quelque désavantageuses qu'elles fussent.

LI. Les François abandonnent l'Italie & périssent presque tous dans leur retour en France.

Mariana lib. 28. n. 36.

Dès que la capitulation eut été signée, ceux qui devoient s'en retourner par mer, s'embarquerent sur les vaisseaux qui étoient dans le port; de ce nombre fut le seigneur d'Aubigny avec douze cens hommes; les autres prirent la route de terre, avec de bons passeports; mais la plûpart moururent en chemin de fatigue & de misere; ceux qui étoient sur mer contracterent des maladies dont ils périrent presque tous en arrivant en Provence. Le marquis de Saluces mourut à Genes, Saudricourt & les baillis de Dijon & de la Montagne en Bourgogne subirent le même sort; & la plûpart de ceux qui guérirent furent si languissans, qu'ils moururent presque tous avant la fin de l'année. Louis XII. eut tant de chagrin de voir les François chassez d'Italie & périr miserablement, qu'il fut plusieurs jours sans voir personne.

Le Feron hist. des connétables, maréchaux, &c.

Quelques officiers des plus distinguez furent disgraciez & éloignez de la cour; on punit du dernier supplice Heroüet trésorier de l'armée, auquel le roi imputoit ses malheurs; & sa majesté fit publier que dé-

formais elle ne se serviroit plus de lieutenans generaux, & qu'elle marcheroit elle-même à la tête de ses armées. AN. 1504.

LII. Gonsalve acheve la conquête de tout le roïaume de Naples.

Mariana ibid. n. 38.

Dès que Gonsalve se vit maître de Gaïette, il en donna le gouvernement à Louis d'Herrera, & ne pensa plus qu'à achever la conquête du roïaume de Naples. On réduisit les places & les châteaux du marquis de Bitonte, celles de Louis d'Ars & du comte de Capacho qui s'étoit enfermé à Laurino. La Rovere neveu du pape qui occupoit quelques places, fit arborer la banniere d'Espagne dans tous les lieux qui lui étoient soumis. Et après toutes ces conquêtes le general Espagnol se rendit à Naples, y fit son entrée, & assigna à l'Alviane une pension de huit mille ducats sur les revenus de la principauté de Bisignano, pour le récompenser de ses services. Ce qui commença à aigrir contre lui les Colonnes qui ne penserent plus qu'à le décrediter à la cour d'Espagne; ensorte que s'il ne fut pas rappellé, on mit du moins des bornes très-étroites à son autorité.

LIII. Le duc de Valentinois cede au pape les places de la Romagne.

Mariana ibid. n. 47.

La ruine des affaires de France en Italie attira celle du duc de Valentinois. Il fut obligé de remettre au pape la promesse que le gouverneur de Cesene lui avoit faite, de lui rendre cette place toutes les fois qu'il le desireroit; & sa sainteté put se flatter pour lors que le duc lui remettroit les autres dans peu. Il étoit enfermé dans le château Saint-Ange, il ne soupiroit qu'après sa liberté, raisons qui lui firent offrir au pape de le mettre en possession de toutes les places où il avoit des gouverneurs; & le souverain pontife de son côté promit au duc toutes les sûretez necessaires pour son élargissement, après qu'il auroit restitué ces places de la Romagne au saint siege. Le

AN. 1504.

pape assembla là-dessus un consistoire ; & tous les cardinaux souscrivirent au sentiment de sa sainteté. Mais comme elle connoissoit l'esprit fourbe du duc, la liberté qu'elle lui accorda ne fut pas entiere; il sortit de Rome à la verité avec permission de se rendre à Ostie ; mais ce fut sous la garde du cardinal de Carvajal jusqu'à l'entiere execution du traité. La précaution du pape n'étoit pas inutile, les gouverneurs refuserent de rendre leurs places, dans l'attente de quelque changement. Le duc de Valentinois avoit dessein de se retirer en France, mais les Espagnols entre les mains desquels il étoit, l'observoient de trop près pour le laisser aller. Carvajal le sçut si bien gagner, qu'il le fit consentir de se livrer à Gonsalve, sûr qu'il trouveroit mieux son compte avec l'Espagne qu'avec la France.

LIV. Il se livre à Gonsalve, qui l'envoie prisonnier en Espagne.

Mariana ibid. n. 48. & 49.

Le duc de Valentinois dépêcha donc vers Gonsalve, pour le prier de lui envoïer des galeres sur lesquelles il pût monter pour se réfugier à Naples. Quelques auteurs disent que ce fut du consentement du pape, & d'autres à son insçu. Gonsalve fit à l'instant partir trois galeres pour Ostie ; le duc s'y embarqua, mais il ne fit que changer de prison. Car aïant formé quelques intrigues contre l'Espagne, voulant conserver le château de Forli qui n'avoit pas encore été remis au pape, & se rendre maître de Piombino, de Perouse & de Pise, Gonsalve rompit toutes ses mesures, redoubla ses gardes ; & informé qu'il ne pensoit qu'à s'enfuir, le general Espagnol le fit arrêter à Naples & enfermer dans le Châteauneuf. Le pape de son côté faisoit beaucoup d'instances pour engager Gonsalve à renvoïer le duc à Ostie, & à le remettre entre ses mains, sous prétexte que

le château de Forli n'étoit pas encore évacué. Tout ce qu'on put faire pour contenter le pape, fut d'ordonner au gouverneur de Forli de remettre la place à sa sainteté. Gonsalve voulant éloigner de l'Italie un homme si remuant, l'envoïa en Espagne sous la conduite d'Antoine de Cardonne, qui le confina dans la forteresse de Cataba pour lui servir de prison perpetuelle. Quoiqu'il parut necessaire d'arrêter ainsi un prince si remuant, cependant le roi d'Espagne blama la conduite de son general, au moins en apparence, ne voulant pas montrer la joïe qu'il pouvoit en avoir en effet. Pour le roi de France, il en eut veritablement du chagrin, parce qu'il comptoit que ce duc lui eut été fort utile, s'il eut porté une seconde fois la guerre en Italie, comme il en avoit dessein.

AN. 1504.

LV. Ferdinand fait une tréve avec la France, & fait glisser un article captieux dans le traité.

Mariana lib. 28. n. 42.

Pendant ce tems-là, Grailla & Antoine Augustin ambassadeurs de leurs majestez catholiques en France, conclurent & signerent une tréve de trois ans avec cette couronne, à condition que le roïaume de Naples y seroit compris. Par-là, tant de projets également glorieux à Gonsalve & avantageux à l'Espagne, furent entierement renversez. Le roi catholique ratifia cette tréve vers la fin du mois de Janvier à Mejorada où étoit alors la cour. Ce prince y fit glisser un article captieux, par lequel il se ménageoit toujours un moïen d'affermir son autorité dans Naples & d'en défendre toute entrée aux François. Cet article portoit.

« Qu'il y auroit par toute l'Europe une suspension « d'armes entre les François & les Espagnols, sans « en excepter le roïaume de Naples, & que néan- « moins dans ce roïaume seulement il n'y auroit « point de commerce entre les deux nations. » Les Es-

AN. 1504. pagnols n'expliquoient cet article que des marchands François qui trafiquoient par mer, & pouvoient sous prétexte de commerce, porter & débarquer des gens armez sur les côtes de Naples. Mais Ferdinand étendoit le mot de commerce à toutes sortes de communications. Les François étoient encore maîtres de cinq places dans le roïaume de Naples, ce qui inquietoit Gonsalve. Mais il n'étoit pas facile de s'en emparer. Les troupes Espagnoles s'étoient révoltées faute de païement, & s'étoient faites elles-mêmes des capitaines; Gonsalve en étoit tombé malade de chagrin. D'ailleurs la tréve sembloit devoir arrêter tout acte d'hostilité; cependant Gonsalve lui-même trouva des ressources à tout. L'article captieux servit de couverture à l'ambition & à la mauvaise foi des Espagnols. Ils prétendirent que cet article interdisant tout commerce entre les deux nations, on pouvoit empêcher ces cinq places de recevoir ni vivres, ni rien de ce qu'il y a de plus necessaire à la vie. Sous cet indigne prétexte, Gonsalve aïant fait païer les soldats largement, il les fit conduire devant ces places.

LVI. Gonsalve s'empare des cinq villes qui restoient aux François.

Mariana ibid.

Elles furent investies, & lorsque Louis d'Ars qui y commandoit voulut s'en plaindre, on lui fit entendre que le mot de commerce étoit si general, qu'il autorisoit les Espagnols à ne pas souffrir qu'il entrât dans la ville un grain de bled, & qu'on y portât un verre d'eau. Il connut aussi-tôt qu'on l'avoit trompé, & comme il ne pouvoit esperer aucun secours, il sortit avec ses troupes, enseignes déploïées & tambour battant; il marcha ainsi tant qu'il fut en païs ennemi, se retira par terre en France, avec ses gens, & fut bien reçu du roi. Les gouverneurs François des autres villes se repentirent de n'avoir pas suivi son exemple;

exemple ; on les affama, & on les contraignit d'évacuer leurs places dans un équipage, qui tout pitoïable qu'il étoit, n'empêcha pas les bandits & les païsans de les exterminer. Louis XII. informé de cette fourberie, appella les ambassadeurs d'Espagne, se plaignit fortement du peu de droiture de leur maître, & ne pensa plus qu'à en tirer vengeance.

AN. 1504.

LVII. Louis XII. pense à se venger des rois catholiques.

Mariana lib. 28, n. 55.

Pour y réussir, il crut qu'il falloit amuser les rois catholiques, pendant qu'il concluroit une paix solide avec l'empereur & l'archiduc son fils. Le cardinal d'Amboise se chargea de la negociation, pendant qu'on continuoit toujours les conferences avec les ambassadeurs d'Espagne. Louis XII. pour mieux dissimuler son dessein, leur proposa le projet d'un autre traité de paix, les chargea d'en donner avis à leurs maîtres, & de leur demander un nouveau pouvoir. Ferdinand & Isabelle y consentirent avec joïe. On délibera sur les articles. Le premier fut le mariage du fils aîné de Frederic roi de Naples avec la veuve du jeune Ferdinand, & le renoncement de Frederic à la roïauté en faveur de son fils. Durant cette negociation les Pisans qui étoient redevables de leur liberté aux François, quitterent leur parti pour se mettre sous la protection d'Espagne ; cette nouvelle fit rompre les conferences. Louis XII. en fut tellement irrité qu'il envoïa sur le champ ordre aux ambassadeurs d'Espagne de ne plus paroître à la cour, & de sortir incessamment de ses états. Tout commerce fut interdit avec les Espagnols. Tout ce que purent obtenir leurs ambassadeurs fut de voir la reine & Frederic avant leur départ ; & le vingt-sixiéme d'Août ils se retirerent. Ainsi le soulevement de Pise fut le pré-

texte pour les congedier. Mais le vrai motif secret

AN. 1504. étoit la negociation du traité avec l'empereur.

LVIII
Ligue entre l'empereur, l'archiduc d'Autriche & le roi de France.

Mariana ibid. n. 56. & recueil des traitez de paix, tom. 2.

Raynald. hoc ann. n. 1. & 22.

Spond. ad ann. 1504.

Guicciardin. l. 6.

Bonaccurs. in Diario.

A peine les ambassadeurs Espagnols furent partis de Blois, que ceux de Maximilien & de l'archiduc, y arriverent. On commença aussi-tôt les conferences ausquelles assisterent le marquis de Final envoïé par le pape, & Pierre Filholi évêque de Gisteron avec la qualité de légat. Après qu'on eut levé toutes les difficultez pour l'investiture du duché de Milan en faveur de Louis XII. & le mariage de la princesse Claude avec Charles de Luxembourg, le traité de ligue offensive & défensive entre l'empereur, l'archiduc & la France, fut conclu & signé à Blois le vingt-deuxiéme de Septembre. Les principaux articles étoient. 1. Que l'empereur n'entreprendroit rien contre le duché de Milan, ni les états des princes d'Italie attachez à la France. 2. Qu'on leur accorderoit à eux & à tous leurs vassaux & amis une amnistie generale pour le passé. 3. Que l'empereur trois mois après la ratification du traité s'obligeroit de donner l'investiture de Milan au roi de France pour lui & ses hoirs mâles, à leur défaut pour sa fille aînée & le duc de Luxembourg conjointement, & en cas que la princesse mourut, pour la cadette que le duc épouseroit en sa place ; de même que si Charles mouroit, son cadet Ferdinand épouseroit la princesse Claude ; & que la France païeroit pour cette investiture deux cens mille francs à l'empereur, qui seroient rendus, si le prince & la princesse ne laissoient point de posterité. 4. Que la France n'entreroit point en negociation avec l'Espagne au sujet de leurs démêlez, & ne signeroit aucun traité que du consentement de l'empereur ; que si le roi catholique ne vouloit pas accepter des conditions hon-

nêtes & raisonnables, l'empereur fourniroit à la France tous les secours dont elle auroit besoin pour recouvrer le roïaume de Naples. 5. Que Louis XII. s'engageroit à donner en France des terres & des pensions aux enfans de Ludovic Sforce, pourvû qu'ils demeurassent dans le roïaume. 6. Qu'on accorderoit une amnistie generale à tous les rebelles & aux bannis du duché de Milan; que le roi les recevroit dans ses bonnes graces, & les rétabliroit dans tous leurs biens. 7. Qu'on donneroit quatre mois au roi catholique pour entrer dans la ligue, s'il le jugeoit à propos, pourvû néanmoins qu'il renonçât à toutes ses prétentions sur le roïaume de Naples, & qu'il le cedât à Charles de Luxembourg son petit fils, aux conditions si souvent proposées, & tant de fois rejettées. 8. Que chacun des trois princes confederez seroit obligé avant trois mois de nommer les autres princes qu'il voudroit être compris dans le traité; & que les princes & électeurs de l'empire seroient garants de ce traité. Il y a encore beaucoup d'autres articles fort longs, que l'on omet ici comme moins importans.

AN. 1504.

IIX. Mort de Frederic roi de Naples.

Mariana lib. 28. n. 59

Guicciardin. l. 6.

Spond. ad annum 1504. n. 3.

Comme ce traité n'étoit pas fort avantageux au roïaume de France, en ce qu'il en démembroit le duché de Milan, la seigneurie de Genes, le duché de Bourgogne, celui de Bretagne & le comté de Blois; on crut que le roi n'avoit pas envie de l'observer, & il ne l'observa pas en effet. La mort de Frederic roi de Naples, & celle de la reine Isabelle servirent de prétextes. Frederic mourut le neuviéme de Novembre 1504. d'une fiévre quarte à Tours, triste de se voir sans bien, chassé de ses états, dans une terre étrangere, oublié de ses sujets, trahi par ses meilleurs

amis, abandonné de tout le monde, dans une dépendance indigne de son rang, entre les mains & à la merci de ses ennemis. Il sentoit bien que les rois de France & d'Espagne ne s'accorderoient jamais ensemble pour le rétablir sur le thrône, que leurs interêts étoient trop opposez, qu'ils n'agissoient point l'un & l'autre de bonne foi ; & que s'ils proposoient son rétablissement, ce n'étoit qu'un jeu pour l'amuser, une feinte pour imposer au public, & que dans le fond ils n'y consentiroient jamais. Il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Ce prince avant que de mourir & voïant qu'il touchoit au terme, écrivit au duc de Calabre son fils un lettre pleine de maximes sages & de conseils salutaires : « Vous devez, lui disoit-il, vous » accommoder à l'état de votre fortune presente ; mais » ne jamais oublier votre naissance, & ne point lais- » ser échaper l'occasion que la providence pourra en- » fin vous fournir de remonter sur un thrône qui » vous appartient, & dont on nous a injustement » chassé. » Il l'avertissoit de bien prendre garde de se rendre méprisable par une vie voluptueuse & dereglée, de se laisser corrompre & amolir par la débauche & les délices. « Ne vous rebutez jamais, ajoûtoit- » il encore, dans les plus grandes difficultez ; mon- » trez-vous genereux & liberal autant que la pruden- » ce & l'état de vos affaires pourront le permettre ; » faites paroître de la hardiesse & du courage ; soïez » doux, affable, modeste ; conservez au milieu de » vos malheurs cette grandeur d'ame & cette noble » fierté, dont les princes nez souverains ne doivent » jamais se dépoüiller. » Il lui recommandoit aussi les exercices du corps, comme accoûtumant à la fatigue & à une vie laborieuse.

AN. 1504.

La reine Isabelle mourut le vingt-sixiéme du même mois à Medina-del-Campo, dix-sept jours après Frederic, âgée de cinquante-trois ans. L'Espagne lui fut redevable de la vaste étenduë de sa monarchie & des conquêtes de Grenade, de Naples, des isles Canaries & du Nouveau-monde. Cette princesse fit le jour de sa mort un testament, par lequel elle constituoit l'archiduchesse Jeanne sa fille aînée, son unique heritiere de la Castille & des roïaumes qui en dépendoient; voulant néanmoins que l'archiduc son mari y regnât avec elle. Isabelle ajoûtoit, que si l'absence, la maladie, ou quelque autre cause empêchoit la princesse de gouverner les états qui lui étoient échûs, ou si elle-même ne vouloit pas absolument se charger du gouvernement de la Castille & des roïaumes qui en dépendoient, on se conformeroit à ce qui avoit été reglé deux ans auparavant dans l'assemblée des états generaux du roïaume à la priere des peuples; que le roi Ferdinand prendroit la regence en la place & au nom de l'archiduchesse, jusqu'à ce que Charles son petit-fils eut atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'administration des trois grandes maîtrises des ordres militaires de saint Jacques, de Calatrava & d'Alcantara accordées par le saint siege au roi Ferdinand, il joüiroit de la moitié de tous les revenus que la Castille tiroit de toutes les isles & de la terre-ferme nouvellement découvertes par les Espagnols dans le Nouveau-monde, sans y comprendre vingt-cinq milles ducats qu'il prendroit tous les ans sur les revenus de la couronne. Elle nomma pour les executeurs de son testament le roi Ferdinand son époux, Ximenés archevêque de Tolede, dom Diegue de Deça évêque de Palence, Antoine

AN. 1504.

LX.
Mort d'Isabelle reine de Castille.

Mariana lib. 28. n. 10.

Spond. ut supra. n. 4.

Bonaccurs. in Diario.

Osorius. lib. 3.

Raynald. hoc ann. n. 40.

AN. 1504.

de Fonseca, & Jean Velasquez, ces deux derniers intendans des finances, & Jean Lopez de Lazzaraga secretaire de ses commandemens.

LXI. L'archiduc est fort irrité du testament de cette princesse.

Mariana ibid.

Alvar. Gomez, lib. 3.

Ce testament fut ouvert aussi-tôt après la mort d'Isabelle. L'archiduc en fut fort mécontent & le regarda comme un acte de mépris qu'il ne devoit pas souffrir. Les loix qui avoient donné à Philippe l'archiduchesse pour femme, vouloient aussi qu'il en fût le tuteur, en cas qu'elle se trouvât incapable de regner. Cependant on le negligeoit, & l'on substituoit en sa place Ferdinand son beau-pere. L'injure qu'on lui faisoit ne touchoit gueres moins les grands de Castille; ils s'assemblerent & lui envoïerent le celebre Jean Manuel que Philippe avoit laissé dans la Castille pour veiller à ses interêts. Il se rendit en poste auprès de l'archiduc; il lui dit, qu'il ne devoit pas s'arrêter au testament d'Isabelle, que cette princesse n'y avoit pas pensé en l'écrivant & le signant; qu'elle avoit emploïé les derniers momens de sa vie pour violer les loix fondamentales de la monarchie de Castille; & qu'au lieu d'en laisser l'administration à l'époux de la reine, elle y appelloit Ferdinand, son époux à la verité; mais qui étoit étranger à l'égard des Castillans, étant Arragonois.

LXII. Il prend le titre de roi de Castille.

Ferdinand ignoroit les mesures qu'on prenoit avec l'archiduc & ne pouvoit les penetrer. L'archevêque de Tolede lui conseilla d'envoïer incessamment des ambassadeurs à son gendre pour s'opposer à Jean Manuel; mais celui-ci les avoit devancez, & avoit si bien prévenu l'esprit de l'archiduc, qu'ils connurent d'abord qu'ils alloient échoüer dans leur negociation. Les archiducs avoient déja pris les armes & la qualité de rois de Castille; Philippe encouragé par Manuel

faisoit équipper une flotte pour se préparer à passer en Espagne avec son épouse. Son beau-pere en fut fort inquiet, prévoïant que les Castillans ne verroient pas plûtôt l'archiduc qu'ils le reconnoîtroient pour roi ; & de l'autre côté il n'appréhendoit rien tant que de retourner en Arragon, parce qu'il croïoit ne pouvoir alors conserver le roïaume de Naples contre les François.

LXIII. Ferdinand roi d'Arragon fait demander Germaine de Foix en mariage.

Mariana lib. 28. n. 72.

Tous ces troubles n'empêcherent pas Ferdinand de penser à se remarier. D'abord il jetta les yeux sur la princesse Jeanne fille de Henri IV. roi de Castille, frere d'Isabelle & de l'infante de Portugal. Cette princesse passoit dans l'esprit de bien des gens pour illegitime. Elle étoit dans un couvent, mais sans être engagée. Le motif qui engageoit Ferdinand à la demander en mariage, étoit de faire revivre les droits de cette princesse sur la Castille & d'en frustrer l'archiduc. Mais Emmanuel roi de Portugal de qui ce mariage dépendoit, ne voulut jamais y consentir, craignant d'allumer par-là un feu dans la Castille, dont il eut pû se ressentir en étant proche voisin. Ferdinand n'aïant donc pû réussir de ce côté-là pensa à prendre pour femme Germaine de Foix fille Jean de Foix vicomte de Narbonne, beau-frere de Louis XII. Cette princesse n'avoit que dix-huit ans. Dans cette vûë Ferdinand envoïa des ambassadeurs à Louis XII. sous prétexte de lui faire part de la mort d'Isabelle. Le roi reçut fort bien les ambassadeurs ; il témoigna du regret de la mort de cette princesse. On lui parla de l'archiduc & de ses prétentions, & il parut qu'il ne lui étoit pas plus favorable que Ferdinand. Mais comme tout cela n'étoit pas le principal motif du voïage des ambassadeurs ; ils ne s'y arrêterent pas

AN. 1504.

& passerent promptement à la proposition du mariage de leur maître avec la niece du roi. Louis fit d'abord quelques difficultez ; il insista sur-tout sur la disproportion d'âge, Ferdinand aïant pû être le pere de celle qu'il vouloit épouser. Mais dans la suite il y consentit.

LXIV. Les Callixtins continuent leurs erreurs en Boheme.

Bossuet hist. des variations, to. 2. in-4. lib. 11.

La secte des Callixtins subsistoit toujours dans la Boheme & dans la Moravie ; ils avoient pris ce nom, parce qu'ils croïoient le calice absolument necessaire au peuple dans la communion. Leur chef avoit été un certain Jacobel qui prétendoit qu'on devoit donner le calice avec le pain. Les Bohemiens donnerent dans ce sentiment ; & après diverses contestations, le concile de Basle crut pouvoir pour le bien de la paix, leur accorder la communion sous les deux especes par un accord qui fut nommé *cumpactatum*. Ils ne s'y tinrent pas dans la suite, voulant que la coupe fut donnée aux enfans nouvellement baptisez ; & Roquesane leur chef, prêtre & disciple de Jacobel, homme ambitieux, n'aïant pû avoir l'archevêché de Prague, comme il s'en étoit flatté, empêcha leur réünion avec la cour de Rome ; & ce parti de même que celui des freres de Boheme qui étoit un reste des anciens Thaborites, dont Pogebrac avoit ruiné la secte, subsisterent jusqu'à ce que Luther les attira dans son parti. Ces derniers devinrent assez nombreux pour former une nouvelle secte qui eut pour chef un cordonnier nommé Pierre Kelesiski, qui leur dressa un corps de doctrine. Dans la suite Matthias Convalde fut leur pasteur ; & dès l'an 1467. ils se séparerent des Callixtins, dont ils devinrent les ennemis mortels, & se choisirent de nouveaux ministres.

LXV. Commencemens de la secte des freres de Boheme.

Leurs

Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Hussites ; la messe, la transubstantiation, la priere pour les morts, les honneurs qu'on rend aux Saints, & sur-tout la puissance du pape les choquoient. Selon eux le souverain pontife étoit l'antechrist ; l'église Romaine, la prostituée dont parle l'Apocalypse. Ils furent si ignorans que de rebaptiser tous ceux qui venoient à eux des autres églises, & ils persisterent durant cent ans dans cette erreur. De simples laïques étoient leurs ministres ; la seule oraison Dominicale étoit emploïée pour la celebration de la messe ; les sacremens de l'église Romaine étoient des abominations ; l'écriture sainte étoit la seule regle de foi ; ils celebroient sans ceremonies avec du pain levé, & croïoient qu'il ne falloit pas adorer Jesus-Christ dans l'eucharistie ; ils n'honoroient point les saints ni leurs images ; ils ne prioient point pour les morts ; ils rejettoient la loi du celibat, les vœux, les jeûnes, & toutes les ceremonies de l'église ; enfin ils ne reconnoissoient point d'autres fêtes que Noël, Pâques & la Pentecôte. C'est ce qu'oserent penser deux ou trois mille hommes plus ou moins, également révoltez, & contre les Callixtins parmi lesquels il vivoient, & contre l'église Romaine, dont ils s'étoient séparez.

AN. 1504.

LXVI. Premiere confession de foi des freres de Boheme.

Bossuet hist. des variations ibid. to. 2. p. 300.

In apolog. 1532. 4. part. apud Lyd. p. 295.

Les Callixtins qui convenoient de tout le dogme avec l'église Romaine à l'exception de la coupe, se joignirent aux catholiques pour accuser les freres de Boheme auprès du roi Uladislas VI. à qui ceux-ci presenterent une confession de foi en cette année 1504. pour se justifier des erreurs dont les autres les accusoient. Ils y reconnoissoient comme nous sept sacremens établis pour l'accomplissement des promes-

AN. 1504.

In fasciculi. rerum Orth. Gratii. fol. 81. edit. anni 1535. & to. 2. secunda edit. Londini.

ses que Dieu avoit faites aux fideles; ils les prouvent par l'écriture; ils y parlent de la confession des pechez comme d'une chose d'obligation. Voici comment ils s'expriment touchant la presence réelle. « Nous croïons » qu'on reçoit le corps & le sang de Notre-Seigneur sous » les especes du pain & du vin. Nous ne sommes pas » de ceux qui entendent mal les paroles de Notre-Sei-» gneur, & disent qu'il a donné le pain consacré en » memoire de son corps qu'il montroit avec le doigt, » en disant : Ceci est mon corps. D'autres disent que » ce pain est le corps de Notre Seigneur qui est dans le » ciel, mais en signification. Toutes ces explications » nous paroissent très-éloignées de l'intention de Je-» sus-Christ & nous déplaisent beaucoup. » Il y a beaucoup d'autres endroits aussi forts sur l'Eucharistie & qui sont dignes de remarque, pour faire connoître, dit le sçavant évêque de Meaux, avec combien peu de raison les Calvinistes défenseurs du sens figuré, ont tâché de tirer à leur avantage les confessions de foi des Bohemiens.

Dans les autres articles de cette confession de foi de la même année 1504. les freres de Boheme ne paroissent pas beaucoup s'écarter des sentimens de l'église catholique. Ils y reconnoissent les symboles des Apôtres, de Nicée & de saint Athanase, & les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation dans un sens très-orthodoxe. Sur l'église, ils en distinguent de deux sortes, une composée de tous les élûs depuis le commencement du monde jusqu'à la fin; l'autre des ministres qui ont reçu de Dieu leur mission & des peuples qui leur sont soumis; cette derniere est composée de bons & de méchans; ils sont prêts d'obéir aux pasteurs qui enseignent la verité; mais ils ne se

croïent pas obligez de se soumettre aux mauvais ministres qui se declarent ennemis de la verité ; ce qui les engage à souffrir la persécution avec patience. Le ministere de l'église, selon eux, consiste dans l'évangile de Jesus-Christ, & dans la prédication de la saine doctrine.

AN. 1504.

LXVII. Leur opinion touchant les sacremens.

Raynald. ad ann. 1504. n. 27. & sequent.

A l'égard des sacremens, ils disent que le baptême necessaire aux adultes & aux enfans, est le signe de la pureté interieure acquise par la foi ; que la confirmation est donnée aux baptisez dans la foi & dans l'esperance par l'imposition des mains de l'évêque ou du prêtre ; que l'eucharistie confere & fait le vrai corps & le vrai sang de Jesus-Christ, qui est le souverain évêque ; qu'ils sont ses ministres pour enseigner l'évangile, pour juger en sa place, pour offrir des sacrifices & des prieres, & pour excommunier les méchans. Trois choses, disent-ils, sont necessaires pour l'ordination d'un prêtre, l'épreuve de sa foi & de sa bonne vie, les prieres jointes au jeûne, la collation de la puissance par des prieres qui l'expriment, confirmée par l'imposition des mains. Le sacrement de mariage consiste dans l'union indissoluble du mari & de la femme, qui est la figure de l'union de Jesus-Christ & de son église. Sur la penitence ils avoüent que le pecheur qui reconnoît sa faute doit découvrir ses pechez à un prêtre éclairé, qui faisant la fonction de juge au nom de Dieu & de l'église, lui en fait connoître la griéveté, & lui donne des conseils salutaires pour se corriger. Ils approuvent enfin l'onction des malades & la reconnoissent pour sacrement.

Ils distinguent deux communions des saints, l'une des membres vivans de l'église, qui est utile &

AN. 1504.

ſalutaire ; l'autre des méchans qui ne communiquent qu'à l'exterieur de l'égliſe ſans avoir part à ſes biens ſpirituels. Ils profeſſent que celui qui communique par une foi vive avec Jeſus-Chriſt, reçoit en lui la rémiſſion de ſes pechez ; que celui qui participe aux ſacremens de l'égliſe, obtient auſſi par la même foi & avec la même certitude la rémiſſion de ſes pechez ; & que ſi cette foi dure juſqu'à la fin de ſa vie, il recevra la gloire éternelle au jour du jugement dans une heureuſe réſurrection. Ils declarent que cette confeſſion de foi eſt fondée ſur l'écriture ſainte. Ils expoſent que s'ils ſe ſont ſéparez de l'égliſe Romaine, ç'a été ou à cauſe des ſuperſtitions & des erreurs qui y regnent, ou afin de pouvoir librement pratiquer les ſacremens établis par Jeſus-Chriſt. Ils ſupplient le roi de Boheme de recevoir leur confeſſion de foi, & l'aſſurent que ſi on les convainc qu'ils ſont dans l'erreur, ils ſont prêts de la quitter ; que n'y aïant aucune obſtination en eux, on ne doit point les regarder comme heretiques, & qu'ainſi on doit les laiſſer vivre en repos, & mettre en liberté leurs freres qui ſont priſonniers, en leur accordant la permiſſion de ſortir du roïaume.

LXVIII. Edit du roi Uladiſlas contre les freres de Boheme.

Dubrav. lib. 32.

Raynald. ann. 1504. n. 31.

Le roi de Boheme Uladiſlas eut ſi peu d'égard à cette confeſſion de foi, & aux remontrances des freres de Boheme, qu'il publia un édit contre eux pour leur défendre de s'aſſembler & d'enſeigner leur doctrine, leur enjoignant de ſe trouver à Prague le vingtſeptiéme de Decembre, pour y comparoître devant les magiſtrats, y abjurer leurs erreurs, ſe réunir aux catholiques & aux Callixtins. Cet édit aïant été publié, les freres de Boheme firent au roi de ſecondes remontrances, où ils expoſoient les motifs de leur

séparation de l'église Romaine. Ils declarent devant Dieu qu'ils n'ont soutenu ni enseigné aucune heresie, repetent ce qu'ils pensent sur l'eucharistie, & ajoutent qu'elle doit être distribuée & reçuë sous les deux especes; mais ils disent qu'ils n'adorent point Jesus-Christ dans ce sacrement, parce qu'il ne doit être adoré qu'à la droite de son pere. Ils reconnoissent que la Vierge Marie est pleine de grace, qu'elle a toujours été Vierge, sanctifiée & renduë digne que le Verbe prît en elle sa chair; mais ils rejettent toutes les pratiques superstitieuses qui regardent son culte. Enfin après avoir fait encore un abregé de leur créance, ils conjurent le roi de ne pas souffrir que leurs ennemis les persecutent, & lui disent que Jesus-Christ ne demande point que l'on contraigne les hommes à sa religion par la violence & par la force. Qu'ils sont prêts d'embrasser la verité dès qu'on la leur aura fait connoître. Mais Uladislas leur fit réponse, qu'il ne relâcheroit rien de la séverité de ses édits.

AN. 1504.

LXIX. Supplice d'une prêtre à Rome.

Raynald. ann. 1504. n. 10.

Un prêtre d'Aquilée nommé Aquin de Coloret aïant été accusé d'avoir tué le cardinal Saint-Ange, le senateur du Capitole le condamna à mort. Le jugement rendu, on dressa le seiziéme de Fevrier un échaffaut dans la place de saint Pierre sur les degrez de l'église. On y fit monter le criminel avec le lieutenant du senateur. Après qu'on eut lû la sentence en leur presence, le notaire qui étoit un soûdiacre, dépoüilla le criminel de ses habits, Pierre évêque de Civitta-Vecchia le dégrada de ses ordres avec les ceremonies ordinaires; ensuite le notaire remit Aquin entre les mains du senateur, & le Samedi suivant il

AN. 1504.

cut la tête tranchée dans la place qui étoit vis-à-vis de sa maison.

LXX. Henri VII. fait agir à Rome pour la canonisation de Henri VI.

Bacon. sub finem hist. Henric. VII.

Raynald. ad hunc ann. n. 33. & seq.

Harpsfeld. hist. Anglic. 15. sec. 60.

Environ ce même tems le roi d'Angleterre fit quelques démarches pour faire canoniser à Rome Henri VI. dernier roi de la maison des Lancastres, dans le dessein de rendre la maison d'York plus odieuse, en faisant mettre au nombre des saints un prince que Richard III. de cette maison avoit si cruellement massacré de ses propres mains. Henri VII. envoïa un exprès à Rome pour prier le pape de lui accorder cette faveur. Jules II. qui n'étoit pas scrupuleux à la verité, mais qui ne vouloit pas commettre la réputation du saint siege, fut surpris de la demande de l'envoïé d'Angleterre, parce qu'Henri dont la vie avoit été sans crimes & la mort injuste, n'avoit pas toutefois vécu dans cette sainteté heroïque à laquelle on accorde les honneurs de la canonisation, & que de son tems même, on attribuoit l'innocence de ses mœurs dont on faisoit parade, à la foiblesse de son esprit & à son imbecillité. Le pape demanda donc à l'envoïé quels miracles avoit fait Henri VI. & lui dit que la vie innocente de ce prince pouvoit suffir pour faire un saint aux yeux de Dieu ; mais que l'église qui ne penetre pas les secrets des cœurs, exigeoit d'autres preuves moins équivoques, tels que sont les miracles après la mort.

LXXI. Congregation à Rome pour examiner la vie de Henri VI.

Bacon loco supra cit.

Cependant ne voulant pas absolument refuser le roi d'Angleterre, il prit le parti d'user de remises, croïant qu'à la fin il se lasseroit de faire cette demande. L'envoïé au contraire qui n'avoit que cette affaire en tête, lassa la patience du pape, & l'obligea à lui accorder une congregation de cardinaux pour

examiner la vie de Henri VI. & les preuves qu'on apportoit de la sainteté de ce prince. Mais c'étoit le moïen de prolonger l'affaire sans en voir jamais la fin. Les commissaires representerent à l'envoïé, qu'il seroit peut-être plus avantageux à la memoire du défunt de laisser la chose indécise, puisqu'on pourroit toujours dire qu'on auroit travaillé à sa canonisation, au lieu que si on rendoit un jugement, peut-être ne seroit-il pas favorable. Mais l'envoïé voulut absolument qu'on jugeât, & ce ne fut pas en sa faveur. Quelque secrete qu'on tint la sentence, on sçut depuis que les informations dûëment examinées, les cardinaux avoient declaré qu'il y avoit plus de simplicité & d'imbecillité dans la vie de Henry VI. que de vertu éminente. C'est ce qui arrêta les poursuites de Henri VII. & non pas la dépense qu'il lui auroit fallu faire pour cette ceremonie, comme l'a avancé un auteur protestant dans son histoire d'Angleterre.

AN. 1504.

De Rapin Thoiras hist. d'Angleterre.

LXXII.
Paix entre les Venitiens & les Turcs.

Guicciard. lib. 6.
Justinian. lib. 10.
Cromer lib. 30.
Spond. hoc ann. n. 5.
Mariana lib. 28. n. 45. & 58.

Les Venitiens fatiguez de la guerre avec les Turcs, conclurent enfin cette année une paix avec Bajazet, & pour l'engager à consentir à un traité, ils lui cederent tout ce qu'il avoit pris & lui rendirent la ville de Sainte-Maure. On dit même qu'ils lui promirent un tribut. Ils ne laisserent pas toutefois de conserver l'isle de Cephalonie dans la mer Ionienne vis-à-vis les golfes de Patras & de Lépante, qui sont entre l'Achaïe & la Morée, & dont la république s'étoit emparée en 1499. On chassa la garnison Turque & on repeupla cette isle de chrétiens. Les Venitiens souhaitoient fort cette paix pour soutenir leur commerce en Orient que la guerre empêchoit.

Tranquilles de ce côté-là, ils ne penserent plus qu'à s'opposer aux progrès des Portugais qui inter-

AN. 1504.

LXXIII. Les Venitiens sollicitent le soudan d'Egypte contre les Portugais.

Spend. ad hunc ann. n. 6. & 7.

Barros. Asia. dec. 1. l. 2. c. 6.

Osorius lib. 4.

rompoient encore plus leur commerce, que n'avoit fait la guerre avec les Turcs. Pour mieux réussir, ils envoïerent des personnes affidées vers le soudan d'Egypte, pour l'engager à declarer la guerre aux Portugais, à troubler leur commerce dans les Indes par l'Ocean, & à s'opposer à leurs conquêtes. Pour obtenir avec plus de facilité ce qu'ils demandoient au soudan, ils lui envoïerent d'habiles fondeurs pour fondre du canon, & des charpentiers pour le roi de Calicut le plus celebre port de l'Orient où se fait le plus grand commerce d'épiceries, afin d'apprendre aux Indiens à construire des vaisseaux comme ceux de l'Europe. Ils joignirent à tout cela une grande quantité de matiere propre à faire du canon, pour mettre ce même prince en état de chasser les Portugais de toute l'Inde. Le soudan pour avoir un prétexte de s'armer contre les Portugais, reçut & écouta toutes les plaintes qu'on lui fit de leurs vexations. Il fit courir le bruit qu'il alloit ruiner l'église de Jerusalem, le saint sépulchre, le monastere de sainte Catherine au Mont Sinaï, en jetter au vent toutes les reliques, & contraindre tous les chrétiens qui se trouveroient dans ses états à embrasser le Mahometisme, si dans un certain tems ils ne se retiroient. Il se plaignit aussi du tort que Ferdinand roi catholique avoit fait aux Maures qu'il avoit chassez de leurs païs ou obligez d'embrasser le christianisme, en se saisissant de Grenade; & de celui qu'Emmanuel roi de Portugal leur faisoit encore tous les jours; en interrompant le commerce de la mer d'Orient, & en persecutant sans quartier les princes qui regnoient dans les Indes.

Pour arrêter l'effet des menaces du soudan, le gardien

dien des Cordeliers de ſainte Catherine de Jeruſalem ſ'offrit d'aller trouver le pape de ſa part, & engager ſa ſainteté à remedier au tort que les rois d'Eſpagne & de Portugal faiſoient aux Indiens. Le ſoudan y conſentit & le chargea d'une lettre pour le pape. Le religieux étant arrivé à Rome étala les menaces du ſoudan & effraïa tous ceux à qui il parloit. Pour en arrêter l'effet, s'il étoit poſſible, le pape envoïa le Cordelier en Eſpagne & en Portugal avec les lettres dont il étoit chargé, afin que Ferdinand & Emmanuel ſatisfiſſent aux plaintes du ſoudan. Ce dernier ſe moqua de toutes ſes menaces, & répondit au Cordelier que le grand profit que le ſoudan tiroit des pelerins qui alloient viſiter les lieux ſaints, contribueroit plus à l'appaiſer que tout ce qu'il pourroit faire. Il chargea le religieux d'aumônes conſiderables pour la terre-ſainte, & le renvoïa au pape, auquel il écrivit qu'il étoit fâché de n'avoir pas donné de plus grands ſujets de plainte au ſoudan, & qu'il eſperoit que Dieu le protegeroit ſi bien, qu'il l'aideroit à ruiner la Mecque & le tombeau de Mahomet. Il prioit ſa ſainteté d'exhorter tous les princes chrétiens à joindre leurs forces aux ſiennes pour un ſi pieux deſſein. Le Cordelier étant retourné en Egypte rendit compte de ſa commiſſion, & l'affaire en demeura là.

AN. 1504.

LXXIV. Le ſoudan députe un Cordelier au pape à ce ſujet.

Barros. dec. 1. l. 8. c. 2. & 3.

Ce qui fâchoit davantage les Venitiens étoit le commerce d'épiceries que les Portugais faiſoient, & qui leur valoit de groſſes ſommes. Ils voulurent entrer en accommodement avec eux & partager les gains; ils engagerent Ferdinand roi d'Eſpagne à en parler à Emmanuel de Portugal qui étoit ſon gendre. Mais il ne put réuſſir. Les Portugais ne purent ſe réſoudre à relâcher rien de leurs interêts.

LXXV. Les Portugais refuſent tout accommodement avec les Venitiens.

Mariana lib. 28. n. 58.

AN. 1504.

LXXVI. Zele du roi de Portugal pour la propagation de la foi.

Osorius lib. 3.

Maffaus lib. 3.

Au reste Emmanuel ne songeoit pas seulement à faire fleurir le commerce dans son roïaume, il avoit aussi un grand soin d'établir la religion de J. C. partout où son autorité s'étendoit. Il cultiva autant qu'il put les heureuses semences de christianisme qu'on avoit déja jettées dans l'Afrique, dans l'Asie, & dans cette partie du monde qu'on a depuis appellée Amerique. Il s'attacha sur-tout au païs de Congo, qui avoit été découvert en 1484. comme on l'a dit. Il y envoïa dans cette année 1504. un grand nombre de saints & sçavans missionnaires, pour confirmer les peuples dans la foi, & les instruire dans la connoissance des veritez de la religion; il leur joignit beaucoup d'ouvriers habiles pour leur apprendre les arts; & tous y furent très-bien reçus.

LXXVII. Ouvrage de Sabellicus sur l'histoire universelle.

Paul. Jov. elog. cap. 42.

Vossius de hist. Lat. lib. 3.

Philip. de Bergam. l. 16. suppl. chron.

Sabellicus finit dans cette année son histoire universelle divisée en sept enneades ou soixante-trois livres. Il se nommoit Marcus-Antonius Coccius Sabellicus, & étoit natif d'une place forte d'Italie sur le Teveronne, appellée autrefois *Vicus-Varronis*, dans le païs des anciens Æquicoliens. Quelques flatteurs l'ont fait descendre de la famille des Cocceïens; mais Paul Jove assure qu'il étoit fils d'un pauvre maréchal. Il étudia avec beaucoup d'application, & aïant gagné quelque argent à instruire de jeunes enfans à Tivoli, il se perfectionna à Rome sous Pomponius Lætus & Domitius de Verone. Depuis ce tems-là il fut bibliothequaire du cardinal Bessarion, & enseigna à Venise avec beaucoup de réputation. Il en acquit moins par l'histoire qu'il fut chargé de composer pour cette république, parce qu'elle paroît trop rampante & remplie de basses flatteries. Il mourut à Venise d'une maladie infame le dix-huitiéme d'Avril

1506. âgé de soixante-dix ans, & ne laissa qu'un fils naturel. Son histoire universelle qui commence à la création du monde finit en 1504. On a aussi de lui un ouvrage de la situation de Venise en trois livres ; des exemples en dix livres; un traité des magistrats de Venise en un seul livre, & divers autres ouvrages imprimez en quatre volumes *in-folio* en 1560.

AN. 1504.

LXXVIII. Mort d'Etienne vaivode de Valachie.

Michou l. 4. c. 84. *Cromer lib. 30.*

Etienne vaivode ou palatin de Valachie & de Moldavie, mourut à ce qu'on croit dans cette année. Il s'étoit rendu recommandable par les victoires qu'il avoit remportées sur les Turcs, sur Matthias roi de Hongrie, sur Albert roi de Pologne & sur les Tartares. Il fut un des princes les plus distinguez de son tems par son experience dans l'art militaire & par sa valeur. Les fatigues qu'il avoit essuïées dans differentes guerres, jointes au grand nombre d'années qu'il avoit & à ses goutes qui le tourmentoient beaucoup, l'avoient rendu très-infirme sur la fin de sa vie. Il ne voulut jamais abandonner le schisme des Grecs. Il eut pour successeur son fils Bogdan surnommé le borgne, parce qu'il n'avoit qu'un œil.

LXXIX. Mort des deux cardinaux Podocator & Spratz.

Guicciardin. l. 15. *Garimbert lib. 2.*

Louis Podocator & François Spratz cardinaux, moururent cette année. Le premier étoit de Nicosie en Grece, évêque de Capacio. Il avoit été créé cardinal du titre de sainte Agathe par le pape Alexandre VI. en 1500. après avoir rempli la fonction de recteur de l'université de Padoüe avec beaucoup de réputation, & avoit toujours passé pour homme de bien. Comme sa mort arriva à Milan, lorsqu'il alloit en Espagne, on transporta son corps à Rome, & on l'enterra dans l'église de sainte Marie du peuple, où l'on voit son épitaphe. François Spratz Espagnol, évêque de Leon étoit de la promotion de

AN. 1505.

l'année précedente, sous le titre de saint Serge & de saint Bacche.

LXXX. Bulles de Jules II. touchant l'élection des papes & les provisions des benefices.

Ex bullar. Julii II. to. 1. constit. 3. & 4.

Spond. hoc ann. n. 1.

Raynald. n. 1. & 2.

Comme il s'étoit glissé beaucoup d'abus dans les élections des papes, dont quelques-uns avoient été promûs par des voïes peu canoniques, en promettant des emplois & des benefices considerables pour avoir les voix des cardinaux, ce qui étoit une vraïe simonie; Jules II. pour remedier à ces abus dont son élection n'avoit pas été tout-à-fait exempte, donna une bulle le quatorziéme de Janvier de cette année 1505. afin d'ôter la honte qui diffamoit ainsi le saint siege. Il ordonne par cette bulle que si l'on commettoit quelque simonie dans l'élection des papes, tant de la part de l'élû, que du côté des électeurs; l'élection sera regardée comme nulle; qu'on pourra agir contre l'élû comme contre un heretique, & implorer le secours du bras seculier pour le punir par la déposition. Que lui & tous ceux qui auront concouru à cette élection seront privez du cardinalat & de tout benefice, fief, dignité & biens qu'ils pourroient posseder; qu'enfin les cardinaux qui n'auront point consenti à cette simonie pourront élire un autre pape & convoquer un concile general à ce sujet. Remede utile & plein de religion à la verité; mais très-difficile dans l'execution, vû l'ambition démesurée de la plûpart des hommes, & qui est presque toujours plus grande dans ceux qui se voïent en état de la satisfaire.

Jules donna le vingt-huitiéme de Juillet de la même année une autre bulle où il ne paroissoit pas si desinteressé. Il y ordonnoit à tous les beneficiers, qui selon l'usage moderne avoient besoin de prendre des provisions de la cour de Rome, de ne pas manquer de s'y adresser & de païer les annates. Il confirmoit

toutes les bulles que ses prédecesseurs avoient données à ce sujet.

LXXXI. Ligue du pape, de l'empereur & du roi de France, contre les Venitiens.

Mariana lib. 28.

Ce pape très-mécontent des Venitiens dont la domination s'étoit fort étenduë aux dépens des domaines de l'église, de ceux des ducs de Milan & de la maison d'Autriche, avoit été le principal auteur de la ligue de Blois, entre l'empereur & le roi de France. Les prétentions du pape en entrant dans cette ligue étoient considerables; il comptoit sur Ravenne, Cervia, Faënza, Rimini, Imola, Cesene, & tout le territoire de ces villes qui avoient autrefois appartenu à l'église. L'empereur y trouvoit son compte. Le roi de France entroit dans les droits des ducs de Milan. Le duc de Ferrare, le marquis de Mantoüe, la république de Florence, & le roi de Hongrie devoient aussi entrer dans cette ligue; ensorte que les Venitiens étoient par-là menacez d'une ruine entiere. Ce traité du pape avec les deux rois avoit été signé le vingt-deuxiéme de Septembre de l'année précedente, le même jour auquel la république de Venise avoit signé avec les Turcs celui dont on a parlé plus haut.

LXXXII. Les lenteurs de Maximilien en empêchent l'execution.

Mais les lenteurs de Maximilien firent échoüer tous ces projets. Le cardinal d'Amboise eut beau le presser, il n'en fut pas plus animé. On crut le gagner en lui avançant la moitié de la somme qu'on lui avoit promise pour l'investiture du duché de Milan; on l'assura même, & on étoit dans le dessein de lui tenir parole; on l'assura qu'il toucheroit l'autre moitié dès qu'il seroit en Italie. Il promit de se hâter & n'en fit rien. Il alleguoit toujours qu'il avoit des affaires dans ses états & qu'il ne pouvoit les abandonner pour passer en Italie. Cependant le traité étoit conclu, & les Venitiens en étoient fort allarmez. Ils cru-

AN. 1505.

rent que le plus sûr parti pour eux étoit de détacher le pape de cette ligue & de s'accommoder avec lui, en retenant pour eux les villes de Faënza & de Rimini dans la Romagne, de rendre au saint siege les comtez d'Imola, de Cesene, & toutes les autres places dont ils s'étoient emparez sous le pontificat de Pie III. pourvû que sa sainteté reçut leurs ambassadeurs. Le duc d'Urbin fut le médiateur de ce traité auquel le pape consentit. Il rendit son amitié aux Venitiens, & reçut d'eux les places & les forteresses dont on étoit convenu; & qui étoient au nombre de dix avec leurs territoires & leurs dépendances.

LXXXIII. Les Venitiens s'accomodent avec le pape.

Mariana lib. 28. n. 74.

Guicciardin. l. 6.

LXXXIV. Saint Vallier ambassadeur de France à Rome.

Mais la république de Venise s'apperçut bien-tôt qu'elle n'avoit pas beaucoup avancé ses affaires par cette démarche. Saint Vallier arriva à Rome sur ces entrefaites & fut fort bien reçu du pape. Il avoit pour secretaire le celebre Budée. Louis XII. avoit chargé cet ambassadeur d'engager le pape à souffrir que Ferdinand conservât le roïaume de Naples, & à empêcher que l'empereur ne vînt en Italie sous prétexte de recevoir la couronne imperiale. Mais le pape ne voulut encore rien promettre, ni ratifier le traité qu'on lui proposoit.

LXXXV. Maladie du roi de France.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

Ferron. lib. 4.

Raynald. hoc ann. n. 9.

Pendant ce tems-là Louis XII. tomba malade d'une fiévre tierce, qui dégenera en continuë; il perdit la parole, & les médecins desesperèrent de sa guérison. Dès que cette nouvelle fut arrivée à Milan, la plûpart des François qu'on y avoit laissez pour garder le duché, retournerent sans congé dans leurs maisons, sous prétexte que leur presence y seroit necessaire dans les guerres dont ils croïoient que la France seroit agitée après la mort du roi; & il avoient raison, si le malheur qu'ils appréhendoient fut arrivé,

La reine elle-même qui craignoit de se voir après la mort du roi assujettie au comte d'Angouleme heritier présomptif de la couronne, ou obligée de se voir confinée par lui dans quelque coin de la Bretagne, songeoit aussi à se retirer. Elle avoit déja fait embarquer son équipage, & ses meubles les plus prétieux sur la Loire; & quelques-uns ont dit qu'elle fit aussi partir sa fille devant, dans la crainte que le comte d'Angoulême ne la retînt pour l'épouser. Le maréchal de Gié arrêta l'équipage auprès de Saumur; ce qui irrita si fort la reine, qu'elle ne voulut jamais lui pardonner, & qu'elle engagea le roi après sa guérison à lui faire faire son procès. Le roi renvoïa l'affaire au Parlement de Toulouse, comme le plus sévere du roïaume. Mais les conseillers n'eurent pas assez de complaisance pour condamner à mort un homme qui ne le meritoit pas. Le maréchal perdit néanmoins ses pensions, son gouvernement & sa charge de maréchal de France, & eut défense d'approcher de la cour. Il se retira dans sa terre du Verger en Anjou.

AN. 1505.

LXXXVI. La reine prend les mesures pour se retirer en Bretagne.

D'Argentré hist. de Bretagne l. 12.

Brantome mem. vie du maréchal de Gié.

LXXXVII. Divisions dans la Castille après la mort d'Isabelle.

Mariana lib. 28. n. 62.

Le roi après avoir rétabli sa santé, reprit le gouvernement des affaires, & voïant qu'il n'y avoit pas d'apparence d'observer le traité fait avec le pape, l'empereur & l'archiduc, il écouta les propositions de Ferdinand roi d'Espagne, qui fit les avances pour se réunir avec lui. La mort de la reine Isabelle avoit mis la division dans la Castille; plusieurs grands souhaitoient que Ferdinand prît la qualité de roi de Castille, selon les clauses marquées dans le testament, & se maintînt dans la regence du roïaume, puisque la reine Jeanne sa fille qui étoit devenuë folle, étoit incapable de regner. Ces conseils plaisoient fort au roi. Mais beaucoup d'autres vouloient qu'il ne fût

AN. 1505. pas seulement administrateur du roïaume, & qu'en cas que la reine Jeanne ne fut pas en état de gouverner, on lui substituât l'archiduc son époux qui avoit été déja reconnu roi de Castille. Manuel soûtenoit cet avis fort vivement.

LXXXVIII. Ferdinand tâche de mettre le roi de France dans ses interêts.

Mariana ibid. n. 72.

Dans un si grand embaras où Ferdinand ne craignoit pas seulement pour la Castille ; mais encore pour le roïaume de Grenade incorporé à la Castille, & pour celui de Naples, & n'ignoroit pas les dispositions de l'archiduc à son égard ; il tâcha de gagner le roi de France. Mais pour mieux cacher son dessein à l'archiduc, il envoïa en France sous un autre prétexte Jean d'Enguerra de l'ordre de Cîteaux & inquisiteur de Catalogne avec des lettres de créance. Ferdinand avoit déja fait demander en mariage à Louis XII. Germaine de Foix, & l'affaire étoit en suspens. Il réitera ses poursuites & fit faire à ce prince les offres les plus avantageuses. Il promit entr'autres d'assurer la couronne de Naples aux enfans que Germaine auroit. Cette proposition fut bien reçuë de Louis XII. il consentit au mariage & promit aussi de renoncer à tous ses droits sur Naples, & de les transporter à la princesse Germaine sa niece, qu'il aimoit beaucoup, & à tous ses enfans garçons ou filles.

LXXXIX. Conditions du traité entre les deux rois.

Mariana ibid.

Raynald. hoc ann. n. 13. & 14.

Ferdinand promettoit, qu'en cas qu'il n'y eut point d'enfans de ce mariage, que la partie du roïaume de Naples qui étoit échuë à la France dans le partage, retourneroit à Louis XII. à qui le roi catholique païeroit pour les frais des dernieres guerres cinq cens mille ducats dans l'espace de dix ans, en dix païemens égaux ; de rétablir dans leurs biens, charges & dignitez les seigneurs Napolitains qui avoient suivi le parti de la France ; de remettre en liberté tous les prison-

niers

niers faits par Gonsalve, à l'exception du duc de Valentinois & du comte Pallas que sa majesté catholique ne voulut jamais relâcher.

Guicciardin. de reb. Ital. lib. 5.

A ces conditions le roi de France s'engageoit de secourir Ferdinand contre l'empereur & l'archiduc son fils, en cas qu'on voulût lui ôter la regence de la Castille. Guichardin ajoute, que le roi catholique promit à Gaston de Foix frere de la princesse Germaine, de l'aider à recouvrer le roïaume de Navarre sur lequel il prétendoit avoir droit, à condition que le roi très-chrétien envoïeroit en Espagne la reine doüairiere de Naples veuve du roi Frederic avec les princes ses enfans, ou l'obligeroit à sortir de ses états, si elle ne vouloit pas y consentir. Mais la princesse aima mieux se réfugier auprès du duc de Ferrare, que d'aller demeurer en Espagne. Ce traité étant conclu, Ferdinand fit partir de Segovie le vingt-cinquiéme d'Août dom Juan de Sylva comte de Cifuentes, Thomas de Malferit, & le pere Enguerra, pour passer en France & signer le traité, en assurant Louis XII. que les ordres avoient été expediez pour remettre en liberté les prisonniers qui étoient à Naples, & rétablir les seigneurs Napolitains dans leurs biens. Mais ces ordres ne furent point executez; ceux qui se voïoient revêtus des dépoüilles des bannis se liguerent ensemble pour se maintenir dans la possession des biens qu'ils avoient achetez du prix de leur propre sang. Prosper Colonne s'en plaignit hautement, il sortit du roïaume de Naples, il se retira à Rome, il alla offrir ses services au pape, & s'engagea à conquerir lui-même ce roïaume avec le secours de ses amis, & de le réünir au saint siege, dont il étoit fief, si le roi de France renonçoit aux droits qu'il prétendoit y avoir.

XC.
Ambassadeurs envoïez en France pour signer le traité.

Mariana ibid.

AN. 1505.

XCI. Ferdinand donne avis de son mariage à l'archiduc.

Mariana ibid. n. 73.

L'Archiduc informé de ce traité, & voïant qu'il le privoit non seulement du roïaume de Naples, mais encore de celui d'Arragon, en cas que Germaine eut des enfans, en fut outré de dépit, & modera toutefois son ressentiment. Il avoit fait emprisonner à Vilvorde Lopez de Conchillos secretaire de l'évêque de Palence, parce qu'il avoit écrit à Ferdinand par ordre de l'archiduchesse Jeanne, qu'elle le prioit de vouloir bien se charger de la regence du roïaume de Castille, pour se conformer en cela aux dernieres volontez de la reine Isabelle sa mere. Ferdinand se servit de l'occasion de son mariage pour écrire à l'archiduc, & lui demander la liberté de Lopez de Conchillos. Dom Pedre d'Ayala protonotaire apostolique fut chargé de la lettre. Il se joignit en arrivant en Flandre à Gomez de Fuensalida ambassadeur ordinaire auprès de Philippe; & les ordres de Ferdinand aïant été fidelement executez, l'archiduc répondit à ces ambassadeurs; qu'il ne lui convenoit pas de s'opposer au mariage de son beau-pere, ni de lui prescrire des loix; mais qu'à l'égard de Conchillos, étant un de ses domestiques & à ses gages, il croïoit être en droit de le faire arrêter pour ses crimes, & qu'il étoit résolu de le punir de son insolence.

XCII. Gonsalve reçoit ordre de retourner en Espagne.

Le comte de Cifuentes nommé par Ferdinand pour être son ambassadeur en France, partit ensuite pour s'y rendre, & signa à Blois le traité le douziéme d'Octobre. Il fut ratifié à Segovie le seiziéme du même mois. Ferdinand envoïa aussi-tôt en Italie une personne de confiance pour informer Gonsalve de cette paix, avec ordre de repasser incessamment en Espagne, où l'on avoit besoin de ses conseils. On avoit déja nommé secretement en sa place pour vice-

roi de Naples, l'archevêque de Sarragosse. Gonsalve fit publier la paix, & répondit qu'il se mettroit bientôt en chemin pour l'Espagne ; il ne le fit pas toutefois, soit qu'il voulut amuser Ferdinand, soit que la saison fut trop mauvaise pour s'embarquer. Ce qui fournit à ses ennemis une nouvelle occasion de donner un mauvais tour à sa conduite. Gonsalve se contenta pour lors de dépêcher en Espagne Lopez de Vergara son secretaire, pour rendre raison au roi catholique de la situation des affaires du roïaume de Naples, & l'assurer de sa droiture & de sa fidelité. Mais on n'ajoûta pas beaucoup de créance aux belles paroles du secretaire.

AN. 1505.

XCIII.
Mort du cardinal Raimond Perraut.

Gall. Christ.

Gall. purp.

Aubery hist. des card.

Chron. Spanheim. ann. 1502.

Le cinquiéme de Septembre de cette année, le cardinal Raimond Perraut mourut à Viterbe, âgé de soixante-dix ans. Il avoit été boursier au college de Navarre à Paris, & quelques auteurs disent qu'il étoit docteur de cette maison. Etant allé à Rome, on ne sçait pour quelle raison, il s'y fit connoître d'Innocent VIII. qui l'envoïa en qualité de nonce en Allemagne, pour y recueillir les aumônes des fideles que l'on destinoit aux frais de la guerre contre les Turcs. Quoique sa negociation ne fut point heureuse, il se fit néanmoins aimer de l'empereur Maximilien, qui lui procura l'évêché de Gurck, qu'il joignit à celui de Saintes. En revenant d'Allemagne le fils d'un païsan le vola à Cronach & lui emporta une partie des aumônes qu'il avoit recueillies. Un curé de Fribourg lui enleva le reste, ce qui chagrina fort Raimond. Il eut encore le déplaisir de se voir accusé lui-même, comme s'il avoit dissipé cet argent. Mais les deux voleurs aïant été pris, avoüerent la verité & souffrirent la peine dûë à leur injustice. En 1493.

AN. 1505. Maximilien obtint encore pour Raimond le chapeau de cardinal. Il fit punir à Nuremberg un chanoine de Bamberg, nommé Thierri de Monrang, homme impie & ennemi declaré des ecclesiastiques contre qui il avoit composé un libelle diffamatoire intitulé: La passion des prêtres. Jules II. donna à Raimond la légation de Viterbe. En 1502. ce cardinal envoïa des reliques au college de Navarre en reconnoissance de ce qu'il y avoit été boursier, comme il le dit lui-même. Nous avons de lui deux excellentes lettres qu'il écrivit dans son voïage d'Allemagne étant fort tourmenté de la goute, il composa aussi une relation de ce qu'il avoit fait à Lubeck & en Dannemarc, & un traité de la dignité du sacerdoce au-dessus des rois.

XCIV. L'archiduchesse Jeanne accouche d'une fille.

Mariana lib. 28. n. 77.

Vers le milieu du même mois de Septembre, la reine Jeanne épouse de l'archiduc accoucha à Bruxelles d'une princesse qui fut nommée Marie, & qui dans la suite fut mariée à Louis roi de Hongrie. Ferdinand aïant appris cette nouvelle envoïa aussitôt en Flandre un gentilhomme de sa maison pour faire à l'archiduc & à son épouse des complimens sur la naissance de la jeune princesse. Ce fut une occasion pour menager quelque accommodement. L'archiduc fit semblant de vouloir en profiter, afin de pouvoir arriver en Espagne avec son épouse, tous les passages en étant fermez. Il envoïa au roi catholique Manuel qui sçut tromper le plus adroit de tous les hommes. Il fit accroire à Ferdinand que ses ennemis n'avoient rien oublié pour jetter les semences d'une haine implacable entre lui & l'archiduc; qu'ils avoient tâché d'insinuer à la cour de France, que le testament d'Isabelle étoit faux; que l'archiduc vou-

loit bien s'en remettre à sa discrétion, & qu'il le prioit seulement qu'on ne pût pas disputer un jour à ses enfans la couronne de Castille. Le roi catholique ravi de ces propositions, répondit à Manuel que puisque son gendre avoit tant de déference pour lui, il ne prétendoit pas lui ceder en honnêteté, & qu'il vouloit accorder quelque chose en échange. Manuel répondit, que l'archiduc ne demandoit que le titre de roi, une pension de vingt-cinq mille écus sur la Castille, & d'être appellé en Espagne pour recevoir les hommages de ceux qui devoient un jour être ses sujets. Ferdinand accepta sur le champ ces propositions, & l'archiduc en étant informé, ne pensa plus qu'aux préparatifs de son voïage.

AN. 1505.

XCV. L'archiduc dispose tout pour son voïage d'Espagne.

Hareus annal. Brabant.

Mariana lib. 28. n. 80. & 81.

Il fit équiper une nombreuse flotte dans tous les ports de Zelande. Le roi de France l'avoit fait prier par son ambassadeur de ne point se mettre en chemin qu'il n'eut terminé ses differends avec son beau-pere; mais les difficultez étoient levées par le consentement du roi catholique, & d'ailleurs la plûpart des grands de Castille le sollicitoient fortement par leurs lettres de se rendre en Espagne; & il y avoit déja plus de soixante vaisseaux prêts dans tous les ports des Païs-Bas, qui devoient se rassembler en Zelande. Il partit donc de Bruxelles le huitiéme de Novembre avec la reine son épouse; mais s'étant arrêté en Zelande, il envoïa des pleins-pouvoirs à ses ambassadeurs en Espagne, pour traiter en son nom avec les députez du roi Ferdinand. Mariana rapporte au long les articles dont on convint, qui se réduisent à sept. Le pape, l'empereur, les rois d'Angleterre & de Portugal, furent les garants du traité, qui fut conclu & signé le vingt-quatriéme de Novembre.

AN. 1506.

XCVI.
Le pape fait une promotion de neuf cardinaux.

Alf. Ciacon. & Parif. de Graffis, to. 1. p. 246.

Raynald. ad hunc ann. n. 48.

Comme il y avoit plusieurs places vacantes dans le college des cardinaux, Jules pensa à les remplir. Il en avertit Louis XII. par un bref datté du premier de Decembre, & le douziéme du même mois il fit une promotion de neuf cardinaux ; sçavoir. 1. Charles-Dominique de Carreto, des marquis de Final, Genois, archevêque de Tours & de Rheims, du titre de saint Vite & de sainte Cecile. 2. Marc Vigerius de Savonne, évêque de Senigaglia, du titre de sainte Marie au-delà du Tibre, & évêque de Palestrine. 3. Leonard de la Rovere de Savonne, neveu du pape Sixte IV. évêque d'Agen, du titre de sainte Susanne, puis de saint Pierre-aux-liens & grand penitencier. 4. Robert Guibé, François, évêque de Rennes, puis de Nantes, du titre de sainte Anastasie. 5. Antoine Ferrerio de Savonne, évêque de Gubio, du titre de S. Vital. 6. François Aledosi d'Imola évêque de Pavie & de Boulogne, du titre de sainte Cecile. 7. Gabriël Gabrieli de Fano, évêque d'Urbin, du titre de sainte Praxede. 8. Fatius Santori de Viterbe, évêque de Cesene, du titre de sainte Sabine, administrateur de Pampelune. 9. Sigismond de Gonzague, évêque de Mantoüe, diacre cardinal de sainte Marie la neuve.

XCVII.
L'archiduc s'embarque en Zelande pour l'Espagne.

Mariana ibid.

Le premier de Janvier de l'année suivante 1506. on fit à Salamanque la proclamation du traité qui avoit été conclu le vingt-quatriéme de Novembre de l'année derniere. Après quoi l'archiduc & son épouse partirent le huitiéme du même mois de Middelbourg en Zelande sur une flotte de plus de quatre-vingt vaisseaux. Il laissa le gouvernement des Païs-Bas à Guillaume de Croy seigneur de Chiévres, & Jean Manuel que Ferdinand n'aimoit pas, l'accompagna,

AN. 1506.

XCVIII.
Une tempête l'oblige de relâcher en Angleterre.

Mariana lib. 28. n. 81.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Comme la saison n'étoit nullement propre pour se mettre en mer, le prince & la princesse qui avoient avec eux leur second fils Ferdinand, n'eurent que deux jours le vent favorable; dès le troisiéme une furieuse tempête dissipa la flotte, trois de ses vaisseaux y périrent, la plûpart des autres se retirerent dans divers ports d'Angleterre ou de Bretagne. L'archiduc entra dans le port de Veimouth avec quatre de ses vaisseaux. L'allarme s'étant répanduë sur la côte, le chevalier Trenchard s'y rendit avec des troupes, & aïant connu le malheur arrivé à l'archiduc, il lui rendit toutes sortes d'honneurs. Henri VII. l'aïant appris lui dépêcha le comte d'Arondel, qui le conduisit en poste à Windsor où étoit le roi d'Angleterre. L'entrevuë se fit avec de grands témoignages d'estime & d'amitié de part & d'autre. On ne songea qu'à divertir l'archiduc pendant qu'on réparoit ses vaisseaux. Il y demeura plus de trois mois. Henri renouvella le traité de commerce avec lui en faveur des Anglois, avec quelques changemens à leur avantage.

Cette affaire étant terminée, Henri s'ouvrit à Philippe sur le dessein qu'il avoit d'épouser Marguerite sa sœur veuve du duc de Savoye mort l'année précedente; & ce mariage fut conclu à Windsor le vingtiéme de Mars. Mais il restoit au roi d'Angleterre une chose de plus grande consequence à lui communiquer. Edoüard Polus comte de Suffolk, s'étoit retiré en Flandre; il étoit le seul resté de tous les prétendans à la couronne d'Angleterre; l'archiduc à la priere de Henri lui avoit donné la ville de Namur pour prison; mais le roi d'Angleterre vouloit avoir ce comte en sa disposition, & la conjoncture étoit favorable pour l'obtenir de l'archiduc, il lui en fit la proposi-

AN. 1506.

XCIX.
L'archiduc livre le comte de Suffolk au roi d'Angleterre.

Bacon hist. Henric. VII.

Osorius lib. 4
Guicciardin. l. 7.

tion; Philippe le refusa, son honneur se trouvant trop engagé à ne pas sacrifier un seigneur qu'il avoit pris sous sa protection. Henri revint à la charge, & pressa tant l'archiduc, que celui-ci promit de livrer le comte de Suffolk, pourvû qu'on lui sauvât la vie. Ce que le roi d'Angleterre accorda volontiers; mais voulant avoir le comte entre ses mains avant le départ de l'archiduc, il l'amusa afin de gagner du tems jusqu'à ce que le comte fut arrivé; on le conduisit à Londres, où il fut mis dans la Tour, sans pouvoir parler à l'archiduc. Henri tint exactement sa parole; mais son successeur lui fit trancher la tête. Le séjour de Philippe en Angleterre fut jusqu'à la fin d'Avril qu'il partit pour la Castille.

C.
Mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix.

Mariana lib. 28. n. 85.

Pendant ce séjour, Ferdinand épousa Germaine de Foix, & le mariage fut consommé le dix-huitiéme de Mars. La princesse étoit partie de France accompagnée de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, d'Hector Pignatelli, & de Pierre de Saint-André. Comme Germaine étoit petite niece de Ferdinand, & petite fille d'Eleonore reine de Navarre sœur du roi catholique, il s'ensuivoit que l'époux & l'épouse étoient dans un degré défendu, & que par consequent il falloit une dispense du saint siege, que Jules II. eut beaucoup de peine à accorder, à cause des oppositions de l'empereur & de l'archiduc son fils. Les princes de Salerne & de Melphe, & les autres seigneurs Napolitains de la faction Françoise, suivirent en Espagne la princesse dont la jeunesse & l'embonpoint faisoient esperer des successeurs au roi catholique. Cependant il n'en eut point, & les enfans de son premier mariage avec Isabelle conserverent le roïaume de Naples, & eurent encore les roïaumes

de

de Castille & d'Arragon, qui tomberent à Charles de Luxembourg avec l'empire.

AN. 1506.

CI. Arrivée de l'archiduc & de l'archiduchesse en Espagne.

Mariana lib. 28. *n.* 86.

Peu de temps après ce mariage, l'archiduc & l'archiduchesse arriverent en Espagne, & vinrent aborder le vingt-huitiéme d'Avril au port de la Corogne où se fit le débarquement. Ferdinand informé du chemin qu'ils tenoient alla au-devant d'eux jusqu'à Molina, à une journée de Compostelle, se flattant qu'ils s'avanceroient au moins d'une journée pour le venir joindre. La plûpart des grands du roïaume avoient déja pris les devans pour se rendre auprès de leur nouveau roi; le peu qui en restoit auprès de Ferdinand ne tarda gueres à les suivre; & ce prince en un seul jour se vit si generalement abandonné, qu'il n'y eut que l'archevêque de Tolede, le duc d'Alve, le connétable, l'amirante de Castille & le marquis Denia qui demeurerent auprès de lui. L'archiduc au lieu d'aller trouver son beau-pere à Molina, prit des chemins détournez, & se rendit à Burgos avec toute sa cour. Ce qui acheva de déconcerter Ferdinand, qui se plaignit du nouveau roi, s'emporta fort contre Manuel, & menaça l'un & l'autre d'un ressentiment qui leur couteroit cher. L'archevêque de Tolede pour le tirer d'embarras, alla trouver Philippe à Orense, & en fut très-bien reçu. Il demanda une audience secrete, qui lui fut accordée. Mais l'archiduc ne voulut rien relâcher de ses droits; & aïant été reconnu & couronné avec son épouse roi & reine de Castille à quelques jours de là; le roi catholique parla d'accommodement & demanda une entrevûë avec son gendre.

On joüa mille ressorts pour empêcher cette entrevûë, parce qu'on prévoïoit les desseins de Ferdinand;

AN. 1506.

CII. Entrevûë des deux rois Ferdinand & Philippe.

Mariana lib. 28. n. 91. & 95.

Alvar. Gomez in vita Ximen. l. 3.

mais l'avis des Flamands, qui ſouhaitoient que les deux rois ſe viſſent, l'emporta; & ce fut avec des conditions ſi mortifiantes pour le roi catholique, qu'un autre moins intereſſé que lui ne l'auroit pas accepté. On l'obligea de donner des ôtages, de venir trouver le roi de Caſtille, & de ſe confier à la parole de ſon gendre, ſans autre ſauf-conduit. Ceux qui devoient l'accompagner au nombre de deux cens devoient être en capes, ſans armes, montez ſur des mules. Philippe ſe rendit à Senabria, & Ferdinand à Aſturianos. Le lieu pour l'entrevûë étoit un petit bois entre ces deux villes, & le lendemain les deux princes ſe virent. Quand Philippe fut proche de Ferdinand, il voulut deſcendre de cheval, le roi catholique le prévint, l'embraſſa avec un viſage riant, & le baiſa avec beaucoup de marques d'amitié. Comme il y avoit dans ce bois un petit hermitage, les deux rois y entrerent après les premiers complimens; ils y furent ſeuls, parce que l'archevêque de Tolede qui y étoit entré avec Manuel trouva le ſecret de l'en faire ſortir, & en ſortit auſſi lui-même. C'étoit un Samedi vingtiéme de Juin.

Mais cette entrevûë au lieu de réunir les eſprits, ne ſervit qu'à les éloigner d'avantage. Ferdinand offrit d'abord de renoncer à l'uſufruit de la Caſtille qui lui étoit accordé par le teſtament de la feuë reine; mais il vouloit avoir celui du roïaume de Grenade, parce que c'étoit, diſoit-il, ſa conquête, & que les peuples le regardoient comme leur ſouverain. Philippe répondit en peu de mots, que la couronne de Grenade aïant été réunie à celle de Caſtille, elle faiſoit une partie de ſes états; que les couronnes ne ſe partageoient point, & que quand même il le vou-

droit, les états de Castille n'y consentiroient jamais. Ferdinand fit de nouvelles instances, & passa à d'autres propositions. L'archiduc résolu de ne rien accorder, rompit brusquement la conference, en lui disant que chacun se contenteroit du sien, & que c'étoit tout l'accord qu'il avoit à faire avec lui. Les deux rois se séparerent ainsi sans rien conclure. Et ce qu'il y eut de plus suprenant, fut que dans cette entrevûë qui dura près de deux heures, on ne dit pas un mot de l'archiduchesse, que Ferdinand son pere ne demanda pas à la voir, & que son époux n'en parla point.

AN. 1506.

CIII.
Ferdinand signe un traité que l'archiduc lui fait proposer.

Mariana ibid. n. 96.

Dans l'impossibilité où étoit Ferdinand de fléchir l'archiduc, celui-ci lui fit dire que s'il vouloit renoncer à l'administration de la Castille & se retirer en Arragon, on lui laisseroit les trois grandes maîtrises des ordres militaires dont il étoit revétu, & qu'on ne lui contesteroit point les autres legs que la feuë reine Isabelle lui avoit faits par son testament; qu'à ces conditions la bonne intelligence seroit rétablie, & que tous deux signeroient une ligue offensive & défensive. Ferdinand y consentit & ratifia le traité le vingt-septiéme de Juin à Villafafola, Philippe son gendre fit la même chose le lendemain à Benavente. Cependant le roi catholique fit secretement ses protestations contre ce traité, déclarant qu'il n'avoit accepté ces conditions que par necessité & par force. Ensuite il partit pour Tordesillas, d'où il envoïa dans toute l'Espagne des lettres circulaires dattées du deuxiéme de Juillet, dans lesquelles il déclaroit qu'il quittoit la regence de Castille.

Mais avant que de se retirer tout-à-fait, il souhaita d'avoir une seconde entrevûë avec son gen-

AN. 1506.

CIV.
Seconde entrevûë des deux rois de Castille & d'Arragon.

Mariana lib. 28. n. 98.

dre, & il l'obtint. Les deux rois partirent le cinquiéme de Juillet après dîner pour se rendre à Renedo. Ferdinand y étant arrivé le premier, alla descendre à la porte de l'église, où il entra pour y attendre Philippe, au-devant duquel il alla dès qu'il sçut qu'il approchoit ; & après s'être embrassez tous deux avec de grands témoignages de tendresse, ils demeurerent plus d'une heure & demie ensemble avec le seul archevêque de Tolede. Ferdinand donna des avis fort salutaires à l'archiduc ; il lui parla de ce prélat comme d'un homme d'une probité, d'une sagesse, d'une experience à toute épreuve, & l'exhorta fort à lui donner sa confiance plûtôt qu'à une troupe de jeunes favoris, dont il lui prédit que les conseils le perdroient, s'il continuoit à les suivre. Enfin les deux rois se séparerent avec toutes les marques exterieures d'une amitié réciproque ; mais dans le fond fort peu satisfaits l'un de l'autre. Ferdinand s'en retourna en Arragon, & le roi de Castille prit la route de Valladolid, où peu de tems après il convoqua les états du roïaume, pour prendre quelques mesures.

CV.
Changemens que l'archiduc Philippe fait dans la Castille.

Mariana ibid. n 100. 101. & 102.

On lui accorda pour les frais de la guerre contre les Maures un subside de deux cens cinquante mille écus païables en deux ans : somme assez considerable eu égard à la situation des peuples que les dernieres guerres avoient fort incommodez. Philippe changea ensuite tous les emplois ; ce qui fit beaucoup murmurer & eut des suites assez fâcheuses ; ensorte qu'on commençoit à se repentir d'avoir abandonné Ferdinand dont on connoissoit l'habileté & l'experience pour maintenir l'ordre & la tranquillité. Le roi & la reine de Castille partirent de Valladolid au mois d'Août pour aller à Segovie ; mais sur la route le roi changea

de dessein & vint à Tudele sur le Duero, dans la résolution de passer à Burgos, & de là à Vittoria. Il arriva en effet à Burgos ; & ce fut-là où il vit dans un moment s'évanoüir toutes les hautes esperances que les peuples avoient conçuës des grandes qualitez qui devoient faire le bonheur de toute l'Espagne, quand l'âge & l'experience lui auroient fait secoüer le joug de cette foule de flatteurs qui l'environnoient.

AN. 1506.

CVI. Mort de l'archiduc Philippe roi de Castille.

Mariana lib. 28. n. 106.

Petr. Martyr de Angleria, epist. 284. 312. & 316.

Le gouvernement du château de Burgos étant venu à vacquer, Philippe en gratifia Manuel, qui de son côté invita le roi à un grand repas, au sortir duquel, sans prendre le tems de faire digestion, ce prince alla joüer à la courte paume, & y joüa longtems. Ce violent exercice l'altera, il demanda à boire, on lui apporta des liqueurs glacées, & il en bût en si grande quantité que le frisson le prit au sortir du jeu, & qu'il fut ensuite saisi d'une fiévre chaude accompagnée d'une grande douleur de côté; le quatriéme jour il eut un transport au cerveau, qui le fit succomber sous la violence du mal. Tous les remedes furent inutiles, & il mourut le sixiéme jour de sa maladie, le vingt-cinquiéme de Septembre à une heure après midi, âgé de vingt-huit ans, dans la seconde année de son regne. Le peuple ne manqua pas de faire courir le bruit qu'il avoit été empoisonné, comme c'est la coutume en de semblables occasions ; mais ce fut sans fondement, comme l'assurerent ses médecins. Il voulut être inhumé à Grenade ; & en attendant qu'on fit la ceremonie de ses funerailles, son corps fut mis en dépôt dans le monastere des Chartreux de Miraflorés, auprès de la ville de Burgos.

AN. 1506.

CVII. Les états de Castille declarent Ferdinand regent du roïaume.

Dès que les obseques du roi furent finies ; les états de Castille s'assemblerent pour choisir un regent du roïaume, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg fils aîné de Philippe fut en âge de gouverner. Il n'y en avoit que deux qui y pussent legitimement prétendre, l'empereur Maximilien comme aïeul paternel, & Ferdinand comme aïeul maternel. Les loix paroissoient favorables au premier ; d'autant plus qu'il se flattoit d'être declaré regent des dix-sept provinces des Païs-Bas. Le cas étoit pareil, puisque la succession des Païs-Bas venoit de Marie de Bourgogne mere de l'archiduc Philippe, comme la succession de la Castille dont il s'agissoit, venoit de Jeanne d'Arragon mere de l'archiduc Charles. Manuel étoit ouvertement declaré pour l'empereur ; mais l'archevêque de Tolede sçut si bien negocier, & gagner les grands de Castille, que le roi catholique eut tous les suffrages du clergé, & des commandeurs des trois ordres dont les grandes maîtrises lui étoient restées ; les députez du tiers état suivirent leur exemple ; & ceux qui étoient opposez à Ferdinand sentant que leur parti n'étoit pas le plus fort, firent de bonne grace ce qu'ils prévoïoient qu'ils seroient contraints de faire. L'acte fut dressé & signé avant que l'assemblée se séparât. Le gouvernement de l'état fut donné à l'archevêque de Tolede jusqu'à l'arrivée du roi d'Arragon, qui reprit le gouvernement du roïaume de Castille, dont il n'avoit été privé qu'environ cinq mois.

CVIII. Folie de Jeanne de Castille veuve de l'archiduc.

Petr. Martyr. de Angleria lib. 19. epist. 324.

La reine Jeanne sentoit toujours sa folie augmenter ; & l'on prétend que le roi catholique ne se mit pas fort en peine de sa guérison, de peur que revenuë en son bon sens, elle ne le renvoïât en Arragon ; mais à la mort de son époux, elle perdit entierement

l'esprit ; & l'on fut obligé dans la suite de la tenir toujours renfermée. Elle ne voulut jamais signer les lettres de convocation des états pour nommer un regent de la Castille ; mais on passa pardessus son opposition, & l'on délibera même, si on ne la declareroit pas par un acte juridique incapable de gouverner ; ce qu'on ne fit pas toutefois, parce qu'on crut devoir ménager l'honneur de la maison roïale. Cependant quelque soin qu'on prît de cacher les foiblesses de cette princesse, il sembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Toussaint elle voulut aller à la Chartreuse de Miraflorés, où étoit le corps de son époux en dépôt. Après y avoir fait ses devotions, il lui prit envie de faire ouvrir son tombeau, pour avoir la triste consolation de le voir. On lui remontra là-dessus tout ce qui étoit capable de l'en détourner ; mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta & commanda avec menaces qu'on lui obéît, on ouvrit donc le tombeau, & on en tira le cercueil. Le nonce du pape, les ambassadeurs de l'empereur & du roi catholique, & quelques évêques y furent appellez ; & quoique le corps n'eut presque plus la figure d'homme, la reine le regarda & le toucha plusieurs fois sans répandre une séule larme. Après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffe d'or & de soïe. Pierre d'Angleria qui étoit alors à la cour d'Espagne dit, qu'un certain Chartreux de Miraflorés pour gagner les bonnes graces de la reine, lui avoit fait esperer que son mari ressusciteroit, comme il l'avoit vû d'un autre roi, qui avoit eu ce privilege quatorze ans après sa mort. La bonne reine le crut ; mais inutilement.

AN. 1506.

Mariana lib. 28. & 29.

Quelque tems après quoique sa grossesse fut fort

AN. 1506.

Alvar. Gomez lib. 3.

avancée, elle eut envie de quitter Burgos; elle envoïa chercher l'archevêque de Tolede, & lui dit qu'elle ne pouvoit plus vivre dans une ville où son mari étoit mort, & qu'il donnât les ordres pour son départ & celui de toute la cour. Il fallut obéir; la reine se mit en chemin, & l'on fut obligé de la suivre, quoiqu'on ignorât où elle avoit dessein d'aller, & que peut-être n'en sçavoit elle rien elle-même. Elle passa par la Chartreuse de Miraflorés pour y prendre le cercueil de son époux. Elle le fit conduire après elle dans un carosse à quatre chevaux. On lui avoit enfin persuadé d'aller à Valladolid; mais étant à moitié chemin dans le bourg de Torquemada, il lui prit envie d'y demeurer, & vingt jours après, elle y accoucha d'une fille le quatorziéme de Janvier 1507.

CIX
Plaintes qu'on fait de Gonsalve à Ferdinand.

Mariana lib. 28. p. 104.

Ferdinand aïant fait son accommodement avec l'archiduc, crut que le bien de ses affaires demandoit qu'il allât à Naples, avant que de s'en retourner en Arragon. On lui avoit porté de grandes plaintes contre Gonsalve, & il lui étoit important de s'éclaircir de la verité. On accusoit ce grand capitaine d'avoir des liaisons secretes avec la France; d'avoir conclu un traité avec le pape par l'entremise du cardinal de Pavie; d'avoir même accepté le generalat des troupes de l'église, que sa sainteté lui avoit offert, pour chasser de Boulogne Jean Bentivoglio, & réunir à l'état ecclesiastique le Boulonnois qui en avoit été démembré; de vouloir se racommoder avec les Colonnes, en mariant sa fille avec le fils de Prosper, dans le dessein de se faire des amis dans cette puissante maison, pour se conserver & se maintenir contre tous les revers de la fortune dont il étoit menacé. Ferdinand se rendit

à

à Barcelonne, & mit à la voile le quatriéme de Septembre, accompagné de la reine Germaine son épouse, des deux reines de Naples, & d'un grand nombre de seigneurs. Gonsalve aïant appris son départ de Barcelonne, partit de Naples, & parce que la mer étoit grosse, il alla par terre à Gaïette, où il demeura jusqu'au vingtiéme de Septembre pour y attendre les galeres, il alla ensuite joindre Ferdinand à Genes. Ce prince reçut dans cette ville la nouvelle de la mort du roi de Castille. Comme on l'avoit nommé administrateur & regent de ce roïaume, il sembloit que sa presence dût y être necessaire en cette occasion. Cependant il crut qu'un peu de retardement ne nuiroit point aux affaires, & il voulut auparavant examiner celles de Naples, où il se rendit. Gonsalve l'y suivit, & ce fut-là le terme de sa grandeur & de sa prosperité. Ferdinand jaloux & soupçonneux crut trop facilement les accusations formées contre ce grand capitaine. Il le déposa de la viceroïauté, lui ôta le commandement general des armées, & l'obligea de le suivre en Espagne comme simple particulier. Gonsalve soutint sa disgrace avec une fermeté, qui lui acquit autant de gloire que toutes les victoires qu'il avoit remportées. Ferdinand lui laissa passer le reste de ses jours dans l'oisiveté, sans emploi & sans récompense, toutes les graces qu'il demanda lui furent refusées, & si ce prince lui marqua quelque reconnoissance, ce ne fut qu'après sa mort par les magnifiques obseques qu'il lui fit faire.

AN. 1506.

CX. Disgrace de Gonsalve, que Ferdinand prive de ses emplois.

Mariana lib. 28. & 29.

Le traité que Louis XII. avoit fait à Blois avec l'empereur en 1504. & qui confirmoit le mariage de la princeesse Claude avec Charles de Luxembourg, n'étoit point approuvé des grands du roïau-

CXI. Mécontentemens des grands sur le traité de Louis XII. avec l'empereur.

AN. 1506.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

me, parce que ce mariage mettoit la maison d'Autriche en possession du duché de Milan, de Genes & du comté d'Ast, outre le duché de Bretagne, celui de Bourgogne, le comté de Blois, & d'autres domaines qu'on devoit ceder, ce qui pouvoit causer de grands préjudices à l'état. Les grands convinrent donc qu'ils députeroient vers le roi, pour le prier d'assembler les états où l'on délibereroit sur cette affaire qui paroissoit de si grande consequence. Sa majesté écouta avec beaucoup de bonté les avis qu'on lui donna là dessus, & consentit à une assemblée des états à Tours pour le mois de Mai de cette année, quoique la princesse eut été promise par deux traitez solemnels.

CXII. Assemblée des états à Tours où l'on prie le roi de marier sa fille au duc d'Angouleme.

Claud. Seyssel in orat. ad regem Angl.

Raynald. hoc ann. n. 34.

Les états commencerent leur assemblée le dixiéme de ce mois, & délibererent sur les moïens qu'on pourroit mettre en usage. Celui qui en fit l'ouverture étoit un nommé Bricot docteur de Paris, qui fit un éloquent discours au roi, il le pria au nom des états d'accorder sa fille aînée à François comte d'Angouleme successeur présomptif de sa majesté, & de ne pas permettre que le duché de Milan & la Bretagne passassent au fils de l'archiduc. La demande des états fut examinée dans le conseil du roi; & comme pendant cet examen, les deputez des états de Bretagne arriverent à la cour pour presenter une requête au roi sur le même sujet; l'on jugea que sa majesté ne pouvoit se dispenser de répondre favorablement, & qu'elle ne pouvoit ainsi aliener le bien de la couronne; que le serment qu'il avoit fait à l'empereur & à l'archiduc, d'accorder sa fille au duc de Luxembourg, ne l'obligeoit en aucune maniere, parce qu'il n'avoit pû le faire au préjudice du bien de ses sujets. Le roi se rendit à ces raisons, promit que

le comte d'Angouleme son heritier présomptif épouseroit la princesse Claude sa fille, & qu'elle ne seroit point mariée à Charles de Luxembourg; ensorte que le vingt-uniéme de Mai fête de l'Ascension, la princesse fut fiançée au comte en presence de toute la cour. Le cardinal d'Amboise en fit la ceremonie, & les états furent congediez. La reine Anne de Bretagne qui jusqu'alors avoit paru fort opposée à ce mariage, parce qu'elle avoit beaucoup d'aversion pour la comtesse d'Angouleme, fit paroître en cette occasion que l'amour qu'elle avoit pour la France l'emportoit sur son ressentiment, & y consentit de bonne grace.

AN. 1506.

CXIII. La princesse Claude est fiancée au comte d'Angouleme.

Le roi Louis XII. fit sçavoir à tous ses alliez la démarche qu'il venoit de faire. Le roi d'Angleterre l'en félicita; mais ni l'empereur, ni l'archiduc Philippe ne purent cacher leur ressentiment. Louis envoïa à ces deux princes François de Rochechoüart avec un maître des requêtes & un secretaire du roi, pour tâcher de les convaincre qu'on lui avoit fait quelque violence; mais l'empereur n'en crut rien. Il regardoit ce qui venoit de se passer comme une nouvelle injure; & il étoit résolu de passer avec une armée dans le duché de Milan par les montagnes du Trentin; mais la Hongrie l'occupoit trop pour lui donner la liberté de commencer d'autres entreprises. Il avoit obligé Ladislas roi de Hongrie & de Boheme à signer un traité par lequel lui empereur étoit declaré heritier présomptif & necessaire de ces deux roïaumes. Les peuples y avoient consenti; Ladislas étoit mort, & cependant on ne paroissoit pas porté à se soumettre à son autorité. Maximilien crut qu'il devoit se faire obéir par force, & pour cela il fit avancer ses trou-

CXIV. Chagrins de l'empereur sur ce mariage.

D'Auton hist. de Louis XII.

Nicol. Baselius in addit. ad chron. Naucler.

AN. 1506.

pes du Tirol jusques sur les frontieres de la basse Autriche. Cette affaire attiroit tous ses soins.

CXV. Henri VII. pense à marier sa fille au fils de l'archiduc.

Bacon. hist. regni Henric. VII.

Le mariage de la princesse Claude & de Charles de Luxembourg étant manqué; le roi d'Angleterre pensa tout de bon à profiter de cette alliance pour sa fille; il est vrai qu'il y trouvoit des obstacles du côté du roi catholique aïeul maternel du jeune prince. En effet, Ferdinand appréhendoit que son petit-fils devenu trop puissant par l'alliance d'Angleterre, ne fût un jour en état de faire la loi aux enfans qu'il se flattoit d'avoir de son second mariage avec la princesse Germaine. Il craignoit encore que le roïaume de Naples aïant été conquis par Gonsalve avec l'argent & les forces de la Castille, Charles ne le regardât comme une succession échûë, que son aïeul ne pouvoit retenir à son préjudice ni transmettre, comme il le prétendoit, à des enfans d'un second lit. Enfin, & c'étoit la raison la plus forte, il redoutoit le genie de Henri VII. il avoit peur que si Charles épousoit sa fille, il ne prétendît pour son gendre à l'administration de la Castille qui lui étoit échûë par la mort de son pere. Il lui vint même une pensée assez singuliere, qu'Henri VII. qui depuis long-tems se plaignoit de la poitrine, seroit bien aise de respirer en Castille un air plus chaud que celui d'Angleterre, & que pour se procurer cet avantage, il brigueroit le gouvernement de la Castille. Cependant malgré toutes ces chimeres du roi catholique, l'affaire réussit.

CXVI. Raisons du roi catholique pour s'y opposer.

CXVII. Ferdinand recherche l'amitié de Louis XII.

Mariana lib. 29. n. 1. & 2.

Ferdinand pour s'assurer la regence de Castille à laquelle les états venoient de le nommer, crut qu'il lui étoit avantageux de s'unir avec Louis XII. & de mettre le pape dans ses interêts. Louis XII. de son côté cultivoit toujours l'amitié du saint pere. Voulant

le faire remettre en possession de Perouse & de Boulogne, il envoïa un ordre à Chaumont de joindre les troupes Françoises à celles de l'état ecclesiastique. Baglioni commandoit dans la premiere de ces places, & Bentivoglio dans la seconde. Le pape avoit été intime ami du premier sous le pontificat de Sixte IV. mais cette liaison s'étoit changée en haine sous celui d'Alexandre VI. Bentivoglio avoit toujours été ennemi du pape Jules, parce que dès qu'il fut souverain, il se declara Gibelin, & Jules avoit été toute sa vie de la faction des Guelphes. Louis XII. n'avoit pas moins d'occasion que le pape de haïr Baglioni & Bentivoglio; Jules sçut si bon gré au roi de ce qu'il faisoit pour lui, qu'il donna à Chaumont huit mille ducats, & dix mille pour distribuer à ses soldats. Comme c'étoit le cardinal d'Amboise qui avoit porté le roi à cette action, il lui conserva la dignité de légat en France, & promit le chapeau de cardinal à ses deux neveux, dont l'un étoit évêque d'Alby, outre cela le pape ceda au roi par un indult la nomination aux benefices du duché de Milan; Jules ainsi assuré que rien ne le traverseroit dans l'execution de ses desseins, leva des troupes & se mit lui-même à leur tête.

AN. 1506.

CXVIII. Le pape reprend Perouse & Boulogne.

Guicciardin. l. 6.

Paris. de Grassis in itiner. Jul. II. MS. archiv. Vatic. p. 18.

Il commença par Baglioni comme le plus foible; & ce seigneur quoique le plus déterminé des hommes, maître d'une ville bien pourvûë avec une forte garnison, envoïa au-devant du pape ses deux fils pour lui demander pardon, & pour lui servir d'ôtages. Le saint pere profita de sa consternation, & ne lui laissa emporter de Perouse que ses meubles & ses bijoux. La terreur passa de Baglioni à Bentivoglio; il eut recours à la clemence de sa sainteté qui lui laissa le domaine utile des terres que ses ancêtres

AN. 1506.

avoient acquises dans le Boulonnois, & lui accorda la permission de se retirer dans le duché de Milan avec tout ce qu'il y put emporter. Il pressa le pape de lui fournir des chariots, il en loüa d'autres, & fit emporter tous ses effets dans un seul jour. Le pape entra dans Boulogne, y établit de nouveaux magistrats, & accorda plusieurs privileges aux habitans, afin d'adoucir par-là le joug de sa domination, contre laquelle on étoit fort prévenu. Il avoit fait la même chose à Perouse.

CXIX.
Commencement de l'édifice de l'église de saint Pierre à Rome.

Bullar. Jul. II. constit. 25 & 28. p. 228.

Raynald. hoc ann. n. 45.

L'église de saint Pierre du Vatican bâtie par Constantin tombant en ruine, Jules II. qui vouloit illustrer son pontificat par quelque chose d'éclatant, conçut le dessein de la rebâtir entierement & de lui donner une forme plus auguste. Le celebre Bramante qui avoit rétabli le goût de l'architecture antique en Italie, en donna le plan. Jules publia des indulgences pour tous ceux qui contribueroient à la structure de cet édifice qu'il vouloit rendre somptueux, & qui par les divers accroissemens qu'il prit dans la suite, est devenu le bâtiment le plus considerable qu'il y ait au monde. Le dix-huitiéme d'Avril, qui étoit le Samedi dans l'octave de Pâques, Jules en posa lui-même la premiere pierre en presence des cardinaux & d'un grand nombre de prélats, & après avoir fait celebrer solemnellement la messe pour demander à Dieu qu'il benit cette entreprise. Jules croïoit que le ciel lui avoit inspiré ce dessein, & c'est ainsi qu'il en parle dans le bref qu'il adresse à Henri VII. roi d'Angleterre pour l'informer de son entreprise & de la ceremonie dont nous venons de parler. Il esperoit conduire cet ouvrage à sa perfection; mais Dieu dont les jugemens sont souvent fort differens de ceux

des hommes en diſpoſa autrement. Jules mourut lorſqu'à peine y avoit-il quelques fondemens de poſez.

AN. 1506.

CXX. Le pape confirme l'ordre des Minimes.

Papebroch. p. 209. Spond. ann. 1505. n. 8.

Avant ſa mort le vingt-huitiéme de Juillet, il confirma l'ordre des religieux Minimes, que d'autres papes ſes prédeceſſeurs avoient déja approuvé. Vers l'an 1492. Alexandre VI. avoit confirmé l'établiſſement de cet ordre, en changeant le nom d'Hermites de ſaint François de Paule, en celui de Minimes, qui plût d'avantage au ſaint. On continua néanmoins de les appeller en France, les Bons-Hommes, & lui le ſaint homme. Sa regle qui étoit triple pour les religieux, les religieuſes & les perſonnes du tiers ordre, fut depuis retranchée trois ou quatre fois, juſqu'à ce qu'aïant été portée à la perfection qu'on croïoit pouvoir lui donner, elle fût enfin fixée en 1506. & confirmée par Jules II. ſuivant la prédiction que François de Paule en avoit faite à Rome vingt-quatre ans auparavant. Les rois Charles VIII. & Louis XII. comblerent cet ordre de leurs bienfaits. Ce dernier prince qui avoit preſque toujours été éloigné de la cour, laiſſa d'abord au Saint la liberté de s'en retourner en Italie ; mais aïant appris la valeur du tréſor qu'il alloit perdre, il révoqua ſa permiſſion, & voulut encore encherir ſur ſes prédeceſſeurs en témoignage d'affection & en bienfaits à l'égard du ſaint homme & de ſes religieux. La reine en fit autant ; & cet ordre eut de grandes obligations au cardinal d'Amboiſe qui le protegeoit.

CXXI. Mort de Chriſtophle Colomb.

Mariana lib. 28. n. 88.

Dans le mois de Mai précedent Chriſtophle Colomb mourut à Valladolid, âgé de ſoixante-quatre ans, & l'on porta ſon corps aux Chartreux de Sevil-

le, comme il l'avoit ordonné par son testament.
AN. 1506. Quoique le roi catholique l'eut annobli lui & toute sa posterité, quelques envieux le mirent mal auprès de leurs majestez; mais avant sa mort il rentra dans la faveur & dans leurs bonnes graces. Il laissa de Beatrix Henriquez qu'il avoit épousée deux fils dom Diego & dom Ferdinand qui fut prêtre. Le premier eut un fils nommé Ferdinand qui mourut sans être marié. Nous avons l'histoire de Christophle Colomb composée par son fils Ferdinand, qu'Alphonse de Ulloa à traduite en Italien, & qui n'est presque connuë que dans cette traduction imprimée deux fois à Venise.

Ferdin. Colomb hist. del Amir. Christ. Colomb.

CXXII. Mort d'Alexandre roi de Pologne.

Michou l. 4. hist. Polon. c. 82.

Cromer lib. 30.

Raynald. ad hunc ann. n. 38. & 39.

Alexandre roi de Pologne fils de Casimir II. & frere du roi Jean Albert auquel il succeda en 1501. finit aussi sa carriere dans cette année 1506. le dix-neuviéme d'Août, âgé de près de quarante-cinq ans, après en avoir regné cinq. Il étoit auparavant grand duc de Lithuanie, & les peuples de ce duché autrefois si opposez aux Polonois, consentirent à la réunion des deux états, à condition que l'élection des rois se faisant en Pologne, les Lithuaniens y auroient droit de séance & de suffrage. Frederic cardinal & archevêque de Gnesne le sacra dans Cracovie. Mais on ne couronna point son épouse Helene fille de Jean grand duc de Moscovie mort l'année précedente, parce qu'elle suivoit la créance de l'église Grecque. Alexandre contraignit son beau-pere à faire une tréve de six ans avec la Lithuanie; il arrêta les courses de Bogdan fils d'Etienne palatin de Valachie, & celles des Tartares. Enfin avant que de mourir, il eut la consolation d'apprendre la nouvelle de leur défaite par Michel Glinski,

Glinski, qui en tua vingt mille. Il ne laissa point d'enfans d'Helene son épouse; ensorte que Sigismond I. son frere fut son successeur. AN. 1506.

CXXIII. Michou & Cromer finissent à cette mort leurs histoires.

Vossius lib. 3. de hist. Lat.

Le Mire de scriptor. saeculi XVI.

C'est à l'élection de ce prince que Matthias Michou ou de Michovia, & Martin Cromer finissent leur histoire de Pologne. Le premier étoit docteur en médecine, chanoine de Cracovie & sçavant astronome; il dédia la chronique de Pologne au roi Sigismond. Il laissa aussi deux autres ouvrages, un de la Sarmatie Européenne, & l'autre de la Sarmatie Asiatique, qui furent imprimez à Paris en 1532. avec quelques autres relations du nouveau monde. Martin Cromer fut secretaire du roi Sigismond, & ensuite évêque de Warmie après le cardinal Hosius. Nous avons son histoire de Pologne en trente livres, depuis l'an 550. En 1586. il fit imprimer son histoire pour la quatriéme fois, & l'on croit qu'il n'est mort qu'en 1589. le treiziéme de Mars. Cromer a aussi fait un autre ouvrage de la situation, des coûtumes & des peuples du même roïaume, & quelques traitez de controverse contre les protestans; des colloques touchant la religion en quatre livres, & du celibat des prêtres. La derniere édition de son histoire de Pologne, faite durant sa vie, fut dédiée au roi Etienne Batori.

CXXIV. Alphonse Albuquerque envoïé aux Indes par le roi de Portugal.

Barros, dec. 2. l. 1. c. 1. & 2. & l. 2.

Emmanuel roi de Portugal envoïa cette année aux Indes occidentales le fameux Alphonse Albuquerque à qui les belles actions ont merité le nom de grand, pour succeder à Almeïda en qualité de viceroi. Il s'acquita de cet emploi avec beaucoup de fidelité & de prudence, & eut presque toujours un heureux succès. Emmanuel lui donna pour ajoint Tristan da Cunha qui découvrit deux petites isles de l'Ocean Ethiopi-

AN. 1506. que sous le vingtiéme degré de longitude & trente-septiéme de latitude, à trois cens cinquante lieuës du cap de Bonne-Esperance vers le couchant, lesquelles portent aujourd'hui son nom.

CXXV. Emeute du peuple à Lisbonne contre les Juifs.

Mariana lib. 28. n. 84.

Osorius lib. 4.

Comme la peste faisoit de grands ravages dans tout le Portugal, le roi fut obligé de se retirer à Abrantés où l'air étoit fort sain. La reine y accoucha le troisiéme de Mars d'un enfant qui fut nommé dom Louis. Il fut baptisé huit jours après sa naissance; mais la joïe qu'on en eut fut troublée par une émeute populaire qui s'éleva à Lisbonne pour un sujet assez leger. Il y avoit dans l'église de saint Dominique un crucifix en relief, un verre couvroit la plaïe de son côté. Quelques personnes entendant un jour la messe, trompez par un certain éclat que rendoit le verre en refléchissant la lumiere, crurent que c'étoit quelque chose de miraculeux, & crierent tout haut dans l'église: Miracle, miracle. Un Juif nouvellement converti qui se trouva present, voulut détromper les autres, & se moqua de leur simplicité. Le peuple croïant que ce Juif ne parloit ainsi que par mépris de la religion, entra dans une si grande fureur, qu'il se jetta sur ce malheureux, le traîna hors de l'église, le perça de mille coups, & brûla son corps au milieu de la ruë. Un religieux sorti du monastere anima cette populace déja mutinée, & la porta à commettre les dernieres cruautez: on n'entendit de tous côtez que des cris tumultueux, & bien-tôt l'émeute devint generale.

CXXVI. Massacre qu'on y fait des Juifs.

Mariana ibid.

Le discours emporté de ce religieux fut comme le signal du massacre. Cette populace devenuë encore plus furieuse se jetta brutalement dans les maisons des Juifs nouvellement convertis, fit main-basse sur

ces malheureux, égorgea impitoïablement hommes, femmes, enfans, sans distinction d'âge ni de sexe, pilla leurs maisons. Deux religieux du même couvent portoient une croix devant les séditieux pour leur servir d'étendard. Cette cruelle boucherie dura trois jours entiers, sans que rien pût rallentir la fureur du peuple. On dit qu'il y eut plus de deux mille personnes égorgées, la plûpart innocens, parmi lesquels il ne laissa pas de se trouver plusieurs anciens chrétiens, soit par méprise ou par erreur, soit que leurs ennemis particuliers se servissent de cette occasion pour satisfaire leur vengeance. Le roi averti de ce désordre en fut fort irrité, & fit faire les informations necessaires. Les deux religieux furent punis du dernier suplice, leurs corps brûlez, & leurs cendres jettées au vent. On executa de la même maniere les plus coupables.

AN. 1506.

CXXVII. Les Flamands font difficulté de reconnoître l'empereur pour regent des Païs-Bas.

Bonaccurs. in Diariis.

Bizard. hist. Gen. lib. 18.

Dès que Maximilien eut appris la mort de l'archiduc son fils, il se rendit en Flandre pour se faire déclarer administrateur des Païs-Bas, jusqu'à la majorité de l'archiduc Charles qui n'avoit que six ans. Mais les Flamands connoissoient trop bien l'empereur pour se soumettre d'abord à lui. Ils firent tant de difficulté de le reconnoître pour tuteur du jeune prince & regent des Païs-Bas, que le pape qui auroit voulu voir ce prince en Italie & l'engager à s'opposer aux entreprises des François contre les Venitiens, perdit presque l'esperance dont il s'étoit flatté. Mais la révolte des Genois la releva.

CXXVIII. Révolte des Genois contre la France.

Guicciardin. l. 7.

La dignité de doge étoit devenue comme hereditaire dans les familles des Fregoses & des Adornes; & ils s'étoient rendus si puissans par les richesses immenses qu'ils avoient acquises en remplissant cette pla-

AN. 1506.

Saint-Gelais hist. de Louis XII.

Foglieta hist. Genuens. lib. 12.

ce, que quoiqu'ils ne fussent que de la noblesse du second rang, ils ne vouloient plus la ceder aux nobles de la premiere classe, tels que les Fiesques, les Doria, les Spinola & les Grimaldi. Les prétentions des uns & des autres causerent des divisions. On en vint aux querelles qui dégenererent bien-tôt en sédition. Un noble de la famille Doria fut tué par un de ceux du parti opposé, dans une dispute qui s'éleva entre eux en joüant à la boule. Ce meurtre fut suivi d'un soulevement general, dans lequel les nobles furent si maltraitez, qu'ils furent contraints de se retirer ailleurs. Les séditieux se voïant les maîtres créerent aussi-tôt de leur propre autorité un nouveau corps de magistrats composé de huit personnes qu'on nommoit tribuns du peuple, & se révolterent contre le roi de France. Ravestein gouverneur de la ville étoit alors à la cour. Rocaberti son lieutenant ne sçachant quel parti prendre, se détermina enfin à condescendre aux volontez du peuple, & à signer le résulta de l'assemblée qu'on venoit de convoquer pour élire de nouveaux magistrats, après qu'il eut dépêché un courier à Ravestein qui revint aussi-tôt à Genes avec quelques troupes en petit nombre.

CXXIX.
Le roi de France envoïe une armée à Genes.

Jean d'Auton hist. de Louis XII.

Guicciard. lib. 7.

Raynald. n. 7.

Les rebelles avoient une armée fort nombreuse, & s'étoient déja emparez de plusieurs petites places sur le bord de la mer. Ravestein voïant qu'il ne seroit pas le plus fort, essaïa de ramener les séditieux par la douceur. Mais ceux-ci supposant qu'il les craignoit, n'en devinrent que plus insolens; ils obligerent Ravestein à renvoïer ses troupes, ils s'assurerent de plusieurs places, & eurent l'audace d'aller assieger la forteresse de Monaco. Ravestein retourna en cour; & Louis XII. leur envoïa le docteur

Michel Ricci Napolitain, pour tâcher de les ramener à leur devoir, mais il ne fut point écouté. Irrité de leur obstination il fit lever une armée si nombreuse qu'elle causa de l'inquietude au pape, aux princes d'Italie, à l'empereur, & au roi catholique, qui crurent que le roi de France avoit un autre dessein que celui d'appaiser la révolte de Genes. Les rebelles n'en parurent pas émûs d'abord, leur insolence augmentoit de jour en jour. Ils abattirent les armes de France, élurent pour doge Paul Nuové ou de Noüe teinturier de son métier, & fortifierent les avenuës de leur ville. AN. 1507.

CXXX. Le roi se rend à Genes, & réduit les séditieux.

Louis fit partir Yves d'Alegre avec trois mille hommes qui se rendirent à Monaco. Mais à son approche les rebelles décamperent & retournerent à Genes. Le roi passa lui-même en Italie. Il partit de Grenoble le troisiéme d'Avril & arriva l'onziéme à Suse. Son armée étoit de vingt-deux mille hommes de pied, de quinze cens hommes d'armes, de beaucoup de noblesse & de volontaires, ensorte que le tout pouvoit aller à cinquante mille hommes. Sa majesté étoit aussi accompagnée de trente prélats. Il y eut une action entre Riverole & saint Pierre d'Arene pour un fort que les Genois avoient élevé sur la montagne, & qu'il falloit emporter pour s'ouvrir un passage à la forteresse de Castellazzo. Les François en vinrent à bout avec assez de peine, & l'armée victorieuse s'avança aussi-tôt vers Genes.

Aux approches de l'armée, les Genois firent une sortie sur l'avant-garde, le combat fut rude; mais enfin ils furent repoussez & perdirent trois mille hommes. Consternez de cette perte, ils demanderent grace. Le roi ne voulut pas voir les députez, mais

AN. 1507. les renvoïa au cardinal d'Amboise. Celui-ci leur dit, qu'il falloit se remettre à la discretion du roi, ou voir leur ville au pillage. Les Genois irritez de cette réponse, sortirent au nombre de quarante mille combattans ; mais ils furent défaits & taillez en pieces. Tristan de Salazar archevêque de Sens se trouva à cette bataille & combattit vaillamment armé de toutes pieces auprès du roi qui se mêla aussi fort avant dans le combat. Ce prélat disoit à ceux qui s'étonnoient de le voir en cet équipage, que quand le roi s'exposoit lui-même au danger, il n'étoit point permis à aucun de ses sujets de s'en exempter. Les Genois craignant de ne pouvoir plus résister, se rendirent enfin à discretion. Paul de Noüe leur nouveau doge avoit pris la fuite & s'étoit embarqué sur un vaisseau qui devoit le porter à Rome ; mais il fut pris par la flotte Françoise. Le roi entra dans Genes le vingt-huitiéme d'Avril, armé de toutes pieces, l'épée nuë à la main, vétu d'une cotte d'armes blanche, & entouré d'un grand nombre de gens-d'armes. La bourgeoisie à qui il avoit demandé une soumission aveugle tenoit à la main des rameaux d'oliviers, & crioit : Misericorde. Le roi leur donna la vie ; mais il les condamna à païer trois cens mille écus pour la construction d'une nouvelle forteresse entre la ville & le port ; il ordonna aussi que le magistrat apporteroit à ses pieds les originaux des traitez conclus avec la France, & les autres qui regardoient leurs anciennes libertez, pour y être déchirez & brûlez, ce qui fut executé. Mais le roi leur accorda aussi-tôt les mêmes privileges, à condition néanmoins qu'il les révoqueroit quand il le voudroit. De Noüe & Demetrio Justiniani eurent la tête tranchée. Celui-ci dit avant

de mourir, que le pape étoit d'intelligence avec les rebelles. L'on augmenta le nombre des gens de guerre qui avoient coûtume de loger dans la ville. L'on voulut que le gouverneur assistât à toutes les déliberations, que les Genois entretinssent trois galeres dans le port pour la France, & augmentassent les fortifications du château. Ravestein fut déposé, & Raoul de Lannoy bailli d'Amiens, homme d'une integre probité, fut mis en sa place.

AN. 1507.

CXXXI. Le pape prévient l'empereur contre la France.

Raynald. ad ann. 1507. n. 7. & 8.

Jules II. persuadé qu'une affaire comme celle de Genes ne demandoit pas la présence d'un si grand monarque tel que le roi de France, en prit ombrage; & comme il sçavoit les justes allarmes & les grandes inquietudes que Charles VIII. avoit causées à Alexandre VI. il craignit de se trouver réduit à une semblable extrémité, s'il n'en prévenoit le coup par quelque artifice; politique qui le mit à couvert de ses fraïeurs. Il ne trouva rien de plus propre à son dessein que d'allarmer l'empereur, en lui faisant regarder l'entreprise de Louis XII. comme un prétexte pour troubler le repos de l'Italie, & pour rendre encore une fois la France maîtresse de l'élection des papes, par le ministere du cardinal d'Amboise, qu'il vouloit élever sur le trône de saint Pierre, pour recevoir ensuite de sa main la couronne imperiale, & se moquer de Maximilien & des électeurs, en s'emparant de tout ce qu'ils avoient de puissance en Italie.

CXXXII. L'empereur convoque une diete à Constance contre Louis XII.

Guicciardin l. 7.

L'empereur prêta trop l'oreille à cet artifice. Les Venitiens avoient joint leurs plaintes à celles du pape, & avoient beaucoup exageré les sujets de défiance qu'ils avoient des desseins du roi sur les états d'Italie, en particulier sur leur république. Maximilien

AN. 1507.

Trithem. in chronic. Spanheim. hoc anno.

Basel. in addit. ad Naucler.

Bizard. lib. 18.

dépêcha promptement vers tous les princes de l'empire, & vers les villes Hanseatiques, avec ordre de se trouver à Constance où il avoit convoqué une diete, & où après leur avoir representé par la lecture des brefs qu'il avoit reçus du pape, l'importance de se maintenir contre le roi très-chrétien dans la possession de leurs anciens établissemens en Italie, & de s'opposer à l'ambition des François; il les fit résoudre à une union si generale de toutes leurs forces, qu'il y avoit lieu d'esperer de l'effort unanime que l'Allemagne alloit faire, qu'elle domineroit à ce coup toutes les puissances du monde, & qu'enfin l'Italie retourneroit bien-tôt sous le joug legitime de ses anciens maîtres. Jamais on ne vit plus de promptitude dans le corps Germanique pour assembler une armée, jamais plus d'animosité contre la France. Le discours de Maximilien à Constance fit mettre sur pied en très-peu de tems une armée nombreuse; elle étoit prête à s'avancer vers l'Italie par le Tirol, lorsqu'on apprit que Louis XII. avoit licencié ses troupes.

CXXXIII. Entrevûë du roi de France & du roi catholique à Savonne.

Guicciardin. l. 7.

Jean d'Auton hist. de Louis XII.

Le roi Ferdinand qui étoit alors à Naples envoïa féliciter le roi de France de sa victoire, le priant de trouver bon qu'il lui rendît visite avec la reine sa femme, & de lui marquer le lieu, où il voudroit la recevoir. Louis marqua la ville de Savonne. Là ces deux rois eurent une longue conference, à laquelle ils appellerent Palavicin légat du pape, & prirent ensemble la résolution de faire la guerre aux Venitiens. Le cardinal d'Amboise fut aussi present à cette conference, qui fut réïterée plusieurs fois. Delà le roi se rendit à Lion, & Ferdinand en Espagne. Comme on veut toujours deviner les intentions & les desseins des rois, on répandit dans le public, que

CXXXIV. Sujet de cette entrevûë entre les deux rois.

Ferdinand

Ferdinand y avoit paru fort irrité contre le pape, de ce qu'il lui avoit refusé l'investiture du roïaume de Naples ; & que les deux rois avoient pris des mesures pour faire déposer un pape élû par des voïes si peu canoniques, & que Ferdinand même avoit dit, qu'il ne tiendroit qu'à la France, que cela se fît en plein concile, & qu'on en tînt un general auquel il promettoit d'envoïer tous les prélats d'Espagne & des deux Siciles, & qu'il répondoit de leurs suffrages en faveur du cardinal d'Amboise.

AN. 1507.

CXXXV. L'empereur brigue la regence des Païs-Bas.

Voïez les memoires de du Bellay & de Brantôme.

Varillas éducation des princes.

Daniel hist. de France, to. 5. in-4. p. 264.

Maximilien pensoit toujours aux Païs-Bas : car pour la Castille sur laquelle il avoit eu des vûës, il eut été inutile d'y penser depuis que Ferdinand y avoit été nommé. Mais il croïoit qu'on ne pouvoit lui refuser l'administration des Païs-Bas pendant la minorité de son petit-fils Charles. Les Flamands n'en vouloient point ; mais il leur falloit quelque prétexte plausible pour lui donner l'exclusion. Ils en avoient un dans ce que l'archiduc Philippe avoit ordonné par son testament, que le roi de France seroit curateur de son fils, & ce fut celui-là que les Flamands suivirent en partie. Il dirent donc que Charles duc de Luxembourg étant feudataire de la France en qualité de comte de Flandre, d'Artois & de Charolois, Louis XII. dans la contestation presente devoit être juge ; il y en a cependant qui prétendent qu'il n'étoit pas dit un mot du roi de France dans le testament de Philippe.

CXXXVI. Louis XII se charge de la tutelle de Charles de Luxembourg à la priere des Flamands.

Quoi qu'il en soit, Louis se chargea de la tutelle du prince Charles, & lui donna pour gouverneur du consentement des états du païs, Guillaume de Croy seigneur de Chiévres ; malgré les remontrances de

que la paix de l'Italie en dépendoit, & que s'ils accordoient le passage à l'empereur, le roi Louis ne pourroit se dispenser de venir lui-même en Italie avec toutes ses forces pour s'opposer à Maximilien. Ce refus irrita si fort l'empereur que dans le moment même il prit la résolution de s'en venger.

AN. 1507.

CXXXIX. L'empereur porte la guerre en Italie, contre les François & les Venitiens.

Cependant son armée ne fit pas de grands progrès. Les Suisses lui manquerent, parce qu'il n'y avoit point d'argent comptant pour eux; les princes d'Italie se dispenserent de lui fournir les sommes promises; le pape lui refusa la disposition de cent mille ducats levez en Allemagne pour les frais de la guerre contre les Turcs; & il ne toucha que six mille ducats des Siennois. Il ne laissa pas d'avancer vers l'Italie, après avoir envoïé quelques troupes du côté de la Bourgogne & de la Savoye. Louis XII. ne manqua pas de renforcer son armée qui étoit dans le duché de Milan; celui qui en étoit gouverneur se saisit d'Arone sur le Lac-majeur. L'Alviane qui commandoit les troupes Venitiennes vint dans le Frioul, & Petiliane garda les passages des frontieres du Trentin. Enfin Trivulce avec cinq cens hommes d'armes & cinq mille fantassins s'avança jusqu'à Verone pour seconder les Venitiens. Toutes ces mesures déterminerent l'empereur à s'arrêter à Genes pour surprendre cette ville à la faveur de quelques intelligences qu'il y avoit. Mais son entreprise aïant échoüé, il ne pensa plus qu'à venir fondre sur les états de la république de Venise.

CXL. Ferdinand roi catholique arrive en Castille.

Mariana hist. Hisp. lib. 29.

Le roi catholique après une navigation fort heureuse débarqua à Valence; où il ne fit que passer, & se rendit en diligence dans la Castille. Tous les grands vinrent au-devant de lui, & le conduisirent comme

d'Amboise, il s'éleva d'abord aux dignitez de grand archidiacre de Bourges, abbé du Bourg-Dieu, de la Prée, &c. aux évêchez de Leitoure, de Limoges, de Baïeux, & enfin au cardinalat. Enfin le troisiéme fut Louis d'Amboise évêque d'Alby, avec le titre de saint Marcellin & de saint Pierre. Il étoit neveu du cardinal George d'Amboise.

AN. 1507.

CXLII. Mort de quelques cardinaux.

Surita lib. 6.

Platina in Calixt. III.

Cette promotion fut faite pour remplir quelques places vacantes dans le sacré college par la mort de quelques cardinaux; sçavoir, Jean de Castro Espagnol, évêque de Gergenti en Sicile, & administrateur de l'évêché de Sleswik en Dannemark, promû au cardinalat par Alexandre VI. en 1496. Louis-Jean Mila ou del Mila natif de Xativa dans le roïaume de Valence en Espagne, évêque de Lerida, & neveu du pape Callixte III. qui le fit cardinal en 1455. Jerôme Basso de la Rovere, neveu de Sixte IV. évêque de Recanati, & ensuite de Palestrine par son titre. Jean Vera Espagnol, archevêque de Salerne. Enfin Antoine Pallavicini Genois, évêque d'Orenza. Il étoit né à Genes en 1441. & fut d'abord élevé dans le commerce à la maniere des nobles Genois, pendant assez long-tems il suivit ses freres qui negocioient en Espagne; mais las de cette façon de vivre, il vint en 1470. à Rome, où le cardinal Jean-Baptiste Cibo le retint au nombre de ses domestiques, & lui procura un charge de secretaire des lettres apostoliques. Cet emploi le fit connoître au pape Sixte IV. qui gouta son esprit, & lui donna l'évêché de Vintimille. Il se disposoit à partir pour aller résider dans son diocese, quand Sixte IV. mourut en 1484. Le cardinal Cibo le pria alors de diffe-

CXLIII. Du cardinal Pallavicini.

Guicciardin. l. 2.

Paul. Jov. in elog. lib. 2.

Foglieta in elog. Ligur.

Garimbert lib. 3. & 4.

AN. 1507. rer son départ jusqu'après l'élection; & pour mieux l'arrêter, il le fit nommer entre les prélats qu'on choisit ordinairement pour la garde du conclave qui ne fut pas long. Cibo y fut mis sur le thrône pontifical, & prit le nom d'Innocent VIII. ce qui causa beaucoup de joïe à Pallavicini. Le nouveau pontife le retint à Rome, il lui donna une charge de dataire, qu'il exerça avec beaucoup de sagesse & de fidelité, & le nomma cardinal en 1489. Alexandre VI. successeur d'Innocent eut beaucoup de consideration pour ce cardinal, auquel il procura plusieurs évêchez, il estimoit sur-tout sa fermeté & son courage. Lorsque le roi Charles VIII. entra dans Rome à la fin de Decembre 1494. ce pape qui s'étoit retiré au château Saint-Ange, chargea Pallavicini de recevoir sa majesté très-chrétienne & de traiter avec elle, ce qu'il fit avec beaucoup de succès. Quand ce monarque partit de Naples au mois de Mai de l'année suivante, le pape qui l'avoit trop offensé pour oser l'attendre, sortit de Rome & se retira à Orviette, laissant encore au cardinal Pallavicini le soin de negocier avec le roi qui rendit genereusement toutes les places de l'église qu'il tenoit. Après la mort de ce pape en 1503. Pallavicini fut un de ceux qu'on proposa d'abord pour lui succeder, il eut plusieurs voix. Des ennemis secrets qu'il avoit en témoignerent du chagrin; & Garimbert dit qu'ils tâcherent de le déchirer par une épigramme satyrique à laquelle les amis de Pallavicini répondirent. Pie III. fut élû pape & Jules II. lui succeda bien-tôt après, Celui-ci emploïa le cardinal Pallavicini dans les affaires les plus importantes, & l'envoïa légat à Sa-

vonne, où se fit l'entrevûë de Louis XII. & de Ferdinand. Ces princes y conclurent une ligue contre les Veniciens, comme le pape le souhaitoit. Le légat pressa son retour, pour lui apprendre lui-même le succès de sa negociation; mais en arrivant à Rome sur la fin du mois d'Août de cette année 1507. il tomba malade & mourut le dixiéme de Septembre âgé de soixante-six ans.

AN. 1507.

CXLIV. Mort de S. François de Paule.

Baillet vies des saints to. 1. in-fol. au 2. d'Avril.

Raynald ad ann. 1507. n. 25.

Spond. eod. anno.

Bolland. Papebrok.

Comines l. 6. c. 7.

Giry dissertat. chronolog.

L'église perdit aussi dans cette même année le bienheureux François de Paule fondateur des religieux Minimes, il mourut dans le convent du Plessis-lez-Tours en France le deuxiéme d'Avril, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. L'assurance qu'il eut de sa mort prochaine, lui fit refuser tous les soulagemens humains qu'on vouloit apporter à son mal; persuadé qu'ils étoient inutiles & contraires aux desseins que Dieu avoit sur lui. Après avoir exhorté ses freres à la charité entr'eux, à l'amour de leur regle, & principalement à l'exactitude de l'observance de la vie d'un carême perpetuel, il se fit conduire à l'église, où il reçut la sainte Eucharistie nuds pieds, la corde au col, & mourut le lendemain qui étoit le Vendredi-Saint. Philippe de Comines s'est trompé lorsqu'il a dit que ce saint n'avoit que quarante-trois ans en 1482. quand il vint en France sous le regne de Louis XI. ce qui supposeroit qu'il ne seroit mort qu'à l'âge de soixante-huit ans. Le P. Giry Minime a montré dans une dissertation, combien ce sentiment est insoutenable; & les continuateurs de Bollandus, après l'avoir autorisé d'abord, ont paru ensuite approuver le sentiment de ce pere.

L'éclat de sa vie toute sainte, les miracles que

AN. 1507. Dieu operoit à son tombeau, & sa grande réputation de sainteté, engagérent la France & l'Italie à solliciter sa canonisation; on travailla dès le tems du pape Jules II. & de Louis XII. aux informations juridiques de ses actions & de ses miracles. Mais sa canonisation ne se fit que sous le pontificat de Leon X. en 1519. Les reliques de saint François de Paule furent prétieusement conservées dans l'église du Plessis-lez-Tours jusqu'en 1562. que les Calvinistes les brûlerent d'une maniere qui fit connoître leur fureur contre la religion catholique, puisqu'ils tirerent le corps du saint de son tombeau, où il étoit encore tout entier, le traînerent revêtu de ses habits comme il étoit, dans une chambre, & l'y brûlerent avec le bois du crucifix de l'église. Cependant les Minimes prétendent que les ossemens du saint furent pour la plûpart retirez du milieu des flammes.

Fin du vingt-quatriéme Tome.





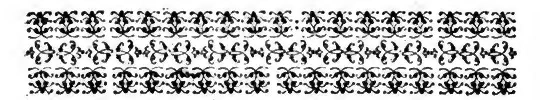


TABLE DES MATIERES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

C.

I.

L.

N.

N.

O.

R.

V.

X.

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA.

PAge 21. ligne 6. *ajoutez* à. Page 23. ligne 17. chœur, *lisez* cœur. Pag. 58. ligne 15. *ajoutez* le *après* avec. Pag. 60. ligne 20. positions, *lisez* propositions. Pag. 62. ligne 27. révolution, *lisez* révélation. Pag. 85. ligne 8. recouvert, *lisez* recouvré. Pag. 86. ligne 13. Henri VIII. *lisez* Henri VII. Pag. 154. ligne 8. *après* plus, *ajoutez* de. Pag. 218. ligne 6. réussie, *lisez* réussi. Pag. 272. ligne 23. Almands, *lisez* Allemands. Pag. 299. ligne 5. Rabonne, *lisez* Ratisbonne. Pag. 314. ligne 15. le, *lisez* les. Pag. 323. ligne 12. Ximinés, *lisez* Ximenés. Pag. 358. ligne 9. subsistées, *lisez* subsisté. Pag. 497. ligne 22. Frederic, *lisez* Maximilien. Pag. 577. ligne 14. retranchée, *lisez* retouchée.

APPROBATION.

J'AI lû par l'ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux la *Continuation de l'Histoire Ecclesiastique, depuis l'an* 1485. *jusqu'à l'annee* 1507. & je l'ai jugée digne de l'approbation que j'ai donnée aux trois précedens volumes. A Paris le 12. Avril 1727.

DE VILLIERS.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre : A nos amez & feaux Conseillers les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien amé PIERRE-FRANÇOIS EMERY ancien Adjoint des Libraires & Imprimeurs de Paris, Nous aïant très-humblement fait remontrer que nous avions accordé à son pere nos Lettres de Privilege pour l'impression de plusieurs Ouvrages, & entr'autres l'Histoire Ecclesiastique du feu sieur Abbé Fleury notre Confesseur, sans avoir achevé ledit Ouvrage, & qu'on lui avoit remis un Manuscrit intitulé : *Histoire Ecclesiiastque des trois derniers Siecles, Quinze, Seize & Dix-septiéme Siecles avec le commencement du Dix-huitiéme*, ce qu'il ne peut faire sans que Nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il Nous a fait supplier de vouloir lui accorder, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres suivant la feüille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel des Présentes : A ces Causes, voulant favorablement traiter ledit Emery & l'engager à Nous donner la suite de ladite Histoire Ecclesiastique avec la même attention & la même exactitude qu'il Nous a donné ci-devant des vingt premiers Volumes dudit feu sieur Abbé Fleury notre Confesseur, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Présentes d'imprimer ou faire imprimer la suite de l'Histoire Ecclesiastique, à commencer au quinziéme Siecle jusqu'à present, qui est composée par le Sieur ***, en tels Volumes, forme, marge & caractere, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caracteres conformes à ladite feüille imprimée & attachée pour modele sous le contre-scel desdites Presentes, & de les vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Roïaume pendant le temps de quinze années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéïssance ; comme aussi à tous Imprimeurs, Libraires & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ladite Histoire Ecclesiastique ci-dessus specifiée, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits

ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts, à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs; & que l'Impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie & notamment à celui du dixiéme Avril dernier; & qu'avant que de l'expoſer en vente le Manuſcrit ou Imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion de ladite Hiſtoire, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France le ſieur Fleuriau d'Armenonville Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des Préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir l'Expoſant ou ſes aïant cauſe pleinement & paiſiblement ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Préſentes qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le vingtiéme jour du mois de Decembre, l'an de grace mil ſept cent vingt-cinq, & de notre regne le onziéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

SAMSON.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Chambre Roïale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 644. fol. 278. conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du 28. Fevrier 1723. A Paris le 24. Decembre 1725.

BRUNET, *Syndic.*

J'ai cedé à Madame la veuve GUERIN & à Monſieur HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, ſon fils, Libraires à Paris, un tiers dans le preſent Privilege; un autre tiers à Monſieur JEAN MARIETTE auſſi Libraire à Paris; & reconnois que l'autre tiers appartient aux Sieurs SAUGRAIN & MARTIN mes beaux-freres & moi ſouſſigné. A Paris le 4, Janvier mil ſept cens vingt-ſix. P. FR. EMERY.

Regiſtré ſur le Regiſtre VI. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, pag. 285. conformément aux Reglemens & notamment à l'Arrêt du Conſeil du 13. Août 1703. A Paris le quatriéme Janvier 1726. BRUNET, *Syndic.*

